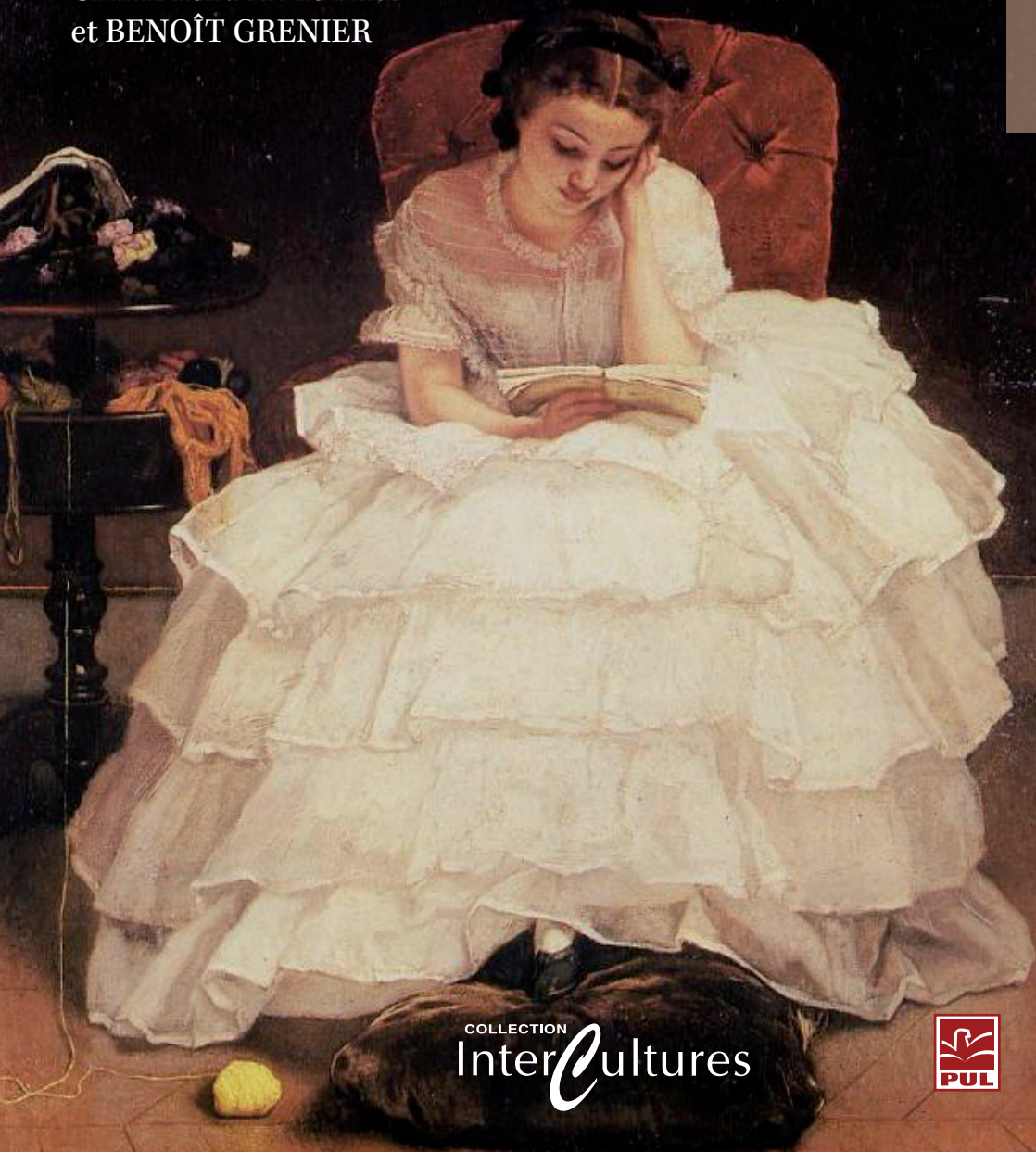


Relectures de
l'histoire au féminin
XV^e - XX^e siècles

Femmes, culture et pouvoir

Sous la direction de
CATHERINE FERLAND
et BENOÎT GRENIER



COLLECTION
Inter@cultures



COLLECTION INTERCULTURES

**Collection fondée par Laurier Turgeon
et dirigée par Laurier Turgeon et Pierre Ouellet**

Cette collection réunit des études interdisciplinaires qui traitent des dynamiques interculturelles et des phénomènes de métissage passés et présents, d'ici et d'ailleurs. Elle accueille une large gamme de thèmes : les frontières culturelles, les médiations culturelles, la communication et la consommation interculturelles, les conflits interculturels et les transferts culturels.

Les travaux sur la mondialisation tendent à expliquer l'expansion des économies et des cultures occidentales depuis un lieu central, l'Europe, vers les autres parties du monde. Cette approche centriste présente généralement les différences culturelles comme un obstacle à l'idéal de l'universalisme qui veut que le monde devienne un seul et même lieu.

Les ouvrages de cette collection présentent le monde comme un lieu de contacts et d'échanges entre des groupes différents plutôt que comme un ensemble cohérent et unifié qui s'étend depuis un pôle central. Au lieu de définir les cultures comme des ensembles homogènes et fermés qui contribuent à construire des catégorisations ethnoculturelles, ils les étudient comme des entités ouvertes, interactives et mobiles dans le temps et dans l'espace. L'accent est mis sur le syncrétisme pour expliquer l'émergence de nouvelles formes culturelles.

FEMMES, CULTURE ET POUVOIR

Relectures de l'histoire au féminin, XV^e-XX^e siècles

Sous la direction de
Catherine Ferland et Benoît Grenier

FEMMES, CULTURE ET POUVOIR

Relectures de l'histoire au féminin,
XV^e-XX^e siècles



Presses de
l'Université Laval

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Mise en pages : Hélène Saillant

Conception de la couverture : Hélène Saillant

Révision linguistique et traduction : Frédéric Demers / Tradaction +
www.tradaction+.com

Illustration en couverture : *Jeune femme lisant*, 1856, par Alfred Stevens (1823-1906).
Huile sur toile, 45 x 37 cm. Collection privée. Domaine public.

© Les Presses de l'Université Laval 2010
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 4^e trimestre 2010

ISBN 978-2-7637-9245-3

PDF 9782763792460

Les Presses de l'Université Laval
Pavillon Maurice-Pollack, bureau 3103
2305, rue de l'Université
Université Laval, Québec
Canada G1K 7P4
www.pulaval.com

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	XI
--------------	----

Introduction

Le XXI ^e siècle sera au féminin... pluriel.....	3
CATHERINE FERLAND ET BENOÎT GRENIER	
Transmettre la passion. Texte de la conférence inaugurale	11
MICHELINE DUMONT	

I

Éducation, culture et transmission des idées

Autonomisation et voix chez Marie Barbier, religieuse, supérieure et mystique à Montréal aux XVII ^e et XVIII ^e siècles.....	29
COLLEEN GRAY	
Une affaire de famille : la culture du livre et les femmes de l'élite sudiste, 1820-1860	43
ISABELLE LEHUU	
Reconnaissance intellectuelle des femmes dans les sciences sociales françaises avant 1940	63
HÉLÈNE CHARRON	
Jeunes actrices françaises sous l'Occupation : une mise en cause du pouvoir patriarcal?	81
DELPHINE CHEDALEUX	
La polémique Norma Bengell : le parcours d'une actrice brésilienne	95
ALBERTO DA SILVA	

II

Rôles familiaux, travail et représentation dans la sphère publique

Un pouvoir informel? Revenus féminins
et économies domestiques dans les milieux artisanaux (Turin, XVIII^e siècle)..... 109

BEATRICE ZUCCA MICHELETTO

Les procuratrices à Québec au XVIII^e siècle : résultats préliminaires d'une enquête
sur le pouvoir des femmes en Nouvelle-France..... 127

BENOÎT GRENIER ET CATHERINE FERLAND, AVEC LA COLLABORATION DE MARYSE CYR

Un pouvoir de remplacement : les enjeux féminins de la migration de retour
au Canada sous le Régime français..... 145

MARIE-EVE OUELLET

Des femmes devant la justice des hommes. Les procès civils dans la France d'Ancien
Régime 169

SYLVIE PERRIER

L'éducation et la représentation de la citoyenneté féminine
sous la Révolution française..... 187

LAURIE LAPLANCHE

Une ambition particulière : les directrices de théâtres à Paris
(fin XVIII^e-début XX^e siècles)..... 205

GENEVIÈVE FAYE

III

Pouvoir politique, militantisme et enjeux sociaux

Normativité et polémique dans les *Vies* de femmes illustres à la Renaissance..... 223

TATIANA CLAVIER

Femmes et espaces privé et public
à l'heure des Rébellions de 1837-1838..... 245

MARILYN RANDALL

Femmes et indigènes : objets et instruments de modernité dans le discours colonial
du publiciste Gaston Valran (1901-1930)..... 267

PIERRE SIMONI

La journaliste et femme d'influence Louise Weiss (1893-1983) : pacifiste et féministe par opportunisme ou par conviction?..... 287

MARIE-EMMANUELLE REYTIER

Modalités du pouvoir des femmes : la fabrication de la sainteté à Lesbos (Grèce).... 307

SÉVERINE REY

Épilogue

Hommage à Micheline Dumont 323

JOHANNE DAIGLE

PRÉFACE

On ne pourra prétendre faire un nouveau monde et établir une parité homme-femme significative, valable et définitive sans écrire l'Histoire des Femmes, car l'Histoire avec un grand «H», telle que nous l'avons étudiée dans tous les pays du monde, est d'abord celle des hommes.

Des personnalités comme Micheline Dumont, des colloques comme celui de Sherbrooke, «Femmes, culture et pouvoir», dont le mérite revient à la patiente organisation d'un homme et d'une femme (Benoît Grenier et Catherine Ferland) nous interrogent sur les rapports liant les femmes au pouvoir et à la culture: exclues de ces champs en tant qu'agents actifs, elles sont maintenues dans la position du gouverné, sinon de l'inférieur.

Nous croyons absolument qu'il faut retracer dans le décours de l'histoire tout ce que les femmes ont apporté à l'Humanité et à travers toutes les cultures du monde. Le rôle des femmes dans la société, même au 21^e siècle, cause des résistances et est dénié aussi bien dans les mondes occidentaux que non occidentaux: c'est ce qu'a prouvé ce colloque à travers une centaine de spécialistes provenant d'Europe, d'Afrique et des Amériques. On y analysa le pouvoir féminin dans divers contextes, historiques ou actuels, en fait, thématique des femmes et du pouvoir politique, de la sexualité, de la maternité et de la procréation, des mouvements associatifs, des pratiques religieuses, des médias féministes, un en mot tout ce qui est apparu comme sujet d'étude depuis que l'on sait que le sort des femmes, universellement, ne sera plus jamais le même: le monde se fera avec les femmes ou il ne changera pas, cruel, injuste, dur aux enfants faits par elles dans leur corps.

Portées par le souffle des grands mouvements féministes des années 1970, les études sur les femmes connaissent depuis quelques années une sorte d'écroulement. Ce colloque a réparé ce dommage, par les discussions et les échanges entre chercheurs et intervenants sociaux, d'une manière riche et foisonnante.

Histoire, études des femmes et des rapports de genre, psychologie, sciences de la communication, science politique, administration, sociologie, études littéraires, tout ce malstrom a fait se côtoyer les éléments interdisciplinaires d'une rare fécondité. Venus d'horizons très divers, les spécialistes croisant leurs savoirs

ainsi que les intervenants médiatiques ont prouvé que le chemin est encore long pour que les femmes existent réellement dans les champs de la culture et du pouvoir...

Pour ma part, venue de contrées sinistrées dans ces domaines, je suis repartie revigorée par un tel colloque : sa qualité m'a fait demander qu'il soit reconduit sur tous les continents... Lisez ces actes, plusieurs communications sont magistrales.

Rita El Khayat*

* Auteure d'une trentaine de livres, Rita El Khayat est médecin psychiatre et psychanalyste, spécialisée notamment en anthropologie du monde arabe. Très engagée sur la scène internationale, celle qui fut candidate au prix Nobel de la paix 2008 effectue régulièrement des interventions dans des événements scientifiques européens, africains et américains. Elle est membre du Département d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal.

*À Micheline Dumont,
pour toutes les portes qu'elle a ouvertes*

Introduction

LE XXI^e SIÈCLE SERA AU FÉMININ... PLURIEL

CATHERINE FERLAND ET BENOÎT GRENIER,
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (CANADA)

En mai 2009 se tenait à Sherbrooke le colloque « Femmes, culture et pouvoir : relectures de l'histoire au féminin ». Cet événement international et interdisciplinaire a réuni près d'une centaine de spécialistes provenant d'une dizaine de pays. L'extraordinaire réponse à l'appel de communications et l'enthousiasme des participantes ont démontré hors de tout doute le dynamisme actuel des études sur les femmes. Nos propres travaux portant sur le pouvoir féminin dans le contexte du Canada préindustriel, nous désirions créer des ponts avec des chercheurs s'intéressant à la même thématique appliquée à d'autres espaces-temps. Pour ce faire, nous avons souhaité un colloque le plus éclaté possible de manière à susciter des échanges faisant fi des cloisons disciplinaires et temporelles usuelles. Tel fut bien le cas puisque les communications de chercheuses en histoire, sociologie, littérature et communication, entre autres, nous ont transportés de l'Antiquité grecque à l'Afrique contemporaine, en passant par l'Amérique coloniale et l'Europe romantique. Cet ouvrage veut garder une trace bien tangible de cette rencontre qui s'est avérée féconde, tant sur le plan humain que scientifique.

La triade « femmes/culture/pouvoir » s'interprète dans une définition très large de la culture. Concrètement, l'ambition était de réfléchir au pouvoir féminin en différents contextes culturels historiques ou contemporains, ce pouvoir pouvant évidemment être interprété de multiples façons – qu'il s'agisse du pouvoir de l'intimité familiale ou du pouvoir politique ou économique. À un second niveau, plusieurs des participantes y ont vu une occasion appropriée d'exposer leurs travaux sur la culture des femmes d'hier à aujourd'hui, notamment dans le monde des arts ou de l'éducation. Les textes qui suivent reflètent l'ambiguïté inhérente à la définition du terme culture.

La question du pouvoir des femmes est sans doute aussi ancienne que les relations entre les hommes et les femmes. Hier comme aujourd'hui, les rapports de genre et le partage du pouvoir – tant dans l'espace familial que dans l'arène publique – s'articulent étroitement aux contingences culturelles, sociales et éco-

nomiques des sociétés. La construction sociale du pouvoir féminin est fragile, sujette à de nombreuses remises en question et suscite encore de multiples résistances, aussi bien dans les mondes occidentaux que non occidentaux. Portées par le souffle des grands mouvements féministes des années 1970, les études en histoire des femmes semblaient depuis quelques années connaître un certain ralentissement, marqué notamment par une atomisation disciplinaire. Des initiatives récentes, notamment le colloque «Femmes, culture et pouvoir», peuvent être interprétées comme une volonté de mise en commun transdisciplinaire des acquis et de poursuite des questionnements élaborés par nos prédécesseuses.



Femme tenant une balance, 1665-1666, par Johannes Vermeer.
Copie: Wikimedia Commons. Domaine public.

Les concepts de pouvoir et de patriarcat constituent les fondements des ouvrages pionniers sur la place des femmes dans le monde contemporain et dans l'histoire. Les modèles anthropologiques et sociologiques ont contribué très fortement à l'examen approfondi de la répartition du pouvoir sur une base sexuelle et de la dévaluation culturelle des activités féminines traditionnelles¹. Les autres disciplines des sciences humaines et sociales, dont l'histoire, ont tiré profit de ces constats, essentiellement dans le dernier tiers du XX^e siècle. En Europe comme en Amérique, on cherche alors à déterminer si les femmes sont des sujets de l'histoire, constatant qu'elles font rarement l'objet d'études spécifiques². Les travaux d'érudition sur les femmes, étroitement associés aux luttes

féministes qui ont révélé et affirmé la voix des femmes dans l'espace public, ont contribué de manière exemplaire à l'émergence d'une prise de conscience identitaire. Cependant, les questionnements demeurent nombreux : quels sont les processus culturels et sociaux qui façonnent l'identité sexuelle ? Comment se définissent les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, tant dans l'arène publique (politique, affaires, éducation) que dans la sphère privée ou au sein des rapports familiaux ? Malgré plusieurs décennies de recherches, ces questions n'ont que partiellement trouvé réponse. Le pouvoir des femmes demeure un sujet d'intérêt indéniabte, sans cesse renouvelé³ ; aussi les travaux qui adoptent ce cadre d'interprétation témoignent-ils de la multiplicité des voies d'accès au pouvoir (*empowerment*) par les femmes.

Cet ouvrage présente quelques-uns des travaux actuels qui, dans leur discipline respective, veulent apporter des éléments de réponse à ce questionnement universel du pouvoir des femmes. Nous avons regroupé une quinzaine de contributions qui nous sont apparues particulièrement stimulantes et propices à alimenter la réflexion en ce début de XXI^e siècle. La première partie de l'ouvrage rassemble des textes qui traitent des rôles occupés par les femmes dans l'éducation, la culture et la transmission des idées en divers contextes historiques ; en somme ils expriment le pouvoir des mots, des arts ou des idées. En seconde partie, les contributions étudient la manière dont se définissent les rôles familiaux, le travail et la représentation des femmes dans la sphère publique ; un pouvoir à la frontière de l'intime et du social. Enfin, les textes de la troisième partie examinent comment les femmes influencent la société : par les vertus qu'on leur attribue, par leur militantisme, par leurs croyances ou encore par les enjeux sociopolitiques qu'elles investissent. Bien entendu, le thème du pouvoir se dessine en filigrane de chacune de ces thématiques, assurant la cohésion de l'ensemble.

D'entrée de jeu, Micheline Dumont livre le texte de la conférence inaugurale du colloque. Sous le titre « Transmettre la passion », elle décrit son parcours scientifique qui s'échelonne sur cinq décennies, dans une forme qu'elle qualifie elle-même de « subversive ». L'historienne Micheline Dumont a largement contribué à développer le champ des études sur les femmes au Québec. C'est presque par hasard qu'elle en est venue à l'histoire des femmes, alors qu'en 1968, la *Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada* lui confiait la rédaction d'une « histoire de la situation de la femme dans la province de Québec ». Dès lors, animée d'une passion inébranlable, elle se consacrera à découvrir et à faire découvrir la mémoire des femmes, au-delà des milieux académiques. Cette quête mène notamment, dès 1982, à la parution d'une *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles* (collectif Clio), ouvrage précurseur qui connaîtra un grand succès populaire. Cette historienne prolifique, à présent professeure émérite de l'Université de Sherbrooke, a été élue membre de la Société royale du Canada en 1993, en reconnaissance de son apport exceptionnel aux connaissances sur l'histoire des femmes.

La première partie, dédiée au rapport des femmes avec les diverses manifestations de la culture, s'ouvre avec la contribution de Colleen Gray, qui s'intéresse au personnage fascinant de Marie Barbier, supérieure de la congrégation de Notre-Dame de Montréal au tournant du XVIII^e siècle. Cette historienne propose une réflexion originale sur le paradoxe du pouvoir féminin et sur l'écriture comme acte de pouvoir. Elle aborde plus spécifiquement la parole de Marie Barbier, connue à travers celle de son biographe, le prêtre Charles de Glandelet. Gray montre que celui-ci « imprègne, dirige et domine Marie Barbier [mais] l'autonomise aussi [...] en préservant ses mots ». Toujours en Amérique, Isabelle LeHuu, spécialiste d'histoire culturelle, a étudié le rôle des mères dans l'éducation dans le Sud des États-Unis avant la Guerre de Sécession. En centrant son attention sur la dimension familiale de la lecture à travers quelques cas concrets, elle montre que les femmes de l'élite sudiste exercent une réelle influence sur la vie intellectuelle de leurs fils et filles par les livres qu'elles leur proposent.

On a longtemps cru que les femmes étaient totalement absentes des sciences sociales en France avant 1940. Hélène Charron s'emploie à démontrer que la contribution des femmes en sociologie et en anthropologie débute bien avant cette date, mais se heurte à une antinomie séculaire entre féminité et « compétences intellectuelles d'abstraction et d'intellectualisation », ce qui limite leur reconnaissance par leurs pairs. La France est également le cadre observé par la contribution suivante, qui voit en la période sombre de l'Occupation une occasion de remettre en question le pouvoir patriarcal et, du même coup, la représentation filmique de ce pouvoir. Delphine Chedaleux, doctorante en études cinématographiques, montre bien les paradoxes de cette période trouble où coexistent patriarcat et affirmation des femmes, à travers les rôles proposés aux jeunes actrices de cinéma en France. Cette remise en question peut aussi être observée outre Atlantique, dans la production filmique du Brésil. Alberto Da Silva présente le parcours de l'actrice Norma Bengell, qui a souvent tourné dans des films controversés : à travers l'analyse minutieuse de trois films, il montre que la carrière de la « Brigitte Bardot » brésilienne illustre bien les mutations des représentations du féminin dans la cinématographie nationale.

La deuxième section de l'ouvrage se décline en six contributions qui mettent de l'avant le pouvoir des femmes dans le cadre de la famille. Ces textes permettent de renouveler considérablement la compréhension de l'imbrication du travail et de la famille, du privé et du public. Ils invitent aussi à réfléchir aux



Femme lisant, c. 1880, par Édouard Manet. Huile sur toile, 55 x 46 cm. Original : Stedelijk Museum. Copie : Wikimedia Commons. Domaine public.

multiples vécus féminins en Europe et en contexte colonial. Beatrice Zucca Micheletto contribue au renouvellement des connaissances sur le travail des femmes sous l'Ancien Régime. À travers l'exemple des artisanes turinoises et le recours au concept de *breadwinner*, l'historienne évalue les variantes de genre de manière à comprendre la complexité des enjeux de pouvoir entre homme et femmes dans le monde du travail et de la famille. Cette contribution remet considérablement en question l'idée de la complémentarité des époux dans le monde du travail artisanal, en montrant que les artisanes, pour diverses raisons, sont parfois les véritables soutiens de famille. S'inscrivant dans une réflexion plus générale sur le pouvoir féminin en Nouvelle-France, la contribution des historiens Catherine Ferland et Benoît Grenier présente les premiers résultats d'une recherche sur le rôle de représentation/de substitution des femmes à Québec au XVIII^e siècle. L'étude des procuratrices permet de mieux saisir le contexte et les enjeux de la délégation du pouvoir aux femmes dans la capitale de la Nouvelle-France. C'est également à un pouvoir féminin de remplacement dans cette même Nouvelle-France que nous convie Marie-Eve Ouellet. En étudiant les «retours en France» de colons établis au Canada, l'historienne porte un regard attentif aux conséquences de ces départs pour les familles, particulièrement pour les femmes. Si l'absence des hommes imposait fréquemment une situation de précarité dont plusieurs peinaient à se sortir, les dispositions prises avant et après le départ du mari attestent néanmoins du dynamisme de ces femmes restées dans la colonie.

À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la France connaît d'importantes mutations sociopolitiques, ce qui se reflète dans l'espace occupé par les femmes dans l'arène publique. À la veille des grands bouleversements, Sylvie Perrier s'intéresse à la place des femmes dans les procès civils dans la sénéchaussée de Toulouse entre 1760 et 1780. Elle se penche plus spécifiquement sur le rapport entre le patrimoine familial et la justice royale. L'historienne observe les Toulousaines impliquées dans les procès, en qualité de parties ou de témoins, ce dernier rôle constituant un indice de la crédibilité que la justice d'Ancien Régime leur accorde. Laurie Laplanche traite quant à elle de l'éducation et de la représentation de la citoyenneté féminine à l'époque révolutionnaire. L'auteure démontre que le rôle de mère de famille est proposé aux Françaises comme une contribution éminemment «politique» à la Révolution française, une interprétation qui nuance l'historiographie des dernières décennies à l'égard des femmes et de la Révolution. Enfin, le texte de Geneviève Faye nous conduit au XIX^e siècle dans le monde du théâtre parisien, où les directrices s'avèrent des femmes d'affaires auxquelles le succès ne sourit pas nécessairement. À travers la présentation de quelques carrières, l'historienne révèle certaines des motivations qui animent ces femmes plongées dans un monde encore résolument masculin. Comme dans le cas des artisanes de Turin ou des femmes de la Nouvelle-France, le travail des directrices de théâtre parisiennes constitue bien souvent un «besoin vital» pour la famille.

La troisième et dernière section de l'ouvrage regroupe cinq contributions ayant toutes pour toile de fond l'influence féminine, montrant tantôt le pouvoir de certaines femmes dans leur collectivité, tantôt la représentation de ce pouvoir à travers le regard des autres. Tout d'abord, Tatiana Clavier se livre à une fascinante étude littéraire des *Vies* de femmes illustres à la Renaissance. À une époque où l'on s'interroge sur la légitimité des femmes en position de gouverner, ces récits sont dédiés à des souveraines européennes, telles Marguerite de Bourbon et Catherine de Médicis, auxquelles ils sont proposés comme outils politiques. Adoptant également une perspective à la croisée de l'histoire et de la littérature, Marilyn Randall propose une lecture des représentations des femmes dans un moment fort de l'histoire du Québec: les rébellions de 1837-1838. Par l'étude des journaux de l'époque, de la correspondance de Julie Bruneau Papineau et des récits et romans ultérieurs relatifs à ces événements, Randall cherche à comprendre la nature des rôles attribués aux femmes, qu'elles soient rebelles ou loyales. Cette analyse s'inscrit dans une réflexion stimulante sur les notions d'espaces public et privé dans la société québécoise du XIX^e siècle. Dans un tout autre contexte, Pierre Simoni analyse le discours de Gaston Valran, réformateur social et publiciste du parti colonial français au début du XX^e siècle. Il montre que la mission civilisatrice de la France coloniale passe par l'éducation des femmes «indigènes», au point de constituer la clé même du progrès aux yeux de Valran selon qui «Élever la femme, c'est élever la société». À cet égard, les Françaises exerceraient un rôle d'émulation auprès de leurs consœurs des colonies et participeraient ainsi à la «modernisation».

Plus près de nous, Marie-Emmanuelle Reytier propose une analyse biographique d'une femme d'influence dans l'Europe du XX^e siècle: Louise Weiss (1893-1983), journaliste et militante pacifiste. L'historienne s'interroge sur les motivations de cette femme d'action, devenue suffragette tant par opportunisme que par conviction, «son féminisme éta[n]t si inhérent à sa personnalité qu'elle estimait devoir le dépasser chaque fois que les circonstances le permettaient». En montrant la complexité de ce parcours individuel, ce texte rappelle à quel point toute interprétation d'ensemble est fragile, particulièrement lorsqu'il s'agit de mettre en lumière les motivations des femmes dans l'histoire. Finalement, le texte de l'anthropologue Séverine Rey cherche à saisir les modalités du pouvoir des femmes à travers un cas complexe: leur rôle dans la «fabrication» de la sainteté à Lesbos (Grèce) dans la seconde moitié du XX^e siècle. En observant la dévotion rendue à des saints «nouvellement apparus» sur l'île de Lesbos dans les années 1960, ce texte fournit une relecture novatrice des rapports de pouvoir et des rôles sociaux qu'ils structurent, dans le contexte d'une société méditerranéenne traditionnelle et profondément religieuse.

En guise de postface, on trouvera l'hommage rendu à l'historienne Micheline Dumont à l'occasion du colloque dont elle assumait la présidence d'honneur. Livré par Johanne Daigle, professeure au département d'histoire de

l'Université Laval, cet hommage fut sans contredit l'un des moments forts de l'événement. Nous avons souhaité l'inclure au présent ouvrage que nous dédions, bien humblement, à Micheline Dumont.

En définitive, le colloque de Sherbrooke et le présent volume veulent témoigner de la fécondité de l'approche transdisciplinaire. Si les influences réciproques sont encore timides dans le domaine des études sur les femmes, il est à souhaiter que ce type d'événement devienne récurrent afin de susciter une collaboration suivie entre les chercheurs⁴... et, pourquoi pas, qu'il soit « reconduit sur tous les continents », comme en appelle Rita El Khayat dans la préface.

Soulignons pour terminer l'apport indispensable de plusieurs partenaires et collaborateurs qui ont permis la tenue du colloque de Sherbrooke puis la réalisation de cet ouvrage. Nous souhaitons remercier le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada ainsi que l'Agence universitaire de la Francophonie, via leurs programmes respectifs d'aide aux événements scientifiques. Nos remerciements vont aussi au Premier ministre et député de Sherbrooke, Monsieur Jean Charest, et à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Madame Christine St-Pierre. Nous tenons également à reconnaître l'importante participation de nos universités respectives au moment du colloque, l'Université de Sherbrooke et l'Université Laurentienne à Sudbury. Finalement, notre gratitude s'exprime à l'endroit de Monsieur Laurier Turgeon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, pour l'appui financier apporté lors du colloque ; nous lui sommes gré d'accueillir ces actes au sein de la collection InterCultures des PUL.

Notes

1. Mary Erler et Maryanne Kowaleski (dir.), *Women and Power in the Middle Ages*, Athens, University of Georgia Press, 1988, 277 p.
2. Joan Kelly, «History and the Social Relations of the Sexes : Methodological Implications of Women's History», *Signs* 1, (été 1976), p. 809-823; Gerda Lerner, «Placing women in History: A 1975 Perspective», dans Berenice A. Carroll (dir.), *Liberating Women's History*, Urbana, University of Illinois Press, 1976, p. 357-367; Micheline Dumont, «Peut-on faire l'histoire de la femme?», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 29, n°3 (décembre 1975), p. 421-428; Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998. 494 p.
3. Signalons les travaux récents d'Éliane Viennot, tout particulièrement *La France, les femmes et le pouvoir*, Paris, Perrin, trois volumes.
4. Soulignons que d'importants colloques sur des thématiques similaires ont donné lieu, au cours des dernières décennies, aux publications suivantes dans la filiation desquels s'inscrit le présent ouvrage : Erler et Kowaleski (dir.), *Women and Power...*; Haase Dubosc, Danielle et Éliane Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*, Paris, Rivages, 1991, 312 p.; Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes Pouvoirs. Actes du colloque d'Albi des 19 et 20 mars 1992*, Paris, Kimé, 1993, 154 p. Ce dernier ouvrage, par son caractère transdisciplinaire, s'avère un précédent singulièrement intéressant.

TRANSMETTRE LA PASSION

Conférence inaugurale du colloque « Femmes, culture et pouvoir :
relectures de l'histoire au féminin », mai 2009,
Université de Sherbrooke



Micheline Dumont 2004.

Crédit : Martin Blache, photographe.

MICHELINE DUMONT
PROFESSEURE ÉMÉRITE, DÉPARTEMENT D'HISTOIRE,
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (CANADA)
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

Il y a cinquante ans, à quelques jours près, puisque c'était le 5 mai 1959, je commençais les recherches en vue de la rédaction de mon tout premier livre. C'était juste à la fin de ma Licence ès lettres à l'Université du Montréal où j'avais préparé deux certificats d'histoire et deux certificats de littérature. Deux de mes professeurs, Guy Frégault et Benoit Lacroix, avaient suggéré mon nom aux éditions Fides : il s'agissait de préparer un choix de textes de Laure Conan¹,

la première romancière québécoise, pour la collection « Classiques canadiens ». Ce premier livre a donc été une commande. Durant la recherche et la rédaction, il ne m'est jamais venu à l'idée que je puisse un jour devenir historienne. Mon rêve était alors d'enseigner la littérature. Mais la vie en a décidé autrement : je suis devenue professeure d'histoire.

Neuf ans plus tard, en 1968, j'ai reçu une autre commande : écrire une histoire de la situation de la femme dans la province de Québec, comme on disait encore en cette lointaine époque². Cette commande me venait du service de la recherche de la Commission Bird, la « Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada », où mon amie, Monique Bégin, était secrétaire générale et directrice de la recherche. J'ai rédigé ce travail sans aucun instrument théorique ou critique, dans une absence abyssale de documentation et d'archives. Mais, ainsi que je viens de le confier dans un ouvrage collectif paru l'an dernier, *Minds of Our Own. Inventing Feminist Scholarship and Women's Studies in Canada and Québec, 1966-1976*³, en le rédigeant, tout comme monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, je faisais des études féministes sans le savoir, car j'étais féministe sans le reconnaître.

En 1970, je suis devenue professeure au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke. J'y ai enseigné la didactique de l'histoire et l'histoire des femmes durant près de trente ans. En effet, dans la grande ébullition féministe des années 1970, à la suite de l'intérêt provoqué par la publication de l'étude préparée pour la Commission Bird, l'histoire des femmes est entrée dans ma vie et j'ai traversé un long parcours, à la fois méthodologique, théorique et épistémologique. Je l'ai repris, résumé et commenté, en 2001, dans *Découvrir la mémoire des femmes. Une historienne face à l'histoire des femmes*⁴. Je persiste à penser que cet ouvrage demeure une bonne introduction théorique à la pratique de l'histoire des femmes. Après avoir publié ce livre, au début de ma retraite, je croyais avoir tourné la page et je ne me doutais pas que je devrais prendre la parole de nouveau devant un auditoire savant.

Lorsque Catherine Ferland m'a proposé de prononcer la conférence d'ouverture de votre colloque, j'ai accepté témérairement avec enthousiasme. Le thème même du colloque reprend les termes d'un article paru dans *Les Annales* en 1986 : « Culture et pouvoir des femmes »⁵. Cet article a suscité de nombreux débats des deux côtés de l'Atlantique autour de 1990. Qu'en est-il maintenant ?

Pour préparer ce bref exposé, je suis donc retournée à la bibliothèque et... je suis entrée dans un profond désarroi. Tous ces numéros du *Journal of Women's History* et de *Clio. Histoire, Femmes et Société* que je n'avais pas lus ! En les feuilletant toutefois, j'ai retrouvé le dilemme qui était le mien à la fin du siècle dernier, « françaises ou américaines ? ». En effet, fallait-il développer l'histoire des femmes dans un créneau à part, comme font les Américaines, ou tenter de l'intégrer aux pratiques générales de l'histoire comme on a longtemps fait en France ? On trou-

ve, dans un numéro de 2003 du *Journal of Women's History*, le compte rendu d'une table ronde tenue aux États-Unis en 2001, avec Nancy Cott, Gerda Lerner, Kathryn Kish Klar Ellen Dubois et Nancy Hewitt⁶. Les propos qu'elles ont tenus m'ont donné le sentiment que le projet de développer l'histoire des femmes dans un créneau à part a eu d'excellents résultats pour modifier la vision dominante de l'histoire américaine. Par contre, deux débats publiés dans *Clio, Histoire femmes et société*⁷, en 2002, montrent que la pratique française rencontre encore beaucoup de réticences, de la part du courant majoritaire, à endosser les débats suscités par l'histoire des femmes. Entre autres, en France, les débats épistémologiques ignorent le plus souvent les problématiques nées de la pratique de l'histoire des femmes. Mais soyons claire : il me serait tout à fait impossible d'assimiler toutes les nouvelles questions théoriques qui ont surgi depuis dix ans. Le public averti auquel je m'adresse ce matin est vraisemblablement rendu beaucoup plus loin que moi. Que faire ? J'ai alors pris le parti de me situer, non pas dans le champ des concepts et des théories, mais dans celui de la politique. C'est pourquoi j'ai intitulé ma présentation : *Transmettre la passion*.

En effet, je pense qu'il ne suffit pas de procéder à la constitution de l'histoire des femmes, ou procéder comme le suggère le titre de ce colloque à une « relecture de l'histoire ». Il faut également prendre conscience du caractère encore subversif de cette entreprise, travailler à sa légitimité et s'assurer que le message contribue à modifier le discours traditionnel sur l'histoire.

En 1997, les historiennes françaises se demandaient à un colloque tenu à Rouen : « L'histoire sans les femmes est-elle possible ? » et répondaient évidemment par la négative à cette question rhétorique. « Le problème qui se pose désormais à la discipline tout entière est de convaincre que sans les femmes, à la fois comme objet d'études et comme chercheuses, l'histoire bute sur des impasses conceptuelles et méthodologiques⁸ », affirmait Anne-Marie Sohn, organisatrice de la conférence. Toute cette entreprise demeure singulièrement politique, même après un demi-siècle de pratique. J'aborderai trois points distincts qui constituent trois idées qui me tiennent à cœur.

Un angle d'approche féministe

Oui, j'ose utiliser le mot féministe, car il me semble indispensable. La perspective féministe est le moteur de ma passion. C'est une position idéologique, j'en conviens. Mais nous devons réaliser que cette position « idéologique » n'invalide nullement les recherches que j'ai menées ou celles qui sont produites désormais par tant de personnes. Car absolument tout ce qui se publie en histoire est idéologique. Ce qui semble « objectif » traduit le plus souvent, au-delà de la position de nos paramètres personnels (née au Québec avant la Seconde Guerre mondiale, francophone, élève du cours classique, chrétienne, québécoise : l'histoire est inséparable de l'historien/ne, disait Marrou), ce qui semble objectif donc, traduit donc un point de vue qui endosse de manière

implicite l'ordre patriarcal qui caractérise l'organisation économique, sociale, politique des civilisations depuis l'invention de l'écriture. Cette position majoritaire est donc idéologique elle aussi.

Le mouvement féministe s'insurge contre cet ordre depuis plus de 160 ans, pour ne rien dire des intellectuelles isolées qui l'ont contesté dans leurs livres durant les siècles précédents, mais dont les écrits n'ont JAMAIS été retenus, ni dans les histoires des idées, ni dans l'histoire de la philosophie, ni dans l'histoire de la littérature. Sans les recherches féministes, ces intellectuelles seraient encore inconnues. Or le féminisme a peu modifié l'édifice majestueux de la civilisation patriarcale. Le discours historique, au demeurant, en rapportant presque toujours ce qui est arrivé à l'aune de ce système, se trouve à le valider sans cesse en le présentant comme un ordre qui va de soi. L'histoire constitue une des bases de cet ordre patriarcal. Joan Scott l'a exprimé vigoureusement en 1988 dans *Gender and the Politics of History*⁹. Il faut lire, méditer et assimiler les propositions de ce livre incontournable.

Mieux, le fait de savoir que ma position est idéologique m'incite à être plus prudente. Je trouve incorrect que les recherches en histoire des femmes tiennent systématiquement compte de ce qui se fait dans les autres champs de la recherche alors que la majorité des livres qui se publient en histoire tiennent à peine compte des recherches en histoire des femmes. En 2000, j'ai procédé à l'analyse de la production historique québécoise et ma conclusion était fort pessimiste :

Le bilan, on le voit, n'est pas positif. Plusieurs historiens ignorent facilement, vraisemblablement au nom de l'objectivité, les analyses qui utilisent les concepts empruntés à l'analyse féministe de la situation historique des femmes, et notamment le concept de genre. [...] Si les ouvrages sont lus et connus (ce qui reste à démontrer), ils n'influencent nullement les grands courants de l'interprétation historiographique. Si les problématiques sont mentionnées, elles interviennent rarement pour modifier les explications proposées. Les bibliographies sont souvent avares d'ouvrages publiés par les historiennes féministes. [...] En ce moment, les textes théoriques et méthodologiques en histoire des femmes ne semblent pas connus des autres historiens : je ne les jamais vus cités. C'est pourquoi je me vois obligée de constater que l'histoire des femmes au Québec, champ pourtant très bien labouré, demeure encore un champ bien clos¹⁰.

En 2006, on a publié un ouvrage, *Parole d'historiens. Anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*¹¹. Petit progrès : quatre textes sur 48 ont été écrits par des historiennes¹². Mais les responsables ne réussissent pas à introduire le questionnement épistémologique de l'histoire des femmes dans les explications qu'ils proposent en introduction et en conclusion. Si on accepte d'ajouter les femmes à l'objet d'études, on ne réussit pas encore à introduire la question du genre dans les réflexions identitaires ou épistémologiques.

Il est quand même vexant de lire, sous la plume de collègues, des erreurs qui ont été réfutées il y a belle lurette par les historiennes. Non, il n'est pas vrai que toutes les jeunes filles du Québec fréquentaient les écoles ménagères avant la Révolution tranquille. Nicole Thivierge a démontré en 1982¹³ que ces étu-

diantes ne constituaient que 12 % de ce niveau d'études. Et pourtant, je continue de lire cette erreur dans de nombreux ouvrages.

Il est quand même inquiétant qu'un historien respecté comme Gérard Bouchard se serve d'un échantillon exclusivement masculin pour mesurer des taux d'alphabétisation applicables à l'ensemble de la population¹⁴.

Il est quand même décourageant que dans un ouvrage consacré à *La censure de l'imprimé*¹⁵, paru en 2006, les interrogations féministes demeurent inaudibles. J'avais participé, en 2002, à ce colloque qui réunissait à Saint-Quentin, en Yvelines, des chercheurs et chercheuses de France, de Belgique, de Suisse et du Québec. Ma communication, «La mémoire des femmes: comment on ne réécrit pas l'histoire¹⁶», mettait en lumière les différents niveaux de censure constitutive qui frappe la mémoire des femmes, cette censure qui s'exprime au niveau de la pensée, des concepts, du «sujet» et de cette volonté implicite de ne pas modifier les canons de la tradition.

Les éditeurs font référence, dans les textes d'introduction et de conclusion, à toutes les contributions du livre, à l'exception de la mienne, pourtant présentée dans la table ronde qui terminait le colloque. Cela semble vraiment très difficile d'intégrer les questionnements féministes dans une réflexion générale. Ce constat fait irrésistiblement penser à la femme-alibi...

Tout ce que les femmes ont fait, tout ce qu'elles ont dit, tout ce qu'elles ont pensé, tout cela a été systématiquement occulté dans l'essentiel de la production historique durant plusieurs siècles. Il faut se demander au nom de quoi cette occultation s'est produite. Les femmes sont sujet de l'histoire. Une fois qu'on a compris cela, on ne peut plus écrire l'histoire comme avant. Les nouveaux savoirs ne s'additionnent pas platement: ils produisent parfois des ruptures profondes. On n'ajoute pas l'idée que la terre est ronde à l'idée que la terre est plate. Cette découverte exige que l'on retourne en arrière et que l'on repense tout différemment. L'invisibilité historique des femmes a été construite, siècle après siècle. La soi-disant objectivité, rappelons-le, n'est qu'une version de la subjectivité masculine, et on doit reconnaître que les hommes, quoi qu'ils en disent, ont un rapport émotif avec l'objectivité.

Je m'adressais la semaine dernière à un auditoire de jeunes cégépiens. Une participante a suggéré que des cours d'histoire des femmes soient obligatoires au cégep pour contribuer à modifier les idées. Tous les garçons présents (la majorité de la classe) se sont tous offusqués avec unanimité à cette proposition, au nom de la «vérité» de l'histoire.

Deux anecdotes pour illustrer mon propos. Un ami médecin, découvrant que j'enseigne l'histoire des femmes, me prête un ouvrage luxueux intitulé *Histoire de la gynécologie*, persuadé que cela va m'intéresser. Je viens tout juste de faire de grands efforts pour retrouver ce livre; or, cet ami vient de distribuer sa collection de livres: impossible de le retracer. Mais je vous livre de mémoire la

toute première phrase : « La gynécologie a commencé tel jour (c'est une date du XVII^e siècle) lorsque le chirurgien untel a procédé à l'accouchement du fils de tel roi ». Je n'ai pas poursuivi ma lecture. C'est quand même extraordinaire. La première fois qu'un HOMME fait un accouchement officiellement est considérée comme un acte historique et fondateur. Mais le fait que les femmes procèdent aux accouchements depuis la nuit des temps se retrouve dans les limbes de l'histoire. Et quand, suite à leur incursion dans ce domaine, les médecins interdisent aux sages-femmes de suivre les cours qu'ils inventent au XVIII^e siècle, ils se prévalent ensuite de leur ignorance présumée pour leur enlever progressivement le droit de procéder à des accouchements dans de nombreux pays.

Un autre exemple : le gouvernement libéral de Godbout a accordé le droit de vote aux femmes québécoises en 1940. C'est la brève information qu'on trouve maintenant dans les livres d'histoire et les chronologies. Et pourtant, dans les faits, Godbout a voté contre le suffrage féminin une dizaine de fois. La seule phrase qu'on trouve dans ses discours sur cette question est : « Le vote des femmes va relever la tenue des débats politiques ». Et pourtant dans les faits, des femmes ont défendu le droit de vote des femmes dans des articles dès le début du XX^e siècle. Des Québécoises, anglophones pour la plupart, ont commencé à réclamer officiellement le droit de vote publiquement dès 1913 dans la *Montreal Suffrage Association* et les Canadiennes françaises ont emboité le pas dans une nouvelle association dès que le vote au niveau fédéral a été obtenu. Elles ont réuni des centaines de femmes en 1922 pour aller à Québec le réclamer. Marie Gérin-Lajoie est allée à Rome chercher une autorisation pontificale en 1922. Deux nouvelles associations ont été mises en place en 1927. Les féministes ont publié une revue et obtenu et animé une émission à la radio naissante au milieu des années 1930. Elles ont fait présenter 14 projets de loi à Québec. Elles ont envoyé une pétition à Georges V. Elles ont présenté des mémoires à la Commission Rowell-Sirois en 1937. Elles ont convaincu le Parti libéral d'inscrire le vote des femmes à son programme politique en 1938¹⁷. Pourquoi l'histoire officielle ne retient-elle que la décision de Godbout en 1940 et nullement la lutte que les femmes ont menée durant quatre décennies ? C'est de cette manière que la présence des femmes dans l'histoire est occultée. On inscrit ce que les hommes ont fait et on ne parle PAS de ce que les femmes ont fait.

Hélas, le mot « féministe » continue de faire peur. Et ne croyez pas que les concepts sophistiqués qui sont désormais utilisés pour constituer l'histoire des femmes vous mettent à l'abri de l'épithète « féministe », tellement décriée. Le genre, l'égalité, la différence, les rapports sociaux de sexe, la valence différentielle des sexes, l'identité, la posture postmoderne, ou postcoloniale, la pensée *queer*, tous ces concepts, on a tôt fait de les retourner contre les femmes, de les détourner de leur signification subversive.

Réfléchissant, à la fin du siècle dernier, sur la domination masculine (un concept examiné et approfondi par les théoriciennes féministes depuis plus de trente ans), Pierre Bourdieu proposait le raisonnement suivant :

1. L'histoire des femmes est l'histoire d'un cas particulier de l'histoire générale des formes de domination.
2. La particularité de l'histoire des femmes est d'échapper à l'histoire.
3. On est frappé par la constance des invariants, au moins au niveau des représentations, qui donnent aux formes de domination masculine des allures d'éternité.
4. Les principes de vision et de division les plus fondamentaux échappent au changement historique.
5. L'inconscient culturel n'a pas d'histoire.
6. La domination masculine s'exerce à travers une violence symbolique, c'est-à-dire à travers l'imposition de principes de vision et de division incorporés et naturalisés.
7. Il n'est pas possible de suspendre cette violence symbolique.
8. La vision féminine est une vision dominée qui ne se voit pas elle-même.
9. Les femmes qui écrivent l'histoire des femmes ne peuvent prétendre présenter une vision réelle des femmes parce qu'elles acceptent tacitement le point de vue dominant sur l'histoire¹⁸.

Quand j'ai lu ce raisonnement il y a quinze ans, les bras m'en sont tombés. Ce grand penseur avait-il omis de lire les articles théoriques décapants de Joan Scott, de Colette Guillaumin, de Christine Delphy, de Nicole-Claude Mathieu, de Jean Kelly, de Michèle Perrot ? Ce livre est tellement malhonnête et pourtant, on continue de le citer comme une « preuve » de la domination masculine. Oui je sais, le « genre » est désormais le concept utilisé en lieu et place du « sexe ». Mais on oublie que le genre est une catégorie de la pensée et de la culture qui précède le sexe et le module. Et pour citer Joan Scott :

Par « genre », j'entends me référer aux discours de la différence des sexes. Il ne se rapporte pas simplement aux idées, mais aussi aux institutions, aux structures, aux pratiques quotidiennes comme aux rituels, à tout ce qui constitue les relations sociales. Le discours est un instrument de mise en ordre du monde, même s'il n'est pas antérieur à l'organisation sociale, il en est inséparable. Il s'ensuit alors que le genre est l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première, mais il construit le sens même de cette réalité. La différence sexuelle n'est pas la cause originale de laquelle l'organisation sociale pourrait dériver : elle est plutôt une structure sociale mouvante qui doit elle-même être analysée sans ses différents contextes historiques¹⁹.

Seule une perspective féministe permet de procéder aux déconstructions indispensables et salutaires. Pour assurer la légitimité scientifique de cette perspective, il faut accepter d'y croire nous-mêmes et de l'affirmer. Il faut également

dépasser cette perspective féministe et accepter d'y inclure les réflexions reliées au racisme ou, disons, à l'ethnocentrisme occidental ainsi que celles qui se rattachent aux classes sociales. En dépit de sa réalité, l'oppression des femmes ne fait pas disparaître la réalité tout aussi dramatique de la domination blanche et des sociétés de classe. Il faut tenter de comprendre les oppressions croisées que vivent, dans les sociétés historiques et dans les sociétés actuelles, les femmes des autres cultures, des autres religions et des autres groupes nationaux, que ce soit chez elles ou ici, au sein des minorités culturelles. Comme l'explique la politologue Chantal Maillé, « l'intersectionnalité entre genre, race et classe est rapidement devenue la norme dans la production publiée en langue anglaise. Il en va tout autrement pour le féminisme français²⁰ ». Et, peut-on ajouter, le féminisme québécois. Le débat actuel sur le voile islamique en est une parfaite illustration, tant il est vrai que l'histoire ne peut pas s'affranchir des problèmes de l'actualité.

La transmission

Mais laissons de côté la perspective féministe. Le projet de modifier la perception générale de l'histoire comporte aussi des aspects organisationnels. Examinons-en quelques-uns, car ils sont également politiques.

En 1995, se tenait à Montréal le 18^e congrès international des sciences historiques. L'un des thèmes majeurs du congrès était « Nations, peuples et États ». La Fédération internationale pour la recherche en histoire des femmes tenait en même temps une rencontre particulière portant sur « Les femmes et les conflits de l'identité culturelle, raciale et nationale ». On y découvrait que la recherche féministe était fort stimulante dans ce champ de recherches et que la réflexion sur le thème de la « nation » se transformait grâce aux recherches des historiennes féministes. Or, dans la rencontre « majoritaire », vingt-quatre historiens en provenance de quinze pays étaient complètement ignorants de cette réflexion qui avait alors cours parmi les historiennes. Entre les deux groupes, de toute évidence, le courant ne passait pas du tout. Peut-on réfléchir sur cet état de choses ?

Une seule visite dans une bibliothèque universitaire nous convainc aisément que la présence de « nos travaux » parmi les rayonnages n'est pas très importante. La recherche sur les femmes n'est pas connue, les revues « spécifiques » peu diffusées et les revues « généralistes » peu accueillantes. Notre objectif est de modifier le savoir sur l'histoire puisque les femmes sont en majorité au sein de l'humanité. Les femmes sont dans l'histoire. Les femmes ont une histoire. Les femmes font l'histoire. Il faudrait que ça se sache un peu! « The **majority** finds its past », disait déjà Gerda Lerner à la fin des années 1970²¹.

L'histoire des femmes et les études féministes existent depuis plus de quarante ans. Et pourtant, chaque année, des centaines de personnes obtiennent

des maîtrises et des doctorats en histoire ou dans diverses avenues des sciences humaines sans même soupçonner qu'il existe une perspective féministe dans leur discipline. Je rencontre sans cesse des gens qui me disent : « Les recherches féministes ? Ça existe encore ? Est-ce que ce n'est pas passé de mode ? » Ou qui me demandent : « L'histoire des femmes ? Ça commence quand ? De quoi ça parle ? »

Alors que dans tous les champs de la recherche, on se flatte d'être à la fine pointe de la recherche, la perspective féministe sur le savoir continue d'être boudée par la majorité des professeurs. Pourquoi les règles de la communauté scientifique ne sont-elles pas respectées quand il s'agit d'études sur les femmes ? Pourquoi les travaux féministes sont-ils si souvent passés sous silence, déformés ou appropriés ?

Il me semble qu'il est urgent que des cours en histoire des femmes soient obligatoires dans toutes les universités. Appelez-les « histoire du genre » si vous pensez que cela passera plus facilement (parce que, c'est bien connu, le mot « femme » est terriblement menaçant), mais l'essentiel est là : les femmes ne doivent plus être désappropriées de l'histoire ; les hommes ne doivent plus sortir de l'université persuadés que les femmes ne font pas partie du savoir. Encore aujourd'hui, les étudiantes qui fréquentent l'université reçoivent un savoir essentiellement androcentrique et la majorité ne soupçonne même pas que ce savoir est contesté depuis plus de trente ans. Ce que disait l'historienne française Yvonne Knibiehler, il y a vingt-cinq ans, est toujours d'actualité : « L'histoire était jusqu'à nous asexuée comme toutes les sciences humaines. Les chercheurs masculins croyaient naïvement écrire l'Histoire, la vraie, la seule. Mais quand il s'agit d'analyser le fonctionnement des sociétés humaines, le sexe du chercheur est une variable de première importance²². »

Pourquoi un cours obligatoire ? Pour qu'il puisse continuer d'être offert même après le départ de la professeure qui en assurait la diffusion, cela crève le sens. Mais aussi pour « dégender le savoir » et le modifier. Voilà une première suggestion organisationnelle.

Ce que je constate aussi, c'est que les cours en histoire des femmes se portent mieux s'il existe dans l'université un centre d'« études féministes » (qu'on peut même appeler « études sur les femmes » ou « études sur le genre », si on a trop peur du mot « féministe »). Le dynamisme de la recherche en histoire des femmes aux États-Unis est certainement lié à la présence sur les campus de ces « Women Studies » ou « Gender Studies » qui reçoivent une reconnaissance institutionnelle. Cette constatation est une évidence pour plusieurs. Dans un ouvrage paru à la fin du siècle dernier en France, *La Place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*²³, une annexe faisait le panorama et le bilan de ces centres d'études féministes ou d'études sur les femmes, déplorant le manque de soutien institutionnel en France (en dépit

d'un palmarès honorable) et soulignant le dynamisme des institutions nord-américaines. Au Québec, TROIS universités au moins ont constitué de tels centres: le Simone de Beauvoir Institute, à l'Université Concordia, depuis 1978; le GREMF, Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, créé à l'Université Laval en 1983²⁴, et l'IREF, Institut de recherches féministes, établi à l'Université du Québec à Montréal en 1990²⁵. Il existe également des cours sur les femmes ou sur la perspective féministe dans plusieurs universités. Nous avons même eu naguère un « Programme d'études sur les femmes » à l'Université de Sherbrooke. Qu'en est-il aujourd'hui? Je n'ai pas eu le temps de procéder à cette recherche, mais je suis persuadée que cette stratégie organisationnelle demeure indispensable.

J'aime aussi penser qu'il sera possible de susciter de nouvelles générations de chercheuses. Les historiennes de mon âge prennent leur retraite une à une: il est essentiel que des personnes plus jeunes, historiennes et historiens, poursuivent le travail. Les professeures les plus âgées doivent assurer un mentorat auprès de la nouvelle génération. Chaque professeure doit se trouver une successeure: c'est sa responsabilité personnelle.

Je me dis aussi depuis un bon bout de temps que nous avons besoin d'une stratégie politique pour nous assurer que le message passe et que les acquis restent opérationnels. Je vous fais remarquer que la section « Études féministes » présente à l'ACFAS depuis 1990 est disparue sans qu'on s'en aperçoive... au début du XXI^e siècle. La vigilance doit être au rendez-vous.

Mais quand je pense à l'extraordinaire Christine de Pisan, qu'on a longtemps présentée dans les manuels de littérature, comme « la première de cette insupportable lignée de femme auteurs²⁶ », quand je pense que c'est une femme aujourd'hui inconnue, Clémence Royer, qui a offert en 1861 la première traduction en français de l'œuvre de Darwin, faisant précéder cette traduction d'une longue préface où elle anticipe les conclusions les plus audacieuses du chercheur britannique, que lui-même ne formulera qu'au cours des années subséquentes, quand je pense aux géniales chercheuses du XIX^e siècle en sciences sociales que la tradition soi-disant scientifique a complètement fait sombrer dans l'oubli, quand je pense aux historiennes qu'on a adroitement interdit de séjour quand se sont constitués les regroupements professionnels d'historiens au XIX^e siècle²⁷, quand je pense à tout cela, je me dis qu'un minimum de stratégie politique et institutionnelle, ce n'est pas du luxe.

Je ne sais si vous avez noté que depuis quelques minutes, j'utilise le terme « nous ». Je continue d'avoir la ferme conviction que nous devons dire « nous ». Parce que nous apprenons les unes des autres. Parce que nous savons que nous sommes différentes et qu'au-delà de la réalité « femmes » se profile la réalité « domination occidentale » et la réalité « domination économique ». Parce que nous savons que la réalité concrète est difficile et que nous devons lutter pour y faire face. Parce que plusieurs d'entre nous ne veulent pas se cacher dans une

tour d'ivoire académique. Parce que c'est une affirmation de subjectivité politique. Parce que nous devons insister sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise; sur la collaboration plutôt que sur les conflits. Un colloque comme celui qui commence ce matin est porteur d'espoir.

Il a fallu plusieurs siècles aux historiens masculins, blancs et d'origine européenne pour découvrir l'irrecevabilité de leurs discours universels. De notre côté, nous l'avons fait très rapidement, ne croyez-vous pas? Nous devons reconnaître et tenir compte du pouvoir que produit la solidarité.

La vulgarisation

Je m'en voudrais de ne pas ajouter une brève section sur un aspect de la pratique historique que je considère très importante: la vulgarisation de l'histoire. En effet, aussi fermement que je crois à l'importance des aperçus théoriques et à la nécessité de la critique épistémologique, je refuse que l'histoire des femmes ne sorte pas des cercles académiques qui produisent ce nouveau savoir.

J'ai participé, il y a trente ans, à l'aventure stimulante du Collectif Clio, ce groupe de quatre historiennes qui a mis en chantier un ouvrage de vulgarisation sur *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*²⁸. Au bout de trois ans de discussions et d'écriture (quatre fois neuf mois!), nous avons lancé ce gros livre de 525 pages à la couverture rose que les Québécoises ont acheté à plus de 25 000 exemplaires. Dix ans plus tard, le Collectif Clio a publié une édition augmentée²⁹, revue et corrigée (mais qui comportait hélas! encore des erreurs et des oublis). En dépit de ses 646 pages, le livre s'est vendu à plus de 10 000 exemplaires et il se trouve encore sur les tablettes des libraires.

Il me semble que cet ouvrage a joué un rôle non négligeable dans les transformations si rapides qui ont caractérisé les femmes québécoises. Nous avons reçu plusieurs commentaires de nos lectrices. Elles se disaient «choquées du silence si longtemps gardé»; «qu'il était temps de montrer que la colère des femmes est légitime»; «heureuses de s'être réapproprié leur passé»; «contente que la lecture soit rendue si facile et [que] mes voisines so[ient] sur la liste d'attente pour lire le livre³⁰». Ici au Québec, ce nom de *Clio* réfère davantage au collectif qui a produit ce livre qu'à la muse de l'histoire de l'Antiquité grecque. Ma mère, qui a lu ce livre, me disait, avec sa perspicacité coutumière: «Au fond, l'histoire des femmes, c'est l'histoire des gens ordinaires».

Je viens tout juste de récidiver. Constatant que la majorité des jeunes femmes ne savent rien de la lutte féministe, même celles qui travaillent dans les groupes de femmes, j'ai voulu écrire un récit de la lutte féministe au Québec. Pour m'assurer que le texte soit facile à comprendre, j'ai convaincu Camille, ma petite-fille de 15 ans, de le lire au fur et à mesure de sa rédaction. Elle m'a signalé les passages obscurs, les allusions incompréhensibles pour elle, les mots trop difficiles.

Je n'ai pas voulu assortir ce livre de considérations théoriques et je me suis contentée d'une définition opérationnelle et concrète du féminisme en procédant à la liste de leurs principales revendications à la toute fin du XIX^e siècle et tout au long du XX^e. « Au confluent des influences anglo-saxonne et française, et dans l'univers intensément catholique qui a caractérisé les premières décennies, les féministes québécoises ont été en mesure de proposer une pensée féministe dans ses formulations, en accord, dans ses fondements, avec celle des autres féministes occidentales³¹ ». Le livre a paru il y a six mois: *Le féminisme québécois raconté à Camille*³². Oh, il n'a pas l'impact de l'ouvrage du Collectif Clio, car il paraît dans une conjoncture fort différente, alors que le féminisme a désormais plutôt mauvaise presse. Mais quand même: j'essaie de me convaincre qu'il est nécessaire et j'ai eu la satisfaction de constater que plusieurs jeunes filles ou garçons de 17 à 20 ans l'ont très bien compris.

Je souhaite vivement que dans vos milieux respectifs, on procède à ces exercices de vulgarisation et qu'à côté de la sempiternelle histoire, se profile maintenant une autre ligne directrice où les femmes se retrouvent, elles aussi, sujet de l'histoire. Le chantier est immense: les livres, la télévision, Internet. Il n'en tient qu'à nous d'y figurer efficacement.

Conclusion

Il est temps de conclure. Le 6 décembre 1989, en fin de journée, je donnais une conférence intitulée: « A-t-on encore besoin des féministes? » devant un groupe d'infirmières. Pendant ce temps se déroulait la tuerie de Polytechnique. Le retour à la maison m'a plongée dans la douleur et l'indignation. Je me suis alors fait la promesse que je parlerais de ce tragique incident chaque fois que je prendrais la parole en public. Je ne ferai pas exception aujourd'hui. En cette année du vingtième anniversaire, il me semble que la société devrait être prête à regarder en face la signification de ce drame qu'un film vient de propulser de nouveau dans l'actualité.

La réticence collective à admettre le caractère politique de ce tragique événement demeure largement partagée. Les autorités de l'École polytechnique refusent toujours, à ce jour, d'admettre que le geste était dirigé contre les féministes. Le monument érigé à Montréal parle de « victimes » et ne fait pas mention que les femmes avaient été exclusivement ciblées. De temps en temps, des gestes d'éclat sont commis sur la place publique « pour terminer le travail de Marc Lépine ». Ils reçoivent l'attention complaisante des médias. Surtout, ces derniers sont enthousiastes quand il s'agit de laisser entendre que le féminisme est dépassé et que, chez nous, la question est réglée³³.

Or, pour être compris, ce drame doit être mis en série avec la montée de ce qu'il faut bien appeler l'antiféminisme. La révolution féministe a produit le changement le plus profond du XX^e siècle, sans verser une goutte de sang, et

pourtant on continue à présenter ce mouvement politique comme une guerre des sexes, comme une lutte dirigée contre les hommes : pas étonnant que jeunes gens et jeunes filles le refusent si souvent. L'antiféminisme est apparu en même temps que le féminisme et il a pris des visages multiples au gré des décennies. Reconnaître qu'il a incité un jeune homme à prendre les armes, à la fin du XX^e siècle, permettrait sans doute de faire avancer les choses. Plaçons-nous du point de vue d'une femme : être vue comme une ennemie simplement parce qu'on a voulu choisir sa place, vivre son autonomie et rechercher l'égalité, c'est très difficile à comprendre. Nier le caractère antiféministe du drame, laisser croire que le féminisme est dépassé et que l'égalité est atteinte entre les hommes et les femmes, c'est refuser que les choses changent vraiment. On a le choix : nier ou reconnaître. Le six décembre doit être mis en série avec les gestes antiféministes, et non avec les tueries qui ont périodiquement lieu dans les écoles.

Comme le disait la militante Nicole Lacelle dans un texte inédit lu lors de la commémoration du quinzième anniversaire : « Si seulement [les étudiantes] étaient mortes pour “absolument rien”... Or il y a quelque chose à comprendre de la tuerie de Polytechnique. Quelque chose de très, très difficile à saisir, qui peut transformer notre vision du monde, nos désespoirs, notre espérance, notre façon d'expliquer l'histoire; notre connaissance, notre définition de nous-mêmes. Nous n'avons pas oublié le drame de Polytechnique; nous ne l'avons jamais su³⁴. »

Est-ce que je m'éloigne de mon sujet? Je ne crois pas. Les féministes ont atteint désormais le noyau dur du patriarcat : la violence de certaines réactions à leurs analyses en témoigne. Et l'histoire, ne l'oublions pas, est au cœur de l'édifice patriarcal. Depuis des millénaires, la mémoire collective est entre les mains de systèmes de pensée qui ont infantilisé les femmes : la philosophie, la religion, les sciences, l'histoire. Depuis des millénaires, ce que les femmes ont pensé, dit et réalisé a sombré dans l'oubli.

La lecture du programme de votre colloque me convainc que vous êtes nombreuses et nombreux à travailler au chantier toujours inachevé de l'histoire des femmes. J'ai la certitude que j'y apprendrai plusieurs informations passionnantes, qui continueront de nourrir ma passion personnelle et j'ose espérer que les quelques propos que je viens de vous livrer vous convaincront qu'à cette tâche, oui, la passion est nécessaire.

Notes

1. Dumont, Micheline, *Laure Conan. Textes choisis et présentés par*, Montréal, Fides, 1960, 96 p.
2. Johnson, Micheline D., « Histoire de la situation de la femme dans la province de Québec », *Tradition culturelle et histoire politique de la femme au Canada*, « Études préparées pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada », Ottawa, 1971, 53 p.
3. Dumont, Micheline, « Doing Feminist Studies Without Knowing It », dans Wendy Robbins, Meg Luxton, Margrit Eichler et Francine Descarries (dir.), *Minds of Our Own. Inventing Feminist Scholarship and Women's Studies in Canada and Québec, 1966-1976*, Waterloo, Wilfrid Laurier Press, 2008, p. 106-113.
4. Dumont, Micheline, *Découvrir la mémoire des femmes. Une historienne face à l'histoire des femmes*. Montréal, éditions du Remue-ménage, 2001, 159 p.
5. Dauphin, Cécile et coll., « Culture et pouvoir des femmes : essai d'historiographie », *Annales ESC*, mars-avril 1985, p. 271-293.
6. Cott, Nancy, Gerda Lerner, Kathryn Kish Sklar, Ellen Dubois et Nancy Hewitt, « Considering the state of women's history », *Journal of Women's History*, vol. 15, n° 1, (Spring 2003), p. 145-163.
7. Fine, Agnès, « Histoire des femmes et anthropologie des sexes. Poursuite du débat ouvert en 1986 », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 16, 2002, p. 145-166. Voir également Polonim-Simard, Jacques, « Regards complémentaires : l'histoire des femmes dans les revues françaises d'histoire », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 16, 2002, p. 107-143.
8. Sohn, Anne-Marie et coll., *L'histoire sans les femmes est-elle possible?*, Paris, Perrin, 1998.
9. Scott, Joan Wallach, *Gender and the Politics of History*, New York, Columbia University Press, 1988, 242 p.
10. Dumont, Micheline, « Un champ bien clos : l'histoire des femmes au Québec », *Atlantis. A Women's Studies Journal / Revue d'études sur les femmes*, Special Issue : « Feminism and Canadian history », vol. 25, n° 1, 2000, p.102-118.
11. Bédard, Éric et Julien Goyette, *Parole d'historiens. Anthologie des réflexions sur l'histoire au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006, 379 p.
12. Ils figurent dans la troisième partie, intitulée « L'ère moderniste ». Ce sont des textes de Louise Dechêne, de Micheline Dumont, du Collectif Clio et de Nadia Fahmy-Eid.
13. Thivierge, Nicole, *Écoles ménagères et instituts familiaux : un modèle féminin traditionnel*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982, p. 306.
14. Dumont, Micheline, « L'alphabétisation masculine », *Histoire sociale/Social History*, vol. XXIII, n° 45 (mai 1990), p. 129-131. Réaction à un article publié par Gérard Bouchard.
15. Durand, Pascal, Pierre Hébert, Jean-Yves Mollier et François Vallotton, *La Censure de l'imprimé. Belgique, France, Québec et Suisse romande, XIX^e et XX^e siècles*, Québec, Éditions Nota bene, 2006, 464 p. Voir l'introduction (p. 5-12), signée Jean-Yves Mollier, et la conclusion (p. 447-454), signée François Vallotton.
16. Dumont, Micheline, « La mémoire des femmes : comment on ne réécrit pas l'histoire », dans *ibid.*, p. 381-395.
17. Cleverdon, Catherine, *The Woman Suffrage Movement in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, 324 p. Voir Chapitre 7. Cette édition reprend l'édition originale de 1950.
18. Bourdieu, Pierre, « Remarques sur l'histoire des femmes », dans Georges Duby et Michelle Perrot, *Femmes et Histoire*, Paris, Plon, 1993, p. 63-67. Par la suite, Bourdieu a publié *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998. Cet ouvrage a été fortement critiqué dans les milieux de la recherche féministe. Voir Mathieu, Nicole-Claude, « Bourdieu ou le pouvoir auto-hypnotique de la domination masculine », *Les Temps modernes*, n° 604, 1999, pp. 286-

- 324; Léo Thiers-Vidal, « Le masculinisme de *La domination masculine* de Bourdieu », sur le site Internet des Chiennes de garde, 4 mai 2004.
19. Scott, Joan W., *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 15.
 20. Maillé, Chantal, « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois », *Recherches féministes*, vol. 21, n° 2, 2007, p. 91-111.
 21. Lerner, Gerda, *The Majority Finds Its Past. Placing Women in History*, Oxford, NewYork, Toronto et Melbourne, Oxford University Press, 1979, 217 p.
 22. Dumont, Micheline, *Découvrir la mémoire des femmes* [...], p. 96-97.
 23. Ephesia, *La place des femmes: les enjeux de l'égalité et de l'identité*, Paris, La Découverte, 1995, 740 p.
 24. Le GREMF publie des rapports de recherche depuis 1985 et la revue *Recherches féministes* depuis 1988, il accueille la Chaire Claire-Bonenfant depuis cette même année et organise depuis 2003 l'Université féministe d'été.
 25. Il faisait suite à divers regroupements nés dans les années 1970 et qui ont porté des noms différents. Il publie des *Cahiers de recherche* et la revue *FéminÉtudes*. Il exerce également un protocole de recherches *Relais-Femmes*, avec divers groupes de militantes féministes.
 26. Selon l'expression de Gustave Lanson.
 27. Je pense ici aux recherches de Smith, Bonnie G., *The Gender of History. Men, Women and Historical Practice*, Cambridge (Mass.) et Londres, Harvard University Press, 1998, 306 p., et aux études réunies par Pellegrin, Nicole, *Histoires d'historiennes*, Saint-Étienne, Publication de l'Université, coll. « L'école du genre », série Nouvelles recherches n°1, 2006.
 28. Collectif Clio. *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Quinze, 1982, 529 p. Le collectif Clio se composait des historiennes suivantes: Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart.
 29. Collectif Clio, *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992, 646 p.
 30. Ces citations proviennent de commentaires cités dans Micheline Dumont, « Historienne et sujet de l'histoire », reproduit dans *Découvrir la mémoire des femmes* [...], p. 75 et 88.
 31. Dumont Micheline et Louise Toupin, *La pensée féministe au Québec. Une anthologie*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2003, p. 33.
 32. Dumont, Micheline, *Le féminisme québécois raconté à Camille*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2008, 247 pages.
 33. Dumont, Micheline « Se souvenir du six décembre », *L'État du Québec 2009*, Montréal, Institut du Nouveau Monde, 2008, p. 505-509.
 34. *Ibid.*, p. 509.

I

**Éducation,
culture et transmission
des idées**

AUTONOMISATION ET VOIX CHEZ MARIE BARBIER, RELIGIEUSE, SUPÉRIEURE ET MYSTIQUE À MONTRÉAL AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

COLLEEN GRAY
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE,
QUEEN'S UNIVERSITY, KINGSTON (CANADA)

*« Dans la parole, il y a le son, la force et le souffle.
Elle a un son pour être entendue, une force pour être
comprise un souffle pour être accomplie. »*

Sainte Hildegard de Bingen (1098-1179)¹

« Notre projet est de ressusciter, hors du silence des sources, la parole des femmes² ». Ainsi commençait l'article « Voix littéraires, voix mystiques », que Danielle Régner-Bohler fit paraître dans l'avant-gardiste *Histoire des femmes en Occident*. La voix féminine est « un geste total », estimait Régner-Bohler, un instrument de pouvoir³. Publié en 1992, son article exigeait que les voix des femmes fussent entendues. Plusieurs autres travaux ont paru en même temps dans ce dessein très exactement : rechercher, ressusciter, comprendre la voix féminine du passé⁴. C'est bien sûr dans ce contexte que mes recherches actuelles et ce texte-ci ont été conçus, formulés et produits⁵. Mon travail est profondément engagé envers, et marqué par, des préoccupations pour les femmes, leur rapport au pouvoir en général et, dans ce cas-ci particulier, la relation entre langue et pouvoir chez Marie Barbier, sœur, supérieure et mystique de la congrégation de Notre-Dame, qui vécut à Montréal aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Sur le pouvoir

Cela est bien connu, c'est depuis le légendaire débat sur les « femmes favorisées » lancé par l'article novateur de Jan Nøel et poursuivi par la pénétrante réponse de Micheline Dumont qu'on discute du rapport entre femmes et pouvoir en contexte colonial canadien⁶. Ce débat participait évidemment d'échanges plus généraux sur le pouvoir en histoire sociale comme hors de ce champ, pendant cette période et à d'autres époques. Son énonciation portait nettement la trace d'influences – directes ou indirectes – redevables à Michel Foucault, dont la réflexion approfondie orienta considérablement la reconfiguration du concept de pouvoir au xx^e siècle. Après la dissémination de ses idées et de concert avec le développement de la discipline historique, le pouvoir se trouva changé à jamais : dans notre monde poststructuraliste, le pouvoir n'appartenait plus uniquement aux membres de l'élite – d'ordinaire des hommes blanc à l'État ou aux institutions organisées. On vint plutôt à en voir la présence partout, chez le faible comme chez le fort. Le pouvoir n'est pas une entité unidimensionnelle, mais une relation : un pouvoir s'exerce toujours aux dépens de quelqu'un ou de quelque chose ; rien n'y échappe et, surtout, il suscite toujours de la résistance⁷.

Englobante, la conception foucauldienne du pouvoir a ouvert plusieurs pistes en dotant les chercheurs de nouveaux outils et de nouvelles approches méthodologiques. Naguère l'apanage de l'État ou de quelques individus, les relations de pouvoir devinrent omniprésentes au sein d'un champ politique fortement agrandi, incluant les humbles, dont les femmes, au lieu de se limiter aux rois et aux politiciens de haut rang⁸. Cette approche élargie du pouvoir fit naître de nouvelles questions de recherche : ceux que l'histoire avait jusque-là négligés, comme les femmes et les autochtones, étaient-ils des agents historiques ou des victimes ? Le débat s'éloigna progressivement de telles oppositions binaires en direction des sources de limitation du pouvoir et des relations de pouvoir, comme l'accommodement, le compromis et l'échange⁹. J'ai conclu dans mes récents travaux¹⁰ que le pouvoir était une chose complexe, paradoxale et difficile à évaluer, et c'est dans ce cadre défini que je souhaite discuter de la sœur, supérieure et mystique de la congrégation de Notre-Dame, Marie Barbier.

Marie Barbier

Qui fut Marie Barbier et comment la connaissons-nous ? La majeure partie de ce que nous savons d'elle se trouve dans la biographie¹¹ que lui a consacrée Charles de Glandelet (1645-1725), prêtre et plus tard supérieur du séminaire de Québec, un peu avant sa mort¹². Marie Barbier, fille d'un habitant de Montréal, charpentier et gardien d'église, naquit à Ville-Marie le 1^{er} mai 1663. À la suite d'une série d'expériences mystiques dans sa prime jeunesse, Barbier

rejoignit la congrégation de Notre-Dame à l'âge de quinze ans¹³. Elle prit l'habit à seize ans et l'année suivante, en 1679, sa profession se vit confirmer¹⁴.

Institution d'enseignement non cloîtrée basée à Ville-Marie et chapeautant des écoles missionnaires à travers la colonie, la congrégation de Notre-Dame était solidement établie au moment où Barbier en intégra les rangs. La communauté avait été fondée à Ville-Marie en 1657 par Marguerite Bourgeoys, venue au Canada en 1653 dans le cadre des efforts de colonisation de la France, avec l'intention de convertir les autochtones au catholicisme¹⁵. Conséquemment à la croissance et à l'enracinement de la population canadienne dans la colonie, la mission de sœur Bourgeoys se structura davantage et concentra ses efforts sur la scolarisation des filles des habitants¹⁶. S'il est exact que cette entreprise éducative visait à leur apprendre la lecture, l'écriture et l'arithmétique pratique, l'accentuation des valeurs religieuses la plaçait tout de même résolument au cœur de la scolarisation traditionnelle française des filles. Exaltant les manières et les valeurs chrétiennes, l'obéissance et la piété, cette éducation visait à modeler les cœurs et les âmes selon un catholicisme orthodoxe, à garder les jeunes filles loin du désordre et de la débauche et à les préparer à leurs futurs rôles d'épouse et de mère. Mission pédagogique profondément humaine et exigeant un dévouement entier, l'entreprise traduisait la croyance, formulée notamment par l'évêque et auteur du XVII^e siècle François Fénelon, en la possibilité de réformer et d'éduquer les êtres¹⁷.

À la lumière de son engagement de toute une vie au service de la congrégation de Notre-Dame, il serait difficile de prétendre que Marie Barbier n'avait pas de pouvoir, particulièrement en comparaison avec les autres femmes de son temps. Au lieu de se marier au début de la vingtaine comme le faisait une majorité de jeunes femmes dans la colonie à cette époque¹⁸, Barbier, nous l'avons vu, joignit la congrégation à un très jeune âge et fit vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, comme toute religieuse, et celui de se consacrer à la mission qui était l'âme de la congrégation, la scolarisation des jeunes filles¹⁹. Elle s'investit dans son travail pédagogique avec diligence et passion, transmettant à des générations de jeunes filles de la colonie les préceptes culturels du temps aussi bien derrière les murs de la maison-mère à Montréal qu'au sein du couvent de Québec ou même, au risque de sa vie, de missions dénuées et isolées en périphérie des deux principaux centres d'établissement²⁰. La biographie de Glandelet insiste particulièrement sur les épreuves physiques qu'endura la jeune sœur Barbier. En 1685, Barbier et sa compagne Anne Meyrand allèrent fonder une mission de la congrégation sur l'île Saint-Laurent. La description de ce périple et de la vie des deux religieuses dans cette mission embryonnaire abonde en détail sur les terribles privations et les dangers mortels qu'elles subirent²¹. Selon les mots mêmes de Marie: «sans une protection particulière de Dieu nous aurions [illisible] mourir de froid²²».

De telles circonstances exceptionnelles ne reflètent que partiellement les impressionnantes réalisations de Barbier au service de la congrégation. En plus d'enseigner tout au long de sa vocation, la religieuse dirigea aussi à certains moments la confraternité de son institution, la Congrégation des externes, à la fois agent clé de la réforme catholique et lien essentiel entre l'institution et ses anciennes élèves²³. Barbier agit aussi comme supérieure de l'institution de 1693 à 1698 et ce fut en cette qualité qu'en plus de ses lourdes responsabilités administratives, spirituelles et économiques, elle mena des négociations ardues, interminables et parfois litigieuses avec M^{gr} Saint-Vallier au sujet de plusieurs articles de son projet de constitution, particulièrement ceux qui concernaient les cloîtres²⁴. Elle ne cessa pas d'être bien en vue au sein de la communauté après qu'elle eût renoncé à son poste de supérieure en 1698. Au contraire, elle retourna à son enseignement, renouvela son engagement avec la Congrégation des externes et servit à divers postes administratifs au sein du conseil de la communauté pratiquement jusqu'à sa mort en 1739.

Ce portrait de Marie Barbier en puissante religieuse des xvii^e et xviii^e siècles est toutefois plus complexe, moins net et plus difficile à justifier quand on examine d'autres dimensions de son existence²⁵. J'entends le montrer en analysant certaines facettes de la biographie que lui a consacrée Charles de Glandelet.

Presque tout ce que nous savons de Marie Barbier provient du manuscrit de Glandelet, ce qui, en soi, confère à cet auteur un immense pouvoir. Glandelet nous « permet » d'en apprendre sur Marie Barbier à la fois selon son propre point de vue et en fonction du contexte de sa propre tradition. Sachant cela, il faut donc absolument admettre que sa biographie de Marie Barbier est tout sauf l'œuvre d'un observateur objectif. Elle constitue plutôt une *vita*, une « biographie sacrée » rédigée selon une tradition hagiographique européenne ancienne et bien précise dans laquelle des prêtres écrivaient à propos de personnes qu'ils avaient connues, surtout – mais pas toujours – des femmes ayant manifesté d'exceptionnels dons spirituels²⁶. Tout au long des xvii^e et xviii^e siècles, des missionnaires français importèrent au Canada cette tradition qui fleurit pour un temps. En 1671, par exemple, le jésuite Paul Ragueneau publia *La vie de Mère Catherine de Saint-Augustin*, une biographie de la nonne augustine de l'ordre des Hospitalières de la Miséricorde qui œuvra à l'Hôtel-Dieu de Québec. Vers la fin du xvii^e siècle, un autre jésuite, Claude Chauchetière, fit part de son enthousiasme pour la mystique amérindienne Kateri Tekakwitha dans sa biographie intitulée *La vie de la B. Catherine Tegakouita, dite à present La Sainte Sauvagesse*. Il y eut bien sûr la biographie de Marie Barbier signée Glandelet, mais au début du xviii^e siècle, ce dernier rédigea aussi deux biographies de Marguerite Bourgeoys. À la même époque, le sulpicien François Vachon de Belmont sanctifia Jeanne Le Ber, recluse de la congrégation de Notre-Dame, en même temps que Marguerite Bourgeoys dans ses « Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal en Canada ». Encore à la fin du xviii^e siècle

cle, le prêtre Charles-Marie-Madeleine d'Youville poursuit cette tradition par une biographie de sa mère, Marguerite d'Youville²⁷. Si la recherche sur ces œuvres est florissante, il manque encore une analyse comparative d'envergure à leur sujet²⁸.

Il est important de rappeler que ces hagiographies ne furent pas entièrement écrites selon les critères de l'histoire rationnelle et objective que nous connaissons et appliquons aujourd'hui. Différentes raisons ont motivé leur production. Sans nul doute, la révérence et l'admiration pour les expériences spirituelles de ces saintes femmes en inspirèrent plus d'un. Mais d'autres facteurs y contribuèrent aussi, qu'il se fût agi d'objectifs théologiques précis (inspirer la dévotion envers la passion du Christ), de visées didactiques (édifier ces personnes en modèles de sainteté pour les laïcs) ou d'ambitions hagiographiques (attirer l'attention de Rome en vue d'une éventuelle canonisation)²⁹. Ainsi, la biographie de Glandelet est d'abord *son* récit, un vecteur de ses propres desseins, buts et ambitions en tant que prêtre. Une narration de la vie de Marie Barbier émerge bel et bien du manuscrit, tout comme émerge un compte rendu détaillé de ses tribulations spirituelles. Ces descriptions sont toutefois largement infléchies par la propre voix du prêtre, par ses tentatives d'imposer un sens au récit de la vie de la religieuse qui, pour Glandelet, même si les faits suggèrent autre chose, fut celle de la « nonne vertueuse » idéale, c'est-à-dire obéissante, pieuse et dévouée.



Portrait de Marguerite Bourgeoys, 1700, par Pierre Le Ber. Huile sur toile, 62,25 x 49,50 cm. Photographie: Bernard Dubois. Source: Musée Marguerite-Bourgeoys. p1999.0128.63. Reproduit avec l'aimable autorisation du Musée Marguerite Bourgeoys. À noter que la restauration de ce portrait en 1963-1964 a révélé le véritable visage de la fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame.

Cela ne signifie pas que Glandelet domine complètement Marie Barbier avec ses propres représentations et interprétations. Les propres écrits de la religieuse sont en effet disséminés dans tout le corps du manuscrit. Il faut toutefois en qualifier la nature : Barbier a écrit les mots qui figurent dans le manuscrit de Glandelet à l'insistance et sous la direction de Glandelet lui-même, souvent contre sa volonté ou par obéissance à cet homme qui, à titre de confesseur, dirigea, interpréta et donna forme non seulement aux expériences religieuses de la nonne, mais aussi à leur mise en discours³⁰. Il faut aussi préciser que les mots de Marie Barbier n'apparaissent jamais écrits de sa propre main. Ils ont plutôt été recopiés et insérés çà et là dans le texte à la discrétion du prêtre, à des intervalles qui lui semblaient convenables. Nous ne pouvons pas prétendre non plus que les passages attribués à Marie Barbier correspondent à d'authentiques manifestations de sa pensée. Au contraire, de solides preuves que le prêtre a trafiqué les écrits de Barbier s'observent à travers le manuscrit : mots rayés et remplacés par d'autres ou encore instructions placées en marge au sujet de passages entiers à effacer, des passages qui parfois livrent de précieux aperçus de la vie de la religieuse (voir figure 1). Non seulement nous est-il impossible de pleinement évaluer l'influence de la médiation du prêtre, voire son interférence dans certains cas, mais nous ne pouvons même pas accéder à l'écriture originale de Marie Barbier et, de là, déterminer ce que Glandelet a jugé bon d'effacer ou de modifier.



Pages manuscrites montrant les retouches faites par Glandelet aux écrits de Marie Barbier. ASQ, ms. 198, «Receuil touchant la S(œur) Barbier», ff. 12-13.

Sur la foi de cette évidente interférence, je crois que la voix de Barbier, à plusieurs endroits du manuscrit, se trouve recouverte par Glandelet qui structure son histoire à elle au sein de son récit à lui, au point où il perd parfois le fil de l'histoire de Barbier dans des sermons qu'il a conçus pour faire valoir ses

propres interprétations des expériences et des écrits de la religieuse. Cette volonté didactique s'observe clairement et le plus manifestement au tout début du manuscrit. Ce n'est pas avant la dixième page qu'apparaissent des passages de la main de Barbier. Avant qu'on y arrive, Glandelet a donné le ton en narrant le début de la vie de Marie Barbier, ses expériences spirituelles marquantes et son entrée dans la congrégation³¹. Glandelet «laisse» ensuite trois pages à Barbier pour y décrire ces années dans ses propres mots³², mais utilise les cinq pages suivantes³³ pour développer le bref récit de la religieuse, louangeant dans le détail ses vertus, «sa dévotion tendre», «sa pente et son attrait pour la vie humble, cachée, et méprisée, son estime et son affection pour la pauvreté, son abandon et son dévoûement à toutes les tentations, délaissemens, douleurs, souffrances et autres croix...³⁴». Tout au long du manuscrit, la voix de Barbier se déploie selon ce mode, coincée entre deux reformulations autoritaires de son récit. Travailler avec ce document équivaut à écouter une voix, celle de Barbier, sur laquelle une autre, celle de Glandelet, se superpose pour la pervertir. Le chercheur discerne une image qui se forme selon les caprices de la main qui la façonne, suivant le mouvement d'une plume accouchant de mots, les biffant, les masquant, les remplaçant par d'autres, puis repassant pour polir l'image, pour l'épurer.

Que comprendre de cette retouche des mots d'un autre être humain, de cette subversion de la voix? Si nous adoptons la posture de penseurs tels le linguiste suisse du XIX^e siècle Ferdinand de Saussure, qui voyait dans l'écriture «une image de la parole prononcée», ou le philosophe postmoderne français Jacques Derrida, qui soutenait que l'écriture est «le désert [...] une séparation [...] un éternel exil hors d'un paradis perdu de la présence vocale qui était le jardin de la parole³⁵», le mot écrit est vain, comme l'interférence de Glandelet envers l'écriture de Barbier d'ailleurs. Le problème devient toutefois beaucoup plus sérieux si nous considérons le mot écrit du point de vue d'autres penseurs. Les mots sont tout, disait le philosophe allemand du XIX^e siècle Friedrich Nietzsche. Ils constituent non pas une forme d'expression dégradée, mais bien un renversement de «l'entropie du langage». Ils servent de symboles, de preuves de la survie de notre existence corporelle³⁶. Au XX^e siècle, dans la même veine, le philosophe, auteur et journaliste franco-algérien Albert Camus tenait le mot écrit pour un «refus du silence, un dépassement de soi³⁷», tandis que l'historien américain de la religion et de la culture Walter Ong proclama les mots «essence de l'individu³⁸». Selon cette perspective, on peut donc plaider que la biographie de Glandelet priva Marie Barbier de tout pouvoir.

Est-ce le cas? Oui, sans aucun doute, c'est vrai d'une certaine manière, comme, je crois, cette discussion a su le montrer. Mais qu'arriverait-il si les écrits de Marie Barbier ayant survécu se trouvaient extraits du manuscrit, couchés sur leurs propres pages blanches et examinés pour ce qu'ils sont en soi, coupés de la voix de Glandelet? Y découvrirait-on une personne privée de pouvoir ou dominante?

Je travaille actuellement à répondre à cette question et bien que mon projet demeure à l'étape préliminaire, j'estime être en mesure de faire certaines observations de départ.

Pour commencer, les écrits de Marie Barbier, une fois extraits du manuscrit de Glandelet, offrent un récit complet, mais différemment structuré selon trois parties thématiques et chronologiques particulières que j'ai intitulées « Éveils », « La nuit noire de l'âme » et « Chants d'amour et d'amitié³⁹ ».

« Éveils » couvre les années d'apprentissage de Barbier (approximativement de 1678 à 1685), novice et jeune sœur passionnément dédiée à la vie religieuse⁴⁰. Barbier y décrit comment elle se donna corps et âme non seulement à son métier d'enseignante, mais aussi à l'accomplissement de tâches banales comme faire cuire un pain ou amener paître les vaches, et comment plusieurs miracles, que sa dévotion à l'Enfant Jésus et à la Vierge Marie lui valut d'accomplir, l'aidèrent dans ses entreprises. Ce segment de ses écrits culmine avec son élection par la communauté pour se rendre sur l'île Saint-Laurent avec une compagne, Anne Meyrand, afin d'y établir une école missionnaire, épisode que la religieuse fait suivre du récit des souffrances que sa compagne et elle endurèrent pendant leur voyage jusqu'à l'île, puis durant leur séjour dans ce lieu inhospitalier. Avec « Éveils », Barbier établit clairement l'origine de sa sensibilité mystique, sa croyance qu'elle ressentit non seulement « des touches de Dieu », mais aussi qu'elle ne souhaita rien de plus que « de souffrir pour l'expiation de mes pechez⁴¹ ».

« La nuit noire de l'âme », seconde partie des écrits de Barbier, couvre une longue période de temps, de 1685 à 1700 approximativement⁴². Durant ces années, la religieuse servit dans plusieurs missions, puis, à son retour à Montréal, fut élue supérieure de la congrégation de Notre Dame. Barbier relate dans ces pages la longue maladie qui l'accabla à la suite d'un cancer qu'elle développa au sein, de même que ses efforts pour récupérer d'une telle épreuve. Plus capitale du point de vue de la présente analyse est la description détaillée qu'y offre Barbier de la « nuit noire » de son âme, période de quête soutenue de Dieu, d'une part, et, de l'autre, d'intenses souffrances physiques et spirituelles, de désespoir et de terribles sentiments d'abandon. « Je me trouve dans un grand depouillemt de toutes choses, non a l'exterieur comme St Barthelemy, mais Interieurement et d'une maniere assez extraordinaire depuis les piez Jusqu'a la tête. Je Sentois un Si grand vide, qu'Il me Sembloit que Je n'avois plus que La Carcasse⁴³ ». Une bonne part de ses écrits prend la forme de lettres à différents confesseurs auprès de qui elle cherche réconfort et perspicacité relativement à ses souffrances spirituelles⁴⁴.

« Chants d'amour et d'amitié », couvrant sommairement les années 1701 à 1707, nous présente une Marie Barbier entièrement guérie de ses problèmes physiques, vivant et travaillant au couvent de Montréal comme institutrice et administratrice⁴⁵. Les écrits de Barbier révèlent une femme qui, tout en demeu-

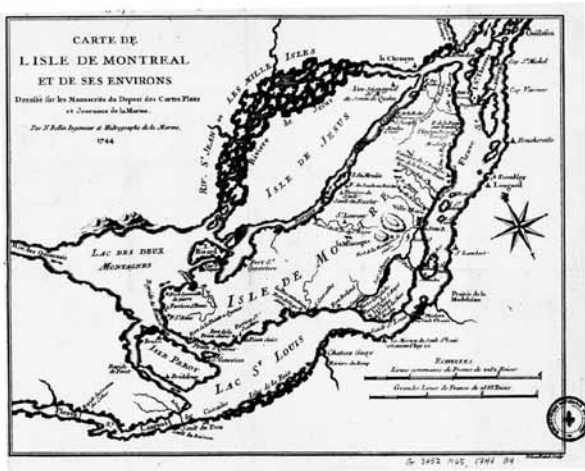
rant « fortement portée a la vie Interieure, et cache⁴⁶ » se veut plus posée que dans la section précédente et souvent plus occupée par des questions pratiques terre-à-terre que par le seul enjeu du statut de son âme. Elle discute, par exemple, d'une épidémie faisant rage à Québec et à Montréal avec son directeur⁴⁷ et prend même le temps de le critiquer, voire de le contester, pour avoir permis qu'une pièce soit jouée à Québec: « Je suis bien [illisible, aise ?] du bien que vous avez fait dans les Côtes, mais pourquoy avez vous laisser Jouer une Comedie a quebec? [...] que Craignez-vous? N'êtes-vous pas les maîtres?⁴⁸ ». Cette partie contient également plusieurs des lettres intimes de Marie Barbier à Glandelet et à d'autres directeurs de conscience, lesquelles nous aident à mieux cerner le rôle de ces hommes dans la progression et l'accomplissement de sa spiritualité, ainsi que la compréhension qu'elle en eut elle-même⁴⁹.

L'autonomisation de Marie Barbier

L'heure est maintenant venue de nous demander si ces écrits confèrent du pouvoir à Marie Barbier, s'ils lui permettent de s'autonomiser et, si oui, comment ils y parviennent.

D'abord et avant tout, il ne faut jamais perdre de vue que c'est uniquement grâce à Charles de Glandelet que nous possédons ces écrits. Si nous pouvons les lire et les extraire de sa biographie, c'est uniquement parce qu'il leur a « permis » de survivre, parce qu'il ne les a pas écartés, parce qu'il les a « sélectionnés » et intégrés au manuscrit afin de l'authentifier et d'illustrer ses propres écrits. Marie Barbier n'existe dans ce document que parce que Glandelet le lui a permis⁵⁰.

Et pourtant, même en sachant cela, ce qui émerge immanquablement de ces écrits n'est pas seulement une narration dotée de sa structure propre, mais aussi un être authentiquement autonome qui partage son récit personnel d'une voix constante et passionnée: une femme qui croit pouvoir sentir « des touches de Dieu⁵¹ » et qui étire la souffrance afin d'y parvenir. Malgré l'interférence de Glandelet et les passages qu'il a pu supprimer sans que nous puissions le prouver, cela demeure bien le récit de Marie Barbier, plein de joies, de découvertes, d'angoisses, de désespoirs, de complicités et de détermination. Ce récit figure bien sûr dans le manuscrit original de Glandelet, mais, rappelons-le, sous une forme « pervertie » à maints endroits par la voix et les desseins de ce prêtre. Une fois libérée de cet étai, la voix de Barbier résonne haut et fort d'elle-même dans toute son intensité crue, sans les atténuations redevables aux explications et interpolations de Glandelet. Marie Barbier se réapproprie entièrement son parcours pour la postérité. Cela signifie que la religieuse – volontairement ou non – a trouvé à s'inscrire au sein de la chaîne encore fragile réunissant ces femmes qui, depuis le XIII^e siècle, brisèrent le silence imposé depuis des temps immémoriaux à la plupart d'entre elles en consignait par écrit leur vécu dont les mots, en survivant, les projettent dans l'avenir⁵².



Carte de l'Isle de Montréal et de ses environs, 1744, par Jacques Nicolas Bellin et Guillaume Dheulland. Carte, 25 x 31 cm. BANQ, Collection numérique de cartes et de plans, G 3452 M65 1744 B4 CAR.

C'est de ces mots qu'émerge la voix de Marie Barbier. Il est difficile de décrire avec exactitude une « voix », comment on l'entend, comment elle se révèle à partir d'un texte. Le contenu, une combinaison d'imagerie et de rythme, le débit, le ton des écrits, le poids d'influences nombreuses qui s'entremêlent, telles que le sexe, le genre littéraire et le contexte socioculturel se répercutent assurément tous sur cette « voix » que nous entendons⁵³, et j'ai confiance que les quelques exemples inclus dans cet article ont su démontrer la puissance vibrante de la voix de Marie Barbier. Cette voix n'est pas celle d'une personne marginalisée, réprimée ou dominée, selon moi; elle est celle d'un être humain bien vivant, muni d'un pouvoir à soi, autonome donc, et dont les mots sont, pour reprendre l'idée de Nietzsche, un symbole ayant survécu au temps de son existence corporelle⁵⁴.

Conclusion

Cette brève étude de la biographie de Glandelet montre à quel point le pouvoir des figures historiques peut être paradoxal, complexe et difficile à évaluer. Marie Barbier fut à la fois agente et victime, la perspective sur son statut dépendant de l'angle sans cesse changeant dans lequel l'historien braque sa lentille d'exploration. La biographie de Glandelet imprègne, dirige et domine Marie Barbier tout à la fois, mais elle l'autonomise aussi, simultanément, en préservant ses mots et, par eux, l'intégrité de son récit, de son expérience et de sa voix pour le narrer.

Notes

1. Dans Sainte Hildegarde de Bingen, *Scivias* «*Sache les voies*» ou *Livre des visions*, 2^e édition, présentation et traduction par Pierre Monat (Paris, Les Éditions du Cerf, 1996), Deuxième vision de la Deuxième Partie, p. 166.
2. Régnier-Bohler, Danielle, «Voix littéraires, voix mystiques», dans Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, tome II: *Le Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2002 [1991], p. 525.
3. *Ibid.*, p. 529.
4. Le projet d'exploration des écrits féminins sur plusieurs siècles a donné naissance à une pléthore de travaux. En ce qui concerne les femmes en religion, on consultera à titre indicatif les ouvrages généraux suivants: Dronke, Peter, *Women Writers of the Middle Ages: A Critical Study of Texts from Perpetua (203) to Marguerite Porete (1310)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984. Alvilda Petroff, Elizabeth, *Medieval Women's Visionary Literature*, New York, Oxford University Press, 1986. Oden, Amy, *In Her Own Words: Women's Writings in the History of Christian Thought*, Nashville, Abingdon Press, 1994. Panizza, Letizia et Sharon Wood (dir.), *A History of Women's Writing*, traduction de Susan Haskins, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
5. Je prépare actuellement une édition critique des écrits de Marie Barbier, sœur, supérieure et mystique de la congrégation de Notre-Dame qui vécut à Montréal aux xvii^e et xviii^e siècles.
6. Noël, Jan, «New France: *Les femmes favorisées*», *Atlantis*, 6, 2 (1981), p. 80-98. Dumont, Micheline, «Les femmes de la Nouvelle-France: étaient-elles favorisées?», *Atlantis*, 8, 1 (1982), p. 118-24.
7. Ortner, Sherry, *Culture/Power/History: A Reader in Contemporary Social Theory*, Princeton, Princeton University Press, 1994, pp. 3-8. Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité*, tome I: *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976 et Colin Gordon (dir.), *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings, 1977-1984*, traduction de Colin Gordon, New York, Pantheon, 1980.
8. Ortner, Sherry, *Culture/Power/History: A Reader in Contemporary Social Theory* [...], p. 5.
9. Prolifiques et nombreuses à la fois, les études sur les religieuses et le pouvoir doivent beaucoup, en contexte canadien, au travail pionnier de Danylewycz, Marta, *Taking the Veil: An Alternative to Marriage, Motherhood and in Quebec, 1840-1920*, Toronto, McClelland and Stewart, 1987, et à celle, innovatrice, de Rapley, Elizabeth, *The Dévotes: Women and Church in Seventeenth-Century France*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990. Pour de plus récentes contributions à ce débat dans un contexte colonial élargi, on se tournera notamment vers Chowning, Margaret, *Rebellious Nuns: The Troubled History of a Mexican Convent, 1752-1863*, New York, Oxford University Press, 2006, Gray, Colleen, *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors and the Paradox of Power, 1693-1796*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2007. Clark, Emily, *The New Orleans Ursulines and the Development of a New World Society, 1727-1834*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007.
10. Gray, Colleen, *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors* [...]
11. ASQ, ms. 198, «Recueil touchant la S(œur) Barbier, fille séculière de La Congrégation de Notre-Dame», par Charles de Glandelet.
12. Bélanger, Noël, «Charles de Glandelet», *Dictionnaire biographique canadien*, tome II: *1701-1740*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 256-258.
13. ASQ, ms. 198, «Recueil touchant la S(œur) Barbier», ff. 5-8.
14. Sœur Sainte-Henriette, *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame*, tome 2, Montréal, CND, 1910-1913, p. 6.
15. Pour un examen minutieux du contexte global de ce mouvement, voir Deslandres, Dominique, *Croire et faire croire: les missions françaises au xvii^e siècle (1660-1650)*, Paris, Fayard, 2003.

16. Bourgeois, Marguerite, *The Writings of Marguerite Bourgeois*, traduction de sœur Mary Virginia Cotter, CND, Montréal, CND, 1976, p. 14, 19 et 143. Rapley, Elizabeth, *The Dévotes: Women and Church* [...], p. 101.
17. Sonnet, Martine, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Cerf, 1987, p. 15-16, 264, 287 et le chapitre 6 en particulier.
18. Charbonneau, Hubert, *Vie et mort de nos ancêtres*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 165.
19. Bourgeois, Marguerite, *The Writings of Marguerite Bourgeois* [...], p. 67, 70 et 97. AAM, 525.101, 698-1, Règlements, art. 24, f. 50.
20. Gray, Colleen, *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors* [...], chapitre 2 en particulier.
21. ASQ, ms. 198, « Recueil touchant la S(œur) Barbier », ff. 36-42.
22. *Ibid.*, f. 38.
23. Gray, Colleen, *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors* [...], p. 33-36.
24. Pour une description plus détaillée des devoirs d'une supérieure, voir Gray, Colleen, *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors* [...], p. 85-126. Sur l'affrontement constitutionnel avec M^{sr} Saint-Vallier, voir plutôt *ibid.*, p. 18-21.
25. Pour en savoir plus sur sa position structurelle au sein d'une hiérarchie cléricale dominée par les hommes, voir *ibid.*, le chapitre 4 en particulier.
26. McDonnell, E., *The Beguines and Beghards in Medieval Culture with Special Emphasis on the Belgian Scene*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1954, chapitre 23. Pour un exemple classique et maintes fois cité de cette tradition, voir Vitry, Jacques de, *Vie de Marie d'Oignies*, Paris, Actes sud, 1998.
27. Ragueneau, Paul, *La vie de Mère Catherine de Saint Augustin*, Paris, [s.é.], 1671. Claude, Chauchetière, *La Vie de la B. Catherine Tegakouita dite à present la Sainte Sauvagesse par le R. P. Claude Chauchetière, pretre Missionnaire de la Compagnie de Jésus*, New York, Presses Cramoisy, 1887; ASQ, ms. 198, « Recueil touchant la S(œur) Barbier ». Glandelet, Charles de, *Le vray esprit de Marguerite Bourgeois et de l'Institut des Sœurs séculières de la Congrégation de Notre-Dame établie à Ville-Marie en l'Isle de Montréal en Canada* (1701), en version anglaise: *The True Spirit of the Institute of Secular Sisters of the Congrégation de Notre-Dame Established in Ville Marie on the Island of Montreal in Canada*, traduction de Frances McCann, CND, Montréal, Congrégation de Notre-Dame, 1977. Glandelet, Charles de, *Life of Sister Marguerite Bourgeois*, traduction de Florence Quigley, CND, Montréal, Congrégation de Notre-Dame, 1994. Vachon de Belmont, François de, « Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal en Canada », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* (1929-30), p. 144-191. Marie-Madeleine d'Youville, Charles, « La vie de madame Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité à Montréal », *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* (1924-25), p. 361-376.
28. Voir notamment Greer, Allan, *Mohawk Saint: Catherine Tekakwitha and the Jesuits*, New York, Oxford University Press, 2005. Bilinkoff, Jodi, *Related Lives: Confessors and their Penitents, 1450-1750*, Ithaca, Cornell University Press, 2005.
29. Kieckhefer, Richard et George D. Bond, dir., *Sainthood: Its Manifestations in World Religions*, Berkeley, University of California Press, 1988, p. 4-5.
30. ASSP, ms. 1233, vers 1779, « Mémoires sur la vie de la sœur de l'assomption recueillis par Mr Glandelet, prêtre du séminaire de Québec et son principal directeur », Étienne de Montgolfier, f. 10. Ce manuscrit contient une autre version de la vie de Marie Barbier, telle qu'interprétée par Étienne de Montgolfier, supérieur des Sulpiciens. Voir ASQ, ms. 198, « Recueil touchant la S(œur) Barbier », ff. 51-52 et 74.
31. ASQ, ms. 198, « Recueil touchant la S(œur) Barbier », ff. 1-9.
32. *Ibid.*, ff. 10-12.
33. *Ibid.*, ff. 13-17.

34. *Ibid.*, f. 13.
35. Evans, Claude, *Strategies of Deconstruction: Derrida and the Myth of the Voice*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1991, pp. 112, 116, 160, 162 et 164. Spiegel, Gabrielle M., *The Past as Text: The Theory and Practice of Medieval Historiography*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997, p. 40. (Traduction libre.)
36. Wood, David, *Derrida: A Critical Reader*, London, Blackwell, 1992, p. 57.
37. Bartlett, Elizabeth Ann, *Rebellious Feminism: Camus's Ethic of Rebellion and Feminist Thought*, New York, Palgrave Macmillan, 2004, p. 71 et 77.
38. Holmes, David G., *Revisiting Racialized Voice: African American Ethos in Language and Literature*, Carbondale, Southern Illinois University Press, 2004, p. 2.
39. ASQ, ms. 198, « Recueil touchant la S(œur) Barbier » : « Éveils », ff. 10-12, 17-24, 31-38 et 40-42; « La nuit noire de l'âme », ff. 78-79, 86-88, 93-98, 102-116, 135-136, 142-145, 153-155, 163-171 et 174-180; et « Chants d'amour et d'amitié », ff. 194-210.
40. *Ibid.*, ff. 10-12, 17-24, 31-38 et 40-42.
41. *Ibid.*, f. 11.
42. *Ibid.*, ff. 78-79, 86-88, 93-98, 102-116, 135-136, 142-145, 153-155, 163-171 et 174-180.
43. *Ibid.*, ff. 103-104.
44. La relation entre le pénitent et le directeur a grandement suscité l'intérêt des chercheurs. Parmi les plus récents travaux dans cette veine, on consultera Bilinkoff, Jodi, *Related Lives: Confessors and Their Female Penitents, 1450-1750*, Ithaca, Cornell University Press, 2005 et Coakley, John, *Women, Men and Spiritual Power: Female Saints and Their Male Collaborators*, New York, Columbia University Press, 2006. Je suis présentement occupée à analyser dans le détail les relations de Marie Barbier avec ses nombreux directeurs de conscience.
45. ASQ, ms. 198, « Recueil touchant la S(œur) Barbier », ff. 194-210.
46. *Ibid.*, f. 196.
47. *Ibid.*, f. 205.
48. *Ibid.*, f. 199.
49. Bilinkoff, Jodi, *Related Lives: Confessors and Their Female [...]* et Coakley, John, *Women, Men and Spiritual Power: Female Saints [...]*
50. Marie-Florine Bruneau a défendu ce point de vue de façon convaincante dans *Women Mystics Confront the Modern World*, New York, State University of New York Press, 1998. Bruneau soutient que les expériences spirituelles extrêmes des femmes mystiques ne purent se produire que parce que des supérieurs masculins « accordèrent » à ces femmes un pouvoir et une transcendance au moyen de leur corps.
51. ASQ, ms. 198, « Recueil touchant la S(œur) Barbier », f. 11.
52. Bernard, McGinn, « Introduction », *The Presence of God: A History of Western Christian Mysticism*, tome III : *The Flowering of Mysticism: Men and Women in the New Mysticism, 1200-1250*, New York, Crossroad, 1998, p. 1-30.
53. Geertz, Clifford *The Interpretation of Culture: Selected Essays*, New York, Basic Books, 1973. Bakhtin, Mikhail, *The Dialogic Imagination: Four Essays by M. M. Bakhtin*, sous la dir. de Michael Holquist, Austin, University of Texas Press, 1981. Kennedy, William, « Voice as Frame: Longinus, Kant, Ong and Deconstruction in Literary Studies », dans Bruce E. Gronbeck, Thomas J. Farrell et Paul A. Soukup (dir.), *Media, Consciousness and Culture: Explorations of Walter Ong's Thought*, London, Sage, 1991. Henderson, Mae Gwendolyn, « Speaking in Tongues: Dialogics Dialectics and the Black Women Writers' Literary Tradition », dans Sidonie Smith et Julia Watson (dir.), *Women, Autobiography and Theory: A Reader*, Madison, University of Wisconsin Press, 1998. Lionnet, Françoise, « The Politics and Aesthetics of Métissage », dans *ibid.*
54. Wood, David, *Derrida: A Critical Reader [...]*, p. 57.

UNE AFFAIRE DE FAMILLE : LA CULTURE DU LIVRE ET LES FEMMES DE L'ÉLITE SUDISTE, 1820-1860

ISABELLE LEHUU
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE,
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (CANADA)

Introduction

Lors de son voyage de quatorze mois au Royaume du Coton en 1853-1854, Frederick Law Olmsted raconte n'avoir vu aucun livre de Shakespeare ou autre imprimé¹. Le futur architecte paysagiste de Central Park à New York et du parc du Mont Royal à Montréal était alors correspondant du *New York Daily Times*. Parcourant les états esclavagistes du Mississipi à la Virginie, il étudiait les conditions économiques des états producteurs de coton et l'effet de l'esclavage sur les Blancs et les Noirs. Ses observations montrent une région souffrant d'archaïsme en raison d'une économie basée sur le travail servile, en retard sur le reste de la nation dans les domaines de l'éducation et de la culture. Outre l'absence de livres et de journaux, Olmsted souligne la rareté des libraires, des éditeurs, des bureaux de poste et des bibliothèques publiques². Or, ces institutions étaient devenues des agents essentiels de l'essor de la culture imprimée dans les états du Nord de la première moitié du XIX^e siècle.

Au moment de sa réédition en 1953, l'historien Arthur M. Schlesinger a qualifié l'ouvrage polémique d'Olmsted de portrait candide et réaliste du Sud d'avant-guerre³. Mais les remarques du visiteur yankee concluaient à la rareté de l'imprimé dans la sphère publique tout en négligeant la réalité des pratiques de lecture dans le cercle familial. Certes, les états du Sud étaient désavantagés par l'absence de grands centres urbains et de chemins de fer qui isolait les lecteurs sudistes du réseau national de distribution de l'édition, au moment où la production de l'imprimé de tous genres et formats connaissait une croissance exponentielle dans les villes de New York, Boston et Philadelphie⁴. Tandis qu'au Nord l'abondance de l'imprimé à bon marché favorisait la démocratisation de la lecture et l'individualisation des usages de l'imprimé, dans le Vieux Sud, les

habitudes de consommation ne changeaient pas au même rythme. On se tenait au courant des dernières parutions en lisant les périodiques anglais et américains, et l'absence de production régionale était compensée par l'importation de livres publiés au Nord ou en Europe. Toutefois, les nouveautés et romans populaires ne pouvaient évincer les lectures classiques, livres d'histoire, belles-lettres et récits de voyage passés d'une génération à l'autre. D'ailleurs, les bibliothèques privées des planteurs sudistes témoignent d'une culture du livre implantée depuis l'époque coloniale⁵.

La société distincte du Sud des États-Unis

L'inégalité de la distribution de l'imprimé dans la société sudiste est le reflet des distinctions de classe et de race qui influençaient toutes les activités sociales. Le niveau d'alphabétisation et l'accès à l'imprimé dépendaient du statut social. Ainsi, la loi interdisait aux esclaves d'apprendre à lire et à écrire⁶. Mais à l'autre extrême, l'élite sociale, blanche et nantie, rurale et urbaine, était constituée de lecteurs assidus, comme le montrent par exemple les registres d'emprunts de la bibliothèque sociale de Charleston, C. S., «Charleston Library Society»⁷, ou encore les nombreuses lettres, carnets et journaux intimes qui révèlent les pratiques de lecture individuelle ou collective des sudistes lettrés.

C'est cette correspondance privée qui est dépouillée dans cette étude⁸, afin de retracer l'existence du livre et du lire des hommes et des femmes, jeunes et moins jeunes, de la classe possédante du Sud d'avant-guerre. Ces papiers de famille, souvent volumineux, comprennent surtout des documents financiers, économiques et juridiques, mais au détour d'une lettre ou d'un recueil on y découvre des lectures quotidiennes et des fragments des usages de l'imprimé dans l'intimité du cercle familial. Loin d'être une figure emblématique d'une époque révolue – lorsque les livres imprimés étaient peu nombreux, que leur diffusion limitée et que la lecture était essentiellement orale et intensive –, la dimension familiale des pratiques de lecture de l'élite sudiste indique que les usages du milieu du XIX^e siècle n'étaient pas si éloignés de ceux du milieu du XVIII^e siècle. La culture du livre apparaît alors comme un maillon important du processus de reproduction culturelle, processus qui met à contribution les femmes et leur pouvoir de mère et d'éducatrice.

Cadre familial, cadre patriarcal

L'intérêt de recentrer les pratiques de lecture des sudistes dans l'espace familial se justifie par l'importance socio-économique et idéologique de l'institution de la famille dans la société du Vieux Sud, comme l'attestent les études récentes sur la loyauté familiale, les liens de parenté et les réseaux de consanguinité, ou encore l'intimité et les rites familiaux⁹. La maisonnée continuait d'être l'unité d'exploitation agricole de base et la famille patriarcale demeurait au

cœur de l'organisation hiérarchique et organique de la société esclavagiste. D'ailleurs, cette dévotion à la famille et à ses valeurs se retrouvait sous la plume des maîtres qui mentionnaient fréquemment dans leur correspondance «Our family, white and black»¹⁰. Les leaders religieux du Sud aussi bien que les théoriciens pro-esclavagisme ne manquaient pas une occasion de prôner l'obéissance à l'autorité du père de famille et du chef de la maisonnée. Au sein de cette unité de production qu'était la grande famille sudiste, les femmes blanches esclavagistes comptaient aussi parmi les subordonnés. Or, aucune remise en question de l'ordre patriarcal n'était possible, et c'est sans enfreindre les limites qui étaient imposées à leur sexe que les femmes de l'élite sudiste ont exercé un pouvoir de gardiennes du savoir et ont influencé les fils de la jeune république américaine¹¹.

Depuis les années 1980, les recherches sur la lecture des femmes se sont développées dans le champ de l'histoire du livre¹². Elles montrent que, de la lecture contemplative de livres de dévotion à la lecture vorace de romans à sensation, les femmes se sont appropriées la culture du livre selon leurs besoins, leurs loisirs et leur statut social. Contrairement aux inventaires après décès et autres sources testamentaires qui documentent la possession et non la consommation de livres, avec d'ailleurs une sous-représentation importante des femmes¹³, la correspondance et autres ego-documents font ressortir l'expérience vécue des femmes comme lectrices, de même que la place incontournable qu'elles occupaient dans les réseaux familiaux de la transmission du savoir.

À la fois lectrices et éducatrices, les femmes lettrées du Sud étaient les gardiennes des activités sociales et culturelles de la maisonnée, au sein du foyer familial, loin du marché du livre et des maisons d'édition des villes du Nord ou d'Europe¹⁴. Quoique subordonnées au pouvoir patriarcal et confinées à la sphère domestique, elles ont contribué à la circulation privée de livres et périodiques, en tant que jeunes femmes, épouses ou mères de famille. Elles ont lu et relu intensément et abondamment, elles ont partagé leurs lectures avec leurs proches et elles ont transcrit leurs commentaires de lecture pour leurs correspondants et pour la postérité¹⁵. Ces traces et indices de lecture se situent à différentes étapes de la vie, de l'adolescence à la vie adulte puis à la vieillesse.

Une lectrice de Caroline du Sud : Mary Alston Pringle

Mary Alston Pringle offre un bon exemple. Celle-ci est née en 1803 à Charleston, en Caroline du Sud, dans la même maison familiale de King Street où elle épousa en 1822 William Bull Pringle (1800-1881), un planteur de riz et de coton. C'est aussi la demeure où elle donna naissance à ses treize enfants et où elle mourut en 1884¹⁶. L'existence de Mary Alston Pringle est au cœur d'une longue dynastie de grands propriétaires terriens enrichis par leurs plantations de riz de la région côtière *Low Country* de la Caroline du Sud. Cette aristocratie de

planteurs se situe tout en haut de l'échelle sociale sudiste. C'est aussi parmi eux que se trouvent les Américains les plus riches au milieu du XIXe siècle¹⁷.

Le père de Mary, le Colonel William Alston (1756-1839), dont la richesse lui valait le surnom de *King Billy*, avait été actif pendant la révolution américaine, puis il avait servi plusieurs mandats au Sénat de l'État de Caroline du Sud. En 1786, il était propriétaire de 26 590 acres, et l'inventaire après décès de ses biens en 1839 dénombrait 723 esclaves, plusieurs plantations le long de la rivière Waccamaw dans le district de Georgetown au nord de Charleston, des actions et une bibliothèque de 250 livres, possessions ayant une valeur totale de 579 928 dollars¹⁸. À sa fille Mary Alston Pringle, il légua sa résidence principale en ville, avec tous ses meubles – sauf les livres, qui allaient à ses deux frères aînés –, un capital de 215 actions, ainsi qu'une plantation en copropriété avec une de ses sœurs.

Quant au beau-père de Mary Alston Pringle, John Julius Pringle (1753-1843), c'était une personnalité importante qui comptait 25 ans de carrière politique et juridique dans l'État de Caroline du Sud. *Speaker* de la Chambre des représentants et Procureur général de l'État, il était aussi à la tête d'une propriété de plus de 1 500 acres et d'un total de 392 esclaves. William Bull Pringle était le plus jeune fils du juge Pringle. Le testament initial de ce dernier légua 20 000 \$ en actions de la Banque fédérale à son fils William Bull suite à son mariage et son établissement, ainsi que le partage des propriétés avec ses frères. Mais un testament additionnel en 1839 prenait en considération l'affection que le Juge Pringle portait à son aimable belle-fille, Mary Alston Pringle, et à leurs nombreux enfants, et légua à William Bull Pringle et ses héritiers la plantation et la villa Runimede sur la rivière Ashley, une plantation de 370 acres avec tous les équipements existants et les meubles de la maison¹⁹.

Mary Alston Pringle était par conséquent une femme de la haute société des planteurs de Caroline du Sud. Très croyante et entièrement dévouée à ses responsabilités maternelles, elle a laissé des traces écrites de toute sa vie familiale avec les lettres à ses enfants, un recueil de prières préparées pour toutes les occasions, trois carnets de dévotion avec des extraits de sermons, deux livres de recettes dont l'un avait été commencé par sa mère, deux cahiers domestiques avec l'inventaire de la vaisselle, du linge de maison et des fournitures données aux esclaves, mais également des carnets de notes qui témoignent de sa propre éducation. Ce sont ces recueils de lieux communs qui permettent d'ancrer le comportement d'une mère éducatrice dans les années de formation de sa jeunesse.

De l'Antiquité à la Renaissance, le recueil de lieux communs était un outil pédagogique au service de la rhétorique. Les filles, qui étaient exclues des écoles latines, ne partageaient donc pas cette pratique culturelle. Conçue comme un exercice d'apprentissage qui accompagne la lectures des classiques et organise des connaissances pour un usage ultérieur, la tenue d'un recueil de lieux

communs assurait l'adhésion aux normes d'éducation de la classe dominante. L'exercice permettait l'expression de la personnalité du lecteur, voire une initiation à la composition littéraire, mais il était avant tout une variation sur un thème prédéterminé et encadrée par les règles de l'apprentissage. De plus, les auteurs incontournables que l'on inscrivait dans un répertoire, représentaient les livres canoniques de la culture de l'élite.

Au XVIII^e siècle, les instructions de John Locke font école et favorisent une classification rigoureuse et des références bibliographiques complètes²⁰. Les recueils de lieux communs produits par des femmes font aussi leur apparition avec la culture des salons du XVIII^e siècle et la diffusion manuscrite de la littérature féminine, ainsi que dans certains milieux religieux comme les Quakers qui prônaient l'égalité spirituelle des hommes et des femmes²¹. Au XIX^e siècle, en s'éloignant du but initial des exercices d'argumentation et d'élocution, le recueil de lieux communs se transforme en répertoire silencieux reflétant le goût d'un lecteur ou d'une lectrice, et l'ordre prescrit de la classification des citations par concepts fait place au désordre de l'écriture où cohabitent notes manuscrites et extraits imprimés²².

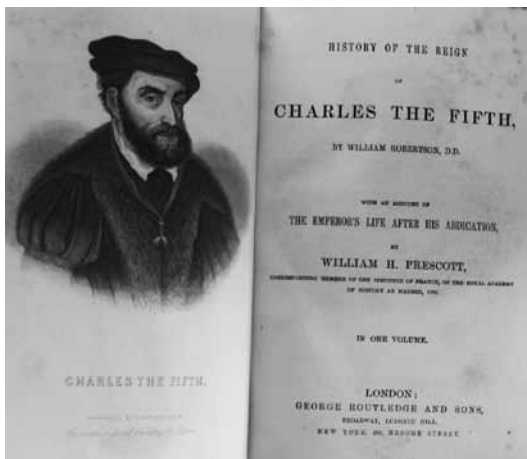
Contrairement à l'utilisation que d'autres historiens ont faite des recueils de lieux communs pour révéler le caractère privé d'un personnage public²³, le dépouillement de recueils de lieux communs conservés dans les archives de familles sudistes a permis de mettre en lumière un processus de reproduction culturelle. Certains ont suggéré que la tenue d'un recueil de lieux communs illustrait une pratique de lecture traditionnelle, intensive, studieuse de quelques livres sérieux, de plus en plus évincée par l'abondance de l'imprimé et la lecture extensive de nombreuses publications légères et éphémères²⁴. Pourtant, les jeunes lecteurs et lectrices de l'élite sudiste ont continué de remplir leurs carnets de notes et leurs recueils de citations tirées des livres que tout membre de leur classe devait avoir lus, et ce tout en parcourant les nouveautés du monde de l'édition... et en s'oubliant dans la lecture d'un roman à la mode. La collecte des citations servait alors à traduire une lecture individuelle en sujets de conversation. Finalement, le recueil, qui était un livre à soi, une collection personnelle de bons mots, se faisait l'écho de la culture du livre et contribuait à la préserver pour la transmettre à la génération suivante. Pour Mary Alston Pringle, ses recueils de jeunesse devaient se révéler une excellente ressource pour ses responsabilités de mère de famille.

Les lectures de jeunesse de Mary Alston Pringle

À l'âge de 15 ans, Mary se comportait comme beaucoup d'autres adolescentes et cherchait les distractions. Mais sa mère, Mary Brewton Motte Alston, se souciait de perfectionner son éducation, même en son absence, comme elle le rappelle dans une lettre à sa fille en 1818:

You surely, my dear Hess, are jesting when you tell me about your idling your time which is so very precious. [...] I beg that you will employ yourself as you ought, gaining some information every moment. Swayed by the elasticity of youth, you appear to be guided only by the impulse of the moment and in a great degree regardless of that attention to your improvement which should be the important principle of action, and so lead, if duly encouraged inevitably would lead, to the conviction of the propriety and necessity of constant and diligent application to the studies with which you are at present engaged²⁵.

C'est en juillet de la même année que la jeune Mary commence à remplir un recueil de 120 pages de citations tirées de ses livres d'histoire et classées par personnages, avec la référence de l'auteur et de l'ouvrage. Elle y inclut des rédactions sur les rois et les reines comme l'impératrice de Russie, Catherine 1^{ère}, tirée de *L'histoire de Charles XII* de Voltaire, la reine Elizabeth et Henri II dans David Hume, *History of England*, Marie Stuart dans William Robertson, *History of Scotland*, et six pages sur Charles Quint à partir de Robertson, *History of the Reign of Charles V*²⁶. Outre *L'histoire de Charles XII*, la jeune Mary a étudié quatre autres livres d'histoire de Voltaire, notamment *Le siècle de Louis XIV*, dont elle a tiré une dizaine de citations²³. Elle a lu également en traduction anglaise *Économie royale* de Sully et *L'histoire de Napoléon et de la Grande Armée de 1812* du comte de Ségur, ainsi que les œuvres de Lord Chesterfield et celles de Samuel Johnson²⁷. Ce cahier d'histoire moderne date de 1818 et semble correspondre à un programme d'études bien structuré avec une longue liste de classiques. La jeune Mary débute un autre recueil de lieux communs à l'automne suivant, broché et plus petit avec 40 pages de citations littéraires et philosophiques. On y trouve notamment des extraits des traités d'éducation de Hannah More, Maria Edgeworth, Madame de Genlis, Fenelon et Vicesimus Knox, quelques références d'histoire ancienne, mais aussi des extraits de périodiques et des citations de Washington Irving et Byron.



Page frontispice de William Robertson, *History of the Reign of Charles the Fifth*, London, Routledge.

Les recueils de lieux communs de la jeune Mary Alston n'étaient pas différents de bien des cahiers d'étudiants de l'élite sudiste au début de la république américaine. Instruite à la maison avec des leçons privées données par des enseignants de Charleston, mais aussi indirectement par le précepteur qui avait été recruté pour ses frères, John Pierpont, un jeune diplômé de l'université Yale, Mary lisait et étudiait les mêmes livres d'histoire que les jeunes gens de son milieu. D'ailleurs entre 1815 et 1817, un de ses frères a emprunté à la Charleston Library Society plusieurs des livres qu'elle a étudiés l'année suivante. Il est probable aussi qu'elle a puisé dans la bibliothèque privée de son père. De plus, on retrouve dans la liste de ses lectures plusieurs des livres d'histoire qui figurent dans le catalogue des lectures de John Pierpont pendant son préceptorat dans la famille Alston de 1805 à 1810.

Pourtant, malgré ses ressemblances avec d'autres cahiers de jeunes gens et de jeunes filles de son époque, les carnets de notes de la jeune Mary Alston Pringle prennent une importance particulière à la lumière des conseils de lecture que cette lectrice prodigue à ses enfants vingt ans plus tard, contribuant ainsi à la diffusion d'une culture historique dans le cercle immédiat de sa famille et à la transmission du savoir d'une génération à l'autre.

Une mère éducatrice

Cette femme de l'élite sociale de Charleston envoyait des lettres et des livres à trois de ses fils, Alston, Julius et Edward. Ces derniers étudiaient le droit à Middle Temple à Londres en 1840, suivant ainsi l'exemple de leur grand-père John Julius Pringle, éminent avocat et Procureur général de l'État de Caroline du Sud²⁸. Des copies de ses lettres envoyées de Fairfield Plantation à « My Beloved Sons » ou « My Dear Boys » sont rassemblées dans deux *Letterbooks*, des volumes manuscrits de 38 et 36 pages²⁹. Un des volumes porte l'inscription Mary Alston Pringle, 1826', avec une citation de Beloe. Il était sans doute destiné à devenir un recueil de lieux communs, mais servit en 1840 à garder copie des lettres envoyées à ses fils. L'autre volume est sans date, mais son contenu le situe également en 1840. Suivant l'exemple de Lord Chesterfield, *Letters to His Son* – ouvrage qu'elle a recommandé à ses fils de lire non pas une, mais plusieurs fois –, Mary Alston Pringle choisit de consacrer sa correspondance à leur éducation plutôt qu'à des déclarations d'amour dont elle leur a déjà donné bien des preuves. Elle écrit : « At present my greatest anxiety is for your advancement in learning, & in virtue »³⁰.

Lettre après lettre, elle leur donne des conseils de lecture; elle leur dit quoi lire et comment lire: quelques pages par jour, bien digérées plutôt qu'un survol rapide de nombreux livres. À son avis, il était préférable d'admettre ne pas avoir lu un livre que de l'avoir lu sans en avoir retiré aucun avantage. Mary Alston Pringle encourage aussi ses fils à établir un club de lecture: « Let your selection of books be made from light & interesting works, Memoirs, Travels, Poems,

Novels, &c &c.» Elle leur prodigue conseils et références, recommandant les mêmes livres qu'elle avait étudiés à leur âge. Elle leur envoie, par exemple, un exemplaire de Charles Rollin, *Ancient History*, en leur conseillant de suivre un ordre chronologique dans leurs lectures: en commençant par l'histoire ancienne avant de poursuivre avec l'histoire moderne, pour éviter toute confusion³¹. La correspondance de Mary Alston Pringle révèle alors les efforts d'une mère de famille dans la ville portuaire de Charleston, la soi-disant capitale des plantations, qui envoyait par bateau des lots de livres à ses fils en Angleterre pour parfaire leur éducation de futures gentilhommes: «Beloved Boys, In your last package of books you will find the History of the Expedition of Russia', undertaken by tmaishe Emperor Napoleon, in the year 1812, by General Count Philip De Segur which will interest, & possibly improve you, on that tremendous undertaking, the unfortunate era in the life of Napoleon³².»

Partageant ses lectures avec ses chers enfants, sans distinctions genrées entre les livres pour les garçons et ceux pour les filles, elle les entretenait d'histoire et remplissait ses lettres de longs extraits sur Napoléon Bonaparte et les guerres napoléoniennes, ajoutant ses commentaires sur le *Mémorial de Sainte-Hélène* de Las Cases, les mémoires de Fouché et la description des sacrifices des soldats de la campagne de Russie. Elle leur a d'ailleurs conseillé la lecture de biographies: «After having gained an extensive stock of general information, Biography is, I think, the most agreeable, & interesting kind of reading, it so familiarizes us, with the hero³³.»

Hélas, les lettres que ses trois fils lui ont envoyées pendant leur séjour à Londres n'ont pas été conservées, mais il est néanmoins possible, à partir des réponses de leur mère, de reconstituer une partie du dialogue qui s'est établi dans leur correspondance. Elle répond ainsi à leurs propres suggestions de lecture: «I think you are right, in proposing a second perusal of Plutarch lives'. They are volumes from which you will always derive improvement. Altho' his style is inelegant, he more than compensates for it, by his sound morality, agreeable narrative, & the justness & correctness of his feelings [...] His plan of drawing comparisons between his heroes has been of unparalleled excellence, & very much heightens the value of his work³⁴.»

En outre, Mary Alston Pringle profitait des lettres qu'elle recevait de ses fils pour juger de la qualité de leur écriture, leur offrant des conseils de lecture et d'écriture, et leur rappelant les lettres de Madame de Sévigné qu'ils avaient lues avant de quitter la maison:

From them you may observe that the chief beauty of epistolary writing consists in a natural & easy style. These letters were not intended for the public eye, as may be deduced from the domestic details which occupies the principal part of them; they are only the effusions of a mother's heart, to a darling & only daughter, dictated by an improved & elegant mind. Here you meet with no studied sentences, or abstruse reflections, delivered in the bombastic language of pedantry, but all is natural, correct, & feeling³⁵.

Il est intéressant de noter qu'en parlant aussi bien du style épistolaire de Madame de Sévigné, de l'écriture de Homère ou des biographies de Samuel Johnson, *Life of Savage* et *Lives of the English Poets*, cette lectrice et éducatrice admirait l'attention que les auteurs portaient aux détails domestiques et aux scènes de la vie privée. Elle répondit ainsi à l'enthousiasme de ses fils pour *L'Illiade*: «Homer's masterly hand carries us into the very midst of his battles, he thrills our hearts with all the hurried, impetuous, heroic feelings of his combatants, & leads us into all his domestic scenes³⁶.»

Les gardiennes du savoir historique

Cherchant à communiquer son goût de la lecture et son intérêt pour l'histoire à ses fils, Mary Alston Pringle accordait une grande importance aux historiens qui introduisaient l'histoire de la vie privée dans leurs récits. Elle attribuait à Voltaire, qu'elle avait étudié dans sa jeunesse, l'initiative de cette nouvelle écriture de l'histoire. Recommandant la lecture du *Siècle de Louis XIV*, Mary écrit ainsi à ses fils:

At the time of its publication, it was particularly admired, as being on a new plan, that is, being more diversified with characteristic traits, & domestic details of the manners & customs, of the times of which he wrote, giving a more familiar idea of people, & at the same time devoted attention to the importance of sieges & battles. This innovation was certainly very agreeable, & will add to the reputation of Voltaire, as being the introducer of it³⁷.

Paru en 1756, le grand ouvrage historique de Voltaire s'avérait donc un élément incontournable de la culture historique des jeunes Sudistes en 1840. Ce qui n'empêchait pas leur mère de leur envoyer des ouvrages récents comme les romans de James Fenimore Cooper, leur compatriote qui, à son avis, avait l'avantage de mettre en scène la révolution américaine, contrairement à sir Walter Scott. De nouveau, Mary se basait sur ses propres lectures, puisque son recueil de lieux communs de jeune fille incluait au moins une citation tirée de *The Spy* de Cooper, publié en 1821³⁸.

Partageant son goût pour l'histoire, et surtout les récits historiques qui ne manquaient pas d'explorer la dimension domestique de leur sujet, la mère éducatrice recommanda tout particulièrement le *Voyage du jeune Anacharsis* à ses fils: «I am astonished of hearing that you have not before read the Travels of Anacharsis in Greece by the Abbé Barthélemy; you have not doubt been pleased with it.» Elle ajouta: «Its being written in the familiar style of a Traveller's tale pleases the imagination by carrying us, as it were, into the domestic circle of some of the greatest men of antiquity, acquainting us with all their domestic virtues & private weaknesses³⁹.»

On pourrait multiplier les citations, tant les lettres de Mary Alston Pringle sont riches d'informations pour l'histoire du livre et de la lecture. Malgré le détail de la documentation, celle-ci ne concerne cependant que l'éducation de

ses fils. Or, étant donné sa propre expérience de jeunesse et son éducation en marge de l'éducation formelle de ses frères, on pourrait s'attendre à ce que Mary Alston Pringle valorise tout autant l'éducation de ses filles. Il s'avère que, ses filles vivant près d'elle, il n'existe pas de correspondance pour documenter la période de leur jeunesse, alors que les livres de comptes de la famille indiquent qu'elles ont reçu des cours privés donnés par des enseignants de Charleston. Il est aussi fort probable que leur mère les ait entretenues du plaisir de la lecture de livres d'histoire.

En 1840, une autre mère sudiste, Isabella Miller (de Raleigh, en Caroline du Nord), parlait aussi d'histoire à sa fille Jane Constance. Cette dernière, alors âgée de 13 ans, étudiait à Hillsboro Female Academy, l'une des nouvelles académies destinées à éduquer les filles et futures mères de la république américaine. Sa mère lui demandait, dans une letter, de partager ses leçons d'histoire : «To write [...] something of the history you recite, it would not only improve you in giving me your own thoughts on such things but would refresh my memory in many forgotten passages of history⁴⁰. » Jane Constance Miller a sans doute répondu favorablement à la requête de sa mère. Ses lettres ont disparu, mais son recueil de lieux communs, produit avant son mariage avec un négociant important, Laurens Hinton, était accompagné d'une liste de 36 livres et datée de janvier 1844. Y figuraient tous les livres requis d'une *Southern Belle*: *Le paradis perdu* de Milton, les poèmes de Lord Byron, le théâtre de Shakespeare, les romans de Walter Scott et *Christmas Carol* de Charles Dickens, mais aussi les mémoires de l'impératrice Joséphine, les *Mémoires de la duchesse d'Abrantes*, *Retrospection* de Hester Lynch Piozzi, *The History of the Conquest of Mexico* de William Hickling Prescott, *History of the Great Reformation* de Jean-Henri Merle d'Aubigné et *The History of America* de William Robertson⁴¹.

Les livres, et tout particulièrement les livres d'histoire, servaient à cimenter les liens intergénérationnels entre une mère et sa fille. S'il incombait à Jane Constance Miller d'instruire sa mère des livres d'histoire qu'elle lisait, de qui l'adolescente recevait-elle ses conseils de lecture? Peut-être de l'académie de Hillsboro, mais certainement de sa cousine Ellen [?] de Hills Forest, Caroline du Nord. En février 1844, la jeune Ellen lisait des livres d'histoire du matin au soir, en silence ou à haute voix, seule ou en famille. Le 7 février, elle écrivit à sa cousine Jane Constance :

We are reading a very interesting book now. 'Prescott's Conquest of Mexico.' I read it aloud in the evening & it is as interesting as a novel. You must read it when you come home. Well then, I read an hour or two in 'Alison's French Revolution' aloud every morning. & I am reading 'Ranke's History of the Popes' to myself. Thirty pages a day. I have not time for more⁴².

Le livre de William Prescott, *History of the Conquest of Mexico*, figurait déjà dans la liste des livres lus ou à lire de Jane Constance Miller, mais suite à la lettre de sa cousine Ellen, elle prit soin d'y ajouter encore l'histoire de l'Europe

de 1789 à 1815 de Sir Archibald Alison, qui était d'ailleurs disponible dans une édition new-yorkaise de 1843-44 en quatre volumes⁴³.

Au début du XIXe siècle, les ouvrages de savoir-vivre et les apologistes de l'éducation des filles ont vanté les atouts d'une éducation en histoire pour les Américaines et les retombées pour l'intérêt public de la jeune république⁴⁴. Les réformateurs nordistes n'avaient pas l'exclusivité de la promotion de l'enseignement de l'histoire: les femmes du Sud ont entendu un discours similaire⁴⁵. Au cours de l'été 1841, un auteur anonyme du *Charleston Courier* offrit sous le pseudonyme d'Eugene les exemples de personnages féminins du passé que les femmes de Caroline du Sud devraient suivre: « The brilliant and all-accomplished Madame de Staël, the republican and eloquent Madame Roland, the political Maintenon, the lovely Josephine⁴⁶. » Eugene, qui se révéla être une femme, recommandait la lecture de *L'histoire ancienne* de Charles Rollin et *Grandeur et décadence de l'empire romain* d'Edward Gibbon, les ouvrages clés de l'éducation d'un gentilhomme, mais aussi des biographies pour mémoriser les événements, les romans historiques de Walter Scott et les pièces de Shakespeare pour l'histoire anglaise et les romans de William Gilmore Simms pour l'histoire de « l'État chevaleresque » de Caroline du Sud⁴⁷.

Certes, l'éducation des filles ne devait pas se traduire par une participation à la sphère publique; l'histoire était valorisée pour ses leçons religieuses et morales, et l'éducation en histoire de l'élite sudiste constituait une culture partagée par les hommes et les femmes dans le cercle familial. L'influence que les lectrices de biographies et de mémoires pouvaient acquérir devait se limiter à la sphère privée. Pour les femmes de l'élite sudiste, la diffusion de la culture du livre était une affaire de famille. Sans abandonner leurs responsabilités domestiques, elles ont entretenu le goût du public des lecteurs, partageant avec leurs proches leur enthousiasme pour la lecture de livres d'histoire et contribuant ainsi à la pérennité des ouvrages classiques jusqu'au milieu du XIXe siècle.

En continuant d'accorder à la famille le rôle primordial de la transmission du savoir, même dans un contexte de croissance de l'édition au milieu du XIXe siècle, la diffusion sudiste de la culture imprimée se distinguait des pratiques du Nord où les associations volontaires, les bibliothèques, les lyceums et les conférences publiques prenaient le relais du foyer familial et individualisaient l'engagement du lecteur avec le livre imprimé. C'est dans l'intimité de la sphère privée et par l'intermédiaire des réseaux de correspondance entre parents et enfants, entre sœurs, amies et cousines, que les femmes lettrées du Vieux Sud ont suppléé à l'absence de centres éditoriaux et de réseaux commerciaux de distribution, bref ont pallié le manqué d'institutions publiques telles qu'elles existaient au Nord. Ces lectrices passionnées n'étaient pas des consommatrices passives; jeunes, elles ont lu et commenté les mêmes livres qui faisaient partie de l'éducation d'un *gentleman* puis, une fois maîtresse de maison et mère de

famille, elles ont contribué à la transmission du capital culturel à leurs fils et leurs filles.

Avant de conclure à l'altruisme des femmes lettrées du Sud esclavagiste, il est bon de rappeler que c'est justement parce qu'elles étaient déchargées de bien des travaux domestiques par la main d'œuvre servile que les femmes de l'élite ont bénéficié de temps libre pour la lecture. Dans la société très hiérarchisée où le pouvoir des maîtres s'identifiait aussi au pouvoir de l'écrit, ces femmes qui lisaient des livres d'histoire comme on lit des romans, ont confirmé l'identité de leur classe, blanche et nantie, esclavagiste et lettrée. Rares sont celles qui ont osé remettre en question l'institution de l'esclavage⁴⁸. En effet, peu de femmes de l'élite sudiste étaient prêtes à renoncer au statut social que leur conférait la propriété d'esclaves. Quelques-unes ont choisi de défier les lois et d'instruire leurs esclaves; d'autres les ont émancipés dans leur testament. Croyante fervente, Mary Alston Pringle était en faveur de l'instruction religieuse des esclaves et elle laissait ses filles faire le catéchisme aux jeunes esclaves de la maisonnée⁴⁹. Mais comme bien d'autres femmes de planteurs, elle voyait dans l'institution particulière de l'esclavage un « mal nécessaire ». Ses carnets de note et ses lettres sont généralement silencieux sur le sujet; cependant, dans une missive, elle confie à ses chers fils :

Another agreeable little work has just been published by young Coleridge, entitled Six months in the West Indies'. It is very worthy of perusal as it appears a candid & impartial statement of things, such as he really found them, during a visit of six months. The Narration is sprightly & easy, the description vivid & varied the reasoning just & judicious. He expresses himself, on the subject of slavery, with noble independence & just humanity unbiased by ill-natured prejudice, which has so frequently distorted this subject by unfair accounts, that one, not personally acquainted with it, has no opportunity of forming a correct opinion. It is of itself revolting enough to every Christian & humane bosom, & does not, certainly, require the aid of misrepresentation to render it more distressing; as in some situations, & under peculiar circumstances it cannot be done away with. Our own State, for instance, is so thinly populated with whites, & they are, from habit, & the warm climate, so indolent & inert as to be entirely incapable of performing the necessary labour for the culture of our land which is not only of the most laborious kind, but from locality, creates a mortal disease, which renders it impossible to import labourers from distant climates, as habitude, from the earliest infancy, is alone possible to render one invulnerable to its direful effects⁵⁰.

Outre le dilemme des maîtres chrétiens comme elle, dont la foi était troublée par le spectacle quotidien de l'esclavage, Mary exprime sa résignation devant la nécessité d'utiliser des esclaves pour la production agricole de sa région. À titre de maîtresse en sa demeure, elle était aussi responsable de la gestion quotidienne des besoins en nourriture, en vêtements et en soins médicaux des nombreux esclaves de la maisonnée. Ses cahiers domestiques témoignent de l'attention qu'elle consacra à ces responsabilités.

Dans la maisonnée sudiste, la subordination des femmes au pouvoir masculin, esclavagiste, allait de soi; aucune remise en question de l'ordre patriarcal

n'était permise⁵¹. De l'époque révolutionnaire du XVIII^e au début du XIX^e, les femmes du Sud ont continué de jouer un rôle au-delà de l'espace familial et à participer aux affaires publiques de leur communauté, rurale ou urbaine, sans bousculer les règles de la société patriarcale. Mais c'est dans la sphère privée que les femmes de la première moitié du XIX^e siècle ont exercé de plus en plus de pouvoirs, comme l'attestent les contrats de mariage et les testaments⁵². C'est également là qu'elle se sont forgé une place importante dans le processus de reproduction culturelle.

À la fois subordonnées au pouvoir patriarcal et en position d'autorité face aux esclaves noirs et aux Blancs non-proprétaires, les femmes blanches de l'élite ont accepté les limites imposées à leur sexe, sans revendiquer l'égalité et sans abandonner leur rang dans la société hiérarchique du Sud. Tandis que le discours public validait l'idéologie domestique, le cercle de cette grande famille, blanche et noire, a favorisé l'éducation des jeunes filles dont la vocation était de devenir des maîtresses de plantation, bienveillantes et efficaces, mais aussi des mères éducatrices dont le pouvoir de tutorat familial contribuait à la transmission du savoir dans la société du XIX^e siècle.

Notes

1. Law Olmsted, Frederick, *The Cotton Kingdom: A Traveller's Observations on Cotton and Slavery in the American Slave States*, présenté par Arthur M. Schlesinger, New York, Knopf, 1953, 330, 520. Le voyage d'Olmsted se fit en deux temps: de décembre 1852 à avril 1853, puis de novembre 1853 à août 1854. Voir Wood Roper, Laura, *FLO, a Biography of Frederick Law Olmsted*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1983, p. 86-99. Ses articles de journaux parus dans les années 1850 furent regroupés en deux volumes et publiés en 1861 au moment même où éclatait la guerre de Sécession. Publiés en un seul volume en 1953, ces articles portaient sur les États du littoral. Un autre volume portait exclusivement sur le voyage d'Olmsted au Texas, *A Journey through Texas: or, a Saddle-Trip on the Southwestern Frontier*, New York, Dix, 1857.
2. Olmsted, *The Cotton Kingdom*, p. 558-563. Le journaliste nordiste fut traité de menteur par ses compatriotes sudistes. Le gros titre *The South Called Him a Liar* fut repris par Laura Wood Roper dans un compte rendu du *New York Times Book Review* de 1953. Pour le débat sur la réédition du livre d'Olmsted, voir White, Dana F., *A Connecticut Yankee in Cotton's Kingdom*, dans Dana F. White et Victor A. Kramer (dir.), *Olmsted South: Old South Critic, New South Planner*, Westport, Conn., Greenwood Press, 1979, p. 11-49
3. Voir la préface de Schlesinger à la réédition de 1953.
4. Pour un aperçu de cette production de l'imprimé dans la première moitié du XIX^e siècle, voir Henkin, David M., *City Reading: Written Words and Public Spaces in Antebellum New York*, New York, Columbia University Press, 1998. Lehuu, Isabelle, *Carnival on the Page: Popular Print Media in Antebellum America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2000. Pour une analyse régionale de la commercialisation de l'imprimé, voir Brown, Richard D., *Knowledge is Power: The Diffusion of Information in Early America*, New York, Oxford University Press, 1989. Tebbel, John, *A History of Book Publishing in the United States*, 2 vol. New York, 1972.
5. Quelques études de la vie intellectuelle du Sud, et particulièrement de la Virginie coloniale, ont porté sur les bibliothèques privées des gentilshommes et la propriété de livres à partir d'inventaires après décès. Voir Wright, Louis B., *First Gentlemen of Virginia: Intellectual Qualities of the Early Virginia Ruling Class*, San Marino, 1940. Beale Davis, Richard, *Intellectual Life in Jefferson's Virginia, 1790-1830*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1964. Beale Davis, Richard, *A Colonial Southern Bookshelf: Reading in the Eighteenth Century*, Athens, University of Georgia Press, 1979.
6. Voir Lehuu, Isabelle, «Femmes blanches et esclaves noirs: le délit d'alphabétisation devant la justice du Sud esclavagiste au XIX^e siècle», dans Christine Bard, *et al.* (dir.), *Femmes et justice pénale, XIX^e - XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 111-122.
7. Voir Lehuu, Isabelle, «Reconstructing Reading Vogues in the Old South: Borrowings from the Charleston Library Society, 1811-1817», dans W.R. Owens et Shafquat Towheed (dir.), *The History of Reading, Vol. 1: International Perspectives*, Londres, Palgrave Macmillan, à paraître.
8. Le corpus analysé ici comprend des archives privées conservées à la *South Carolina Historical Society* à Charleston, Caroline du Sud, et d'autres conservées dans la *Southern Historical Collection* à l'université de Caroline du Nord à Chapel Hill, Caroline du Nord. Bien évidemment, les égo-documents comme les lettres et les journaux intimes doivent être examinés dans le contexte de leur production. Les situations de lecture qui y sont révélées se limitent aux représentations que les auteurs veulent donner d'eux-mêmes, qu'il s'agisse d'une lecture légitime, édifiante, ou d'une lecture de nouveautés, une curiosité à partager avec autrui. Malgré ces réserves, ces sources sont d'une grande richesse.
9. Sur l'histoire de la famille sudiste voir Blake Smith, Daniel, *Inside the Great House: Planter Family Life in Eighteenth-Century Chesapeake Society*, Ithaca, N. Y., 1980. Turner Censer, Jane, *North Carolina Planters and their Children, 1800-1860*, Baton Rouge, Louisiana State

University Press, 1984. Stowe, Steven M., *Intimacy and Power in the Old South: Ritual in the Lives of the Planters*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1987.

Pour l'analyse d'une structure plus élastique de la famille et l'histoire des relations entre frères et sœurs et entre cousins, voir notamment Cashin, Joan E., «The Structure of Antebellum Planter Families: >The Ties that Bound us Was Strong», *Journal of Southern History*, vol. 56, no. 1 (février 1990): 55-70. Glover, Lorri, *All Our Relations: Blood Ties and Emotional Bonds among the Early South Carolina Gentry*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000. L'importance de la famille n'était pas unique aux États du Sud. Les relations familiales et les valeurs de la classe moyenne ont fait l'objet d'études importantes en histoire sociale des États de Nouvelle Angleterre et du Centre. Mais au début du XIXe siècle la multiplicité des associations volontaires, sociétés de bienfaisance et autres institutions locales au Nord ont pris le relais des responsabilités jusqu'alors réservées aux familles tout en trouvant naissance dans le cercle familial et mobilisant l'activisme féminin pour prolonger dans la sphère publique les pratiques familiales. Voir par exemple, Ryan, Mary P., *Cradle of the Middle Class: The Family in Oneida County, New York, 1790-1865*, New York, Cambridge University Press, 1981.

10. Genovese, Eugene, «'Our Family, White and Black': Family and Household in the Southern Slaveholders' World View», dans Carol Bleser (dir.), *In Joy and in Sorrow: Women, Family, and Marriage in the Victorian South, 1830-1900*, New York, Oxford University Press, 1991, p. 69-87. Voir aussi son livre, *The Slaveholders' Dilemma*.
11. Sur les responsabilités des épouses et mères des futurs citoyens de la nation américaine, voir Kerber, Linda, «L'action des femmes dans la Révolution américaine», dans Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes. Europe, Amérique du Nord*, Paris, PUF, 1997: 119-137. Kerber, Linda K., *Women of the Republic: Intellect and Ideology in Revolutionary America*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980. Lewis, Jan, «The Republican Wife: Virtue and Seduction in the Early Republic», *William and Mary Quarterly*, 44 (1987): 689-721.
12. Les travaux des historiens et des littéraires en Europe et en Amérique du Nord se sont d'abord déplacés de la production et de la distribution des éditeurs aux usages sociaux de l'imprimé et aux pratiques de lecture, publique et privée, collective et individuelle. Parmi les textes fondateurs, voir Darnton, Robert, «What is the History of Books», *Daedalus*, vol. 111, n° 3, 1982, p. 65-93. Chartier, Roger, *Pratiques de la lecture*, Marseille, Rivages, 1985. Davidson, Cathy N. (dir.), *Reading in America: Literature & Social History*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989. Voir aussi Hall, David D. «The Uses of Literacy in New England, 1600-1850», dans *Cultures of Print: Essays in the History of the Book*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1996, p. 36-78. Monaghan, E. Jennifer, *Learning to Read and Write in Colonial America*, Amherst, Mass., University of Massachusetts Press, 2005.

L'histoire de la lecture des femmes s'est penchée sur la consommation de livres et de périodiques à laquelle les femmes participaient, ainsi que les représentations littéraires et artistiques de la lectrice et le discours dominant sur les dangers que la lecture posait pour la moralité des femmes. Voir Radway, Janice, *Reading the Romance: Women, Patriarchy, and Popular Literature*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1984. Davidson, Cathy N., *Revolution and the Word: The Rise of the Novel in America*, New York, Oxford University Press, 1986. Sicherman, Barbara, «Sense and Sensibility: A Case Study of Women's Reading in Late-Victorian America», dans Davidson (dir.), *Reading in America: Literature & Social History*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1989, p. 201-225. Flint, Kate, *The Woman Reader, 1837-1914*, Oxford, Clarendon Press, 1993. Kelley, Mary, «Reading Women/Women Reading: The Making of Learned Women in Antebellum America», *Journal of American History*, vol. 83, no 2, 1996, p. 401-424. Brouard-Arends, Isabelle (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003. Brayman Hackel, Heidi et Kelly, Catherine E. (dir.), *Reading Women: Literacy, Authorship, and Culture in the Atlantic World, 1500-1800*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2008.

13. Une étude de 2 400 inventaires après décès de Joseph F. Kett et Patricia A. McClung montre que 50% des inventaires incluaient des livres. Cette étude soulignait aussi une sous-représentation des femmes, voir «Book Culture in Post-Revolutionary Virginia», *Proceedings of the American Antiquarian Society*, vol. 94, n° 1, 1984, p. 97-147.
14. Les études consacrées aux lectrices sudistes sont plus rares, voir Hayes, Kevin, *The Colonial Woman's Bookshelf*, Knoxville, University of Tennessee Press, 1996. Farnham, Christie, *The Education of the Southern Belle: Higher Education and Student Socialization in the Antebellum South*, New York, New York University Press, 1994. Kerrison, Catherine, *Claiming the Pen: Women and Intellectual Life in the Early American South*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.
15. Si les sources ne manquent pas, elles ne sont pas toutes exploitables: beaucoup de carnets d'étudiants conservés dans les papiers de famille sont anonymes et non datés. Les lettres qui côtoient les titres de propriété et les transactions financières dans les boîtes d'archives peuvent aussi émaner de différents correspondants et leurs destinataires ne sont pas toujours bien identifiés. D'autres sont écrites dans les deux sens, horizontalement et verticalement, pour remplir le plus possible la feuille de papier, et la mention d'un livre ou d'une scène de lecture devient très aléatoire dans la densité des nouvelles des uns et des autres. Quant aux journaux intimes, ils sont souvent le fruit d'un moment particulier dans la vie de leur auteure, comme par exemple un éloignement dû à un voyage ou une cure thermale, ou une période d'introspection, une quête spirituelle après la perte d'un être cher. Les bribes de vie qu'une telle écriture autobiographique inscrit dans le manuscrit, souvent sans date précise, peuvent être fascinantes, et en même temps insuffisantes pour comprendre l'identité globale du sujet. Par conséquent, on devra privilégier les correspondantes prolifiques et régulières, ce qui biaise l'échantillon en faveur des femmes aisées et oisives. De plus, quand il est possible de suivre le parcours d'une femme et de ses lectures à plusieurs stades de sa vie, le portrait est définitivement plus complet, même s'il s'agit d'une seule lectrice.
16. Mary Motte Alston Pringle, 1803-1884. Papers, 1822-1881, dans Alston-Pringle-Frost papers, 1693-1990 (bulk 1780-1958), South Carolina Historical Society, Charleston, C. S. La collection comprend treize volumes reliés ou brochés. La seule biographie disponible est de Côté, Richard N., *Mary's World: Love, War, and Family Ties in Nineteenth-Century Charleston*, Mount Pleasant, C. S., Corinthian Books, 2001.
17. Pour une étude de la classe des planteurs et de leur pouvoir hégémonique, voir Genovese, Eugene D., *Économie politique de l'esclavage. Essais sur l'économie et la société du Sud esclavagiste*, Paris, F. Maspéro, 1968. Michael P. Johnson a comparé la fortune moyenne des planteurs de Charleston, qui était de 54 000 \$ en 1860, à la moyenne nationale des adultes mâles qui était de 2 580 \$, tandis que la moyenne sudiste était de 3 978 \$. Et même si l'on considère la valeur médiane de la richesse des planteurs de Charleston, afin de minimiser le poids des planteurs les plus riches, elle se situait à 26 100 \$, soit 10 fois la moyenne nationale. C'est la concentration des grosses fortunes qui frappe surtout à Charleston: si un Américain sur mille avait une propriété supérieure à 111 000 \$, c'est un planteur sur dix de Charleston qui avait une telle fortune. Voir Johnson, Michael P., «Planters and Patriarchy: Charleston, 1800-1860», *Journal of Southern History*, vol. 41, no. 1 (février 1980), p. 52-53. Soltow, Lee, *Men and Wealth in the United States, 1850-1870*, New Haven, Yale University Press, 1975, p. 65.
18. *Charleston County Inventories*, H (1834-1844), 433, 470-71; *Biographical Directory of the South Carolina Senate*, vol. 1, 1986: 62-64. L'inventaire après décès a omis les livres que William Alston possédait dans sa résidence urbaine, mais son testament précise qu'il lègue tous ses livres, de la ville et de la campagne, à deux de ses fils. Voir Testament de William Alston daté du 29 novembre 1838 et homologué le 27 juin 1839, *Will Book H* (1834-1839), p. 445-449, Charleston County Library, Charleston, C. S. Comparativement à la propriété immobilière et la propriété d'esclaves, la valeur des livres était minime. Ils sont évalués à un dollar pièce dans l'inventaire. Mais il faut souligner que dans les pratiques tes-

tamentaires de l'époque, la bibliothèque familiale est généralement transmise aux fils et non aux filles.

19. *Will of John Julius Pringle*, Will Book 1839-1845, vol. 43, p. 584-590.
20. Le modèle lockien fut d'abord publié dans la *Bibliothèque Universelle* en 1686, puis traduit en anglais, *A New Method of a Common-Place Book*, en 1706. En 1770, John Bell publie «A Common Place Book Form'd generally upon the Principles Recommended and Practiced by Mr. Locke ». Voir Beale, Peter, «Notions in Garrison: The Seventeenth-Century Common-place Book », dans W. Speed Hill (dir.), *New Ways of Looking at Old Texts: Papers of the Renaissance English Text Society, 1985-1991*, Binghamton, N. Y., 1993, p. 140-142. Pour un rare exemple de l'imitation des préceptes de John Locke au XIXe siècle, y compris la préparation d'un index, même s'il est resté presque vide, voir le recueil de lieux communs de jeunesse de Maria Henrietta (Drayton) Gibbes, née en 1784 dans une éminente famille de planteurs de Charleston, *Maria H. Gibbes commonplace book*, Gibbes-Gilchrist Collection, South Carolina Historical Society, Charleston, C. S.
21. La Courreye Blecki, Catherine et Wulf, Karin A. (dir.), *Milcah Martha Moore's Book: A Commonplace Book from Revolutionary America*, University Park, Penn., 1997, p. 23-24.
22. Le recueil de lieux communs réapparaît au XVIIIe siècle sous forme de mélanges et de recueil poétique, pour finalement prendre plusieurs formes au XIXe siècle, mêlant coupures de journaux, keepsakes et notes manuscrites au point que les distinctions entre recueils de lieux communs, albums, *scrapbooks* et journaux intimes deviennent floues. Pour une étude de ces recueils et carnets de notes des femmes de Nouvelle Angleterre, voir Todd S. Gernes, *ARecasting the Culture of Ephemera: Young Women's Literary Culture in Nineteenth-Century America*, Thèse de doctorat, Brown University, 1992.
23. Kenneth A. Lockridge décrit notamment les recueils de lieux communs de William Byrd et de Thomas Jefferson comme des «confessional text[s]», *On the Sources of Patriarchal Rage: The Commonplace Books of William Byrd and Thomas Jefferson and the Gendering of Power in the Eighteenth-Century* (New York, 1992), 75.
24. Par exemple, Robert DeMaria, souligne dans son étude de Samuel Johnson que l'engagement des lecteurs avec le texte dans la lecture romantique était en conflit avec la pratique de l'indexation systématique et la prise de notes conçues pour la lecture intensive et la tenue des recueils de lieux communs. Voir DeMaria, Robert Jr., «Samuel Johnson and the Reading Revolution », *Eighteenth-Century Life*, vol. 16, no. 3 (novembre 1992), p. 86-102.
25. Pringle Frost, Mary *The Miles Brewton House: Chronicles and Reminiscences*, Charleston, C. S., 1939, p. 48. Cité dans *Mary's World*, p. 45,
26. Pringle, «Copybook, 1818», vol. 20, dans Alston-Pringle-Frost Papers. Débutant par l'inscription «Miss Mary Alston, July 1818, Yauhane», ce volume relié était consacré entièrement à l'histoire et à la biographie; chronologiquement il s'agissait du premier volume de la collection.
27. Elle a aussi copié des extraits de biographies de Bonaparte, Burke et Cicéron, et des ouvrages populaires comme *Memoirs of the Court of Berlin* de Wrxall. Le livre de Segur était traduit sous le titre de *Memoirs & Recollections of Count Segur* et celui de Sully simplement sous *Memoirs*.
28. Depuis l'époque coloniale, les fils de bonne famille de Virginie, du Maryland, de Caroline et de Nouvelle Angleterre étaient envoyés à Londres pour parfaire leur éducation, particulièrement en droit, et ils étudiaient principalement à l'Honorable Société du Middle Temple, mais aussi dans les trois autres Écoles de droit ou *Inns of Court* de Londres (Inner Temple, Lincoln's Inn et Gray's Inn). Edward J. Pringle a poursuivi ses études à Harvard de 1842 à 1845, tandis que son frère Alston a obtenu son diplôme du South Carolina College de Columbia, C. S., en 1841. Quant à Julius Pringle, il était admis à poursuivre son droit à Temple, mais il obtint son diplôme de l'U.S. Naval Academy en 1846.
29. Fairfield Plantation était située dans le district de Georgetown à proximité de Charleston. *Letterbook n° 1* et *Letterbook n° 2* sont respectivement identifiés comme volume 6 et volume

- 7 dans la collection. On retiendra cette numérotation dans les références ci-après. Pringle, Alston-Pringle-Frost papers, South Carolina Historical Society, Charleston, C. S.. Quelques-unes des lettres ont été éditées dans Pringle Frost, Mary, *The Miles Brewton House: Chronicles and Reminiscences*, Charleston, SC, 1939, p. 100-114.
30. Pringle, Vol. 6, p. 33.
 31. Pringle, vol. 6, p. 12-13, dans Alston-Pringle-Frost papers. Le livre de Rollin publié en treize volumes entre 1730 et 1738 était si populaire que de nouvelles éditions parurent tout au long du XVIII^e et au début du XIX^e. En 1826 la Charleston Library Society avait un exemplaire de l'édition de 1780 en sept volumes in-8^o et un autre de l'édition de 1795 en dix volumes in-12^o, toutes les deux de Londres.
 32. Pringle, vol. 7, p. 27-28.
 33. Pringle, vol. 7, p. 3, dans Alston-Pringle-Frost papers.
 34. Pringle, vol. 7, p. 30-31. *Vies parallèles* de Plutarque continuait d'être populaire au XIX^e siècle.
 35. Pringle, vol. 6, p. 12. Dans une lettre ultérieure, Mary Alston Pringle félicitait ses fils pour les améliorations qu'elle avait remarquées dans leurs lettres, précisant les faiblesses de chacun d'entre-eux, voir Pringle, vol. 7, p. 9-10, dans Alston-Pringle-Frost papers.
 36. Pringle, vol. 6, p. 14.
 37. Pringle, vol. x, p. ?
 38. Pringle, «Literary and philosophical copybook, vol. 19», Alston-Pringle-Frost papers.
 39. Pringle, vol. 7, p. 13-14., Alston-Pringle-Frost papers.
 40. Lettre envoyée de Raleigh, Caroline du Nord, le 18 octobre 1840, Folder 2, dans Laurens Hinton Papers, Southern Historical Collection, Wilson Library, University of North Carolina at Chapel Hill, Caroline du Nord. L'information biographique sur Jane Constance Miller, notamment sa date de naissance en 1827, est tirée de la description de la collection, Manuscript Department, Wilson Library. Les renseignements sur la famille Miller sont limités puisque ces sources de l'histoire des femmes sont enfouies dans les papiers d'affaire de Laurens Hinton.
 41. Jane Constance Miller, Commonplace Book, Folder 11, dans Laurens Hinton Papers #340, Southern Historical Collection.
 42. Lettre à Jane C. Miller de sa cousine Ellen du 7 février 1844, dans Laurens Hinton Papers, Southern Historical Collection. Bien que l'identité de cette jeune Ellen n'ait pu être déterminée, cette lettre demeure une source valide pour l'histoire de la lecture des femmes.
 43. Voir Alison, Sir Archibald, *History of Europe from the Commencement of the French Revolution in 1789, to the Restoration of the Bourbons in 1815*, New York, Harper & Brothers, 1843-1844, 4 vol. L'ouvrage de Ranke était également disponible dans une édition américaine récente, voir von Ranke, Leopold, *History of the Popes: Their Church and State, in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Philadelphia, Lea and Blanchard, 1844.
 44. Pour une étude de ce discours en faveur d'une éducation historique, voir Baym, Nina, «At Home with History: History Books and Women's Sphere before the Civil War», *Proceedings of the American Antiquarian Society*, vol. 101, 1992, p. 275-295.
 45. Dans leurs traités d'éducation, les auteurs britanniques avaient déjà souligné l'importance de l'histoire dans la formation morale des jeunes filles. Voir notamment More, Hannah, *Strictures on the Modern System of Female Education; with a View of the Principles and Conduct Prevalent among Women of Rank and Fortune*, London, Cadell, 1799, 2 vol.; *Hints towards Forming the Character of a Young Princess*, London, Cadell, 1805, 2 vol.
 46. *Charleston Courier*, 5 août 1841. L'échange anonyme entre «Caroline» et «Eugene» sur la question de l'éducation des filles dura plus d'un mois pendant l'été 1841, jusqu'à ce que l'on découvre que le soi-disant Eugene était vraisemblablement une femme. Voir Pease, Jane H.

et Pease, William H., *Ladies, Women & Wenches: Choice & Constraint in Antebellum Charleston & Boston*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1990.

47. *Charleston Courier*, 28 août 1841.

48. Les abolitionnistes sudistes les plus célèbres étaient Sarah et Angelina Grimké, filles d'une famille importante de maîtres esclavagistes à Charleston, Caroline du Sud. Voir Lerner, Gerda, *The Grimké Sisters from South Carolina: Pioneers for Women's Rights and Abolition*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, c1967, 2004.

49. Côté, *Mary's World*, p. 183-184.

50. Pringle, Vol. 7, p. 25-27. Henry Nelson Coleridge (1798-1843), *Six Months in the West Indies*, 4e édition, London, T. Tegg, 1841. Initialement publié en 1826, l'ouvrage est réédité en 1828, 1831 et 1841.

51. Fox-Genovese, Elizabeth, *Within the Plantation Household: Black and White Women of the Old South*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1988.

52. Kierner, Cynthia A., *Beyond the Household: Women's Place in the Early South, 1700-1835*, Ithaca, N.Y., Cornell University Press, 1998. Suzanne Lebsock s'est intéressée aux pouvoirs grandissants des femmes libres de Petersburg en Virginie dans *The Free Women of Petersburg: Status and Culture in a Southern Town, 1784-1860*, New York, Norton, 1984.

RECONNAISSANCE INTELLECTUELLE DES FEMMES DANS LES SCIENCES SOCIALES FRANÇAISES AVANT 1940

HÉLÈNE CHARRON
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CANADA)
ET EHESS (FRANCE)

Jusqu'à très récemment, la présence des femmes dans le champ des sciences sociales françaises¹ avant la Seconde Guerre mondiale est plutôt passée inaperçue. Dans son anthologie des pionnières occidentales des sciences sociales, Mary-Jo Deegan² (1991) ne retient aucune Française entre Flora Tristan, au milieu du XIX^e siècle, et Simone de Beauvoir, dont *Le Deuxième Sexe* paraît en 1949. Pourtant, un grand nombre de femmes ont activement participé à la construction du champ des sciences sociales françaises dès 1890. Certaines nouvelles recherches, portant plus spécialement sur les enquêtrices liées au mouvement de réforme sociale³, commencent à faire sortir de l'ombre les femmes impliquées dans la production de connaissances sur les sociétés industrielles. La majorité des écrits en histoire et en sociologie des sciences sociales françaises demeurent toutefois muets à propos de la participation intellectuelle des femmes aux groupes de sciences sociales et continuent de situer leur entrée dans ce champ après la Seconde Guerre mondiale⁴, ne pouvant s'appuyer sur aucune recherche empirique originale embrassant l'ensemble des secteurs du champ des sciences sociales. Dans ce texte, il s'agit de dégager, à grands traits, les principales modalités d'inclusion et d'exclusion des femmes dans cet espace intellectuel en structuration en prenant comme base comparative l'accès des femmes au savoir et aux diplômes universitaires. Après avoir pris connaissance du positionnement et les compétences reconnues aux femmes non diplômées avant 1914, nous verrons comment s'effectue le déplacement et la redéfinition des principales compétences reconnues aux femmes qui ont acquis un diplôme. Ce processus de redéfinition et de déplacement des frontières s'inscrit dans un schéma de genre qui fonde l'illégitimité intellectuelle des femmes⁵ et précise certaines hypothèses déjà formulées, d'une part, sur l'antinomie entre les

compétences intellectuelles d'abstraction et de théorisation et les caractéristiques associées à la féminité⁶, et, de l'autre, sur la masculinisation des sciences sociales occidentales au moment de leur professionnalisation et de leur institutionnalisation⁷. Les analyses qui suivent sont tirées de mes travaux de doctorat⁸ et s'appuient sur l'étude des productions féminines et de leur réception dans les principaux périodiques de sociologie et d'anthropologie publiés en France entre 1890 et 1940⁹.

Positionnement des femmes non diplômées dans le champ des sciences sociales

Les femmes de la réforme sociale

Avant 1914, les sciences sociales empiriques liées de près à la nébuleuse réformiste, comme les groupes leplaysiens et le Musée social, comptent encore pour quelque chose dans la définition des enjeux disciplinaires¹⁰. C'est par cette « brèche » empirique que la majorité des femmes non diplômées répertoriées dans les périodiques pénètre dans le champ des sciences sociales au tournant du XX^e siècle. Plusieurs femmes réformistes viennent en effet présenter les œuvres sociales qu'elles dirigent dans les congrès leplaysiens dont elles connaissent souvent personnellement les dirigeants. Elles réalisent également des enquêtes empiriques qui ont comme première finalité l'action sociale¹¹ et elles développent des réflexions moralisantes sur la famille et la société, tout en défendant constamment l'accès des femmes à une éducation supérieure spécifique¹². Souvent membres de l'aristocratie ou de la haute bourgeoisie, elles sont généralement mariées, mères et déjà assez âgées lorsqu'elles apparaissent aux limites du champ des sciences sociales et de la réforme sociale où l'hétéronomie (c'est-à-dire le caractère concret, l'accent mis sur le contenu plutôt que la forme associée à l'autonomie) se conjugue avec l'orthodoxie idéologique¹³.

Les nombreuses discussions sur le « rôle social » des femmes dans l'espace public, qui ont alors cours dans les groupes leplaysiens et réformistes qu'elles investissent, orientent clairement ces dernières vers les formes les plus pratiques de sciences sociales, où l'action prime sur la réflexion. Ces prescriptions s'appuient sur un ensemble de croyances doxiques sur la nécessaire séparation des sphères d'implication masculine et féminine que justifierait l'existence de « natures » opposées. Parce que les femmes sont d'abord définies comme des mères assignées à la sphère domestique, leur légitimité dans l'espace public et dans le champ des sciences sociales est conditionnelle au respect du principe de non-concurrence avec les hommes. À propos des cercles d'études catholiques féminins consacrés aux questions sociales, les autorités des *Semaines sociales* prennent soin, par exemple, de distinguer les réflexions légitimes pour les femmes et le travail proprement intellectuel réservé aux facultés universitaires encore presque exclusivement masculines.

Il faut, autant que possible, se tenir en dehors de la théorie pure. Nous n'avons pas, dans les cercles d'études, à remplacer le travail qui peut s'accomplir dans les Facultés de droit ou ailleurs. Nous avons surtout à viser un but immédiatement pratique, et à donner à ceux ou à celles qui fréquentent ces groupements une formation qui leur permette de réaliser le plus tôt possible un travail d'ordre pratique. Spécialement lorsqu'il s'agit de femmes, j'estime que moins on les attardera dans la théorie, et mieux cela vaudra, parce que, et c'est l'avis même de nos *Semaines sociales*, nous ne devons pas viser à une science qui ne serait en somme que science de dilettante; mais nous devons surtout et avant tout préconiser la science pour l'action¹⁴.

Les prescriptions des autorités sociales légitimes sur les limites de l'activité intellectuelle des femmes rencontrent une grande adhésion chez la plupart des femmes des classes supérieures impliquées dans diverses œuvres sociales¹⁵. En effet, les objets d'étude privilégiés par ces femmes concernent surtout leur sexe, défini comme spécifique, et elles laissent volontiers aux hommes l'élaboration de l'universel et la généralisation, demeurant ancrées dans les considérations concrètes et empiriques d'où leurs réflexions sont nées. Les compétences qui leur sont reconnues correspondent plutôt à celles qu'elles estiment être les leurs. Ainsi, leur esprit pratique, leur sensibilité, l'élégance de leurs conférences et l'utilité morale et sociale de leurs idées reviennent sans cesse comme les principales caractéristiques de leurs travaux qui ne suscitent aucune polémique.

Elles tentent en outre de développer des secteurs féminins spécifiques permettant de réconcilier partiellement leur travail intellectuel avec leurs visions de la division du travail entre les sexes qui assignent prioritairement les femmes au travail domestique, comme tout le secteur d'étude sur l'enseignement ménager¹⁶. Cette spécialisation des femmes dans des secteurs séparés favorise l'émergence de nouvelles connaissances sur les univers sociaux et les expériences féminines, mais contribue aussi à l'établissement d'un système de reconnaissance parallèle à celui qui est en vigueur pour les hommes : les qualités reconnues aux travaux féminins ne sont jamais évoquées pour les travaux masculins parce qu'elles ne concernent que très peu les diverses dimensions du travail intellectuel à proprement parler; ces qualités sont des propriétés de la féminité naturalisée telle que la définissent les discours catholiques et bourgeois de l'époque.

De plus, un ensemble de notions associées au travail professionnel (carrière, métier, ambition, etc.) sont dans ce contexte resémantisées pour s'appliquer au travail domestique des femmes et concurrencer les discours féministes qui contestent les inégalités, les doubles standards et les assignations de genre. Émile Cheysson, par exemple, membre fondateur du Musée social et éminent leplaysien, affirme dans la préface de *L'enseignement ménager en France et à l'étranger* d'Augusta Moll-Weiss : « Chargée d'administrer le budget, d'élever les enfants, d'entourer le père d'une atmosphère chaude et sereine, d'un confort pacifiant et discret, fait d'ordre, de propreté, de bonté, d'attention et de

prévenance, la femme a véritablement à remplir un rôle auguste et qui peut contenter les plus hautes ambitions¹⁷ ». Le terme « ambition » ne sert ici aucunement les mêmes objectifs que lorsqu'il est employé pour les hommes et ne s'applique qu'au projet professionnel ou, à tout le moins, à une forme de réalisation publique. Ce phénomène s'observe de manière aigüe dans les manuels d'orientation professionnelle qui se multiplient dans la première partie du XX^e siècle¹⁸.

Cette différenciation des compétences et des significations selon le genre fonde l'illégitimité intellectuelle des femmes dont on reconnaît et on encourage le sens pratique et moral, par opposition aux habiletés théoriques inutiles, voire dangereuses, à leurs vocations considérées comme « naturelles ». Les femmes « éduquées » sont alors définies en opposition avec les femmes « savantes » masculinisées ou les « libres-penseuses », même dans les discours féminins catholiques défendant l'extension de l'éducation supérieure des femmes.

Les féministes non diplômées

À côté de ce groupe de femmes de la réforme, un autre ensemble de femmes non ou peu diplômées se distinguent dans le champ des sciences sociales françaises avant 1914. Ce sont des féministes qui se situent aux positions les plus hétérodoxes du champ, c'est-à-dire où les idées paraissent politisées, et ne parviennent pas à s'imposer comme neutres. Elles analysent les rapports sociaux de sexe, de manière empirique ou théorique, dans le cadre d'enquêtes et de conférences à la Société de sociologie de Paris, ouverte aux amateurs, et d'enquêtes pour le Musée social, composé de nombreux réformistes. Elles voient fréquemment leurs travaux analysés dans les bulletins bibliographiques des périodiques, tout particulièrement la *Revue internationale de sociologie*, *La Réforme sociale* et les divers périodiques du Musée social.

Parmi ces féministes peu diplômées, quelques-unes se démarquent : notamment Céline Renooz (1840-1928), qui s'approprie les théories évolutionnistes matriarcales¹⁹ et développe une critique radicale, quoiqu'assez ésotérique, de l'androcentrisme des sciences, ainsi que Clémence Royer, traductrice assez connue de *L'Origine des espèces* de Charles Darwin qui prétend également refonder les sciences naturelles et sociales et propose une analyse lucide des dangers du processus de spécialisation intellectuelle qu'elle observe déjà à la fin du XIX^e siècle. Jane Misme, fondatrice du périodique féministe *La Française*, est aussi membre active de la Société de sociologie de Paris, où elle propose des analyses sociologiques sur la condition des travailleuses intellectuelles (dans le milieu de l'éducation et du journalisme). De même, Jeanne Schmahl, Marguerite Souley-Darqué, Jeanne Oddo-Deflou, Lydie Martial, Jeanne de Maguerie et Éliška Vincent font partie des féministes notoires qui fréquentent les principaux groupes de recherche en sciences sociales ouverts aux amateurs. D'origine sociale plus modeste que les figures féminines légitimes associées à la réforme

sociale, avec qui elles partagent néanmoins souvent la qualité de femme mariée et de mère, ces figures féministes adoptent une posture militante transgressive qui les positionne à la frontière du champ des sciences sociales et du champ politique où leurs interlocuteurs les font souvent basculer lors de la réception de leurs idées.

En effet, lorsqu'elles s'écartent des normes de la féminité idéale, c'est-à-dire dès qu'elles manifestent des ambitions intellectuelles explicites et contestent les visions inégalitaires du monde admises comme « naturelles » par la grande majorité des intellectuels de l'époque, la légitimité intellectuelle des femmes dans le champ des sciences sociales s'effondre. Leurs analyses et leurs idées sont reléguées vers le champ politique là où la valeur de vérité des énoncés proposés n'est même plus objet de débats ou d'échanges. Plutôt que de porter sur les analyses proposées, les critiques des travaux féministes s'attaquent aux auteures elles-mêmes, à leur honnêteté et à leur intelligence avec des procédés d'ironie, de dénigrement et de caricature. La critique des idées d'une féministe particulière sont souvent l'occasion de délégitimer l'activité intellectuelle de l'ensemble du sexe féminin. Émile Chauffard ne se contente pas de dire que Madeleine Pelletier, comme « les féministes du type militant[,] manque un peu d'esprit philosophique et de connaissances proprement sociologiques, [mais] surtout de pondération ». Il ajoute ensuite à l'intention des femmes en général que

la femme est encline à se donner toute, à se passionner pour l'être aimé ou pour la cause adoptée, au point de perdre toute clairvoyance, toute mesure et toute impartialité. Que ce soit là un défaut inhérent à son sexe ou l'effet d'une éducation mal comprise, peu importe. Ce défaut existe, et il faut mettre en garde les femmes intelligentes contre le tort qu'il leur cause²⁰.



Madeleine Pelletier (1874-1939), féministe et anarchiste, ca 1910. Source: Wikimedia Commons. Domaine public.

Le degré de véhémence des critiques est proportionnel aux ambitions manifestées par les auteures et à leur degré d'adhésion à une définition du genre qui assigne prioritairement les femmes à l'espace domestique. Plus elles remettent en question les évidences sociales sur la fonction domestique et maternelle des femmes, moins leurs idées sont discutées avant d'être rejetées. Il faut enfin

noter que dans l'ensemble des périodiques de sciences sociales français, l'étude et la définition du « bon féminisme » sont monopolisées par les analystes masculins qui déniaient ainsi aux femmes la capacité à définir elles-mêmes leurs intérêts de groupe.

Sommet de visibilité en 1908 et contraction des formes légitimes de sciences sociales

Moment fort de mobilisation dans les divers courants du féminisme français²¹, 1908 constitue un sommet de visibilité féminine dans les différents groupes de sciences sociales français ouverts aux amateurs avant 1940. Dès le début de la Première Guerre mondiale, les « brèches » réformistes et militantes, ces voies d'accès privilégiées des femmes au champ des sciences sociales, se ferment.

On assiste alors à une contraction des formes de discours sur le social reconnues comme scientifiques. D'un côté, dans leur lutte avec les autres disciplines pour la légitimation et l'institutionnalisation universitaire de l'approche sociologique, les intellectuels formés en philosophie comme Émile Durkheim, qui dominant de plus en plus la définition des enjeux disciplinaires, privilégient clairement les formes de discours et de méthodes héritées de leurs disciplines d'origine – les humanités – et procédant à une rupture nette avec les savoirs associés au sens commun, comme les enquêtes militantes et réformistes²². Les enquêtrices réformistes tendent, de l'autre côté, à s'organiser dans d'autres champs sociaux où leur validité fait moins problème, comme dans le champ du travail social qui se dote de ses propres institutions de formation, de reconnaissance, de diffusion des savoirs²³. À mesure que la sociologie se redéfinit comme une discipline d'abord théorique et que le travail social se dégage comme un espace d'action « pratique », les femmes se dirigent et sont dirigées vers ce domaine où leurs aspirations rencontrent enfin des positions professionnelles précises qui leur assurent des salaires, ce que le travail intellectuel dans le champ des sciences sociales ne leur offre pas encore.

Les travaux d'enquêtes menés avant 1914 sur l'assistance sociale, l'enseignement ménager ou le travail des femmes, qui n'obtenaient qu'une faible reconnaissance dans le champ des sciences sociales, trouvent là une légitimité accrue qui correspond davantage aux principes fondateurs du nouvel espace fait surtout d'action sociale appuyée sur de nouvelles connaissances empiriques, mais sans prétentions théoriques. Du point de vue universitaire toutefois, la valeur explicative des savoirs produits dans ce nouveau champ est de plus en plus subordonnée aux savoirs sociologiques, car les nouvelles formations dispensées aux travailleuses sociales négligent souvent le travail intellectuel et théorique. Les représentants du champ des sciences sociales positionnent dorénavant le savoir produit par les nouvelles professionnelles associées au travail social d'emblée hors du champ de la science.

2. Les femmes diplômées dans le champ des sciences sociales

Les femmes qui demeurent visibles dans le champ des sciences sociales entre 1914 et 1940 sont surtout des diplômées, mais elles interviennent beaucoup moins directement dans la vie des institutions et sont beaucoup moins nombreuses que les non-diplômées avant 1914. Souvent jeunes, étudiantes, célibataires sans enfant issues plutôt de la petite bourgeoisie, elles disparaissent pour la plupart très rapidement du champ des sciences sociales après leurs études universitaires. Le mariage et les maternités peuvent certainement expliquer une bonne partie de ces défections. L'inaccessibilité des postes universitaires²⁴ et, conséquemment, l'impossibilité pour ces femmes de participer pleinement à la professionnalisation qui accompagne la structuration du champ des sciences sociales en milieu universitaire, limite aussi la capacité de la minorité la plus ambitieuse – celle qui résiste aux multiples encouragements à se tourner vers les nouvelles professions sociales féminines – à participer durablement à la création des connaissances et des cadres disciplinaires. Les positions du champ situées vers le pôle de l'autonomie et de l'orthodoxie – qui seules permettent l'imposition d'un point de vue particulier sur le monde social comme participant de l'universel – sont conditionnelles à l'occupation de positions institutionnelles stables et légitimes rendant possible l'approfondissement d'un projet intellectuel théorique et méthodologique et la prise de distance avec les considérations utilitaires et appliquées que ne peuvent ignorer ceux et celles qui demeurent individuellement liés à des commandes privées ou qui doivent allier une profession nourricière d'un côté et une activité intellectuelle de l'autre.

Or, ce qui caractérise les trajectoires des femmes diplômées est précisément leur difficulté à s'intégrer durablement aux institutions spécialisées. Par exemple, les premières femmes hautement diplômées et militantes du début du siècle comme Kaete Schirmacher²⁵ ou Madeleine Pelletier vont d'un groupe à l'autre sans s'établir nulle part. La majorité de celles qui obtiennent un doctorat en lettres ou en droit entre 1910 et 1940 ne s'investit dans aucun groupe de science sociale répertorié. Ce n'est que vers la fin des années 1920 et le début des années 1930 que quelques femmes parviennent à occuper des positions plus durables dans le champ des sciences sociales en gravitant autour de groupes universitaires en ethnologie et en sociologie empirique. Elles occupent alors encore des positions incertaines, surtout au début de leurs carrières, et consacrent leurs efforts à réaliser de longues enquêtes ethnologiques, à organiser des expositions muséologiques ou encore à mener des enquêtes sur le travail pour des institutions internationales, comme le Bureau international du travail, ou pour des groupes de recherches universitaires, comme l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales. Dans tous ces cas, il s'agit de secteurs empiriques qui sont loin d'occuper des positions dominantes dans la structure universitaire.

L'accès des femmes aux diplômes qui les investissent de l'autorité symbolique de l'institution universitaire devient une condition nécessaire de l'insertion des femmes dans le champ des sciences sociales français durant l'entre-deux-guerres, mais il est manifestement loin d'être suffisant pour accéder aux positions les plus prestigieuses du champ. Les limites sont inscrites à la fois dans les impossibilités concrètes des femmes d'accéder aux professions universitaires malgré l'obtention de diplômes et dans les identités féminines et les conceptions de la féminité que les diplômes n'ont pas changées en profondeur à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. La force de la structure symbolique de genre sur la constitution de la légitimité et de l'illégitimité intellectuelles des femmes est colossale et s'adapte à l'acquisition de diplômes sans se modifier en profondeur.

Les compétences des femmes diplômées conformes au schéma de genre précédent

L'accès des femmes aux diplômes universitaires rend impossible une différenciation aussi complète des compétences intellectuelles féminines et masculines, car ils sont supposés consacrer l'incorporation de compétences similaires. Toutefois, l'orientation massive des filles vers les professions d'assistance et vers l'enseignement secondaire féminin, extérieurs à la structure universitaire, plutôt que vers les professions prestigieuses choisies par les hommes, ainsi que la persistance de la différenciation de genre dans les appréciations des productions féminines, montrent que, malgré les diplômes, la féminité continue de fonctionner comme un stigmate dans le processus de reconnaissance intellectuelle.

Les compétences pratiques et émotives reconnues aux femmes réformistes sont reformulées en termes professionnels dans le travail social et l'enseignement secondaire. Les différents discours des pédagogues sur les compétences respectives des professeurs des deux sexes, lors de l'assimilation des programmes secondaires en 1924, montrent bien la rigidité de la structure de genre dans le partage des compétences. La force des femmes professeuses tiendrait encore à leur sensibilité, leur sens moral et leur patience tandis que celle des hommes résiderait dans la « largeur de vues », la profondeur et la complexité de la pensée. Les travailleuses sociales, de leur côté, structurent leur identité professionnelle autour des compétences pratiques et émotives, sur un mode vocationnel, en s'éloignant de plus en plus des activités intellectuelles de recherche et de théorisation. Les rares analyses portant sur des enquêtes des travailleuses sociales françaises dans les périodiques de sciences sociales entre 1918 et 1940 soulignent les qualités documentaires et la richesse empirique du travail, mais contestent les compétences analytiques des auteures dès qu'elles formulent des raisonnements qui s'élèvent au-delà de la stricte description.

Cette reformulation de l'antinomie entre la féminité et le travail intellectuel ne se limite pas aux travaux de celles qui s'éloignent « volontairement » des

critères universitaires du travail intellectuel non appliqué. Les comptes rendus des thèses des premières docteurs en lettres et en droit notent d'abord les qualités empiriques, documentaires et descriptives des travaux, ainsi que la qualité matérielle et littéraire des textes (bibliographie, style, etc.). Dans leur cas, les compétences émotives sont beaucoup moins mobilisées, mais les compétences « pratiques » sont redéfinies comme toutes les habiletés et les aptitudes au travail empirique et documentaire par opposition aux compétences théoriques et analytiques. Enfin, il faut noter que les compétences reconnues comme nécessaires en ethnologie, où quelques femmes diplômées s'intègrent aux institutions et projets de recherche collectifs au début des années 1930, se situent aussi dans une grande proximité avec celles qui, depuis le début de la période étudiée, sont reconnues comme dominantes chez les femmes, c'est-à-dire les compétences pour le travail empirique, la description, l'observation détaillée, l'empathie et le tact nécessaires aux rencontres avec l'étranger, etc. L'ethnologie figure néanmoins comme un espace de compromis entre le travail empirique et théorique qui profite aux premières femmes qui s'y investissent professionnellement.

Modification des modalités de qualification des femmes diplômées

Malgré la persistance du stigmate lié à la féminité dans le champ des sciences sociales, il est incontestable que l'acquisition de diplômes et de formes légitimes de travail intellectuel par les femmes induit des transformations du type de travaux proposés par celles-ci qui se répercutent sur les appréciations qui en sont faites. Respectant les règles universitaires du travail intellectuel, tous les travaux féminins réalisés dans le cadre universitaire (thèses de doctorat ou recherches pour un groupe spécifique) reçoivent des appréciations positives qui comprennent, outre les éléments associés au féminin déjà identifiés, d'autres compétences moins « genrées », comme la profondeur de vue, la rigueur des analyses et l'utilité des réflexions. On observe aussi la croissance du nombre de travaux féminins ne portant pas directement sur des objets dits d'intérêt « féminin ». Ce phénomène est symptomatique de l'intégration progressive des femmes aux problématiques de plus en plus spécialisées dans les années 1930, mais aussi d'une prise de distance avec une conscience de genre et un militantisme féministe qui poussaient plusieurs pionnières à prendre pour objet d'étude leurs propres expériences féminines, leur histoire, leurs droits. La reconnaissance de ces femmes travaillant sur des objets « généraux » ou réputés « neutres » du point de vue du genre demeure toutefois très limitée, même si les références normatives sur la bonne féminité sont moins nombreuses. Elles disparaissent le plus souvent du champ des sciences sociales après la publication de leurs thèses qui ne se méritent guère plus que quelques lignes de résumé sans commentaires dans les périodiques de sciences sociales. Celles dont les compétences théoriques sont le plus reconnues se spécialisent en général dans le commentaire de

textes, l'interprétation de la pensée des grands intellectuels plutôt que dans la production d'un savoir original.

En fait, les femmes diplômées qui manifestent les plus grandes ambitions théoriques originales sont, comme chez les non-diplômées, celles qui se spécialisent dans l'analyse des rapports sociaux de sexe. Mais même parés du prestige des diplômes, leurs discours, qui remettent en question les inégalités structurelles de genre, sont encore directement renvoyés vers le champ politique comme peu sociologiques, partiels et idéologiques. Leurs ambitions théoriques sont considérées comme mal maîtrisées, insuffisamment appuyées sur la « réalité » et manquant de sens pratique. Les idées de Madeleine Pelletier sur les rapports sociaux de sexe, par exemple, qui sont à mon avis les plus sociologiques de son époque, ne sont pas même discutées et provoquent une grande frayeur quant aux transformations structurelles qu'impliquerait l'émancipation des femmes, surtout concernant la famille²⁶. La thèse de Marguerite Thibert sur le féminisme saint-simonien, publiée en 1926, provoque aussi une critique qui relève surtout « l'immoralité », les « partis-pris » et les faibles compétences analytiques de l'auteure. Enfin, dans les périodiques durkheimiens, les travaux d'étrangères hautement diplômées sur les femmes, comme ceux de Marianne Weber, d'Elizabeth Butler, d'Elsa J. Herzfeld et d'Edith Abbott, sont jugés avec sévérité comme peu pertinents et insuffisamment neutres.

La perspective de la disparition ou à tout le moins de l'amenuisement des différences de genre et la reconnaissance de la perspective spécifique des femmes comme constituant de l'universel demeurent, bien après 1914 et l'acquisition des diplômes universitaires, des limites cognitives au-delà desquelles les règles de la critique intellectuelle sérieuse ne tiennent plus. Ces limites contribuent à expliquer le maintien d'une structure symbolique inégalitaire de genre qui attribue des compétences différentes à chaque sexe.

Conclusion

Cette structure symbolique de genre, qui se maintient tout en se transformant, produit un glissement du positionnement des femmes dans le champ des sciences sociales. Ainsi, entre la position que les femmes identifient comme la leur dans le champ des sciences sociales – en termes d'intérêt théorique et d'objectivité des travaux – et celle qui leur est reconnue par les analystes de leurs travaux, il existe toujours un déplacement vers les pôles de l'hétéronomie, où le contenu prime sur la forme, et de l'hétérodoxie, où la perspective ne parvient pas à s'imposer comme suffisamment neutre et « objective » pour être reconnue comme sociologiquement pertinente. Ce déplacement est le résultat de l'utilisation des marqueurs de genre, de l'ensemble des attributs de la féminité naturalisée, dans l'évaluation et la qualification des travaux. Ainsi, le système symbolique de genre agit doublement : les femmes limitent elles-mêmes la valeur de leurs travaux en fonction de ce qu'elles jugent être leurs compétences et leurs

interlocuteurs agissent de même lorsqu'ils les analysent dans les périodiques de sciences sociales.

Enfin, dans l'ensemble de la période, les femmes qui apparaissent dans le champ des sciences sociales françaises occupent les positions les plus proches des pôles de l'hétéronomie et de l'hétérodoxie. Les formes du stigmatisme de la féminité dans le champ intellectuel s'adaptent à l'accès des femmes aux diplômes. À mesure qu'elles accumulent du capital scolaire et qu'elles « progressent » vers des positions plus légitimes dans le champ des sciences sociales, celui-ci se contracte et les anciennes positions les plus hétéronomes et les plus hétérodoxes disparaissent hors de ses frontières. Les positions occupées par les femmes diplômées deviennent alors les nouvelles positions les plus marginales reconnues comme constitutives du champ des sciences sociales.

Bibliographie sommaire

Textes sources :

- Boccaccio, Giovanni, *Des cleres et nobles femmes* [traduction anonyme du *De mulieribus claris*, 1361-62], éd. Jeanne Baroin et Josiane Haffen, Paris, Les Belles Lettres, 1993, 2 t.
- Bouchet, Jean, *Le Jugement poetic de l'honneur femenin* [*Le Jugement poetic de l'honneur femenin & sejour des illustres claires et honnestes Dames, par le Traverseur*, Poitiers, Jehan et Enguilbert de Marnef, 1538], éd. Adrian Armstrong, Paris, Champion, 2006.
- Champier, Symphorien, *La Nef des dames vertueuses* [Lyon, J. Arnollet, 1503], éd. Judy Kem, Paris, Champion, 2007.
- Billon, François de, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin* [Paris, Jean d'Allyer, 1555], éd. Michael A. Screech, Yorkshire-N.Y.-Paris-The Hague, Johnson Reprint Corporation, Mouton éditeur, 1970.
- Lesnauderie, Pierre de, *La Louenge de mariaige et Recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes*, Paris, François Regnault, 1523.
- Dufour, Antoine, *Vies des femmes célèbres* [ms, 1504], éd. Gustave Jeanneau, Genève, Droz, 1970.
- Du Pré, Jean, *Le Palais des Nobles Dames* [Lyon, s.n., 1534], éd. Brenda Dunn-Lardeau, Champion, 2007.
- Marconville, Jean de. *De la bonté et mauvaiseté des femmes* [Paris, Jean Dallier, 1563], éd. Richard A. Carr, Champion, 2000.
- Pizan, Christine de, *Le Livre de la Cité des Dames/La Città delle dame* [ms, 1405], éd. Earl Jeffrey Richards, Luni Editrice, 1998.
- Van den Bussche, Alexandre (dit Sylvain de Flandres), *Recueil des Dames illustres en vertu: ensemble un Dialogue de l'amour honneste*, Paris, Nicolas Bonfons, 1576 (rééd. Lyon, 1581).

Études :

- Angenot, Marc, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977.
- King, Margarete L., *Women of the Renaissance*, Chicago/Londres, Chicago U. P., 1991.
- Malenfant, Marie-Claude, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003.
- McLeod, Glenda, *Virtue and Venom. Catalogs of Women from Antiquity to the Renaissance*, Ann Arbor, Michigan U. P., 1991.
- Steinberg, Sylvie et Arnould, Jean-Claude (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Actes du Colloque de Rouen (mai-juin 2005), Rouen, P. U. de Rouen et du Havre, 2008.

- Viennot, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir, 1. L'invention de la loi salique (XV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006.
- Wilson-Chevalier, Kathleen (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, coll. «L'école du genre», Saint-Étienne, Publications de l'Université, 2007.
- Wilson-Chevalier, Kathleen et Viennot, Éliane (dir.), *Royaume de féminie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999.
- Zimmermann, Margarete, «Querelle des femmes, querelles du livre», *Des femmes et des livres: France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*. Actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des Chartres et l'École normale supérieure de Fontenay- Saint-Cloud (Paris, 30 avril 1998), Dominique de Courcelles et Carmen Val Julian (dir.), Paris, École des Chartres, 1999, p. 79.

Notes

1. Les champs sont «des espaces structurés de positions (ou de postes) dont les propriétés dépendent de leur position dans ces espaces et qui peuvent être analysées indépendamment des caractéristiques de leurs occupants (en partie déterminées par elles)». Bourdieu, Pierre, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, p. 113. Il s'agit d'un espace de luttes pour le monopole de la violence légitime (ou de l'autorité légitime), d'enjeux et d'intérêts spécifiques. Il s'agit «à la fois [d']un champ de forces, dont la nécessité s'impose aux agents qui s'y trouvent engagés, et [d']un champ de luttes à l'intérieur duquel les agents s'affrontent, avec des moyens et des fins différenciés selon leur position dans la structure du champ de forces, contribuant ainsi à en conserver ou à en transformer la structure». Bourdieu, Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1994, p. 55.
2. Deegan, Mary Jo, *Women in Sociology. A Bio-Bibliographical Sourcebook*, New York, Greenwood Press, 1991.
3. Battagliola, Françoise, «Femmes auteurs de monographies ouvrières», *Les Études sociales*, n° 138, 2003, p. 55-72; Savoye, Antoine, «Les enquêtrices sociales, pionnières de la sociologie empirique (France 1900-1914)», dans Jacqueline Carroy, Nicole Edelman, Annick Ohayon et Nathalie Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme (XIX^e-XX^e siècles). Inspiratrices, collaboratrices ou créatrices?* Paris, Seli Arslan, 2005, p. 91-106; Chessel, Marie-Emmanuelle, «Aux origines de la consommation engagée: la Ligue sociale d'acheteurs (1902-1914)», *Vingtième siècle*, vol. 77, n° 1, 2003, p. 95-108.
4. Charle, Christophe, «Les femmes dans l'enseignement supérieur. Dynamiques et freins d'une présence, 1946-1992», dans Vincent Duclert, Rémi Fabre et Patrick Fridenson (dir.), *Avenirs et avant-gardes en France, XIX^e-XX^e siècles. Hommage à Madeleine Rébérioux*, Paris, La Découverte, 1999, p. 84-105.
5. Löwy, Ilana, *L'emprise du genre. Masculinité, féminité, inégalité*. Paris, La Dispute, 2005.
6. Collin, Françoise, «Parmi les femmes et les sciences», dans Françoise Collin (dir.), *Le sexe des sciences. Les femmes en plus*, Paris, Éditions Autrement, 1992, p. 10-27; Carroy, Edelman, Ohayon et Richard (dir.), *Les femmes dans les sciences de l'homme [...]*; Rennes, Juliette, *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine: l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Paris, Fayard, 2007.
7. Deegan, Mary Jo, *Jane Addams and the Men of the Chicago School, 1892-1918*, New Brunswick/Oxford, Transaction Books, 1988; Marshall, Barbara et Anne Witz (dir.), *Engendering the Social: Feminist Encounters with Sociological Theory*, Maidenhead (UK), Open University Press, 2004.
8. Ces recherches ont bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du département de sociologie de l'Université de Montréal, de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal ainsi que des gouvernements québécois et français pour les déplacements et les séjours en territoire français.
9. Ces périodiques sont *La Réforme sociale*, *La Science sociale*, *l'Année sociologique*, les *Annales sociologiques*, la *Revue internationale de sociologie*, les divers périodiques du Musée social, *l'Anthropologie* et les *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*.
10. Les approches empiriques liées au mouvement de réforme sociale sont par la suite de plus en plus marginalisées au profit des tendances qui ont privilégié l'institutionnalisation universitaire. Cf. Savoye, Antoine, *Les débuts de la sociologie empirique. Analyse institutionnelle*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1994; Kalaora, Bernard et Antoine Savoye, «La mutation du mouvement leplaysien», *Revue française de sociologie*, vol. 26, 1985, p. 257-276.
11. Notamment pour la Ligue sociale d'acheteurs fondée en France en 1902 par Henriette Hoskier-Brunhes qui est liée au catholiques sociaux (Chessel, «Aux origines de la consommation [...]») et pour le Musée social dont 18 missions d'études sont confiées à des femmes entre 1896 et 1914. Les enquêtrices qui s'éloignent le plus d'une posture militante ou réformiste sont les monographies qui s'inscrivent dans la plus pure tradition leplaysienne des

- monographies de famille – quoique par ailleurs activement engagées dans des groupes de réforme – et dont les travaux sont publiés dans le recueil *Les Ouvriers des deux mondes*. Sur leur parcours biographiques, voir Battagliola, « Femmes auteurs de monographies ouvrières ».
12. La principale auteure catholique défendant la « modernisation » et l'élévation de la qualité de l'éducation supérieure féminine est la vicomtesse d'Adhémar qui, dans le sillage de Mère Marie du Sacré-Cœur, revendique la préparation des filles aux examens du baccalauréat afin de mieux faire concurrence aux écoles publiques dont la popularité croît sans cesse. Mayeur, Françoise, *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977.
 13. Le champ des sciences sociales, à l'instar du champ littéraire étudié par Gisèle Sapiro, peut s'envisager comme traversé par deux axes qui organisent en types idéaux les relations et les jugements sur les discours émis dans le champ. Un premier axe vertical oppose le pôle de l'orthodoxie et le pôle de l'hétérodoxie. Plus un émetteur de discours occupe une position dominante dans le champ des sciences sociales, plus son discours apparaît dépolitisé et conforme aux visions doxiques de la vie sociale où les conflits sont euphémisés et les hiérarchies légitimées, selon des modalités propres à chaque état historique du champ. À l'inverse, moins un énonciateur possède un volume de capital global élevé, plus son discours est politisé, plus ses analyses apparaissent comme contraires aux évidences partagées par les individus qui ont le plus de poids dans la détermination des perspectives légitimes au sein du champ. Selon un second axe, horizontal, les prises de position et la réception de celles-ci dans le champ des sciences sociales s'organisent entre le pôle de l'hétéronomie et celui de l'autonomie. Plus un discours est hétéronome, plus il privilégie le contenu sur la forme, plus il s'attarde sur des problèmes qui apparaissent aux plus dominants comme empiriques, concrets, spécifiques, plus il emploie des méthodes d'enquêtes peu formalisées, un langage peu spécialisé, des théories implicites plutôt que maîtrisées. À l'autre extrémité de ce pôle se trouvent les discours les plus autonomes, les plus éloignés de l'application immédiate des idées, qui privilégient les réflexions sur la forme, fût-elle méthodologique, épistémologique ou théorique. Ce sont les discours qui développent des langages spécifiques, des méthodes complexes et incompréhensibles pour les non-initiés.
 14. Beaupin, Abbé, « La méthode d'action des cercles d'études féminins », *Semaines sociales de France*, 6^e session, 1909, p. 411.
 15. Cela ne signifie pas que les femmes de la réforme aient tenu exactement les mêmes discours que leurs collègues masculins. Au contraire, au-delà de l'adhésion à des principes idéologiques communs, on remarque dans tous les cas de grandes différences concernant particulièrement les droits sociaux et la légitimité intellectuelle des femmes.
 16. Une grande part des missions d'étude réalisées par des femmes pour le compte du Musée social et des rapports d'études présentés lors des congrès annuels de la Société d'économie sociale (leplaysienne) porte sur l'enseignement ménager. Les principales auteures sont Augusta Moll-Weiss, Henriette Hoskier-Bruhnes et Jeanne Morin. Après la Première Guerre mondiale, la figure de Paulette Bernège se dégage comme une des principales promotrices et spécialistes de l'enseignement ménager en France. Cf. Martin, Martine, « Ménagère : une profession ? Les dilemmes de l'entre-deux-guerres », *Le Mouvement social*, n° 140, 1987 et Henry, Odile, « Femmes et taylorisme : la rationalisation du travail domestique », *Agone. Histoire, politique et sociologie*, vol. 28, 2003, p. 119-134.
 17. Cheysson, Émile, « Préface », dans Augusta Moll-Weiss, *Les écoles ménagères en France et à l'étranger*, avec la collaboration de Mmes H. Bruhnes et de Gauttrau-Watteville, Paris, A. Rousseau, 1908, p. XIII.
 18. Étudiés aussi par Rennes, *Le mérite et la nature*.
 19. Elle parvient d'ailleurs à rassembler autour d'elle de nombreux disciplines qui fondent la Société néosophique et divers périodiques pour diffuser sa pensée à laquelle ils et elles accordent le statut de vérité révélée, fondée sur la foi et l'intuition. Céline Renooz et les renooziennes ne parviennent pas à obtenir de reconnaissance de la part des institutions scientifiques légitimes. Smith Allen, James, « The languages of the press: Narrative and ideo-

- logy in the Memoirs of Céline Renooz 1890-1913», dans Dean De la Motte et Neannene M. Przyblyski (dir.), *Making the News. Modernity and the Mass Press in Nineteenth-Century France*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1999, p. 279-301; Smith Allen, James, *Poignant Relations. Three Modern French Women*, Baltimore, John Hopkins University Press (1999; 2000).
20. Émile Chauffard (à propos de Madeleine Pelletier, *La femme en lutte pour ses droits*), *Revue internationale de sociologie*, 1908, n° 3, p. 236.
 21. Au tournant du XX^e siècle, des associations fondées dans le dernier quart du XIX^e siècle, comme la Ligue française du droit des femmes mise sur pied en 1882 par Léon Richer et Maria Deraisme, poursuivent leurs activités parallèlement à la fondation de nouveaux groupes qui fédèrent les tendances réformistes du féminisme jusque-là isolées (Klejman, Laurence et Florence Rochefort, *L'égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques / Des femmes, 1989). Le Conseil national des femmes françaises (CNFF), fondé en 1901, devient rapidement l'interlocuteur le plus représentatif du féminisme auprès des élites républicaines qui entretiennent souvent des relations personnelles avec plusieurs de ses dirigeantes. En 1914, il est organisé en huit sections spécialisées qui produisent de nombreux rapports et enquêtes sur l'éducation, la paix, le travail, l'hygiène, l'assistance, les sciences et lettres et la législation, mais il demeure peu présent hors de Paris, contrairement à l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF), créée en 1909 et dirigée durant de longues années par Cécile Brunschvicg, qui devient la deuxième organisation principale du féminisme républicain français. Les congrès féministes et les journaux féminins et féministes qui fleurissent à cette époque sont de véritables lieux de formation intellectuelle pour les femmes qui y font l'expérience de l'écriture publique, de la réflexion politique et sociologique.
 22. À ce sujet, voir les travaux de Victor Karady, notamment, Karady, Victor, «Stratégies de réussite et de faire-valoir de la sociologie chez les durkheimiens», *Revue française de sociologie*, vol. 27, n° 1, 1979, p. 49-82.
 23. Sur l'histoire du travail social en France, voir Guerrand, Roger-Henry et Marie-Antoinette Rupp, *Brève histoire du service social en France : 1896-1976*, Toulouse, Privat, 1978 et Rater-Garcette, Christine, *La professionnalisation du travail social : action sociale, syndicalisme, formation, 1880-1920*, Paris, L'Harmattan, 1996.
 24. Les Françaises accèdent progressivement aux universités à partir du début du XX^e siècle et de manière accélérée après la Première Guerre mondiale, d'abord dans les facultés de lettres, vers lesquelles leur éducation les destinait prioritairement, puis moins nombreuses en sciences et en droit. Les écoles publiques ne préparent toutefois officiellement les filles au baccalauréat, condition d'accès à l'université, qu'en 1924. Jusque-là, elles devaient le préparer seules ou bénéficier des cours d'appoint en latin qui se multiplient dans les années précédant l'autorisation officielle permettant aux filles de suivre les programmes d'éducation réservés aux garçons en 1924. L'accès des femmes détentrices de doctorat aux postes universitaires est toutefois beaucoup plus lente. Durant l'entre-deux-guerres, elles ne peuvent pas encore raisonnablement espérer accéder à un poste universitaire, même si des positions dominées s'ouvrent très lentement à elles dans les années 1930, comme le note Edmée Charrier dans *L'évolution intellectuelle féminine*, Paris, Éditions Mecheleinck, 1931, p. 270.
 25. Détentrices d'un diplôme de doctorat de l'Université de Zurich, Kaete Schirmacher est une militante féministe très active en Allemagne qui s'installe en France au début du XX^e siècle. Elle développe un point de vue matérialiste sur les inégalités de sexe et analyse particulièrement le travail domestique des femmes pour lequel elle demande une rémunération. Elle s'implique particulièrement au Musée social où elle réalise deux missions d'étude, la première portant sur le travail des femmes en France (1902) et la seconde s'attardant aux travailleurs du bois de la ville de Dantzig (1905).

26. Madeleine Pelletier est une féministe et une intellectuelle exceptionnelle qui a déjà fait l'objet de plusieurs études. Bard, Christine (dir.), *Madeleine Pelletier (1874-1939). Logiques et infortunes d'un combat pour l'égalité*. Paris, Côté-femmes, 1992; Gordon, Felicia, *The Integral Feminist: Madeleine Pelletier, 1974-1939*, Cambridge, Polity Press, 1990. Ses prédictions concernant les transformations de la structure familiale sont étonnantes de réalisme par comparaison avec celles des sociologues de l'époque qui ne parvenaient pas à envisager ces transformations en tenant véritablement compte des positions occupées par les femmes dans la structure familiale, dans la structure du travail salarié et plus largement dans l'ensemble des institutions sociales et de l'espace public. Elle prévoit d'abord qu'après l'accès des femmes aux droits politiques, c'est l'autorité maritale qui disparaîtra la première. Ensuite, ce sera le partage des tâches domestiques et des soins aux enfants qui s'opèrera entre les deux parents qui se déchargeront de plus en plus sur des services spécialisés pour les soins matériels : la nourriture, le nettoyage, la garde des enfants. Le divorce, croit-elle, sera accordé à la demande d'un seul conjoint et les rapports familiaux deviendront beaucoup plus amicaux. « Si l'évolution se fait comme nous disons, il est évident que la famille cessera d'être la petite société fermée qu'elle est aujourd'hui. Notre père, notre mère, nos enfants continueront à nous tenir de plus près que le reste des hommes, mais ils ne seront plus guère que des amis ». Pelletier, Madeleine, *L'émancipation sexuelle de la femme*, Giard et Brière, 1911, p. 35.

JEUNES ACTRICES FRANÇAISES SOUS L'OCCUPATION: UNE MISE EN CAUSE DU POUVOIR PATRIARCAL ?

DELPHINE CHEDALEUX
ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES,
UNIVERSITÉ DE CAEN (FRANCE)

Les historiens du cinéma ont longtemps considéré que les 220 films français tournés entre 1940 et 1944 dans la continuité stylistique et thématique des films des années trente formaient un espace de pur divertissement et d'évasion que le public aurait plébiscité, en cette période de très grande fréquentation des salles obscures, pour fuir la réalité quotidienne de l'Occupation nazie. Or les travaux les plus récents montrent que le cinéma de cette période « parle » non seulement bien plus de la réalité de la France occupée qu'il n'y paraît au premier abord, mais aussi qu'il présente d'importantes ruptures avec le cinéma d'avant-guerre. Noël Burch et Geneviève Sellier, deux chercheurs français, ont montré en particulier dans un ouvrage pionnier paru en 1996 que « le cinéma témoigne, comme aucun autre moyen d'expression [...] de la déstabilisation des rapports entre les sexes dans la société française des années 40, provoquée par les événements politiques et militaires¹ ». Ils font valoir dans ce livre que la défaite militaire française de 1940 face à l'armée nazie, l'occupation du territoire national, et les bouleversements sociaux et politiques qui s'ensuivent coïncident avec un renversement, dans les films, du pouvoir masculin par des personnages féminins. Nous examinerons ici l'apparition dans les films de cette période de nouveaux rôles de jeunes femmes dont la particularité est d'affronter des figures patriarcales, généralement paternelles, et qui sont portées à l'écran par des actrices qui connaissent alors un succès public considérable. Ces personnages remettent-ils en cause le pouvoir masculin et paternel ? Et si oui, de quelle manière ? Nous appréhenderons dans un premier temps l'évolution des rôles de jeunes femmes depuis les années 1930 avant de nous pencher plus particulièrement sur un film emblématique de la période, *Les visiteurs du soir* (Marcel Carné, 1942), pour y examiner le personnage d'Anne, incarné par Marie Déa, une jeune actrice qui débute sa carrière sous l'Occupation. Nous

verrons ainsi de quelle manière, dans le contexte de l'Occupation, l'imaginaire collectif reconfigure, dans les films, les rapports sociaux de sexe et de génération.

Des filles et des pères



Marie Déa dans *Les visiteurs du soir*, film-culte de Marcel Carné, 1942. Photo www.marcel-carne.com. Domaine public.

Les années 1930 : la revanche des patriarches

Après un examen systématique de la production filmique depuis le début du parlant jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, Burch et Sellier observent que les films des années 1930 se placent sous le signe de la domination masculine et de la « Loi du père » qui s'incarne en particulier dans la figure singulière du « couple incestueux », repérable dans environ un tiers de la production. Ils nomment ainsi le duo formé par un homme « d'âge mûr » et une très jeune femme, souvent présentée comme sa fille, « naturelle » ou symbolique, qu'il désire sexuellement, de manière plus ou moins explicite. Ce schéma d'appropriation sociale et sexuelle des jeunes femmes par les patriarches est soit conforté, soit dénoncé, mais invariablement rendu indépassable dans les films qui le mettent en scène. On trouve cette deuxième posture critique dans les films post-Front populaire associés au courant du « réalisme poétique » et dans lesquels la figure du patriarche se confond souvent avec celle d'un patron crapuleux. Dans ce dernier cas de figure, un troisième personnage vient s'interposer, souvent joué par Jean Gabin, figure du héros prolétaire qui tente de sauver – souvent en vain – la jeune femme bien incapable de se défendre seule².

Ces pères « incestueux » sont incarnés à l'écran par les vedettes masculines de l'époque qui tiennent le haut de l'affiche (Raimu, Jules Berry, Michel Simon, Charles Vanel...), tandis que leurs « filles » sont jouées par des jeunes actrices débutantes à la carrière souvent courte. On voit toutefois s'imposer dans la deuxième moitié de la décennie une figure de jeune femme moderne sous les

traits de Danielle Darrieux, qui devient alors la plus jeune vedette féminine du cinéma français. Elle se spécialise dans les rôles de jeunes femmes dynamiques et entreprenantes qui cherchent à s'affranchir d'un père, d'une famille, parfois d'une institution. Ses tentatives d'émancipation ne sont toutefois pas prises au sérieux; elles se soldent systématiquement par un échec et la jeune femme retourne inévitablement, *in fine*, sous la coupe d'une figure patriarcale. Il s'agit en fait de contrôler socialement et sexuellement cette figure de jeune femme moderne dans les films pour mieux en conjurer l'apparition dans la réalité sociale. L'entre-deux-guerres constitue en effet un moment de relative émancipation pour les jeunes femmes et les figures de la «garçonne³» et de l'étudiante s'imposent dans le tissu médiatique et l'imaginaire social. Plus largement, cette «revanche patriarcale⁴» dans les films des années 1930 apparaît comme le moyen pour les cinéastes (presque tous des hommes à cette époque) de conforter le pouvoir parental ou masculin à un moment où les forces – largement fantasmées – du changement culturel, social et politique paraissent susceptibles de brouiller les générations et les rôles sexués⁵ dans une France vivant sous l'empire d'une véritable «hantise de l'anarchie sexuelle⁶».

L'Occupation : des figures novatrices

La déclaration de guerre à l'Allemagne en 1939 paralyse l'industrie du cinéma. La production ne reprend qu'en 1941, sous l'égide des autorités allemandes et du gouvernement de Vichy qui applique une politique de collaboration. Les 220 films tournés entre 1940 et 1944 proposent des schémas narratifs en rupture avec ceux d'avant-guerre : la figure du couple incestueux disparaît des écrans et les vedettes masculines des années trente sont désormais employées dans des rôles d'hommes défaillants ayant perdu leur suprématie ou se voyant tournés en dérision. On attribue cette déchéance patriarcale dans les films au traumatisme de la défaite sans précédent de l'armée française et à ses conséquences immédiates comme l'occupation du territoire par une armée étrangère et les humiliations qui s'ensuivent, autant d'éléments qui contribuent à discréditer la représentation traditionnelle du patriarcat. Les figures patriarcales sont remplacées par des figures féminines, souvent idéalisées. La «Mère courage» (ou la «sainte laïque») domine de nombreux films directement inspirés par la morale vichyste; régénératrice d'un patriarcat malade et défaillant, elle se sacrifie pour les siens et pour le salut de la communauté⁷. Ces figures féminines correspondent au mythe de la femme consolatrice et réparatrice, symbolique particulièrement prégnante en temps de guerre⁸. Mais, et c'est là le versant le plus étonnant du cinéma de cette période, la montée en puissance des rôles féminins en tête d'affiche permet aussi l'émergence de rôles de femmes qui «prennent en main leur destin» et accomplissent leurs désirs dans une attitude revendicative tout à fait novatrice qui correspond plutôt à une posture «de gauche» de résistance morale, désormais incarnée dans le féminin.

Cette redistribution des rôles sexués sous l'Occupation favorise l'émergence de jeunes actrices qui débute leur carrière ou trouvent des rôles d'ampleur qui leur faisaient défaut avant la guerre. Leurs personnages inversent véritablement le rapport de force puisqu'un nombre important de films relatent leur affranchissement d'une situation de domination patriarcale ou parentale. Elles conquièrent leur autonomie professionnelle et amoureuse au terme d'un combat les opposant généralement à une figure d'autorité (qui peut être une femme, spécificité de la période). Elles orientent le point de vue des films qui, de façon inédite au cinéma, satisfont à leurs désirs d'émancipation, y compris lorsqu'ils vont à l'encontre d'un ordre social, familial et patriarcal. Cette émancipation ne concerne certes pas tous les rôles de jeunes femmes et de nombreuses jeunes actrices ont encore des rôles bien conventionnels (souvent dans des mélodrames pétaïnistes) où elles œuvrent pour la réconciliation des générations. Dans ce cas de figure, elles portent le discours patriarcal en lieu et place des Pères – devenus dérisoires –, quitte à moderniser et à réformer ce discours⁹. Il apparaît toutefois que les actrices les plus novatrices bénéficient toutes d'une popularité importante, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les autres jeunes actrices. C'est ce qui m'autorise à leur accorder un intérêt tout particulier¹⁰.

J'ai identifié quatre actrices, inconnues ou presque avant la guerre, mais qui se hissent sur le devant de la scène pendant l'Occupation. Il s'agit de Micheline Presle, d'Odette Joyeux, de Madeleine Sologne et de Marie Déa. Elles tournent beaucoup durant ces quatre années et incarnent toutes des jeunes femmes modernes. Cette modernité passe par leur allure physique, leur liberté de ton, leur dynamisme et leurs choix professionnels et amoureux qui vont à l'encontre de l'ordre social établi dans la fiction et au nom desquels elles affrontent le pouvoir patriarcal, parfois jusqu'à la mort (fût-ce la leur ou celle de la figure qu'elles combattent). Il ne s'agit plus, comme avant la guerre, de contrôler la modernité incarnée par des jeunes femmes, mais au contraire d'en faire un instrument contre un ordre familial, social, patriarcal montré comme obsolète, voire néfaste. On peut citer, à titre d'exemple, *Douce* (Claude Autan-Lara, 1943), dans lequel Odette Joyeux joue Douce de Bonafé, une jeune aristocrate de la Belle Époque maintenue de force dans l'ignorance sexuelle par sa famille. Jeune fille faussement sage, elle est amoureuse de Marani (Roger Pigault), « simple » mé-tayer, mais aussi rebelle avec lequel elle s'enfuit du carcan familial et auprès duquel elle laisse éclater son désir sexuel. Prenant toutefois conscience des barrières sociales infranchissables qui se dressent entre elle et son amant, la jeune femme décide par dépit de rentrer chez elle, avant de périr dans un incendie. Cette dernière péripétie, si elle fait mourir l'héroïne, empêche du même coup son retour dans sa famille et sa repentance. Le feu dans lequel elle meurt semble symboliser la force subversive et le pouvoir destructeur – au sens de destructeur d'ordre social – de ses désirs. L'ordre social et sexuel, pulvérisé par *Douce*, ne

sera pas rétabli. Ce beau film, l'un des seuls de l'Occupation se fonder sur un antagonisme de classe – discours si difficile à tenir à l'heure de la Révolution nationale – fait d'Odette Joyeux une des figures de révoltes féminines les plus fortes de l'Occupation¹¹. Douce est en réalité «douce-amère»; lucide et consciente des enjeux de classe, mais aussi des enjeux amoureux qui régissent le monde des adultes et que ces derniers tentent de lui cacher, elle feint l'ignorance pour mieux se libérer de cette famille étouffante. Ainsi, si Douce se brûle les ailes à vouloir échapper à son sort de jeune aristocrate au destin tracé, le film place toutefois sa révolte au premier plan. Et si l'intrigue de Douce se situe pendant le Second Empire, les renvois à la situation de l'Occupation n'en sont pas moins forts; de nombreux films de cette période opèrent d'ailleurs ce genre de déplacement historique qui permet d'éviter la censure.

Autre exemple avec *Le loup des Malveneur* (G. Radot, 1943), qui met en scène Madeleine Sologne en jeune étudiante parisienne venue travailler comme gouvernante chez les Malveneur, une famille de notables campagnards retranchée dans le château familial, pour surseoir à l'éducation de la fille en bas âge de M. et Mme de Malveneur puisque la maladie empêche cette dernière d'y voir. Réginald de Malveneur (Pierre Renoir), scientifique de renom et dernier homme de la famille, consacre le plus clair de son temps à des recherches portant sur un mystérieux sérum de rajeunissement cellulaire. Mais il disparaît soudainement au cours d'une nuit. Sa femme, une Parisienne s'accommodant mal de cette vie reculée, meurt mystérieusement quelque temps plus tard. Mlle Vallory (Sologne) tente de percer le secret de cette étrange famille à l'aide de son amant, un jeune peintre (Michel Marsay) qu'elle a rencontré à son arrivée dans le pays et qui se révèle finalement être un policier enquêtant sur ces disparitions. Elle se heurte toutefois à Magda de Malveneur (Gabrielle Dorziat), l'énigmatique et rigide sœur de Réginald, gardienne de la tradition familiale, qui veille au grain sur les terres et le secret des Malveneur. Mlle Vallory découvre finalement ce que cache Magda : cette dernière a enfermé Réginald, devenu fou, dans son laboratoire situé à la cave pour que ses expériences aboutissent plus vite; sa femme et le garde-chasse ont fait les frais des tests de ce sérum d'immortalité visant à conserver Réginald en vie et à sauvegarder la lignée familiale. Mlle Vallory perce le secret des Malveneur en se rendant au laboratoire au cours d'une nuit, entraînant du même coup son amant qui vient la délivrer des griffes de Réginald, qui voulait tester sur elle son sérum. Réginald finit par brûler dans son château, emportant avec lui la tradition familiale. Madeleine Sologne apparaît immédiatement dans ce film comme une figure de jeune femme moderne et conquérante qui tranche avec l'archaïsme des Malveneur. On la voit à la gare, arrivant de Paris, et la modernité de ses vêtements, son sourire et sa volubilité tranchent tout de suite avec les visages fermés des campagnards qui la conduisent au château. Elle se trouve immédiatement associée à la jeune Madame de Malveneur, première personne qu'elle rencontre au château. Comme elle, son

hôte est jeune, blonde, parisienne. Cependant, contrairement à Mme de Malveneur, Mlle Vallory ne se laisse pas piéger par la famille et ses terres, mais perce au contraire son secret pour déjouer sa logique mortifère. Elle endosse très tôt son rôle d'enquêtrice qu'elle mène jusqu'au bout, et lorsque son fiancé veut l'écartier de l'enquête qu'il juge trop dangereuse pour elle en lui offrant une situation confortable, elle refuse en lui rétorquant qu'elle ne se sent pas en danger et qu'elle a besoin de travailler.

Ces rôles de jeunes femmes dont le désir d'émancipation loge au centre du récit constituent des figures tout à fait novatrices dont il faut cependant nuancer la dimension subversive, puisqu'elles ont aussi des rôles plus conventionnels dans des films où le mariage, approuvé par une figure d'autorité parentale, signe leur entrée dans la vie adulte. Elles construisent ainsi des images qui oscillent entre l'émancipation d'un modèle révolu et l'incarnation plus rassurante du relais des générations, entre tradition et modernité. Et lorsque cette contradiction est inscrite à l'intérieur même des films, ceux-ci deviennent le lieu d'une tension entre l'expression de désirs individuels et le maintien de l'ordre ancien. Certains films réservent par exemple une fin rassurante, à l'image du *Loup des Malveneurs* dans lequel Madeleine Sologne, au terme de son enquête, construit une famille avec son jeune fiancé ainsi que la fille de Réginald devenue orpheline et à côté de laquelle la jeune enquêtrice incarne *in fine* une figure d'avenir, de reconstruction d'un modèle familial rassurant.

Toutefois, la critique parfois très explicite de l'institution familiale comme lieu d'oppression de ces jeunes femmes, à l'instar des deux films mentionnés en exemple, s'affiche pour le moins frondeuse et détonante sous un régime – celui de Vichy – qui a pour devise « travail, famille, patrie » et dont le programme de redressement moral et national cible prioritairement les femmes et les jeunes. Outre la mise en place d'un appareil législatif extrêmement répressif, dont les femmes sont les premières victimes¹², Vichy invoque en effet, à grand renfort de propagande, le mythe de l'« éternel féminin » renvoyant à une nature féminine que « l'esprit de jouissance » et la décadence propres à la France républicaine auraient dévoyée¹³. Les femmes sont exhortées au don de soi, au sacrifice et à la maternité, réelle ou symbolique, désormais seule identité féminine légitime; les aspirations individuelles doivent s'effacer devant l'intérêt supérieur de la famille, dont le modèle sexué et « naturellement » hiérarchisé doit inspirer chaque sphère sociale. La jeunesse constitue l'autre fer de lance de la Révolution nationale, et si Vichy exalte une jeunesse essentiellement masculine et virile, il rend également obligatoire, pour les jeunes filles, de nouvelles disciplines scolaires qui visent à leur faire intérioriser dès le plus jeune âge leur rôle de mère de famille, conformément à leurs aptitudes « naturelles ».

***Les visiteurs du soir* : un film-emblème**

Réalisé en 1942 par Marcel Carné et dialogué par Jacques Prévert, *Les visiteurs du soir* est un film phare de la période; c'est un des plus gros succès de l'Occupation et aussi un des films de cette période les plus cités dans les histoires du cinéma. Il met en scène Marie Déa, une des jeunes actrices « modernes » qui débute sous l'Occupation.



Affiche du film « Les Visiteurs du soir », 1942. Domaine public.

Une expression du désir féminin...

L'action des *Visiteurs du soir* se passe au Moyen Âge. La jeune Anne (Marie Déa), fille du baron Hugues (Fernand Ledoux), est sur le point de se marier avec Renaud (Marcel Herrand), un homme plus vieux qu'elle n'aime pas et qui ne jure que par l'art de la guerre et de la chasse. Le jour de ses fiançailles, Anne tombe amoureuse de Gilles (Alain Cuny), un jeune et doux ménestrel qui chante l'amour, mais qui se révèle finalement être un damné envoyé sur Terre par le diable pour compromettre le mariage d'Anne et de Renaud. Gilles, qui croyait son cœur à jamais déserté par l'amour, tombe aussi amoureux d'Anne,

qui s'offre alors à lui. Le diable (Jules Berry) arrive bientôt au château et s'allie avec Hugues et Renaud pour mettre fin à cette passion et punir les deux jeunes gens de leur acte illégitime. Gilles est condamné à mort et emprisonné dans le chenil, tandis qu'Anne est enfermée dans le château. Mais le diable, irrésistiblement attiré par Anne, lui propose un pacte : si elle consent à lui appartenir, il rendra sa liberté à Gilles. Anne feint d'accepter le pacte pour sauver celui qu'elle aime, mais une fois Gilles libéré, elle révèle au diable qu'elle lui a menti et part rejoindre son amant. Le diable, ne supportant pas cet affront, transforme les deux jeunes gens en statues de pierre, croyant ainsi éradiquer à jamais leur amour, avant d'entendre leurs cœurs qui continuent de battre sous la pierre, le défiant ainsi jusque dans la mort.

On trouve dans ce schéma une inversion parfaite des rapports qui structurent les films d'avant-guerre, puisque non seulement la jeune femme s'échappe seule du carcan que les figures masculines désireuses de mettre la main sur elle lui ont passé au cou, mais elle délivre même son jeune amant de leurs griffes. Au nom de son amour, la jeune femme entre en rébellion contre la logique patriarcale, tant celle du baron Hugues et de Renaud qui représentent l'ordre ancien (et qui incarnent dans une certaine mesure, nous le verrons plus loin, l'ordre promu par Vichy), que celle, plus perverse, du diable (qui renvoie quant à lui au nazisme).

En dépit du châtement qu'elle subit, Anne ne ressent aucune forme de culpabilité envers son geste d'amour qu'elle revendique au contraire haut et fort. Pour illustrer la résistance morale dont elle fait preuve à l'égard des figures patriarcales, il nous a paru judicieux de nous attarder sur une scène en particulier. Anne, enfermée dans sa chambre pour avoir commis la « faute », y est étendue sur son lit lorsqu'elle aperçoit soudain Gilles à ses côtés. Or ce dernier se trouve pourtant attaché au même moment dans les geôles du château. La jeune femme, croyant un temps à un miracle, se renfrogne bientôt et démasque le diable sous les traits de son amant. Son piège n'ayant pas fonctionné, celui-ci reprend son apparence. S'ensuit un long monologue dans lequel il affirme détenir un pouvoir absolu et énumère tous les malheurs du monde dont il est à l'origine. Puis, cherchant à déstabiliser Anne pour mieux l'attirer sous sa coupe, il tente de la convaincre qu'elle a commis un péché irréparable :

Tu oublies, perfide créature, que tu as commis la faute, le péché...

- Si c'est une faute que de s'être abandonnée à celui qu'on aime, je ne regrette pas de l'avoir commise.
- Vraiment ? Tu devrais avoir honte !
- Avoir honte ? Mais pourquoi ? Je ne sais même pas ce que c'est que la honte !
- La honte, c'est ce qu'on cache. Si tu n'as pas honte de ton amour, pourquoi ne pas le crier sur les toits ? Ameuter la ville ?

Anne se lève alors et revendique son geste depuis sa fenêtre qui domine la ville, portant littéralement son désir sur la place publique : « Écoutez-moi ! Je suis enfermée ici parce qu'on veut m'empêcher d'aimer celui que j'aime. Je ne voulais causer de tort à personne, mais les choses sont ainsi : j'aime Gilles. Non seulement je l'aime, mais je n'ai qu'un seul désir, c'est être auprès de lui, et partager son sort pour le meilleur et pour le pire. »

Anne montre non seulement qu'elle refuse la logique patriarcale – et le discours officiel du régime de Vichy – consistant à rendre coupable le désir et la sexualité féminine¹⁴, mais elle parvient aussi à déjouer le pouvoir maléfique que le diable tente d'imprimer sur elle. Tandis qu'il affirme détenir le pouvoir absolu – « Personne ne peut m'échapper, vous pas plus que les autres ! » –, elle lui prouve le contraire : « Même si vous me changez en vieille femme ou en serpent mort, qu'est-ce que cela pourrait faire, puisque mon amour restera vivant ? » Elle parvient à le déstabiliser en prenant au pied de la lettre sa provocation finale, mais surtout en demeurant, tout au long de la scène, impassible : elle manifeste un silence et un calme olympien qui le décontenancent – « Pourquoi ne répondez-vous pas ? À quoi pensez-vous donc, pauvre créature ? » – et lorsqu'elle réplique à une de ses provocations en entonnant une chanson, le diable perd littéralement ses moyens et brise un vase dont les fleurs se changent en serpents.

Dans cette scène, tandis que le diable occupe tout l'espace, bougeant et gesticulant sans cesse autour d'Anne, cette dernière, immobile, étendue sur son lit et cachée par un drap blanc, semble presque inerte. Sa tête appuyée contre le ciel du lit, elle arbore un visage figé, les yeux dans le vague, esquisse un sourire et hausse les sourcils, semblant décrire ainsi un état de béatitude dont la passivité n'est pourtant qu'apparente ; en demeurant inatteignable, elle détourne le prétendu pouvoir du diable, dont l'agitation semble par contraste vaine et stérile. Cette résistance morale est mue par la seule force de son amour, grâce à laquelle Anne parviendra, en se dématérialisant, à s'évader de sa chambre pour rejoindre Gilles.

La résistance dont Anne fait preuve dans cette scène comme tout au long du film s'oppose radicalement à l'inertie de Renaud et du baron Hugues qui tombent au contraire facilement dans le piège tendu par le diable. Ce dernier envoie en effet Dominique (Arletty), une femme perfide dont la mission est de séduire les deux hommes ; Dominique parvient à provoquer entre eux une jalousie meurtrière qui les mènera à s'affronter en duel jusqu'à la mort de Renaud. La facilité avec laquelle le diable manipule les deux hommes prouve à quel point les valeurs patriarcales qu'ils véhiculent sont vulnérables, voire factices. En effet, si Renaud regrette avec virulence, en entendant chanter Gilles au début du film, que les hommes de sa génération se détournent des arts de la guerre pour se consacrer aux choses de l'amour, lui-même et le baron Hugues se révéleront bien incapables d'opposer la moindre résistance au diable. En choisissant d'aimer Gilles, Anne refuse le modèle masculin traditionnel : Gilles

est loin d'être un héros combattif – il est attaché à des chaînes durant la moitié du film, le corps complètement passif et érotisé par des caleçons moulants et une chemise dévoilant sa poitrine – et sa douceur (il réussit à attendrir son bourreau avec une de ses chansons d'amour) en fait le seul personnage masculin positif face à Renaud et au baron Hugues dont les valeurs viriles et patriarcales sont tournées en dérision et montrées comme obsolètes.

... entre subversion et idéalisation

Si Anne subvertit ainsi l'ordre établi, elle est toutefois, dans une large mesure, idéalisée. En se consacrant entièrement à son amour et à son combat pour l'homme qu'elle aime, elle devient une icône de fidélité et d'intégrité qui s'oppose radicalement à la figure corrompue du diable, ainsi qu'à celle de son fiancé et de son père. De plus, le jeu déployé tout au long du film par Marie Déa, à l'instar de la scène étudiée plus haut (l'économie minimale de ses gestes, ses postures figées, sa diction lente, sa voix douce) ainsi que les longues robes blanches qui cachent son corps se conjuguent pour lui donner un aspect éthéré. Enfin, la statue de pierre qu'elle forme avec Gilles à la fin du film contribue un peu plus à la transformer en effigie. En même temps qu'elle exprime explicitement et avec vigueur un désir subversif, elle apparaît ainsi comme également empreinte de pureté et d'innocence.

Le film a donné lieu à beaucoup d'interprétations. Edward Baron Turk a montré, dans l'étude magistrale qu'il a consacrée à l'œuvre de Marcel Carné¹⁵, que non seulement il subvertit, à propos d'Anne et de Gilles, les codes cinématographiques traditionnels dans la manière de filmer et de représenter le masculin et le féminin, mettant ainsi en jeu les dynamiques d'identités et d'orientations sexuelles en participant au brouillage des distinctions hommes/femmes, mais aussi qu'il est traversé par de nombreuses allusions au présent contemporain du film. Le diable manipulant avec aisance les autres personnages figés dans leur torpeur est une allégorie de l'Occupation de la France par l'armée nazie. Citant Carné lui-même, Turk affirme que le film dut son énorme succès à cet éloge de la résistance morale. Anne y apparaît comme une figure de renaissance nationale et elle est construite comme un symbole d'un nouvel ordre social et sexuel face aux figures masculines défaillantes (le baron Hugues et Renaud) dont les fausses valeurs patriarcales sont facilement défaits par le diable (métaphoriquement, l'impuissance du vieillard Pétain face à l'Occupant). En résumé, Anne est le sujet d'un désir individuel et autonome qui, au lieu d'être montré comme source de désordre social – comme c'est traditionnellement le cas dans les représentations du désir féminin au cinéma et ailleurs –, s'avère au contraire le moteur d'une volonté entièrement positive qui constitue une résistance efficace à l'envahisseur. Mais elle est en même temps érigée en effigie et elle incarne, à travers sa jeunesse et son apparence virginale, des valeurs traditionnellement associées au féminin comme le dévouement, la pureté et la générosité, qui vont

servir à régénérer un ordre corrompu, même s'il s'agit là d'une posture se rapprochant d'une résistance de gauche (ce n'est pas une effigie pétainiste qui renonce à son désir), et, sans doute, d'un moyen pour le cinéaste d'éviter la censure. Aussi, en même temps qu'elle exprime un désir physique inédit, elle se trouve renvoyée du côté d'une Nature immuable, permanente et réparatrice dont sont traditionnellement affublées les femmes (jeunes et moins jeunes) par opposition au masculin qui serait, lui, du côté de la culture, de la création et de la domination sur la nature¹⁶.

Conclusion

En définitive, la reconfiguration des rapports sociaux de sexe et de générations effectuée à l'intérieur des films avec ces figures de jeunes femmes illustre la capacité du cinéma à rendre compte d'un imaginaire social complexe et contradictoire. L'Occupation est un moment de répression à l'égard des femmes et d'encadrement politique sans précédent de la jeunesse, mais elle correspond aussi à un moment de bouleversement, réel et symbolique, des rapports sociaux de sexe et de générations, à une époque de relative autonomisation de la jeunesse¹⁷. Ce que permet l'analyse de ces figures de jeunes femmes dans le cinéma de l'Occupation, c'est donc une relecture de cette période, à partir de sa production filmique, en ces termes. Aussi, à l'heure où le cinéma s'affiche comme « un lieu privilégié d'expression culturelle, de résistance morale et intellectuelle » et où les spectateurs français cherchent au cinéma à « retrouver un peu de dignité dans l'image qu'ils se font d'eux-mêmes, dans une vie quotidienne faite d'humiliations et de privations¹⁸ », les espoirs de résistance et de révolte qui se logent dans ces figures de jeunes femmes à l'encontre des pères témoignent sans doute de la déstabilisation du pouvoir masculin et parental dans les France de 1940, même si on mesure, au regard des valeurs rassurantes traditionnellement féminines qui leur sont associées, la force de frein au changement.

Bibliographie

- Bard, Christine, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Burch, Noël, Sellier, Geneviève, *La drôle de guerre des sexes du cinéma français (1930-1956)*, Paris, Nathan, 1996.
- Eck, Hélène, « Les Françaises sous Vichy », dans Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le XX^e siècle*, Paris, Plon, 1992.
- Ehrlich, Evelyn, *Cinema of Paradox*, New York, Columbia University Press, 1985.
- Muel-Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.
- Rioux, Jean-Pierre, *La vie culturelle sous Vichy*, Paris, Complexe, 1990.
- Sellier, Geneviève, « Des femmes remarquables dans le cinéma de l'occupation », dans Morin-Rotureau, Évelyne (dir.), *Combats de femmes*, Autrement, 2001.
- Turk, Edward Baron, *Marcel Carné et l'âge d'or du cinéma français*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Notes

1. Burch, Noël, Sellier, Geneviève, *La drôle de guerre des sexes du cinéma français (1930-1956)*, Paris, Nathan, 1996, p. 18.
2. C'est notamment le cas dans *Quai des brumes* (Carné, 1938) ou *Le jour se lève* (Carné, 1939).
3. Le terme provient du roman éponyme de Victor Margueritte paru en 1922. L'héroïne du roman, Monique Lerbier, est une jeune bourgeoise sexuellement affranchie. Scandaleux, le livre est qualifié de pornographique. La figure de la «garçonne» ou de la garce, largement fantasmée, s'impose alors dans les productions culturelles en brandissant la menace de l'émancipation féminine.
4. Bard, Christine, *Les femmes dans la société française au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 124.
5. La jeunesse apparaît depuis le 19^e siècle comme un «personnage collectif, en partie fantasmé, dans lequel la société investit ses craintes et ses espoirs» (Galland, Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 28), mais c'est véritablement dans l'entre-deux-guerres qu'explorent les structures d'encadrement telles que les organisations de jeunesse. De même, l'émancipation des femmes semble s'amorcer à travers diverses mesures législatives : la réforme du code civil en 1938 émancipe partiellement les épouses, même si le mari reste le «chef de famille». Par ailleurs, le Parlement tente par plusieurs fois – en vain, le Sénat faisant systématiquement avorter ces tentatives – d'instaurer le suffrage féminin, lequel ne sera finalement accordé qu'en 1944...
6. Bard, Christine, *Les femmes [...]*, p. 124.
7. Gaby Morlay, une actrice de boulevard très populaire, se recycle dans ce type de rôle sous l'Occupation, par exemple dans *Le voile bleu* (Jean Stellé, 1942). La presse de l'époque la désigne couramment comme «la Maréchale» du cinéma français.
8. Voir Thébaud, Françoise, «La grande guerre», dans Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le XX^e siècle*, Paris, Plon, 1992.
9. C'est le cas, par exemple, pour Michèle Alfa dans le très pétainiste *Jeannou* (Léon Poirier, 1943). Jeannou est une jeune femme qui vit seule avec son père – lui aussi le dernier homme d'une lignée d'aristocrates propriétaires terriens – viscéralement attaché à sa terre de Dordogne, à ses traditions, et se refusant à tout confort moderne. Elle rencontre un jeune ingénieur qui veut exploiter la terre de son père pour y creuser des mines de charbon. Face à la ferme opposition du père quant à l'union des deux jeunes gens, Jeannou suit son jeune fiancé à Paris, où elle tombe malade... et enceinte. Elle revient finalement chez son père et convainc ce dernier d'accepter leur union, ainsi que l'exploitation de la terre familiale par son fiancé, à qui elle fait promettre de respecter la tradition de ses ancêtres.
10. Une étude systématique menée à partir des couvertures et des sommaires de *Ciné-Mondial*, une des seules revues populaires de cinéma à paraître sous l'Occupation, nous a permis de constater que les quatre jeunes actrices endossant les rôles les plus modernes et novateurs repérées dans notre filmographie sont toutes présentes dans le palmarès des acteurs et actrices les plus représentés dans la revue, parmi les plus grandes stars de l'époque, ce qui nous permet de poser l'hypothèse qu'elles bénéficient d'une popularité importante auprès du public.
11. Voir Burch, Sellier, *La drôle de guerre des sexes [...]*, p. 184-190.
12. Ce durcissement concerne essentiellement l'avortement, qui devient passible de la peine de mort, le divorce et le travail, la loi visant en effet à réduire le travail féminin et à l'interdire dans les administrations.
13. Voir Muel-Dreyfus, Francine, *Vichy et l'éternel féminin*, Paris, Seuil, 1996.
14. Soulignons qu'une telle revendication de l'amour physique, sans aucune forme de repentance, est extrêmement rare sur les écrans français de l'époque.

15. Turk, Edward Baron, *Marcel Carné et l'âge d'or du cinéma français*, Paris, L'Harmattan, 2000.
16. Guillaumin, Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes, 1992.
17. Concernant ce dernier point, on observe en effet, outre le phénomène *zazou*, cette jeunesse urbaine rebelle à l'ordre social et moral, que la jeunesse émerge comme acteur culturel autonome – pratique importante du jazz, des bals clandestins, etc. – et se pose comme porteuse d'aspirations réfractaires. Voir à cet effet Rioux, Jean-Pierre, « Ambivalences en rouge et bleu », dans *id.*, *La vie culturelle sous Vichy*, Paris, Complexe, 1990. En outre, la suprématie parentale semble quelque peu décliner et certaines jeunes filles, profitant des circonstances, gagnent même en liberté de mouvement. Voir Eck, Hélène, « Les Françaises sous Vichy », dans Georges Duby et Michelle Perrot (dir.), *Histoire des femmes en Occident. Le XX^e siècle*, Paris, Plon, 1992.
18. Sellier, Geneviève, « Des femmes remarquables dans le cinéma de l'occupation », dans Morin-Rotureau, Évelyne (dir.), *Combats de femmes*, Paris, Autrement, 2001, p. 189.

LA POLÉMIQUE NORMA BENGELL: LE PARCOURS D'UNE ACTRICE BRÉSILIENNE

ALBERTO DA SILVA
UNIVERSITÉ PARIS IV-SORBONNE ET
INSTITUT ÉMILIE-DU-CHÂTELET (FRANCE)

Introduction

Dès ses débuts, la production cinématographique brésilienne a été très irrégulière, en raison des difficultés économiques liées à un art mobilisant de grands moyens. Cependant, l'histoire du cinéma brésilien doit être analysée avec celle de l'histoire du pays; elle est révélatrice de toutes les contradictions d'une ancienne colonie portugaise qui a eu besoin de s'affirmer à travers la quête d'une « identité », si chère aux courants nationalistes. En prenant comme modèle le cinéma américain, le cinéma brésilien a suivi l'évolution d'une industrie dont l'un des principaux produits résulte du mélange entre la performance et l'image des stars¹: une industrie soutenue par une presse spécialisée mettant en avant aussi bien les personnages interprétés par les vedettes que leurs vies privées, leurs glamours, leurs scandales – un ensemble d'éléments qui forment le *star système hollywoodien*.

Parmi les vedettes de l'histoire du cinéma brésilien, Norma Bengell fait preuve d'une formidable longévité. Née en 1935 du mariage entre un Allemand et une Brésilienne, Norma Almeida Pinto Guimarães D'Área Benguell, travaille d'abord en tant que mannequin avant de commencer au théâtre jusqu'en 1959, lorsqu'elle joue au cinéma dans la comédie *O homem do Sputnik*, de Carlos Manga. Désormais, elle n'interrompra plus sa carrière et tournera dans plus de 50 films. Outre les grands classiques du cinéma brésilien (*O Pagador de Promessa* (*La Parole donnée*) d'Anselmo Duarte (1962), *Os Cafajestes* (*La plage du désir*) de Ruy Guerra (1962), *Noite Vazia* (1964) de Walter Hugo Khoury, *A idade da Pedra* (1980) de Glauber Rocha), elle a joué dans des productions italiennes, françaises, allemandes et hollywoodiennes. Par ailleurs, après quelques documentaires, Norma Bengell se lance, en 1987, dans la réalisation de son

premier long-métrage, *Eternamente Pagu*, où elle retrace le parcours de Patrícia Galvão, féministe et communiste qui participa au mouvement moderniste brésilien puis affronta la dictature du populiste Gétúlio Vargas dans les années 1930 et 1940.

Actrice, réalisatrice, contestatrice, polémique, féministe, engagée, productrice, Norma Bengell, tout au long d'une carrière qui atteint le demi-siècle, a collectionné des admirateurs, des ennemis, des succès et des scandales. L'analyse de sa carrière peut nous donner des indices pour mieux comprendre la représentation du féminin dans l'histoire du cinéma brésilien, car elle en fait pleinement partie. Pour cela, nous avons choisi d'analyser trois films différents qui sont issus d'époques et de mouvements différents du cinéma brésilien.



Norma Bengell dans *Os cafajestes*, 1962. Source: Partes, A sua Revista Virtual, <http://www.partes.com>.

Et la chanchada créa Norma Bengell

Pour quelques spécialistes, *O homem do Sputnik* a clos la période des chanchadas, ces productions que le critique et historien Alex Viany décrit comme des comédies populaires, en général enlevées et décontractées, avec des moments musicaux². Les chanchadas étaient appréciées par un public populaire qui allait au cinéma pour voir des comédies légères, attiré surtout par la musique brésilienne, principalement les chansons de carnaval. Les trames des chanchadas suivaient presque toujours un schéma bien établi : les héros et les héroï-

nes en difficulté; le comique protège l'un ou (et) l'autre; le méchant a l'avantage; le méchant perd cet avantage et est vaincu. Ainsi, les personnages des chanchadas sont issus de types caricaturaux brésiliens: le bourgeois, le nordestin, le chanteur populaire à la recherche d'une opportunité, la jeune fille à la recherche d'un mariage, la fille considérée comme facile pour les mœurs de la période et le *malandro*.

O homem do Sputnik a été tourné vers la fin des années 1950. On remarque que les chansons de carnaval ne font plus partie du film qui, en revanche, conserve la structure de pastiche, quelques numéros musicaux et la présence de grandes vedettes des chanchadas comme Oscarito et Zezé Marcedo. Le film raconte l'histoire d'un satellite russe qui serait tombé au Brésil sur le poulailler d'un couple de paysans joués par Oscarito et Zezé Marcedo. Le couple pense avoir trouvé un billet de loterie, car les journaux annoncent que le satellite contiendrait de l'or. Lorsque Oscarito essaye de vendre l'objet, il est berné par un journaliste, qui finit par publier la nouvelle. Désormais, les puissances du monde voudront récupérer le satellite: les Russes, les Américains et les Français. Conformément au style des chanchadas, toutes ces nations sont présentées dans le film d'une manière caricaturale; chacune d'entre elle utilisera ses propres armes pour récupérer le satellite: ainsi, les Russes ont la rigueur et le côté militariste; les Américains, la nonchalance et le Coca Cola; et les Français, en plus de l'élégance et de la mode, ont, quant à eux, une grande arme secrète: Brigitte Bardot (BB).

C'est dans ce rôle de BB que Norma Bengell débutera sa carrière au cinéma. Pendant les années 1950, la figure de l'actrice française représentait à la fois la liberté sexuelle et l'incarnation d'un monde jeune, sur lequel se fondait l'exportation des films français à l'époque. Cependant, selon Ginette Vincendeau, cette image de femme «libérée» est contredite par deux éléments: le contexte social et le récit des films³. Dès la première séquence de *O homem do Sputnik*, BB jouée par Bengell apparaît, à Paris, au lit avec le Ministre français Rititi. Venant d'apprendre la nouvelle de la chute du satellite au Brésil, le Ministre convoque immédiatement ses assistants de la sécurité de l'État. Pour réussir cette mission, il va utiliser non pas la violence mais l'amour, annonçant à BB qu'elle doit partir au Brésil sans plus attendre. Dans cette séquence, la façon de marcher et de bouger de Norma Bengell met en évidence ses hanches, ses jambes, ses seins, qui pourraient être interprétés comme les signes de l'épanouissement sexuel de l'actrice française. Mais cette «liberté» est invalidée par la soumission de cette BB, qui ne cesse de s'occuper du ministre pendant toute la séquence, à la fois secrétaire, femme au foyer et maîtresse. Ce faisant, le réalisateur Carlos Manga confirme l'analyse de Ginette Vincendeau, puisque ce «pastiche» de l'actrice française fait ressortir toute la fragilité du mythe de «la femme libérée».

Le paysan Anastacio, joué par Oscarito, va être une proie facile pour le pouvoir séducteur de BB. Il est marié avec Deocleciana, interprétée par Zezé Macedo, actrice comique des *chanchadas* dont la carrière se fondait sur l'image d'une femme « laide » et « maladroite ». Le côté comique est encore renforcé par l'interprétation d'Oscarito, dont le style fait penser au comédien américain Jerry Lewis, qui incarna toujours des types populaires, oscillant entre le clown et le sympathique « idiot de service ». Dans *O homem do Sputnik*, la stratégie de séduction atteint son sommet lors d'une fête préparée pour recevoir le couple, maintenant riche grâce à la découverte du satellite. Durant cette fête, les Russes présentent un numéro de danse typique de leur pays, tandis que la BB jouée par Norma Bengell représente la France avec un numéro musical séducteur, digne des vamps hollywoodiennes.

L'interprétation de Norma Benguell renforce encore les stéréotypes de l'image de Brigitte Bardot. Elle ne cherche pas à en faire une imitation fidèle, mais réussit à tirer parti des stéréotypes de BB, par exemple, les lèvres retroussées et les expressions de petite fille sans défense, utilisée comme un objet. Cependant, ne nous faisons pas d'illusions : le film ne cherche pas à faire une critique de la position de BB en tant que « sex-symbol » féminin français : il reste dans le registre de la comédie basée sur des codes faciles dont le seul but est de divertir le public. Outre BB et Deocleciana, « drôlement laide », il n'y a pas d'autre personnage féminin pour faire contrepoint à ces deux représentations féminines : les hommes décident, utilisent et commandent l'action. Couronnée par un prix des critiques de São Paulo, Norma Bengell, à travers ce personnage de Brigitte Bardot, symbolise durablement la femme libérée et sexuellement épanouie - une mauvaise étiquette pour les valeurs de la société brésilienne des années 1960, qui, tout au contraire, impose la virginité comme idéal pour les filles de bonnes familles⁴.

Mais tout cela ne paraît pas préoccuper la jeune actrice. Norma Bengell joue encore dans deux films en 1960 et 1961, mais sa carrière prend vraiment son envol avec les deux films suivants, qui sortent en 1962 : *La parole donnée* (*O Pagador de Promessa*), qui reçoit la Palme d'or à Cannes, mais surtout le polémique *La plage du désir* (*Os Cafajestes*), tous deux de Ruy Guerra.

Les enjeux du corps dans *La Plage du désir* de Ruy Guerra, 1962 (*Os cafajetes*)

Après son rôle remarqué dans *La parole donnée*⁵, c'est surtout *La plage du désir* qui marquera toute la carrière de l'actrice : huit ans après la sortie du film, en pleine dictature militaire, lorsque Norma Bengell voulut tourner dans l'État conservateur de Minas Gerais, des groupes de femmes, ainsi que la ligue de défense de la famille, lancèrent une campagne publique menaçant de chasser de la ville Norma Bengell si elle essayait d'y venir⁶.

Dans ce film polémique, Jandir (joué par Jece Valadão) élabore un piège pour faire chanter l'oncle de Vavá, son acolyte, issu d'une bourgeoisie décadente. Leur but est de réussir à photographier Leda (jouée par Norma Bengell), la maîtresse de l'oncle de Vavá (joué par Daniel Filho), complètement nue, et de vendre ensuite les photos. C'est Jandir qui mène l'action durant tout le film. Une action au caractère violent, légitimée par un modèle de virilité affichée par le personnage. Dans une séquence de plus de six minutes, sur une plage déserte, une voiture tourne autour de Leda/Bengell nue. À travers un travelling circulaire, entrecoupé de gros plans, le spectateur devine l'angoisse de la femme d'être photographiée par l'un des deux hommes qui roulent dans la voiture. Elle essaye de les rattraper, mais lorsqu'elle se rapproche, la voiture s'échappe. Elle tombe plusieurs fois. Les deux hommes hurlent. Elle tente de cacher à la fois ses seins et son sexe. Puis, après un moment, l'un des deux hommes brandit en l'air, comme un trophée, une culotte. Finalement, leur plan échoue. Ils essayeront le même stratagème avec Wilma, la cousine de Vavá.

Dans *La plage du désir*, considéré comme le premier film du Cinema Novo, influencé par le Néoréalisme italien et de la Nouvelle Vague française, le réalisateur Ruy Guerra essaye de proposer une autre manière de faire du cinéma. Issus des Centres Populaires de Culture (CPCs), les réalisateurs du Cinema Novo avaient pour objectif de créer un cinéma brésilien qui devait « reproduire sur l'écran la vie, les histoires, les luttes, les aspirations du peuple brésilien ». Par conséquent, ils reprochaient aux chanchadas de faire « une caricature du peuple brésilien »⁷.

Lors de sa sortie, le film provoqua une large discussion : d'un côté, l'Église catholique et les groupes féminins traditionalistes critiquaient le film pour avoir bouleversé la morale et les bonnes mœurs ; de l'autre côté, la liberté artistique était défendue par les cinéastes et les intellectuels. Au bout du quatrième jour de projection, l'acteur et producteur Jece Valadão décida de réduire la séquence de nu sur la plage, en présentant sa décision comme une mesure commerciale destinée à calmer les manifestations du public durant la projection⁸. Par la suite, le film fut interdit deux fois par la Justice⁹.

Outre la séquence de nu, le film comporte d'autres éléments « choquants » pour l'époque : par exemple, les deux personnages masculins fument du cannabis sans être sanctionnés. Ces audaces ont secoué un public habitué au manichéisme du bien et du mal, modèle reproduit par la plupart des productions hollywoodiennes. Plusieurs caractéristiques de la construction de la mise en scène participent à une critique de la société bourgeoise qui s'ennuie et d'une jeunesse désœuvrée sans conscience politique, à la manière du réalisateur italien Michelangelo Antonioni : le long plan séquence, le rythme lent de la narration, la circularité de la trame¹⁰, représentée aussi par le travelling circulaire de la séquence de l'agression sur la plage. À la sortie du film, le critique Moniz A. Viana analysait plusieurs séquences en faisant le lien avec les films de la

Nouvelle Vague: la scène du soleil parmi les arbres, tiré d'*À bout de Souffle* (1960) de Jean-Luc Godard; le prénom de la protagoniste, Leda, comme dans *À Double Tour* (1959) de Claude Chabrol; et principalement la longue marche de Norma Bengell, qui rappelle Jeanne Moreau dans *Ascenseur pour l'Échafaud* (1958)¹¹.

Toutes ces références aux cinéastes français soulignent l'envie, de la part des réalisateurs du Cinema Novo, de s'éloigner de la formule des chanchadas et, par conséquent, de l'influence du cinéma hollywoodien: ils s'inscrivent dans la voie française de la politique du «cinéma d'auteur». Une lecture des critiques de l'époque montre leur envie de rapprocher l'image de Norma Bengell de celle de Jeanne Moreau. Pendant les années 1960, l'actrice française a créé une nouvelle «image indissociable du cinéma "moderne" et du cinéma "d'auteur"». C'est moins son corps qui est filmé que son visage par lequel, grâce à des gros plans, elle exprime ses émotions. Selon Geneviève Sellier, une mystification de son image est opérée: on associe le «féminin à l'expression de la passion amoureuse la plus entière, hors de l'espace et du temps», tandis que «le masculin se définit comme l'humain dans toutes ses potentialités sociales et culturelles et comme l'incarnation de l'immortalité qu'apporte la création artistique»¹². Dans *La plage du désir*, les gros plans sur le visage de Norma Bengell se succèdent, montrant son angoisse plongée dans une profonde mélancolie. En revanche, à la différence de l'actrice française, le corps de Norma Bengell est mis en évidence. Ce schéma se poursuit également dans le film *Noite Vazia*, de Walter Hugo Khouri, film de 1964, un autre classique du Cinema Novo, où l'actrice joue une prostituée de luxe à côté d'Odette Lara, une autre muse de ce même courant.

En 1978, dans une rétrospective de sa carrière, Norma Bengell analysait sa nudité dans le film *La plage du désir* comme une prémonition de la violence qui s'est exercée contre les femmes dans les années 1960 et 1970¹³. Certes, la violence subie par les personnages féminins du film pourrait être interprétée comme une dénonciation de la réalité des femmes dans la société brésilienne patriarcale. De même, l'exposition de la nudité pourrait symboliser la liberté des femmes vis-à-vis de leur corps. Toutefois, nous pensons que la construction du discours filmique s'oppose à de telles interprétations, car, selon nous, les femmes sont vues par un regard masculin qui insiste constamment sur leurs angoisses, leurs hontes et leurs fragilités. Tous ces sentiments sont mis dans une perspective contradictoire, car aussi bien la mise en scène que l'interprétation des deux actrices construisent un dispositif amenant à des rapports sado-masochistes: le spectateur est invité à regarder la détresse des personnages féminins enveloppée dans l'érotisme de leur beauté; parallèlement, ces mêmes personnages donnent l'impression d'avoir du plaisir à être regardées dans cette situation de soumission. Par ailleurs, les personnages féminins renforcent le modèle masculin, dont la violence est légitimée par la virilité: Jandir a beau les

humilier et vouloir les violer, c'est dans ses bras qu'elles choisissent de se jeter, en dépit de Vavá, personnage fragile et impuissant. En outre, il est significatif d'observer que les critiques conservatrices de l'époque sont basées sur un regard extradiégétique ; autrement dit, ces critiques opèrent un déplacement du regard depuis le personnage vers l'actrice, qui devient leur vraie cible : pour ces critiques, c'est l'actrice, et non le personnage, qui s'est mise à nu et a transgressé les codes moraux.

Quoi qu'il en soit, ces films vont lancer la carrière internationale de Norma Bengell. Mariée à l'acteur italien Gabriele Tinti, elle commença une carrière dans ce pays pendant les années 1960 : elle continue à jouer les rôles de femmes « modernes » et « sexuellement épanouies » dans une dizaine de films italiens, dont le film à épisodes *Il mito dell'uomo* (1963) d'Adimaro Sala, où elle incarne, dans l'épisode *L'amore*, une jeune femme qui trahit une amie en couchant avec l'époux de cette dernière. Dans *I cuori infranti* (1963) de Vittorio Caprioli et Gianni Puccini, elle joue, dans l'épisode *...e vissero felici*, l'épouse de Nino Manfredi qui exploite sa femme en la poussant à se prostituer pour faire vivre son foyer. Manfredi s'occupe des enfants et des travaux ménagers, pendant que son épouse fréquente assidûment le trottoir¹⁴. Cependant, d'une certaine manière, son attachement au Brésil aurait empêché la consolidation de sa carrière internationale. Elle affirme en 1984 : « Je n'ai jamais été éblouie par la perspective d'une carrière internationale. Gabriele Tinti avait l'habitude de dire que notre mariage n'a pas bien marché parce que j'étais obsédée par le Brésil, alors que j'aurais pu être une star du cinéma italien »¹⁴.

Le corps et le pouvoir dans une « mer de roses »

Au milieu des années 1960, l'armée, avec le soutien de l'élite économique brésilienne et des États-Unis, met en place une dictature militaire basée sur le slogan « Dieu, Patrie, famille », qui donnera une nouvelle direction à la politique et à la culture brésiliennes. Après 1968, les forces militaires installent, au nom de l'ordre et de la sécurité nationale, l'Acte Institutionnel n° 5 (AI-5)¹⁵. Ce dispositif permet l'annulation de l'*habeas corpus*, la fermeture du Congrès National, la démission et l'emprisonnement d'opposants politiques au régime et le durcissement de la censure exercée sur tous les moyens de communication - un ensemble de mesures qui plongent le pays dans ce que le journaliste Zuenir Ventura appellera, en 1972, « le vide culturel »¹⁶.

Au début des années 1970, Norma Bengell s'exile à Paris, après avoir affirmé que sa maison au Brésil avait été fouillée et qu'elle-même avait été enlevée par la police répressive du régime¹⁷. Pendant cette période, malgré la création, par le gouvernement, d'institutions destinées au développement de la production et de la distribution du cinéma brésilien, les réalisateurs du Cinema Novo se heurtent à un contrôle de la censure. Désormais, ils ne sont pas autorisés à parler dans leurs films de questions politiques et sociales concernant la société

brésilienne (l'exclusion sociale, la pauvreté, les inégalités régionales). Ces restrictions rendent irréalisables les rêves « romantiques » du début des années 1960, autrement dit, la transformation de la société à travers le cinéma. D'autres mouvements cinématographiques émergent, en réponse à ce blocage de la liberté d'expression : le cinéma marginal à São Paulo mène une réflexion sur la manière de faire du cinéma ; les pornochanchadas proposent des comédies inspirées des films érotiques français et italiens des années 1970 ; les films historiques ; et enfin, les films dont la trame est basée sur la famille, et qui, par conséquent, sont censés démanteler l'autoritarisme à travers la figure du père.

Au sein de ce dernier mouvement, *Mar de Rosas* (1977), le premier long-métrage de fiction de la jeune cinéaste Ana Carolina, a joué un rôle très important du fait de sa remise en cause de la famille patriarcale brésilienne. Il est le premier film d'une trilogie qui s'achèvera peu après la fin de la dictature militaire : *Mar de Rosas* raconte l'histoire de Felicidade (jouée par Norma Bengell) et Sérgio (Hugo Carvana). Ce couple voyage de Rio de Janeiro à São Paulo, en compagnie de leur fille adolescente, Betinha (Cristina Pereira). Si le personnage joué par Bengell s'appelle « Felicidade » (« joie », en portugais), elle symbolise l'amertume et le malheur d'une femme qui vit dans un mariage ancré dans le modèle patriarcal. Une longue discussion avec son mari, démarrée dans la voiture, se poursuit jusque dans la salle de bain de la chambre d'un hôtel où la famille s'est arrêtée. Betinha, restée à côté dans la chambre, entend son père crier quand Felicidade l'agresse à coups de lame de rasoir. La mère embarque la fille et s'enfuit. Peu après, elles s'aperçoivent qu'une voiture noire les poursuit, dont le conducteur n'est autre qu'Orlando Barde, un employé de Sérgio. Après une série de péripéties, durant lesquelles Betinha essaye de tuer sa mère, les deux femmes rencontrent le Docteur Dirceu et son épouse, Dona Niobi, qui habitent dans un petit village...

Bien que la réalisatrice établisse une symétrie entre la mère et la fille, la mise en scène et l'interprétation de Cristina Pereira mettent l'adolescente dans une position de spectatrice vis-à-vis de sa mère. Cependant, cette position n'est guère passive car, outre sa personnalité espiègle, maladroite et drôle, Betinha s'inscrit dans un modèle féminin dérangeant, à travers lequel elle met en échec l'inertie de sa mère. Ce dérangement de l'ordre établi provoqué par Betinha est présent dès le début du film : le générique commence dans l'ombre de la route puis, à travers la bande-son, nous entendons les voitures qui passent. Tout à coup, par un plan rapproché, nous voyons Betinha en train d'uriner sur le bord de la route, pour sa première apparition dans le film. Ensuite, elle court vers la voiture et lutte pour s'y faire une place. Durant le film, Betinha agresse sa mère à plusieurs reprises : dans la voiture, tandis que Felicidade/Bengell conduit, Betinha écrit sur son visage puis la pique dans le cou avec une barrette à cheveux ; lorsqu'elles s'arrêtent dans une station-service, Betinha met le feu aux jambes de sa mère ; chez Niobi et le dentiste Dirceu, elle va jusqu'à essayer de

la tuer, tout d'abord en guidant le chauffeur d'un camion pour qu'il déverse son sable dans la pièce où se trouve sa mère, puis en mettant une lame dans le savon que sa mère allait utiliser. Au fur et à mesure, le corps de Norma Bengell est marqué par les agressions de Betinha, jusqu'à sa mort à la fin du film.

Elice Munerato et Maria Helena Darcy de Oliveira analysent la mort du personnage de Felicidade comme un échec : la victoire de la domination patriarcale¹⁸. Cependant, il est pertinent de prendre en compte la dimension du langage surréaliste avec lequel Ana Carolina élabore ses films. Ses personnages sont issus de métaphores qui s'inscrivent dans des performances de genre. Le surréalisme offre à la réalisatrice la possibilité de détruire ou de déconstruire ces modèles. Dans un premier temps, les agressions de Betinha à l'égard de sa mère représentent une réaction à l'inertie d'un modèle féminin dominé par la figure de Sérgio, son mari. Felicidade, dont le corps est petit à petit détruit par sa fille, a beau essayer de le tuer, elle continue à être soumise et dépendante. En choisissant Norma Bengell pour jouer ce personnage, la réalisatrice questionne l'image de l'actrice, une image construite par le biais de son corps. Cette remise en cause est encore renforcée par la position politique de l'actrice, car ses années d'exil à Paris l'ont mise en contact avec le mouvement féministe, une militance qu'elle affiche dorénavant dans ses interviews¹⁹.

En guise de conclusion

Les analyses de la carrière de Norma Bengell – depuis ses débuts dans la peau de Brigitte Bardot, à la fin de la période des chanchadas, en passant par le « cinéma d'auteur » du Brésil des années 1960, jusqu'à la réflexion sur la condition des femmes dans la société brésilienne des dures années de dictature militaire – démontrent les changements de l'image de l'actrice. En outre, elles nous invitent à penser de quelle manière cette image s'est construite selon les spécificités sociales, économiques et politiques. Tracer cette histoire peut nous aider à comprendre la façon par laquelle les relations de pouvoir s'installent, par le biais de dispositifs influençant la subjectivité des individus, et par conséquent, les inscrivant sur le corps. Durant années 1980, Norma Bengell a toujours tenu un discours provocateur et polémique. C'est à cette époque qu'elle décide d'être réalisatrice, car elle affirme que l'histoire du cinéma se construit dans une culture masculine, et que cette culture inclut également les femmes réalisatrices dotées d'un « esprit masculin ». En tant que réalisatrice, elle propose non pas de raconter une histoire personnelle, mais l'histoire de l'humanité à travers une optique féminine²⁰. Après plusieurs documentaires et quelques films, Norma Bengell a-t-elle réussi son pari ?

Notes

1. Richard, Dyer. *Le star-système hollywoodien : suivi de Marilyn Monroe et la sexualité*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 17.
2. Viany, Alex, *Shopping News*, 13/12/1959, cité dans Augusto Sérgio, « Le film Musical et la chanchada », dans Paranagua, Paulo Antônio (dir.). *Le cinéma brésilien*. Paris, Centre Georges Pompidou, 1987.
3. Vincendeau, Ginette, « L'ancien et le nouveau : Brigitte Bardot dans es années 50 », dans Reynaud Bérénice et Vincendeau Ginette (dir.), *CinémaAction* n° 67, « 20 ans de théories féministes sur le cinéma », Paris, Corlet/Télérama/Créteil, 1993, p. 141-146.
4. Bassanezi, Carla, « Mulheres dos anos dourados », dans Del Priori, Mary (org.). *História das Mulheres no Brasil*. São Paulo, Editora Contexto, 2006, p. 606-639.
5. La trame centrale du film raconte la confrontation de Zé, un simple paysan, avec un prêtre catholique. Alors que le paysan souhaite entrer dans l'église de Sainte Barbara avec une croix sur son dos, en signe de pénitence, pour payer un vœu fait à la sainte pour sauver son âne, le prêtre lui en refuse l'entrée. Ce film obtient la Palme d'Or du Festival de Cannes, le Prix du Jury au Festival de Carthagène en 1962, et est nommé l'année suivante aux Oscars dans la catégorie Meilleur film étranger. Norma Bengell y joue Marli, une prostituée, qui se bagarre pour maintenir sa place aux côtés du proxénète Bonitão, joué par l'acteur Geraldo Del Rey, qui essaye de séduire la femme du paysan, protagoniste principal du film.
6. « Le Cinéma Novo brésilien1 : Interview de Ruy Guerra », dans *Études cinématographiques*, Paris, n° 93/96, oct. – déc, 1972, p. 80-123.
7. Salem, Helena. *Nelson Pereira dos Santos: O sonho possível do cinema brasileiro*. Rio de Janeiro, Nova Fronteira, 1987, p. 45.
8. Mello E Souza, Claudio, « Ainda 'Os Cafajestes' », dans *Jornal do Brasil*, 13/04/1962, p. 4.
9. Voir : Inima, Simões. *Roteiro da Intolerância: a censura cinematografica no Brasil*. São Paulo, Editora SENAC São Paulo, 1999, p. 62-69; Azevedo, Ely, « 'Os Cafajestes' : repressão e verdade », dans *Tribuna da Imprensa*, 13/06/1962; Azeredo, Ely, « Bedim confirma 'Cafajestes' », dans *Tribuna da Imprensa*, 17/05/1962; « 'Cafajestes' recorrem contra chefe de Polícia », dans *Tribuna da Imprensa*, 14/04/1962; « Os Cafajestes », dans *O metropolitano*, 04/04/1962.
10. Mardore, Michel, « Diaphragme à quatre », *Cahiers du cinéma*, n° 160, 1964, p. 83.
11. Vianna, A. Moniz, « Cinema: Os Cafajestes », *Jornal do Brasil*, 10/04/1962.
12. Sellier, Geneviève. *La Nouvelle Vague: Un cinéma au masculin singulier*. Paris, CNRS, 2005, p. 171-172.
13. « Norma, um monte de coisas : boa, ruim, bonita, feia. Toda terna » *Amiga TV Tudo*, n° 478, 1979.
14. Arrivée en Italie au début des années 1960, Norma Bengell joue dans *Mafioso* (1962), elle réussit à incarner l'épouse, du Nord de l'Italie, d'un sicilien expatrié à Milan. Dans ce film, elle a suffisamment de charisme et de personnalité pour tenir tête au talent exceptionnel d'Alberto Sordi. Elle joua encore une fascinante astronaute dans *Terrore nello spazio* (1965) de Mario Bava. Ce film est l'un des chefs d'œuvre du cinéma fantastique italien. Bengell y joue Shanya, une astronaute en mission avec son collègue Wess (joué par Barry Sullivan), sur une planète mystérieuse habitée des formes de vie étranges. Elle incarne également l'épouse d'un petit industriel dans *Una bella grinta* (1964) de Giuliano Montaldo. Ce film est comme la face cachée du boom économique de l'époque, et la version « dramatique » de la traditionnelle comédie à l'italienne. En 1965, l'actrice incarne en revanche un exemple de mère de famille dans *La costanza della ragione*, de Pasquale Festa Campanile. Elle a également joué dans deux westerns à l'italienne, *I crudeli* (1967) et, *Io non perdono, uccido* (1968).

15. Grizza, Alice, «Norma Bengell – Aos 30 anos de carreira, a independência para fazer o que gosta», dans *Domingo Revista do Jornal do Brasil*, ano 9, n. 422, 1984, p. 30.
16. Voir Dreifeuss, René Aramand. *1964: A Conquista do Estado: ação política de classe*, Petrópolis, Vozes, 1981; Simões, Solange de Deus. *Deus, pátria e família: as mulheres no golpe de 1964*. Petrópolis, Vozes, 1985; Gaspari, Elio. *A ditadura envergonhada*. São Paulo, Companhia das Letras, 2004; Ridenti, Marcelo. *O fantasma da Revolução brasileira*. São Paulo, Editora da Universidade Estadual Paulista, 1993.
17. Gaspari, Elio; Buarque De Hollanda, Heloisa; Ventura, Zuenir. *Cultura em Trânsito – Da repressão à abertura*. Rio de Janeiro, Aeroplano, 2000, p. 59.
18. «Norma Bengell relembra uma carreira de 30 anos», *O Estado de São Paulo*, 01/04/84, p. 27.
19. Munerato, Elice; De Oliveira, Maria Helena Darcy, «Muses derrière la caméra» dans Parana-gua, Paulo Antônio (org.). *Le cinéma brésilien*. Paris, Centre Georges Pompidou, 1987, p. 213-218.
20. Voir Borges, M. Isabel, «Confissões da escritora Norma Bengel», *O Estado de São Paulo*, 29/11/1980, p. 16; Carelli, Wagner, «O resgate de Norma – 'La Beguel' brilha e salva a novela das 10», *IstoÉ*, 14/10/1981, p. 58.
21. Pinto, José Neumann, «Norma Benguel: de reprimida a repressiva ao ganhar o horário nobre», *Jornal do Brasil*, 22/06/1981, cad. 3, p. 9.

II

**Rôles familiaux, travail
et représentation
dans la sphère publique**

UN POUVOIR INFORMEL ? REVENUS FÉMININS ET ÉCONOMIES DOMESTIQUES DANS LES MILIEUX ARTISANAUX (TURIN, XVIII^E SIÈCLE)

BEATRICE ZUCCA MICHELETTO
UNIVERSITÉ DE TURIN (ITALIE) ET LDH-EHESS, PARIS (FRANCE)

Femmes et pouvoir

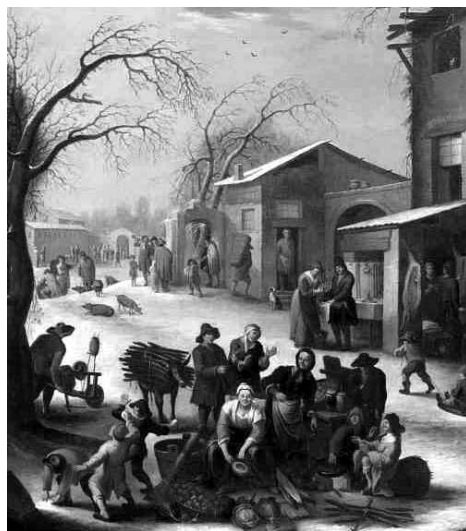
Avec le développement incontournable des études consacrées au travail des femmes, il n'est plus possible de renoncer à une perspective d'étude sexuée et genrée du monde du travail et de ses enjeux de pouvoir.

Dans les sociétés d'Ancien Régime, le contrôle presque exclusif que les hommes exerçaient sur les corporations faisait de cet espace public et institutionnel un lieu de construction de l'identité masculine. L'apprentissage régulier dans les métiers de l'artisanat constituait une phase de construction de l'identité civique des hommes, tandis que l'accès au titre de maître, aux charges publiques et institutionnelles, de même que les qualités d'honorabilité et d'honnêteté correspondaient à la pleine réalisation de l'âge mûr de la gent masculine. L'homme adulte se serait également défini par son rôle de mari, de chef et de père de famille, pour ainsi dire de *breadwinner* (soutien familial), à qui incombaient la survie de la femme et des enfants¹.

À l'inverse, l'espace privé aurait été réservé aux femmes. L'exclusion des femmes des espaces publics de la ville – ou, comme on le verra plus loin, la difficulté à y rester – et la diffusion du travail féminin artisanal en dehors des corporations, sans accès à la maîtrise, aux parcours réguliers d'apprentissage ou ni aux charges institutionnelles, ont abouti à qualifier cet espace de résiduel, de marginal et d'informel. Le rôle des femmes, confinées à la domesticité, aurait été de soigner les membres du ménage et de fournir un complément, un appui aux revenus apportés par le chef de famille. Or, comme l'écrit Angélique Janssens dans un important numéro de *l'International Review of Social History* entièrement consacré au sujet :

[...] one of the most deeply rooted assumptions in male-oriented labour history needs to be identified and made subject to careful rethinking, namely the assumption that the public and the private sphere should be seen in terms of an essentially gendered opposition. Undoubtedly, one of the most powerful images used not only to represent but also to justify the gendering of the public and the private sphere is the image of the male breadwinner family and the male household head as the sole provider for his dependent wife and children².

Dans la même perspective, ma contribution envisage d'étudier le rôle des femmes dans les milieux artisanaux de la ville de Turin au XVIII^e siècle afin de mieux visualiser l'articulation des enjeux de pouvoir entre hommes et femmes dans le cadre du monde du travail et de la famille.



Marché d'hiver à Turin, 1750, par Giovanni Michele Ranieri. Huile sur toile, Museo Civico d'Arte Antica et Palazzo Madama. Wikimedia Commons. Domaine public.

J'aborderai la question par le biais d'un corpus des suppliques d'admission aux corporations citadines tirées des archives nationales de la ville de Turin. J'ai constitué un corpus de suppliques rédigées par des artisans et des artisanes de la ville et adressées au roi et au tribunal du commerce de Turin (le *Consolato di Commercio*). Ces individus demandent tantôt l'accès à la maîtrise sans avoir à passer l'examen de chef-d'œuvre, tantôt la baisse du prix des épreuves et des frais d'inscription dans une corporation. Puisqu'il s'agit de sources narratives, sur la qualité desquelles je reviendrai plus loin, hommes et femmes se racontent et racontent leur vie familiale et leur parcours professionnel. Ces sources soulèvent plusieurs questions sur le travail des femmes. Qui sont ces artisanes? Com-

ment se présentent-elles? Comment justifient-elles leur présence dans le monde du travail? Comment prennent-elles parti pour soutenir leurs suppliques d'admission et leurs demandes de dérogation face à l'autorité? Les suppliques des artisanes de Turin sont l'occasion de s'interroger sur les modalités du travail des femmes en milieu artisanal et sur leurs rapports avec les corporations citadines. Si elles sont poussées à l'écart du monde du travail, elles ne s'en excluent pas pour autant. De cette position marginale, les femmes ont su et dû profiter. En effet, comme nous le verrons, les suppliques des artisanes s'appuient sur des argumentations liées à la sphère privée, à la nécessité de subvenir aux besoins de la famille et des enfants, tandis que les suppliques des hommes soulignent les vertus de l'espace public, notamment l'honorabilité et la bonne renommée.

Finalement, ce qui ressort des suppliques des artisanes me permettra de remettre en cause l'un des repères les plus importants de l'opposition public-privé, à savoir l'identification de l'homme adulte au soutien familial. Cela m'amènera ensuite à réfléchir au statut des revenus des femmes apportés au ménage, comme à d'éventuelles formes de pouvoir féminin au sein du couple.

À propos des sources

Commençons par présenter rapidement ces sources. Dans les sociétés d'Ancien Régime, la supplique constituait la forme de communication la plus répandue entre les individus et les institutions. Ces documents, tels que plaintes, requêtes et lettres de rémission des archives judiciaires civiles et criminelles « découvertes » par les historiens depuis quelques années, sont en effet une « mine inépuisable de renseignements [...] sur la société, les mentalités, la vie quotidienne, les comportements, la culture matérielle, l'économie³ ». Ces sources se caractérisent également par un langage et une rhétorique propres aux sources produites par les individus en dialogue avec la justice⁴. Comme on l'a dit, les artisans et les artisanes demandent soit l'accès à la maîtrise sans avoir à passer l'examen de chef-d'œuvre, soit des réductions sur les prix des examens et la diminution du nombre d'épreuves à passer, soit encore, plus simplement, d'être inscrits dans les corporations sans y soutenir les frais. Des thèmes communs reviennent : la majorité appuie sa demande en soulignant l'indigence, la pauvreté, l'impossibilité de soutenir les frais de la maîtrise ou les difficiles conditions de survie familiale, en insistant, par exemple, sur le nombre d'enfants ou de vieillards à charge, la faible santé de la femme (ou du mari), etc. Cela dit, le schéma de la narration se veut assez libre, alors que les argumentations avancées en soutien à la demande et la reconstruction des parcours professionnels s'avèrent parfois très détaillés et propres à chacun et chacune.

Ces suppliques turinoises s'inscrivent dans un contexte plus général de renaissance ou de renforcement des corporations de métiers qui touche Turin entre les années vingt et quarante du XVIII^e siècle. Comme l'explique Simona

Cerutti, les corporations de la ville de Turin – et de l'État de Savoie plus généralement – naissent et fleurissent selon une chronologie décalée par rapport à la majorité des corporations des autres villes italiennes et européennes. Les débuts sont incertains. Entre la fin du XVI^e siècle et le début du XVII^e, les associations se limitent à trois corps de métier (tailleurs, cordonniers et bijoutiers). En effet, la confection de vêtements et le travail du cuir sont les métiers artisanaux les plus répandus et, à ce titre, strictement soumis aux contrôles de la ville. À la fin du XVII^e siècle, avec la naissance de la corporation de la soie, ces associations deviennent de véritables acteurs institutionnels sur la scène urbaine. Les corporations rédigent des listes officielles de membres et signent des contrats dans les actes notariés. C'est toutefois seulement plus tard, dans les années 1720-1740, qu'on assiste à l'explosion du phénomène corporatif. Quinze nouveaux corps sont alors constitués, tandis que les anciens demandent au roi un renouvellement de leurs statuts et parfois un renforcement de leurs privilèges⁵. Plusieurs artisans ayant exercé jusqu'à cette date en dehors des corporations ou sans avoir achevé un parcours régulier d'apprentissage sont menacés de la fermeture de leur atelier ou de la saisie de leur fonds de commerce. Pour faire face à ces actes de force, les artisans revendiquent le droit d'exercer un métier, d'être reconnus maîtres et d'être inscrits sur les listes corporatives afin de jouir des avantages qui en découlent. Les femmes prennent également part à ce mouvement en participant à la rédaction et à l'envoi des suppliques. Conservés dans les registres d'admission des corps et organisés par métier, ces documents constituent de véritables demandes de dérogation aux règlements des corporations dans un souci de régularisation (comme on dirait de nos jours) des individus face à ceux-ci. Les dépouillements que j'ai faits aux archives révèlent que ces suppliques se concentrent entre la fin des années vingt et les années soixante du XVIII^e siècle et qu'elles concernent plusieurs métiers : cordonniers, tisserands, distillateurs d'eau de vie, rubaniers, perruquiers, selliers, ferblantiers.

TABLEAU 1
LES PROTAGONISTES DES SUPPLIQUES: SEXE ET MÉTIER DES ARTISANS

	Hommes	Femmes
Bonnetiers	0	1
Cordonniers	25	0
Fabricants de boutons	0	5
Fabricants de rubans	0	1
Fabricants d'eau de vie	10	1
Ferblantiers	2	0
Perruquiers	37	0
Selliers	12	0
Tisserands en soie	1	4

Source : AST, Sez. Riun., *Consolato di Commercio*.

Mes recherches ne sont pas exhaustives, mais les hommes y figurent déjà en nombre majoritaire et se retrouvent dans la plus grande partie des métiers; les femmes, une douzaine en tout, se concentrent dans les métiers qui leur sont traditionnellement réservés: tissage et fabrication de rubans, de boutons ou de bonnets.

Très peu des suppliques nous informent sur l'âge des protagonistes; les hommes les plus âgés sont généralement ceux qui révèlent le leur afin de justifier leur expérience de travail ou leur difficulté à soutenir les longues et pénibles épreuves du chef-d'œuvre. En ce qui concerne l'état matrimonial, la quasi-totalité des hommes et des femmes sont mariés. Nous reviendrons plus longuement sur le contenu de ces suppliques et sur leur apport à la compréhension des enjeux du travail féminin. Commençons par présenter rapidement la ville de Turin afin de mieux situer le cadre socioéconomique dans lequel s'inscrivent ces artisans.

Une ville sous l'Ancien Régime

Depuis la fin du XVI^e siècle, Turin est le chef-lieu du royaume de Savoie et le siège de la cour royale et des structures administratives de l'État. La forte expansion qui caractérise la ville tout au long du XVIII^e siècle ralentit dès le commencement des guerres contre la France napoléonienne, à la fin de ce même siècle. En 1799, Turin compte plus de 64 000 habitants et, au moment du recensement napoléonien de 1802, malgré la guerre et les difficultés économiques et politiques, sa population se situe encore à près de 60 000 habitants⁶.

Turin et l'État piémontais jouent un rôle économique prépondérant sur les marchés internationaux en tant que producteurs et exportateurs de soie semi-travaillée – l'*organzino*. De fait, toute l'économie de l'État de Savoie repose sur la production de soie brute et sur la manufacture de biens en soie, tissus, dentelles, voiles ou broderies précieuses, pour ne citer que ceux-là. Il n'est donc pas surprenant que l'État protège toutes ces activités et les encourage même au moyen d'investissements massifs dans ce secteur⁷.

Turin, à l'instar de la plupart des villes de taille moyenne de l'Ancien Régime, possède un marché du travail varié et fragmenté. Selon le recensement de 1802, environ 40 % de la population participe à la production manufacturière et artisanale et au commerce. En ville, les ateliers et les boutiques (tailleurs, tisserands, menuisiers, ébénistes, cordonniers, orfèvres, passementiers, forgerons) produisent et vendent des marchandises de luxe destinées à la cour ou à la hiérarchie religieuse et d'autres qui répondent aux nécessités en biens quotidiens d'une population croissante. Le secteur des services manuels, nombreux et stratifiés – gagne-deniers, serviteurs et servantes, domestiques, cochers, portefaix, palefreniers, porteurs, blanchisseuses et repasseuses, parmi tant d'autres – emploie 30 % environ de la population⁸. Environ 7 % de la popula-

tion occupe des emplois d'écrivain, de caissier, de banquier ou de fonctionnaire dans les bureaux de l'État. Les militaires, quant à eux, constituent environ 3 % de la population. Enfin, les nobles, les rentiers et les religieux et religieuses, c'est-à-dire ces groupes sociaux qui, par leur consommation, exercent la véritable demande en biens de luxe et en services à la base de l'économie turinoise, représentent 7 % du total.

Le marché du travail urbain constitue un pôle de forte attraction pour les flux migratoires provenant des campagnes et des montagnes environnantes. Les immigrés – ces individus qui ne sont pas nés en ville – forment ainsi un abondant réservoir où recruter de la main-d'œuvre⁹. Une partie seulement d'entre eux envisage une installation définitive à Turin liée à des occasions de travail ou de mariage; beaucoup se contentent d'une installation saisonnière. Pensons, par exemple, aux maçons qui habitent la ville du printemps à l'automne et qui, chaque hiver, retournent dans leur communauté d'origine où habitent leur femme et leurs enfants; ou encore aux nombreuses jeunes filles – notamment en provenance de Savoie – qui se rendent en ville afin de gagner leur dot comme servantes ou domestiques. À la fin du XVIII^e siècle, environ 60 % de la population masculine de Turin, âgée de 26 à 60 ans, est née en dehors de la ville, et il en va de même pour 44 % de la population féminine âgée de 15 à 40 ans¹⁰.

C'est dans ce contexte de croissance urbaine et de développement que les corporations d'art et de métier reprennent vigueur.

Femmes et corporations : les ambiguïtés d'un rapport

Les études qui réfléchissent au rapport entre femmes et corporations se sont multipliées depuis quelques années. L'exclusion des femmes du monde du travail et l'aggravation de leur condition sont des phénomènes bien connus¹¹. La situation n'a pas toujours été aussi défavorable aux femmes. L'absence de prérogatives et l'exclusion de l'espace public résultent d'un processus de dévalorisation de leurs compétences et de leur savoir-faire qui propre à l'époque moderne, lorsque s'est imposé un modèle culturel, idéologique et économique basé sur le patriarcat, c'est-à-dire construit sur la figure de l'homme mâle adulte. Concernant le monde du travail, ce modèle a changé le statut des corporations du Moyen Âge, en transformant ces dernières en lieux privilégiés de construction de l'identité sociale de l'homme adulte et, plus exactement, de celui qui participe à la vie politique et institutionnelle de la ville et qui est mari et père de famille). En conséquence, on assiste également à l'établissement d'un modèle culturel en miroir qui construit l'identité féminine autour de son état matrimonial et qui, soucieux apparemment de sauvegarder l'honnêteté et la bonne réputation des femmes, reconnaît dans la sphère privée, du foyer et de la domesticité, leur espace de vie et d'épanouissement. C'est ainsi que les femmes se trouvent repoussées aux marges du monde du travail, reléguées aux activités les moins qualifiées et les moins payées, de plus en plus dévalorisées dans leurs

compétences, tout en devant néanmoins travailler leur vie durant, comme les hommes.

Cela ne signifie pas que les femmes n'ont jamais eu accès aux corporations dans les sociétés patriarcales d'Ancien Régime. En vérité, cette invisibilité est à nuancer selon les époques et les contextes. Depuis quelques années, plusieurs études ont montré que dans certaines villes de France, d'Angleterre et d'Allemagne, existaient des corporations exclusivement féminines ou des corporations qui admettaient officiellement les femmes¹². Bien évidemment, cet engagement dans les institutions visait le maintien du *statu quo* ainsi que la surveillance et le confinement des éventuelles revendications féminines en matière de travail. Comme l'écrit Daryl Hafer, « in the eighteenth century, permitting women in business to act with the freedom of men benefited the husband, the family and the society. Guild's women rights were protected by the system of privilege to such degree that they could argue in conflicts with others guilds as if they were male. Thus we see the paradox of women gaining a measure of equal rights by means of privilege.¹³ »

D'autres études ont focalisé leur attention sur les efforts et les véritables luttes menées par les femmes de l'époque préindustrielle pour faire reconnaître officiellement leurs activités et pour maintenir, dans ce travail formel et organisé en communautés, une position face aux corporations masculines et, en France, à l'heure de la suppression des corporations mise en œuvre par Turgot en 1776¹⁴.

De plus, nombreux sont les travaux soulignant le caractère flexible et ambigu des normes qui concernent l'accès des femmes aux corporations. Défenses et interdictions étaient aisément détournées ou délaissées – par les femmes et par les institutions – dès lors que les conditions économiques changeaient et que l'offre augmentait¹⁵.

Les femmes elles-mêmes préféraient souvent exercer un métier en dehors des institutions. Ce choix répondait à des stratégies d'économie domestique: réduits, marginaux et informels, les espaces du travail devenaient sans doute plus autonomes et plus gérables selon les exigences familiales. C'est le cas, par exemple, des couturières parisiennes du XVIII^e siècle. Les filles et les femmes des tailleurs, engagées dans le même métier que le père ou le mari, échappaient systématiquement à la corporation féminine qui leur était réservée. Elles préféraient continuer d'exercer en dehors, d'une façon informelle au sein du ménage. Au contraire, les femmes issues de milieux sociaux et professionnels étrangers au monde de la mode et de la confection des vêtements choisissaient de légitimer leur appartenance à ce monde en s'inscrivant à la corporation¹⁶.

Et Turin? Comment s'articule le rapport entre corporations et femmes? De fait, les femmes se voyaient exclues de la plus grande partie d'entre elles; ou mieux, plutôt que d'en être officiellement exclues, elles y étaient invisibles¹⁷, car

les règlements des corporations n'en parlent pas. Seules les veuves et les filles de maître sont mentionnées.

Très peu de corporations admettaient officiellement les femmes à la maîtrise. Il s'agissait des métiers typiquement réservés aux femmes : tissage de la soie, fabrication de boutons et rubans, confection de vêtements. Les règlements de ces métiers reconnaissent aux femmes la possibilité de suivre un parcours régulier d'apprentissage, d'avoir ensuite accès à la maîtrise et, à leur tour, de former des apprentis (garçons et filles). Toutefois, même qualifiées et maîtresses de leur art, les femmes étaient explicitement exclues de toutes les charges institutionnelles de la corporation¹⁸.

Cette dévalorisation du travail féminin – qui n'est évidemment pas touché par le phénomène de renaissance corporative dont je viens de parler – s'insère dans une plus ample vague de marginalisation et d'affaiblissement des femmes turinoises tout au long du XVIII^e siècle qui se concrétise avec l'introduction d'un système patrilinéaire de transmission des biens. En 1729, la publication d'une révision de la Charte constitutionnelle de l'État (les *Regie Costituzioni*) marque un premier tournant défavorable pour les femmes, alors que leur capacité à hériter ou à disposer de leurs biens et de leur patrimoine se voit réduite. Dans la seconde partie du siècle, l'honneur sexuel féminin fait l'objet d'une attention majeure. On assiste à la fondation de nombreuses institutions qui se déclarent soucieuses de protéger les vertus et l'honorabilité des femmes, mais qui, en réalité, les enferment et les exploitent dans leurs manufactures internes¹⁹.

Femmes en marge ?

Passons maintenant aux suppliques rédigées par les femmes artisanes. Qui sont ces femmes ? Comment se présentent-elles ? Comment justifient-elles leur présence dans le monde du travail ? Plusieurs études ont souligné la difficulté de quantifier et de qualifier le travail des femmes dans les sociétés urbaines de l'Ancien Régime ainsi que les ambiguïtés des sources à ce sujet²⁰. Face à ces difficultés, les suppliques turinoises constituent une source exceptionnelle pour faire ressortir certains traits du travail féminin, et surtout du celui des femmes mariées.

Si on s'intéresse d'abord au langage des suppliques, force est de constater que ces femmes, à l'écart des corporations, savent profiter de cette condition marginale. Leurs suppliques s'appuient sur des argumentations qui ont trait à la sphère du privé et de la domesticité, à la nécessité de subvenir aux besoins de leur famille et aux enfants. Les femmes réclament le droit de travailler pour gagner leur vie et assurer la subsistance de leur famille. Margherita Manassier, par exemple, déclare que son travail permet de faire vivre son mari, ses trois sœurs et leurs familles respectives²¹.

Elles font prévaloir qu'elles sont bonnes artisanes en revendiquant une longue expérience et une familiarité avec le métier, même si l'acquisition de leur savoir technique s'est déroulée en dehors et au-delà des parcours formalisés d'apprentissage, par le biais des mères et des pères. Margherita Manassier affirme travailler à la fabrication de boutons avec son père depuis vingt ans, et Anna Lucia Bertolotta sous la direction de sa mère depuis quinze ans²².

Un dernier élément attire notre attention sur les caractéristiques du travail des femmes (et sur la capacité de ces dernières de profiter des petits espaces leur étant réservés et où elles disposent d'une marge de manœuvre pour travailler). Les femmes s'adressent parfois au roi pour obtenir le permis de fabriquer certains produits précis et spécifiques, que l'on pourrait appeler des « niches », à l'intérieur de la vaste production d'objets contrôlée par la corporation. Elles ne se présentent donc pas comme des concurrentes directes de la corporation et révèlent, une fois de plus, leur capacité à mettre à profit leur position de marginales, jalonnant ainsi des espaces spécifiques de travail²³. Carlina Polissena, par exemple, précise qu'elle travaille dans la fabrication de franges et de dentelles expressément réservées à la décoration des vêtements et des bonnets pour enfants²⁴. C'est donc dans cette niche spécifique qu'elle revendique le droit de poursuivre son activité.

Femmes soutiens de famille

La littérature qui a accepté la définition de l'homme mâle adulte comme un *breadwinner* ou soutien de famille a également relégué les femmes à un rôle complémentaire ou palliatif. Pourtant, à Turin, au XVIII^e siècle, très peu de femmes partagent une activité avec leur mari. Les données tirées des registres de l'Hôpital de charité²⁵ de la ville nous permettent d'affiner notre perception du travail entre les conjoints. Bien qu'une partie importante des individus y envisagent l'hospitalisation, l'Hôpital de charité a aussi pour but d'aider les familles par la distribution de pain ou la prise en charge des nouveau-nés jusqu'à ce qu'ils soient confiés à des nourrices. L'institution aide les familles établies et enracinées dans la ville, provenant surtout des couches d'artisans et de prestataires de services manuels, des secteurs qui, nous l'avons vu, rassemblent plus de 70 % des travailleurs de la ville. Entre 1766 et 1792, par exemple, 5 690 couples, c'est-à-dire plus de 38 % de toutes les demandes, s'adressent à l'hôpital²⁶. Parmi eux, un quart des conjoints seulement partagent le même métier ou la même occupation²⁷. La diversification et la multiplication des sources de revenus sont plutôt la règle au sein du couple.

Il en va de même pour les artisanes des suppliques. Si presque toutes sont mariées, l'activité de leur mari n'a rien à voir avec la leur. Par contre, c'est surtout la faiblesse du revenu de leur conjoint qui les pousse à travailler. En 1756, par exemple, Carlina Polissena Olivetta, femme de Pietro Carlo Rignon, envoie au roi une supplique pour être inscrite à la corporation des fabricants de rubans

sans apprentissage ou examen. Elle justifie sa supplique et l'exercice irrégulier du métier par les mauvaises conditions de travail de son mari – d'abord marchand de fourrures, puis tombé en disgrâce et réduit à l'état d'ouvrier – et la présence de sept enfants. Carlina Polissena raconte qu'elle a commencé à fabriquer des franges et des dentelles pour répondre aux besoins de sa famille. Cette activité lui permet de tirer des ressources, de posséder chez elle les outils du métier et de prétendre à un bon niveau d'habileté, en raison de quoi elle demande à être inscrite à la corporation sans soutenir les épreuves ni les frais prévus²⁸.

Or, en disant des revenus de leur travail qu'ils sont déterminants pour la survie du ménage familial, ces femmes artisanes revendiquent un rôle fondamental au sein de l'économie domestique. Elles se présentent comme des soutiens familiaux. Voici, par exemple, le récit d'Angela Maria Negro, femme de Giuseppe Cora, avec huit enfants à charge. Depuis vingt-deux ans, elle fabrique des boutons et subvient aux besoins de toute sa famille. Son engagement est tel qu'elle a consacré une partie de sa dot à son activité professionnelle. S'il faut en croire son récit, c'est bien elle qui maintient la famille en vie, car son mari, domestique, est pauvre²⁹.

Nous sommes ici clairement exposés à des comportements qui relancent la discussion sur le poids prédominant et exclusif du travail masculin qui serait la plus importante source de revenus du foyer.

Plusieurs études ont récemment souligné la souplesse de la famille en tant qu'unité d'habitation et de travail³⁰. Si, comme l'écrit Arlette Farge, le mariage est une « association d'entente et de survie économique ³¹ », où chaque membre est censé participer par ses propres moyens et son propre travail, les confins et les contenus du rôle de chacun demeurent très fluides³². La composition du ménage familial est conditionnée par une grande instabilité et soumise à de fréquents changements, à tel point que, selon Sandra Cavallo, la définition même du « cycle de vie » serait trop figée et rigide pour décrire la souplesse des rôles au sein du foyer. Or, face à la force de l'évidence des suppliques féminines, il faut sans aucun doute convenir d'une fluidité qui concerne également les rôles et les tâches professionnelles de chacun.

En effet, il ne faut oublier que l'économie préindustrielle est elle-même une économie « de l'incertitude³³ ». Il en va de même pour le monde du travail, structurellement instable, assujéti aux fluctuations de la production et traversé par d'importants phénomènes de mobilité professionnelle et de pluriactivité. Comme l'explique l'étude de Jean-Yves Grenier, les groupes de travailleurs qualifiés et stables – par conséquent très peu exposés au chômage, aux crises conjoncturelles ou saisonnières – sont peu nombreux et constituent une élite, tandis que le rapport des artisans à leur travail se caractérise pour une grande mobilité et un renouvellement de la main-d'œuvre dans les ateliers français de l'Ancien Régime, comme le démontrent les travaux de l'Américain Michael

Sonenscher³⁴. La perte du travail, la fermeture de la manufacture, les variations dans la conjoncture économique et les fluctuations de la production en raison des cycles saisonniers obligent les individus à fréquemment se prêter à différentes formes d'occupation et de métier. Par conséquent, leur rapport au travail change au fil de l'année et de leur vie: la nécessité de trouver rapidement d'autres occupations et d'autres ressources incombe à la majorité de la population urbaine.

En somme, les enjeux de l'économie préindustrielle que je viens d'évoquer nous montrent un monde du travail masculin instable et incertain, de la même façon que l'est le travail féminin, car jalonné par l'exercice de nombreux métiers et par plusieurs compétences. Revenons aux données de l'Hôpital de charité et considérons l'exemple de ce couple avec cinq enfants qui demande de l'aide en avril 1783: le mari est un ancien serviteur devenu rubanier avec sa femme. Autre exemple: la demande faite en mai 1776 par un ancien menuisier désormais ouvrier sur les fortifications et dont la femme est blanchisseuse. Troisième cas: celui d'un ancien perruquier devenu domestique tandis que sa femme travaille à coudre des toiles³⁵. Bref, on est loin de l'image assez stéréotypée d'un monde du travail stable, où tâches et compétences de chacun sont bien définies et délimitées. Par conséquent, à l'encontre de l'image de l'homme monopolisant le statut de soutien familial, le travail des femmes, face au risque d'appauvrissement et d'affaiblissement social qui peut toucher la majorité de la population, figure comme bien plus qu'un apport secondaire et complémentaire à l'économie domestique. Il n'a donc rien de précaire.

Une comparaison avec les suppliques des hommes

Avant d'aborder le dernier nœud de la problématique, je voudrais brièvement comparer les suppliques envoyées par les hommes et par les femmes. Cela nous permettra de mieux saisir toute la différence de formes et de modalités dans les relations entretenues par les deux sexes avec l'espace public et les institutions.

Chaque supplique revendique l'admission à la corporation au nom de l'expérience et des connaissances héritées d'une longue pratique et en raison de la confiance en lui que la pratique du métier a fait naître chez l'artisan.

Les éléments qui rapprochent les suppliques des deux sexes s'arrêtent pourtant là. En effet, si les femmes demandent des dérogations au nom de leur rôle économique déterminant au sein de la famille, les hommes les réclament surtout en vertu de leur enracinement social et relationnel dans le tissu urbain. Certains artisans déclarent par exemple gérer depuis longtemps une boutique en ville avec l'approbation et la satisfaction de la clientèle³⁶. La possession ou la gestion d'une boutique renforce les déclarations de familiarité avec le métier et, surtout, l'ancrage dans la vie sociale et économique urbaine. De plus, c'est en

tant qu'individus réputés et renommés, honnêtes et de bonnes mœurs, en tant que bons chrétiens que les hommes se prévalent d'être bons artisans³⁷. Qualités morales et compétences professionnelles sont donc étroitement imbriquées³⁸.

La revendication d'enracinement prend parfois d'autres chemins, et notamment celui du mariage. Plusieurs artisans nés en dehors de l'État de Savoie soulignent être mariés à des sujettes du roi; d'autres précisent qu'ils sont mariés avec la veuve d'un artisan. Voici, par exemple, la supplique d'Antonio Corte, cordonnier originaire de Venise. En 1761, il demande à être admis maître à Turin, où il habite depuis dix ans. Il met alors en avant le fait d'avoir épousé une sujette du roi de Savoie, veuve d'un cordonnier, avec deux enfants qu'il nourrit³⁹. L'affiliation à des « gens du cru » permet donc de revendiquer une identité professionnelle.

Cela ne veut pas dire pour autant que les hommes n'argumentent pas sur la nécessité de subvenir aux besoins de leur famille, mais ces argumentations sont clairement secondaires et, pour ainsi dire, intégrées à la rhétorique de la supplique. Les mots que ces hommes utilisent dans leur supplique font de la compétence artisanale une qualité enracinée dans l'espace public de la ville, définie par la capacité à s'inscrire dans des réseaux relationnels (de clientèle, matrimoniaux) et à faire preuve de moralité⁴⁰. Le monde du travail masculin se caractérise par contre, lui aussi, par l'instabilité et l'incertitude, exactement comme le travail féminin.

Femmes soutiens de famille: un pouvoir de négociation?

Les argumentations exaltant les vertus de l'individu public sont absentes des suppliques des femmes. Les femmes, rappelons-le, réclament le droit de travailler au nom de leur propre subsistance et de celle de leur famille, en se présentant comme les seules garantes de la survie matérielle du ménage.

Cela soulève plusieurs questions sur les jeux de pouvoir entre les sexes. En effet, l'apport au foyer des revenus issus du travail féminin nous ramène à une interrogation centrale et encore très peu explorée par l'historiographie, à savoir le rapport entre femmes, travail et propriété⁴¹.

Comme l'a expliqué Renata Ago, dans la jurisprudence des sociétés de l'Ancien Régime, les lois sur la propriété des biens des femmes se contredisent. La logique patrilinéaire – dérivation directe du droit romain – place formellement tous les biens de l'épouse sous le contrôle marital. Mais, de fait, le droit d'Ancien Régime, dans ses contradictions et ses ambiguïtés, reconnaît également à la femme mariée la propriété totale des biens dont elle peut hériter de sa famille de naissance ou qui sont le résultat de son travail⁴².

Or, comme on l'a vu, les femmes artisanes font valoir leur statut de soutien familial, car elles apportent à la maison les revenus de leur travail. Force est donc de s'interroger sur le statut de ces revenus et, plus précisément, sur la li-

berté de ces femmes à en disposer⁴³. Jusqu'à quel point, par exemple, les travailleuses peuvent-elles contrôler la répartition des dépenses du ménage familial? Cette situation déclenche-t-elle des conflits dans le couple ou permet-elle plutôt aux femmes de jouir d'un pouvoir de parole et de négociation face à l'autorité maritale? Les questions soulevées par l'existence des soutiens de famille féminins et de leurs revenus sont un très bon point de départ pour enquêter sur les jeux de pouvoir et les formes de négociation au sein du couple. Donner des réponses à toutes ces questions, qui pourront être l'objet de futures recherches, nous permettra évidemment de clarifier et de mieux articuler le rapport entre femmes, hommes et pouvoir.

Bibliographie

- Allegra, Luciano, « Un modèle de mobilité sociale préindustrielle. Turin à l'époque napoléonienne », *Annales HSC*, n° 2, mars-avril 2005, p. 443-474.
- Bellavitis, Anna, « Genres, métiers, apprentissages dans trois villes italiennes à l'époque moderne », *Histoire urbaine*, n° 15, avril 2006, p. 5-12.
- Calvi, Giulia et Chabot, Isabelle (dir.), *Le ricchezza delle donne. Diritti patrimoniali in Italia (XIII-XIX secc.)*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1998, p. 187-207.
- Cavallo, Sandra, *Charity and Power in Early Modern Italy. Benefactors and Their Motives in Turin, 1541-1789*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- Erler, Mary et Kowaleski, Maryanne (dir.), *Women and Power in Middle Ages*, Athens (Ga.) et Londres, University of Georgia Press, 1988.
- Groppi, Angela et Houbre, Gabrielle (dir.), *Femmes, dots et patrimoines, CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n° 7, 1998.
- Groppi, Angela (dir.), *Il lavoro delle donne*, Rome et Bari, Laterza, 1996.
- Janssens, Angélique (dir.), « The Rise and Decline of the Male Breadwinner Family? », *International Review of Social History, Supplement 5*, n° 42, 1997, p. 1-23.
- Zucca Micheletto, Beatrice, « Travail, immigration et relations sociales à travers les parcours d'individus et familles d'une ville de l'Ancien Régime (Turin, XVIII^e siècle) », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 05, 2009, en ligne depuis le 14 octobre 2009. URL : <http://acrh.revues.org/index1702.html>

Notes

1. Voir par exemple Farr, James Richard, *Artisans in Europe, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000; Crossick, Geoffrey (dir.), *The Artisan and the European Town, 1500-1900*, Aldershot, Scholar Press, 1997; Brooks, Christopher, «Apprenticeship, Social Mobility and the Middling Sort, 1550-1800», dans Jonathan Barry et Christopher Brooks (dir.), *The Middling Sort of People. Culture, Society and Politics in England, 1550-1800*, Londres, MacMillan, 1994, p. 52-83.
2. Janssens, Angélique (dir.), «The Rise and Decline of the Male Breadwinner Family?», *International Review of Social History, Supplement 5*, n° 42, 1997, p. 1-23.
3. Garnot, Benoît (dir.), *La justice et l'histoire. Sources judiciaires à l'époque moderne (XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles)*, Paris, Bréal éd., 2006, p. 7.
4. Voir par exemple Zemon Davis, Natalie, *Fiction in the Archives. Pardon Tales and Their Tellers in Sixteenth-Century France*, Stanford, Stanford University Press, 1987; Millet, Hélène (dir.), *Suppliques et requêtes. Le gouvernement par la grâce en Occident (XII^e-XV siècle[s])*, Rome, Éditions de l'École française de Rome, 2003.
5. Sur le sujet, voir Cerutti, Simona, *La ville et les métiers. Naissance d'un langage corporatif (Turin, XVII^e-XVIII^e siècle[s])*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990; De Fort, Ester, «Mastri e lavoranti nelle università di mestiere fra Settecento e Ottocento», dans Aldo Agosti et Gian Mario Bravo (dir.), *Storia del movimento operaio, del socialismo e delle lotte sociali in Piemonte*, Bari, De Donato, 1979, p. 89-142.
6. Castiglioni, Pietro, «Relazione generale con una introduzione storica sopra i censimenti delle popolazioni italiane dai tempi antichi sino all'anno 1860», dans Ministero d'agricoltura, industria e commercio, *Statistica del Regno d'Italia, Popolazione. Censimento degli antichi stati sardi (1 gennaio 1858) e censimenti di Lombardia, di Parma e di Modena (1857-1858)*, Turin, Stamperia Reale, 1862, p. 240.
7. Chicco, Giuseppe, *La seta in Piemonte. 1650-1800. Un sistema industriale d'ancien régime*, Milan, Franco Angeli, 1995.
8. Données tirées du recensement de la ville de 1802 sur l'ensemble des hommes et des femmes. Le recensement de la ville est conservé aux Archives de la ville de Turin. Je remercie Madame Maria Carla Lamberti qui m'a permis d'utiliser la base de données.
9. Levi, Giovanni, «Come Torino soffocò il Piemonte», dans *id.*, *Centro e periferia di uno stato assoluto. Tre saggi su Piemonte e Liguria in età moderna*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1985, p. 11-69.
10. Données tirées du recensement du 1802. Voir aussi Lamberti, Maria Carla, «Immigrate e immigrati in una città preindustriale: Torino all'inizio dell'Ottocento», dans Angiolina Arru et Franco Ramella (dir.), *L'Italia delle migrazioni interne. Donne, uomini, mobilità in età moderna e contemporanea*, Rome, Donzelli, 2003, p. 161-205; Zucca Micheletto, Beatrice, «Flussi migratori a Torino nella seconda metà del XVIII secolo», *Bollettino storico-bibliografico Subalpino*, CIV, fasc. II, 2006, p. 513-559.
11. Howell, Martha C., *Women, Production and Patriarchy in Late Medieval Cities*, Chicago et Londres, University of Chicago Press, 1986; *Ead.*, «Citizenship and Gender: Women's Political Status in Northern Medieval Cities», dans Mary Erler et Maryanne Kowaleski (dir.), *Women and Power in Middle Ages*, Athens (Ga.) et Londres, University of Georgia Press, 1988, p. 37-60; Hanawalt, Barbara (dir.), *Women and Work in Preindustrial Europe*, Bloomington, Indiana University Press, 1986; Greci, Roberto, «Donne e corporazioni: la fluidità di un rapporto», dans Angela Groppi (dir.), *Il lavoro delle donne*, Rome et Bari, Laterza, 1996, p. 71-91; Zancarini-Fournel, Michelle (dir.), *CLIO. Histoire, femmes et sociétés. Métiers. Corporations. Syndicalisme*, n° 3, 1996.
12. Prior, Mary, «Women and the urban economy: Oxford 1500-1800 », dans Angela Groppi (dir.), *Women in English Society*, Londres et New York, Methuen, 1985, p. 93-117; Musgrave, Elizabeth, «Women and the craft guilds in eighteenth-century Nantes», dans

- Geoffrey Crossick (dir.), *The Artisan and the European Town 1500-1900*, Aldershot, Ashgate, 1997, p. 151-171; Hafter, Daryl M., *Women at Work in Preindustrial France*, University Park (PA), Pennsylvania State University Press, 2007; Haru Crowston, Clare, *Fabricating Women. The Seamstresses of Old Regime France, 1675-1791*, Durham et Londres, Duke University Press, 2001; Juratic, Sabine et Pellegrin, Nicole, « Femmes, villes et travail en France dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : quelques questions », *Histoire, économie et société*, vol. 13, n° 3, 1994, p. 477-500. Pour une synthèse des questions soulevées par le rapport entre femmes et corporations, voir Haru Crowston, Clare, « Women, Gender and Guilds in Early Modern Europe: An Overview of Recent Research », *International Review of Social History, supplement 16*, n° 53, 2008, p. 19-44.
13. Hafter, Daryl M., *Women at Work* [...], p. 2.
 14. C'est le cas des couturières parisiennes du XVIII^e siècle. Haru Crowston, Clare, *Fabricating Women* [...].
 15. C'est le cas, par exemple, des travailleuses de la soie dans la Sicile de l'âge moderne. Laudani, Simona, « Mestieri di donne, mestieri di uomini: le corporazioni in età moderna », dans A. Groppi (dir.), *Il lavoro delle donne* [...], p. 183-205. Haru Crowston, Clare, *Fabricating Women* [...].
 16. Sur les occasions pour les femmes de travailler en dehors des corporations, voir aussi Groppi, Angela, « Une ressource légale pour une pratique illégale. Les juifs et les femmes contre la corporation des tailleurs dans la Rome pontificale (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans Renata Ago, *The Value of the Norm. Legal Disputes and the Definition of Rights*, Rome, Binklink, 2002, p. 137-161.
 17. Sur le thème de l'invisibilité des femmes dans les différents contextes historiques, sociaux et politiques, voir Dermenjian, Geneviève, Jacques Guilhaumou et Martine Lapied (dir.), *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale (XVI^e-XX^e siècle[s])*, Paris, Publisud, 2000.
 18. Un exemple dans Archivio di Stato di Torino (dorénavant AST), Sez. Riun. *Consolato di Commercio, Registro dei Taffetieri*, vol. 66, (1754-1795).
 19. Sur le processus d'encadrement social et l'aggravation de la condition féminine dans la société piémontaise de la première moitié du XVIII^e siècle, voir Cavallo, Sandra, *Charity and Power in Early Modern Italy. Benefactors and Their Motives in Turin, 1541-1789*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995; *Ead.*, « Assistenza femminile e tutela dell'onore nella Torino del XVIII secolo », *Annali della Fondazione Luigi Einaudi*, XIV, 1980, p. 127-155; *Ead.*, « Proprietà o possesso? Controllo e composizione dei beni delle donne a Torino 1650-1710 », dans Giulia Calvi et Isabelle Chabot (dir.), *Le ricchezze delle donne. Diritti patrimoniali in Italia (XIII-XIX secc.)*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1998, p. 187-207.
 20. À propos des sources pour étudier le travail féminin urbain, voir Juratic, Sabine, « Solitude féminine et travail des femmes à Paris à la fin du XVIII^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, n° 99/2, 1987, pp. 879-900; Juratic, Pellegrin, « Femmes, villes et travail » [...]; Groppi, Angela, « Introduzione », dans A. Groppi (dir.), *Il lavoro delle donne* [...], p. V-XVI.
 21. AST, Sez. Riun., *Consolato di Commercio, Bottonaj*, vol. 6, ff. nn.
 22. AST, Sez. Riun., *Consolato di Commercio, Bottonaj*, vol. 6, ff. nn.
 23. Ce phénomène a été observé dans d'autres contextes urbains, notamment à Rome et à Venise. Voir Bellavitis, Anna, « Genres, métiers, apprentissages dans trois villes italiennes à l'époque moderne », *Histoire urbaine*, n° 15, avril 2006, p. 5-12. Groppi, Angela, « Lavoro e proprietà delle donne in età moderna », dans *Ead.* (dir.), *Il lavoro delle donne* [...], p. 119-163.
 24. « [...] frangie e ceniglie per uso solo di guernire le vesti e bonetti a fanciulli », d'après ses propres termes.

25. Cavallo, Sandra, «Patterns of Poor Relief and Patterns of Poverty in Eighteenth-Century Italy: The Evidence of the Turin Ospedale di Carità», *Continuity and Change*, vol. V, 1990, p. 65-98; *Ead.*, *Charity and Power* [...].
26. Archivio Storico del Comune di Torino (dorénavant ASCT), *Ospedale di Carità, Categoria VI, Libri delle Informazioni*.
27. Soit 24 % des 3 757 couples qui déclarent un métier.
28. AST, Sez. Riun., *Consolato di Commercio, Bindellaj*, vol. 37, ff. 1r-3v.
29. AST, Sez. Riun., *Consolato di Commercio, Bottonaj*, vol. 6, ff. nn.
30. Voir par exemple Fazio, Ida et Lombardi, Daniela (dir.), *Generazioni. Legami di parentela tra passato e presente*, Rome, Viella, 2006 et, dans ce recueil, particulièrement Sandra Cavallo, «L'importanza della famiglia orizzontale nella storia della famiglia italiana», p. 69-92.
31. Farge, Arlette, *La vie fragile*, Paris, Hachette, 1986 (citation tirée de la p. 57 de la réimpression de 2007).
32. Hannerz, Ulf, *Exploring the City. Inquiries Toward an Urban Anthropology*, New York, Columbia University Press, 1980.
33. Grenier, Jean-Yves, *L'économie d'Ancien Régime. Un monde de l'échange et de l'incertitude*, Paris, Albin Michel, 1996.
34. Sonenscher, Michael, *Work and Wages: Natural Law, Politics and the Eighteenth-Century French Trades*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989. Sonenscher, Michael, *The Hatters of Eighteenth-Century France*, Berkeley, University of California Press, 1987.
35. ASCT, *Ospedale di Carità, Categoria VI, Libri delle Informazioni*.
36. Selon les termes exacts : «con soddisfazione del pubblico» et «con gradimento e soddisfazione di tutti gli accorrenti».
37. «Uomo timorato di Dio» ou «uomo dabbene», selon leurs expressions.
38. Par exemple, Lorenzo Gazzola, né à Mondovi et habitant Turin depuis vingt ans, obtient, à la suite d'une supplique déposée en 1751, le certificat de maître confiturier et de distillateur par ordre royal sans apprentissage ni soutenance de l'examen de chef-d'œuvre. Afin de justifier sa demande, il fait témoigner deux compatriotes qui affirment le connaître comme «uomo dabbene», honnête homme. AST, Sez. Riun., *Consolato di Commercio, Registro de Privilegj e Patenti Erezione dell'Università de Confettieri e d'Acquavitaj di questa città*, vol. 1, ff. 28r-30r.
39. AST, Sez. Riun., *Consolato di Commercio, Calzolari*, vol. 9, ff.nn.
40. Voir par exemple Farr, James Richard, *Hands of Honour. Artisans and Their World in Dijon, 1550-1650*, Ithaca, Cornell University Press, 1988; Cavallo, Sandra, *Artisans of the Body in Early Modern Italy. Identities, Families and Masculinities*, Manchester et New York, Manchester University Press, 2007 (notamment le chapitre 10).
41. Ago, Renata, «Oltre la dote: i beni femminili», dans Groppi (dir.), *Il lavoro delle donne* [...], p. 164-182. Sur le rapport entre femmes et patrimoines, voir aussi Groppi, Angela et Houbre, Gabrielle (dir.), *Femmes, dots et patrimoines, CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n° 7, 1998; Calvi et Chabot (dir.), *Le ricchezze delle donne* [...]; Feci, Simona, *Pesci fuor d'acqua. Donne a Roma in età moderna: diritti e patrimoni*, Rome, Viella, 2004.
42. C'est-à-dire quand la femme est «industriosa» (industrireuse). Ago, «Oltre la dote» [...], p. 172.
43. L'un des rares articles à aborder le sujet est celui de Rochefort, Florence, «À propos de la libre-disposition du salaire de la femme mariée, les ambiguïtés d'une loi (1907)», *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, n° 7, 1998, *Femmes, dots et patrimoines* [En ligne], mis en ligne le 3 juin 2005. URL : <http://clio.revues.org/index1324.html>. Consulté le 14 mai 2009.

LES PROCURATRICES À QUÉBEC AU XVIII^e SIÈCLE : RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES D'UNE ENQUÊTE SUR LE POUVOIR DES FEMMES EN NOUVELLE-FRANCE¹

CATHERINE FERLAND ET BENOÎT GRENIER
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
AVEC LA COLLABORATION DE MARYSE CYR

« [Les Canadiens] ont beaucoup d'esprit, surtout les personnes du sexe, qui l'ont fort brillant, aisé, ferme, fécond en ressources, courageux et capable de conduire les plus grandes affaires. [...] Je puis vous assurer qu'elles sont ici le plus grand nombre, et qu'on les trouve telles dans toutes les conditions. »

Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, Paris, Chez la veuve Ganeau, 1744, page 254.

Les Canadiennes sous le Régime français sont considérées comme habiles en affaires. Du moins c'est ce que laisse entendre le jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix, dont le témoignage a contribué à forger l'idée selon laquelle la Nouvelle-France constituait une société coloniale offrant de nombreuses possibilités aux femmes. Au-delà d'une perception romancée et idéalisée, les contours de ce possible pouvoir féminin sont cependant difficiles à cerner, se fondant dans la gestion de la vie quotidienne: en effet, il est généralement admis que la complémentarité des époux et la contribution essentielle de chacun des membres de la famille constituent des caractéristiques fondamentales de l'économie domestique à l'ère préindustrielle. Qui plus est, les sphères publiques et privées tendent à être étroitement liées dans la mesure où le lieu de résidence et le lieu de travail sont le plus souvent le même, ce qui a indubitablement favorisé la participation féminine aux affaires².

Cette complémentarité des époux dans les « affaires » de la famille est toutefois rarement perceptible dans les sources tant que le conjoint est vivant, les normes juridiques des sociétés préindustrielles contribuant à l'effacement des femmes derrière leur mari³. La Nouvelle-France, régie par les dispositions de la Coutume de Paris qui assujettit les femmes à l'autorité maritale, n'échappe pas à la règle⁴. Comment, alors, espérer quantifier et qualifier l'apport concret des femmes à l'économie, alors que les actes notariés et les registres comptables ne consignent que les faits et gestes jugés « importants » aux yeux de l'histoire ? Cette sous-représentation féminine dans les documents officiels est un phénomène avec lequel les historiens des femmes doivent régulièrement composer. Par exemple, le recensement réalisé à Québec en 1744 – l'année même où paraît à Paris l'ouvrage de Charlevoix – est bien loin de foisonner de « femmes d'affaires ». Si ce document permet d'apprendre que la colonie compte quelques boulangères, cabaretières, couturières, journalières, marchandes, négociantes, sages-femmes et même une tonnelière, on n'y dénombre que 19 femmes déclarant un métier, soit à peine 3,6 % de tous les répondants qui précisent cet élément au recenseur⁵. Le fait que peu de femmes se désignent comme « marchande » ou comme « bouchère » n'exclut pas leur participation aux affaires, mais cette participation demeure manifestement dans l'ombre du mari. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie résume bien cette difficulté qui se pose aux praticiens de l'histoire :

Il est difficile d'apprécier le travail féminin après le mariage, surtout quand celui-ci s'exerce en association avec le mari. L'épouse joue alors un rôle complémentaire que les sources nous laissent difficilement entrevoir [...] en plus des rôles divers que les femmes sont amenées à remplir dans leur ménage, [il est évident] qu'elles participent aussi au processus de production, même si cela n'est pas effectivement déclaré⁶.

Force est de constater que ce rôle exercé par les femmes dans l'économie préindustrielle, et dans le cas qui nous occupe celle de la Nouvelle-France, demeure méconnu. Hormis l'étude pionnière de Liliane Plamondon (1976) sur la femme d'affaires Marie-Anne Barbel et les travaux plus récents de Josette Brun sur Louisbourg, l'étude reste à faire pour la vallée du Saint-Laurent⁷. Pourtant, au début des années 1980, un débat avait opposé Jan Noël à Micheline Dumont à propos de la situation possiblement « favorisée » des femmes de la Nouvelle-France⁸. Qui plus est, France Parent avait réalisé une étude d'importance sur le pouvoir des femmes à Québec au XVII^e siècle en dirigeant son attention sur leur présence devant la justice royale⁹. Ces travaux invitaient à poursuivre la recherche sur le pouvoir féminin dans le Canada préindustriel. A-t-on sous-estimé la place que tiennent les femmes dans les activités commerciales¹⁰ ? A-t-on, au contraire, idéalisé une Nouvelle-France offrant aux femmes des possibilités accrues¹¹ ?

Certes, plusieurs travaux des dernières années ont fortement relativisé le statut privilégié des Canadiennes sous le Régime français et réaffirmé la force du patriarcat qui structurait cette société coloniale¹². Le débat est cependant loin

d'être clos en ce qui concerne la nature et les limites de l'exercice du pouvoir par les femmes. Dans un récent bilan historiographique sur l'histoire des femmes en Nouvelle-France, Suzanne Gousse concluait en soulignant que, parmi les questions soulevées et n'ayant pas encore trouvé réponse, il y a celle de l'implication des femmes dans le commerce à petite échelle¹³. De son côté, Allan Greer rappelait que l'on n'a pas encore véritablement mesuré l'impact de l'absentéisme des hommes sur les activités des femmes en « affaires »¹⁴.

Les lacunes de l'historiographie à propos des activités économiques des femmes mariées nous ont incités à étudier spécifiquement celles qui agissent à titre de procuratrices. Il nous apparaissait que ce moment de délégation du pouvoir devait constituer un moment privilégié pour observer les femmes en l'absence des hommes et mieux comprendre les mécanismes de la complémentarité du couple à l'époque préindustrielle dans la colonie française du Canada. L'activité économique des femmes, dans la mesure où elle se décèle dans certaines sources, pourrait donc contribuer à révéler les rapports sociaux et les tractations « ordinaires » qui ponctuent la vie quotidienne de la colonie. Plusieurs travaux ont soulevé la pertinence de cette voie¹⁵, mais à notre connaissance, aucune étude n'a eu pour objet spécifique les procurations afin de révéler l'étendue du pouvoir économique des Canadiennes. La première phase de notre recherche sur le pouvoir féminin en Nouvelle-France a pris la forme d'une étude prosopographique des procuratrices à Québec au XVIII^e siècle, dont ce texte vise à proposer les constats préliminaires.

Cadre conceptuel et méthodologique

Le pouvoir féminin (ou son absence) en contexte historique s'incarne de multiples manières, qu'il s'agisse du pouvoir juridique (les droits des femmes), du pouvoir à l'intérieur de la famille¹⁶, du pouvoir culturel (celui des femmes de lettres par exemple¹⁷) ou encore du pouvoir politique proprement dit¹⁸. Pour cette recherche, nous avons privilégié la voie des activités « économiques » par l'examen d'un type d'acte notarié spécifique : la procuration. Avant d'aborder les caractéristiques de ce document, il convient de rappeler sommairement le cadre spatio-temporel de notre étude, de même que quelques fondements du cadre juridique qui prévaut en Nouvelle-France.

Cadre spatio-temporel de l'étude

Le XVIII^e siècle apparaît comme un cadre temporel tout indiqué pour observer les procuratrices, la population de la Nouvelle-France se stabilisant après la période fondatrice du XVII^e siècle, marquée par l'immigration et la surmasculinité. En observant les Canadiennes au XVII^e siècle, certains historiens ont eu tendance à y voir une société sinon émancipatrice, du moins laissant une plus grande marge de manœuvre aux femmes¹⁹. Si tel a été le cas, cette

situation exceptionnelle prend assurément fin au XVIII^e siècle, alors que l'équilibre démographique est atteint et que les rôles masculins et féminins se normalisent. Bien que le changement de régime en 1763 ne représente pas en soi une date charnière en termes de rapports familiaux et d'activités économiques, nous avons cru préférable de nous en tenir, pour le moment, au Régime français et aux quelques années qui suivent, soit jusqu'en 1766.

Au XVIII^e siècle, Québec est la principale ville, le port d'entrée de l'empire français d'Amérique du Nord, mais surtout la capitale de la Nouvelle-France. En effet, en plus d'être un pôle commercial majeur, Québec est aussi le lieu où siègent les représentants des pouvoirs civil, religieux et militaire²⁰. Malgré la puissance symbolique de cette capitale coloniale, son ampleur est toute relative, ce dont témoigne la population de la ville. En 1716, Québec compte 2 573 habitants. La population aura doublé lors du recensement de 1744, alors que l'on y dénombre 5 207 habitants, puis elle totalisera un peu plus de 7 000 habitants au moment de la guerre de la Conquête.

Par ailleurs, Québec est une ville coloniale marquée par les rapports avec l'ancienne France, mais aussi avec les autres colonies françaises d'Amérique (Louisiane, Antilles françaises) et la forteresse de Louisbourg, ainsi qu'avec les vastes territoires de l'Amérique revendiqués par la France, où se déroule le commerce des fourrures et s'érigent des forts pour en assurer la protection. La colonie présente un contexte propice à l'absentéisme des hommes, qu'il s'agisse de départs pour des motifs commerciaux (par exemple, pour la traite des fourrures), militaires (lorsque les hommes sont appelés à servir avec la milice) ou autres (comme retourner en France pour régler une affaire de famille). À cet égard, les historiens ont fréquemment souligné que ces contextes sont des temps forts de l'autonomie des femmes en matière d'activités économiques²¹. Dans une étude sur la ville française de Nantes, Bernard Michon et Nicole Dufournaud ont pu établir que «le départ des hommes en mer ou pour leurs affaires, pour des périodes plus ou moins longues, oblige à laisser la responsabilité de la gestion de la maison et du négoce à une autre personne²²», en l'occurrence, très souvent l'épouse.

Pour toutes ces raisons, la ville de Québec au XVIII^e siècle nous semblait constituer un cadre d'observation privilégié pour étudier l'activité économique des femmes en contexte colonial français, et surtout pour vérifier les modalités concrètes de la délégation du pouvoir marital.

Les femmes et le droit en Nouvelle-France

En tant que colonie de la France, le Canada est assujéti à un cadre juridique français. À compter de 1664, c'est la Coutume de Paris qui prévaut dans la colonie. Sous ce droit coutumier, la majorité est fixée à 25 ans : avant cet âge, hommes et femmes sont soumis à l'autorité parentale. La plupart des femmes

sont cependant mariées avant cet âge et rares sont les célibataires majeures, ces femmes « hors minorité et hors mariage, maîtresse[s] de [leurs] biens²³ » évoquées par le juriste Claude de Ferrière. Jusqu'à ce qu'elles deviennent veuves, les femmes sont considérées comme mineures et, à ce titre, soumises à la tutelle d'un père ou d'un mari. C'est le patriarcat érigé en système. La Coutume de Paris reconnaît la suprématie du mari et l'incapacité juridique de la femme en ce qui concerne la gestion de la communauté. Robert-Joseph Pothier, éminent juriste du XVIII^e siècle, n'affirme-t-il pas que « la puissance du mari sur la personne de la femme, consiste, par le Droit naturel, dans le droit qu'a le mari d'exiger d'elle tous les devoirs de soumission qui sont dus à un supérieur²⁴ » ? Signalons que cette soumission et cette incapacité juridique ne se fondent pas sur l'absence de raison des femmes, les juristes insistant plutôt sur la nécessité de hiérarchiser le pouvoir au sein du couple : « Une femme mariée n'a pas la raison plus faible que les filles et les veuves, qui n'ont pas besoin d'autorisation », précise Pothier dans ce même ouvrage²⁵. Les procuratrices constituent une illustration exemplaire du paradoxe selon lequel les femmes mariées sont privées de la capacité juridique tout en étant par ailleurs considérées « capables » lorsque nécessaire.

Les actes de procuration : source et méthodologie

À la fin du XVII^e siècle, Claude-Joseph de Ferrière définit comme suit la procuration : « [Acte] par lequel celui qui ne peut vacquer [*sic*] lui-même à ses affaires, donne pouvoir à un autre pour lui, comme s'il était lui-même présent, soit qu'il faille lui-même gérer et prendre soin de quelque bien ou de quelque affaire, ou que ce soit pour traiter avec d'autres²⁶ ». Par les pouvoirs que lui



Le Canada, ou Nouvelle France, c. 1660, par Nicolas Sanson. Original : Archives de l'Ontario, C 78, A0 4943. Copie : Wikimedia Commons. Domaine public.

confère la procuration, la procuratrice, s'il s'agit d'une femme mariée, « échappe » à la tutelle de son époux. En effet, avec les femmes séparées, les célibataires majeures, les marchandes publiques et bien sûr les veuves, les procuratrices comptent parmi les exceptions à la règle de l'incapacité juridique des femmes en vertu de la Coutume de Paris qui prévaut au Canada²⁷. Selon Pothier, dans son *Traité de la puissance du mari* (1781), « nos coutumes ont mis la femme dans une telle dépendance de son mari qu'elle ne peut rien faire de valable, & qui ait quelque effet civil, si elle n'a été habilitée & autorisée par lui à le faire » (p. 456). En d'autres termes, le mari doit mandater sa femme pour qu'elle puisse agir en son absence et cette autorisation prend la forme d'une procuration. On dit alors de la femme qu'elle est procuratrice, mandataire ou encore fondée de pouvoir ou de procuration, ce qui renvoie techniquement à une même réalité, c'est-à-dire qu'elle est investie d'un pouvoir de substitution bien concret²⁸.

L'étude des actes de procuration présente certaines limites méthodologiques dont la plus importante tient de la représentativité. En effet, le chercheur ne peut espérer accéder à la totalité des procurations ayant effectivement existé, pour deux raisons. En premier lieu, contrairement aux actes établis « en minute », dont l'original doit être déposé dans un greffe de notaire, d'autres actes sont jugés moins importants et dits passés « en brevet ». C'est le cas des procurations qui, jugées de nature intermédiaire, ne sont pas systématiquement conservées par le notaire²⁹. En second lieu, les procurations ne sont pas nécessairement enregistrées chez un notaire; elles peuvent avoir été rédigées sous seing privé et n'avoir laissé aucune trace dans les archives. Malgré les limites de cette source sur le plan de la représentativité, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de documents qui recèlent de l'information d'une grande richesse: ils permettent de contourner le silence des archives à propos des femmes mariées et ainsi d'aborder leur possible pouvoir économique.

Notre étude tient compte de la totalité des procurations notariées conservées qui ont été octroyées à des femmes à Québec entre 1700 et 1766. Nous considérons essentiel d'inclure dans notre corpus toutes les procurations dont le mandataire est une femme afin de prendre la mesure des rapports entre les époux à l'intérieur de ce corpus. Il s'agissait de voir la procuration en tant que manifestation de la complémentarité des époux et, surtout, des aptitudes de l'épouse³⁰. Comme le soulignent Michon et Dufournaud, « le choix de donner la procuration aux épouses montre la confiance dont elles jouissent de la part de leurs maris; il apporte également la preuve de leurs connaissances [...] et de leurs compétences³¹ ».

L'objectif de la prosopographie, ou biographies collectives, consiste à définir un groupe d'individus ayant un dénominateur commun (ici le fait d'être procuratrice), puis à chercher le plus grand nombre d'informations concernant chacun de ces individus: la mise en parallèle de ces « biographies » permet

ensuite d'émettre des constats s'appliquant à l'ensemble du groupe³². Ainsi, les procurations elles-mêmes permettent d'identifier les procuratrices et de cerner le contexte et les motifs sous-jacents à ces actes : départ du mandant, durée de l'absence, liens entre mandant et mandataire, etc. Un fichier complémentaire permet de consigner, pour chacune des procuratrices, toutes les informations collectées dans diverses sources : en effet, la connaissance des origines sociales et de la vie familiale de la procuratrice (mariage, enfants) offre une perspective diachronique permettant de suivre celle-ci dans la longue durée. On pourra ainsi mieux comprendre à quel moment de sa vie la procuration lui est conférée. Enfin, il s'agit de vérifier si les procuratrices ont eu recours aux procurations qui leur ont été octroyées, et à quelles fins. Chaque action posée par les procuratrices de notre corpus (c'est ce que nous appelons les « mises en œuvre » des procurations) sont donc soigneusement répertoriées.

Aux fins du présent texte, nous avons choisi de limiter l'observation aux actes de procuration comme tels, ce qui correspond à la première étape de notre étude. En effet, ils sont à la fois le point de départ du pouvoir des procuratrices et la preuve tangible du rapport de confiance entre le mandant et la procuratrice. Que celle-ci utilise ou non la procuration par la suite, pour agir au nom du mandant, révèle bien entendu l'ampleur du pouvoir conféré et la légitimité qu'il confère, mais l'acte de procuration demeure la clé de voûte à propos de laquelle il convient de nous concentrer en premier lieu. Bref, les actes de procuration permettent de révéler la nature du pouvoir conféré aux femmes de Québec au XVIII^e siècle, mais surtout les rapports qui unissent mandants et procuratrices.

En terminant sur la méthodologie, il y a lieu de se demander quel est le poids de ce corpus de procurations données aux femmes par rapport à la totalité des procurations octroyées à Québec pendant cette période, tous genres confondus. Sans avoir pour le moment procédé à cet examen de façon systématique, puisque notre objet était les procuratrices, nous savons que pour la seule année 1749, en guise d'exemple, près de 20 % des procurations notariées à Québec ont été octroyées à une femme³³. Cela dit, certains constats préliminaires fort précieux peuvent être dressés par l'observation des actes de procurations conférés aux Canadiennes.

Les procuratrices à Québec au XVIII^e siècle

Nous avons répertorié 274 procurations notariées à Québec entre 1700 et 1766. À première vue, cela peut sembler un corpus bien modeste sur une aussi longue période, même à l'échelle d'une population de quelques milliers d'habitants. Comme le souligne J.-P. Poisson, les actes de procuration souffrent d'un déficit de conservation et ce déficit est sans doute accentué en ce qui a trait aux procuratrices³⁴. Néanmoins, il s'agit d'un corpus très riche comparé à ce qui a

pu être observé en d'autres contextes similaires. À titre d'exemple, Josette Brun n'a pu recenser que trois actes de procuration pour les épouses des quelque 150 marchands de la ville-forteresse de Louisbourg³⁵.

Aux 274 procurations répertoriées à Québec correspondent en fait 242 femmes, puisque certaines en obtiennent plus d'une. Toutefois, la quasi-totalité des procuratrices ne reçoit ce pouvoir qu'à une reprise (219). Dix-neuf l'obtiennent à deux reprises, tandis qu'à peine cinq femmes se voient confier plus de deux procurations. Parmi ces dernières, Louise Albert, exception qui confirme la règle, est fondée de procuration à cinq reprises entre 1703 et 1715.

TABLEAU 1
NOMBRE DE PROCURATIONS OCTROYÉES AUX PROCURATRICES DE QUÉBEC,
1700-1766

Fréquence	Nombre de procuratrices
Une fois	219
Deux fois	19
Trois fois	4
Quatre fois	0
Cinq fois	1

Source : BAnQ, greffes des notaires de Québec, 1700-1766 (274 procurations).

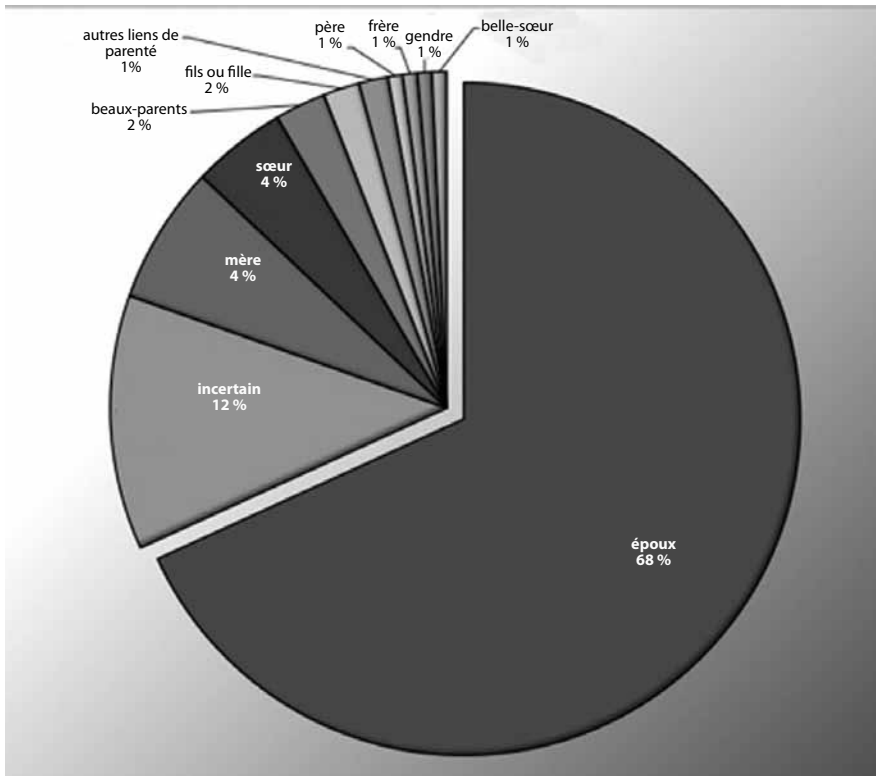
Les rapports avec le mandant

Le mandant doit avoir pleinement confiance en sa mandataire et être persuadé qu'elle prendra les bonnes décisions, car une fois l'acte de procuration signé, son pouvoir échoit complètement à la procuratrice. L'observation de la relation qui existe entre eux est primordiale pour déterminer entre quelles personnes s'établit cette confiance. Que représentent-ils l'un pour l'autre? S'agit-il de maris et femmes? De frères et sœurs? De cousins? Comme nous nous y attendions, l'examen des procurations de notre corpus a révélé que le lien le plus fréquent entre mandant et procuratrice est de nature conjugale (fig. 1). Près de 70 % des procurations sont conférées d'époux à épouse, ce qui tend à confirmer l'idée de l'essentielle collaboration au sein des couples.

Qui plus est, outre les 12 % dont le lien n'était pas précisé dans l'acte, les 20 % restants s'inscrivent tous dans une dynamique intrafamiliale. La mandataire est tantôt une mère, tantôt une sœur ou encore une fille. Les « affaires » que devront administrer les procuratrices sont donc de nature familiale. Naturellement, il faudra procéder à l'analyse fine de toutes les procurations pour voir s'il

s'agit d'un choix généralisé, mais également définir les catégories sociales et professionnelles auxquelles appartiennent ces procuratrices afin de prendre la pleine mesure de leur participation aux activités économiques de la famille. Les pratiques d'homogamie socioprofessionnelle, usuelles en Nouvelle-France, nous incitent à envisager cette hypothèse, dont la vérification sera au cœur de la prochaine étape de notre recherche³⁶.

FIGURE 1
STATUT DU MANDANT PAR RAPPORT À LA PROCURATRICE, QUÉBEC, 1700-1766.

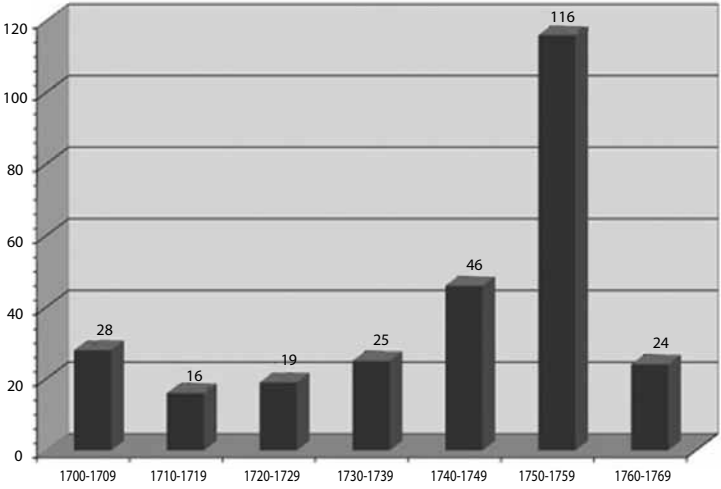


Source : BAnQ, greffes des notaires de Québec, 1700-1766 (274 procurations).

La répartition chronologique des actes

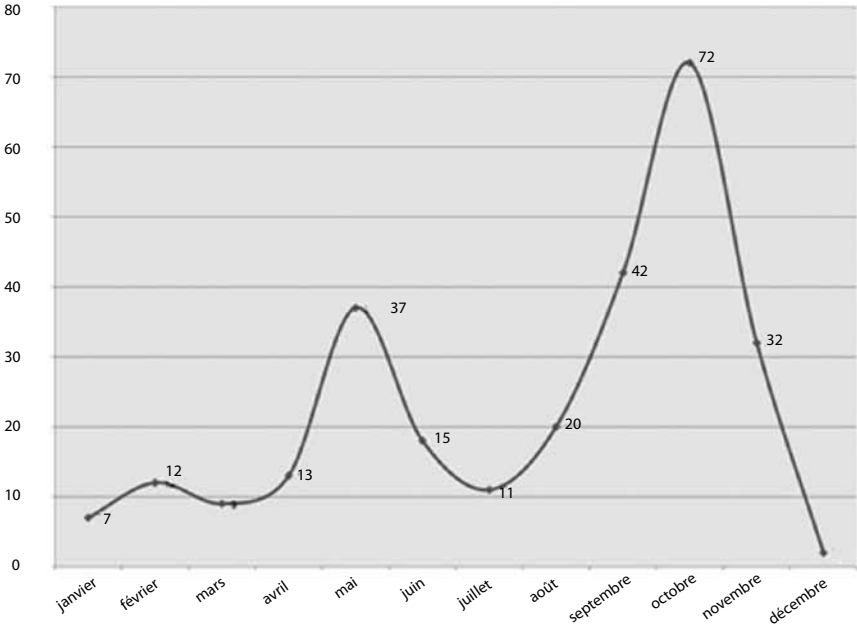
Il est intéressant de voir comment se répartissent chronologiquement les procurations passées à Québec au XVIII^e siècle. Un coup d'œil à la figure 2 montre qu'elles se distribuent très inégalement dans le temps. Si on constate une certaine stabilité, soit entre 15 et 30 actes par décennie jusqu'en 1739, ce

FIGURE 2
RÉPARTITION CHRONOLOGIQUE DES PROCURATIONS OCTROYÉES À QUÉBEC
ENTRE 1700 ET 1766



Source : BAnQ, greffes des notaires de Québec, 1700-1766 (274 procurations).

FIGURE 3
RÉPARTITION MENSUELLE DES ACTES DE PROCURATION À QUÉBEC, 1700-1766



Source BAnq, greffes des notaires de Québec, 1700-1766 (274 procurations).

nombre augmente ensuite à 46 au cours de la décennie 1740 et fait un bond spectaculaire durant la dernière décennie du Régime français. Ceci s'explique sans doute par les événements de la guerre de Sept Ans, qui entraînent un absentéisme masculin plus marqué.

L'examen de la répartition mensuelle des procurations révèle aussi certains phénomènes révélateurs. Rappelons que la ville de Québec est littéralement la porte d'entrée de l'Amérique française : jusqu'au XIX^e siècle, c'est en son port qu'accostent les bateaux en provenance d'Europe et des Antilles. La longueur de l'hiver et la difficulté de navigation de novembre à mai font en sorte que les communications transatlantiques et le trafic maritime ne sont possibles qu'environ six mois par année. Puisque les procurations sont étroitement associées à l'absentéisme des hommes, on pouvait s'attendre à trouver une corrélation entre ce mouvement saisonnier et le nombre de procurations. C'est effectivement ce que nous avons pu définir en étudiant le moment où ont été passés ces actes. La figure 3 rend nettement compte de cette réalité, avec des pointes au printemps et à l'automne, soit après l'ouverture du fleuve à la navigation puis juste avant le départ des derniers navires. De décembre à mars, les procurations s'avèrent extrêmement rares.

Les motifs de l'absence

Les départs qui motivent les procurations relevées à Québec sont de plusieurs ordres. En fait, l'analyse préliminaire des données révèle trois motifs récurrents d'absence nécessitant une procuration, soit des raisons commerciales, militaires ou familiales : ces événements impliquent fréquemment un déplacement vers la France, les autres colonies françaises d'Amérique ou encore les postes militaires de l'intérieur du continent.

Certains exemples de la décennie 1740 montrent bien les circonstances dans lesquelles sont accordées les procurations³⁷. Plusieurs documents font état d'un départ pour « l'ancienne France » ou vers « les îles de l'Amérique », déplacements fréquemment associés à des affaires commerciales. C'est le cas par exemple de Jean Antoine Bedout qui octroie une procuration à son épouse, Françoise Barolet, au moment de son « départ pour Saint Domingue ou ses affaires l'appelle³⁸ ». Par ailleurs, pendant cette même décennie, au moins six procurations sont accordées pour une absence reliée exclusivement à la défense du territoire dans le contexte de la guerre de Succession d'Autriche. Ainsi, en 1744, Charles-Denis Regnard-Duplessis de Maurampont, commandant pour le Roy, donne une procuration à son épouse Geneviève Guillimin pour le temps de son absence au fort de Kamamiskagouza³⁹. Deux ans plus tard, Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay fait de son épouse, Louise Godefroy de Tonnancour, sa procuratrice alors qu'il doit « embarquer pour Commander un détachement envoyé dans le bas du fleuve Saint-Laurent, par ordre du Roy, à l'occasion, de la présente

guerre⁴⁰ ». Finalement, après la prise de Louisbourg par les Anglais, en 1745, des efforts militaires sont déployés dans la région, amenant des Canadiens loin de leur foyer. C'est le cas de Louis Létourneau qui donne une procuration à sa femme, Thérèse Lafrance, lorsqu'il « part pour l'isle Royale (...) pour le service du Roy⁴¹ ». Bref, les procurations s'avèrent étroitement liées aux événements sociopolitiques qui marquent la vie coloniale.

La durée et la portée des procurations

Considérant le temps nécessaire aux voyages transatlantiques et même aux périples continentaux, les déplacements qui justifient une procuration sont fréquemment de longue durée. Lorsque cette information figure dans les actes, elle permet d'apprendre que l'absence durera de plusieurs mois à plusieurs années; sauf mention contraire, le mandant donne à la procuratrice le pouvoir de le représenter pour toute la durée de son absence, sans que la période ne soit spécifiquement mentionnée. Le pouvoir conféré aux femmes en l'absence des hommes est, par conséquent, significatif. Citons l'exemple extrême de Louise Cartier à laquelle son mari, le négociant Charles-René de Couagne, signe une procuration en mai 1745 alors qu'il s'apprête à partir *pour plusieurs années* dans la région dite des Pays d'en-Haut⁴². Il est implicite que le pouvoir de la mandataire prendra fin au retour du mandant. Est-ce bien le cas? C'est ce que certaines analyses ultérieures nous permettront de vérifier.

En ce qui concerne la portée, c'est-à-dire ce qu'est en droit d'accomplir la procuratrice munie de son pouvoir de représentation, on rencontre systématiquement dans les documents l'expression « procuration générale et spéciale ». Cette expression, qui semble un peu contradictoire a priori, signifie en fait que le pouvoir accordé à la procuratrice touche non seulement les actes jugés habituels, mais s'étend aussi aux actes plus exceptionnels qui pourraient s'avérer nécessaires selon les circonstances. L'utilisation d'une telle formulation permet vraisemblablement de viser l'ensemble des actes, y compris ceux nécessitant une désignation spécifique⁴³. Les procurations qui sont octroyées aux Canadiennes leur accordent donc le plein pouvoir, ce qui contraste avec les procurations spécifiques qui permettent, par exemple, à un époux de représenter sa femme à l'occasion d'une succession nécessitant un déplacement outre-mer. Ainsi, en ce qui a trait à la durée et à la portée du pouvoir dont sont investies les procuratrices, il y a lieu de constater que l'une et l'autre sont souvent illimitées, du moins en vertu des actes notariés.

Conclusion

Les observations livrées dans cet article permettent-elles de considérer les procuratrices comme des femmes de pouvoir? Parce qu'il s'agit d'un pouvoir de substitution⁴⁴ intérimaire et temporaire⁴⁵, souvent difficile à cerner, la tentation

n'est-elle pas grande de surestimer le pouvoir accordé aux femmes? Ou, au contraire, ces actes plus formels s'ajoutent-ils à une pratique quotidienne où les femmes jouiraient de beaucoup de pouvoir, sans que celui-ci ne soit bien documenté? Ce questionnement met en évidence un problème historiographique qui n'est pas nouveau, soit le difficile équilibre entre la surestimation du pouvoir féminin et la négation de celui-ci. Michèle Riot-Sarcey soulève cette délicate question du « pouvoir de l'éminence grise de l'épouse⁴⁶ ». Après tout,

parler des pouvoirs et des femmes sous l'Ancien Régime, c'est avant tout parler des contradictions et des failles dans les institutions comme dans les codes culturels, juridiques et sociaux. Ces contradictions et ces failles ont permis, malgré l'antique et réitérée condamnation qui pèse sur le « sexe imbécile », que des femmes exercent dans les domaines les plus divers, non pas LE pouvoir, mais DU pouvoir⁴⁷.

En d'autres termes, au-delà des normes et des pratiques, c'est vraisemblablement dans l'intimité des rapports familiaux et conjugaux que réside le pouvoir des procuratrices, en particulier les épouses fondées du pouvoir de leur mari. Cette dimension privée le rend par conséquent difficile à atteindre au moyen des sources et méthodes traditionnelles de l'histoire.

Si les contours du pouvoir accordé aux procuratrices demeurent flous, l'acte de procuration révèle à tout le moins que le mandant a confiance au jugement de la procuratrice et s'en remet pleinement aux décisions qu'elle prendra en son absence. Ceci constitue, en soi, un élément extrêmement significatif. Pour l'historienne Josette Brun, qui note l'importance des procurations, il ne s'agit pas « d'actes que l'on fait à la légère, car [ils] sont coûteux et lient les maris aux décisions de leur femme⁴⁸ ». Ces actes révèlent donc un véritable rapport de confiance entre les individus concernés⁴⁹. À ce titre, la procuration d'un époux à son épouse représente l'une des manifestations tangibles d'un partenariat conjugal en ce qui concerne la conduite des affaires. Ce document trahit aussi l'étroite imbrication des mondes du travail et de la famille en Nouvelle-France. La procuration se situe en effet à la jonction entre la sphère publique et la sphère privée puisque les « affaires » que la procuratrice sera appelée à conduire en l'absence de son mari la concernent intimement. Ses décisions contribueront à assurer la reproduction familiale et l'avenir du patrimoine.

Cette délégation du pouvoir n'est unique ni à la France d'Ancien Régime, ni à la petite colonie canadienne du XVIII^e siècle. Des attitudes similaires sont observées à différentes époques dans le monde anglo-saxon, tant européen que nord-américain. Elizabeth Ewan écrit ceci à propos des Écossaises à la fin du Moyen Âge : « [...] women acted as procurators [...] although the range of people who used their services was smaller than those who employed male procurators. Women acted mainly for family members, usually their husbands or children, or occasionally for other women⁵⁰. » Les femmes de la famille sont indubitablement mises à contribution dans les affaires familiales; lorsque la procuratrice est une épouse, une mère ou une fille, par exemple à Nantes, ce choix

«témoigne de [la] confiance en elle et de [la] volonté de garder la gestion de ses affaires au sein de sa lignée⁵¹». Toutefois, comme nous l'avons dit plus tôt, il reste à replacer ces procurations à l'échelle de l'ensemble des actes disponibles pour la même période, afin d'apprécier l'ampleur de cette délégation du pouvoir aux femmes.

Cette étude des procurations accordées aux Canadiennes du XVIII^e siècle constitue la première phase d'une recherche plus vaste dont nous avons voulu partager les balises méthodologiques et quelques constats préliminaires. Pour la suite des choses, nous examinerons l'utilisation des procurations, ce que nous appelons les « mises en œuvre », dans les archives notariées d'abord, puis dans les archives judiciaires, afin de voir si la procuratrice utilise effectivement le pouvoir qui lui est conféré et, le cas échéant, à quelles fins. Il sera alors davantage possible de statuer sur le pouvoir économique des femmes à Québec sous le régime français.

Notes

1. Ce texte s'inscrit à l'intérieur d'un projet de recherche subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada portant sur le pouvoir et l'activité économique des femmes au Canada sous le régime français. Il s'agit d'une recherche que nous dirigeons conjointement et dont la première phase, portant sur les procuratrices, est en voie d'être complétée grâce à la collaboration d'étudiantes en histoire à Sudbury et à Sherbrooke. Nous tenons à souligner la collaboration de nos assistantes de recherche, Camille Martin et Maryse Cyr, et à remercier Josette Brun pour ses précieux commentaires.
2. Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin SUP, 2003, p. 103. Voir aussi Tilly, Louise A. et Joan W. Scott, *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages, 1987 [1978 pour l'édition originale en anglais], 268 p.; Juratic, Sabine et Nicole Pellegrin, « Femmes, villes et travail en France dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : quelques questions », *Histoire, économie et société*, 1994, 3, p. 477-500.
3. Ceci est d'ailleurs vrai, quel que soit le milieu socioprofessionnel des familles : paysannerie, artisanat, commerce, etc. Perrot, Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, p. iv; Brun, Josette, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France : Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 24.
4. C'est le plus souvent par l'intermédiaire des veuves, à propos desquelles l'historiographie est abondante, que nous sont révélées les compétences et les connaissances que les femmes ont nécessairement acquises avant la mort de leur mari et souvent même avant leur mariage. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 142-144; Lespagnol, André, « Femmes négociantes sous Louis XIV. Les conditions complexes d'une promotion provisoire », dans Alain Croix, Michel Lagrée et Jean Queniat (dir.), *Populations et cultures. Études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de François Lebrun, 1989, p. 463-470; Brun, Josette, *Vie et mort du couple* [...]; Errington, Elizabeth Jane, *Wives and Mothers, School Mistresses and Scullery Maids. Working Women in Upper Canada 1790-1840*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1995, 374 p. (en particulier la partie IV). Pour en prendre pleinement conscience, la question de l'apprentissage des femmes est un objet à étudier, comme le souligne Nicole Pellegrin, « L'androgynie au XVI^e siècle : pour une relecture des savoirs », dans Danielle Haase-Dubosc et Éliane Viennot, *Femmes et Pouvoirs sous l'ancien régime*, Paris, Rivages, 1991, p. 27.
5. Charbonneau, Hubert et Jacques Légaré (dir.), *Répertoire des actes de baptêmes, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1980, vol. 18, p. 757-800.
6. Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett, *Les femmes à l'époque* [...], p. 138.
7. Plamondon, Lilianne, « Une femme d'affaires en Nouvelle-France : Marie-Anne Barbel, veuve Fornel », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 31, 2 (septembre 1977), p. 165-185; Brun, Josette, « L'activité commerciale des femmes de familles marchandes à Louisbourg au XVIII^e siècle », *Essays in French Colonial History : Proceeding of the 21st Annual Meeting of the French Colonial Historical Society*, Michigan State University Press, 1995, p. 55-73; Brun, Josette, « Les femmes d'affaires en Nouvelle-France au 18^e siècle : le cas de l'île Royale », *Acadiensis*, 27, 1 (automne 1997), p. 44-66.
8. Noël, Jan, « New France : Les femmes favorisées », *Atlantis*, 6, 2 (printemps 1981), p. 80-98; Dumont, Micheline, « Les Femmes de la Nouvelle-France étaient-elles favorisées? », *Atlantis*, 8, 1 (automne 1982), p. 118-124; Noël, Jan, « Women in New France : Further Reflections », *Atlantis*, 8, 1 (automne 1982), p. 125-130.
9. Parent, France, *Entre le juridique et le social : le pouvoir des femmes à Québec au XVII^e siècle*, Québec, Les Cahiers du GREMF, n^o 42, 1991, 211 p.
10. Hufton, Olwen, « Women without men: Widows and spinsters in Britain and France in the eighteenth century », *Journal of Family History*, 9, 4 (1984), p. 355-376; Young, Kathryn,

- «Sauf les périls et fortunes de la mer», *Canadian Historical Review*, 77, 3 (septembre 1996), p. 388-407.
11. Noël, Jan, «Les femmes favorisées [...]».
 12. Greer, Allan, «Women of New France», dans Jan Noël (dir.), *Race and Gender in the Northern Colonies*, Toronto, Canadian Scholars Press, 2000, p. 87-100; Brun, Josette, *Vie et mort du couple [...]*; Grenier, Benoît, *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, 2005, 260 p.; Gray, Colleen, *The Congrégation de Notre-Dame, Superiors, and the Paradox of Power, 1693-1796*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2007, 250 p.
 13. Gousse, Suzanne, «Les femmes en Nouvelle-France. Survol historiographique des vingt-cinq dernières années», *Cahiers d'histoire*, 27, 1 (automne 2007), p. 116.
 14. Greer, Allan, «Women of New France», p. 94.
 15. Parmi d'autres: Michon, Bernard et Nicole Dufournaud, «Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740): un rôle largement méconnu», *CLIO. Histoire, femmes et sociétés*, 23 (2006), p. 311-330; Brun, Josette, «Les femmes d'affaires [...]»; Brun, Josette, *Vie et mort du couple*, p. 17-20; Parent, France, *Entre le juridique et le social [...]*, p. 134; Thatcher Ulrich, Laurel, *Good Wives. Images and Reality in the Lives of Women in Northern New England 1650-1750*, New York et Toronto, Oxford University Press, 1983, 296 p.
 16. Pour une réflexion sur le pouvoir des mères: Knibielher, Yvonne, «Mères Pouvoirs», dans Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes Pouvoirs*, Paris, Kimé, 1993, p. 32-43.
 17. Dans le contexte de la Nouvelle-France, il faut souligner le travail de Théry, Chantal: *De plume et d'audace. Femmes de la Nouvelle-France*, Montréal et Paris, Tryptique et Cerf, 2006, 262 p.
 18. Pour une illustration de cette typologie des pouvoirs féminins, voir les ouvrages suivants issus de deux colloques français remontant à 1989 et 1992: Danielle Haase Dubosc et Éliane Viennot (dir.), *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime*, Paris, Rivages/Histoire, 1991, 312 p.; Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Femmes Pouvoirs*, 1993, 154 p.
 19. En témoigne le débat à ce sujet entre Micheline Dumont et Jan Noël au commencement des années 1980.
 20. Parmi les nombreux travaux sur l'histoire de la ville de Québec, consulter notamment: Vallières, Marc, *Histoire de Québec et de sa région*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, 3 vol.
 21. Ulrich, Thatcher, *Good Wives [...]*; Van Kirk, Sylvia, «A vital presence: Women in the Cariboo gold rush, 1862-1875», dans Gillian Creese et Veronica Strong-Boag (dir.), *British Columbia Reconsidered. Essays on Women*, Vancouver, Press Gang Publishers, 1992, p. 21-37; Brun, Josette, «L'activité commerciale des femmes [...]».
 22. Michon et Dufournaud, «Les femmes et le commerce maritime [...]», p. 7. Notons que Josette Brun a dressé des constats similaires pour Louisbourg au XVIII^e siècle.
 23. Ferrière, Claude-Joseph de, *La science parfaite des notaires ou moyen de faire un parfait notaire, contenant les ordonnances, les arrest et reglemens rendus touchant la fonction des notaires*, Paris, 1692, p. 266.
 24. Pothier, Robert-Joseph, «Traité de la puissance du mari sur la personne et les biens de la femme», dans *Traité de droit civil et de jurisprudence française*, tome III, 1781, p. 455; voir aussi Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne [...]*, p. 68-71.
 25. Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne [...]*, p. 34.
 26. Ferrière, Claude-Joseph de, *La science parfaite [...]*, p. 423.
 27. Parent, France, *Entre le juridique et le social [...]*.
 28. Pour une discussion de ce pouvoir de substitution, voir Riot-Sarcey, Michèle, *Femmes Pouvoirs*, p. 22.

29. Poisson, Jean-Paul, « Introduction à une sociologie statistique des actes de procuration », *Journal de la Société de statistique de Paris*, 4^e trimestre (1968), p. 263.
30. Le travail de repérage des actes de procurations et de ceux passés par les procuratrices s'effectue aisément au moyen de l'outil de recherche *Parchemin* qui recense et résume l'ensemble des actes notariés canadiens pour la période antérieure à 1784 : Société Archiv-Histo, *Parchemin - Banque de données notariales du Québec ancien (1635-1784)*, consultée au centre de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Une fois les procuratrices identifiées, nous avons procédé à la création de trois (3) bases de données distinctes : 1^o Actes de procuration ; 2^o Procuratrices (fiches d'identification et reconstitution des familles) ; 3^o Actes passés par les procuratrices (ou mises en œuvre des procurations). Ces bases de données constituent autant d'étapes essentielles à la réalisation de l'étude prosopographique des procuratrices.
31. Michon et Dufournaud, « Les femmes et le commerce maritime [...] », p. 7.
32. Sur l'utilité de la méthode prosopographique en histoire sociale, voir Nassiet, Michel, « Des groupes aux relations. Problématiques et concepts en histoire sociale », dans Annie Antoine et Cédric Michon (dir.), *Les sociétés au 17^e siècle. Angleterre, Espagne, France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 22.
33. Sondage effectué à partir du travail de Maryse Cyr sur les procuratrices à Québec pendant la décennie 1740 et des constats de l'article suivant : Poisson, Jean-Paul (avec la collaboration d'Hélène Lafortune et de Normand Robert), « L'activité notariale au Québec en 1749. Étude préliminaire », dans Jean L. Laffont (dir.), *Notaires, Notariat et Société sous l'Ancien Régime*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1989, p. 173-194.
34. Perrot, Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire [...]*, p. iv.
35. Brun, Josette, « L'activité commerciale [...] », p. 60.
36. Mathieu, Jacques, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du nord, 16^e-18^e siècles*, Sillery, Septentrion, 2001, p. 208.
37. Cette décennie a fait l'objet d'une étude plus approfondie de la part de Maryse Cyr : « L'activité économique des femmes en Nouvelle-France : étude des procuratrices à Québec de 1740 à 1749 », dissertation de spécialisation (4^e année de baccalauréat en histoire), Université Laurentienne (Sudbury), 2009, 70 p.
38. BANQQ, greffe de J.-C. Panet, procuration de Jean-Antoine Bedout, négociant, à Françoise Barolet, son épouse, de la ville de Québec (18 octobre 1747).
39. BANQQ, greffe de N. Boisseau, procuration de Charles-Denis-Duplessis de Mauranpon, écuyer, officier des troupes de la Marine et commandant pour le Roi au poste de Kamanestigouia, à Geneviève Guillimin, son épouse (18 mai 1744).
40. BANQQ, greffe de P.-A.-F. Lanouiller-Desgranges, procuration de Jean-Baptiste-Nicolas-Roch de Ramezay, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine en garnison à Montréal, à Louise Godefroy de Tonnancour, son épouse. (3 juin 1746).
41. BANQQ, greffe de C. Barolet, procuration de Louis Létourneau, navigateur à Thérèse Lafrance, son épouse, de la ville de Québec, rue de la Montagne (7 août 1747).
42. BANQQ, greffe de J.-C. Panet, procuration de Charles-René de Couagne, négociant, à Louise Cartier, son épouse, de la ville de Québec (28 mai 1745). Nous soulignons.
43. Malgré cette indication de procuration « générale et spéciale », quelques actes mentionnent par ailleurs, de manière additionnelle, une action précise pour laquelle les procuratrices devront représenter leur époux. C'est le cas, par exemple, de Marie Lis à laquelle son époux « donne pouvoir de [...] vendre une terre et habitation de quatre arpents de front sur la profondeur qu'elle peut avoir [...] située en la seigneurie de LaRivière du sud ». BANQQ, greffe de J.-C. Louet, procuration de Gabriel Davaine, maître cordonnier, à Marie Lis, son épouse, de la ville de Québec (23 octobre 1720).
44. Laurel Thatcher Ulrich parle des « deputy husbands », expression critiquée par d'autres historiennes, telle Jan Neel dans sa contribution « N'être plus la déléguée de personne : une

réévaluation du rôle des femmes dans le commerce en Nouvelle-France », à paraître dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

45. Parent, France et Geneviève Postolec, « Quand Thémis rencontre Clio : les femmes et le droit en Nouvelle-France », *Les Cahiers de Droit*, 36, 1 (mars 1995), p. 315.
46. Riot-Sarcey, Michèle, *Femmes Pouvoirs* [...], p. 22.
47. Haase Dubosc, Danielle et Éliane Viennot, *Femmes et pouvoirs sous l'ancien régime* [...], p. 7.
48. Brun, Josette, « Les femmes d'affaires [...] », p. 57.
49. Beauvalet-Boutouyrie, Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 74.
50. Ewan, Elizabeth, « Scottish Portias: Women in the courts in mediaeval Scottish towns », *Journal of the Canadian Historical Association*, 1992, p. 35-36.
51. Michon et Dufournaud, « Les femmes et le commerce maritime [...] », p. 7.

UN POUVOIR DE REMPLACEMENT : LES ENJEUX FÉMININS DE LA MIGRATION DE RETOUR AU CANADA SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

MARIE-ÈVE OUELLET

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CANADA) ET RENNES 2 (FRANCE)

Introduction

Moins connu que l'immigration fondatrice, le courant des retours en France n'en constitue pas moins une donnée structurelle de l'immigration au Canada sous le Régime français. En effet, sur les 30 000 hommes et femmes ayant passé au moins un hiver dans la vallée du Saint-Laurent avant 1765, à peine la moitié s'y serait établie définitivement¹. Les conclusions que nous tirons sur la condition des femmes touchées par ce phénomène proviennent d'une étude plus vaste² sur les individus retournés en France entre 1632 et 1750 au terme d'une tentative d'établissement. Ceux-ci ont été repérés en premier lieu grâce à divers registres de population et banques de données généalogiques et notariales³ à l'aide du lieu de décès, l'attestation d'une présence en métropole après un séjour dans la colonie ou la mention explicite d'un départ dans un acte notarié⁴. Cette étude s'inscrivant dans une perspective d'histoire du peuplement, les individus repérés ont ensuite été triés de façon à ne retenir que ceux dont la présence dans la colonie répondait à cet objectif, à partir des deux paramètres d'établissement principaux que sont l'état civil et l'occupation. Il en résulte un échantillon de 133 individus (hommes ou femmes) mariés au moment de quitter la colonie⁵ et dont l'occupation ne pouvait expliquer à elle seule le départ⁶. La conjugaison des données généalogiques issues des registres paroissiaux aux actes notariés sert dans un deuxième temps à reconstituer leurs biographies personnelles et familiales afin de comparer le vécu des différents *ménages*⁷. Il fut ainsi possible d'établir une typologie des retours en France basée sur la situation familiale au moment du départ et sur son caractère définitif ou non⁸. Une première catégorie regroupe les individus (46 sur 133) dont le départ fut temporaire, c'est-à-dire qu'ils sont revenus au Canada par la suite.

Viennent ensuite les départs définitifs en famille, qui sont les plus nombreux (48 sur 133), mais aussi les plus difficiles à distinguer, puisque la majorité des individus de ce groupe a quitté la colonie sans rien laisser derrière. Le troisième groupe est celui des départs définitifs en solo (39 sur 133), une catégorie hybride regroupant plusieurs situations de nature différente. Il y a premièrement des chefs de famille dont le départ se voulait temporaire, même si le sort en a voulu autrement. On retrouve également des individus repartis seuls, mais que leur famille a rejoints en France durant les années suivantes. Viennent enfin ceux qui, dans des circonstances dramatiques ou non, ont de leur plein gré fait leurs adieux à la colonie et à leur famille restée au Canada.

Distingué dans un premier temps à des fins d'analyse statistique, ces trois groupes furent ensuite analysés conjointement afin de dégager les éléments de vécu communs liés à cette migration. Car au-delà de ces différents scénarios, nous avons cherché à refaire la chaîne des événements entourant le retour en France afin de faire un portrait du contexte individuel et familial dans lequel il s'effectue et d'observer les dispositions prises par les émigrants et leur famille avant et après le départ. Cette opération nous a permis d'en apprendre davantage sur la logistique de ces retours et sur le vécu des familles laissées derrière, montrant que cette migration eut des répercussions importantes sur le quotidien des femmes demeurées dans la colonie. Comme le rappellent Sabine Juratic et Nicole Pellegrin, « la visibilité des femmes [dans les sources anciennes] est un symptôme de périodes de crise⁹ ». À cet égard, le retour en France ouvre une fenêtre inédite et privilégiée sur l'activité des femmes mariées, lesquelles, contrairement aux célibataires et aux veuves, n'apparaissent ordinairement qu'en filigrane des documents masculins¹⁰. La reconstitution d'itinéraires individuels et la confrontation de plusieurs scénarios de retour en France permettent alors de mieux cerner le rôle joué par les femmes dans l'économie familiale, montrant que si l'absence du mari générait de nouvelles contraintes, elle multipliait également les occasions de s'impliquer¹¹. Plus globalement, la démarche répond à l'appel répété de nombreuses chercheuses¹² pour une confrontation de la théorie juridique avec la pratique et l'analyse de l'application concrète des lois, de façon à dépasser les généralités sur la subordination des femmes pour mieux apprécier l'« élasticité¹³ » de leur statut et de leur action durant l'époque moderne.



Une femme occupée à cacheter une lettre, gravure de Étienne Fessard (1714-1777) d'après Jean Siméon Chardin. Wikimedia Commons. Domaine public.

Situation familiale des migrants: aperçu statistique

Qu'on partît pour un temps ou pour de bon, les chiffres montrent que le retour en France fut surtout une affaire d'hommes et que les femmes qui repartirent le firent rarement seules. Parmi les 133 ménages de notre échantillon, il en est 66 (49,6 %) dont la portion qui retourna en France comprend l'épouse, fut-elle partie seule ou avec son mari et/ou ses enfants. À l'inverse, dans 122 cas sur 133 (91,7 %), la partie du ménage qui se rendit en France comprend l'époux. Suivant la tendance commune aux trois catégories, la plupart (31 sur 39) des individus repartis seuls pour la France sont des hommes, mais la représentation féminine (huit individus) y est assez importante. Dans une société où les femmes dépendaient généralement de leur époux pour leur survie économique¹⁴, l'exil de ces femmes, qui rompaient temporairement sinon définitivement avec leur famille, détonne. Il surprend moins lorsqu'on remarque que la majorité de ces voyageuses étaient veuves. La viduité émancipant en quelque sorte les femmes en leur confiant la gestion du patrimoine du ménage et en leur redonnant leur pleine capacité juridique¹⁵, elles pouvaient jouir ou disposer de leurs biens en toute liberté et ainsi organiser leurs déplacements comme bon leur semble. D'autre part, sur le plan personnel, la mort de leur conjoint rompait le principal lien de ces immigrantes avec la colonie. En définitive, peu importe le type de départ, on constate que les femmes voyageaient rarement sans leur mari, sauf si ce dernier était décédé ou qu'elles comptaient revenir au Canada.

Qu'on partît seul ou accompagné, le retour en France fut plus souvent qu'à son tour synonyme de séparation. Dans la moitié des cas (68 sur 133) on laissa au moins un enfant au Canada, tandis que 55 sur 133 partirent sans leur conjoint/e. Parmi les départs temporaires, un chef de famille sur deux (23 sur 46) laissa à la fois conjoint/e et enfant/s au Canada. Les individus retournés définitivement en France en famille n'échappèrent pas à la séparation qu'implique la traversée de l'Atlantique. Dans ce groupe, nous n'avons repéré aucun chef de famille qui partit avec ses enfants et laissa son conjoint au Canada; ce sont donc des couples qui regagnèrent la métropole, mais ils n'emmenèrent pas toujours toute leur famille avec eux. Quant aux individus retournés seuls en France, près des trois quarts d'entre eux (29 sur 39) se sont séparés d'un ou plusieurs de leurs enfants et un nombre semblable laissa son conjoint (28 sur 39). Dans ce groupe, le scénario le plus courant consista à laisser conjoint et enfants au Canada, ce qui toucha plus de la moitié des chefs de famille (21 sur 39), tout comme parmi les départs temporaires.

SITUATION FAMILIALE DES ÉMIGRANTS¹⁶ AU MOMENT DU DÉPART

	Retours temporaires (46)	Retours définitifs en famille (48)	Retours définitifs en solo (39)	Total (133)
Laisse au moins un enfant au Canada	28 sur 46	11 sur 48	29 sur 39	68 sur 133 ou 51 %
Laisse le/la conjoint/e au Canada	27 sur 46	Aucun cas	28 sur 39	55 sur 133 ou 41 %
Laisse conjoint/e et enfants au Canada	23 sur 46	Aucun cas	21 sur 39	44 sur 133 ou 33 %

Fait notable, la tendance à partir sans le conjoint était particulièrement forte lorsque celui-ci avait vu le jour dans la colonie. En effet, parmi les 25 chefs de famille de notre échantillon (133 cas) dont le conjoint était né au Canada, 20 partirent seuls. Ces cas se distribuent également entre les départs définitifs et les départs temporaires. Ces 25 conjoints canadiens de naissance sont tous des femmes et aucune des cinq Canadiennes qui suivirent leur mari en France ne le fit à l'occasion d'un départ temporaire. La même tendance s'observe chez les enfants: parmi les départs temporaires, le chef de famille partit trois fois plus souvent seul lorsque les enfants étaient nés au Canada que lorsqu'ils avaient vu le jour en France. Parmi les ménages dont au moins un enfant était né au Canada avant le départ, on retrouve six fois plus de départs en solo que de départs en famille. Que ce soit parmi les départs temporaires ou les départs

définitifs, il semble donc y avoir un lien étroit entre le fait d’avoir été canadien et d’y rester pendant l’absence du chef de famille. Le fait d’épouser une Française, sans être un incitatif au départ, put avoir une influence sur la décision de s’en aller et faciliter le retour en France en famille. Cela contribuerait à expliquer la baisse de nombre de retours et de la mobilité postmatrimoniale au XVIII^e siècle, période où les immigrants se marièrent surtout avec des Canadiennes, qui avaient leurs racines dans la colonie et leur fournissaient un réseau familial auquel ils purent s’intégrer¹⁷.

FIGURE 1
DURÉE DU MARIAGE AU DÉPART



* taux excluant les veufs/ves

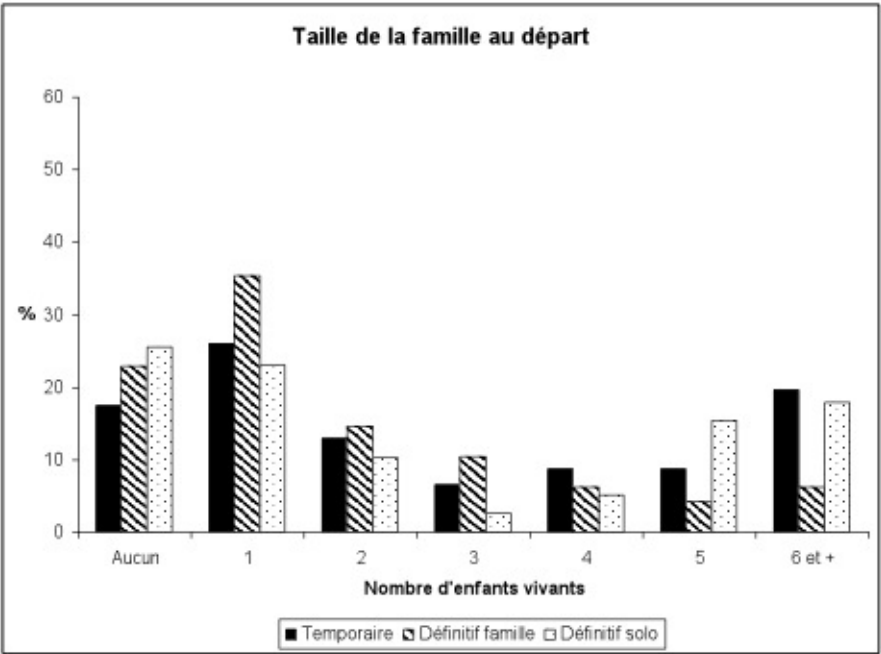
Des trois catégories à l’étude, les retours définitifs en solo présentent le plus grand taux de chefs de famille mariés à des Canadiennes de naissance avec près du tiers des couples (11 sur 39). L’intégration à un réseau familial par le biais du mariage ne suffit pas à fixer les individus concernés, qui s’écartent ainsi de la tendance observée en contexte de colonisation, à savoir qu’il exista une « relation très nette entre la création de liens familiaux sur place et la permanence des arrivants¹⁸ ». La forte présence de Canadiennes dans cette catégorie où les épouses demeuraient dans la colonie en l’absence de leur mari témoigne de l’importance de la famille et de l’attachement au milieu d’origine dans le phénomène

du retour. Ne connaissant pas la France et devant l'éventualité d'une séparation définitive d'avec leurs proches, ces femmes ne voyaient sans doute pas d'avantage à s'exiler. Certains chefs de famille exprimant le désir de regagner leur pays d'origine ont pu se buter au refus de leur épouse. À cet égard, le fait que la plupart des retours qui s'effectuent dans un climat apparemment conflictuel¹⁹ touchent des immigrants mariés à des Canadiennes ne nous semble pas tout à fait dû au hasard...

À l'égard de la situation matrimoniale des individus retournés en France, une donnée s'est avérée révélatrice : la durée du mariage au départ. En effet, peu importe la durée du séjour au Canada, l'ensemble de l'échantillon révèle une propension à quitter la colonie dans les premières années de mariage.

Tous types de départs confondus, environ 60 % des chefs de famille (79 sur 133) retournèrent en France après moins de 10 ans de mariage, donc au cœur du processus de formation du ménage. La tendance fut particulièrement nette chez les départs définitifs en famille. En effet, plus de la moitié (25 sur 45) des individus partis avec leur ménage étaient mariés depuis moins de cinq ans au moment de quitter définitivement le Canada. En décortiquant les chiffres de ce groupe, on découvre d'ailleurs que parmi les couples mariés depuis moins de

FIGURE 2
TAILLE DE LA FAMILLE AU DÉPART



dix ans, un sur trois quitta dans l'année qui suivit la cérémonie. Si le mariage n'empêcha pas la mobilité, il constitua un moment charnière qui accéléra la prise de décision relativement au lieu où se fixer. Par ailleurs, les couples mariés depuis peu avaient vraisemblablement charge de jeunes enfants au moment de faire voile pour la France. Plus de 75 % (104 sur 133) des couples de l'échantillon avaient au moins un enfant vivant en date du départ. Si les familles de trois enfants ou plus sont fréquentes parmi les départs temporaires et définitifs en solo (qui en comptent respectivement 20 sur 46 et 16 sur 39), toutes catégories confondues, la majorité des ménages (84 sur 133) comptaient deux enfants ou moins au moment du départ.

Pas plus que le mariage, la famille ne constituait un réel obstacle à la migration. Sur cet aspect, la mobilité transatlantique sembla obéir aux mêmes lois que la mobilité interne en Nouvelle-France, pour laquelle des recherches ont montré que la taille de la famille n'empêchait pas son déplacement²⁰. Cependant, règle générale, les enfants ne se rendaient en France que si les deux parents faisaient le voyage. De même, les enfants ne demeuraient au Canada que si leur mère ou leur père y restait également. La décision de partir seul ou à plusieurs relevait généralement d'une stratégie familiale, dans laquelle les femmes jouaient un rôle central et que les dispositions notariées prises par les familles permettent d'entrevoir.

Précisons cependant qu'en décidant de retourner en France, les chefs de famille s'engageaient dans un processus dont ils n'étaient pas les uniques acteurs et décideurs. Car si les Canadiens pouvaient circuler librement d'un gouvernement à l'autre, il n'en allait pas de même pour les déplacements outre-mer : ceux-là étaient étroitement surveillés par les autorités coloniales, sensibles à la menace que représentaient les départs pour la stabilité politique et la croissance économique et démographique du Canada²¹. Quiconque désirait prendre place à bord des vaisseaux du roi devait en obtenir au préalable l'autorisation. Chaque année, des individus de toutes catégories sociales adressaient leurs requêtes à cet effet au gouverneur ou à l'intendant, lesquels les étudiaient au cas par cas et décidaient si l'individu en question pouvait partir et s'il devait payer lui-même son passage²². Dans la mesure où le coût de la traversée représentait près d'un an d'économies, l'obligation de payer son passage constituait un empêchement majeur au retour²³. La correspondance des gouverneurs et intendants montre que lorsqu'il s'agit d'autoriser ou non un départ, la dimension de l'établissement était importante; celui ou celle qui désirait gagner la France devait être avancé/e dans son installation, car le roi ne cautionnait pas les départs s'apparentant à un abandon. À cet égard, le fait d'être marié et chef de famille présentait un avantage indéniable. Dans une lettre de 1671, l'intendant Talon insistait sur l'importance d'ancrer les célibataires dans une communauté par le mariage, qui les obligerait à s'y établir et à cultiver la terre²⁴. L'immigration féminine étant rare, le mariage des filles au Canada apparaissait comme un moyen de

prévenir le retour en France des parents²⁵. Qui plus est, les autorités appliquaient certains freins à la mobilité des femmes, justement en raison de leur rôle dans le processus de peuplement. En 1721, le Conseil de la Marine décida ainsi de ne plus donner le passage aux épouses d'officier²⁶. Même chose pour ces soldats à qui on accorda le passage, tout en le refusant pour la femme et les enfants²⁷. En empêchant de partir celles qui ne faisaient que suivre leur mari, on s'assurait théoriquement que ce dernier revienne dans la colonie.

Un pouvoir de remplacement

En plus de leurs obligations familiales, de nouvelles responsabilités économiques incombaient aux femmes demeurées dans la colonie à la suite du départ de leur mari pour la France. Si la plupart d'entre elles n'avaient pas à composer avec des situations dramatiques, elles devaient tout de même prendre le relais de leur mari et veiller à l'exploitation du patrimoine familial. Cette délégation de pouvoir s'opérait le plus souvent de manière informelle, sans recourir aux services d'un notaire, puisqu'elle relevait de la participation normale des femmes dans la gestion courante du ménage. Dans une société où la famille constituait l'unité de base de la production économique, les femmes se retrouvaient naturellement impliquées dans les affaires familiales et l'assistance quotidienne qu'elles portaient à leur mari les préparait à lui succéder en cas de problème ou d'absence²⁸. Dans certains cas, cependant, ce transfert de responsabilité s'accompagnait de pouvoirs de décision étendus qui outrepassaient les droits juridiques des femmes et se voyaient officialiser par le biais de procurations notariées. Cette pratique, dont l'origine est bien antérieure à l'époque moderne²⁹, n'est pas typique du contexte colonial : dans les villes portuaires de France, à la même époque, il était fréquent de voir des marchands prendre de telles dispositions pour permettre à leurs épouses de gérer leurs affaires en leur absence³⁰. Ces procurations notariées constituaient une exception pratique au principe d'incapacité juridique de la femme mariée fixé par la Coutume de Paris. Tout acte passé par une femme sans autorisation de son époux ou d'un juge étant considéré comme nul, il lui était normalement interdit d'aller en justice ou de vendre, aliéner ou hypothéquer ses héritages sans l'autorisation de son mari³¹. Ces documents sont précieux en ce qu'ils nous livrent des renseignements autrement inédits sur le partage et la délégation des tâches au sein de la famille et même au-delà, ouvrant le champ vers une certaine forme de travail féminin³².

Lorsque le temps manquait au chef de famille pour régler toutes ses affaires avant l'heure du départ, la procuration s'avérait l'outil privilégié pour permettre à ses proches d'effectuer des transactions en son absence. Lorsqu'on considère l'ensemble de notre échantillon, il s'avère qu'un peu moins du quart (24,1 %) des ménages vendirent leurs avoirs avant de regagner la France. Plus de la moitié d'entre eux (52,6 %) possédait donc toujours une propriété foncière au moment de quitter le Canada³³. Dans la mesure où il s'écoulait parfois plusieurs

années entre le départ d'un ménage et la vente de sa propriété, sans compter le temps qu'il faudrait à l'acheteur pour payer, la longueur du processus en a certainement persuadé plus d'un de recourir à un procureur au lieu d'attendre d'avoir conclu la vente pour partir. La majorité des procurations que nous avons retrouvées ont été faites d'un conjoint à son épouse ou d'une épouse à son conjoint. Certaines portaient sur une transaction précise à conclure en France ou au Canada. Par exemple, avant chacun des départs de Jean Levasseur, son épouse lui signa une procuration afin qu'il puisse vendre la maison qu'elle possédait toujours à Paris. Cependant, la plupart des procurations retracées sont générales et signées par le mari. Dans un acte du 18 septembre 1650, Jacques Maheust donna à son épouse le pouvoir d'agir ainsi « que ladite constituante avisera bon » et endossa toutes ses décisions futures, « promettant ledit sr Maheust avoir pour aggreable toutes les choses quy seront faites par laditte constituante³⁴ ».

Gage d'une confiance certaine entre les époux, puisqu'elles liaient le mari aux décisions prises par sa femme³⁵, ces procurations générales répondaient davantage à des considérations pratiques qu'à des obligations légales et visaient à parer aux imprévus en donnant une plus grande marge de manœuvre à la conjointe restée seule au Canada. Dans le même esprit, certains couples se faisaient donation mutuelle de tous leurs biens. Les trois cas que nous avons trouvés (parmi nos 133 ménages) sont ceux de couples sans enfant au moment du départ. Parmi eux, Marguerite Aubert et Martin Grouvel, qui passèrent chez le notaire avant chacun des voyages de ce dernier, en 1644 et en 1659. Ce couple fut particulièrement prévoyant : la donation de 1659 s'assortit d'une procuration de Grouvel à son épouse³⁶. Dans ce cas précis, on fut bien avisé de jouer de prudence, puisque Martin Grouvel décéda à son retour de France, en 1660, lors d'un naufrage en Gaspésie... Parmi ceux qui partirent seuls et signèrent une procuration, plusieurs furent bientôt rejoints en France par leur famille, ce dont nous pouvons conclure que leur épouse était restée au Canada précisément dans le but de procéder à la dissolution du patrimoine du ménage³⁷. Ce fut notamment le cas de Louise Petit, qui vendit une habitation dans la seigneurie de Dombourg à l'automne 1674 alors que son époux, « Charles Deloris se trouve présentement en la ville de Paris³⁸ », et de Madeleine de Vanchy, qui vendit une terre sur l'île de Montréal en septembre 1703 avant de rejoindre en novembre Bernard Capdebielle à « morlanne, province de bearn en lancienne France³⁹ ».

Une fois l'heure du départ sonnée, plusieurs femmes procédaient aux transactions prévues, ou du moins permises par les procurations que leur avaient signées leurs maris avant de partir. Parmi celles-là, on retrouve Anne Convent, à qui Jacques Maheust avait paraphé une procuration en septembre 1650 et qui l'année suivante en signa à Jean Juchereau de la Ferté au nom de son mari. En vertu d'une procuration de François Bissot, qui lui donnait pleins pouvoirs pour « deffendre leurs biens et droicts recevoir toutes les sommes [selon

les] clauses et conditions quelle advisera pour le mieux», Marie Couillard concéda quant à elle une parcelle sur les terres qu'il possédait sur la côte de Beaupré⁴⁰. Tandis que certaines femmes semblaient limiter leurs visites chez le notaire au strict minimum, d'autres se montraient plus actives et prenaient en charge l'entreprise de leur mari. C'est le cas de Madeleine Papin, épouse du maître de barque Jacques Cachelièvre. Forte d'une procuration de celui-ci, elle conclut pendant les mois de leur séparation la vente d'un emplacement de quai et l'engagement d'un matelot⁴¹. Voilà une femme dont l'implication dans l'« entreprise » familiale fut bien réelle et dont on n'aurait sans doute jamais trouvé de traces dans les sources, n'eût été du départ de son mari pour la France. Dans ces cas, la présence d'une procuration témoigne non seulement de la confiance totale qu'accordaient ces hommes à leurs épouses, mais elle apporte la preuve de leur capacité d'action et de leur compétence à gérer les affaires du ménage grâce aux connaissances acquises au fil de leurs années d'assistance⁴².

La plupart des chefs de famille retournés en France quittèrent la colonie sans déléguer officiellement la gestion de leurs avoirs. Il semblerait cependant que l'absence de procuration n'empêcha pas les proches demeurés au Canada d'intervenir dans les affaires du ménage en cas de besoin. Les mutations foncières réalisées apparemment sans autorisation préalable du chef de famille absent furent majoritairement conclues par leurs épouses. Probablement secouée par l'exil forcé de son mari, Pierre Pinel⁴³, Charlotte Fougerat procéda pendant les années suivant sa condamnation à la vente de deux habitations et signa un bail à loyer et à ferme d'une terre lui appartenant⁴⁴. Dans un contexte plus heureux, Marie-Madeleine Hubert vendit une terre dans la seigneurie de Maure à un habitant de Québec alors que son mari, François Ripoché, était « absent pour le voyage de France⁴⁵ ». Rappelons que si elles faisaient preuve d'initiative, ces femmes n'en étaient pas moins sujettes à l'autorité de leur mari. En effet, bien que la Coutume de Paris stipulait que les époux possédaient à parts égales la communauté de biens, les droits de gestion du mari, chef de la communauté, l'emportaient sur ceux de son épouse. Légalement tenue de signer un contrat pour qu'il fût valide, la femme le faisait toujours avec la permission de son époux⁴⁶. Le dossier du ménage Bardet-Trépagny nous fournit un exemple très clair à ce sujet. Dans un acte daté du mois de novembre 1705, Joseph Petit-Bruneau vendit un emplacement dans la basse-ville de Québec :

au sieur Louis Bardet marchand boucher demeurant en cette ville de québec et geneviève trepagny sa femme a ce présents et acceptants [...] pour elle et son dit mary absent duquel elle se fait forte et promet se faire autoriser par luy et luy faire agréer ses présentes [...] quante à son retour de France⁴⁷.

Les questions d'argent se soumettaient aux mêmes règles. Tout comme les mutations foncières, les transactions reliées à des dettes étaient moins fréquemment conclues par des femmes munies d'une procuration de leur mari que par l'inverse. Il faut dire que certaines dettes relevaient précisément du retour en

France du conjoint et de l'insécurité financière générée par ce voyage. Sans doute devons-nous interpréter ainsi l'obligation contractée par Anne Greslon envers François-Marie Renaud d'Avesne de Méloize, alors que son époux, « Jean Brusseau se trouve présentement en lancienne France⁴⁸ ». Après deux ans d'absence, l'argent vint-il à manquer? Si certaines femmes se voyaient forcées de contracter de nouveaux emprunts, d'autres s'employaient au contraire à recouvrer des créances. C'est le cas d'Éléonore de Grandmaison qui, en l'absence de son mari, signa une « transaction » officialisant les dettes d'un certain Jacques Bernier dit Jean de Paris envers eux et précisa les modalités de remboursement⁴⁹. Même chose pour Claire Turgeon, qui gérait le portefeuille en l'absence de son mari : en 1680-1681, elle signa une quittance à un maître chirurgien de Québec en plus de reconnaître les obligations de plusieurs habitants envers elle et son époux⁵⁰. Qu'elles aient oui ou non été prévues par une procuration, ces transactions témoignent du sens de l'autonomie et de la débrouillardise qu'ont dû développer les femmes temporairement séparées de leur époux.

« S'il pouvait être hors de ce pays, elle ne le verrait plus⁵¹ »

Les procurations, donations mutuelles et autres dispositions notariées témoignent des stratégies qui sous-tendent la plupart des retours en France et distinguent les départs mûris et préparés en famille de ceux qui se déroulèrent au contraire dans l'improvisation et présentèrent toutes les apparences d'une désertion. Conséquemment, si les femmes, dans le premier cas, ont participé au processus, elles ont, dans le second, au contraire été victimes de la décision de leur mari et se sont retrouvées du jour au lendemain chefs de famille, sans y avoir été préparées. À ce jour, l'historiographie s'est peu intéressée à la question des familles abandonnées au Canada; aucune analyse ciblée ne s'y est consacrée, au contraire de la viduité avec laquelle elle partage pourtant certains points communs⁵². Sans doute ignorerons-nous toujours la perception du retour par les proches et les effets de celui-ci sur la dynamique familiale; les petites difficultés du quotidien laissent peu de traces dans les archives. Les sources notariales donnent cependant certains indices sur la manière dont se débrouillaient les femmes délaissées, souvent dépourvues de moyens et maintenues dans l'incertitude la plus totale quant au destin du chef de famille absent.

À l'instar des veuves, les femmes abandonnées par leur mari choisissaient des solutions en fonction de leur réseau d'appui⁵³. Celles qui vivaient à proximité de leur famille pouvaient envisager de s'y réfugier avec leurs enfants, comme cela semble avoir été le cas d'Anne Gendreau. En 1694, alors que son mari « Jean Meric est absent de ce pays depuis trois ans étant passé en l'ancienne France », elle vendit la terre qu'il avait acquise sur l'île d'Orléans quelques mois avant son départ. On la retrouva ensuite à l'Ange-Gardien, son village d'origine, où elle se remaria en 1702 avec un autre immigrant, Jean-Jacques Autray⁵⁴. De nombreuses veuves dans la vingtaine et établies de fraîche date retournaient

également chez leurs parents en attendant de se remarier. Comme le souligne Josette Brun, «l'entraide et le soutien économique entre les membres d'une famille, même élargie, constitue d'ailleurs une règle imposée par l'État⁵⁵». En 1709, alors que son époux François Dutartre «est absent de ce pays étant passé en lencienne france il y a dix ans», Marguerite Bouchard vendit une terre à Rivière-Ouelle à son frère Étienne. Avant de quitter la colonie, François Dutartre avait cédé à son beau-frère une part de terre au même endroit⁵⁶. Étienne Bouchard a-t-il pris sa sœur et ses enfants sous son toit à la suite de la vente, ou cette transaction officialisait-elle les services qu'il leur avait déjà rendus? Quoi qu'il en fût, en l'absence du chef de famille, l'assistance des proches s'avérait essentielle. En plus de l'aide de leur famille, les conjointes canadiennes de naissance pouvaient compter sur leur part du patrimoine, dont elles retireraient certains revenus. En 1704, alors que son époux Jean Cramponne «est passé en l'ancienne France il y a environ treize ans», Thérèse Toupin procéda avec ses frères et sœurs au partage des biens que sa famille possédait dans la seigneurie de Beauport⁵⁷.

Dans le pire des cas, on assistait à la dissolution progressive du patrimoine du ménage. Cette situation toucha surtout les femmes restées sans nouvelles de leur conjoint depuis de nombreuses années et que leur départ avait laissées sans ressources. Après le retour en France de Pierre Rouille, vers 1710, Élisabeth Drouet dut trouver des liquidités. À deux reprises, elle loua à ferme la terre que son mari avait acquise à l'île Jésus, et finit par la vendre en 1728⁵⁸. En 1699, alors que Jean Duionnet se trouvait «présentement absent en France», Marie-Madeleine Arrivé loua la maison qu'ils possédaient à Ville-Marie. En 1709, elle la fit estimer, sans doute en vue d'une vente éventuelle, mais qui n'eut pas de suite⁵⁹. Deux ans environ après avoir installé sa famille dans la seigneurie de Beauport, Claude Gratton disparut. La terre qu'il avait achetée en 1670 fut louée à ferme en 1682, puis cédée par bail judiciaire en 1685, avant d'être de nouveau louée à ferme en 1693, puis vendue en 1697⁶⁰. En ville, la précarité de leur situation obligea certaines femmes à devenir locataires et à déménager à répétition. En 1686, Anne Videau loua une maison sur la rue Sainte-Anne, dans la haute-ville de Québec. Parti quatre ans plus tôt, son mari Étienne Blanchon avait perdu dans un incendie la propriété qu'il s'était fait construire. En 1691, elle signa à un coutelier de Québec un bail à ferme et à loyer de cette même maison. En 1694, elle loua une maison «dans la rue qui va de la basse à la haute ville de Québec», puis se départit l'année suivante d'une terre dans la seigneurie de Maure héritée de son union précédente⁶¹. André Dechaune et son épouse, Marie-Louise Lemelin, s'étaient fait construire une maison sur le terrain qu'ils avaient acheté à Québec. Endettés, ils la louèrent en 1685 et déménagèrent du côté de Ville-Marie, où ils obtinrent un emplacement en 1697 et se firent construire de nouveau. En 1702, les ennuis s'étant accumulés, ils cédèrent des biens meubles et immeubles en remboursement de leur dette envers un

marchand de Ville-Marie, après quoi André Dechaune disparut. En 1704, après avoir conclu un accord avec le propriétaire de l'emplacement qu'elle louait avec son mari depuis 1700, Marie-Louise Lemelin retourna à Québec, où elle loua une portion de maison en basse-ville⁶².

Au moment où leur mari retourna en France, ces femmes avaient toutes de jeunes enfants à charge. Le départ les plaça dans une position délicate, puisqu'elles devaient continuer de prendre soin de leur progéniture tout en procurant des revenus au ménage. Ce nouveau rôle de pourvoyeur ne constituait pas un vecteur d'émancipation, mais plutôt un fardeau entrant en concurrence directe avec les tâches domestiques et éducatives qu'elles devaient déjà assumer et qu'elles auraient sans doute préféré prioriser⁶³. Les nombreuses mutations foncières conclues par ces femmes délaissées après le départ de leur mari témoignent de la difficulté de concilier toutes ces tâches. En l'absence d'enfants mâles assez âgés pour effectuer les travaux agricoles ou autres, rares sont celles qui pouvaient se payer une aide extérieure. Celles qui ne pouvaient compter sur un solide réseau d'entraide masculin se retrouvaient prises au dépourvu⁶⁴. En Nouvelle-France, mais également en France et en Nouvelle-Angleterre à la même époque, les femmes étaient généralement mal préparées à prendre la relève de leur mari : lorsque se présentaient des litiges légaux ou des situations inédites qui dépassaient les problèmes du quotidien, les aptitudes développées à ses côtés s'avéraient vite insuffisantes. On touche ici à la limite de l'éducation domestique féminine : s'ajoutant à un cumul de responsabilités déjà pesant, le manque de connaissances techniques ou juridiques constituait un frein à l'indépendance des femmes et à leur participation à la vie économique⁶⁵.

Les femmes qui se défaisaient progressivement de leurs propriétés étaient généralement les mêmes qui éprouvaient des difficultés financières après le retour en France de leur époux, *a fortiori* lorsqu'elles figuraient elles-mêmes parmi les prêteurs... N'espérant plus de remboursement après la découverte de la bigamie de Michel Chauvin et son renvoi en France, Anne Archambault procéda en tant que sa « créancière » à l'inventaire de ses biens et se dédommagea par la vente de ses meubles⁶⁶. Certaines femmes qui avaient été tenues à l'écart de la gestion des biens du ménage et que le mari n'avait pas toujours informées de ses dépenses firent de cruelles découvertes⁶⁷ et durent se débrouiller avec les dettes que celui-ci avait négligé de régler avant de partir. En effet, bien qu'elles furent désormais privées du revenu rapporté par l'activité de leur mari, en vertu du régime de la communauté de biens les épouses délaissées demeuraient responsables des dettes qu'elles avaient contractées avec lui durant leur mariage. Celles qui mettaient leurs biens propres en jeu pour attirer la sympathie des créanciers s'exposaient à leur saisie ou à être poursuivies en cas d'insolvabilité du mari⁶⁸. En 1692, Suzanne Beaujean et Mathurin Moquin, fermier dans l'île de Montréal, s'obligèrent envers Marie Pacro. En 1700, plusieurs années après le départ et la mort accidentelle de son époux, Suzanne Beaujean

fit l'objet d'une requête de la même Marie Pacro⁶⁹. Pour se sortir de ce mauvais pas, des femmes se prévalaient de la protection que leur offrait la loi en compensation de leur dépendance économique durant les années de mariage et intentaient une procédure en demande de séparation de biens afin de sauver leurs biens propres⁷⁰. C'est le cas de Marie-Louise Lemelin : accablée par les revers de fortune qui ponctuèrent son mariage, elle renonça à sa communauté de biens après le départ de son mari et se déclara à partir de 1704 « séparée quant aux biens de André Dechaune⁷¹ ».

À la lumière de ces cas, il semblerait que le droit de dissoudre une communauté de biens endettée, privilège qui, selon Josette Brun, était normalement réservé aux veuves⁷², ait parfois été accordé en cas de disparition du mari. Aux Trois-Rivières, la plupart des requêtes de séparation de biens étaient d'ailleurs motivées par l'absence d'hommes partis pour la traite et qui n'avaient plus aidé leur épouse financièrement, ni communiqué avec elle par la suite⁷³. Dans la colonie comme en France à la même époque, les requêtes en séparation de biens demeuraient toutefois marginales et, que ce fût en raison d'une preuve insuffisante ou du coût élevé de la procédure, seule une fraction des plaintes conduisaient à une séparation effective. D'autre part, si la séparation de biens leur redonnait la mainmise sur leurs biens propres, les femmes reconnues séparées ne retrouvaient pas leur pleine capacité juridique et demeuraient soumises à l'approbation de leur mari pour tout emprunt ou toute transaction portant sur les biens acquis durant le mariage. Cette situation s'avérait pour le moins problématique lorsque l'absence de l'époux se prolongeait... S'il faut voir cette procédure peu banale comme le symptôme de situations particulièrement dramatiques, les requêtes de séparation de biens sont également le reflet de la détermination de ces femmes et de leur capacité à recourir à la justice pour faire respecter leurs droits⁷⁴.

Qu'il soit le principal responsable ou non de l'endettement du ménage, le chef de famille qui retournait définitivement en France imposait à sa conjointe une situation de précarité dont elle peinait souvent à se sortir, ce qui est particulièrement vrai pour les femmes abandonnées. Au mieux, ces dernières survivaient quelques années grâce à leurs ressources financières personnelles, mais à l'instar de nombreuses veuves, elles se voyaient vite contraintes de demander assistance ou d'entreprendre une quelconque activité professionnelle pour remplacer le chef de famille. Le travail des veuves – et sans doute des femmes abandonnées – constituait une nécessité reconnue par la société coloniale et les autorités intervenaient à l'occasion pour leur faciliter la tâche⁷⁵. Si, comme nous l'avons vu précédemment, les femmes avaient la possibilité de reprendre l'affaire de leur mari, les choix s'offrant à celles qui devaient repartir à zéro étaient plutôt restreints, limités pour l'essentiel aux domaines typiquement féminins, à savoir le commerce et la domesticité⁷⁶. Parmi les conjointes des individus retournés seuls en France, nous n'en avons repéré que deux qui ont exercé un

métier. Il s'agit de Marie-Louise Lemelin, qui s'engagea comme servante d'un lieutenant de la Compagnie franche de la Marine environ trois ans après le départ d'André Dechaune, et d'Anne Vidault, qui se déclara cabaretière en 1690, huit ans après la disparition d'Étienne Blanchon⁷⁷. Malgré la mauvaise réputation des cabarets dans les villes portuaires, ce métier était facilement accessible aux femmes, puisqu'il se conciliait assez bien avec leurs tâches familiales et ménagères⁷⁸. Quant à la domesticité, elle constituait souvent le meilleur moyen pour les femmes seules de subsister, puisqu'elle leur assurait d'obtenir un toit et du pain, bien qu'au prix d'un dur labeur⁷⁹. Dans un contexte où la domesticité était surtout considérée comme un état temporaire et préalable à l'établissement, permettant notamment aux jeunes filles de se constituer une dot en vue du mariage, l'obligation pour ces femmes mariées de s'engager comme servante dut être vécue assez durement; dans un sens, il s'agissait d'échanger un état de dépendance pour un autre⁸⁰. À cette époque, « le travail féminin se devine plus qu'il ne se voit⁸¹ » et nous ne doutons pas que ces femmes aient exercé d'autres formes de tâches rémunérées. Toutefois, sur ce point, nous ne pouvons que déplorer le manque de documentation dans les archives notariales qui nous empêche de connaître leur façon de subsister après le départ de leur mari. Doit-on conclure que celles qui n'ont pas laissé de traces d'activité rétribuée ont été entretenues par leurs proches? Selon André Lachance, les épouses abandonnées ou délaissées par leur mari absent de la colonie ou parti faire la traite des fourrures n'avaient souvent d'autre choix que de se livrer au vol ou à la prostitution⁸². La misère poussait également de nombreuses veuves et femmes délaissées à confier à des particuliers les enfants qu'elles étaient incapables de faire vivre⁸³. Nous en trouvons un exemple dans le ménage Rouille-Drouet : laissée complètement démunie par le départ de Pierre Rouille, Élisabeth Drouet signa des contrats d'engagement pour quatre de ses enfants entre 1710 et 1719. Lorsqu'il fut placé chez un couple de Prairie Saint-Laurent, son fils Joseph n'avait que de deux ans⁸⁴. La mise en apprentissage ou l'engagement d'enfants visait alors à corriger la situation de pauvreté de ces familles en les libérant de bouches à nourrir ou en leur permettant de bénéficier d'un revenu supplémentaire⁸⁵.

La situation de ces femmes était d'autant plus pénible qu'elles ne pouvaient se remarier – cette solution était privilégiée par la majorité des veuves ayant de jeunes enfants⁸⁶ – puisqu'elles demeuraient souvent sans nouvelles de leur mari et ignoraient s'il vivait toujours. Citons seulement l'exemple d'Anne Vidault qui, à la signature d'un bail, en avril 1691, déclare son mari Étienne Blanchon absent, puis se dit veuve lors de la cession de son douaire le mois suivant et jusqu'en août 1695, moment où Blanchon est de nouveau dit « absent de ce pays depuis plusieurs années »⁸⁷. Aux yeux de l'Église, ces femmes étaient toujours mariées et ne pouvaient revenir devant l'autel tant qu'elles ne détenaient pas un authentique certificat de décès de leur époux, ce qui pouvait prendre des années ou ne jamais se produire. Elles ne pouvaient donc vivre avec un autre homme et ainsi être prises en charge par lui sans se faire accuser de concubinage et pro-

voquer le scandale⁸⁸. Le fait que parmi notre échantillon seulement le tiers des conjoints des hommes et femmes retournés seuls en France se sont remariés et qu'ils l'ont fait en moyenne après 10 ans de célibat forcé témoigne de la difficulté de prouver sa « liberté au mariage » dans ce contexte. En principe, les curés étaient tenus de « ne pas remarier facilement ceux & celles de leurs Paroisses qui demanderoient de l'être, sous pretextes que leurs maris, ou leurs femmes seroient absens depuis quelques années, & qu'ils assureroient être morts à cause de cette absence⁸⁹ ». Dans les faits, la présomption de décès du mari suffisait parfois pour libérer la femme de son engagement, comme ce fut le cas pour Françoise Achin, « réputée veuve de Pierre Girardeau dit Lapierre par son absence de ce pays, depuis huit ans, sans avoir eu aucune nouvelle⁹⁰ » et qui épouse en 1700 Pierre Bardet, dont elle eut 7 enfants. Gageons toutefois que dans l'incertitude, nombreuses sont celles qui hésitèrent à refaire leur vie... L'exemple du remariage s'ajoute à celui des requêtes en séparation de biens pour montrer que les conditions rigides fixées par le droit s'assouplissaient parfois dans la pratique et qu'en dépit de leur incapacité juridique, les femmes n'hésitèrent pas à solliciter la protection des institutions pour se sortir des difficultés⁹¹.

Conclusion

L'absence fréquente des hommes en raison du commerce et des guerres a longtemps été vue comme un facteur d'émancipation des femmes des sociétés coloniales nord-américaines, de ce fait favorisées par rapport à leurs homologues européennes. Dans cette Nouvelle-France pionnière où tout était à construire, on s'attendait même à ce que « les femmes outrepassent les limites qui leur sont culturellement imposées⁹² ». Succédant à un XVII^e siècle héroïque, marqué par la multiplicité des actions d'éclat posées par des femmes, la stabilisation des institutions au XVIII^e siècle aurait nivelé leur situation en les confinant désormais davantage à la vie familiale⁹³. Ce schéma ayant été fortement nuancé par les travaux récents, il est désormais acquis qu'en dépit de certaines circonstances propres à la vie coloniale, la condition des femmes canadiennes s'alignait sur celle dans la métropole⁹⁴. Si le départ de leur mari pour la France forçait évidemment les épouses à développer leur autonomie et à s'ingérer davantage dans l'économie familiale, cette circonstance mettait également en relief les limites de leur pouvoir. Le concept de « mari suppléant », formulé par Laurel Thatcher Ulrich à propos de la situation des femmes en Nouvelle-Angleterre, prend ici tout son sens : naturellement vouée à relayer le mari absent, la femme n'en devenait pas pour autant le chef de la communauté familiale⁹⁵ et les cas présentés attestent des difficultés qui survenaient en cas d'absence prolongée. Témoins à la fois des importantes contraintes générées par ces départs quant à la survie économique du ménage et des occasions de s'impliquer qui s'offraient alors aux femmes, les diverses stratégies déployées pour relayer ou compenser l'absence du chef de famille nuancent la rigidité du droit et

des institutions face à celles qui se retrouvaient en position de vulnérabilité. Pour reprendre les mots d'Allan Greer, le principe du patriarcat s'accompagnait d'une grande diversité dans les relations entre les hommes et les femmes et les procurations montrent la grande confiance qui pouvait exister entre les époux et les zones d'autorité et d'autonomie ménagées par chacun⁹⁶. Néanmoins, dans cette société d'Ancien Régime où les femmes mariées étaient mineures aux yeux de la loi, les femmes privées temporairement ou définitivement de leur mari se retrouvaient dans une position sociale et juridique ambiguë, à mi-chemin entre la viduité et le célibat. Beaucoup de choses restent à découvrir sur leur manière de gérer cette situation et l'exemple des retours en France nous invite à creuser plus profondément pour voir, au-delà de la théorie, comment « la condition des femmes se révèle avant tout dans l'action⁹⁷ ».

Notes

1. Hubert Charbonneau et coll., «La population française de la vallée du Saint-Laurent avant 1760», dans Serge Courville, dir., *Atlas historique du Québec. Population et territoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996, p. 31-43.
2. Le matériel à la base de cet article est issu de mon mémoire de maîtrise: *Lenvers de l'immigration coloniale: le retour en France des habitants du Canada (1632-1750)*, mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2008, 162 p. Mes remerciements vont à mon directeur de recherche, Alain Laberge, pour son appui constant et ses commentaires sur la première version de cet article, ainsi qu'au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et au Fonds québécois pour la recherche sur la société et la culture pour leur soutien durant la poursuite de mes recherches. Un merci spécial à Benoît Grenier pour ses encouragements répétés à produire cet article.
3. En l'absence de sources directes (par exemple, des listes de passagers) qui nous auraient permis d'identifier et de rassembler efficacement les individus repartis pour la France et en raison de la dispersion des mentions des retours dans divers types de documents (archives notariales, correspondance étatique, etc.), le repérage des individus retournés en France s'effectua principalement dans le *Dictionnaire généalogique des familles du Québec* de René Jetté, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, complété par le *Registre de population du Québec ancien* du Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal (PRDH) [consulté en ligne à l'adresse: www.prdh.umontreal.ca/RPQA/], la banque de données notariales *Parchemin* de la Société Archiv-Histo [consultée au Centre d'archives de Québec de BAnQ] et le *Catalogue des immigrants 1632-1662* de Marcel Trudel, Montréal, Hurtubise HMH, 1983.
4. Nous n'avons sélectionné que les individus pour lesquels nous disposons d'une preuve du départ et écarté ceux pour lesquels il subsiste un doute raisonnable. Conséquemment, et en raison des carences et de l'imprévision des archives, cette recension ne peut prétendre à l'exhaustivité et ne couvre qu'une partie des retours durant la période étudiée.
5. La décision d'écartier les célibataires vise à tester l'hypothèse généralement admise selon laquelle le mariage constitue le premier pas vers une installation définitive. De nombreuses études ont ainsi démontré le rôle joué par le mariage dans l'intégration et l'enracinement des immigrants. Voir notamment Samantha Rompillon, «L'influence du mariage sur l'établissement des immigrants dans le gouvernement des Trois-Rivières au XVIII^e siècle», dans Marie-Ève Bonenfant et coll., dir., *Actes du 4^e colloque étudiant du département d'histoire*, Québec, CÉLAT, 2004; Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVI^e-XVIII^e siècles*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001; Hubert Charbonneau et coll., *Naissance d'une population: les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal/Presses de l'Université Laval, 1987; et Lina Gouger, «Le peuplement colonisateur de Détroit, 1701-1765», thèse de doctorat, Université Laval, 2002.
6. L'objectif de notre recherche étant de nuancer le portrait traditionnel de l'immigrant en s'intéressant à celui dont le départ interrompt le cours d'une installation apparemment définitive, l'observation devait porter uniquement sur des individus dont l'occupation rendait la fixation dans la colonie prévisible, sinon hautement envisageable. Nous avons ainsi sous-traité de l'analyse les gouverneurs et intendants, les marchands et négociants, les marins et l'élite militaire. Conséquemment, si tous les types d'occupation sont représentés, la majorité des individus retenus sont issus de la paysannerie ou de l'artisanat. Dans le cas des femmes, qui n'ont presque jamais de profession attestée par les documents, nous nous référons à l'occupation du mari; de toute façon, dans cette société patriarcale, le statut social d'une femme est largement tributaire de celui de son époux. Benoît Grenier, «"Gentilhommes campagnards". La présence seigneuriale dans la vallée du Saint-Laurent (XVII^e-XIX^e siècle[s])», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n^o 4, 2006, p. 439.
7. Plus que les seuls événements précédant le départ, nous avons relevé tous les actes impliquant le migrant et sa famille, de son arrivée dans la colonie jusqu'à son départ. Dans les cas

où un membre du couple partait sans l'autre, la recension s'arrête à la mort de l'individu ayant quitté la colonie, de façon à prolonger l'observation jusqu'au vécu de la famille laissée derrière. Il ne s'agit donc pas seulement d'étudier le migrant, mais tout son *ménage*, d'où l'utilisation du terme lorsque les données exposées ne concernent pas que le seul individu migrant.

8. Devant la part d'imprévu inhérente à tout déplacement et la difficulté d'évaluer l'intention derrière la migration dans le contexte des populations anciennes, cette typologie se fonde plutôt sur le résultat, c'est-à-dire la migration *observée*.
9. Sabine Juratic et Nicole Pellegrin, « Femmes, villes et travail et France dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle », *Histoire, économie et société*, vol. 13, n° 3, 1994, p. 482.
10. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 112; Laurel Thatcher Ulrich, *Good Wives. Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*, New York, Alfred A. Knopf, 1982, p. 46.
11. S. Juratic et N. Pellegrin, « Femmes, villes et travail [...] », p. 495; S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne [...]*, p. 240.
12. *Ibid.*, p. 239-240; Nicole Dufournaud et Bernard Michon, « Les femmes et le commerce maritime à Nantes (1660-1740) : un rôle largement méconnu », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n° 23, 2006, p. 2; Elizabeth Ewan, « Scottish Portias: Women in the Courts in Mediaeval Scottish Towns », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 3, n° 1, 1992, p. 27-42.
13. L. Thatcher Ulrich, *Good Wives...*, *op. cit.*, 50.
14. Josette Brun, *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 5-16.
15. *Ibid.*, p. 56-58.
16. Hommes et femmes confondus.
17. Alain Laberge, « L'immigrant migrant ou les chemins de l'enracinement au Canada sous le Régime français », dans Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), *Mémoires de Nouvelle-France: de France en Nouvelle-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 177.
18. *Ibid.*; Yves Beaugard, Alain Laberge et coll., « Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 39, n° 3, 1986, p. 404.
19. Les dossiers de certains chefs de famille de ce groupe présentent en effet des indices de difficultés conjugales et/ou économiques et de la rupture des communications entre les époux à la suite du départ. Voir *infra*.
20. Y. Beaugard, A. Laberge et coll., « Famille, parenté et colonisation... », p. 399.
21. Hubert Charbonneau et Yves Landry, « La politique démographique en Nouvelle-France », *Annales de démographie historique*, 1979, p. 41; Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1970, p. 77.
22. Les situations litigieuses et les cas singuliers se voyaient référer au ministre ou au Conseil de la Marine, dont la réponse parvenait généralement l'année suivante. Il arriva parfois que le roi fût appelé à trancher. Bibliothèques et Archives Canada (BAC), Fonds des Colonies, MG1, Série C11A, Correspondance générale, Canada, vol. 111, f. 219, Mémoire des demandes de Pierre Hameau, 1687; vol. 87, f. 158-158v, Lettre de Marchal de Noroy à Hocquart, 28 octobre 1747; vol. 61, f. 166-166v, Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 10 octobre 1733; vol. 55, f. 66-72, Lettre de Hocquart au ministre, 7 octobre 1731.
23. Seule une minorité de passagers en partance de Québec dut payer elle-même le coût de son passage, soit les passagers des navires marchands et ceux qui n'avaient pu profiter du système de gratuité en vigueur sur les vaisseaux du roi. En effet, les vaisseaux du roi transportaient chaque année tout à fait gratuitement les fonctionnaires, soldats, prisonniers et missionnai-

- res, les autres voyageurs devant déboursier 150 livres s'ils désiraient manger à la table du capitaine et 30 livres s'ils se contentaient comme l'équipage de la ration du munitionnaire. Yves Landry, « L'émigration française avant 1760, premiers résultats d'une microanalyse », dans Andrée Courtemanche et Martin Pâquet (dir.), *Prendre la route. L'expérience migratoire en Europe et en Amérique du Nord du XVI^e au XX^e siècle[s]*, Hull, Vents d'Ouest, 2001, p. 90; Gilles Proulx, *Entre France et Nouvelle-France*, Laprairie, Marcel Broquet, 1984, p. 108.
24. Peter N. Moogk, « Reluctant Exiles: Emigrants from France in Canada before 1760 », *William and Mary Quarterly*, Third Series, 1989, p. 482.
 25. « On ne peut trop travailler à engager dans le mariage les filles d'âge nubile, puisqu'elles engagent à mesme temps leurs parens à demeurer fixement dans le pays dans lequel elles prétendent faire leur établissement perpétuel ». Lettre de l'intendant Talon au ministre Colbert, 27 octobre 1667, publiée dans *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1930-1931*, Québec, Imprimerie du Roi, 1931, p. 83 et citée dans H. Charbonneau et Y. Landry, « La politique démographique [...] », p. 43.
 26. BAC, Fonds des Colonies, MG1, Série C11A, Correspondance générale, Canada, vol. 43, f. 360-362, Résumé d'une lettre de Vaudreuil et Bégon datée du 9 octobre 1721 et délibération du Conseil de marine, 17 décembre 1721.
 27. BAC, Fonds des Colonies, MG1, Série C11A, Correspondance générale, Canada, vol. 37, f. 176, Délibération du Conseil de la Marine sur une requête de Julien Auger dit Grandchamp, 27 avril 1717.
 28. L. Thatcher Ulrich, *Good Wives* [...], p. 36-39 et 50.
 29. E. Ewan, « Scottish Portias [...] », p. 41.
 30. N. Dufournaud et B. Michon, « Les femmes et le commerce maritime [...] », p. 6. Pour une étude spécifique sur les procuratrices au Canada, consulter le texte de Catherine Ferland et Benoît Grenier dans le présent ouvrage.
 31. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 68-69 et 73.
 32. S. Juratic et N. Pellegrin, « Femmes, villes et travail [...] », p. 487.
 33. Ces chiffres constituent un minimum, le manque de documentation nous ayant empêchée de répondre à cette question pour une trentaine de ménages sur le total de 133.
 34. Bibliothèques et Archives nationales du Québec à Québec (BANQ-Q), Greffe de Guillaume Audouart dit Saint-Germain (CN301, S6, microfilm, M116), [Procuration de Jacques Maheu à Anne Couvent], 18 septembre 1650. Les actes notariés cités dans cet article ont tous été consultés au Centre d'archives de Québec de BAN-Q, sur microfilm et repérés via *Parchemin – Banque de données notariales 1635-1775* (Société Archiv-Histo).
 35. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 19-20.
 36. BANQ-Q, Greffe de Guillaume Tronquet (CN301, S263, microfilm, M116), [Donation mutuelle entre Martin Grouvel et Marguerite Aulbert], 12 septembre 1644; Greffe de Guillaume Audouart dit Saint-Germain (CN301, S6, microfilm, M116), [Donation mutuelle entre Martin Grouvel et Marguerite Auber], 6 mai 1659 et [Procuration de Martin Grouvel à Marguerite Auber], 16 mai 1659.
 37. BANQ-Q, Greffe de Romain Becquet (CN301, S13, microfilm, M34), [Procuration de Jacques Beatrix à Marie Fouquet], 11 novembre 1671; BANQ-Montréal, Greffe de Antoine Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S2, microfilm, M620), [Procuration de Bernard de Capdebelle à Madeleine de Vanchy], 8 septembre 1702.
 38. BANQ-Q, Greffe de Romain Becquet (CN301, S13, microfilm, M34), [Vente d'une habitation par Louise Petit à Honoré Martel], 16 octobre 1674.
 39. BANQ-Montréal, Greffe de Antoine Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S2, microfilm, M620), [Vente de terre par Madeleine de Vanchy à Joseph Aubuchon], 7 septembre 1703 et [Vente d'une terre par Jean-François Bissot à Joseph Aubuchon], 5 août 1704; Pièces judiciaires du bailliage de Montréal, [Obligation de Madeleine de Vanchy et Bernard Capdebelle à Antoine Pascaud], 8 novembre 1703.

40. Greffe de Guillaume Audouart dit Saint-Germain (CN301, S6, microfilm, M116), [Procuration de François Bissot de Larivière à Marie Couillard], 16 septembre 1657 et [Concession de terre par Marie Couillard à Pierre Saint-Denis], 5 septembre 1659.
41. BAnQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Vente d'un emplacement de quai par Madeleine Papin à Sébastien Leonnard], 13 décembre 1697 et [Engagement en qualité de matelot de Pierre Levraut à Madeleine Papin], 17 février 1698.
42. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 74; N. Dufournaud et B. Michon, « Les femmes et le commerce maritime [...] », p. 7.
43. Arrivé dans la colonie avant 1655, Pierre Pinel s'est marié à Québec en 1662 avec Charlotte Fougerat, avec qui il eut six enfants. Il partit en France en 1669 à la suite de sa condamnation à neuf ans d'exil pour avoir violé deux fillettes.
P. Archange, « Pinel », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, 3, 3 (1949) : 183-191.
44. BAnQ-Q, Greffe Gilles Rageot (CN301, S238, microfilm, M116), [Bail à ferme et loyer de terre par Charlotte Fougerat *et al.*], 25 septembre 1670; Greffe de Romain Becquet (CN301, S13, microfilm, M34), [Vente d'une habitation par Pierre Pinelle à Étienne Maignen], 30 décembre 1670 et [Vente d'une habitation par Charlotte Fougerat à Étienne Meusnier], 23 octobre 1673.
45. BAnQ-Q, Greffe de Guillaume Roger (CN301, S242, microfilm, M173), [Vente de terre par Marie-Madeleine Hubert à Charles Routier], 25 novembre 1696.
46. Allan Greer, *Brève histoire des peuples de la Nouvelle-France*, Montréal, Boréal, 1998, p. 89-92.
47. BAnQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Vente d'un emplacement par Joseph Petit-Bruneau à Geneviève Trépagny], 9 novembre 1705.
48. BAnQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Obligation de Anne Greslon à François-Marie Renaud], 9 juillet 1693.
49. BAnQ-Q, Greffe de Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu (CN301, S220, microfilm, M116), [Transaction entre Éléonore de Grandmaison et Jacques Gourdeau de Beaulieu et Jacques Bernier dit Jean de Paris], 7 novembre 1657.
50. BAnQ-Q, Greffe de Pierre Duquet de la Chesnaye (CN301, S95, microfilm, M167), [Obligation de Léonard Paillard à Claire Turgon], 13 mai 1680; Greffe de Gilles Rageot (CN301, S238, microfilm, M116), [Quittance de Claire Turgeon à Timothée Roussel], 10 mars 1681 et [Obligation de Martin Pire à Claire Turgeon], 13 avril 1681.
51. Dans son étude sur le mariage en Nouvelle-France, André Lachance cite les paroles du cordonnier Simon Énard qui, quelques temps avant de quitter ses quatre enfants et son épouse Marie Loubier, lui aurait fait cette déclaration. André Lachance, *Séduction, amour et mariages en Nouvelle-France*, Montréal, Libre Expression, 2007, p. 151.
52. En effet, il faut se contenter de brèves observations formulées dans le cadre d'études générales sur la famille, le couple et la pauvreté. Voir par exemple A. Lachance, *Séduction, amour et mariages* [...], et André Lachance, *La vie urbaine en Nouvelle-France*, Montréal, Boréal Express, 1987..
53. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 70.
54. BAnQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Vente d'une terre par Anne Gendreau et Jean Meric à Philippe Pacquet], 9 juin 1694; Greffe de François Genaple (CN301, S114, microfilm, M47), [Contrat de mariage entre Jean-Jacques Autray et Anne Gendreau], 7 octobre 1702; Greffe de Étienne Jacob (CN301, S143, microfilm, M173), [Vente de portions de terre par Jacques Gendreau *et al.* à Gaspard Dufournel *et al.*], 26 mars 1704.
55. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 67-70.

56. BAnQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Dépôt d'une cession de part de terre par François Dutartre à Étienne Bouchard], 24 août 1700 et [Vente de terre par Marguerite Bouchard à Étienne Bouchard], 24 mars 1709.
57. BAnQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Partage de biens meubles et immeubles entre Mathurine Graton *et al.* et Pierre Toupin *et al.*], 16 avril 1704.
58. BAnQ-Q, Greffe de Michel Lepailleur de LaFerté (CN301, S183, microfilm, M173), [Bail à ferme d'une terre par Élisabeth Drouet à François et Jean Rochon], 21 janvier 1720 et [Transport de fermage d'une terre par (Marie) Élisabeth Drouet à Jacques Hery], 17 avril 1721; BAnQ-M, Greffe de Jean-Baptiste Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S3, microfilm, M620), [Vente de terre par Armand Dudemaine à Louis Devaux], 19 janvier 1728.
59. BAnQ-M, Greffe de Pierre Rimbault (CN601, S340, microfilm, M620), [Bail à loyer d'une maison par Madeleine Arrivé à Françoise de Vanchy], 26 septembre 1699 et [Estimation d'une maison appartenant à Madeleine Delisle et Jean Dionnet], 5 avril 1709.
60. BAnQ-Q, Greffe de Paul Vachon (CN301, S266, microfilm, M44), [Vente d'une concession par Michel Durand à Claude Gratton], 4 septembre 1670; Greffe de Michel Fillion (CN301, S101, microfilm, M116), [Bail à ferme d'une terre par Pierre Toupin à Rocher de Rochon], 30 mai 1682; Greffe de Paul Vachon (CN301, S266, microfilm, M44), [Bail judiciaire de la terre de Claude Gratton], 29 avril 1685; Greffe de François Genaple (CN301, S114, microfilm, M47), [Bail à ferme d'une terre par Pierre Toupin à Jacques Turgeon], 11 mai 1693; Bertrand Desjardins et Nicole Marcil-Gratton, «L'ancêtre Claude Graton, sieur de Vilefort, et sa famille», *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, vol. 44, n° 3, 1993, p. 173-182 et vol. 46, n° 3, 1995, p. 171-180.
61. BAnQ-Q, Greffe de François Genaple (CN301, S114, microfilm, M47), [Bail à loyer d'une maison par René Senard à Anne Vidault], 8 avril 1686; Greffe de Gilles Rageot (CN301, S238, microfilm, M116), [Bail à ferme et à loyer d'une maison par Anne Vidault à Jacques Liberge], 25 avril 1691; Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Bail à loyer d'une maison par Jacques Langlois à Anne Vidault], 9 septembre 1694 et [Vente d'une terre par Anne Vidault à Philippe Amiot], 5 août 1695.
62. BAnQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Bail à loyer d'une portion de maison par Joseph Riverin à Marie-Louise Lemelin], 26 février 1704; Greffe de Pierre Duquet de la Chesnaye (CN301, S95, microfilm, M167), [Vente d'un emplacement par Romain Becquet à André Dechaune], 29 juin 1678; Greffe de François Genaple (CN301, S114, microfilm, M47), [Bail à loyer d'une maison par Jean Lemelin à Marie Charpentier], 1^{er} juin 1685; BAnQ-M, Greffe de Antoine Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S2, microfilm, M620), [Concession d'un emplacement par le Séminaire de St-Sulpice de Montréal à André Dechaune], 30 septembre 1697, [Obligation de André Dechaune à Jacques et Jean-Jacques Leber], 12 juillet 1701 et [Abandon de biens meubles et immeubles par André Dechaune], 7 janvier 1702; Greffe de Pierre Rimbault (CN601, S340, microfilm, M620), [Accord entre Constant Lemarchand de Lignerie et Marie-Louise Lemelin], 15 février 1704.
63. L. Thatcher Ulrich, *Good Wives* [...], p. 42-50.
64. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 67.
65. N. Dufournaud et B. Michon, «Les femmes et le commerce maritime [...]», p. 4-11; L. Thatcher Ulrich, *Good Wives* [...], p. 47-50.
66. BAnQ-M, Greffe de Jean de Saint-Père (CN601, S359, microfilm, M620), [Inventaire des biens meubles de Michel Chauvin dit Ste-Suzanne], 5 février 1651 et [Vente des meubles de Michel Chauvin dit Ste-Suzanne], 12 février 1651.
67. Cette situation affecte également de nombreuses veuves. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 61.
68. *Ibid.*, p. 22.

69. BANQ-M, Greffe de Antoine Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S2, microfilm, M620), [Obligation de Mathurin Moquin à Marie Pacro], 26 mai 1692 et [Dépôt d'une signification à la requête de Marie Pacro contre la veuve de Mathurin Moquin], 21 septembre 1700.
70. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 71-72.
71. BANQ-M, Greffe de Pierre Raimbault (CN601, S340, microfilm, M620), [Accord entre Constant Lemarchand de Lignerie et Marie-Louise Lemelin], 15 février 1704; BANQ-Q, Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Affirmation de Marie-Louise Lemelin], 27 mai 1704.
72. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 59.
73. Sylvie Savoie, « Women's Marital Difficulties: Requests of Separation in New France », *The History of the Family. An International Quarterly*, vol. 3, n° 4, 1998, p. 478.
74. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 83-84 et 199-200.
75. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 66.
76. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 114.
77. BANQ-Q, Greffe de François Genaple (CN301, S114, microfilm, M47), [Obligation de Anne Vidault à Charles Patu], 27 août 1690; Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Engagement en qualité de servante de Marie-Louise Lemelin], 19 juillet 1707.
78. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 25.
79. Serge Lambert, *Entre la crainte et la compassion. Les pauvres à Québec au temps de la Nouvelle-France*, Québec, GID, 2001, p. 145.
80. S. Juratic et N. Pellegrin, « Femmes, villes et travail [...] », p. 491-495; S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 123.
81. *Ibid.*, p. 100.
82. A. Lachance, *Séduction, amour et mariages* [...], p. 61.
83. A. Lachance, *La vie urbaine* [...], p. 65.
84. BANQ-M, Greffe de Antoine Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S2, microfilm, M620), [Engagement de Joseph Rouille], 27 juillet 1710 et [Engagement de Marie Rouille], 22 novembre 1713; Greffe de Jean-Baptiste Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S3, microfilm, M620), [Engagement de Pierre Rouille], 24 avril 1715; Greffe de Pierre Raimbault (CN601, S340, microfilm, M620), [Engagement de Jacques ? (enfant naturel de Marie Drouet)], 12 juillet 1719.
85. S. Lambert, *Entre la crainte et la compassion* [...], p. 90-91.
86. Josette Brun, « Gender, Family and Mutual Assistance in New France. Widows, Widowers, and Orphans in Eighteenth-Century Quebec », dans Nancy Christie et Michael Gauvreau (dir.), *Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2004, p. 41.
87. BANQ-Q, Greffe de Gilles Rageot (CN301, S238, microfilm, M116), [Bail à ferme et loyer d'une maison par Anne Vidault à Jacques Liberge], 25 avril 1691; Greffe de François Genaple (CN301, S114, microfilm, M47), [Transport et cession de douaire par Anne Vidault à Jean Soullard], 12 mai 1691; Greffe de Louis Chambalon (CN301, S58, microfilm, M61), [Vente d'une terre par Anne Vidault à Philippe Amyot], 5 août 1695. « Gain de survie », le douaire est une rente viagère prise sur les biens du mari décédé. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 26.
88. A. Lachance, *Séduction, amour et mariages* [...], p. 150.
89. *Rituel du diocèse de Québec*, p. 335, cité dans J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 46-47.
90. BANQ-M, Greffe de Antoine Adhémar dit Saint-Martin (CN601, S2, microfilm, M620), [Accord entre Françoise Pieton et Françoise Haschin *et al.*], 4 avril 1699.

91. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les femmes à l'époque moderne* [...], p. 199-202 et 239-241.
92. Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Les Quinze, 1982, p. 57-58.
93. *Ibid.*, p. 58-59.
94. Josette Brun résume le débat sur les « femmes favorisées » en Nouvelle-France dans l'introduction de son ouvrage *Vie et mort du couple* [...]. Voir également A. Greer, *Brève histoire des peuples* [...], chapitre 4. Pour la Nouvelle-Angleterre, voir L. Thatcher Ulrich, *Good Wives* [...], p. 35-49.
95. *Ibid.*, chapitre 2; A. Greer, *Brève histoire des peuples* [...], p. 88-90.
96. A. Greer, *Brève histoire des peuples* [...], p. 83-96.
97. J. Brun, *Vie et mort du couple* [...], p. 5.

DES FEMMES DEVANT LA JUSTICE DES HOMMES

Les procès civils dans la France d'Ancien Régime¹

SYLVIE PERRIER

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE,
UNIVERSITÉ D'OTTAWA (CANADA)

Au printemps 1759, Magdelaine Laforgue a reçu une assignation à comparaître, en compagnie de son second mari Jean-Pierre Guelphe, un tripier, au tribunal de la sénéchaussée de Toulouse. Depuis l'abolition du tribunal de la prévôté, en 1749, la sénéchaussée était le premier niveau de la juridiction royale dans cette ville du sud-ouest de la France. La poursuite civile² a été engagée par le fils qu'elle a eu d'un premier mariage, Antoine Savy, qui réclamait son héritage paternel prétendument dilapidé par sa mère et son parâtre. Par la voix et la plume de leur procureur, ceux-ci répliquèrent en exigeant le remboursement des frais d'éducation du jeune homme et des coûts d'entretien et de réparation du patrimoine de son défunt père. Après deux ans de procédures, la cause a remis en question toutes les relations patrimoniales entre la mère et son fils et réglé de manière définitive leurs créances respectives³. Durant la même période, Magdelaine Laforgue s'était aussi présentée seule à la sénéchaussée pour agir en tant que témoin dans le procès civil opposant Nicolas Paschal Valette, un autre tripier du même quartier, à son beau-frère Arnaud Mournette⁴. Les archives judiciaires toulousaines permettent de retrouver Magdelaine Laforgue quelques années plus tard, en 1774. Il semble que les affaires de son époux se soient détériorées au fil des ans et qu'elle ait dû faire saisir certaines de ses possessions pour sauvegarder sa dot et ses autres avantages matrimoniaux. Elle fut alors représentée en cour par un procureur lors d'une procédure de bail judiciaire⁵.

L'activité de Magdelaine Laforgue devant la justice royale toulousaine n'est pas exceptionnelle. Comme elle, des milliers d'autres femmes se sont adressées aux tribunaux ou y ont été convoquées pour défendre leurs droits ou pour témoigner de ce qu'elles savaient dans des causes relevant de la procédure civile. À tous les échelons du système judiciaire, le contentieux civil représentait la

majeure partie de l'activité des tribunaux de la France d'Ancien Régime. Et pourtant, c'est un chantier historique en friche. Dans les années 1970 et 1980, les historiens se sont d'abord intéressés à la justice criminelle dans le cadre de problématiques qui visaient une meilleure compréhension du développement de l'État moderne et de ses capacités de régulation sociale. Naturellement, l'intérêt s'est d'abord porté vers les cours de justice supérieures, les parlements, qui modelaient dans chaque région l'application des divers droits laïques (royal, coutumier, écrit d'origine romaine) et dictaient la jurisprudence. Dans ce courant, l'historienne française Nicole Castan fut une pionnière, puisqu'elle s'intéressa très tôt au sort réservé aux femmes dans les tribunaux supérieurs⁶. Le court chapitre intitulé «Criminelle» qu'elle a rédigé pour le collectif *Histoire des femmes* en 1991 trace le profil des femmes accusées de crimes et établit que celles-ci ne formaient qu'un très petit pourcentage des criminels traduits en justice⁷. À partir des années 1990, ce sont plutôt les relations de pouvoir entre hommes et femmes, dans la famille comme dans la société, qui ont mobilisé les praticiennes de l'histoire des femmes et celles qui s'intéressaient à la justice ont exploré l'impact de l'offensive royale du XVI^e siècle en matière de droit de la famille, sous l'impulsion des travaux de Sarah Hanley⁸. Les historiennes américaines se sont montrées particulièrement actives dans ce domaine et plusieurs ont consacré leurs travaux aux cas de violence conjugale et de séparations de corps et de biens, notamment par le biais des causes célèbres⁹. Un intérêt renouvelé pour l'étude des pratiques juridiques a ouvert des perspectives originales de recherche, notamment dans les justices royales de premier niveau, soit les prévôtés, les bailliages et les sénéchaussées du royaume¹⁰. L'historienne américaine Zoë Schneider fut l'une des premières à saisir l'intérêt de ces archives pour l'histoire des femmes, en particulier dans les procédures au civil où sont discutées toutes les affaires liées à la gestion du patrimoine¹¹.



Allégorie de la Justice, c. 1760, par Gaetano Gandolfi. Original: Musée du Louvre. Copie: Wikimedia Commons. Domaine public.

La notion de patrimoine familial imprégnait fortement la société française d'Ancien Régime à tous les niveaux de l'échelle sociale. La transmission des biens d'une génération à l'autre était assez strictement encadrée par les coutumes locales ou le droit romain, selon les régions, et par la législation royale. Il s'agit là d'un cas intéressant de pluralisme juridique¹². Les individus et les familles disposaient toutefois d'une certaine marge de manœuvre pour assouplir, voire contourner les dispositions en vigueur dans leur coin de pays. L'ajout de clauses spécifiques dans des actes notariés (contrats de mariage, testaments), les accords privés et autres échanges de créances entraînaient parfois des conflits avec les héritiers lésés. La paix des familles étant à la base de la stabilité du royaume, ainsi que l'affirmait le préambule d'une célèbre loi de 1639¹³, les tribunaux veillaient à ce que les règles de transmission du patrimoine soient respectées. Il est important de noter ici que la notion de patrimoine recouvre aussi bien les successions que les donations, les dots et les autres dispositions matrimoniales. Des droits, des privilèges, des honneurs et des symboles étant attachés aux biens patrimoniaux et aux individus qui les possédaient, la notion dépasse la simple matérialité des biens, même si l'action des tribunaux civils semblait s'y limiter. Dans ce contexte, comment les femmes ont-elles utilisé les tribunaux pour faire respecter leurs droits ? Que nous apprend l'implication des femmes dans les procès civils sur leur capacité d'action et sur leur habileté à protéger leurs propres intérêts patrimoniaux et leur statut social ?

Le présent travail se base sur l'étude d'un corpus de causes civiles présentées à la sénéchaussée de Toulouse entre 1760 et 1780. Contrairement à d'autres études dont le but était d'examiner l'activité judiciaire de toute une juridiction et de déterminer les profils des justiciables qui s'y présentaient, mon approche est plutôt de nature qualitative et vise à comprendre le type d'interactions entre les familles et la justice royale de premier niveau. J'ai donc choisi de ne retenir que les causes de nature familiale de parties résidentes dans la ville de Toulouse ou sa proche banlieue (le gardiage). Par causes familiales, j'entends les instances portant sur les successions, sur la récupération des dots et autres avantages matrimoniaux et sur la gestion des biens des mineurs orphelins. S'ajoutent à cela des causes qui ont une incidence familiale et sont susceptibles d'affecter le patrimoine, comme des donations impliquant des tiers non apparentés, des interdictions et des ruptures d'engagement matrimonial. La juridiction de la sénéchaussée de Toulouse étant très vaste, le critère de résidence a été retenu pour limiter la taille du corpus et pour pouvoir mieux documenter chacun des cas, en allant chercher, par exemple, les actes notariés établissant les droits des parties et donnant de précieux indices sur leurs stratégies patrimoniales et juridiques (contrats de mariage, testaments, actes de donation, accords, etc.). Au total, le corpus comprend 271 causes¹⁴.

Pour constituer un tel corpus, il n'était pas possible d'utiliser les registres d'audience, point de départ de toutes les causes, qu'elles soient subséquentement

jugées selon la procédure orale ou écrite. Les entrées y sont trop succinctes et ne permettent pas toujours de comprendre la nature de la cause. De plus, elles ne fournissent pas suffisamment de données biographiques au sujet des parties et ne mentionnent jamais le lieu de leur résidence. J'ai donc choisi la très riche sous-série des « procès par écrit » qui regroupe les dictums de sentence des causes dont la complexité nécessitait une procédure écrite et non point seulement des plaidoiries orales. Le grand avantage de ces sources est de fournir un narratif assez clair de la cause, ou du moins facile à reconstituer, ce qui permet de bien identifier les parties en présence et la nature de leur litige. En tête du document se trouve le résumé des requêtes présentées par les parties, en ordre chronologique. Contrairement à son pendant criminel, la procédure civile donnait un plus grand contrôle aux parties sur le déroulement du procès et il n'était pas rare que celles-ci ajustent leur requête initiale pour contrer l'adversaire. Les procès civils s'étalant dans le temps, le contenu des requêtes donne une bonne idée de l'évolution de l'instance. Suit la liste des pièces, appelée le « vu », qui mentionne tous les documents déposés par les parties pour soutenir leur cause¹⁵. Le dictum se termine par le jugement, qu'il s'agisse d'une sentence définitive ou d'une ordonnance ouvrant sur d'autres procédures. Une autre sous-série a également été exploitée, celle temporairement désignée sous le vocable « procès-verbaux » (la série est en cours de classement) où se trouvent les procédures ordonnées par les magistrats : interrogatoires de témoins (enquêtes), nomination d'experts, prestation de serment, etc.

Les Toulousaines en procès

La première surprise vient du nombre important de femmes impliquées dans ces causes familiales où le patrimoine constitue l'enjeu principal. Un comptage rapide révèle qu'on retrouve des femmes en tant que partie, demanderesse ou défenderesse, dans trois procès sur quatre. Les procès suivant la procédure civile écrite étaient longs et complexes. Il arrivait que des parties se joignent à l'instance en cours de route ou qu'une partie demanderesse fasse l'objet d'une contre requête et se voit forcée de se défendre, comme ce fut le cas d'Antoine Savy dans son litige contre sa mère, Magdelaine Laforgue. La frontière entre demandeur et défendeur est donc très floue et il importe d'analyser les causes avec soin pour comprendre le rôle de chaque partie impliquée. Prenons un exemple. Marie Pelausy et son père Paul ont conjointement présenté une requête le 6 octobre 1762 et requis l'assignation de Louis Cartier, jardinier,

pour voir déclarer le contrat de mariage entre ladite Marie Pelausy et ledit Cartier du 10^e juillet precedent resolu et resillé par le fait meme dudit Cartier et pour son refus de l'executer, soit en maltraitant par menaces les requerants, soit en retirant les effets et meubles qu'il avoit fait porter chez les requerants en execution du contrat de mariage, ce faisant les parties declarées libres pour passer à d'autres engagements [...] ¹⁶.

Ils exigeaient en outre le remboursement de la dot et des effets versés lors de la rédaction du contrat ainsi que des dommages et intérêts. Louis Cartier répliqua en déposant une requête le 19 janvier 1763 visant à forcer Marie Pelasuy à l'épouser ou à lui payer des dommages et intérêts. Après interrogatoire (audition catégorique) des Pelasuy père et fille par le magistrat rapporteur, ces derniers corrigèrent leurs demandes à la baisse. Il semble en effet que la dot stipulée au contrat de mariage n'avait pas été versée en entier comme les Pelasuy le prétendaient dans leur requête initiale. Ils admirent également avoir certains des meubles de Cartier en leur possession. Les requêtes furent jugées ensemble, les magistrats entérinant la rupture du contrat et intimant au fiancé éconduit de rendre l'argent reçu et aux Pelasuy de lui redonner ses meubles; la sentence n'accorda de dommages et intérêts ni à l'un, ni à l'autre¹⁷.

Dans ce cas-ci, la jeune femme célibataire n'a pas procédé seule, puisque la dot avait été versée par son père alors qu'elle était toujours sous sa puissance et que le futur époux devait venir cohabiter avec eux après le mariage, entrant dans cette famille souche en position de gendre. Les relations d'autorité au sein de la famille déterminaient donc en partie la capacité des individus à pouvoir procéder en justice. Dans cette zone régie par le droit romain, filles et garçons sous la puissance paternelle, quel que fût leur âge, n'avaient pas le droit d'administrer le patrimoine familial et ne possédaient donc pas la qualité juridique pour le défendre en cour de manière autonome.

Une fois hors de puissance paternelle, les femmes célibataires pouvaient intenter seules des poursuites pour faire valoir leurs droits successoraux. En février 1762, la demoiselle Marie Daugery a ainsi déposé une requête à la sénéchaussée de Toulouse pour réclamer à sa sœur, la dame Françoisse Daugery, veuve de M^e Cussac, avocat au parlement, «la somme de 8 500 livres pour ses droits légitimaires tant paternels et maternels avec les interets qui luy sont dûs depuis le décès d'Abraham Daugery, son frere [...]»¹⁸. Elle demande en outre une somme de 1 200 livres à titre de provision, durant la durée du procès, «[...] attendû qu'elle doit sa nourriture depuis longtems a ceux qui luy ont preté de quoy subsister, et qu'elle se trouve sans alimens, sans vétemens et hors d'état de payer le louage d'un modique appartement qu'elle habite dans un des quartiers les plus reculés et au plus haut de la maison [...]». La cause est complexe et implique de nombreux documents notariés et sous seing privé, depuis le testament maternel ouvert en 1719 jusqu'aux comptes de gestion déposés au tribunal par la dame Daugery. La sentence donna raison à la demoiselle Daugery et ordonna une provision de 600 livres par année, à être payée par sa sœur, en attendant que les experts et les témoins finissent d'éclaircir le détail de leurs créances respectives.

Les liens d'autorité entre les époux affectaient aussi l'administration des biens du couple et limitaient l'accès des femmes mariées à la justice. En régime dotal, l'administration de la dot était placée sous l'autorité du mari durant le

mariage et celui-ci pouvait procéder seul pour en exiger le paiement. Ainsi, c'est en qualité de « mary et maître des cas dotaux de Dame de Pijon son épouse » que messire Raymond Nonnat de Lacaze, baron de Villères et conseiller au parlement de Toulouse, assigna l'héritier du père de sa femme pour obtenir le paiement de la dot¹⁹. Dans ce système de transmission des biens, la dot représentait la part d'héritage que la femme pouvait prétendre par rapport à la fortune de sa famille d'origine, d'autant plus que les contrats de mariage contenaient fréquemment des clauses d'exclusion de la succession pour les filles dotées. Les maris pouvaient donc poursuivre la famille de leur épouse si la dot était inférieure à la part légitime, telle que définie en droit. L'épouse pouvait aussi intenter la poursuite contre sa famille, pourvu qu'elle soit dûment autorisée par son mari. C'est ce qui a permis à Rose Gaudence Miquel, épouse de M^e Belin, procureur à la sénéchaussée, « et de luy autorisée et assistée » de poursuivre son père, avec succès, pour obtenir un supplément de dot²⁰. Toutefois, les Toulousains mariés procédaient généralement avec leur épouse pour régler des conflits avec leur belle-famille relatifs aux conditions financières de leur contrat de mariage.

À Toulouse comme dans plusieurs régions du sud de la France relevant du droit romain, les femmes pouvaient demeurer propriétaires de leurs biens propres, appelés les paraphernaux. Le contrat de mariage stipulait le montant de la dot et son mode de paiement et la future épouse pouvait garder possession du surplus de ses biens, si elle en avait. Les biens lui provenant de successions échues durant le mariage lui appartenaient aussi en pleine propriété, sauf disposition à l'effet contraire. Durant le mariage, la femme pouvait garder l'administration de ses biens paraphernaux et agir à ce titre, sans autorisation maritale, dans diverses causes²¹. Le 25 novembre 1778, Marie Roze Gabrielle Pijon, épouse du sieur Ractier, un négociant toulousain, intenta une poursuite en « traitant de ses biens libres et paraphernaux » pour obtenir le partage de la succession de son grand-mère maternel²². L'épouse pouvait également choisir de confier l'administration de ses paraphernaux à son mari, en exigeant au besoin des comptes réguliers de cette gestion. Cela constituait bien entendu un risque pour la femme et pour son patrimoine, comme le dévoilent trois causes du corpus où des femmes tentent de reprendre le contrôle de leurs biens paraphernaux²³. Il faut toutefois préciser que très peu de Toulousaines possédaient des biens propres, la dot constituant l'essentiel de la fortune féminine dans la plupart des cas. Il ne faut donc pas exagérer l'importance de cette capacité juridique des femmes du sud, mais plutôt souligner le fait que l'autorité du mari n'était pas aussi absolue qu'on le dit encore trop souvent.

Le corpus comprend 29 causes de séparations de biens, et parfois de corps, entre les époux. Le juriste Eustache-Nicolas Pigeau résume bien la situation de ces femmes qui demandent la séparation :

Il y a des cas où la femme peut requérir l'autorisation du Juge sans l'avoir auparavant demandé à son mari : c'est premièrement lorsqu'elle veut plaider contre lui en séparation ou autrement; il seroit ridicule qu'elle s'adressât d'abord à son mari pour être autorisée à plaider contre lui. Elle se présente *de plano* au Juge qui lui permet d'actionner, s'il l'estime convenable²⁴.

Les requêtes en séparation de biens sont ainsi toujours déposées par des femmes agissant seules, sans autorisation maritale, bien que des créanciers se joignent fréquemment à la suite des procédures ou soient déjà impliqués dans la débâcle financière du mari. Les femmes toulousaines avaient le droit de protéger leur dot et leurs autres avantages matrimoniaux précisés dans leur contrat de mariage, car ceux-ci constituaient leur part de patrimoine. Lors de la distribution judiciaire des biens saisis au mari, les magistrats mettaient en ordre les créances et la dot de l'épouse arrivait invariablement dans les cinq premiers rangs, ce qui en garantissait le paiement²⁵. La justice royale leur reconnaissait aussi le droit de sauver leur propre personne des abus de l'autorité maritale, même si les séparations de corps (et de biens), de l'avis de plusieurs historiens, étaient plus rares et moins faciles à obtenir que les séparations de biens uniquement²⁶.

L'autre groupe féminin susceptible d'agir en justice de manière autonome était celui des veuves. Ces dernières pouvaient le faire en leur nom propre, pour récupérer leurs créances matrimoniales ou un héritage, ou en qualité de tutrice de leurs enfants mineurs. Jeanne Charrière, veuve du sieur Jacques Savignol, marchand garnisseur, a poursuivi à deux reprises son beau-frère Géraud Savignol, en tant que « tutrisse et legitime administreresse des biens et personnes de Marie Savignol sa fille heritiere du feu sieur Savignol²⁷ ». Il y était question du partage de certains effets liés à une métairie possédée en commun par les deux frères Savignol et au pâturage abusif des bêtes de Géraud sur le pré appartenant à la succession de Jacques. Les magistrats ont donné raison à la veuve dans les deux cas. Par ailleurs, la récupération des créances matrimoniales n'était pas toujours chose aisée. Si la famille de leur défunt mari refusait de verser les sommes dues, la veuve pouvait engager des poursuites au civil. Izabeau Daubès avait ainsi laissé à son mari François Albus, un tonnelier, le soin de gérer ses biens paraphernaux. À la mort de ce dernier, elle poursuivit sa belle-famille pour récupérer ses biens, mais également pour que soit honorée la clause de son contrat de mariage lui permettant de jouir d'une chambre meublée dans la maison tout au long de son veuvage²⁸. Parfois, le règlement de la succession révélait une situation financière désastreuse, obligeant la veuve à défendre ses droits contre des non-apparentés, lorsque les héritiers potentiels avaient renoncé à la succession et qu'un curateur à l'hérédité vacante avait dû être nommé²⁹.

À d'autres occasions, les Toulousaines, qu'elles soient mariées, veuves ou célibataires hors de la puissance paternelle, choisissaient d'unir leur force avec des membres de la famille pour contrer un héritier ou un usufruitier trop

gourmand. La transmission successorale en région toulousaine se faisait la plupart du temps en faveur d'un seul héritier, désigné dans le testament du père, tout en garantissant une portion légitime aux autres enfants. Des groupes de non-héritiers, frères et sœurs, se formaient donc pour réclamer leur dû. Les deux sœurs mariées Guilhaumette et Marguerite Druilhe ont ainsi combiné leurs efforts pour obtenir le versement de leur part d'héritage légitime par leur frère héritier François Druilhe³⁰. Les difficiles relations de belle-parenté entraînaient aussi des tensions, comme l'indiquent les nombreuses causes impliquant des marâtres. Celles-ci gardaient parfois l'usufruit des biens familiaux, selon les volontés testamentaires de leur défunt mari, empêchant le patrimoine de passer aux enfants³¹. Un groupe de sept frères et sœurs de lits différents se sont ainsi unis contre leur mère et marâtre remariée pour récupérer une partie de leur héritage tombé aux mains du nouveau mari de celle-ci³².

La présence de nombreuses femmes mariées, veuves ou célibataires, agissant comme partie dans les causes familiales présentées à la sénéchaussée de Toulouse donne à penser que les tribunaux civils constituaient bel et bien un espace de pouvoir où les femmes avaient la capacité de protéger leurs droits et leur statut dans cette société patriarcale. Il est toutefois difficile de juger du niveau d'appui de l'institution envers les requêtes déposées par les femmes, car les sentences définitives ne sont pas toujours accessibles et la possibilité d'aller en appel au parlement de Toulouse limite les conclusions que l'on pourrait tirer des jugements partiels à notre disposition. L'impression générale est toutefois que les magistrats tentaient de corriger les abus perpétrés, fut-ce par des hommes ou par des femmes, et de rediriger le patrimoine selon les dispositions légales en vigueur, quel que soit le sexe des individus lésés. Loin d'une position sur la nature du patriarcat ou sur le statut des femmes dans la société, les décisions judiciaires au civil reflétaient plutôt la force de la culture de transmission patrimoniale, fondement de la paix des familles et du royaume.

En revanche, il est légitime de se demander si le nombre élevé de demanderesse et de défenderesse indique que les femmes se trouvaient plus souvent victimes que les hommes de tentatives de spoliation. Dans les systèmes de transmission patrimoniale inégalitaire, comme c'était le cas à Toulouse sous l'Ancien Régime, la pression sur les enfants exclus de l'héritage paternel pouvait devenir insupportable, surtout lorsqu'un héritier se retrouvait responsable de ses sœurs célibataires. Delphine Laporte a dû s'adresser au tribunal de la sénéchaussée pour faire cesser les abus dont elle se disait victime de la part de ses frères. Elle a déposé une requête en août 1762 contre ses deux frères, sa sœur mariée et son beau-frère pour les obliger à lui verser une pension alimentaire, car sa situation était devenue critique

depuis qu'elle a été expulsée de la maison paternelle et qu'elle a été obligée de s'aller réfugier chés une personne charitable [...] et qu'on a eu meme la cruauté de la sortir de la maison sans luy rien fournir pour sa subsistance jusques laquelle feut obligée d'avoir

recours a l'autorité municipale pour se faire rendre ses effets et hardes dont on luy a même reteneu partie [...]»³³.

Joseph Laporte, maître perruquier et frère aîné de la demanderesse, offrit de verser 100 livres par année à sa sœur et s'opposa à une ordonnance du jugement qui octroyait une provision de 40 livres par trimestre. Delphine Laporte demanda alors la permission de faire auditionner des témoins pour établir « qu'elle a été battue et maltraitée par ses freres, qu'on l'a decriée publiquement, qu'ils ont même dit qu'ils vouloient absolument qu'elle sortit de la maison et qu'ils ne l'y vouloient plus [...] ». Sans doute inquieté par le scandale qu'une enquête publique causerait, Joseph Laporte s'opposa à l'audition des témoins « comme inutile et frustratoire ». Le jugement ne régla pas le différend, mais ordonna une enquête par témoins pour prouver les mauvais traitements et établir que ce fut la cause du départ de la jeune femme. Il n'y a plus trace de la cause dans les archives de la sénéchaussée, mais le fait que les magistrats aient reçu la cause et ordonné une enquête indique que la justice a pris le sort de la jeune femme au sérieux.

Par ailleurs, dans la prévôté de Vaucouleurs, en Lorraine, Hervé Piant a remarqué un nombre important de veuves défenderesses dans les causes civiles et en a conclu que leur position précaire en faisait des cibles de choix³⁴. Cette interprétation me semble valide, et en accord avec mes propres observations, d'autant plus que le risque d'un remariage de la veuve accroissait les inquiétudes des membres de la famille comme des créanciers. Le marchand toulousain Antoine Chambon a ainsi poursuivi sa belle-mère veuve, Guillaumette David, pour recevoir le paiement de la dot promise à lui et à son épouse lors de leur contrat de mariage; il n'avait pas jugé bon de poursuivre son beau-père marchand de son vivant³⁵. La liquidité du patrimoine dans les milieux commerçants – marchands et artisans – qui formaient la clientèle principale des tribunaux urbains exerçait ainsi une pression supplémentaire sur les veuves responsables de régler des successions.

Le témoignage des femmes

À l'instar de Magdelaine Laforgue, les femmes toulousaines étaient appelées à jouer un autre rôle dans les procédures de justice civile, soit celui de témoins. Les preuves écrites occupaient une grande place dans les causes familiales, puisque des actes notariés comme les contrats de mariage, les testaments et les actes de donation figuraient souvent à l'origine du litige. Des billets faits sous seing privé étaient également présentés en preuve, pourvu qu'ils aient d'abord été soumis au contrôle des actes. Toutefois, la détermination des circonstances particulières d'une cause exigeait parfois l'audition de témoignages dans le cadre d'une procédure d'enquête³⁶. À la demande des parties ou de leur propre chef, les magistrats toulousains pouvaient ordonner enquête et contre-enquête, en spécifiant les faits précis à éclaircir. Chaque partie faisait alors

assigner des témoins, qui se présentaient à la sénéchaussée pour être entendus par le rapporteur du procès.

Jusqu'à présent, j'ai retrouvé treize enquêtes relatives à mon corpus de causes familiales³⁷. Ces treize enquêtes comptent un nombre total de 160 témoins, soit 92 hommes (57,5 %) et 68 femmes (42,5 %). Cette proportion de témoins féminins est supérieure à celle que l'on retrouvait dans les procès criminels, où les hommes comptaient pour plus des deux tiers³⁸. Les résultats de ce microéchantillon sont plus proches de ceux obtenus par Julie Hardwick à partir d'un corpus de 150 enquêtes dans des causes de séparations entre époux, où les femmes représentaient 47 % des 670 témoins auditionnés³⁹. Les femmes mariées sont les plus nombreuses à venir témoigner (31), suivies par les veuves (20) et les célibataires (17). L'âge des témoins féminins varie de 21 à 72 ans et plus de la moitié (37) a entre 30 et 50 ans lors du témoignage, bien qu'il faille traiter cette donnée avec beaucoup de prudence, les âges étant autodéclarés et souvent approximatifs⁴⁰.

Le témoignage féminin semble plus courant au civil qu'au criminel. Expliquant la règle procédurale voulant qu'il faille au moins deux témoins, quel que soit leur sexe, pour prouver un fait, le juriste Pigeau établit une distinction entre le civil et le criminel.

C'est une erreur populaire de croire qu'il faille trois femmes pour équivaloir à la déposition de deux hommes, et faire preuve: aucune loi ne fait cette distinction; il est vrai qu'en matière criminelle, leur témoignage n'est pas ordinairement aussi considéré que celui des hommes, à cause de la flexibilité de leur humeur et la facilité qu'a leur imagination de s'enflammer; mais en matière civile, où les objets n'excitent pas de même l'imagination, le témoignage conforme de deux femmes fait ordinairement preuve, si elles ne sont pas reprochables⁴¹.

Moins enthousiaste, le célèbre juriste Robert Joseph Pothier admet le témoignage des femmes du bout des lèvres, en laissant entendre que les dépositions, tant au civil qu'au criminel, n'ont pas le même degré de dignité qu'une activité de témoin d'un acte notarié.

On peut produire pour témoins dans les enquêtes les femmes aussi bien que les hommes, quoique les femmes ne puissent être témoins aux actes pour lesquels les témoins sont requis pour leur solennité ou validité, *V.G.*, un testament, ou autre acte devant par-devant notaire. La raison de différence est que, pour ces actes, les parties ayant le pouvoir de se choisir des témoins, elles ne doivent point avoir recours aux femmes, dès qu'elles peuvent trouver des hommes, et qu'on ne doit pas, sans un juste sujet, les faire sortir de leurs maisons, ni les faire se trouver avec des hommes. Au contraire, dans les enquêtes, n'étant pas au pouvoir de la partie de se choisir ses témoins, ne pouvant assigner que les personnes qu'elle croit informées du fait, il ne doit pas lui être interdit d'avoir recours au témoignage des femmes⁴².

Cette position reflète bien l'ambiguïté des juristes face au témoignage féminin. La nécessité de prouver les faits soumis au procès oblige à quelque compromis face à l'ordre social. Les femmes sont donc les bienvenues pour témoigner

en justice en vertu de leur connaissance des faits et non pas à cause de leur statut social.

Le type de témoignage attendu des femmes reflète leur rôle dans la société urbaine toulousaine de la fin du XVIII^e siècle. Le ouï-dire étant admissible dans la procédure d'enquête, les femmes venaient témoigner de ce qu'elles avaient entendu dire dans leurs réseaux informels de communication. Au marché, dans la rue ou en allant visiter d'autres femmes, elles avaient eu vent des faits et des rumeurs et les rapportaient au magistrat. Cette capacité des femmes à savoir ce qui se passe a même été utilisée *a contrario* dans une procédure d'enquête. Le curé Fortiq de la paroisse St-Pierre de Toulouse était accusé par les sieurs Trubelle, négociants, d'avoir capté l'héritage de leur mère en lui extirpant une donation sous la pression de la confession ou, pire, d'une relation intime, en se servant d'un ami notaire. L'un des points en litige était de savoir si le curé Fortiq était ou non le confesseur de la dame Trubelle. Le curé a assigné seize hommes et huit femmes, ces dernières essentiellement utilisées pour démentir le lien de confession. Six d'entre elles ont déclaré n'avoir jamais vu ni entendu dire que la demoiselle Trubelle se confessait au curé Fortiq et ont affirmé connaître toutes les paroissiennes qui le faisaient⁴³. L'intensité de la vie paroissiale et de quartier, même dans une ville de la taille de Toulouse (5^e ville du royaume en nombre d'habitants), et l'importance de la vie publique des femmes à l'échelle locale faisaient de celles-ci des témoins de choix sur les habitudes des uns et des autres au quotidien.

Plusieurs témoignages concernent aussi l'intérieur des maisons et sont le fruit d'anciennes servantes, de gardes-malades ou simplement de voisines habitant le même quartier ou le même immeuble. Il fut aisé pour Nicolas Paschal Valette de prouver, grâce à 4 hommes et à 7 femmes, que son beau-frère avait dilapidé l'héritage des Valette. Il fit témoigner des femmes qui connaissaient bien l'épouse en question et avait l'habitude de fréquenter son domicile. L'une d'entre elles était Magdelaine Laforgue, qui déclara :

que pendant ledit mariage ladite Philipe Valette et son mary vendirent tout ce qu'il y avoit d'effêts et linge dans ladite maison, quy consistoit a plus que ce quy est contenu dans ledit estat, et avant que la chaudière, le chaudron, et encore un autre chaudron, l'escumoir et la casse du poelon furent vendus, scavoir les chaudrons a la Chalonne, et le reste a Lacoste, cadet chaudronnier, qu'elle vendit aussy le bassinoir et les autres utencilles de cuizine, ne rappelant pas a quy, et pareillement qu'ils vendirent les meubles meublants insensiblement, a l'exception d'une grande armoire appellée alimande, de laquelle ils vendirent les serrures, de façon que quand ladite Philipe Valette mourrut, il n'y eut ny drap, ny chemise, ny coiffe pour luy metre⁴⁴.

Les dires de Magdelaine Laforgue furent corroborés par d'autres femmes. Ensemble, elles purent établir non seulement que les objets domestiques (littérature, linge et batterie de cuisine, meubles, vêtements) avaient graduellement disparu depuis le mariage, mais où et à qui ces objets avaient été vendus.

Ces témoignages éclairent le rôle économique des femmes au quotidien dans la France d'Ancien Régime. Les récents travaux de Claire Crowston sur l'utilisation féminine du crédit dans les transactions courantes montrent que les contraintes du quotidien ouvraient une brèche dans la puissance maritale et dans l'incapacité des femmes à s'engager par contrat. Dans les achats faits au jour le jour, elles devenaient des « agentes légales autonomes » et engageaient le crédit de leur foyer⁴⁵. D'où leur connaissance des produits, des artisans et des commerçants. Spécialistes de l'économie domestique, les femmes étaient appelées à témoigner du devenir de ces objets qui formaient une partie de leur patrimoine sous forme de trousseau. En effet, les femmes n'emportaient pas que leur dot avec elles lorsqu'elles quittaient la maison paternelle; les futures mariées se constituaient aussi un trousseau d'objets : literie, armoires et coffres, ustensiles de cuisine, etc. Ces *dotalisses*, comme on les désignait dans les contrats de mariage, étaient toujours décrites avec moult détails, prenant parfois plusieurs pages dans les registres des notaires. Leur valeur était indiquée de manière à ce qu'une fois veuve, l'épouse puisse les réclamer ou s'en faire payer l'équivalent. Pas étonnant alors qu'on s'adressât aux femmes en premier pour déterminer le sort de ces objets.

Dans d'autres témoignages, elles évoquaient les habits des uns et des autres, les soins prodigués, les menus travaux faits chez elles par les acteurs des différents procès. Loin de la mise à distance légale de la parole féminine qu'on a coutume de voir dans les procès criminels et assez éloignées de l'opinion de certains juristes qui considèrent avec une certaine méfiance les témoignages féminins, les procédures d'enquête au civil montrent des femmes dont l'expertise est spécifique et le témoignage précieux. Ces connaissances n'étaient pas tributaires de leur niveau d'éducation, car il ne fallait pas savoir écrire pour témoigner. Magdelaine Laforgue n'a pas pu signer sa déposition. Il ne fallait probablement même pas savoir le français et il y a fort à parier que Magdelaine Laforgue a livré son témoignage en occitan. Mais comme l'affirme le juriste toulousain Marc-Antoine Rodier, les dépositions devaient être entendues par le juge, en donnant toute liberté au témoin de s'exprimer sur les faits et leurs circonstances, et ensuite « que le Juge après avoir écouté la réponse de chaque témoin devait la rédiger de façon qu'elle tendit à l'éclaircissement du fait dont s'agit pour l'affirmative ou pour la négative⁴⁶ » et ce, le plus fidèlement possible. Cette flexibilité a rendu possible le témoignage de femmes issues des catégories populaires, le système de justice ne pouvant se passer de leur contribution à l'établissement des faits, en particulier dans les litiges familiaux touchant au patrimoine.

Conclusion

Les Toulousaines du XVIII^e siècle participaient pleinement de cette culture du patrimoine qui structurait la société française d'Ancien Régime. L'étude des

causes de nature familiale présentées devant la justice civile des tribunaux royaux montre qu'au-delà des relations de pouvoir au sein des couples, les questions de transmission de patrimoine, sous toutes ses formes, d'un individu et d'une génération à l'autre, permettaient aux femmes d'avoir voix au chapitre et de venir défendre leurs droits dans l'arène judiciaire. Il est fondamental de comprendre la relation entre les femmes et le patrimoine pour connaître la capacité d'action en justice des premières. Les Toulousaines disposaient, au XVIII^e siècle, de plusieurs outils légaux et paratéraux à leur disposition pour protéger leurs avoirs et assurer leur avenir. À Toulouse, le système reposait sur le notariat car les contrats de mariage et les testaments désignaient les héritiers, distribuaient les légitimes et prévoyaient des dispositions financières pour le veuvage et pour l'éducation des enfants. Les contrats de mariage permettaient aux femmes de voir enregistrer le montant de leur dot, garantie par une hypothèque légale, et elles pouvaient y décrire leurs biens paraphernaux et les conditions de leur gestion. Ces documents qui garantissaient leurs droits constituaient aussi de potentielles preuves écrites à utiliser au besoin. Dans cette culture juridique qui respectait la coutume locale, mais s'en remettait aux dispositions du droit romain qui laissaient beaucoup de liberté aux contractants, les femmes devaient activement défendre leur patrimoine et le statut qui en découlait. Le renoncement au pouvoir que leur donnaient les tribunaux faisait d'elles des victimes faciles à spolier.

Les femmes figuraient également à titre de témoins dans de nombreuses causes de nature familiale. Le recours au témoignage des femmes valorisait leurs compétences et leurs connaissances spécifiques, notamment au niveau de l'économie domestique. Tout en restant critique par rapport au contenu des témoignages, force est de constater qu'ils ouvrent une fenêtre sur le quotidien des femmes et leurs multiples rôles en milieu urbain.

Qu'en est-il des autres régions françaises ? La diversité des pratiques successorales et matrimoniales a-t-elle un impact sur l'accès des femmes au système judiciaire ? Zoë Schneider a souligné la rigueur de la coutume de Normandie envers les femmes, tout en reconnaissant que leur accès à la justice était garanti par le concept légal d'inviolabilité des contrats et par le principe de la protection du patrimoine familial⁴⁷. Les pratiques juridiques tracent les contours de la capacité d'action des femmes face à une idéologie patriarcale aux multiples visages. Cette capacité d'action est bien entendu en lien avec le coût des procédures judiciaires, réalité qui n'est pas toujours facile à saisir à partir des archives conservées. Il reste bien des études à faire pour établir un lien fort entre le contrôle féminin d'une partie du patrimoine et l'accès des femmes aux cours de justice civile, en ville comme dans les campagnes, mais il s'agit là d'une piste de recherche stimulante.

Bibliographie

- Brizay, François, Antoine Follain et Véronique Sarrazin (dir.), *Les Justices de Village. Administration et justices locales de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- Desan, Suzanne et Jeffrey Merrick (dir.), *Family, Gender, and Law in Early Modern France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2009.
- Garnot, Benoît (dir.), *Les témoins devant la justice. Une histoire des statuts et des comportements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.
- Hanley, Sarah, « The Family, the State, and the Law in Seventeenth-and-Eighteenth-Century France: The Political Ideology of Male Right versus an Early Theory of Natural Rights », *Journal of Modern History*, vol. 78, n° 2, 2006, p. 289-332.
- Hardwick, Julie, *The Practice of Patriarchy. Gender and the Politics of Household Authority in Early Modern France*, University Park (PA), The Pennsylvania State University Press, 1998.
- Hardwick, Julie, « Seeking Separations: Gender, Marriages, and Household Economies in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 21, n° 1, 1998, p. 157-180.
- Piant, Hervé, *Une justice ordinaire. Justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006.
- Schneider, Zoë A., « Women Before the Bench: Female Litigants in Early Modern Normandy », *French Historical Studies*, vol. 23, n° 1, 2000, p. 1-32.

Notes

1. Je tiens à exprimer ma gratitude envers Mme Geneviève Douillard, directrice adjointe et conservateur en chef du patrimoine aux Archives départementales de la Haute-Garonne, qui m'a aidée à naviguer dans un fonds d'archives judiciaires en cours de classement. Je remercie aussi le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour son appui financier.
2. Les notions de causes civiles ou criminelles sont étrangères au système de justice de la France d'Ancien Régime. Ce n'est pas la nature de la cause qui est civile ou criminelle, mais bien la voie procédurale empruntée pour la juger. Le contenu de cet article se réfère donc à des causes jugées selon la procédure civile.
3. Archives départementales de Haute-Garonne [dorénavant ADHG], Sénéchal, Procès écrits, 13 mars 1760 et 17 septembre 1761. Le fonds du sénéchal étant en cours de classement et les cotes définitives n'ayant pas été attribuées, ce système de référence chronologique a été retenu, car il permet aisément de retrouver les documents.
4. ADHG, Sénéchal, Procès-verbaux, 18 août 1760: enquête pour Nicolas Paschal Valette contre Arnaud Mournette. Cette sous-série contient des documents procéduraux déposés au greffe de la sénéchaussée.
5. ADHG, Sénéchal, Procès-verbaux, 2 et 9 mai 1774: bail judiciaire des maisons saisies à Jean-Pierre Guelphe à la demande de Magdelaine Laforge son épouse.
6. Castan, Nicole, *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*. Paris, Flammarion, 1980, p. 233 et suivantes.
7. Castan, Nicole, «Criminelle», dans Georges Duby et Michelle Perrot (dir.). *Histoire des femmes en Occident*, tome 3 : *XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Plon, 1991, chap. 15. Elle estime entre 10 et 20 % la proportion de femmes accusées dans les cours criminelles, fourchette confirmée par des études subséquentes. Les mêmes chiffres sont repris dans une synthèse récente: Godineau, Dominique, *Les femmes dans la société française 16^e-18^e siècle*. Paris, Armand Colin, 2003, p. 72-73.
8. Hanley, Sarah, « Engendering the state: Family formation and state building in early modern France », *French Historical Studies*, vol. 16, n° 1, 1989, p. 4-27; *id.*, « Social sites of political practice in France: Lawsuits, civil rights, and the separation of powers in domestic and state government, 1500-1800 », *American Historical Review*, vol. 102, n° 1, 1997, p. 27-52; *id.*, « The jurisprudence of the arrests: Marital union, civil society, and state formation in France, 1550-1650 », *Law and History Review*, vol. 21, n° 1, 2003, p. 1-40. Voir également Hardwick, Julie, *The Practice of Patriarchy. Gender and the Politics of Household Authority in Early Modern France*. University Park (PA), The Pennsylvania State University Press, 1998, 240 p.
9. Maza, Sarah, *Private Lives and Public Affairs: The Causes Célèbres of Prerevolutionary France*. Berkeley, University of California Press, 354 p.; Trouille, Mary, «Conflicting views of marriage and spousal abuse in pre-Revolutionary France: The separation case of Jeanne Fouragnan (Toulouse 1782) », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 12, 2001, p. 253-285; Hardwick, Julie, «Early modern perspectives on the long history of domestic violence: The case of seventeenth-century France », *Journal of Modern History*, vol. 78, n° 1, 2006, p. 1-36.
10. Dans ce courant, mentionnons le travail exemplaire d'Hervé Piant, *Une justice ordinaire. Justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 307 p. Les justices seigneuriales ont aussi fait l'objet d'une attention renouvelée. Voir à ce sujet Brizay, François, Antoine Follain et Véronique Sarazin (dir.), *Les Justices de Village. Administration et justices locales de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002, 430 p.; Hayhoe, Jeremy, *Enlightened Feudalism. Seigniorial Justice and Village Society in Eighteenth-Century Northern Burgundy*, Rochester, University of Rochester Press, 2008, 309 p.
11. Schneider, Zoë A., «Women before the bench: Female litigants in early modern Normandy », *French Historical Studies*, vol. 23, n° 1, 2000, p. 1-32.

12. Sur cette notion, voir Rouland, Norbert, *Aux confins du droit. Anthropologie juridique de la modernité*, Paris, Odile Jacob, 1991, chap. 4.
13. « Déclaration sur les formalités du mariage », 26 novembre 1639, dans Isambert, François A., *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, Paris, Berlin-le-Prieur et Verdrière, 1821-1833, tome 16, p. 520.
14. Les causes ont été réparties dans les catégories suivantes, selon le contenu des requêtes à l'origine des instances : 148 successions ; 75 récupérations de dot et séparations de biens entre époux ; 23 gestions de biens de mineurs ; 25 autres causes (donations, interdictions, ruptures d'engagement matrimonial).
15. Dans les causes familiales, les documents à l'appui sont souvent des actes notariés, que l'on peut retrouver grâce à l'enregistrement des actes (série C) ou directement dans le minutier du notaire lorsque le nom de celui-ci est mentionné. Toutefois, les pièces de procédure déposées par les procureurs des parties dans des cahiers cotés et mentionnées dans le « vu » n'ont pas été conservées.
16. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 3 mars 1763.
17. *Idem*.
18. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 22 septembre 1762. Toutes les citations qui suivent dans ce cas sont tirées de ce document.
19. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 5 juin 1780.
20. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 4 août 1777.
21. « [...] mais à l'égard des autres [biens] appelés *paraphernaux*, les loix lui en laissent le régime absolu, même la propriété ; de sorte qu'elle peut seule tenter toutes les actions qui la concernent. » Pigeau, Eustache Nicolas, *La procédure civile du Châtelet de Paris et de toutes les juridictions ordinaires du royaume*, Paris, veuve Desaint, 1779, vol. 1, p. 67.
22. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 3 juillet 1779.
23. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 18 août 1764, 6 mars 1767 et 12 avril 1768. Les deux premiers cas sont des causes de séparation de biens où les paraphernaux couraient le risque d'être dilapidés ou saisis par des créanciers. Le dernier cas est celui d'une veuve qui tentait de récupérer sa dot, ses avantages matrimoniaux et ses paraphernaux tombés aux mains des héritiers de son mari.
24. Pigeau, Eustache Nicolas, *La procédure civile [...]*, tome 1, p. 75.
25. Voir par exemple, ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 14 mars 1765 et 21 janvier 1767. Il arrivait que l'augment (gain de survie de la veuve, généralement 50 % de la valeur de la dot à Toulouse) soit classé à un rang inférieur à la dot, mais jamais bien loin.
26. Hardwick, Julie, « Seeking Separations : Gender, Marriages, and Household Economies in Early Modern France », *French Historical Studies*, vol. 21, n° 1, 1998, p. 162-163.
27. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 27 septembre 1766. Le début de la cause est dans la même série, 10 avril 1764.
28. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 12 avril 1768.
29. Un exemple est le cas très complexe de Raymonde Cazeaux, veuve de Philippe Layerle, maître vitrier, mort depuis plus de vingt ans. Le curateur à la succession vacante est condamné à lui payer sa dot, son augment, une donation et diverses créances accumulées au fil des ans. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 13 juillet 1768.
30. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 18 septembre 1776.
31. À ce sujet, voir Perrier, Sylvie, « La marâtre dans la France d'Ancien Régime : intégration ou marginalité? », *Annales de démographie historique*, n° 2, 2006, p. 171-188.
32. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 6 juillet 1762.
33. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 8 mars 1763. Toutes les citations qui suivent dans ce cas sont tirées de ce document.

34. Piant, Hervé, *Une justice ordinaire*. [...], p. 104-105.
35. ADHG, Sénéchal, Procès écrits, 18 juillet 1765.
36. Clère, Jean-Jacques, « Remarques introductives sur la preuve par témoins en droit civil français », dans Benoît Garnot (dir.), *Les témoins devant la justice. Une histoire des statuts et des comportements*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 11-22.
37. Il y a visiblement des lacunes dans cette sous-série (« procès-verbaux »), car plusieurs procès écrits mentionnent des enquêtes qu'il a été impossible de retrouver. Il ne faut donc pas conclure que l'enquête par témoin était moins usitée dans les causes familiales.
38. Bayard, Françoise, « Témoins et témoignages aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le cas lyonnais », dans Benoît Garnot (dir.), *Les témoins* [...], p. 201; Lethuillier, Jean-Paul, « Trente mille témoins dans les registres d'information criminelle bas-normands (1650-1850) », dans Benoît Garnot (dir.), *Les témoins* [...], p. 237.
39. Hardwick, Julie, « Between State and Street: Witnesses and the Family Politics of Litigation in Early Modern France », dans Suzanne Desan et Jeffrey Merrick (dir.), *Family, Gender, and Law in Early Modern France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2009, notes 15 et 16, p. 133.
40. Comme c'est le cas dans d'autres sources de la France pré-révolutionnaire, les âges sont souvent arrondis à la dizaine ou au chiffre 5 le plus proche. Magdelaine Laforgue déclare ainsi avoir 40 ans en 1760, la faisant naître vers 1720, alors que son premier contrat de mariage date de 1731!
41. Pigeau, Eustache Nicolas, *La procédure civile* [...], tome 1, p. 285.
42. Pothier, Robert Joseph, *Œuvres de Pothier. Tome quatorzième. Traité de la procédure civile et criminelle*, Paris, Siffrein, 1821, p. 82.
43. ADHG, Sénéchal, Procès-verbaux, septembre 1765.
44. ADHG, Sénéchal, Procès-verbaux, 18 août 1760.
45. Crowston, Clare, « Family Affairs: Wives, Credit, Consumption, and the Law in Old Regime France », dans Suzanne Desan et Jeffrey Merrick (dir.), *Family, Gender, and Law* [...], p. 65.
46. Rodier, Marc-Antoine, *Questions sur l'ordonnance de Louis XIV du mois d'avril 1667 relatives aux usages des cours de parlement et principalement celui de Toulouse*. Toulouse, Antoine Birose, 1761, p. 439.
47. Schneider, Zoë A., « Women before the Bench. [...] », p. 32.

L'ÉDUCATION ET LA REPRÉSENTATION DE LA CITOYENNETÉ FÉMININE SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LAURIE LAPLANCHE
UNIVERSITÉ LAVAL (CANADA)

La Révolution française a offert aux femmes de nombreuses possibilités de s'éloigner du foyer pour s'illustrer sur la scène publique et revendiquer les mêmes pouvoirs politiques que leurs compatriotes masculins. Outre les grandes dates historiques marquant leurs interventions dans l'action révolutionnaire, leur apprentissage politique s'est opéré, entre autres, par l'entremise de clubs fondés à Paris et en provinces, par des collectes de fonds pour soutenir l'effort de guerre et par l'organisation de fêtes civiques¹. Mentionnons également la figure emblématique des *tricoteuses* écoutant les discours dans les tribunes de l'Assemblée nationale, ainsi que toutes ces femmes participant de leur plume aux journaux, pamphlets, brochures et pétitions, ou intervenant au sein des débats dans la rue, les marchés et les divers lieux de sociabilité dans lesquels elles évoluaient quotidiennement². Rappelons, finalement, les demandes d'Olympe de Gouges pour que les femmes obtiennent le droit de vote et les appels lancés à la population féminine par Théroigne de Méricourt afin qu'elle prenne les armes et rejoigne la garde nationale pour défendre la patrie³.

Cependant, faisant fi des demandes de plusieurs militantes, les hommes au pouvoir n'ont jamais accordé aux femmes l'exercice des droits politiques. Ils ont plutôt adopté des mesures coercitives⁴ pour restreindre les possibilités d'actions que le tourbillon des premières années révolutionnaires avait ouvertes. Cette répression a alimenté un courant historiographique interprétant la Révolution comme un tournant ayant officialisé l'exclusion des femmes du domaine de la politique moderne et du pouvoir⁵. Ces travaux mettent l'accent sur la réaction masculine qui a déploré l'accroissement de l'influence féminine en raison des déséquilibres potentiels qu'elle pouvait créer sur l'ordre public et la Révolution y est perçue comme ayant favorisé l'implantation de l'idéologie domestique des XIX^e et XX^e siècles. Le rôle domestique des femmes en tant que mères et épou-

ses s'interprète alors comme une position de subordination sociale, parce qu'il est valorisé pour légitimer leur exclusion du pouvoir politique pour la seule raison qu'elles sont femmes. Cependant, ces thèses ne semblent pas tout à fait parvenir à expliquer les raisons pour lesquelles les hommes de cette époque ne furent pas les seuls à tenir compte de la distinction des droits, des devoirs et des pouvoirs selon les sexes, notamment à travers le discours sur l'éducation.

Entre 1789 et 1794, des femmes d'allégeances politiques modérées ou radicales, provenant de différentes couches sociales et de diverses régions de la France, ont écrit des journaux, des pétitions et des projets de règlements d'école qu'elles ont envoyés aux autorités politiques nationales ou locales pour leur demander d'améliorer l'éducation féminine. Leurs demandes n'abordaient pas l'obtention de droits politiques comme le droit de vote, mais soutenaient plutôt que des réformes en éducation allaient ultimement permettre aux femmes de devenir de meilleures mères et épouses. Cet article propose une analyse qualitative de leurs arguments pour démontrer leur portée émancipatrice et égalitaire, ce qui s'éloigne des perspectives brièvement décrites précédemment. L'hypothèse soutenue rejoint un courant historiographique qui ne voit pas la Révolution comme un récit de clôture, mais d'ouverture⁶. Ces thèses mettent l'accent moins sur les effets de l'exclusion et les outils de domination masculine à long terme que sur la façon dont les femmes ont pu évoluer à l'intérieur de cette exclusion en construisant leur propre modernité. En explorant l'éclatement des frontières entre les domaines publics et privés pendant la Révolution, les travaux issus de ce courant s'éloignent de ceux qui s'intéressent principalement aux continuités entre l'Ancien Régime et les siècles suivants.

L'analyse ne prétend pas à l'exhaustivité puisqu'elle se limite à un corpus de quinze documents représentatifs des régimes politiques s'étant succédé entre 1789 et 1794⁷. L'exercice est toutefois pertinent, car il fait apparaître des traits communs entre les textes permettant de démontrer que pendant les cinq premières années de la Révolution française, la distinction des droits et des pouvoirs sexués n'était pas encore nécessairement perçue, par certaines femmes elles-mêmes, comme une façon de les maintenir en position d'infériorité. La première partie démontrera que toutes les auteures affirment qu'elles ont un rôle à jouer dans la société que chaque nouveau régime politique tente de construire, et ce, en insistant sur l'importance de l'influence des femmes dans le processus de régénération sociale. La seconde partie s'intéressera à la façon dont elles se prononcent sur l'égalité et sur les relations de pouvoir entre les sexes en insistant sur l'accès de toutes les femmes à l'éducation, quel que soit leur statut social. L'analyse permettra de faire ressortir l'importance qu'elles accordent au rôle moral des femmes dans la société. L'article conclura sur une réflexion soulevant l'idée que ces auteures partageaient une représentation de l'action citoyenne féminine se référant à une définition culturelle et morale de la citoyenneté, plutôt que constitutionnelle et légale. Il deviendrait alors possible de

concevoir le droit à l'éducation comme une façon d'acquérir un pouvoir politique, même si les femmes seraient exclues de son exercice constitutionnel⁸.

L'importance de l'éducation et la régénération du peuple

Entre les États généraux de mai 1789 et la chute de Robespierre en juillet 1794, la France bascule d'une monarchie absolutiste à une monarchie constitutionnelle, puis à une république. À travers ces changements qui se succèdent à la vitesse de l'éclair et accroissent le sentiment d'instabilité, les autorités conçoivent l'éducation comme l'une des meilleures garanties pour la survie des régimes politiques et pour la préservation de l'ordre social. Pendant ces cinq années, l'éducation est indissociablement liée au projet politique de régénération de la France. Dès 1789 et au fur et à mesure que la révolution se radicalise, la régénération s'oriente sans cesse vers la construction d'un peuple neuf pénétré des valeurs révolutionnaires de liberté et d'égalité. Pour éviter un retour à l'Ancien Régime ou, à partir de 1792, à la monarchie, toutes les énergies doivent être mises à profit pour l'éducation des Français et des Françaises, depuis le berceau jusqu'au cercueil⁹. Cette entreprise de refonte du corps social s'inscrit dans une volonté fondamentale de rompre avec le passé, en misant sur la réforme des mœurs¹⁰. Dans ce contexte, la pédagogie de la régénération ne se restreint pas aux murs des écoles, puisqu'elle ne doit connaître aucune limite, aucun répit. C'est pourquoi les autorités révolutionnaires ne font pas que discuter l'importance de l'instruction scolaire publique, mais créent et réforment à l'échelle nationale un ensemble d'institutions. Par exemple, on rebaptise les lieux publics, on adopte des prénoms révolutionnaires, on exige le port de la cocarde ou on instaure, entre autres, de nouvelles fêtes civiques, une nouvelle répartition géographique en départements et un nouveau calendrier¹¹.

Les textes analysés tissent tous des liens entre le rôle des femmes et la régénération sociale de la France. Les auteures revendiquent la responsabilité de concrétiser ce processus afin de maintenir les libertés nouvellement acquises. Elles ne se considèrent pas comme de simples spectatrices des bouleversements révolutionnaires. À titre d'agentes de transmission et de diffusion des valeurs révolutionnaires, elles réclament le droit des femmes à l'éducation pour renforcer leurs aptitudes morales nécessaires au processus de rééducation du corps social. Elles affirment que les femmes doivent être éclairées, instruites et éduquées afin d'élever des enfants patriotes et de seconder les hommes dans la construction de la « Constitution française et de la Nation¹² ». Elles se voient comme les bras droits du gouvernement dans ce projet et déclarent leur importance sur la scène publique afin de l'aider à éloigner le « charlatanisme d'Ancien Régime pour remettre l'homme à sa hauteur¹³ ». Les auteures véhiculent la conviction profonde que l'établissement de la liberté nécessaire au bonheur national anticipé par la régénération sociale est inséparable de l'éducation des femmes. Considérant qu'un des grands vices des gouvernements d'autrefois

était l'éducation « que l'on donnoit au Sexe¹⁴ », elles soulignent que les temps ont changé et que maintenir la moitié de l'humanité dans l'ignorance et l'immoralité compromettrait le travail de régénération. En améliorant l'éducation et en donnant au « Sexe celle qui lui convient, dans dix ans, la Nation sera changée et régénérée et ce bonheur se perpétuera [...]»¹⁵. Les auteures rappellent aux autorités qu'une « sage institution prépare pour le bonheur de la société des femmes éclairées et vertueuses et d'excellentes mères¹⁶ ». Il faut, par conséquent, « régénérer l'éducation des mères de famille pour briser la tyrannie de l'ignorance¹⁷ ».

La Révolution apparaît comme une libération et plusieurs estiment que la nouvelle société en édification sera moins corrompue que celle d'autrefois : « nous ne sommes plus dans ces siècles efféminés et frivoles où on ne demandait au sexe aimable que beaucoup d'art et de coquetterie pour plaire. Il faut aujourd'hui des citoyennes si l'on veut des citoyens [...]»¹⁸. Les textes mettent en lumière le sentiment des auteures de vivre des temps nouveaux qui permettront enfin aux femmes de se faire entendre. Par exemple, l'une d'entre elles écrit que c'est en raison de la « révolution générale¹⁹ » qu'elle ose élever sa voix « pour défendre la cause commune; c'est au tribunal de la nation qu'elle va la déférer et déjà sa justice l'assure du succès²⁰ ». Une autre mentionne vouloir fonder un modèle d'école afin de « contribuer à cette heureuse révolution²¹ », tandis qu'une de ses compatriotes affirme qu'elle n'aurait pu publier son plan d'éducation dans des circonstances plus favorables que « dans un tems où toute la nation assemblée, pour supprimer les abus, va travailler au bonheur de tous les citoyens de la manière la plus prompte et la plus efficace²² ». Les transformations du pouvoir politique renforcent un sentiment de confiance qui motive certaines femmes à s'exprimer : « Ô députés de la nation! C'est vous que j'invoque; [...] Vous ne trompez point mon attente [...]. C'est dans cette confiance que j'ose prendre la défense de mon sexe²³. » En rendant compte de leurs attentes, les auteures interprètent les événements survenus depuis 1789 comme étant générateurs de progrès²⁴. C'est pourquoi, même si les progrès révolutionnaires n'améliorent pas concrètement l'instruction féminine, elles persistent à renouveler leurs demandes. En avril 1792, par exemple, une citoyenne considère que le gouvernement change pour le mieux en mentionnant que le « moment est venu où l'Assemblée nationale va s'occuper de l'éducation de ce sexe timide [...]»²⁵. Quelques mois plus tard, une autre souligne à la nouvelle Convention nationale que les projets sur l'instruction publique ne devraient plus laisser de côté la moitié du genre humain, comme ce fut le cas sous la monarchie constitutionnelle²⁶. Les auteures affirment qu'il faut appliquer et diffuser de nouveaux principes pour réformer l'éducation, puisque les Français forment désormais un peuple nouveau n'étant plus réglementé par les mêmes lois²⁷. Par conséquent, bien que les femmes soient exclues du privilège d'élaborer les lois et de les voter, plusieurs d'entre elles n'en revendiquent pas moins le droit et la responsabilité

d'en transmettre les principes aux générations présentes et futures, d'où l'importance de leur donner « une éducation conforme aux lois sages qui émanent de notre glorieuse régénération²⁸ ».

Pour les auteures, les vertus et les mœurs des femmes « tiennent plus à l'ordre et au bonheur public qu'on ne sauroient l'imaginer²⁹ ». En renouvelant les mêmes demandes au fil des ans, le discours féminin véhicule toujours l'espoir de changements prochains, ce qui incite les auteures à se manifester aux autorités publiques pour leur rappeler que les femmes font aussi partie intégrante de la nation et qu'elles ont droit à l'égalité et à la liberté. Par le fait même, leur discours illustre que ce n'est pas tant l'affirmation des fonctions domestiques qui briment la liberté féminine, mais plutôt l'absence d'instruction qui contribue à maintenir les femmes dans l'immoralité et assure leur subordination face aux hommes.

Le droit à l'éducation et l'émancipation des femmes

L'égalité au sein du couple et la sauvegarde des familles

Les auteures conçoivent l'articulation des relations de pouvoir entre les sexes à travers la lentille de l'instruction et affirment que les inégalités entre les hommes et les femmes sont maintenues non pas par la nature, mais par l'éducation³⁰. L'argument n'est pas nouveau. Déjà, en 1405, Christine de Pizan soutenait que l'infériorité féminine reposait moins sur des causes naturelles que sur l'absence d'instruction³¹. Lorsqu'éclatent les bouleversements révolutionnaires en France, la représentation des liens de causalité entre l'éducation des femmes, leur infériorité naturelle et le maintien de l'ordre social est l'héritière d'une longue tradition de contestations. Néanmoins, la Révolution française transforme cet héritage non seulement parce que l'accent est mis sur l'importance de l'éducation morale pour achever la régénération sociale, mais aussi parce que des mesures législatives, qui redéfinissent radicalement les relations de pouvoir entre les sexes et le statut des femmes, sont adoptées. Il faut donc placer les demandes pour l'éducation dans un contexte historique insistant sur la politisation de la chambre à coucher et l'égalisation des relations interpersonnelles au sein de la famille³².

En effet, dès 1789, des demandes pour des réformes des pratiques conjugales et pour l'égalité des époux fusent des quatre coins de la France, forçant l'ouverture d'un débat national sans précédent au pays. Ces requêtes s'inscrivent dans un mouvement où la famille, le mariage et les relations conjugales apparaissent dans l'imaginaire révolutionnaire comme la nouvelle force d'unité sociale rattachant l'individu à la patrie et la patrie au citoyen. La famille devient l'image la plus évidente sur laquelle fonder une réflexion politique d'unité, d'autant plus que la Révolution détruit progressivement les anciens fondements de cohésion sociale que sont la Couronne, l'Église, les ordres, les privilèges et les

corporations³³. Dans un tel contexte, la famille doit répondre aux idéaux qui exigent la transparence des comportements afin que la liberté civile soit à l'image de la liberté politique³⁴. C'est pourquoi, après l'abolition de la monarchie absolue, les législateurs s'engagent dans un processus de destruction du despotisme familial représenté par le pouvoir paternel. Ils réévaluent la puissance de ce dernier pour établir des relations familiales et personnelles à l'image du contrat social³⁵. Les lettres de cachet sont donc supprimées au profit de tribunaux familiaux qui limitent le contrôle du père sur la famille. En 1790, on abandonne le principe de primogéniture. Suivant cette décision, on adopte, en 1791, une loi imposant le partage égalitaire de l'héritage familial entre les enfants, filles et garçons. Surtout, la Constitution de 1791 fait du mariage un contrat civil et non plus religieux, donc susceptible d'être rétracté, ce qui conduit à l'adoption du droit au divorce le 20 septembre 1792. Ces mesures modifient radicalement le statut de la femme en l'affranchissant de sa dépendance paternelle et maritale.

Lorsque les auteures analysées écrivent à l'Assemblée nationale ou à la Convention pour affirmer que c'est l'éducation qui maintient leur infériorité, elles formulent une argumentation s'inscrivant dans ce mouvement révolutionnaire qui voit l'égalisation des relations entre les hommes et les femmes au sein de la famille comme le miroir de l'égalité politique. Elles s'approprient des arguments vitaux du discours politique dont le leitmotiv repose sur la fin de toute forme de despotisme. Demander le droit à l'instruction sous-entend la construction d'une argumentation qui soutient l'équilibre des pouvoirs en éliminant les positions d'infériorité et d'autorité, ou en d'autres mots, en éliminant le despotisme exercé par l'homme sur la femme³⁶. Parfois, les auteures se réfèrent à la Genèse pour rappeler que le Créateur a formé des êtres humains du « même limon » éprouvant les mêmes sensations, ce qui rend encore plus pressante la nécessité de rétablir l'équilibre entre les deux³⁷. Elles reprochent aux hommes d'avoir agi en tyrans en retenant « le Sexe plongé dans les ténèbres de l'ignorance et dans les dangers du luxe et de l'oisiveté³⁸ ». Grand mal leur en prit, puisque cette « tyrannie masculine » aurait précipité le déclin de la France en dépravant les femmes, malheurs qui auraient pu être évités si le « Sexe eût été bien instruit, s'il eût été éclairé et vertueux³⁹ ». Pour étoffer leurs plaidoyers, les auteures des textes dépeignent un portrait plutôt sombre de la condition féminine, puisque les femmes ont été écartées des « Lumières que l'orgueil des hommes leur a fait réserver pour eux seuls⁴⁰ ». La débauche, le libertinage et la recherche frénétique d'amants correspondraient aux malheurs qui guettent les jeunes femmes n'ayant pas eu l'occasion de développer assez de principes moraux pour les éviter. Puisque la responsabilité de tant de dépravation et de vices est attribuée aux hommes qui s'opposeraient à ce que les femmes apprennent « à raisonner juste⁴¹ », une des auteures se questionne sur les raisons pour lesquelles on demanderait alors aux femmes plus de vertu qu'eux : « hommes

pervers et injustes [...] quel droit avez-vous pour prétendre que nous devons résister à vos pressantes importunités, quand vous n'avez pas le courage de commander aux dérèglements de vos passions⁴² ? Cette dernière souhaite que les femmes ne soient plus élevées comme si elles étaient destinées « à faire les plaisirs du sérail. Que notre félicité ne soit pas uniquement de plaire [...]. Alors nos deux sexes, vertueux par principes, jouiront de la paix qu'inspire une douce et mutuelle confiance⁴³. »

Le discours des auteures soulève l'idée que l'équilibre des relations de pouvoir entre les sexes représente une porte ouverte vers la liberté et le bonheur national : « vouloir Messieurs, être heureux par la liberté, c'est le propre des grandes âmes ; mais considérez que votre bonheur est absolument dépendant de celui des femmes⁴⁴. Il répète qu'elles ont le pouvoir d'opérer une influence considérable sur le caractère masculin et sur l'esprit des hommes « qui ne voient le plus souvent que par elles⁴⁵. Instruire les femmes représente alors le meilleur moyen de modeler les hommes et, par le fait même, la nation tout entière : « une bonne éducation [...] conduit à de bonnes mœurs, avec de bonnes mœurs, on a des vertus, et dans une République où les femmes seront vertueuses, les hommes le deviendront nécessairement⁴⁶. Plusieurs auteures affirment que l'amélioration de l'éducation des femmes permettrait d'établir des relations de complémentarité et de réciprocité au sein des couples, ce qui apparaît comme étant un avantage pour la famille et, par conséquent, pour la nation. Vertueuses, car possédant les moyens intellectuels et moraux pour ne plus sombrer dans le vice, les femmes renforceraient la stabilité familiale, puisqu'elles auraient assez de jugement pour choisir comme époux un homme qui ne serait « ni débauché, ni paresseux⁴⁷. De plus, en permettant à sa femme de développer sa raison, l'homme ne craindrait plus « que son ami séduise sa femme ou sa fille et déshonore sa maison⁴⁸. Dans le contexte d'instabilité sociale et politique qui règne en France, les auteures considèrent que les familles seraient ainsi rescapées du naufrage qui les guette puisqu'elles jugent que leur ruine a été précipitée essentiellement par les « défauts » de l'éducation féminine⁴⁹. En transformant l'éducation des femmes, la discorde des ménages et le désordre des familles ne seraient donc plus que de mauvais souvenirs⁵⁰. En insistant sur leurs responsabilités familiales comme mères et épouses, il semblerait que ces femmes ne prévoyaient pas s'exclure d'un rôle politique puisque leur éducation visait la solidification du bonheur national et la cohésion sociale par la diffusion de meilleures mœurs.

En plus de soustraire la femme du despotisme masculin, d'égaliser les relations de couple, de concrétiser le bonheur national et de solidifier la famille, les auteures réclament également le droit à l'éducation pour permettre aux femmes d'apprendre un métier qui saura les rendre autonomes financièrement. Plusieurs textes font grand cas des mères de famille réduites à la déchéance en raison de l'irresponsabilité d'un mari qui dépenserait intempestivement toutes les res-

sources financières d'un ménage. En résultat, les femmes ayant reçu un « commencement d'éducation plus libérale pour être d'honnêtes citoyennes » sont réduites « à la servitude ou la dégradation ou la débauche⁵¹ ». Suivant un raisonnement selon lequel « nul ne peut dire je ne suis pas fait pour travailler puisque tous sont nés pour exister⁵² », les auteures réclament au gouvernement qu'on leur facilite l'accès au marché du travail et accusent les hommes de voler leurs emplois. Elles demandent principalement l'adoption de lois qui empêcheraient les hommes d'usurper leurs métiers, afin qu'ils ne puissent exercer sous « aucun prétexte les métiers qui sont l'apanage des femmes, soit couturière, brodeuse, marchande de modes [...]; que l'on nous laisse au moins l'aiguille et le fuseau, nous nous engageons à ne manier jamais ni le compas, ni l'équerre⁵³ ». Selon les textes, l'assurance de trouver un travail à l'extérieur du foyer après une formation appropriée n'entre pas en contradiction avec les fonctions domestiques des femmes comme mères et épouses. Elle favoriserait plutôt leur autonomie, les rendrait utiles à la patrie et garantirait l'établissement de meilleures mœurs. L'ouverture d'écoles axées sur l'apprentissage d'un métier serait alors « une ressource aussi favorable aux mœurs qu'avantageuse pour l'industrie et pour l'État⁵⁴ ».

L'école des femmes en révolution : matières privilégiées et égalité sociale

L'éducation morale s'impose aux auteures comme la plus importante pour accomplir la régénération sociale, équilibrer les pouvoirs entre les sexes et rétablir la stabilité sociale. Cela dit, les auteures se prononcent également sur la nécessité de scolariser les filles en leur fournissant un minimum de connaissances pour qu'elles deviennent de bonnes patriotes : « ce n'est pas une poupée que j'ai voulu donner à ma patrie, c'est la fille, l'épouse et la mère d'un républicain⁵⁵ ». Alors que sous l'Ancien Régime le corpus de l'enseignement féminin se réduisait le plus souvent à l'apprentissage de la religion et des travaux ménagers⁵⁶, ce n'est plus cas sous la Révolution. Puisqu'on veut des « mères de famille utiles, donc instruites⁵⁷ », qui seront reconnaissantes de la « patrie qui les protège⁵⁸ », il faut que l'instruction se rapporte « uniquement à l'utilité⁵⁹ ». Rendre les femmes utiles signifie permettre à chacune d'entre elles, et non plus uniquement les mieux nanties, de maîtriser parfaitement la lecture, la grammaire, l'arithmétique, tout comme elles devraient connaître une langue étrangère. Ajoutons à ces matières l'histoire, la géographie, l'économie et l'éducation physique. Devoirs patriotiques obligent, la Révolution intègre aussi l'apprentissage de savoirs politiques et légaux dans l'éducation féminine : « un cours de droit étoit une grande entreprise il y a un an; cette importante étude simplifiée aujourd'hui par la sagesse et la raison, sera désormais moins longue, plus facile et doit nécessairement entrer dans l'éducation des femmes⁶⁰ ». Dans ce cas, une fillette de douze ans devrait savoir par cœur « les lois de son pays, ce qu'elle doit

à la société et ce qu'elle a le droit d'attendre d'elle⁶¹ », ainsi que « les droits de l'homme et les principes de liberté et d'égalité⁶² ». Les filles de la Révolution doivent connaître la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les textes constitutionnels et les lois qui en découlent, et surtout être en mesure d'y réfléchir par elles-mêmes. Elles doivent comprendre les éléments politiques qui régissent la société et qui se traduisent, en 1794, dans un langage flamboyant : « il faut que les enfants sachent ce que l'on entend par l'unité et l'indivisibilité de la République et qu'un citoyen républicain est celui qui seul ou avec sa famille a juré de vivre libre ou mourir [...]»⁶³.

Afin de réduire l'inégalité des savoirs selon les statuts sociaux, les auteures déclarent que les filles et les femmes devraient toutes avoir accès aux mêmes enseignements, sans privilège relevant de distinctions sociales : « les filles de tous les citoyens doivent être indistinctement assises dans les écoles publiques et tenues d'y assister; une nation peut imposer cette obligation à ses propres enfants [...]»⁶⁴. Les auteures reprennent alors le concept d'égalité pour l'appliquer au droit à l'instruction : « l'éducation doit être la même pour l'indigent, comme pour le riche⁶⁵ ». Celles qui ne demandent pas la gratuité scolaire envisagent différents moyens pour subvenir aux dépenses entraînées par l'ouverture et le fonctionnement des écoles pour filles. Quelques-unes prévoient un accès gratuit pour les plus pauvres et fixent un prix d'entrée pour les plus riches. Par exemple, le lycée civique de Mme de Bastide, annexé à son école de typographie, serait ouvert gratuitement à toutes les femmes indigentes, alors que les plus riches paieraient trois louis par année. Ces frais permettraient au lycée d'ouvrir une bibliothèque accessible à toutes les femmes « à toute heure du jour⁶⁶ ». À l'école de la citoyenne Montgery, les jeunes filles démunies s'inscriraient gratuitement tout en y côtoyant « des citoyennes pouvant payer leur pension⁶⁷ ». Malgré différentes contributions financières, toutes les filles auraient accès à l'école et aux mêmes enseignements : « dans ma maison d'éducation, il y aura différents prix pour les pensions [...], mais il n'y aura pas plusieurs tables; les aliments, les soins, les instructions, seront les mêmes pour toutes les pensionnaires sans distinction, ni préférences [...]»⁶⁸. Les auteures développent ainsi une conception de l'égalité sociale basée sur l'accès de toutes les filles à l'école. Une forte majorité d'entre elles voit d'ailleurs les mesures contre l'encadrement pédagogique religieux, notamment avec la suppression des couvents, comme une occasion de développer, avec l'aide de l'État, un réseau scolaire féminin plus démocratique, plus uniforme, plus transparent, plus structuré et plus adapté aux besoins de la Révolution que ne l'était le réseau autrefois sous l'égide des communautés de religieuses⁶⁹.



Club patriotique de Femmes, 1791, par Jacques Philippe Lesueur. Gouache, 36,7 x 53,5 cm. Original: Musée Carnavalet, Paris. Copie Wikimedia Commons. Domaine public.

La représentation de la citoyenneté sous la Révolution : citoyennes passives ?

En ouvrant la discussion sur les droits de l'homme et en créant une nouvelle catégorie de citoyens se distinguant par l'exercice du droit de vote, la Révolution met le suffrage au centre du nouvel ordre politique en tant que « mode nécessaire d'institution et de légitimation du pouvoir politique⁷⁰ ». Cette conception de la citoyenneté découle des transformations depuis la nuit du 4 août 1789, alors que les députés de l'Assemblée nationale constituante détruisent leur société de privilèges et de corps pour établir une société contractuelle basée sur les droits individuels. Pour ce faire, ils abolissent l'ensemble des privilèges, les droits féodaux et la dîme, suppriment la vénalité des offices et adoptent la gratuité pour tous devant la justice. La réorganisation des pouvoirs est confirmée le 26 août, lorsque les députés votent les articles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, affirmant solennellement que les droits naturels de liberté et d'égalité sont désormais universels et inaliénables. Pour la première fois en France, ils légitiment un régime socio-politique dans lequel la citoyenneté s'exprime non plus, comme sous l'Ancien Régime, par la soumission de sujets loyaux à l'autorité absolue du roi, mais plutôt par la participation active de citoyens-individus, fidèles à la volonté générale au sein des affaires publiques de la nation et dans l'élaboration des lois⁷¹. Selon la catégorisation proposée en 1789 par l'abbé Sieyès⁷² à titre de député à l'Assemblée nationale, la définition de la citoyenneté officielle, c'est-à-dire active, s'exprime en termes essentiellement constitutionnels et légaux. Seuls certains adultes masculins en mesure de contribuer financièrement aux besoins de l'État peuvent participer

aux affaires publiques et à l'élaboration des lois grâce au droit de vote et à celui de porter les armes dans la garde nationale⁷³. Malgré la valeur universelle de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le droit de vote exclut tous les Français qui ne remplissent pas ces critères et les confine à la citoyenneté passive : les mineurs, les domestiques, les hommes ne pouvant payer assez d'impôt, les vagabonds, les prisonniers et les femmes.

La distinction des statuts de citoyens actifs et passifs signifie que les théoriciens de la citoyenneté révolutionnaire tentent de composer avec une théorie qui souhaite distinguer l'appartenance nationale, sphère passive des droits civils, d'une citoyenneté constitutionnelle, sphère active des droits politiques⁷⁴. En pratique pourtant, la distinction entre les deux catégories de citoyens n'est pas aussi limpide, puisqu'en détruisant l'absolutisme, les révolutionnaires déplacent la puissance symbolique de la royauté vers la nation, nouvelle source indivisible de toute légitimité politique et légale⁷⁵. Ce transfert du pouvoir a pour effet d'accroître les difficultés de composer avec l'opposition politique, car celle-ci fait figure d'incarnation des intérêts privés, donc factieux, ce qui alimente les accusations de contre-révolutionarisme et de crimes de « lèse-majesté » envers la nation. De là découlent l'exclusion des droits politiques, l'exil et la mise à mort de nombreux hommes qui auraient normalement dû se qualifier pour la citoyenneté active, mais qui sont jugés comme ennemis de la nation au fur et à mesure que s'accroît l'obsession antipatriotique générée par la représentation indivisible du pouvoir de la nation⁷⁶. Par conséquent, pour être reconnu comme citoyen actif, il ne suffit pas de remplir les critères officiels constitutionnels et légaux. Officieusement, il faut faire preuve de vertu et témoigner d'un soutien inconditionnel à la nouvelle nation ainsi qu'aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité⁷⁷. Dans ce contexte, un citoyen vertueux et honnête est celui qui met de côté ses intérêts personnels pour agir uniquement pour le bien de la nation. C'est pourquoi, pendant la Révolution, les négociations entourant l'exercice du statut de citoyen et son éligibilité se déclinent en de multiples interprétations qui laissent supposer qu'entre 1789 et 1794, la conception d'une « véritable » citoyenneté n'est pas encore nécessairement réduite à son expression purement constitutionnelle⁷⁸. Certaines femmes auraient alors pu formuler une interprétation de la citoyenneté sans fixer de distinction entre l'exercice des droits politiques et la reconnaissance du statut civil ou, en d'autres mots, entre le citoyen constitutionnel et le citoyen national⁷⁹.

Les textes analysés dans les deux premières parties de cet article démontrent que leurs auteures s'appuient sur l'expression la plus poussée de la vie politique sous la Révolution, à savoir celle qui met l'accent sur les qualités morales du citoyen et la vertu. Les auteures s'approprient à leur avantage les propos de Jean-Jacques Rousseau en établissant des connexions entre la vertu civile et la famille à titre de gardienne de la moralité⁸⁰. En se positionnant comme étant responsables de la diffusion des mœurs pour agir comme boucliers non seulement contre

un retour à une société qu'on considère corrompue, mais aussi contre ce qu'on voit comme un régime despotique fondé sur l'ignorance, les auteures font preuve d'une conception de l'action citoyenne légitimée par des facteurs moraux et culturels plutôt que constitutionnels et légaux. L'écriture devient un moyen d'exprimer publiquement leur soutien et leur loyauté à la Révolution, et surtout leur appartenance à la nation qui devient la nouvelle source du pouvoir en France. Elles affirment leur pouvoir en insistant sur l'importance de la culture dans le projet politique, par le biais de l'éducation. Le droit à l'instruction semble représenter pour elles une façon de justifier le titre de citoyenne active contribuant au bien national malgré leur statut officiellement passif.

Conclusion

Ce texte a tenté de mettre en lumière quelques aspects d'un discours féminin qui reflétaient une volonté d'émancipation et de liberté féminines pendant la Révolution française, bien que les auteures ne remettent pas en question leurs rôles de mères et d'épouses. Pour ces femmes, l'obtention du droit à l'éducation leur aurait conféré un certain pouvoir politique. En les attachant, tout d'abord, au processus de régénération afin de témoigner de leur appartenance à la nation, de leur loyauté aux valeurs révolutionnaires et de leur participation active à la construction de la société émancipée que les autorités politiques tentaient d'ériger. Ensuite, en égalisant leurs relations avec les hommes au sein de la famille et sur le marché du travail afin de préserver l'unité nationale. Et, finalement, en uniformisant les enseignements et en rendant l'école accessible à toutes les femmes sans distinction sociale. Entre 1789 et 1794, certaines militantes révolutionnaires n'ont pas considéré l'obtention de droits politiques constitutionnels comme la seule façon de déterminer leur citoyenneté. Elles ont plutôt envisagé une action citoyenne basée sur des facteurs culturels et moraux qui n'entraient pas en contradiction avec leur fonction sociale de mère et d'épouse. Cela laisse supposer que ce rôle traditionnel, sous la Révolution, n'était pas encore interprété par certaines femmes comme un rôle socialement inférieur ou fondamentalement dépolitisé, d'autant plus qu'avec elles, plusieurs hommes étaient toujours exclus des droits politiques constitutionnels.

Notes

1. Guilhaumou, Jacques et Martine Lapidé, « L'action politique des femmes pendant la Révolution française », dans Christine Fauré (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF, 1997, p. 139-168.
2. Godineau, Dominique, *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinea, 1988, 417 p. Gay Levy, Darlene et al., *Women in Revolutionary Paris, 1789-1795*, Urbana, University of Illinois Press, 1979, 325 p. Melzer, Sara E. et Leslie W. Rabine (dir.), *Rebel Daughters. Women and the French Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 1991, 296 p.
3. Théroigne de Méricourt est née près de Liège en 1762. Elle se distingue sous la Révolution par son militantisme et sa volonté de rassembler des femmes en groupes armés. Elle sombre dans la folie et est internée à la Salpêtrière de Paris en 1793 jusqu'à sa mort en juin 1817; Marie Gouze, dite Olympe de Gouges, est née à Montauban en 1748 ou en 1755. Elle se fait connaître à Paris grâce à ses nombreuses pièces de théâtre, ses écrits politiques sur la femme et sur la Révolution. Elle est exécutée en novembre 1793.
4. Le 30 avril 1793, les femmes sont officiellement exclues de l'armée. Le 30 octobre 1793, l'adoption du rapport Amar leur interdit le droit d'association, ce qui provoque la fermeture de nombreux clubs de militantes. En mai 1795, la Convention leur interdit d'assister aux assemblées politiques et proscrit les rassemblements publics surpassant cinq femmes. Avec le Code civil napoléonien, la femme revient sous la tutelle du père et du mari et le droit au divorce est révoqué.
5. Voir entre autres : Morin-Ratureau, Evelyne, « Avant-propos. Les femmes entrent en politique », dans Evelyne Morin-Ratureau (dir.), *1789-1799: Combats de femmes. La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Autrement, 2003, p. 8. Landes, Joan, *Women and the Public Sphere in the Age of Revolution*, Ithaca, Cornell University Press, 1988, 276 p. Gutwirth, Madelyn, *The Twilight of the Goddesses: Women and Representation in the French Revolutionary Era*, New Brunswick/New Jersey, Rutgers University Press, 1992, 440 p. Proctor, Candice E., *Women, Equality and the French Revolution*, New York, Greenwood Press, 1990, p. 55-64. Fauré, Christine, *La démocratie sans les femmes. Essai sur le libéralisme en France*, Paris, PUF, 1985, p. 133-172. Fraisse, Geneviève, *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Gallimard, 1995 [1989], 379 p. Pateman, Carole, *The Sexual Contract*, Cambridge, Polity Press, 1988, p. 1-38.
6. Hunt, Lynn, « L'histoire des femmes. Accomplissements et ouvertures », dans Martine Lapidé et Christine Peyrard (dir.), *La Révolution française au carrefour des recherches*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2003, p. 281-292. Hesse, Carla, *The Other Enlightenment: How French Women Became Modern*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2003 [2001], 233 p. Trouille, Marie Seidman, *Sexual Politics in the Enlightenment: Women Writers Read Rousseau*, New York, State University of New York Press, 1997, p. 193-316. Dalton, Susan, *Engendering the Republic of Letters: Reconnecting Public and Private Spheres in Eighteenth-Century Europe*, Montréal, McGill Queen's University Press, 2003, 206 p. Davidson, Denise Z., « Women at Napoleonic Festivals: Gender and the Public Sphere during the First Empire », *French History*, 16, 3 (2002), p. 299-322. Randall, Jane, *The Origins of Modern Feminism: Women in Britain, France and the United States, 1780-1860*, Londres, Macmillan, 1985, p. 1-31. Heuer, Jennifer H., *The Family and the Nation: Gender, Citizenship in Revolutionary France, 1789-1830*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2005, 256 p. Verjus, Anne, *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, Paris, Belin, 2002, 255 p.
7. Les textes étudiés proviennent des cahiers de doléances ou sont des adresses, des pétitions, des conseils, des plans ou des articles, signés ou anonymes, écrits par des femmes. Les textes sont initialement assez modérés et produits par des femmes du tiers état aussi bien que de la haute société, comme Mme de Genlis ou Mme Mouret. Au fil des ans, les idées se radicalisent dans les textes de républicaines comme les citoyennes Hardou, Guérin-Albert ou Valin-

- court. Un texte provient d'un groupe de femmes formant le club politique des Amies de la Liberté à Besançon. L'orthographe des textes a été respectée.
8. La notion de « citoyenneté constitutionnelle » est empruntée à Dominique Godineau qui l'associe à la définition des droits politiques déterminant la nouvelle citoyenneté active dont les femmes sont privées : le droit de vote et le droit de combattre. Godineau, Dominique, « Femmes en citoyenneté : pratique et politique », *Annales historiques de la Révolution française*, 2 (1995), p. 197.
 9. Baczko, Bronislaw, *Lumières de l'utopie*, Paris, Payot, 1978, p. 250. Baczko, Bronislaw, *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Paris, Éditions Garnier, 1982, p. 11. Furet, François et Halévi, Ran, *La monarchie républicaine*, Paris, Fayard, 1996. p. 7-14.
 10. « La Révolution fait de l'instruction une sorte de pouvoir démiurgique dont dépend la liberté du peuple [...] » Furet, François et Ozouf, Jacques, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p. 97.
 11. Ozouf, Mona, *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, p. 117.
 12. Mme B. B., *Cahier des doléances et réclamations des femmes*, 1789. Texte reproduit dans Paule-Marie Duhet, *Cahiers de doléances des femmes en 1789 et autres textes*, Paris, Des femmes, 1981, p. 52. Il fut impossible de trouver plus d'informations sur l'identité de cette femme, sinon qu'elle écrivait de Normandie.
 13. Citoyenne Valincourt, *Pétition renvoyée à Bouquier et Villard le 19 floréal 1794*. Texte reproduit dans Hans-Christian et Elke Harten, *Femmes, culture et Révolution*, Paris, Des femmes/Antoinette Fouque, 1989 [1988], p. 486 et p. 489. Il fut impossible de trouver plus d'informations sur l'identité de cette femme.
 14. Citoyenne Laroche, *Prospectus pour l'éducation des citoyennes*, non daté. Texte reproduit dans Hans-Christian et Elke Harten, *Femmes, culture et Révolution [...]*, p. 520. Il fut impossible de trouver plus d'informations sur l'identité de cette femme.
 15. Mme Mouret, *Annales de l'éducation du sexe ou Journal des demoiselles*, BNF microfiches, Les archives de la Révolution française, 9.4.170, 12.1196, Reproduction de l'édition de Paris, chez l'auteur, 1790, vol. III, p. 53. Il était possible de souscrire à son journal chez elle, au premier étage du 28, quai de la Tournelle, à Paris. Il ne reste aujourd'hui pas plus de huit numéros (février à juin 1790) et il fut impossible de savoir si le journal a été publié plus longtemps.
 16. Stéphanie Félicité de Genlis, *Discours sur la suppression des couvens de religieuses et sur l'éducation publique des femmes*, BNF microfiches, Les archives de la Révolution française, 12.999, Reproduction de l'édition de Paris, Onfroy Libraire, 1790, p. 36. Mme la comtesse de Genlis était une femme de lettres née en Bourgogne en 1746, morte à Paris en 1830. Elle était l'éducatrice des enfants du duc d'Orléans. Elle émigra en Angleterre lorsque la Révolution se radicalisa et revint en France en 1800.
 17. Mme de Bastide, *L'imprimerie des femmes. École gratuite de Typographie en faveur des femmes, sous la protection de la municipalité de la ville de Paris, proposée par la dame de Bastide, avec mémoire imprimé et manuscrit à l'appui*, 19 novembre 1790. Texte reproduit dans Paule-Marie Duhet, *Cahiers de doléances [...]*, p. 91. Il fut impossible de trouver plus d'informations sur l'identité de cette femme.
 18. Citoyenne Lemaignan, *Plan d'éducation pour les jeunes personnes suivant celui de notre nouvelle Constitution*, Paris, 12 août 1793. Texte reproduit dans Hans-Christian et Elke Harten, *Femmes, culture et Révolution [...]*, p. 473. Il fut impossible de trouver plus d'informations sur l'identité de cette femme.
 19. Mme B. B., *Cahier des doléances [...]*, p. 47.
 20. *Ibid.*, p. 48.
 21. Mme de Bastide, *L'imprimerie des femmes [...]*, p. 90.

22. Mme Mouret, *Annales de l'éducation du sexe* [...], vol. II, p. 30.
23. Mme B. B., *Cahier des doléances* [...], p. 49.
24. Mme Mouret, *Annales de l'éducation du sexe* [...], vol. I, p. 12.
25. Citoyenne Acrin, *Écoles des métiers pour les femmes*, 25 avril 1792. Texte reproduit dans Hans-Christan et Elke Harten, *Femmes, culture et Révolution* [...], p. 504. Elle signe son texte à titre d'ancienne brodeuse de la Maison du roi et du corps royal de la marine, rue des prêtres Saint-Germain, maison du notaire. Il fut impossible de trouver plus d'informations sur l'identité de cette femme.
26. Citoyenne Montgery, *Pétition présentée à la Convention nationale*, suivie de *Pétition présentée à la Commune*, Paris, De l'imprimerie de la veuve Guyol, 1793. Tolbiac, BNF, Rez-de-jardin, MFICHE 8-FM-3788, p. 2. Il fut impossible de retrouver plus d'informations sur l'identité de cette femme.
27. Citoyenne Guérin-Albert, *Avis aux mères républicaines ou mes réflexions sur l'éducation des jeunes citoyennes*, De l'Imprimerie de la citoyenne Fonrouge, Jardin de l'Égalité, non daté. BNF Tolbiac, Rez-de-jardin 8-R-13625, p. 4. Il fut impossible de trouver plus d'informations sur l'identité de cette femme.
28. *Ibid.*, p. 473.
29. Citoyenne Montgery, *Pétition présentée à la Convention nationale* [...], p. 7.
30. Mme L., « Première lettre d'une femme sur l'éducation de son sexe », *Le Courrier de l'Hymen ou Journal des Dames*, BNF microfiches, Les archives de la Révolution française, 9.4.176, Reproduction de l'édition de Paris, chez L. P. Couret, 19 (1791), 2 pages.
31. Lazard, Madeleine, *Les avenues de féminie. Les femmes et la Renaissance*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001, p. 28-29.
32. Hunt, Lynn « Révolution française et vie privée », dans Philippe Ariès et Georges Duby, (dir.), *Histoire de la vie privée*, tome 4, *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Éditions du Seuil, 1999 [1987], p. 21-22.
33. Desan, Suzanne, *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 2004, p. 46.
34. Lilti, Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 402-403.
35. Ronsin, Francis, *Le contrat sentimental. Débat sur l'amour, le mariage, le divorce de l'Ancien Régime à la Restauration*, Paris, Aubier, 1990, p. 83-109.
36. Anonyme, *Motions adressées à l'Assemblée nationale en faveur du sexe*, BNF microfiches, Les archives de la Révolution française, 6.2.768, Reproduction de l'édition de Paris, De l'imprimerie de la veuve Delaguet, 1789, p. 3.; Mme Mouret attribue ce texte à Mme Bastille. Voir Mme Mouret, *Annales de l'éducation* [...], vol. II, p. 35-36.
37. Mme B. B., *Cahier des doléances* [...], Paris, 1981, p. 51; Anonyme, *Motions* [...], p. 3.
38. Mme Mouret, *Annales de l'éducation* [...], vol. I, p. 2 et 12.
39. *Ibid.*, vol. I, p. 13.
40. *Ibid.*, vol. I, p. 16.
41. *Ibid.*, vol. II, p. 32.
42. Mme B. B., *Cahier des doléances* [...], p. 51.
43. *Ibid.*, p. 52.
44. Anonyme, *Motions* [...], p. 4.
45. Citoyenne Lemaignan, *Plan d'éducation pour les jeunes personnes* [...], p. 474.
46. Société des Amies de la Liberté et de l'Égalité de la ville de Besançon, *Plan d'éducation pour les jeunes filles de la République, proposé à la Convention par la Société des Amies de la Liberté et de l'Égalité de la ville de Besançon*. Texte reproduit dans Hans-Christian et Harten, Elke,

- Femmes, culture et Révolution* [...], p. 479. Sur ce club, voir Henriette Perrin, « Le club de femmes de Besançon », *Annales révolutionnaires*, 9-10 (1917-1918), p. 629-653.
47. Citoyenne Montgery, *Pétition présentée à la Convention nationale* [...], p. 7.
 48. Mme B. B., *Cahiers des doléances* [...], p. 52.
 49. Mme Mouret, *Annales de l'éducation* [...], vol. II, p.33.
 50. Citoyenne Laroche, *Prospectus pour l'éducation des citoyennes* [...], p. 520.
 51. Citoyenne Acrin, *Écoles des métiers pour les femmes*, 1792. Texte imprimé dans Hans-Christian et Helke Harten, *Femmes, culture et Révolution* [...], p. 504.
 52. Mme de Bastide, *L'imprimerie des femmes* [...], p. 88.
 53. *Pétition des femmes du Tiers-État au roi*, BNF microfiches, Les archives de la Révolution française, 9.4.186, 1789, p. 6. Il fut impossible de retrouver plus d'informations sur l'identité de ces femmes.
 54. Mme de Bastide, *L'imprimerie des femmes* [...], p. 88.
 55. Citoyenne Guérin-Albert, *Avis aux mères* [...], p. 20.
 56. Sonnet, Martine, « L'éducation des filles à Paris au XVIII^e siècle », dans *Problèmes d'histoire de l'éducation*. Actes des séminaires de l'École française de Rome et de l'Université di Roma-La Sapienza, Paris, 1988, p. 62.
 57. Citoyenne Guérin-Albert, *Avis aux mères* [...], p. 3.
 58. Citoyenne Hardou, sans titre, 1793. Texte reproduit dans Hans-Christian et Harten, Elke, *Femmes, culture et Révolution* [...], p. 519.
 59. Mme de Genlis, *Discours sur la suppression des couvens* [...], p. 35 et 58.
 60. *Ibid.*, p. 39.
 61. Citoyenne Guérin-Albert, *Avis aux mères* [...], p. 14.
 62. Les Amies de la Liberté et de l'Égalité de la ville de Besançon, *Plan d'éducation* [...], p. 481.
 63. Citoyenne Valincourt, *Pétition renvoyée à Bouquier et Villard* [...], p. 489-490.
 64. Les Amies de la Liberté et de l'Égalité de la ville de Besançon, *Plan d'éducation* [...], p. 481.
 65. Citoyenne Lemaignan, *Plan d'éducation* [...], p. 474.
 66. Mme de Bastide, *L'imprimerie des femmes* [...], p. 91.
 67. Citoyenne Montgery, *Pétition présentée à la Convention nationale* [...], p. 3.
 68. Citoyenne Guérin-Albert, *Avis aux mères* [...], p. 42.
 69. Laplanche, Laurie, *Le discours sur l'éducation des femmes pendant la Révolution française. La représentation de la citoyenneté féminine entre 1789-1794*, Mémoire de M. A. (histoire), Université de Montréal, 2007, chapitre 3.
 70. Gueniffey, Patrice, « Suffrage », dans François Furet et Mona Ozouf, *Dictionnaire critique de la Révolution française. Institutions et créations*, Paris, Flammarion, 1992, p. 329.
 71. Sewell, William H. Jr, « Activity, Passivity, and the Revolutionary Concept of Citizenship », dans Colin Lucas (dir.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, Vol. II, *The Political Culture of the French Revolution*, Oxford, Pergamon Press, 1988, p. 105.
 72. Emmanuel-Joseph Sieyès, né à Fréjus en 1748, mort à Paris en 1838. Homme d'Église, essayiste et diplomate. Auteur de *Qu'est-ce que le tiers état ?* en 1789.
 73. Les conditions d'éligibilité au suffrage varient entre 1789 et 1794. Le suffrage universel masculin est adopté en 1792, mais il n'entre jamais en vigueur. La Constitution de 1795 rétablit le suffrage censitaire.

74. Gueniffey, Patrice, *Le nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993, p. 43-47. La distinction entre citoyens passifs et actifs est abolie avec l'élection de la Convention républicaine, mais l'exclusion des femmes des droits politiques reste en place. De 1791 à 1795, estime Gueniffey, la citoyenneté fut politique et seulement politique. Elle ne consistait pas dans le bénéfice des droits civils, mais dans la capacité de contribuer à la formation de la loi. Ce texte tente de démontrer que des femmes ont tenté de surpasser cette idée.
75. Les révolutionnaires ont fait de la nation la nouvelle source du pouvoir, par opposition au pouvoir de la monarchie. Voir Gauchet, Marcel, *La Révolution des pouvoirs. La souveraineté, le peuple et la représentation*, Paris, Gallimard, 1995, p. 55.
76. Furet, François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978, p. 87.
77. Desan, Suzanne, *The Family on Trial in Revolutionary France* [...], p. 48.
78. Gauthier, Florence, *Triomphe et mort du droit naturel en Révolution, 1789-1795-1802*, Paris, PUF, 1992, p. 13-28 et 300; Baker, Michael K., « The Idea of a Declaration of Rights », dans Gary Kates (dir.), *The French Revolution: Recent Debates and New Controversies*, Londres et New York, Routledge, 1998, p. 129.
79. Rosanvallon, Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 108-110.
80. Colley, Linda, *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 250.

UNE AMBITION PARTICULIÈRE : LES DIRECTRICES DE THÉÂTRES À PARIS (FIN XVIII^e-DÉBUT XX^e SIÈCLES)*

GENEVIÈVE FAYE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE,
CNRS/ENS PARIS (FRANCE)

Prendre la direction d'un théâtre est une entreprise difficile et hasardeuse : les faillites sont nombreuses, mais, en cas de succès, la fortune peut sourire aux audacieux qui se risquent dans la profession. Peu de femmes ont tenté l'aventure : elles représentent une infime minorité dans un univers d'hommes, qui plus est dans un monde où règne une évidente misogynie qui tend à assimiler le statut de la femme de théâtre à celui de femme galante, objet fantasmé du désir masculin...

Qui sont ces femmes d'exception et quels sont les ressorts d'une « ambition particulière », suffisamment puissante pour les pousser à se lancer dans la direction d'un théâtre ? Pour arriver à leurs fins, elles ont dû braver toute une série d'interdits, sociaux, juridiques ou économiques : un parcours difficile pour ces femmes qui transgressent l'ordre établi et parviennent à s'affirmer en tant que décisionnaires et femmes d'affaires.

Si de nombreux obstacles jalonnent leur parcours, le statut de la femme dans la société du XIX^e siècle est sans doute le plus difficile à surmonter. Consacrant l'incapacité juridique totale de la femme mariée, le Code civil de 1804 place celle-ci en état de subordination vis-à-vis de son époux. Du seul fait de son mariage, elle redevient mineure¹ : elle ne peut, sans l'autorisation de son conjoint, ni contracter ou gérer un bien, ni voyager à l'étranger, ni exercer une profession, ni acter en justice... Sans son assentiment, elle ne peut donc pas exercer d'activité commerciale, car elle n'a pas le pouvoir légal de créer ou de gérer une entreprise quelle qu'elle soit, théâtre compris².

Ajoutons à cela que, jusqu'en 1864, la direction des théâtres était soumise au régime des privilèges octroyés par le ministère des Beaux-Arts et que ces

directions privilégiées n'étaient qu'exceptionnellement attribuées à des femmes. Pour contourner cette difficulté, celles-ci utilisaient un stratagème éprouvé, consistant à camoufler leur direction effective sous couvert d'une « direction double » : un homme de paille, souvent le mari, l'amant ou le fils, occupait la fonction officielle, mais laissait à la directrice non désignée l'entière liberté de mener ses affaires à sa guise.

Enfin, les premières directrices de théâtre provenaient en général de milieux très modestes : la plupart d'entre elles avaient connu la pauvreté dans leur enfance et dû se battre pour survivre d'abord, puis pour se faire une place dans la société. Pas de parcours sereins donc, mais des vies mouvementées et des carrières difficiles, mais entièrement vouées à une véritable passion pour la scène.

Encore faut-il comprendre comment et pourquoi, malgré tous les obstacles qui jalonnaient leurs parcours, ces femmes se sont battues pour réaliser leur ambition de posséder leur propre salle de spectacle. On les voit agir comme si les difficultés rencontrées, loin de leur barrer la route, avaient décuplé leur motivation et galvanisé leur énergie : pour elles, diriger un théâtre, espace de liberté et de création, méritait qu'on y consacra sa vie.



L'ancien Théâtre du Vaudeville situé place de la Bourse à Paris, 1885. Original : Arthur Pougin, *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre et des arts qui s'y rattachent*. Librairie de Firmin-Didot, Paris, 1885, p. 723. Copie : Wikimedia Commons. Domaine public.

Les origines sociales

L'origine sociale des directrices de théâtre dans le Paris du XIX^e siècle est relativement homogène : issues en majorité du milieu de la scène, elles étaient ce qu'il est convenu d'appeler des « enfants de la balle ». Le théâtre était le lieu de formation de ces femmes très tôt confrontées au monde du spectacle et, avec le temps, il avait fini par devenir devenu leur lieu de vie et leur unique raison d'être.

Des « enfants de la balle »

Le cas de Madame Saqui, célèbre danseuse sur corde qui dirigea le théâtre des Acrobates du boulevard du Temple, illustre bien le propos. Fille d'acrobate, elle s'est retrouvée, dès l'enfance, engagée dans le même théâtre que son père. Cette filiation n'a rien d'étonnant dans une profession nécessitant une parfaite maîtrise du mouvement, une maîtrise qui, pour paraître naturelle, doit s'acquérir dès les premiers balbutiements.

Mais on retrouve une continuité familiale identique chez les comédiennes : Rose Chéri, l'épouse du directeur du Gymnase Montigny, mais qui, de fait, avait tenu les rênes du théâtre pendant de longues années, était elle aussi une enfant de la balle. Née à Étampes en 1824 au hasard des tournées de la troupe itinérante dans laquelle jouaient ses parents et ses grands-parents, elle était issue d'une longue lignée d'artistes. Dès sa naissance, la petite Rose avait suivi leurs pérégrinations et à l'âge de six ans, elle débutait dans des rôles d'enfant.

On peut citer aussi la célèbre Zulma Bouffar, l'interprète fétiche d'Offenbach qui dirigea le théâtre de l'Ambigu dans les années 1890 et dont les parents étaient, eux aussi, comédiens et musiciens. Elle avait débuté sur les planches vers l'âge de six ans, puis, orpheline à treize ans, la fillette s'était retrouvée seule, livrée à elle-même. La seule famille qui lui restait était celle du théâtre : elle poursuivit donc sa carrière, mais le décret interdisant les exhibitions d'enfants sur les scènes françaises³ la contraignit à quitter la France. Elle se produisit donc sur les scènes belges, suédoises, hollandaises. Et c'est finalement en Allemagne que le destin lui permit de croiser son mentor Offenbach qui la propulsa dans le monde du spectacle parisien avec le succès que l'on sait.

Une enfance pauvre

Lorsqu'elles n'étaient pas issues de familles d'artistes, les directrices de théâtre sortaient de milieux tout aussi démunis et pour elles, le théâtre constituait d'abord un moyen d'échapper à la misère et de parvenir à gagner très tôt sa vie.

Virginie Déjazet, qui fondera plus tard le théâtre qui porte encore son nom, naquit en 1798 dans une modeste famille d'artisans, dont elle était le treizième et dernier enfant. Grâce à sa sœur qui lui apprit la danse, elle fit ses débuts sur

scène à l'âge de cinq ans au théâtre des Petits Comédiens, en 1802. Sa carrière d'enfant comédienne se poursuivit au théâtre des Jeunes Élèves, puis au Vaudeville où elle tint des rôles d'enfant jusqu'en 1817.

De même, Céleste Mogador, qui dirigea dans les années 1860 le théâtre des Champs-Élysées puis celui des Nouveautés, était la fille d'un petit chapelier établi boulevard du Temple. Elle débuta comme écuyère à l'Hippodrome, puis fut danseuse au Bal Mabille avant d'entrer aux Variétés. Elle appartenait à ce monde d'actrices sans fortune, vivant à la frontière entre la scène et la prostitution : le nom de Céleste Mogador apparaissait d'ailleurs sur le registre administratif des prostituées parisiennes jusqu'à ce qu'elle épouse un consul de France en Australie qui lui laissa son nom et son titre : la Céleste du Bal Mabille devint alors, par la magie du mariage, la comtesse Lionel de Chabrilan. La famille de son mari essaya par tous les moyens de la faire renoncer à un nom qu'ils estimaient « sali » par celle qui le portait. On lui offrit de fortes sommes d'argent pour qu'elle abandonne son nom marital et son titre, mais en vain. Fière de son ascension sociale, elle refusa tout net d'abandonner le titre légué par son époux.

Dans un premier temps, c'est donc pour échapper à la misère que ces femmes avaient choisi le théâtre. Mais leur carrière restait soumise au hasard des engagements et au bon vouloir des directeurs de salles ou de tournées. C'est pour se soustraire à cette tutelle que certaines d'entre elles se sont décidées à diriger leur propre théâtre, accédant ainsi à la liberté de créer les spectacles de leur choix et d'engager les acteurs qui leur plaisaient.

Mais pour une femme, une telle entreprise restait soumise à son statut juridique personnel qui lui conférait ou non la liberté d'entreprendre : selon qu'elles étaient célibataires ou mariées, veuves, séparées ou divorcées, leur autonomie dans la gestion des affaires était plus ou moins grande.

Le statut juridique personnel

Les célibataires

Les femmes de théâtre échappaient souvent aux normes de la bienséance traditionnelle et vivaient fréquemment en union libre. Sur le plan juridique, cette particularité leur procurait une certaine liberté, sachant qu'à partir de vingt-et-un ans, âge légal de leur majorité, elles devenaient autonomes, contrairement aux femmes mariées qui passaient de l'autorité paternelle à celle de leur époux. Célibataires donc, et souvent « filles-mères » selon l'expression consacrée, elles étaient poussées par la nécessité de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Cette situation précaire leur a sans doute insufflé l'énergie et la ténacité indispensables pour affronter le monde du spectacle et envisager la difficile carrière de directrice de théâtre.

De plus, les métiers de la scène, on le sait, étaient soumis aux aléas du succès et les comédiennes se voyaient contraintes, pour payer leurs costumes de scène ou pour faire la soudure entre deux « saisons » théâtrales ou deux engagements, à faire appel à un riche protecteur qui les aidait financièrement, les hébergeait souvent et dont la générosité leur autorisait un meilleur train de vie. Si le protecteur se décidait à introduire sa protégée dans la haute société, ses recommandations se révélaient fort utiles : ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, Marguerite Brunet, dite Mademoiselle Montansier, avait mené la vie d'une courtisane à la mode avant de s'essayer au théâtre. Sa liaison avec le marquis de Saint-Contest, fils du ministre des Affaires étrangères, a radicalement changé le cours de sa vie. En lui ouvrant les portes des instances du pouvoir, il lui a permis d'obtenir la direction d'un théâtre à Versailles : le théâtre Montansier, situé rue de l'Abreuvoir, qui existe toujours et porte encore le nom de sa fondatrice. Ambitieuse, intelligente et fine politique, la Montansier sut utiliser toutes les occasions qui s'offrirent à elle. Elle réussit même à attirer l'attention de la reine Marie-Antoinette et, grâce à son soutien, obtint, fait exceptionnel pour une femme de cette époque, le privilège de tous les bals et spectacles de Versailles, mais aussi ceux de Fontainebleau, Saint-Cloud, Marly, Compiègne, Rouen, Caen, Orléans, Nantes et Le Havre. Elle se retrouva ainsi à la tête d'un véritable empire très prospère et continue à faire figure de pionnière dans le monde très restreint des directrices de théâtres, mais aussi d'exception si on considère sa réussite financière⁴.



Madame Sarah Bernhardt, auteur de *Laveu*, représenté dernièrement à Paris, *Le Monde illustré*, vol. 5 n^o 209 (5 mai 1888), p. 1. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Domaine public.

La toute jeune Sarah Bernhardt avait, elle aussi, bénéficié du soutien du «protecteur de la famille», le duc de Morny. Celui-ci fréquentait assidûment le salon de la mère et de la tante de Sarah, toutes deux courtisanes appartenant à ce qu'il est convenu d'appeler le «demi-monde». L'intervention du duc permit à la jeune fille d'entrer au Conservatoire et d'échapper au modèle maternel de la femme entretenue. C'est bien Morny qui, de fait, a ouvert à la jeune fille les portes du théâtre, de ce monde qui deviendra son unique passion. Grâce à son influence, Sarah Bernhardt pourra devenir la vedette que l'on sait, mais aussi la femme d'affaires, qui dirigera successivement, avec des fortunes diverses, quatre théâtres entre 1882 et sa mort : l'Ambigu, la Porte Saint-Martin, le théâtre de la Renaissance et enfin le théâtre des Nations, place du Châtelet, qui portera son nom.

Les femmes mariées

Lorsqu'elles étaient mariées, on l'a vu, les femmes ne pouvaient pas légalement diriger une entreprise sans le consentement de leur époux. Mais elles parvenaient à contourner la loi et plusieurs exemples montrent que, sous couvert d'un directeur fictif, ce sont bien elles qui menaient le théâtre.

Pour éviter que leurs époux ne prennent la direction de leur théâtre, elles plaçaient au poste de directeur un homme de paille qui leur était tout dévoué. C'est ainsi que Sarah Bernhardt, alors mariée à Jacques Damala, décida de nommer son fils Maurice à la tête du théâtre de l'Ambigu. De même, lorsque Virginie Déjazet acheta en 1857 les Folies-Nouvelles, elle en confia la direction à son fils Eugène. Il est bien évident que la véritable direction n'incombait ni à Eugène Déjazet, ni à Maurice Bernhardt, tous deux d'authentiques dilettantes totalement dépendants de l'argent de leurs mères pour assurer leur quotidien. D'ailleurs, Sarah Bernhardt, que l'amour maternel n'avait pas totalement aveuglée, prit la précaution de placer un gestionnaire expérimenté aux côtés de son fils.

Rose Chéri, qui n'était que l'épouse du directeur du Gymnase Montigny, prit les choses en main lorsque les affaires de son mari commencèrent à périlcliter à la suite des événements de 1848. Scribe, le célèbre dramaturge et ami intime de la famille, écrivit d'ailleurs à ce sujet : «Ce n'est plus le Gymnase dramatique, c'est le *Théâtre de Madame* qu'il faut appeler aujourd'hui le théâtre du boulevard Bonne-Nouvelle».

Dans tous ces cas, on le voit, les entreprises théâtrales étaient placées sous une direction double, les directeurs en place laissant une large autonomie de gestion aux femmes qui endossaient *de facto* les responsabilités de la fonction.

Les veuves

Lorsqu'elles devenaient veuves, les épouses des directeurs de théâtre poursuivaient fréquemment l'activité de leurs défunts maris. Cette continuité professionnelle par-delà la disparition de l'époux n'était pas spécifique au monde du théâtre et se retrouvait un peu dans toutes les professions. Mais la fréquence de ce type de succession mérite qu'on s'y arrête. En effet, le théâtre faisait souvent vivre l'ensemble du groupe familial et il fallait éviter à tout prix qu'il échappât à sa tutelle, même si le directeur venait à mourir. Les exemples ne manquent pas : l'Ambigu comique fut dirigé entre juillet 1826 et décembre 1829 par la veuve de l'ancien directeur Audinot, qui hérita du privilège de son conjoint. De même, à la mort de son mari, Madame Saqui récupéra son privilège directorial et lui succéda entre 1825 et 1832.

Il arrivait aussi que certaines veuves cèdent leur place de dirigeante à leur nouveau conjoint. Citons, par exemple, le cas du théâtre de la Villette, dirigé par Édouard Clément, puis par sa veuve, puis par Gaston Berger, second époux de la veuve Clément. À la mort de celui-ci, elle reprit la direction de façon transitoire, avant d'y installer son frère, un certain Gouault. Ainsi, le théâtre ne sortait pas de la famille et l'entreprise pouvait continuer à la faire vivre.

Les divorcées

Plus tardivement⁵, lorsque les femmes eurent accès au divorce, elles récupérèrent dans ce cas la capacité de gérer une entreprise. C'est ainsi que Réjane attendit d'être divorcée pour se lancer dans l'entreprise théâtrale. En 1905, elle mit fin à son mariage avec Porel, le directeur de l'Odéon, et racheta dès l'année suivante le Nouveau-Théâtre de Lugné-Poë, rue Blanche, qu'elle rebaptisa de son nom après y avoir effectué de grands travaux d'embellissement.

Les ressorts d'une ambition particulière

Dans un tel contexte, on peut se demander quelles étaient les motivations qui poussèrent certaines femmes à prendre en main la direction de salles de théâtres, affrontant pour cela une foule d'obstacles, plus difficiles encore à surmonter du fait de leur statut de femme dans une société patriarcale. Contrairement à nombre de leurs confrères qui abandonnaient la carrière au premier revers de fortune, il semble bien que les directrices de théâtre ne se lançaient pas dans l'aventure pour accéder à la richesse, d'autant que l'entreprise théâtrale restait très aléatoire.

Un besoin vital : subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille

Si la richesse restait du domaine du rêve inaccessible, sauf dans de très rares cas de réussites exceptionnelles, la motivation première des directrices était sans conteste la nécessité de gagner leur vie. Majoritairement issues de milieux sans fortune, on l'a vu, elles devaient très tôt subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Car ces femmes qui élevaient souvent seules leurs enfants prenaient aussi en charge l'ensemble du groupe familial et faisaient preuve alors d'un sens aigu de leurs responsabilités de « chef de famille ». C'est sans doute ce sens des responsabilités qui leur a insufflé l'énergie nécessaire pour créer leur propre entreprise et le courage de se battre pour que leur théâtre vive et perdure...

Ainsi a-t-on pu voir Rose Chéri, petite actrice au physique fragile, réunir toutes ses forces pour que le théâtre du Gymnase survive à ses difficultés. Bien qu'elle ne fût que l'épouse du directeur Montigny, c'est bien elle qui, lorsque le théâtre se trouva menacé de faillite, endossa toutes les responsabilités et réussit à trouver les solutions pour le sauver. Il faut dire que le Gymnase faisait vivre, non seulement son époux qui en était le directeur officiel, mais encore sa sœur Anna qui y était comédienne, son frère Victor, chef d'orchestre, son beau-frère Lesueur, comédien, et même son beau-père, caissier. Il était donc vital de préserver l'entreprise familiale et Rose Chéri n'hésita pas à payer de sa personne : pour assumer les frais du théâtre, elle alla jusqu'à refuser de toucher ses cachets et vendit les rares biens qu'elle avait si difficilement acquis, quelques meubles précieux, quelques bijoux, pour renflouer la caisse et permettre au théâtre de payer loyer, charges, salaires des acteurs et des musiciens. Elle reprit la vie de tournée, abandonna Paris pour des représentations en province, en tablant sur sa célébrité pour obtenir de bons contrats et des cachets auxquels elle ne touchait pas, mais qui permettaient au Gymnase d'honorer ses engagements. Son implication dans l'entreprise était telle qu'elle refusa à plusieurs reprises les propositions alléchantes d'engagement de la Comédie-Française, car, comme un capitaine qui abandonnerait son navire en détresse, elle considérait que quitter « son » théâtre en ces temps difficiles serait une trahison.

Attitude noble s'il en fut, et qu'on retrouva à l'identique chez Virginie Déjazet : son fils, ne se souciant guère de ses fonctions directoriales, laissa son théâtre s'enfoncer dans les problèmes financiers. Pour éviter la faillite, sa mère reprit elle aussi sa vie de tournées. Elle se tua à courir les cachets et mit sa propriété de Seine-Port en vente. Le 7 décembre 1866, elle écrivit à son fils Eugène : « J'ai 68 ans, je travaille comme si j'en avais vingt; je suis privée de tout ce qui soutient la vie, mal couchée, mal nourrie... ». Pourtant, elle ne manquait pas d'ajouter : « Tant que je pourrai travailler, vous ne manquerez que de ce que je n'aurai pas ». Virginie Déjazet correspondait parfaitement, on le voit, à cette figure de femme chef de famille : elle se sacrifia non seulement pour sauver le

théâtre mal géré par son fils, mais elle prit aussi totalement en charge ses enfants, leurs conjoints respectifs et ses petits-enfants.

Sarah Bernhardt elle aussi se dévoua sans compter pour son fils Maurice, qui incarnait la parfaite figure de l'enfant gâté. Joueur invétéré, incapable d'occuper un emploi stable, il dilapidait sans vergogne l'argent de sa mère. C'est pourquoi, lorsque Sarah Bernhardt se décida à prendre la direction d'un théâtre, ce fut en partie pour offrir une sinécure à son fils, un emploi stable qui lui permettait de vivre. Mais dans les faits, c'était bien elle sur qui tout reposait et qui subvenait aux besoins de tous, belle-fille et petits-enfants compris.

Ambition ou goût du risque?

Face à de telles difficultés, peut-on encore parler d'ambition et de désir de réussite en ce qui concerne ces femmes? Certes, si on se fonde sur l'exemple de la Montansier qui réussit à créer un véritable empire dans le monde du théâtre, on peut effectivement parler de réussite. Mais ce succès éclatant ne concernait en fait que les débuts de sa carrière et s'inscrit dans le monde théâtral de la fin du XVIII^e siècle. Ses affaires iront déclinant après les troubles révolutionnaires et elle ne connaîtra plus de véritable prospérité. Il faut donc nuancer le propos.

L'exploitation d'un théâtre était un véritable gouffre financier et les entrées payées par les spectateurs ne suffisaient pas, bien souvent, à couvrir les frais de fonctionnement des salles. Sarah Bernhardt en fit la cruelle expérience en perdant jusqu'à deux millions de francs-or lorsqu'elle dirigeait le théâtre de la Renaissance. Pour renflouer les caisses du théâtre et pouvoir payer les acteurs, les loyers, les frais d'éclairages, de chauffage, s'acquitter également des taxes – le fameux « droit des pauvres⁶ » tant décrié –, la solution retenue était souvent la fermeture momentanée de la salle et l'organisation d'une tournée en province ou à l'étranger. Solution très rentable et abondamment utilisée par nos directrices, que ce soit Déjazet, Rose Chéri, mais aussi par Sarah Bernhardt devenue millionnaire à la suite de sa tournée outre-Atlantique. Ce n'est certes pas la direction théâtrale qui se trouva à l'origine de la fabuleuse fortune de Sarah Bernhardt et ce ne fut pas davantage l'exploitation de son théâtre qui permit à Virginie Desjazet d'acquérir une propriété à Seine-Port, bien au contraire. L'appât du gain ne constituait d'autant moins la racine de cette « vocation » que le succès d'une salle de spectacle restait soumis à bien des impondérables : phénomènes saisonniers⁷, changements de modes affectant le monde du spectacle, bouleversements économiques et politiques touchant de plein fouet une industrie de loisirs qui était la première à souffrir en temps de pénurie. Ce serait donc plutôt un état d'esprit aventureux, le goût du risque qui incitait ces femmes à se lancer dans la direction théâtrale, mais aussi la perspective d'échapper à l'autorité envahissante d'un directeur de troupe pour gérer leur carrière en toute liberté : liberté de monter les pièces et les auteurs qu'elles aimaient et qu'elles

choisissaient de faire connaître, liberté de choisir pour elles des rôles sur mesure et liberté, enfin, de faire jouer les comédiens de leur choix.

La liberté de création

Sarah Bernhardt en offre l'exemple le plus illustratif, poussé jusqu'à l'excès. Elle entreprit de diriger le théâtre de l'Ambigu en 1882 essentiellement pour permettre à son jeune mari Damala, séducteur impénitent, manipulateur et accessoirement morphinomane, de faire ses débuts sur scène... Elle abandonna l'Ambigu dès leur séparation, après deux ans d'une vie commune mouvementée. Quelque temps plus tard, elle décida de louer le théâtre de la Porte Saint-Martin pour y monter les pièces du nouvel élu de son cœur, le poète Richepin. Là aussi, ses aventures sentimentales et théâtrales se retrouvèrent étroitement liées – malheureusement pour elle, car la programmation, fondée sur la mise en scène d'un dramaturge encore inconnu et au talent incertain, ne remporta pas le succès escompté et la saison se solda par un échec cuisant. Sarah Bernhardt se vit contrainte de vendre son hôtel particulier de la Plaine Montceau pour renflouer les caisses vides de son théâtre, avant d'en abandonner définitivement la direction.

Pourtant, les directrices de théâtre misaient en général sur un répertoire efficace. Elles mettaient souvent à l'affiche leurs succès passés, limitant ainsi au maximum la prise de risque, ou bien choisissaient des pièces dans lesquelles elles étaient sûres de briller, des spectacles «sur mesure», comme *Fédora* ou *Théodora*⁸, que Sarah Bernhardt choisit à dessein pour se mettre en valeur, ou encore, quelques années plus tard, *L'Aiglon*⁹, qui lui permit de jouer un de ces rôles de travesti dans lesquels elle brillait. Les directrices de théâtres utilisaient ainsi leur célébrité de comédienne pour attirer les financiers et obtenir les fonds nécessaires pour rénover les salles à leur convenance et couvrir leurs premiers frais, et comptaient sur leur renommée pour attirer le public et faire salle comble.

D'autres, plus audacieuses, ont fait preuve d'un flair certain pour reconnaître un auteur prometteur et pris le risque de mettre en scène de jeunes dramaturges totalement inconnus. Ainsi, Déjazet «découvrit» Victorien Sardou par l'intermédiaire d'une de ses amies, Mlle de Brécourt, et s'enticha littéralement du jeune auteur. Pour lui, la comédienne, déjà âgée, acheta un théâtre, Les Folies Déjazet, au 41 du boulevard du Temple, bientôt rebaptisé «Théâtre Déjazet». *Candide*, la première pièce écrite par Sardou à son intention, fut malheureusement interdite par la censure, mais les trois pièces suivantes, *Les Premières Armes de Figaro*, *Monsieur Garat* et *Les Prés Saint-Gervais*, se révélèrent de grands succès.

Réjane, influencée par son expérience au Théâtre Libre d'Antoine, réfléchit avec beaucoup de discernement à la programmation future du théâtre dont elle

venait de prendre la direction en 1905. On la vit tenter de concilier ses intérêts commerciaux et son goût pour un théâtre plus innovant : « Le Théâtre Libre [...] apporta d'excellentes innovations », déclara-t-elle à la presse¹⁰, avant d'ajouter : « Malheureusement, Antoine est lié à un public qui ne peut pas payer cher ». Aussi, en femme d'affaires réaliste, elle décida d'opter pour un éclectisme certain et choisit à la fois de reprendre *Madame Sans Gêne* – un des grands succès populaires de Victorien Sardou qui lui assurait des rentrées confortables –, sans renoncer pour autant à monter la première française de *L'Oiseau Bleu* de Maeterlinck, ce qui est était un pari beaucoup plus risqué.

La passion du théâtre

Toutes ces femmes avaient en commun une véritable passion pour la scène. Pour elles, le théâtre était bien plus qu'un lieu de travail, c'était un lieu de vie. Sarah Bernhardt ne le quittait jamais, allant même jusqu'à prendre ses repas sur scène, au milieu des décors ! Toutes se sont investies dans leur entreprise sans jamais ménager leur peine, et si on a pu quelquefois leur reprocher leur narcissisme ou leur autoritarisme, certaines d'entre elles sont allées, on l'a vu, jusqu'à mettre en vente tous leurs biens, jusqu'à s'épuiser dans des tournées exténuantes à un âge avancé pour préserver leur entreprise.

La décision de quitter le monde du spectacle causait bien sûr, chez elles, un réel déchirement. Aussi, lorsque l'âge les contraignait à quitter la scène, la direction d'un théâtre leur offrait l'opportunité de ne pas rompre ce lien vital avec « leur » monde. Quelques-unes, pourtant, n'ont jamais renoncé : Réjane, tout en prenant la direction d'un théâtre, a continué à jouer jusqu'à la fin de sa vie ; on pouvait encore la voir, au mois de mars 1920, sur la scène du théâtre de Paris dans la *Vierge folle* d'Henri Bataille. Quelques mois plus tard, le 14 juin 1920, elle s'éteignait sans jamais avoir quitté la scène. Son exemple est loin d'être unique. Un texte cruel de Paul Foucher décrit la pauvre Madame Saqui sur la scène de son théâtre des Funambules, spectacle navrant qui montrait « une femme couvrant sa jambe décharnée d'un maillot rose, ses joues ridées de carmin [...] ». De même, rien ni personne n'avait réussi à convaincre la grande Sarah Bernhardt à abandonner la scène, ni les misères de l'âge, ni de graves problèmes de santé. Mais son rêve n'était-il pas de mourir en scène ?

La recherche d'une autre célébrité

La recherche de la célébrité, doublée d'un certain narcissisme, faisaient certainement partie des motivations qui ont incité les femmes à se lancer dans la direction des théâtres. Mais le métier d'actrice ne suffisait-il pas à étancher cette soif de gloire ? On peut en effet se demander quelle sorte d'ambition avait poussé une Sarah Bernhardt, alors au faite d'une carrière internationale, ou encore une Zelma Bouffar, bien installée dans une carrière prospère, à se lancer

dans l'aventure. Que leur manquait-il, à ces femmes qui avaient déjà tout connu, la gloire, l'adulation du public, l'argent à foison ?

Lasses de subir l'autorité des directeurs qui ne leur offraient pas toujours les rôles dont elles rêvaient, sans doute ont-elles cherché à s'y soustraire. Bien conscientes du pouvoir de séduction qu'elles exerçaient sur « leur » public, peut-être furent-elles tentées par l'exercice d'un pouvoir plus gratifiant : celui de diriger une troupe théâtrale, de recruter les comédiens et d'imposer leur vision personnelle du travail de la scène. Mais il semble bien qu'une ambition plus profonde les ait poussées à acquérir un lieu de création dédié à leur art et à leur gloire personnelle. Car posséder un théâtre à leur nom représentait pour elles la certitude de l'inscrire dans la pierre, de passer à la postérité de façon durable et d'appartenir ainsi et pour toujours au monde du théâtre. Que ce soit la Montansier, Déjazet, Sarah Bernhardt ou Réjane, toutes ont voulu voir leur nom gravé au fronton d'un théâtre, forme suprême de consécration.

Conclusion

Bien que formant un groupe très restreint, les directrices de théâtres n'ont pas échappé à la critique : la dérision, la caricature qui s'empare de leur image le montre bien. Un ouvrage de Félix Galipaux¹¹, acteur et auteur occasionnel qui connut une certaine célébrité à la fin du XIX^e siècle, donne à voir un dessin humoristique représentant une solide matrone affublée du nom de Madame Dupouf. Choix patronymique qui n'a rien d'innocent bien sûr, car il implique que la dame est grosse, d'âge mûr et parfaitement ridicule. La saynète ainsi illustrée est intéressante à plus d'un titre : on y voit une femme vieillissante qui, peut-être pour s'attirer les faveurs d'un jeune auteur dramatique, lui promet de monter sa pièce dans le théâtre qu'elle dirige. Bien entendu, le jeune homme a beau revenir à la charge, ses promesses sombrent dans l'oubli dès lors que l'ogresse a satisfait son besoin de chair fraîche. L'humoriste nous dépeint ainsi une femme à la moralité douteuse, qui pourtant n'a de cesse de protester de son honnêteté : « Mon petit, dit-elle, la mère Dupouf n'a qu'une parole : quand elle a dit quelque chose, c'est paraphé ». On la voit néanmoins profiter sans vergogne de l'avantage que lui confèrent son expérience et son poste de dirigeante et abuser d'un pauvre homme beaucoup plus jeune qu'elle. Ce faisant, elle défie à la fois les usages de la vie sociale et les codes en vigueur dans le monde des affaires : la parole donnée est sacrée et l'entrepreneur se doit d'être un « homme de parole ». Galipaux veut donc démontrer, en s'appuyant sur cet exemple « vécu » que, dans le monde généralement dévoyé du théâtre, la femme directrice de théâtre appartient sans nul doute à l'espèce la plus méprisable.

Mais cette attaque frontale montre aussi que ce personnage tant décrié existait bel et bien dans l'univers théâtral parisien au XIX^e siècle, et que, bien que minoritaire, il dérangeait. La conquête d'un poste en vue, qui impliquait de gérer un budget, d'engager du personnel, de rencontrer les auteurs et de monter

leurs pièces, tout cela allait à l'encontre du statut juridique et social de la femme dans la société du temps. Celles qui se sont aventurées dans ce métier sont d'authentiques pionnières qui ont eu à affronter les préjugés sociaux et culturels interdisant à une femme d'occuper un poste de dirigeante. Et pourtant, elles ont ouvert une brèche dans un monde jusque-là réservé aux hommes et montré la voie à des femmes aussi célèbres que Renée Falconetti, directrice du théâtre de l'Avenue dans le Paris des années trente, Louise Lara, fondatrice du Laboratoire de théâtre Art et Action dès 1920, et, plus proches de nous, Madeleine Renaud, Simone Valère, Sylvia Monfort ou Ariane Mnouchkine.

Enfin, au travers de ces différents itinéraires, on arrive à discerner un type d'ambition spécifiquement féminin, moins axé sur la réussite financière que sur la reconnaissance sociale : celle de ses pairs – le monde du théâtre – et celle de son public. L'ambition des directrices de théâtre passait donc d'abord par leur émancipation en tant que femmes et en tant qu'actrices, puis par leur accès à une forme de légitimité. Longtemps écartées de toute forme de pouvoir reconnu, cantonnées dans le rôle de séductrices et condamnées à s'effacer dès l'apparition des premières rides, ces femmes ont voulu accéder à une autre forme plus durable de célébrité. Avoir son nom en haut de l'affiche était le symbole de la réussite pour les actrices de renom, ces premières « stars » qui apparaissent à la fin du siècle. Mais leur renommée fugace s'effaçait avec le mouvement incontrôlable des modes et du temps qui passe. Par contre, associer son nom à celui d'un théâtre fut bien l'expression d'une ambition supérieure, qui visait à s'inscrire dans l'histoire du théâtre de la Ville Lumière et ainsi passer à la postérité.

Sources et bibliographie sommaire

La bibliographie que nous proposons est indicative, car le sujet précis des mécanismes de l'ambition féminine n'a fait, à notre connaissance, l'objet d'aucune publication. Nos sources sont donc à la fois très vastes (mémoires autobiographiques, monographies, biographies trop souvent hagiographiques ou romancées qui sont donc à utiliser avec précaution) et souvent très éloignées de notre sujet d'étude.

1. Sources archivistiques : séries sur les théâtres

- Archives nationales de France
Administration des spectacles :
Séries F21 1036-1167 (théâtres de Paris et de la banlieue 1787-1892)
Séries F21 2813 à 2838
- Archives de la Ville de Paris :
Séries sur les faillites de théâtres (inventaires détaillés)
Séries D10 U3 et D11 U3

2. Sources imprimées

Dictionnaires biographiques :

- Lyonnet, Henry, *Dictionnaire des comédiens français (ceux d'hier). Biographie, bibliographie*, réimpression de l'édition 1902-1908, Genève, Paris, Slatkine, 1969, 2 volumes (III-644 p. et 717 p.).
- Pougin, Arthur, *Dictionnaire historique et pittoresque du théâtre et des arts qui s'y rattachent*, Paris, Firmin-Didot, 1885, 775 p.

3. Ouvrages biographiques :

Nous n'indiquerons ici qu'un choix limité d'ouvrages, la bibliographie concernant les femmes de théâtre étant pléthorique et de qualité très irrégulière.

- Guibert, Noëlle, *Chez Sarah Bernhardt. Dans les théâtres parisiens*, Paris, Lutes, 2002.
- Gidel, Henry, *Sarah Bernhardt*, Paris, Flammarion, collection Grandes Biographies, Paris, 2006, 402 p.
- Lecomte, L.-Henry, *Un amour de Déjazet. Histoire et correspondance inédites 1834-1844*, Paris, H. Daragon, 1907, 151 p.
- Lecomte, L.-Henry, *Virginie Déjazet, l'Artiste, la Femme*, Paris, Taillandier, 336 p.
- Lecomte, L.-Henry, *La Montansier*, Paris, F. Juven, 1904.
- Mirecourt, Eugène de, *Déjazet*, Paris, Gustave Havard, 1859, 89 p.
- Mirecourt, Eugène de, *Rose Chéri (Madame Montigny)*, Paris, Gustave Havard, 1855, 95 p.

Notes

- * Le présent article n'est qu'une première approche d'une recherche plus vaste qui tente de poser les bases d'une problématique nouvelle sur les mécanismes spécifiques de l'ambition féminine, en s'appuyant sur l'exemple très illustratif des femmes directrices de théâtre. Cette étude se poursuivra, en étendant le champ chronologique de la fin du XVIII^e siècle à la première moitié du XX^e siècle et fera l'objet d'une publication plus complète.
1. L'âge de la majorité légale (loi du 30 ventôse an XII) est de 21 ans pour les femmes et de 25 ans pour les hommes.
 2. L'article 213 du Code civil de 1804 n'est réformé en France qu'en 1938 et ce n'est qu'à partir de cette date que l'incapacité juridique de la femme mariée est supprimée. Mais, dans les faits, de nombreux textes législatifs et réglementaires vont à l'encontre de la modification de l'article 213 qui ne sera pleinement applicable que dans les années 1980.
 3. En 1846 un décret interdit l'engagement au théâtre d'enfants de moins de 15 ans.
 4. Sa réussite n'aura qu'un temps et les tourmentes révolutionnaires la mettront en péril. Emprisonnée à cause de ses relations avérées avec la reine, elle passe le reste de sa vie à tenter de reconstruire sa fortune.
 5. Le 8 mai 1816, la loi Bonald supprime le divorce, qui existait en France depuis la Révolution (loi du 20 septembre 1792). Il est considéré comme un « poison révolutionnaire » et la royauté veut « rendre au mariage toute sa dignité dans l'intérêt de la religion, des mœurs, de la monarchie et de la famille ». Dans les décennies suivantes, de nombreux débats ont lieu à ce sujet. En 1848, il est ainsi proposé de rétablir le divorce, mais l'Assemblée rejette la proposition. C'est finalement le 27 juillet 1884, après plusieurs tentatives infructueuses, qu'Alfred Naquet réussit à faire accepter une loi (qui porte son nom) sur le divorce. Le divorce est à nouveau autorisé, mais seulement en cas de fautes précises (adultère, condamnation à une peine afflictive et infamante, excès, sévices et injures graves). Il faut attendre 1893 pour qu'une autre loi donne à la femme divorcée pleine capacité.
 6. Le « droit des pauvres » ou droit des indigents était un impôt prélevé sur les recettes des spectacles en faveur de l'Assistance publique. Cette taxe créée au XVII^e siècle se vit supprimée pendant la Révolution, puis rétablie de façon provisoire en l'An V, jusqu'à ce que Napoléon la rendît définitive en 1809. Le droit des pauvres a eu pour effet immédiat de faire augmenter fortement le prix des places. Son importance a souvent conduit les théâtres à en contester le bien-fondé, voire à refuser de le payer dans certains cas.
 7. La saison théâtrale à Paris est très limitée dans le temps : entre le début des beaux jours et l'arrivée de l'automne, les théâtres de la capitale ferment leurs portes.
 8. *Fédora* et *Théodora*, pièces de Victorien Sardou, créées respectivement en 1882 et en 1884.
 9. *L'Aiglon*, pièce d'Edmond Rostand, créée par Sarah Bernhardt le 15 mars 1900.
 10. *La Revue illustrée*, 1905.
 11. Galipaux, Félix (1860-1931). *Plus que jamais des galipettes*, Paris, 1911.

III

**Pouvoir politique,
militantisme et enjeux sociaux**

NORMATIVITÉ ET POLÉMIQUE DANS LES *VIES* DE FEMMES ILLUSTRÉS À LA RENAISSANCE

TATIANA CLAVIER¹
UNIVERSITÉ DE SAINT-ETIENNE (FRANCE)

En pleine Renaissance, à l'apogée de la « querelle des femmes », alors que s'affrontent misogynies et philogynes autour de la question du mariage, de l'accès au savoir des femmes et de leur légitimité à gouverner, on observe, après la traduction en français du *De mulieribus claris* de Boccace au tout début du XV^e siècle, une multiplication des *Vies* de femmes illustres dans cette langue : d'abord sous la plume de Christine de Pizan, puis sous celles de Symphorien Champier, de Jean Dufour, de Pierre de Lesnauderie, de Jean Du Pré, de Jean Bouchet, de François de Billon, de Jean de Marconville et enfin d'Alexandre Van den Bussche². Ces textes n'ont longtemps intéressé que les chercheurs en littérature qui ont eu tendance à en prôner une lecture rhétorique et ludique³, les réduisant souvent à la prouesse oratoire. Gisèle Mathieu-Castellani qualifie pourtant la querelle de « débat qui marque les débuts de l'anthropologie moderne » et elle note que nous sommes là en présence d'une « intertextualité spécifique, celle des discours pour ou contre les femmes⁴ ». Cette approche, confirmée par l'étude des *exempla* dont les auteurs des *Vies* de femmes illustres utilisent toutes les fonctionnalités⁵, soulève le caractère paradoxal de leurs objectifs, à la fois didactiques et polémiques. Elle nous invite aujourd'hui à faire une lecture plus large de ces discours, pour en redéfinir les réels enjeux idéologiques et politiques.

Après une première attention portée aux intentions exprimées par les auteurs de ces textes, nous analyserons le caractère normatif des modèles de femmes qu'ils exposent, en nous interrogeant sur les vertus actives et passives mises en exergue. Nous tenterons enfin de faire émerger, à la lumière des recherches les plus récentes sur la querelle des femmes, l'arrière-fond historique et politique de cette tradition textuelle, à savoir le mécénat des grandes dames et la mise en place de la loi salique.

Les divers accommodements des *Vies* de femmes célèbres

Pour la Renaissance, le texte fondateur est le *De mulieribus claris* de Boccace (1361-62), comme l'attestent les nombreux manuscrits diffusés en latin⁶ et les multiples traductions et adaptations⁷. En français, il est traduit dès 1401⁸, imprimé en 1493 par Antoine Vérard (*De la louenge et vertu des nobles et cleres dames*) et réimprimé en 1538 avant la publication par Guillaume Rouillé, en 1551, d'une traduction effectuée à partir d'une version italienne (*Des dames de renom*).

Cette liste de 104 *clarae mulieres* principalement empruntées à la mythologie et à la littérature gréco-latine se présente comme un hommage à tout le sexe féminin : « escripts compily, et ramenay en un petit livre les nobles et tresgrans fais des femmes, qui est plus en la grande louenge du sexe feminin⁹ ». Pourtant, les « claires femmes » le sont pour leurs vices autant que pour leurs vertus, et l'ouvrage est criblé d'accusations traditionnelles contre le sexe faible¹⁰. Par ailleurs, alors que plus de la moitié des histoires est au désavantage des héroïnes, celles qui dressent un portrait louangeur ne le font qu'à cause des qualités « viriles¹¹ » de leurs sujets. C'est ce qu'annonce d'emblée le prologue :

plus sont a loer et eslever en hault les femmes, ausquelles toutes molesce, feblesce et inconstance est naturellement inseree et conree, ausquelles est donnee de nature fleve corps et tardif engin [*faible corps et esprit lent*], se elles ont eu courage virile et constant et ayent entrepris et parfait choses aussi tresfortes et difficiles aux hommes par leur grant et soutil engin [*subtil esprit*] et vertu tant puissant¹² ?

Sur le modèle des sermons médiévaux qui exemplifiaient les vices à fuir et les vertus à rechercher, cette liste de portraits féminins est explicitement élaborée dans une perspective moraliste et didactique : « j'ay estimé, jugié et reputé estre chose convenient, écrit Boccace, inserer aux hystoires aucuns doulx et profitables enseignemens de vertu et adjouster aussi aucuns aguillons, aucunes reprehensions en blasme et detestacions des vices. » Aussi conseille-t-il à sa dédicataire de lire l'ouvrage plusieurs fois, pour que soit « faite la leçon, car tu, ayans envie de ensuir les beaux fais des femmes qui ont esté, tu esmouveras en mieulx ton noble courage¹³ ». L'édition Vérard insiste encore davantage, dans le *Prologue du translateur* : « Mesmement la lecture de ce présent volume pourra exciter et éveiller le noble courage de plusieurs dames à faire et acomplir plusieurs faiz et opérations vertueuses à l'imitacion et manière des nobles dames anciennes¹⁴ ».

Dans la lignée de Boccace, plusieurs auteurs exploitent le filon sans s'inscrire ouvertement du côté des femmes. En 1504, dans les *Vies des femmes célèbres*, Antoine Dufour dresse une liste de 91 notices présentant, de façon chronologique (de la Vierge à Jeanne d'Arc), des femmes exemplaires, car représentatives d'un vice ou d'une vertu. Il ne mentionne pourtant aucune intention didactique dans son prologue, et présente son recueil comme une réponse aux textes misogynes :

Pour ce que la plus commune partie des hommes se adonnent à blâmer les dames, tant de langue que de plume, et en ont composé des livres [...], j'ay bien voulu chercher par les anciennes librairies à celle fin [*dans le but*] de trouver aucun véritable acteur [*auteur*] qui sagement, loyalement et véritablement parlast d'elles¹⁵.

Malgré ce préambule, révérence probable à la commanditaire de l'œuvre, ce prédicateur dominicain n'écrit pas un panégyrique, mais un ouvrage de morale chrétienne à l'usage des femmes. On peut même relever dans son texte, comme chez son prédécesseur, quelques notes assez misogynes¹⁶.



Portrait d'Esther, par Andrea del Castagno, série des Hommes et femmes illustres. Wikimedia Commons. Domaine public.

Un cas limite d'usage négatif de la source boccacienne est celui de Gratien du Pont, qui fait du troisième livre de ses *Controverses des Sexes Masculin et Féminin* (1534) un répertoire des vices des femmes¹⁷. Quant à Jean de Marconville, il affiche sa neutralité en présentant *De la bonté et mauvaiseté des femmes* (1563) comme « un recueil des vertus et vices des femmes », dont les exemples « incitent et esguillonent [...] à bien faire » ou, au contraire, « nous retirent et empeschent d'estre mal conditionnez ». Écrivant « afin que cela serve de miroir et exemple perpetuel¹⁸ », Marconville commence par douze chapitres dédiés à la gloire des femmes, avant d'en consacrer onze à la « mauvaiseté » légendaire du sexe faible.

Boccace peut néanmoins être considéré comme le précurseur des nombreux apologistes des femmes des XV^e et XVI^e siècles. La mise en lumière des femmes célèbres s'avère en effet un moyen efficace de réfuter les attaques misogynes, particulièrement intenses à partir de la fin du Moyen Âge. Plusieurs

auteurs philogynes de la Renaissance adaptent d'ailleurs le procédé ouvert de la liste et réorganisent la matière boccacienne dans des architectures textuelles à la fois plus complexes et plus favorables, insérant les notices dans des récits, mêlant cadres argumentatifs et structures architecturales allégoriques.

Christine de Pizan est la première à réemployer les *exempla* féminins dans la *Cité des Dames* (1405), qui est d'abord une réfutation des arguments misogynnes et un éloge des femmes. S'étant longuement querellée, au tout début du XV^e siècle, avec des intellectuels parisiens sur l'accès des femmes au savoir et sur leur capacité à s'exprimer en public¹⁹, elle s'y met en scène en tant qu'auteure et héroïne chargée d'élaborer l'allégorique forteresse qui protégera les dames de leurs détracteurs. L'œuvre s'ouvre *in medias res*, découvrant la narratrice plongée dans le désarroi par la lecture d'écrits misogynes. Trois Dames (Raison, Droiture et Justice) lui apparaissent alors, qui l'invitent à construire « un certain edifice en maniere de closture d'une cité fort maçonnee et bien ediffiee [...] en laquelle n'abitent fors toutes dames de renommee et femmes dignes de loz », pour « que les dames et toutes vaillans femmes puissent dorenavant avoir aucun retrait et closture de deffence contre tant de divers assaillans ». Car c'est « par faute de deffence », dit dame Raison, que les ennemis des femmes « ont eu contre elles victoire de leur guerre²⁰ ». Ainsi, les femmes exemplaires sont les pierres de la *Cité des Dames* en même temps que ses habitantes, et ce lieu fondateur d'un « nouvel royaume de femenie » se clôt sur l'image de la cité idéale, peuplée de femmes modèles :

Or est du tout achevee et parfaicte nostre Cité, en laquelle a grant honneur vous toutes, celles qui amez gloire, vertu et loz, povez estre hebergees, tant les passees dames, comme les presentes et celles a avenir, car pour toute dame honorable est faicte et fondee²¹.

Margarete Zimmermann a montré que l'espace imaginaire de cette cité « livresque » permettait aux lectrices de dialoguer avec l'ensemble des femmes de toutes les époques de l'histoire : et parce qu'elle constitue un « immense lieu de mémoire, une manière d'archives de la culture féminine », et parce qu'elle est un « modèle orienté vers l'avenir ». La *Cité des Dames* est en effet un modèle de perfection illimité dans le temps, une « utopie morale²² ». En outre, le *Livre des trois vertus*, rédigé un an plus tard et formant diptyque avec la *Cité*, illustre le grand potentiel d'actualisation de l'œuvre. Dans ce traité didactique adressé aux femmes, l'autrice explicite les critères de sélection pour l'appartenance au « col-liege femenin » de la cité idéale, les voies qui garantissent aux lectrices l'accès à « l'université des femmes²³ ». Pour chacune, construire sa propre renommée en tant que femme vertueuse, c'est assurer sa postérité.

En 1503, Symphorien Champier écrit la *Nef des dames vertueuses, compendium* de plusieurs genres à visée laudative et doctrinale qui se compose de quatre livres : une liste de femmes célèbres, un traité sur le mariage, un livre de prophéties des sibylles et un dernier sur l'amour, inspiré de Marsile Ficin. Le « double rondeau par maniere d'epigramme » qui présente la *Nef* indique que

L'ouvrage est destiné à « abat[tre] la raige / De cil qui les dames accuse ». Dans le prologue allégorique, c'est ensuite dame Prudence qui demande à l'auteur que les « beaulx faitz [des dames] en escript soyent mis ». L'introduction du premier livre, *Les louenges fleurs et deffensoir des dames*, qui contient les vies de 133 femmes antiques, bibliques et saintes classées par ordre chronologique, invite les « mesdisans de rage forcennée » à lire ces récits pour faire taire leur « langue soilleuse²⁴ ». La rhétorique de l'exemplarité est clairement utilisée à des fins polémiques pour contrer les propos misogynés et leur opposer l'apologie des dames :

J'ay deliberé selon mon petit et imbecile engin [*faible esprit*] explicquer une partie de voz dictes louenges lesquelles on pourra facilement concepvoir estre grandes et quasi infinies par les gestes [*hauts faits*] vertus et operations [*actions*] treslouables des dames anciennes²⁵.

En 1534, Jean Du Pré classe également les *exempla* de femmes illustres, du plus ancien au plus contemporain, dans chacun des treize *loci* du *Palais des nobles dames*. Après Honnesteté qui « enhorte l'auteur [à] escripre des Dames », c'est Noblesse féminine qui, au cours d'un songe, invite l'auteur à répondre aux « tas de mesdisans/ Et detracteurs au sexe femenin [qui]/ Ont faictz libelles reprehensifz, nuysans/ Fallacieux, du tout contredisans/ À nostre faict vertueux et benin » en « couch[ant] par [s]es escriptz/ Des nobles Dames, la louange et le pris ». Pour ce faire, elle l'invite à visiter les différents lieux d'une architecture où les femmes sont regroupées selon les exploits ou les qualités qui les ont immortalisées. « C'est le sejour et le repoz heureux/ Des nobles Dames, que de cuer valereux/ Ont eu le bruyt, la gloire et preeminence²⁶ », dit le rondeau figurant à l'entrée du *Palais*.

Le *Jugement poetic de l'honneur femenin & sejour des illustres claires et honnestes Dames* (1538), de Jean Bouchet, est quant à lui tout à la fois éloge de Louise de Savoie (décédée en 1531), liste de femmes illustres et plaidoyer pour les femmes. Ce texte hybride se compose de trois couches textuelles. Le récit allégorique met en scène un narrateur bouleversé d'apprendre la mort de la « reine mère » et que Mercure transporte en songe jusqu'au Palais des Cleres Dames, où figurent le nom et l'effigie de la reine parmi les épitaphes des femmes illustres. La deuxième couche textuelle est constituée par la description du contenu du Palais : les 126 épitaphes (plus celle de Louise) et l'« Invective contre ceulx qui blessent l'honneur des Dames ». Enfin, *L'Apologie du Traverseur*, composée *a posteriori*, sert à l'auteur de discours préfaciel pour situer son ouvrage dans la polémique, du côté des défenseurs des dames.

[...] je me suys souvent esbahy, et m'est chose fort absurde, qu'aulcuns hommes ont esté et sont tresfacilz [*prompts*], non seulement à mal parler, mais aussi à escrire du noble sexe femenin, et à voulloir (si j'ousois dire) par une legiereté de courage diffamer ce tant recommandé sexe. Qui m'a donné occasion d'adjouxter ceste briefve Apologie au petit livre que j'ay dès long temps a [*il y a longtemps*] fait²⁷.

Dans le *Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin* (1555), François de Billon mêle également discours épideictique et judiciaire. Cet ouvrage d'amplification aux multiples digressions est une *declamatio* convoquant tous les arguments à l'appui de la thèse de la supériorité des femmes, à l'exemple de la *Declamatio de nobilitate et preaeccellencia foeminei sexus* qu'Agrippa de Nettesheim avait publiée en latin en 1529²⁸. Billon témoigne ainsi du succès de ce traité qui a connu, jusqu'en 1545, pas moins de quatre traductions en français. Au sein d'une composition architecturale, comme le titre et les gravures²⁹ l'indiquent, c'est l'argumentation qui domine, rhétorique de l'exemple à l'appui. Comme chez Christine de Pizan, les femmes sont à la fois des habitantes du *Fort* et des exemples réemployés pour soutenir diverses démonstrations. Mais Billon, contemporain de l'accès des femmes à l'imprimé, actualise les listes traditionnelles avec les noms de plusieurs contemporaines : Marguerite de Navarre, Louise Labé, Pernelle du Guillet et Hélienne de Crenne, pour ne citer que les plus connues.

Après le sonnet liminaire où la Vertu, la Plume et la France persuadent le roi de prendre le parti des femmes (« Ambrasse icy la guerroyante tro[u]pe/de notre Sexe³⁰ »), l'auteur explique dans le prologue les circonstances de composition de son ouvrage :

[...] veü la trop ancienne & injuste guerre de mespris qui encores se fait a lencontre de toute Princesse & Dame en son Sexe, par tant d'hommes qui plus tost s'arment de coutume que de Raison, l'Autheur s'est nagueres efforcé d'outrepasser tous autres, qui par Armes ou autrement se soient emeuz d'honneste volonté a soustenir l'honorable condition des Femmes³¹.

À cette fin, il a construit sa forteresse livresque dont il annonce d'emblée le plan : le « motif et attache d'ecarmouche », dressé contre les « calumniateurs du sexe femeny³² », précède la description du *Fort*. Vient ensuite la « contremyne de ce fort, faite sur le parler expert de la plume, pour la préexcellence de l'Honneur de son Genre » et dont les titres de la plupart des quinze chapitres s'inspirent de celui du célèbre traité d'Agrippa³³.

Enfin, une troisième manière de décliner les *Vies* de femmes célèbres consiste à défendre l'honneur des dames tout en leur présentant les *exempla* féminins comme des modèles à suivre. Chez l'universitaire Pierre de Lesnauderie, une *Louenge de mariage* introduit en 1520 le *Recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes* qui vise à convaincre maître Zacharie le Gouez, « voisin familial et disciple » de l'auteur, d'opter pour le mariage. L'ouvrage vient « rectifier » une épître latine dans laquelle la dénonciation de la malice des femmes participait d'une exhortation à la vie contemplative et démontrer que « saulcunes sont vicieuse len ne doit pas pourtant inferer quilz sont toutes telles³⁴ ».

« [...] et pour monstrier qu'ilz nont pas este toutes mauvaises, mais sages, prudentes, bonnes, chastes, devotes, aulmosnieres et liberalles. Jen mettray icy les hystoires de environs deux cens...³⁵ »

Par ailleurs, le texte est écrit « en françois affin que les femmes l'entendent³⁶ ». Or, comme le montre Marie Claude Malenfant, « l'*exemplum* devient ponctuellement *exemplar*, dans une intention manifeste d'exhortation à cultiver certaines vertus³⁷ ». Lorsque l'auteur s'attache à Grisélidis, l'épouse martyre de la dernière nouvelle du *Décameron*, il affirme qu'elle « est le patron que nous voulons bailler pour exemple de patience », avant de s'adresser directement aux lectrices : « Or mes Dames prenez l'exemple en Griselidis qui par sa patience acquist telle grace quelle vivra tousjours en bonne renommee³⁸ ».

De même, en 1576, dans le sonnet initial de son *Recueil des Dames illustres en vertu*³⁹, Alexandre Van den Bussche dit d'abord à ses lecteurs qu'il « met en evidence/ Du sexe tant aimé l'honneur, & l'excellence,/ Tachant de le tirer hors du fleuve oblieux », avant de s'adresser directement aux détracteurs des femmes dans le dernier tercet :

Passez donc mesdisans qui souvent les blasmez
Et qui pour volupté seulement les aimez.
Quant à moy je naquis pour dire bien des femmes⁴⁰.

Pourtant, s'adressant ensuite à sa dédicataire, il note clairement son intention didactique : « en lisant ce catalogue de voz compahnes, perseverez à les ensuire, tellement que puissiez par votre exemple inciter celles qui vous cognoistront, & viendront apres vous, à vous imiter semblablement⁴¹. »

Vertus féminines exemplaires et norme de genre

Les intentions paradoxales des auteurs de *Vies* de femmes célèbres nous invitent à nous demander si les exemples des femmes exceptionnelles qui y sont célébrées pouvaient concrètement être suivis par les contemporaines. En effet, leurs talents, leur courage et leurs exploits, tout autant que leur insertion dans des contextes sociaux historiques ou culturels lointains, n'empêchaient-ils pas les lectrices de s'identifier à elles ? C'est le problème soulevé par Margarete L. King dans le chapitre de son ouvrage sur les femmes à la Renaissance intitulé « Virgo et virago. Women and high culture » :

Such catalogues of illustrious women [...] were unable to provide the reconceptualization of women's role found in, more than any other, the work of Agrippa. The parades of exceptional women left no legacy for the ordinary woman, or women as a sex. Their proliferation is notable, however, in a age nearly obsessed with the task of defining the proper role of women⁴².

C'est parce que la nature des *exempla* met en doute l'efficacité didactique des *Vies* de femmes illustres, comme miroirs tendus aux lectrices, qu'il faut interroger la visée plus largement normative de ces textes en analysant la façon dont les vertus mises en exergue défient ou non la norme de genre établie.

À la Renaissance, la féminité est généralement synonyme de passivité⁴³. C'est pourquoi cette connotation se retrouve même dans les textes qui s'affirment clairement proféminins, notamment lorsque les auteurs y louent la chasteté, vertu féminine cardinale. Ainsi Van den Bussche déclare-t-il d'entrée de jeu :

Pour commencer ce recueil des femmes illustres en vertu, ay pensé quelle vertu rend ce sexe plus louable, [...] c'est la chasteté: car ce seul point leur est tant recommandé qu'il semble seul suffisant pour les rendre dignes de tout honneur, & pour couvrir tout accident qui les pourroit rendre moins dignes, comme au contraire celles qui n'ont ce don sont indignes de tout bien⁴⁴.

Les cinq chapitres thématiques dans lesquels il regroupe ses exemples de femmes s'avèrent significatifs des vertus prioritairement mises en exergue : après « les chastes » vient un chapitre sur « l'amour conjugal », avant qu'apparaissent « les doctes », puis « les charitables », alors que « les belliqueuses » figurent en fin de recueil.

D'autres traits communs nous informent sur le contexte idéologique de ces mises en textes, comme la tendance à célébrer les femmes pour avoir aidé les hommes (en leur donnant naissance, en les conseillant...) et la proportion considérable de celles qui apparaissent comme passives ou victimes. Lorsque la vertu féminine prend des aspects actifs (prouesse guerrière, pouvoir politique), c'est en général au prix d'une masculinisation des héroïnes et de commentaires soulignant que les qualités de la *virago* sont anormales chez un être de ce sexe. Pourtant, les *Vies* de femmes célèbres, par la place capitale qu'y occupent les artistes, les érudites et les femmes de pouvoir, ont tendance à atténuer les messages des moralistes sur la chasteté et la passivité féminine. La diversité des femmes célébrées tend ainsi à prouver que dans ces textes, les normes de genre sont à géométrie variable. L'active et la passive sont « deux des modèles de vertu féminine parfaitement acceptables dans la culture patriarcale, des modèles qui coexistent dans les catalogues de femmes illustres – mais des modèles contrastants⁴⁵ ».

Christine de Pizan a inventé l'usage systématique des femmes fortes – déesses, souveraines, saintes, créatrices ou savantes – pour appuyer un discours destiné à endiguer la détérioration du statut et de la dignité des femmes, voire à les améliorer⁴⁶. C'est donc au sens de *virtus* (forme de suprême achèvement de soi), et non dans son acception limitée de *chasteté*, que les habitantes de *La Cité des Dames* sont nommées « citoyennes de vertu⁴⁷ ». Conséquemment, l'auteure procède à un tri sévère dans le matériau fourni par Boccace, aussi bien qu'un réaménagement de celui-ci⁴⁸. En effet, près d'une centaine de femmes données en modèle dans la *Cité des dames* ne proviennent pas de l'ouvrage du Toscan et vingt-cinq de celles qu'il citait sont abandonnées. Le premier livre de la *Cité des Dames* allègue des séries de guerrières, de savantes et de gouvernantes afin de prouver que l'exclusion des femmes de la politique, du judiciaire et de la

conduite des affaires ne répond pas à une quelconque incapacité, avant de conclure sur l'égalité des sexes. Le deuxième livre réfute les préjugés du courant antimatrimonial à l'aide d'une liste de femmes fidèles, discrètes, bonnes conseillères, instruites, belles et chastes, fortes de caractère, constantes en amour, généreuses... Le troisième livre est quant à lui rempli d'exemples de saintes.

C'est notamment pour l'importance des figures religieuses que Champier, qui n'emprunte que vingt-cinq héroïnes à Boccace, semble s'inspirer de Christine de Pizan. Jean Dufour, de son côté, en tant que moraliste, met principalement en valeur les vertus chrétiennes en insistant sur la chasteté des vierges, le dévouement des épouses et la fidélité des veuves. Il abandonne pourtant une quarantaine de figures citées par Boccace, emprunte une dizaine de femmes d'action ou de créatrices à Christine de Pizan et ajoute, parmi ses vingt-cinq nouvelles arrivées, une douzaine de femmes d'État. Billon, pour sa part, place au centre de son *Fort* « la grosse tour d'invention, et composition des femmes », qu'il remplit d'exemples de créatrices, avant de faire l'éloge d'autres vertus actives dans le premier bastion « de force et magnanimité⁴⁹ ». Ce sont toutefois des vertus passives qu'il encense dans les trois autres bastions : chasteté et honnêteté, clémence et libéralité, dévotion et piété⁵⁰. On retrouve ce mélange chez Lesnauderie, qui, après sa louange du mariage, célèbre d'abord « la sagesse, prudence, sapience et devotion des femmes », puis leur « littérature, clergie et science », leur « patience, charit[é] et liberalit[é] », leur « force, vertu, prouesse et chevalerie », avant de revenir à des vertus passives dans le sixième chapitre : « De la chastete des femmes et de leur vraye amour⁵¹ ».

La succession des *loci* du *Palais* de Du Pré nous instruit quant à elle sur les audaces des champions des dames. Bien entendu, l'auteur ne déroge pas à la règle en faisant, dans les deuxième et troisième chambres de son palais, la louange de la chasteté avec les « Dames, souveraines en chasteté et virginité, comme celles qui ont aymé mieulx mourir ou souffrir aultres incomparables perilz que denigrer leur renommée par vilennye et ordure » et les « Dames, que sur toutes ont esté loyalles à leurs maris, et preferées en l'amour conjugale, fuyans toute aultre volupté charnelle ». C'est pourtant avec les femmes fortes, louées pour leurs vertus actives, qu'il commence son recueil. Ainsi, la cour intérieure regroupe « les Dames ennoblies par armes et guerres », tandis que la galerie rassemble celles qui ont été « jadis estimées par agilité de corps, tant en chasse, course, luyte [lutte] que aultre soupplisse », et que la grande salle réunit « les Dames jadis renommées pour avoir exercitées en toutes sciences, tant liberalles que mecanicques, et estre inventeresses de partie d'icelles⁵² ».

C'est plus complexe chez Jean Bouchet, dont le texte en préface affirme la division sexuée des rôles, avalise le statut légal inférieur des femmes et promeut une conception relativement passive de la vertu. Se conformant à l'attitude de la Sorbonne, il y déconseille la lecture de la Bible en français, « dangereuse aux

femmes, et simples hommes, non letrez, pour les causes qui trop longues seroyent à reciter. Pourtant, ne s'ensuit qu'ilz ne puissent ne doyyent lire sans curiosité en livres moraulx, approuvez⁵³»; c'est-à-dire des «livre[s] françoys non prohibez par l'eglise» comme il l'indique en marge. Certaines femmes sont néanmoins louées pour une érudition dépassant ces bornes, comme Eustochie (disciple de saint Jérôme), célébrée pour sa compétence linguistique et sa connaissance de «l'écriture divine». D'autres femmes exemplaires prêchent en public ou gouvernent des États, démentant la liste des privilèges masculins de l'*Apologie*: «prescher, lire [*enseigner*], interpreter, les administrations et auctoritez publiques⁵⁴». Trois séries de femmes dominent ce texte préfaciel, parmi lesquelles plusieurs adoptent des rôles bien plus actifs que ceux que Bouchet semble prescrire: d'abord «plusieurs sçavantes, eloquentes, et sages femmes», ensuite des conseillères et finalement des femmes qui ont fait preuve de «force et magnanimité» (souveraines, martyres, guerrières). Lors de la visite du Palais, enfin, le narrateur identifie six catégories de femmes différenciées selon la couleur de leurs épitaphes: les dames nobles aux épigrammes dorées, les clergesses en lettres bleues, les vierges en lettres argentées, les martyres chrétiennes en rouge, les victimes vertueuses de l'amour en noir et les inventrices en vert.

De fait, plus on tente de synthétiser toutes les tendances dans la représentation de la vertu féminine, plus on se rend compte du brouillage constant de la polarité actif/passif. C'est donc l'interaction des deux modèles qu'il est le plus intéressant d'analyser; ce sont les paradoxes et les tensions qui déstabilisent le schéma binaire. Certaines femmes célèbres font preuve de vertu à la fois active et passive. C'est le cas de Didon, qui, comme fondatrice de Carthage, joue un rôle incontestablement actif, mais dont la mort, motivée par le désir de rester fidèle à son premier époux, fait d'elle un exemple du chaste veuvage⁵⁵. D'autres femmes, telles certaines martyres, montrent une extrême passivité face à la puissance dévastatrice, sublimant par exemple la résistance de leur corps face à leurs bourreaux. Grisélidis, qui personnifie la passivité conjugale, montre pour sa part comment le rôle statique attendu de la femme vertueuse désarçonne lorsqu'il est exagéré. En replaçant cette histoire dans un contexte idéologique où la tradition misogyne nie aux femmes la vertu cruciale de la constance, on comprend mieux comment la passivité de cette héroïne, bien qu'elle reprenne à son compte certaines valeurs patriarcales, possède une indéniable force morale et défie les clichés de la misogynie. En contrefaisant la féminité telle que le discours patriarcal la représente, on révèle avec des effets de choc que la passivité féminine n'est nullement homogène: poussée à l'extrême ou exposée à la violence, elle peut se miner. Pour Adrian Armstrong, l'instabilité de l'opposition binaire actif/passif «indique non seulement les limites et les lacunes du discours proféminin du XVI^e siècle, mais aussi les points de résistance potentielle au cœur même des suppositions patriarcales de l'époque.» C'est pourquoi, écrit-il, «les discours des catalogues de femmes vertueuses se prêtent à diverses appro-

priations sélectives : tantôt à la récupération misogyne, tantôt à un féminisme bien plus radical qu'auraient jamais pu imaginer les auteurs⁵⁶ ». Ces auteurs, pourtant, participaient là, en conscience, à une vaste controverse dont les profondes implications n'ont encore que trop peu été analysées.



Statue de Jeanne d'Arc écoutant ses voix, par François Rude (1784-1855). Marbre commandé en 1845 pour la série des femmes illustres du Jardin de Luxembourg, à Paris. Présenté au Salon de 1852. Domaine public.

Enjeux politiques des *Vies* de femmes illustres

Margarete Zimmermann a qualifié la querelle des femmes de « phénomène central de l'histoire des idées et de celle des sexes⁵⁷ » et précisément explicité les différents enjeux de cette vaste controverse européenne :

[...] le combat est engagé autour d'un *imaginaire*, d'un réseau de concepts et d'images, d'un espace conceptuel se rapportant aux notions de « féminin »/« masculin » et à leur construction par les « créateurs » d'images et de textes. D'autres enjeux sont les rapports de pouvoir entre les sexes, une anthropologie spécifique au sexe féminin/masculin et les questions qui dominent les débats actuels de chaque époque : l'accès des femmes à la culture, leur rapport face au pouvoir politique, etc⁵⁸.

Or Eliane Viennot l'a récemment mis en lumière: c'est l'invention puis la mise en place de la loi salique qui sont au cœur de la radicalisation et de la généralisation de l'offensive contre les femmes à la Renaissance. Les premières réécritures de l'histoire de France, destinées à établir que les Valois ont accédé au trône en vertu de cette «loi», s'enrichissent d'un argumentaire misogyne visant à convaincre que chaque fois qu'une femme a gouverné la France, le résultat a été catastrophique pour le royaume, et ainsi à «établir un lien manifeste entre les différents domaines du pouvoir masculin: la "mauvaiseté" fondamentale des femmes, identifiée dès la fondation du royaume, justifie leur mise à l'écart de toute forme de prise de décision importante⁵⁹».

Si dès la fin du XV^e siècle, les reines, régentes, maîtresses royales et autres «gouvernantes» se succèdent au pouvoir, c'est dans un contexte hostile qu'elles le font, tandis que leurs ennemis disposent désormais d'un outil supplémentaire qui vient s'ajouter à l'arsenal misogyne fourni par les traditions antique, judéo-chrétienne et médiévale. Ainsi s'explique l'aide cherchée du côté du symbolique, de l'imaginaire et de l'histoire par le recours aux grandes figures de pouvoir féminin qui font autorité⁶⁰. Aux interventions d'intellectuelles comme Marguerite de Navarre, Marie Dentière, Louise Labé ou Hélienne de Crenne qui rendent la controverse polyphonique au XVI^e siècle, s'ajoutent les interventions féminines «indirectes», c'est-à-dire celles du mécénat exercé par certaines grandes dames de l'époque qui font écrire l'histoire⁶¹ et commandent les *Vies* de femmes illustres.

Boccace dédicaçait déjà son *De mulieribus claris* à Andrea Acciaiuoli, comtesse de Hauteville rencontrée à la cour de la reine Jeanne de Naples à qui il rendait également un bel hommage en fin d'ouvrage. Dans le prologue de l'édition Vérard, faite pour Anne de Bretagne, le «traducteur» indiquait à la reine l'utilité de ce texte comme répertoire d'exemples de vertus féminines à alléguer pour contrer les attaques misogynes:

affin que vous, ma tresredoubtée dame, ayez matière de répliquer et alléguer les nobles et célébres vertuz qui ont esté par cy devant ou sexe féminin, quant les princes et seigneurs du royaume vouldroient en devisant devant vostre illustre majesté proposer les beaux faitz et vertuz des hommes à la diminution des louables vertuz des dames⁶².

La *Cité des dames*, qui figurait dans la plupart des bibliothèques des dirigeantes politiques de la Renaissance, ne comporte pour sa part ni préface, ni adresse. Mais pour Marie-Josèphe Pinet⁶³, c'est le chapitre LXVIII de la deuxième partie, consacré aux princesses et grandes dames de France contemporaines de Christine de Pizan⁶⁴, qui tient lieu de dédicace en mettant particulièrement en valeur les femmes de la maison de Bourgogne⁶⁵.

Les *Vies* de femmes célèbres du seizième siècle sont quant à elles presque toutes dédiées à des femmes très connues et très puissantes: la *Nef des dames vertueuses* à Anne de France et à sa fille, les *Vies des femmes célèbres* à Anne de Bretagne et le *Palais des nobles dames* à Marguerite de Navarre. Billon, pour sa

part, dédicace chaque partie de sa forteresse à une grande dame de l'époque : Marguerite de Navarre pour la tour principale, et Catherine de Médicis, Marguerite de France, Marguerite de Bourbon et Anne de Ferrare pour les quatre bastions. Enfin, si le texte de Jean Bouchet se présente avant tout comme un hommage posthume à Louise de Savoie, l'*Apologie* qui lui sert de préface s'adresse, elle, à Jeanne de Laval, épouse de François de La Trémoille dont Bouchet avait été le précepteur⁶⁶. Alexandre Van den Bussche, pensionnaire de Charles IX, dédicace pour sa part son recueil à Madame de la Chastre⁶⁷ qui lui rendit souvent visite entre 1572 et 1575, pendant sa disgrâce et son emprisonnement survenus sans doute parce qu'il avait écrit son indignation face aux horreurs de la Saint-Barthélemy.



Miniature représentant Anne de Bretagne recevant des mains d'Antoine Dufour un manuscrit retraçant la vie de femmes célèbres. Attribué à Jean Pichore, c. 1506. Musée Dobrée, Nantes, France.

Dès lors, on peut se demander si les défenseurs des femmes exprimaient des attitudes positives à cause de leur relation avec les grandes dames, comme nous l'indiquerait Van den Bussche qui remercie sa bienfaitrice en lui offrant son ouvrage, ou s'ils s'adressaient à des parangons du sexe féminin parce qu'ils étaient des philogynes confirmés, comme on pourrait le penser de Du Pré qui,

dans les derniers mots de sa dédicace, encourage Marguerite de Navarre à s'engager dans la polémique : « Maintenant, ma tresillustre maistresse, à voz parties reste defendre la querelle des honnestes femmes, et mienne. Car quant à moy, je l'ay faict ensuyvant ma puissance et sçavoir ». Certes, en écrivant des *Vies* de femmes célèbres, les auteurs, qui se mettaient sous le patronage des grandes dames, pouvaient espérer quelques succès. Jean Bouchet espère par exemple, comme il l'écrit à sa dédicataire, qu'elle pourra « contre les calumpniateurs deffendre et soustenir⁶⁸ » son ouvrage.

Mais selon le point de vue qu'on adopte, ces textes témoignent aussi des tâtonnements effectués par les alliés des femmes dans la recherche des meilleures images signifiant et légitimant leur présence aux affaires. Les commandes et les rédactions de biographies féminines participèrent à une « guerre des images », lentement mise au point, puis massivement pratiquée par les dirigeantes de la Renaissance pour infuser l'idée de leur légitimité politique⁶⁹. Il faut également sans doute voir ces grandes dames, mises en abîme dans les textes, derrière les nombreuses allégories féminines qui poussent les auteurs à s'engager dans la querelle. Notons encore que les deux textes argumentatifs de l'époque qui prennent le plus audacieusement le parti des femmes, *La Vraye disant advocate des dames*, écrit par Jean Marot pour Anne de Bretagne vers 1500, et la *Declamatio de nobilitate et preacellentia foeminei sexus*, composée par Agrippa en l'honneur de Marguerite d'Autriche vers 1509, utilisent à foison les exemples de dames illustres à l'appui de leurs propos.

Marot termine sa *Vraye disant advocate des dames* par une « Ballade de la peragonne des dames⁷⁰ » qui n'est autre que sa patronne, qualifiée par trois fois dans le refrain de « royne d'honneur, exemplaire des bonnes ». De même, l'enlumineur des *Vies des femmes célèbres* stylise ses héroïnes pour les faire ressembler à la commanditaire de l'ouvrage telle qu'on peut la voir dans la miniature de la dédicace, qui représente Dufour à genoux offrant son livre à la reine⁷¹. Enfin, en 1493, le « Prologue du translateur » de l'ouvrage de Boccace, après avoir louangé Anne de Bretagne, indique qu'il vise à construire sa renommée sur son exemplarité :

Pareillement, j'ay parfaicte espérance que vostre trescélebrable nom volitera de plus en plus par les bouches des hommes, par sur la fameuse et treschère mémoire de toutes les dames illustres, clères et nobles du temps passé, et que [...] ce présent livre fera congnoistre vous et vos mérites à ceulx qui sont présentement vivans, et mesmement vous fera estre éternèle envers les postérités et généracions futures subséquentes et advenir⁷².

Ces stratégies se repèrent déjà chez sa belle-sœur, Anne de France, qui pourrait les avoir mises au point. Élodie Lequain a montré que plusieurs textes, datant notamment de sa régence, comparaient la fille de Louis XI aux dames exemplaires du temps passé, comme les *Louanges de Madame Anne de France* de Jacques de Brézé où elle est qualifiée de « mirouer des dames⁷³ ». Dans le prologue de la *Nef des dames vertueuses*, dame Prudence présente à l'auteur/acteur une

dame du temps présent « qui des aultres est le droit estendart » et dont on comprend par la description de ses armoiries qu'il s'agit d'elle. Cette présentation de Madame la Grande comme figure exemplaire à l'orée du recueil est en outre accentuée par la généalogie des Bourbons qui suit (Anne étant devenue duchesse du Bourbonnais). Nous retrouvons ces mêmes idées chez Jean Bouchet, qui place Anne de Laval au rang des illustres :

par vostre fortitude, sapience, industrie, pudicité, honnesteté, clemence, devotion, liberalité, formosité, richesse, et auctorité, meritez estre mise on ranc des Princesses et Dames dignes d'immortelle louange⁷⁴.

À la fin du siècle encore, après avoir écrit à sa dédicataire que dans tous les chapitres du recueil des dames, son « nom devoit estre escrit comme [ses] actions le meritent », Van den Bussche termine ainsi sa dédicace :

Finallement Madame, ce mien petit labeur qui pourroit servir aux autres pour resveiller en elles les vertus qui tousjours vous tiennent esveillée, vous servira de miroir pour y contempler la grace que Dieu vous fait d'enrichir vous seule de tous les precieux ornements par lesquels tant de dames antiques se sont illustrees⁷⁵.

Si les recueils de *Vies* de femmes célèbres ouvrent des réflexions sur les modèles élaborés en direction du public féminin, ils mettent surtout en valeur le rôle positif des grandes dames de l'histoire et de la légende comme celui de leurs illustres dédicataires. Les textes à l'étude, en utilisant la rhétorique de l'exemplarité à des fins plus polémiques que didactiques, participent activement à cette vaste controverse européenne nommée « querelle des femmes » et qu'on qualifie aujourd'hui plus justement de « querelle des Sexes⁷⁶ ». On peut donc voir dans cette tradition textuelle une forme genrée, normative et polémique d'écriture de l'histoire située à l'articulation des trois formes de pouvoir exposées en introduction de l'ouvrage *Royaume de fémynie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde* : « le pouvoir de faire », d'abord (la capacité à créer, à s'exprimer), « l'exercice du pouvoir suprême », ensuite et, enfin, « parce qu'il n'est pas de pouvoir sans manipulation des imaginaires : le pouvoir de la représentation, celle des rôles sexuels tels que les écrivains et les artistes pouvaient avoir le désir – ou l'ordre – de les mettre en scène⁷⁷ ».

Bibliographie sommaire

Textes sources :

- Boccaccio, Giovanni, *Des cleres et nobles femmes* [traduction anonyme du *De mulieribus claris*, 1361-62], éd. Jeanne Baroin et Josiane Haffen, Paris, Les Belles Lettres, 1993, 2 t.
- Bouchet, Jean, *Le Jugement poetic de l'honneur femenin* [*Le Jugement poetic de l'honneur femenin & sejour des illustres claires et honnestes Dames, par le Traverseur*, Poitiers, Jehan et Enguilbert de Marnef, 1538], éd. Adrian Armstrong, Paris, Champion, 2006.
- Champier, Symphorien, *La Nef des dames vertueuses* [Lyon, J. Arnollet, 1503], éd. Judy Kem, Paris, Champion, 2007.
- Billon, François de, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin* [Paris, Jean d'Allyer, 1555], éd. Michael A. Screech, Yorkshire-N.Y.-Paris-The Hague, Johnson Reprint Corporation, Mouton éditeur, 1970.
- Lesnauderie, Pierre de, *La Louenge de mariaige et Recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes*, Paris, François Regnault, 1523.
- Dufour, Antoine, *Vies des femmes célèbres* [ms, 1504], éd. Gustave Jeanneau, Genève, Droz, 1970.
- Du Pré, Jean, *Le Palais des Nobles Dames* [Lyon, s.n., 1534], éd. Brenda Dunn-Lardeau, Champion, 2007.
- Marconville, Jean de. *De la bonté et mauvaiseté des femmes* [Paris, Jean Dallier, 1563], éd. Richard A. Carr, Champion, 2000.
- Pizan, Christine de, *Le Livre de la Cité des Dames* / *La Città delle dame* [ms, 1405], éd. Earl Jeffrey Richards, Luni Editrice, 1998.
- Van den Bussche, Alexandre (dit Sylvain de Flandres), *Recueil des Dames illustres en vertu: ensemble un Dialogue de l'amour honneste*, Paris, Nicolas Bonfons, 1576 (rééd. Lyon, 1581).

Études :

- Angenot, Marc, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, P.U. Québec, 1977.
- King, Margarete L., *Women of the Renaissance*, Chicago/Londres, Chicago U. P., 1991.
- Malenfant, Marie-Claude, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, Laval, Québec, P. U. 2003.
- McLeod, Glenda, *Virtue and Venom. Catalogs of Women from Antiquity to the Renaissance*, Ann Arbor, Michigan U. P., 1991.
- Steinberg, Sylvie et Arnould, Jean-Claude (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Actes du Colloque de Rouen (mai-juin 2005), Rouen, P. U. de Rouen et du Havre, 2008.

- Viennot, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir, 1. L'invention de la loi salique (XV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006.
- Wilson-Chevalier, Kathleen (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, coll. « L'école du genre », Saint-Étienne, Publications de l'Université, 2007.
- Wilson-Chevalier, Kathleen et Viennot, Éliane (dir.), *Royaume de féminie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999.
- Zimmermann, Margarete, « Querelle des femmes, querelles du livre », *Des femmes et des livres : France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*. Actes de la journée d'étude organisée par l'École nationale des Chartres et l'École normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud (Paris, 30 avril 1998), Dominique de Courcelles et Carmen Val Julian (dir.), Paris, École des Chartres, 1999, p. 79.

Notes

1. Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'une allocation de recherche doctorale de la région Rhône-Alpes.
2. Nous nous intéresserons ici exclusivement aux textes publiés en français, rédigés et édités à la Renaissance.
3. Pour les manifestations les plus récentes de ce regard critique, voir Berriot-Salvadore, Evelyne, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990; Lazard, Madeleine, *Images littéraires de la femme à la Renaissance*, Paris, PUF, 1985 et *Les Avenues de féminie*, Paris, Fayard, 2003; Gray, Floyd, *Gender, Rhetoric, and Print Culture in French Renaissance Writing*, Cambridge U. P., 2000.
4. Mathieu-Castellani, Gisèle, *La Quenouille et la lyre*, Paris, J. Corti, 1998, p. 10, 31. Voir également Angenot, Marc, *Les Champions des femmes. Examen du discours sur la supériorité des femmes, 1400-1800*, Montréal, P.U. Québec, 1977 et McLeod, Glenda, *Virtue and Venom. Catalogs of Women from Antiquity to the Renaissance*, Ann Arbor, Michigan U. P., 1991.
5. Voir Malenfant, Marie-Claude, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme. Le statut de l'exemplum dans les discours littéraires sur la femme (1500-1550)*, P. U. Laval, 2003.
6. Zaccaria, Vittorio, *Tutte le opere di Giovanni Boccaccio*, vol. X, *De mulieribus claris*, 1970, p. 455 et sq.
7. Sozzi, Lionello, «Boccaccio in Francia nel cinquecento», dans Carlo Pellegrini (dir.), *Il Boccaccio nella cultura francese*, Florence, 1971, p. 211-356; et Zaccaria, Vittorio, «La fortuna del *De mulieribus claris* del Boccaccio nel secolo XV: Giovanni Sabbadino degli Arienti, Iacopo Filippo Foresti e le loro biografie femminili (1490-1497)», dans Francesco Mazzoni (dir.), *Il Boccaccio nelle culture e letterature nazionali*, Florence, Olschki, 1978, p. 519-545.
8. Voir Hauvette, Henri, «Les plus anciennes traductions françaises de Boccace, X Traités historiques et moraux», *Bulletin italien*, vol. IX, n° 3, juill.-sept. 1909. La traduction française a été conservée dans quinze manuscrits: voir Bozzolo, Carla, *Manuscrits des traductions françaises d'œuvres de Boccace, XV siècle*, Padoue, 1973.
9. Boccaccio, Giovanni, *Des cleres et nobles femmes* (traduction anonyme du *De mulieribus claris*), éd. Jeanne Baroin et Josiane Haffen, Paris, Les Belles Lettres, 1993, t. 1, p. 8.
10. Certains critiques vont jusqu'à qualifier Boccace de misogynne, comme Torretta, Laura, «Il *Liber De mulieribus claris* di Giovanni Boccaccio», *Giornale storico della letteratura italiana*, 1902, XXXIX, p. 252-292; XL, p. 35-65.
11. Voir Jordan, Constance, «Boccaccio's In-Famous Women: Gender and Civic Virtue in the *De mulieribus claris*», dans Carole Levin et Jeanie Watson (dir.), *Ambiguous Realities: Women in the Middle Ages and the Renaissance*, Detroit, 1987, p. 25-47.
12. Boccaccio, Giovanni, *Des cleres et nobles femmes* [...], p. 12.
13. *Ibid.*, p. 14.
14. Cité dans Dufour, Antoine, *Vies des femmes célèbres*, éd. Gustave Jeanneau, Genève, Droz, 1970, p. 174.
15. Dufour, Antoine, *Vies des femmes célèbres* [...], p. 1 (premiers mots du prologue).
16. *Ibid.*, p. LIV-LV.
17. Du Pont, Gratien, sieur de Drusac, *Les Controverses des Sexes Masculin et Femenin*, Toulouse, Jacques Colomiés, 1534 (texte réédité ou réimprimé huit fois jusqu'en 1541).
18. Marconville, Jean de. *De la bonté et mauvaiseté des femmes*, éd. Richard A. Carr, Champion, 2000, p. 29, 30.
19. Voir Hicks, Éric éd., *Le débat sur le Roman de la Rose*, Genève, Slatkine, 1996 (Paris, Champion, 1977).

20. Pizan, Christine de, *Le Livre de la Cité des Dames/La Città delle dame*, éd. Earl Jeffrey Richards, Luni Editrice, 1998, p. 54.
21. *Ibid.*, p. 496.
22. Zimmermann, Margarete, «Utopie et lieu de la mémoire féminine: *La Cité des dames*», dans Eric Hicks, Diego Gonzalez et Philippe Simon (dir.), *Au Champ des écritures, III^e Colloque international sur Christine de Pizan* (Lausanne, 18-22 juillet 1998), Paris, Champion, 2000, p. 574, 575, et 573.
23. Pizan, Christine de, *Le Livre des Trois Vertus*, éd. Charity Cannon Willard et Eric Hicks, Paris, Champion, 1989, p. 9, 10.
24. Champier, Symphorien, *La Nef des dames vertueuses*, éd. Judy Kem, Paris, Champion, 2007, p. 43, 46, 51, 53. L'édition de 1503 sera suivie de deux autres, en 1515 et 1531.
25. *Ibid.*, p. 64.
26. Du Pré, Jean, *Le Palais des nobles dames*, éd. Brenda Dunn-Lardeau, Champion, 2007, p. 95, 103/104 et 105.
27. Bouchet, Jean, *Le Jugement poétique de l'honneur féminin*, éd. Adrian Armstrong, Paris, Champion, 2006, p. 169.
28. Agrippa de Nettesheim, Henri Corneille, *Declamatio de nobilitate et preaeccellencia foeminei sexus*, éd. Roland Antonioli, Charles Bené et trad. Odette Sauvage, Droz, 1990.
29. Notamment une gravure récurrente au début de chaque partie du texte qui représente la forteresse, avec armes et médaillon portant l'inscription «guerre, guerre, guerre».
30. Billon, François de, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin*, éd. Michael A. Screech, Yorkshire-N.Y.-Paris-The Hague, Johnson Reprint Corporation, Mouton éditeur, 1970, f^o II (non num.).
31. *Ibid.*, f^o IV v^o (non num.).
32. Parmi lesquels il cite l'auteur des *Controverses des Sexes Masculin et Femenin*. Il est plus que probable que Jean Du Pré, en 1534, et Jean Bouchet, en 1538, écrivent également en réaction au succès de cet ouvrage.
33. Par exemple: «De la preexcellence des Femmes en Acquisition plus naturelle qu'acquise des Sciences...» (chap. IX, f^o 152), «Finale preuve de la preexcellence des Femmes...» (chap. XV, f^o 255).
34. De Lesnauderie, Pierre, *La Louenge de mariaige et Recueil des hystoires des bonnes, vertueuses et illustres femmes*, Paris, François Regnault, 1523, f^o III.
35. *Ibid.*, f^o V v^o et VI.
36. *Ibid.*, f^o I, v^o.
37. Malenfant Marie-Claude, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme [...]*, p. 64.
38. De Lesnauderie, Pierre, *La Louenge de mariaige et Recueil [...]*, f^o XXXIII v^o et XXXVI r^o et v^o.
39. Van den Bussche, Alexandre, dit Sylvain de Flandres, *Recueil des Dames illustres en vertu: ensemble un Dialogue de l'amour honneste*, Paris, Nicolas Bonfons, 1576, (rééd. Lyon, 1581).
40. Van den Bussche, Alexandre, *Recueil des Dames [...]*, Lyon, 1581, f^o IV v^o.
41. *Ibid.*, f^o VI.
42. King, Margarete L., *Women of the Renaissance*, Chicago-Londres, Chicago U. P., 1991, p. 183.
43. Voir Kelso, Ruth, 1956, *Doctrine for the Lady of the Renaissance*, Urbana, Illinois U. P., p. 23-30.
44. Van den Bussche, Alexandre, *Recueil des Dames [...]*, f^o V v^o.

45. Armstrong, Adrian, «L'active et la passive: deux modèles de vertu féminine dans *Le Jugement poétique de l'honneur féminin* de Jean Bouchet», dans Jennifer Britnell et Ann Moss (dir.), *Female Saints and Sinners: Saintes et Mondaines (France 1450-1650)*, Durham, Durham Modern Languages Series, 2002, p. 179.
46. Voir Brown-Grant, Rosalind, *Christine de Pizan and the Moral Defence of Women. Reading Beyond Gender*, Cambridge U. P., 1999; Caraffi, Patrizia (dir.), *Christine de Pizan, Una città per sé*, Rome, Carocci editore, 2003. Voir aussi Altmann, Barbara K., et McGrady, Deborah L. (dir.), *Christine de Pizan. A Casebook*, New York, Routledge, 2003.
47. Pizan, Christine de, *Le Livre des Trois Vertus* [...], p. 9.
48. Maureen Quilligan offre une analyse complète et approfondie des modifications opérées par Christine de Pizan sur le texte de Boccace pour en enlever toute misogynie dans *The Allegory of Female Authority, Christine de Pizan's Cité des Dames*, Cornell U. P., 1991. Voir aussi Bozzolo, Carla, «*Il Decamerone* come fonte del *Livre de la Cité des dames*», dans Franco Simone (dir.), *Miscellanea di studi e ricerche sul Quattrocento francese*, Turin, Giappichelli Editore, 1967, p. 3-24; Phillippy, Patricia, «Establishing Authority: Boccaccio's *De mulieribus claris* and Christine de Pizan's *Le Livre de la Cité des dames*», *The Romanic Review*, 1986, 77 (3), p. 167-194.
49. Billon, François de, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Féminin* [...], f° 22, 44.
50. *Ibid.*, f° 63, 91 et 101.
51. Lesnauderie, Pierre de, *La Louenge de mariaige et Recueil* [...], f° VI, XXIII v°, XXXIII, XL v° et LII.
52. Du Pré, Jean, *Le Palais des nobles dames* [...], p. 178, 205, 108, 140, 153.
53. Bouchet, Jean, *Le Jugement poétique de l'honneur féminin* [...], p. 179.
54. *Ibid.*, p. 191.
55. Voir Clavier, Tatiana, «L'exemplarité de Didon dans les *Vies* de femmes illustres à la Renaissance», *Clio, histoire, femmes et sociétés*, 2009, n° 30, p. 153-168.
56. Armstrong, Adrian, «L'active et la passive [...], p. 195.
57. Zimmermann, Margarete, «Querelle des femmes, querelles du livre», dans Dominique de Courcelles et Carmen Val Julian (dir.), *Des femmes et des livres: France et Espagnes, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, École des Chartes, 1999, p. 79.
58. *Ibid.*, p. 87.
59. Viennot, Éliane, *La France, les femmes et le pouvoir, 1. L'invention de la loi salique (XV^e-XVII^e siècle)*, Paris, Perrin, 2006, p. 345.
60. Susan Groag Bell montre comment les images de femmes fortes ont servi de légitimation au pouvoir des femmes de la noblesse européenne, dans «A lost tapestry: Margaret of Austria's Cité des Dames», dans Liliane Dulac et Bernard Ribémont (dir.), *Une femme de lettres au Moyen-Age. Études autour de Christine de Pizan*, Orléans, Paradigme, 1995, p. 449-59.
61. Voir Viennot, Éliane, «Comment contrecarrer la loi salique? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVI^e siècle: Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis», dans Sylvie Steinberg et Jean-Claude Arnould (dir.), *Les femmes et l'écriture de l'histoire 1400-1800*, Actes du Colloque de Rouen (mai-juin 2005), P. U. de Rouen et du Havre, 2008, p. 73- 87.
62. Cité dans Dufour, Antoine, *Vies des femmes célèbres* [...], p. 174.
63. Pinet, Marie-Josèphe, *Christine de Pisan, 1364-1430. Étude biographique et littéraire*, Genève, Slatkine Reprints, 1974 (Paris, 1927).
64. Voir Autrand, Françoise, «Christine de Pizan et les dames à la cour», dans Geneviève et Philippe Contamine (dir.), *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XV^e siècle*, Paris, Champion, 1999, p. 19-31.

65. Le *Livre des trois vertus* sera pour sa part dédié à la dauphine de France, Marguerite de Bourgogne.
66. Ses parents, Louis II de La Trémoille et Gabrielle de Bourbon, étaient parmi les plus fidèles protecteurs de Jean Bouchet.
67. Jeanne Chabot, épouse du baron Claude de la Chastre, maréchal de France, gouverneur d'Orléans, bailli et lieutenant général du Berry, est une des grandes dames de la cour. Ajoutons qu'elle est la dédicataire d'un sonnet de Ronsard (n° XLVIII) dans *Le Sixiesme Livre des Poëmes* (in *Cœuvres complètes*, Pléiade, 93, t. I, p. 522) : « Pour Madame de la Chastre, en faveur d'un livre composé de ses louanges ».
68. Bouchet, Jean, *Le Jugement poetic de l'honneur femenin* [...], p. 170.
69. Voir Viennot, Éliane, « Diane parmi les figures du pouvoir féminin », dans Jean-Raymond Fanlo et Marie-Dominique Legrand (dir.), *Le Mythe de Diane en France au XVI^e siècle, Albineana* 14, déc. 2002.
70. Marot, Jean, *La Vraye disant advocate des dames*, dans *Les deux recueils*, éd. Gérard Defaux et Thierry Mantovani, Genève, Droz, 1999, p. 118.
71. Voir Cassagnes-Brouquet, Sophie, *Un manuscrit d'Anne de Bretagne. Les Vies des femmes célèbres d'Antoine Dufour*, Rennes, éditions Ouest-France, 2007.
72. Cité dans Dufour, Antoine, *Vies des femmes célèbres* [...], p. 177.
73. Lequain, Elodie, « Anne de France et les livres : la tradition et le pouvoir », dans Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Patronnes et mécènes en France à la Renaissance*, coll. « L'école du genre », P. U. de Saint-Etienne, 2007, p. 159.
74. Bouchet, Jean, *Le Jugement poetic de l'honneur femenin* [...], p. 170.
75. Van den Bussche, Alexandre, *Recueil des Dames* [...], f° II r° et v°.
76. Zimmermann, Margarete, « Querelle des femmes, querelles du livre [...], p. 80.
77. Wilson-Chevalier, Kathleen et Viennot, Éliane (dir.), *Royaume de fémynie, Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 13.

FEMMES ET ESPACES PRIVÉ ET PUBLIC À L'HEURE DES RÉBELLIONS DE 1837-1838¹

MARILYN RANDALL
DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES,
UNIVERSITÉ WESTERN ONTARIO (CANADA)

Les Rébellions de 1837-1838 font maintenant partie de l'imaginaire identitaire des Québécois et pourtant, en dépit d'une longue tradition historiographique, les motivations politiques et sociales des rebelles, tout comme les conséquences politiques des événements, continuent à faire l'objet de débats entre historiens. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans ce débat, ni de faire l'histoire politique des «*Troubles*», mais plutôt de saisir, à partir de ce moment crucial pour la formation de la notion de citoyenneté canadienne, le rôle à la fois réel et symbolique joué par les femmes dans la société bas-canadienne de l'époque.

Rappelons brièvement les éléments essentiels de ce moment : pendant les trois premières décennies du XIX^e siècle, dans les deux provinces du Haut et du Bas-Canada, des réformateurs désireux d'affranchir la colonie de la tutelle britannique agirent en faveur du gouvernement responsable. Les différends qui opposaient les membres élus des Assemblées et le conseil exécutif de chaque province, dont les membres étaient nommés par Londres, évoluèrent de débats constitutionnels et parlementaires en confrontations armées, facilement résolues dans chaque province en faveur des forces militaires supérieures du gouvernement. Dans la tradition historiographique du Québec, l'échec des patriotes acquit le statut de plaque tournante dans l'avenir du peuple canadien-français : d'une part, il s'agit du prélude au gouvernement responsable octroyé au Canada en 1848; d'autre part, ce fut la défaite définitive des aspirations à l'autonomie des Canadiens français, défaite qui mena à l'union des Canadas (1841), ensuite à la Confédération (1867) et, finalement, à la domination démographique, économique et politique des Canadiens français par la majorité anglo-britannique².

Les Rébellions du Bas-Canada se distinguent de leur pendant dans le Haut-Canada par la présence des deux communautés ethniques, distribuées inégalement entre gouvernants et gouvernés. C'est ainsi que le conflit bas-canadien se prête à une interprétation qui privilégie le conflit ethnique : patriotes/Canadiens

français versus loyaux/Britanniques. Sans être dénuée de fondement, cette interprétation se voit pourtant infirmer par l'important nombre d'allégeances « patriotes » et « loyales » qui passaient outre aux divisions ethniques³. Deux visions des Rébellions se confrontent dans l'imagination nationale : celle qui revendique un différend purement politique et idéologique et celle qui souligne la fracture « nationale », voire ethnique du conflit. Cette deuxième vision – traduite dans les termes de la théorie de la colonisation comme une révolte par une majorité ethnique opprimée contre une minorité ethnique colonisatrice – domine surtout depuis les années 1960, quand les patriotes ont gagné la réputation de héros (déchus) et de précurseurs des indépendantistes, voire des felquistes⁴. Mais l'interprétation ethnique du conflit remonte au *Rapport* du Lord Durham (1839), jugé infâme à l'époque et depuis :

Je m'attendais à trouver une contestation entre un gouvernement et un peuple : je trouvai deux nations se faisant la guerre au sein d'un même état ; je trouvai une lutte non de principes mais de races, et je m'aperçus que ce serait en vain qu'on essaierait aucune amélioration dans les lois ou les institutions, avant d'avoir réussi à terminer la haine mortelle qui divise maintenant les habitants du Bas-Canada en divisions hostiles de Français et d'Anglais⁵.

Durham admet pourtant du même souffle que le monde bas-canadien et les conflits qui le bouleversaient n'étaient pas aussi manichéens que cette affirmation le suggérerait et que la mauvaise administration des autorités locales y était pour beaucoup. Si l'origine du conflit est pour lui clairement ethnique, « l'hostilité des deux races [est] palpablement insuffisante pour expliquer tous les maux qui ont affecté le Bas-Canada, en autant que les mêmes résultats, à peu près, se sont montrés parmi la population homogène des autres provinces⁶ ». Durham reconnaît la contradiction apparente qui consiste en le fait que des membres de chaque « ethnique » appuyaient le parti opposé, mais juge que « [d] epuis le recours aux armes les deux races se sont distinctement et complètement rangées l'une contre l'autre⁷ ». Pour ce qui est des causes et des revendications politiques du conflit, Durham y voit un écran destiné à camoufler les vraies motivations :

Une querrelle basée sur le simple fondement d'animosités nationales paraît si révoltante aux notions de bon sens et de charité qui règnent dans le monde civilisé que les partis [...] prennent beaucoup de soin à les classer sous toutes autres dénominations que celles qui désigneraient correctement leurs objets et leurs sentiments.

Chaque parti aurait utilisé de la propagande mensongère pour s'attirer des appuis, si bien que les vraies couleurs de l'un se seraient confondues avec l'autre :

les Français paraissent avoir employé leurs armes démocratiques pour des fins conservatrices, plutôt que pour celle du mouvement libéral et éclairé ; et les sympathies des amis de la réforme se portent naturellement du côté de la saine amélioration que la minorité anglaise essaya en vain d'introduire dans les lois vieilles de la Province⁸.

Si nous citons Durham au sujet des causes ethniques ou politiques des Rébellions, c'est que la même confusion entre une guerre ethnique et un conflit

politique dont témoignent ses analyses continue à régner dans l'imaginaire populaire. L'éditeur (anonyme) du *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-38* écrit ainsi ce qui suit :

À la lecture de ce manuscrit [...] j'ai remarqué qu'outre des noms canadiens-français, on trouvait de nombreux noms de citoyens à consonance anglo-saxonne; j'ai tiré de cette observation la conclusion que nos traités d'histoire n'ont pas vraiment évoqué la vie quotidienne [...] des habitants [du] Bas Canada. Les allophones, les anglophones, les loyalistes vivant au Bas-Canada n'ont pas tous été opposés à la politique générale de Louis-Joseph Papineau⁹.

Les deux interprétations sont bien fondées et, en fait, ne se contredisent pas, chacune reflétant un aspect de la réalité politique et sociale vécue. Selon Gilles Laporte, même si les véritables causes du conflit étaient foncièrement politiques, c'était quand même dans les régions où la cohabitation ethnique était la plus importante que les « esprits se chauffaient le plus » et où le conflit tournait en violence : « la dualité ethnique serait *a priori* responsable de la naissance et de l'intensité de la mobilisation politique à l'échelle locale, du moins à compter de 1834¹⁰ ». Il faut en conclure que les mêmes conflits politiques qui menèrent à une rébellion dans le Haut-Canada ont été surdéterminés dans le Bas-Canada, et que l'animosité ethnique, qu'elle ait été la cause ou l'effet des conflits, explique la plus grande importance historique attribuée aux Rébellions dans l'histoire du Québec relativement aux événements dans le Haut-Canada où, pour reprendre l'expression de Durham, le conflit en aurait été un de classes, plutôt que de races.

Si nous avons rappelé ces deux versants, bien connus, de la vision populaire des Rébellions, c'est pour introduire une troisième interprétation des événements qui semble avoir possédé une certaine importance au XIX^e siècle, mais qui a été largement éclipsée par les précédentes. Cette interprétation considère les Rébellions comme une guerre civile, voire comme une querelle de famille qui divisa non seulement les membres de chaque ethnie vivant dans une même communauté, mais aussi, de façon plus traumatisante, les Canadiens français entre eux.

Cette façon de considérer les Rébellions apporte un élément de réponse à la question posée par Marc Collin : « comment des événements qui n'ont été que modérément terribles pour les individus peuvent-ils néanmoins avoir été très marquants pour une collectivité dans son ensemble?¹¹ ». Que ce soit sur le plan du réel et du vécu personnel des Canadiens touchés par les événements ou sur celui, symbolique, de ceux qui ne les ont vécus que de loin – dans l'espace et dans le temps –, l'imaginaire populaire se représente les Rébellions le plus fréquemment comme un drame domestique, une crise familiale qui, justement, ne respectait ni les divisions ethniques, ni les loyautés « naturelles » que devraient exiger l'appartenance familiale et les principes de justice et de démocratie que revendiquait chaque parti politique. Il n'est pas question ici d'interroger les

causes complexes et plurielles (ethniques, sociales, politiques, économiques...) des Rébellions, ni de pencher en faveur de l'une ou de l'autre des interprétations qui les considèrent tantôt comme mouvement populaire généralisé, tantôt comme une série d'escarmouches touchant une minorité du peuple que les dirigeants bourgeois auraient manipulée à leurs propres fins. Notre objectif est plutôt de lire les discours traitant du rapport entre les Rébellions et les femmes dans le but de découvrir la nature du rôle qu'attribue à ces dernières l'imaginaire social à l'époque des troubles et depuis. Trois genres discursifs fournissent le corpus à l'étude : 1) la correspondance entre Louis-Joseph Papineau, chef du Parti patriote, et sa femme Julie ; 2) la presse quotidienne de l'époque ; 3) et les récits fictifs consacrés aux Rébellions. Ces fictions nous renseignent évidemment plus sur leur période de production que sur le rôle réellement joué par les femmes à l'heure des Rébellions.

Les Canadiennes dans les espaces public et privé

Concevoir les Rébellions comme guerre civile souvent menée à l'échelle locale et impliquant des adversaires non militaires est une façon de faire ressortir le rôle et les expériences des femmes qui, du moins dans les communautés les plus directement touchées par la violence, ont intimement vécu les événements militaires. Or, indépendamment des interprétations formulées, les historiens et les historiennes sont d'accord pour constater que les femmes n'ont pas joué de rôles importants pendant ces événements cruciaux pour la formation de la notion de citoyen au Bas-Canada que constituent les Rébellions¹². Dans *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, on lit :

Les événements de 1837-38, les femmes les ont vécus exclues de la politique et de la vie publique. [...] [L]a conception de la femme comme un être domestique s'impose et les destine à n'agir que pour aider les hommes, qui monopolisent la sphère publique. C'était le monde politique des hommes qui était troublé et qui a pris les armes, mais la répression s'exerçait partout. Le privé, la vie domestique, la vie des femmes ne sont pas épargnés¹³.

Tandis que l'absence des femmes aux arènes politique et militaire ne saurait surprendre, l'interprétation des Rébellions comme guerre civile atteignant les champs et les maisons des femmes des habitants et des villageoises réoriente la quête de leur participation vers des domaines plus intimes – ces domaines qui sont, justement, largement absents des archives et par conséquent négligés dans les histoires officielles. Où alors chercher les femmes ? En raison des faibles traces de leur engagement actif dans les événements militaires et politiques, leur présence se repère surtout dans les discours tenus à leur sujet, dans les représentations qui en sont faites, autant pendant les années des « Troubles » que dans les récits fictifs qui les remémorent. Ces derniers ont contribué non seulement à transmettre des leçons historiques et politiques aux Canadiens français depuis l'époque jusqu'à nos jours, mais aussi à investir les Rébellions du statut quasi mythique dont elles jouissent aujourd'hui.

C'est en 1951 que l'historienne Marcelle Reeves-Morache publie la première étude consacrée aux Canadiennes à l'heure des Rébellions et y formule leur triple fonction : elles ont collaboré (avec les hommes), elles ont consolé (les hommes) et elles ont souffert (à cause des hommes)¹⁴. Sauf pour la collaboration – les femmes confectionnaient des drapeaux patriotes, assistaient à des réunions de femmes et appuyaient le boycottage des produits importés –, il y a peu de traces de participation active. Mais cet article contient aussi l'anecdote qui nous met sur la piste d'une histoire discursive des femmes dans leur rapport avec les Rébellions¹⁵.

L'évolution discursive de l'anecdote concernant une certaine Mme Merizzi est exemplaire à cet égard. À la rubrique « souffrance », Reeves-Morache raconte que la dame, se trouvant seule à la maison quand les volontaires loyaux arrivent, refuse de quitter sa demeure que ceux-ci menacent de brûler, disant qu'elle préfère y mourir. Or, dans la seule source de cette anecdote, une lettre d'un médecin « témoin oculaire » adressée au fils de Louis-Joseph Papineau et reproduite dans son *Journal*, l'auteur décrit l'action de Mme Merizzi de la façon suivante : « Étonnés de la fermeté héroïque de cette femme, les volontaires éteignirent le feu et la maison fut sauvée¹⁶. »

Il faut dès lors se demander comment et pourquoi, pendant le siècle qui sépare les deux rapports, cette action héroïque, qui a toutes les allures d'une victoire militaire gagnée au prix de la seule arme du corps de la femme, a perdu son éclat et s'est fait ranger dans la catégorie de la souffrance, avec ses connotations de victimisation et de passivité. Cette évolution toute discursive, qui finit par placer l'« héroïne » dans la position de « victime », mérite qu'on se penche de façon plus globale sur les représentations discursives des femmes dans leur rapport avec les Rébellions, non seulement à l'époque en question, mais à travers le temps¹⁷.

Pendant les périodes révolutionnaires en Amérique puis en France, la conception du rôle de la famille dans les sociétés occidentales en voie de démocratisation, voire de républicanisation, a subi des modifications sinon profondes sur le plan du réel, du moins importantes sur le plan idéologique. Dans la conception féodale de l'Ancien Régime – celle qui dominait les mœurs rurales et traditionnelles au Bas-Canada –, la famille fournissait un modèle social en microcosme où le pouvoir absolu du roi, descendu de Dieu, était réinvesti dans le chef de la famille de qui sa femme et ses enfants étaient sujets. Mais en même temps, à cause de l'absence d'un espace public proprement dit et du nécessaire partage des fonctions féminine et masculine dans le contexte rural, la femme – évoluait-elle dans la cour ou dans la basse-cour – jouissait d'une certaine égalité avec l'homme sur le plan réel, les divisions et fonctions sociales étant réglées plus par la naissance que par le sexe, ou plus par la nécessité que par la bienséance sociale. Au Bas-Canada, les habitants auraient vécu au début du XIX^e siècle de la même façon que sous l'Ancien Régime :

Lorsqu'on a besoin de bras, les femmes canadiennes travaillent aux champs auprès des hommes, surtout durant les fenaisons qui nécessitaient un travail intense pendant plusieurs jours. [...] Il semble que bien des femmes travaillent aux champs autant que les hommes, dont l'absence périodique amène les femmes à les remplacer au besoin aux travaux agricoles¹⁸.

La société bas-canadienne, à dominance rurale, ne possédait guère de véritable « sphère publique » et il serait à envisager que les Rébellions se soient partiellement trouvées à l'origine de l'émergence d'une telle sphère – moins parce que celle-ci fut l'issue politique de celles-là que parce que les années précédant les événements ont progressivement politisé l'espace social et même les « habitants »¹⁹.



Habitants du Bas-Canada, 1837. Aquarelle sur graphite sur papier vélin, 39.4 x 23.4 cm. Bibliothèque et Archives Canada, n° d'acc R9266-445 - Collection de Canadiana Peter Winkworth. Domaine public.

Dans sa conception républicaine, américaine aussi bien que française, inspirée en partie par le contrat social de Rousseau, la famille évolua de *modèle* en « motif de la société civile et politique²⁰ » et devint subordonnée à l'État. Le père de famille, au lieu d'hériter du pouvoir du roi et en même temps de le justifier, se mut en citoyen sur un principe d'égalité sociopolitique : l'homme et la femme devaient remplir leurs devoirs respectifs non seulement en vue du bon règlement de la famille, mais aussi de celui de l'État, vu comme une grande famille – le tout, bien sûr, sans « émanciper » la femme, ni lui attribuer de pouvoir politique dans la sphère publique. Au contraire, l'évolution des sphères publique et privée, au cours du XVIII^e siècle et à la sortie des révolutions républicaines en Amérique et en France, s'est accompagnée de leur séparation : l'homme occupait naturellement la sphère publique, tandis que la femme, de par ses fonctions de mère et de formatrice de futurs citoyens, remplissait son devoir patriotique à l'intérieur de l'espace domestique. Dans le discours républicain, le resserrement de l'espace de la femme à la domesticité correspondit à un devoir non moins politique et patriotique que celui des hommes; toutefois, la création du droit de suffrage pour certains membres masculins de la société s'accompagna de l'exclu-

sion définitive des femmes de cette fonction publique²¹. Dans le cas de la France, la démocratisation substitua, dans une certaine mesure, le privilège du sexe (et de l'argent, bien sûr) à celui de la naissance.

Au Bas-Canada, les réformateurs s'inspirèrent plutôt des modèles américain et britannique que de celui de la France révolutionnaire, et pourtant, dans les trois cas, sur les plans de la séparation des sphères sexuées et du rôle de la femme dans la société civile, on témoigna d'une évolution semblable. Toutes proportions gardées – le Bas-Canada se distinguant à bien des égards de ces trois grandes nations modèles –, la lutte en faveur d'une démocratie élargie au Bas-Canada suivit la même voie, l'émergence d'une sphère publique impliquant simultanément sa séparation de la sphère domestique et la sexualisation des deux : autrement dit, l'octroi du droit de vote aux hommes entraînait nécessairement son refus aux femmes. Cette pensée, déjà bien ancrée en Angleterre, en Amérique et en France dans les années 1830, n'était qu'embryonnaire au Canada à la même période et étrangère à la majorité rurale. C'est ainsi qu'un thème en particulier traverse l'ensemble des discours à l'étude et révèle la préoccupation grandissante envers les rôles des « citoyens » en voie de formation. Partout surgit un discours sur les actions des individus, hommes et femmes, jugées en fonction du respect de la séparation des sphères publique et privée; ultimement, c'est leur confusion ou transgression, un dérèglement de l'ordre du monde idéal, qui figure comme étant la source du malheur, et le lieu principal de ce dérèglement social, c'est la famille avec, à son cœur, la femme.

La femme dans l'espace rebelle : représentations

La correspondance Papineau : à la croisée du privé et du public

La correspondance du couple Papineau laisse observer autant la réalité de la séparation des sphères publique et privée dans le monde bourgeois que l'attitude de Julie envers son rôle de femme²². Cette volumineuse correspondance est une conséquence directe de cette séparation dans son sens le plus littéral : orateur de l'Assemblée législative à Québec, Louis-Joseph doit souvent s'absenter longuement de la famille domiciliée à Montréal; il s'exilera ensuite en Amérique et en France à cause des retombées de la première Rébellion. Au-delà des informations sur la vie intime de la famille Papineau – à la fois exceptionnelle de par la situation de Louis-Joseph et typique pour la bourgeoisie urbaine de l'époque –, la correspondance nous fournit un exemple rare d'une discussion, parfois animée, entre



Julie Bruneau Papineau, 1872, par Alfred Boisseau (1823-1901). Huile sur toile, 63,5 x 76,2 cm. Original Bibliothèque et Archives Canada, n° d'acc. 1978-39-5. Copie Wikimedia Commons. Domaine public.

époux au sujet de la séparation des sphères. Pour sa part, Louis-Joseph se plaint du tracassé de la vie publique et exprime son désir de se retirer dans sa seigneurie à la campagne. Il n'aurait participé qu'à contrecœur et par devoir patriotique aux affaires politiques :

En vérité, quand je rêve et souris à l'idée de vivre en campagne, c'est avant tout pour vivre en famille, avec toi, pour toi et pour les nôtres. Les circonstances m'ont jeté dans la vie publique. Je n'y ai pas été inutile à mon pays; mon pays a récompensé mes efforts au-delà de mon mérite, il n'y a eu aucun moment où j'ai pu sortir de cette carrière sans manquer à ce que je devais au public, à moi et aux miens²³.

Dans son esprit, ou plutôt dans son discours, la société est une extension de la famille de sorte qu'un service rendu à la première n'a de valeur que dans la mesure où il renforce la deuxième.

Julie, par contre, ne semble pas être dupe des rêves de domesticité de son mari, ni de la rhétorique républicaine, et l'accuse de se faire des illusions :

Je ne vois aucun beau côté même dans la vie privée où toi, tu crois que tu y coulerais des jours plus sereins. Non, tu te trompes. Tu aurais plus de loisir à voir et à sentir tous les petits embarras de la vie privée. Est-ce que tu ne l'éprouves pas quand tu es à la maison? Es-tu de meilleure humeur? Le séjour et les occupations que tu as ici sont-elles propres à te satisfaire? Non²⁴.

Si, sur les questions de politique canadienne, Julie s'accorde avec son mari et encourage et appuie sans hésitation ses efforts de réforme, sur celle des sphères domestique et publique elle est intraitable: il est clair dans ses lettres qu'elle subit un conflit irréconciliable entre, d'une part, ses devoirs d'épouse et de mère et la dévotion qu'elle doit à la sphère domestique et, d'autre part, la platitude, l'ennui et les soucis auxquels ces devoirs la condamnent, surtout dans l'absence du mari – à l'heure des couches comme à celle de la mort d'au moins un de leurs enfants. L'époux, lui, occupe toujours un ailleurs plus gai, plus intéressant, plus mouvementé et plus important. Elle lui écrit :

Je ne suis qu'une femme mais je suis ennuyée et fatiguée de tous ces détails minutieux et fatigants qu'entraînent inévitablement le soin d'une maison, tracassé de domestiques et bien plus encore, la grande tâche d'élever une famille, et encore plus, la pensée de l'avenir à mesure que cette famille avance dans la vie. Quelle inquiétude et quels chagrins tout cela nous prépare! J'ai tout le temps de réfléchir à cela, moi, dans ma triste maison où je suis sans aucun délassement d'esprit, où je puise des idées de dégoût de cette vie, de craintes et d'alarmes pour l'autre. [...]

[D]ans la vie publique, tu as des moments de dégoût mais aussi tu as de bons moments, de grandes distractions, l'espoir quelque fois de faire beaucoup de bien, un genre d'occupation digne d'un homme de génie et d'instruction; ainsi la vie privée ne te conviendrait pas et ne te rendrait pas plus heureux²⁵.

La correspondance nous fournit un exemple rare d'un discours de femme à la fois obéissante aux mœurs qui gouvernent le comportement de la femme bourgeoise – jamais Julie ne se dit tentée de prendre la parole en public, de voter ou d'agir dans le sens politique²⁶ – et aussi réfractaire que possible à ces

mêmes contraintes. Si Julie ne s'implique pas activement dans la vie politique ou révolutionnaire de son mari, elle s'y consacre dans l'espace privé en lui préférant conseils et en exprimant clairement ses opinions sur la politique du jour et sur ses paroles et gestes. En termes d'action, son espace se restreint aux confins domestiques; selon ses propres aveux, l'expression de ses avis politiques se limite à ceux qu'elle adresse à son mari. Et pourtant, ses analyses au sujet de la situation au Bas-Canada avant, pendant et après les troubles sont si perspicaces que son mari lui dit: « En fait de politique, tu penses et dis aussi bien que [moi]²⁷ ».

Ses pensées, elle ne les dira pas en dehors de la correspondance intime avec son mari, un espace qui se situe bien au carrefour du public et du privé.

La presse canadienne en 1837-38 : la femme dans l'espace discursif public

C'est dans le contexte de l'enfermement domestique de Julie Papineau que nous lisons les rapports concernant les femmes dans la presse quotidienne à l'époque²⁸. Rarement signataires d'articles, elles paraissent comme objets de discours dans des rapports de sociétés charitables, des faits divers et des nouvelles internationales – c'est en 1837 que la reine Victoria accède au trône et l'époque voit naître le mouvement de suffrage féminin en Angleterre, aux États-Unis et en France²⁹. Ce débat ne semble pas préoccuper les journaux canadiens et quand il en est fait mention, c'est dans le cadre de ce qui se passe ailleurs. Tout comme la question de l'esclavage, celle des droits des femmes tombe dans la rubrique de nouvelles « internationales ».

Les femmes font importante figure dans la catégorie mineure, mais significative, des « anecdotes » et des « histoires de rire ». Ce sont de petits récits humoristiques qui allègent le contenu des quotidiens et dont la véracité est plus que douteuse. Tandis que l'invraisemblance et l'humour qui les distinguent font supposer qu'il s'agit d'inventions, ils nous intéressent non seulement dans la mesure où ils impliquent la représentation des femmes, mais aussi à cause de leur étroite correspondance avec les reportages plus sérieux qui concernent des femmes réelles. La source d'humour le plus souvent exploitée dans ces récits est le topique du dérèglement domestique que constitue le renversement des rôles masculins et féminins; le plus souvent, il est question de la femme qui « porte culotte » et, par conséquent, de l'émascation de l'homme qui se laisse dominer par sa femme. Ces histoires sont en général trop longues pour être reproduites ici, mais de menus exemples en donneront le ton : s'agissant d'une réunion de femmes patriotes à l'occasion d'un banquet campagnard pour appuyer le mouvement patriote, le journaliste loyal s'amuse à déclarer que, « décidément, le mouvement est dans les jupons³⁰ »; à un autre moment, une « femme d'ouvrier » se plaint dans une « lettre à l'éditeur » – dont l'authenticité est fort douteuse – que son mari patriote lui avait volé sa seule robe pour s'en faire un pantalon d'étoffe du pays, afin de ne pas être laissé en arrière par la mode pa-

triotte. La lettre se termine sur ces mots : « S'il faut que tous nos messieurs en agissent ainsi, je crains fort qu'il n'y ait une révolte de femmes, car j'en connais plus d'une qui veulent bien porter les habits de leurs maris, mais qui n'entendraient pas raison si ceux-ci usurpaient les leurs³¹ ».

Nombreux sont les exemples de récits, avérés véridiques ou franchement inventés, où l'opposition des allégeances politiques du mari et de la femme sème le désordre dans le ménage. Si « l'histoire de rire » se prête naturellement à des sujets domestiques, elle n'est pas par nature politisée; elle est pourtant librement exploitée par les journaux partisans afin de tourner en ridicule, en les émasculant, les hommes du parti opposé. C'est dans le contexte de ces « histoires de rire » que les reportages des femmes réelles assument une couleur particulièrement intéressante, surtout dans la mesure où les deux partagent un grand nombre de traits, soulignant l'inspiration parfois fantaisiste des reportages « journalistiques ».

Dans la catégorie des nouvelles locales, deux cas de femmes sont particulièrement saillants et font verser une grande quantité d'encre et d'énergie journalistique. Les deux sont suffisamment semblables pour qu'on puisse en faire l'amalgame, surtout en ce qui concerne le thème de la séparation des sphères qui les traverse. Les femmes au cœur de ces récits sont Hortense Globensky-Prévost et Rosalie Cherrier-Saint-Jacques, toutes deux connues pour leurs allégeances loyales et habitant des localités à forte population patriote³². Chacune s'est manifestée en faveur du parti loyal : Hortense a pris la parole dans un lieu public pour encourager le loyalisme, puis menacé ses détracteurs d'un pistolet; Rosalie a déchiré une affiche qui dénonçait les leaders loyaux. Par la suite, chaque femme a subi un charivari pratiqué sur son domicile par les patriotes et riposté à l'aide d'une arme à feu; chacune a été dénoncée auprès des autorités et a passé quelques jours en prison. Hortense a quand même reçu une urne à thé en argent de la part des loyaux en hommage à sa bravoure « au delà de son sexe ».

En dépit des différences entre les deux cas, ce sont les similarités qui nous renseignent le plus sur la question des sphères sexuées et sur la valeur toute littérale dont est investie la notion d'« espace » privé ou public quand il s'agit des actions des femmes. Premièrement, chaque cas a occupé la presse pendant une période de plusieurs semaines à la veille de la prise d'armes et l'importance des reportages consacrés à ces événements dépasse de loin leur signification politique. En fait, comme le dira Aegidius Fauteux dans deux articles consacrés à ces femmes³³, c'est à un véritable « jeu de raquette » que se livrent les journaux qui se répondent quotidiennement, les journaux patriotes dénonçant les mensonges des journaux loyaux et vice versa, jusqu'à ce que les femmes elles-mêmes disparaissent derrière un brouillard d'inventions et d'exagérations partisans. Lord Durham a d'ailleurs souligné la facture « mensongère » des reportages journalistiques :

Les fausses expositions des faits politiques sont un des inconvénients de la liberté de la presse dans un pays libre; mais chez une nation où on parle un même langage ceux qui reçoivent le mensonge d'un côté ont généralement le moyen d'apprendre la vérité de l'autre. Dans le Bas Canada où les papiers anglais et français sont l'organe d'opinions opposées et où il y a peu de personnes qui puissent avec facilité lire les deux langues, ceux auxquels on adresse le mensonge sont rarement en état de profiter du moyen de le corriger. Il est difficile d'imaginer la perversité avec laquelle on distribue habituellement les fausses représentations et les erreurs grossières auquel on donne cours parmi le peuple; c'est ainsi qu'ils vivent dans un monde de fallacieuses représentations où chaque parti est en arrêt contre l'autre, non seulement par la diversité des sentiments et des opinions, mais par la croyance qu'ils mettent dans une série de faits entièrement opposés³⁴.

Durham range la différence de langue avec les opinions et sentiments exprimés dans les journaux de chaque côté comme sources de ces « désinformations »; il existait pourtant des journaux anglais penchant pour la réforme et des journaux français affichant des couleurs loyales³⁵. Mais Durham a raison de noter l'aspect peu fiable des reportages dans ces organes de diffusion de « faits » et d'opinions qui étaient tous plus ou moins engagés dans une œuvre de propagande en faveur du camp qu'ils appuyaient. Les journaux ne se privaient pas de s'entre-accuser de mensonges et d'inventions de toutes sortes, si bien que le simple fait de rapporter l'assistance à une assemblée publique devenait l'occasion des distorsions les plus invraisemblables et le prétexte d'accusations mutuelles basées non pas sur la langue, mais sur l'allégeance politique³⁶.

De part et d'autre, les reportages concernant ces deux femmes sont solidement ancrés dans un discours sur la transgression des sphères privée et publique. Si Hortense passe pour une « harpie » dans le discours patriote, c'est bien qu'elle a pris la parole, pistolet à la main, dans un lieu public; si, par contre, les loyaux la vantent à titre d'héroïne, c'est à force d'avoir défendu sa maison et sa famille de l'intérieur, depuis l'espace domestique, contre les menaces des « voyous » patriotes qui l'attaquaient.

De façon semblable, les actions de Rosalie changent de couleur selon qu'il s'agit de comportements publics ou privés. Rosalie vivait séparée de son mari et sa maison abritait un jeune Américain dont les relations, soit avec Rosalie soit avec sa fille aînée, également nommée Rosalie, faisaient l'objet d'une controverse qui n'a pas été éclaircie jusqu'à ce jour. Son cas était d'autant plus précieux pour le parti loyal que cette « chouayenne³⁷ » était la cousine de Louis-Joseph Papineau et, par là, apparentée à d'autres patriotes notables ainsi qu'à Monseigneur Lartigue, cousin des deux³⁸. Il s'agissait alors pour les loyaux de tirer tout l'avantage possible du choix politique de cette femme sans mettre en question sa moralité domestique. C'est ainsi que pour eux, l'attaque sur sa maison était un cas clair de rétribution politique inacceptable parce que pratiquée contre une femme et mère respectable, tandis que les patriotes caractérisaient Rosalie comme étant une femme de mœurs légères – dont la réputation devait nuire à celle de son cousin l'évêque – et prétendaient que le charivari protestait contre

ses transgressions domestiques. En tirant sur les charivaristes patriotes de l'intérieur de la demeure familiale, Rosalie n'aurait fait que protéger sa famille; les patriotes, par contre, l'accusaient d'être l'agresseuse qui aurait fait feu sur une foule paisible occupée à remonter la rue.

Dans chaque cas, les attaques contre la moralité civique ou domestique de ces femmes insistaient sur un dérèglement de l'ordre naturel prenant la forme d'une masculinisation de la femme: non seulement chaque femme avait-elle agi hors de la norme féminine, mais dans chaque cas, il était noté qu'elles « portaient la culotte », les deux ayant à divers moments porté des vêtements d'homme afin de mieux confondre leurs ennemis.

C'est sans doute le journal satirique *Le Fantasque* qui, dans un article intitulé « Homme-femme vs Femme-homme » fustigeant les deux côtés, caractérisa le mieux le ridicule de l'affaire Hortense: autant les patriotes étaient ridicules d'avoir eu si peur d'une femme au pantalon et au pistolet, autant les loyaux l'étaient d'ériger cette « femme-homme » en héroïne:

Les braves du comté des Deux-Montagnes qui n'avaient exercé leur bravoure que sur d'innocentes et pacifiques bêtes viennent de prendre peur et ombrage à la fermeté déployée par madame Prévost [Globensky]. Ces *farceurs* ont à ce qu'il paraît voulu faire quelques *plaisanteries* envers cette dame qui ne l'entend point de tout, aussi tira-t-elle de dessous sa robe un objet dont la vue n'inspire pas toujours une humeur belliqueuse: un pistolet; l'individu menacé, au lieu d'entrer en champ clos et de terminer le différend par un combat singulier, accourut à Montréal y faisant amener madame Prévost pour donner garantie de ne point troubler à l'avenir le repos du très peu galant chevalier.

Cette dame va sans doute monter richement son buffet à peu de frais car le parti des constitutionnels qui lui ont déjà fait cadeau d'une théière en argent en une occasion presque semblable ne restera point en arrière pour le haut fait récent de cette héroïne³⁹.

Or, dans chaque cas, la femme devient le point focal d'une affaire débattue entièrement entre hommes, où il est toutefois crucial de l'ériger non pas en cible – les hommes sont déjà une cible suffisante les uns pour les autres –, mais plutôt en arme de guerre dans cette bataille de mots qui a précédé l'action militaire proprement dite. Les gestes des femmes sont alternativement signes soit de haute moralité, soit de la dépravation des idéologies politiques en opposition: dans le premier cas, il importait de situer la femme à l'intérieur de la maison et en conformité avec les mœurs domestiques; dans le deuxième, dans un lieu public et en transgression de ces mœurs, afin de pouvoir tirer de ses actions les conséquences appuyant le mieux chacune des positions en conflit. Encore une fois, comme pour le cas de Mme Merizzi, c'est moins l'importance politique de ces gestes féminins que celle des discours qui leur sont consacrés, ainsi que les usages auxquels ils sont soumis, qui révèlent toute la portée symbolique investie dans les représentations des femmes.

Les fictions des Rébellions : la sphère privée dans le discours public

De nombreuses fictions – allant de courts récits publiés en feuilleton jusqu'aux romans historiques très élaborés – ont pour trame de fond ou pour sujet principal les événements de 1837-38. Si la vaste majorité de ces récits sont méconnus aujourd'hui, certains ont joui d'une popularité à leur époque de publication tandis que d'autres font partie du canon littéraire canadien-français⁴⁰. Tous ne mettent pas en valeur des personnages féminins, mais ceux qui le font leur attribuent toute une panoplie de rôles dont ils sont privés dans les annales historiques. Cette absence des femmes des événements historiques – qu'elle soit purement documentaire ou, plus vraisemblablement, réelle –, les romanciers n'ont pas hésité à la combler en plaçant la femme au centre de l'intrigue et parfois même de l'action militaire. Par ailleurs, les nombreuses fictions qui montrent les répercussions des Rébellions sur l'univers domestique manquent rarement de souligner l'erreur qui consiste à confondre les devoirs et les espaces publics et privés et les tristes conséquences de cette confusion.

Maurice Lemire a qualifié de « dilemme cornélien⁴¹ » le leitmotiv dominant de la plupart de ces récits : une femme, le plus souvent l'unique fille de son père, est tiraillée entre son devoir envers celui-ci et son amour pour un homme d'allégeance politique opposée. Avec plus ou moins de régularité selon l'époque de production de la fiction, la fille meurt directement d'un cœur brisé par cette double contrainte, comme dans le cas de *Rebelle* (1841), le premier récit des Rébellions, publié par Régis de Trobriand (un Français vivant aux États-Unis). Dans d'autres cas, elle trouve une façon de réconcilier les deux objets de son amour, émergeant comme sauveuse de la situation domestique au moyen d'une mise en abyme du conflit national – tel est le scénario mis en scène dans *Amour et patrie* par Joseph Bourget en 1880.

La femme figure comme synecdoque du pays dans la majorité des récits parus avant la Deuxième Guerre mondiale. L'échec ou le succès de ses efforts pour résoudre la situation conflictuelle dépend de ses manigances en faveur du rétablissement de la paix et de l'ordre domestiques. Les fictions des Rébellions, en ramenant le conflit au microcosme domestique, font rejouer les événements militaires au niveau de la famille, scénarisant l'invasion de l'espace domestique par le monde politique, dénaturant le rapport entre père et fille et bouleversant l'ordre établi. Le cas classique est celui où la fille d'un loyal doit défendre son amour pour un patriote à l'intérieur même de la maison du père. Dans *Florence* (Rodolphe Girard, 1900), la fille éponyme aime un jeune patriote contre la volonté de son père loyal. Pendant l'absence de l'amant, parti lutter en faveur du pays, Florence invite le fidèle ami du patriote, le rustre Jean-Baptiste, dans sa chambre où ils s'entretiennent au sujet de leur ami mutuel. Pendant sa visite, un méchant loyal, ami et collègue du père, force la chambre de la vierge et

s'apprête à l'agresser. Jean-Baptiste, qui s'était caché derrière un écran, intervient alors pour sauver son innocence. Cette bataille qui a pour objet la jeune femme est très clairement une mise en abyme de la lutte pour la possession du pays. Dans ce cas, et contrairement à la lutte militaire, c'est le patriote qui émerge victorieux. Florence découvre ensuite le complot ourdi par son père contre les patriotes et meurt sur le champ de bataille à Saint-Denis dans un effort pour protéger son amant et sa cause politique. Sa mort sera suivie de près par celle de l'amant. Sa fille étant morte par sa propre faute, le père vit une conversion sur la tombe de celle-ci où il maudit le « démon anglais » qui l'avait détourné de son devoir paternel et patriotique.

La faute des pères – ils deviendront de plus en plus fautifs au cours des années – est immanquablement de confondre le privé et le public, le domestique et le politique, et de gâcher la vie et le bonheur de la fille, voire de la jeune génération, en lui faisant payer le prix de ses obsessions politiques. C'est notamment le cas du D^r Ribaud (*Les Ribaud*, Coquette, 1898) et dans *Michel et Josephine dans la Tourmente* (Daveluy, 1942), le père évoluera en véritable monstre.

Dans les récits publiés avant la Deuxième Guerre mondiale, la femme possède une forte valeur symbolique; ses actions, s'éloignant à la fois du vraisemblable et de celles qui ont été consacrées par l'histoire, lui confèrent une fonction qui dépasse celle de la remémoration du passé historique. L'évolution du statut social de la femme au courant du XX^e siècle et le souci accru d'authenticité chez les auteurs de romans historiques font en sorte que les personnages féminins perdent de leur intérêt (pour nos besoins), dans la mesure où elles acquièrent une plus forte charge de réalisme. La femme n'est plus un symbole relevant d'un imaginaire voué à racheter la transgression de l'enfant contre l'autorité du père en lui apportant le salut ou la mort symbolique⁴². Dans les romans plus récents, elle s'insère plutôt dans une fresque socioréaliste où elle assume les rôles que l'histoire lui reconnaît⁴³.

Une exception à cette règle, mais qui confirme la perte du pouvoir symbolique dans la représentation moderne de la femme, est *Les derniers insurgés* (Dupéré, 2006), l'un des rares romans contemporains à maintenir la structure cornélienne – quoique dénuée de sa portée morale qui fait de la fille la victime d'un conflit sans issue. L'héroïne de ce roman quitte (allégrement) la maison du père loyal afin de suivre son amant patriote sur la route vers les scènes de la Rébellion de 1838. Elle meurt aux mains de l'agent du père envoyé pour tuer le jeune patriote. Dans ce cas, le père à conviction loyale restera vilain, aucune conversion ne venant racheter ses crimes contre le pays, c'est-à-dire contre sa fille. Mais la tragédie est purement privée; la fille affiche une conscience politique indépendante et du père et de l'amant et choisit librement le « bon » côté, en l'occurrence patriote. Si sa mort est tragique, son statut de « femme patrio-

te », à la fois héroïne et victime, résonne peu et n'engage pas l'avenir du pays sur le plan symbolique.

Après tout, le privé est politique

L'imaginaire des Rébellions est fortement empreint d'une pensée des sphères privée et publique et des conséquences néfastes de leur confusion. Une contradiction fondamentale traverse cette pensée, car, dans toutes ses manifestations, la femme joue le rôle de baromètre symbolique d'une moralité civique et politique à laquelle elle ne pouvait contribuer sur le plan du réel. Dans les fictions, que la femme soit représentée comme victime ou comme agente de la transgression, comme agneau sacrificiel ou comme ange gardien, c'est dans la sphère domestique qu'elle peut le mieux exercer ses pouvoirs qui sont, dans la plupart des cas, considérables et qui ont parfois une influence importante sur l'issue du conflit politique. En dépit de la distinction à la fois idéologique et très réelle entre les sphères politique/publique et privée/domestique, la pensée des Rébellions ne peut se dissocier de l'image d'une guerre civile qui a brisé des familles, des communautés et un peuple qui devaient se tenir unis. Et comme la femme est le socle et le cœur de la famille, c'est elle qui en subit les conséquences les plus tragiques, ou qui assume le devoir de la réconciliation.

L'analogie établie dans les fictions entre la femme et le peuple canadien-français pose ce dernier comme incapable sur le plan sociopolitique, une incapacité durement caractérisée par Lord Durham⁴⁴. La féminisation du parti opposé – ou bien la masculinisation de la femme-ennemi – est une stratégie récurrente dans le discours journalistique. Comme la femme dénaturée qui sort du foyer pour s'immiscer dans les affaires des hommes, les Canadiens français sont sortis de la maison pour affronter des forces supérieures, dans un conflit inégal et, selon certains, déplacé. Le sort des femmes fictives dépend non seulement de l'évolution de l'état civil de la femme depuis l'époque des Rébellions, mais aussi du regard porté par le romancier sur l'avenir du peuple canadien-français : dans les romans du XIX^e siècle, une réconciliation des partis en conflit par le mariage préfigure clairement l'Union des Canadas et la Confédération; dans les fictions plus récentes, le mariage mixte cède la place à l'union entre deux jeunes à convictions patriotes, en opposition directe au père de la fille qui, lui, assume le rôle d'ennemi à vaincre.

Dans les discours historiques, autant ceux des journaux que celui de Julie Papineau, la femme dispose d'une marge de manœuvre nettement plus restreinte. À l'image de Mme Merizzi, ses victoires sont confinées à l'espace domestique. La fidélité au concept républicain de séparation des sphères, du moins dans les contextes bourgeois et petit- ou semi-bourgeois⁴⁵ auxquels appartiennent nos actants, laisse la femme cantonnée dans une sphère d'activité plutôt restreinte – et plus elle évolue dans un contexte bourgeois et public, plus cette sphère s'avère étroite. La situation de Julie Papineau, femme de l'homme

politique le plus en vue dans la société de l'époque, le démontre bien. Ensuite, le sort d'Hortense et de Rosalie illustre les conséquences néfastes pour la femme qui oserait poser un geste politique public, conséquences que Julie, en bon stratège politique, se devait évidemment d'éviter, pour le bien du mouvement qu'elle appuyait et pour sauvegarder la réputation de son dirigeant. Quant à la femme habitante, les archives et l'historiographie sont bien silencieuses à son égard.

La réconciliation politique entre patriotes et loyaux à la suite de la défaite des Rébellions et de l'Union, d'où émergent les gouvernements Lafontaine-Baldwin et, plus tard, Macdonald-Cartier, va définitivement exclure les femmes de la sphère publique, car elles perdront le droit de vote en 1849 pour ne le regagner qu'un siècle plus tard.

Sur ce point, les hommes de toutes allégeances politiques s'entendent.

Appendice

Récits et Romans des Rébellions

L'astérisque (*) désigne les ouvrages qui exploitent de façon significative un personnage féminin en rapport direct avec les Rébellions

Barthe, Georges, *Drames de la vie réelle*, Sorel, J.-A. Chênevert, 1896.

Beaugrand, Honoré, *Jeanne la fileuse. Épisode de l'émigration franco-canadienne aux États-Unis*, Fall River, [s. é.], 1878.

* Blanchet, Renée, *La Chouayenne. Récits de 1837-1838*, Québec, Varia, 2001.

Boucherville, Georges Boucher de. *Une de perdue, deux de trouvées*. Montréal, Beauchemin, 1955 [1864-1865].

* Bourget, Joseph G., *Amour et patrie*, dans *Passe temps sur les chars*, [s. l.], [s. é.], 1880, p. 5-49.

- * Caron, Louis, *Les fils de la liberté*, t. 1 : *Le canard de bois*, Paris/Montréal, Seuil/Boréal Express, 1981.
- * Cerbelaud-Salagnac, Georges. *Le canon tonne à Saint-Eustache*, illustr. de Maurice Petit Didier, 2^e éd., Montréal, Fides, 1956.
- Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier, *Charles Guérin*, [s. l.], [s. é.], 1853.
- * Choquette, Ernest, *Les Ribaud, une idylle de 1837*, Montréal, Eusèbe Sénécal et fils, 1898.
- * Daveluy Marie-Claire, *Les jours tragiques de 1837. Le Richelieu héroïque*, dessins de James Mclsaac, Montréal, Granger, 1940.
- * ---, *Michel et Josephite dans la tourmente. La sombre année de 1838*, Montréal, Librairie Granger frères, 1942.
- * Dorion, L. C. W., *Vengeance fatale*, Montréal, Desaulniers, 1893.
- * Dupéré, Yves, *Les derniers insurgés*, Montréal, HMH, 2006.
- * Féron Jean, *L'aveugle de Saint-Eustache*, roman canadien inédit, Montréal, Garand, 1924.
- , *Le patriote*, Montréal, Garand, 1926, 64 p.
- * ---, *L'espion des habits rouges*, Montréal, Garand, 1928.
- Fortier, Auguste, *Les mystères de Montréal*, Montréal, La compagnie d'imprimerie Desaulniers, 1893.
- * Girard, Rodolphe, *Florence, légende historique, patriotique et nationale*, Montréal, [s. é.], 1900.
- * Lachance, Micheline, *Le roman de Julie Papineau*, 2 t., Montréal, Québec-Amérique, 1995-1998.
- Lamirande, Claire, *Papineau ou l'épée à double tranchant*, Montréal, Quinze, 1980.
- Legault, Rolland, *Le seigneur de Châteauneuf*, Montréal, Fides, 1959.
- Legendre, Napoléon, *Annibal*, Lévis, Pierre-Georges Roy, 1898.
- * Lesperance, John Talon (pseud: Arthur Faverel), *Rosabla ou les deux amours*, trad. de E. Blain de Saint-Aubin, *Le monde illustré*, vol. CV, n^{os} 763-773 (17 déc. 1898-25 février 1899).
- * Massicotte, Édouard-Zotique, « Un drame de 1837 » (nouvelle), dans Aurélien Boivin, *Les meilleures nouvelles québécoises du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1997, p. 327-334.
- * Paris, Ginette, *Feux de brindilles*, Montréal, Quinze, 1990.
- Simard, Louise, *La route de Parramatta*, Montréal, Libre Expression, 1998.
- Verne, Jules, *Famille-sans-nom*, Paris, J. Herzel et C^{ie}, 1889.

Notes

1. Cet article présente de façon condensée la matière d'un ouvrage en préparation dont la recherche a été subventionnée par une bourse du Conseil de recherche en sciences sociales et humaines du gouvernement du Canada et par une bourse de recherche de la Fondation Camargo.
2. Une bibliographie des principaux ouvrages consacrés aux Rébellions du Bas-Canada est disponible sur le site des Rébellions de Gilles Laporte: <http://cgi2.cvm.qc.ca/glaporte/uqam/UQ11.pdf>. Une version plus complète se trouve à: <http://cgi2.cvm.qc.ca/glaporte/UQAM/H08/bibliographie.pdf>. Notons, parmi les ouvrages les plus récents, ceux de Gilles Laporte, *Patriotes et Loyaux*, Sillery, Septentrion, 2004; d'Allan Greer, *The Patriots and the People: The Rebellion of 1837 in Rural Lower Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1993 (traduction française: *Habitants et patriotes: la Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997); et de Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-38: les Patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983.
3. Les tenants du parti du gouvernement se connaissaient aussi sous les noms de « Constitutionnels » et de « Bureaucrates ». Nous maintiendrons le nom « loyaux » pour la clarté des propos, mais aussi parce qu'il permet d'inclure, tout comme le nom « patriote », des membres de la société qui, sans être politisés de façon professionnelle ou officielle, tendaient vers l'une ou l'autre des positions. C'est cet usage général qui justifie que les deux termes paraîtront ici sans majuscule.
4. Voir, par exemple, le *Manifeste du FLQ, Liberté 37-38*, vol. 7, n^{os} 1-2, 1965, et Bergeron, Léandre, *Petit manuel d'histoire du Québec*, Montréal, Éditions québécoises, 1970.
5. *Rapport de Lord Durham*, Montréal, [s.é.], 1839, p. 7. Disponible en ligne à: <http://www.canadiana.org/ECO/ItemRecord/32373?id=64d8daacbe1ee661&Language=en>
6. *Ibid.*, p. 42.
7. *Ibid.* p. 9. On n'a qu'à citer le cas des frères Robert et Wolfred Nelson pour infirmer ce jugement. Le *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes 1837-38* (Montréal, Guérin, 2002), d'Alain Messier, permet d'identifier bon nombre de noms d'origine non francophone. Pourtant, il est globalement vrai que les allégeances – actives ou passives – dépendaient de l'appartenance ethnique.
8. *Ibid.*, p. 10-11.
9. L'éditeur, « Ad lectorem », dans Messier, *Dictionnaire encyclopédique*, s. p.
10. Laporte, Gilles, *Patriotes et Loyaux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Sillery, Septentrion, 2004, p. 40.
11. « Les Rébellions de 1837-38: un traumatisme collectif », Groupe d'études psychanalytiques interdisciplinaires, UQÀM, 2008, s. p. Disponible en ligne à: <http://www.unites.uqam.ca/gepi/publication.Collin.html>. Consulté le 18 juillet 2009. Par rapport à l'expression « modérément terrible », Collin note ceci: « Les Rébellions, c'est de la "petite bière". Les troubles ne se sont produits que dans la région de Montréal. Le retour à la normale est à peu près complet dix ans après les événements; sur le plan légal, les exilés ont obtenu une absolution inconditionnelle qui leur permet de revenir au pays et de reprendre la vie politique. Dans le contexte [mondial] de l'époque, c'est un traitement d'une grande clémence à l'égard d'un mouvement révolutionnaire. »
12. Peu d'historien(ne)s se sont penché(e)s sur le rôle des femmes. Notons surtout: Reeves-Morache, Marcel, « La Canadienne pendant les troubles de 1837-38 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 5, n^o 1, 1951, p. 99-117; Lalonde, Michèle, « La femme de 1837-38: complice ou révolutionnaire ? », *Liberté 37-38*, vol. 7, n^{os} 1-2, 1965, p. 146-173; Savary, Charlotte, « Julie Papineau, symbole d'un peuple déçu », *Liberté 37-38*, vol. 7, n^{os} 1-2, p. 140-145. Allan Greer y consacre un chapitre dans *Habitants et patriotes*, dont une première version a paru sous le titre « La république des hommes: les patriotes de 1837 face aux femmes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol 44, n^o 4, 1991, p. 507-528.

13. Dumont, Micheline et coll., *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, 2^e éd., Montréal, Le Jour éditeur, 1992, p. 163.
14. Morache, « La Canadienne [...] », p. 99-117.
15. Par « histoire discursive », nous entendons un certain détachement des événements racontés dans les documents historiques en faveur des modalités discursives des rapports eux-mêmes, considérés comme des narrations produites par des individus intéressés et, surtout, émanant d'un contexte sociohistorique qui les surdétermine dans plusieurs sens, ce qui fait que « la vérité » événementielle cède devant les représentations qui prétendent la véhiculer.
16. Papineau, Amédée, *Journal d'un Fils de la Liberté, 1838-1855*, texte établi avec introduction et notes par Georges Aubin, Sillery, Septentrion, 1997, p. 248-249.
17. Notons en passant que cette transformation du héros rebelle en victime est celle qui, selon certains, aurait dominé l'historiographie traditionnelle des Rébellions. Marc Collin en fait état dans le document cité à la note 13.
18. Dumont et coll., *L'histoire des femmes au Québec*, p. 122-123.
19. C'est globalement la thèse d'Allan Greer dans *The Patriots and the People* [...].
20. Heuer, Jennifer et Anne Verjus, « L'invention de la sphère domestique au sortir de la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 327, p. 1-22. Disponible en ligne à : <http://ahrf.revues.org/543>. Consulté le 1^{er} janvier 2009.
21. Au Canada – comme, du reste, dans certains États américains –, la Constitution de 1791 ne précise pas le sexe des électeurs. Cette erreur d'omission, qui n'entendait certainement pas octroyer le droit de suffrage aux femmes, a été « corrigée » en 1849. Entre 1791 et cette date, les femmes dont la condition correspondait aux exigences de suffrage eurent effectivement le droit de vote, même si très peu d'entre elles l'ont exercé. Une exception notable est la grand-mère de Louis-Joseph Papineau qui aurait voté aux élections où son fils Joseph, le père de Louis-Joseph, était candidat. Voir David, Laurent-Olivier, *Les deux Papineau*. Montréal, Eusèbe Sénécal et fils, 1898, p. 28).
22. Julie Papineau, *Une femme patriote : correspondance 1823-1862*, texte établi et annoté par Renée Blanchet, Sillery, Septentrion, 1997. Une étude de Fernand Ouellet, publiée avant la parution de la correspondance en volume, a proposé une analyse « caractérologique » de Julie Papineau afin de démontrer son influence négative sur sa famille, pour ensuite accuser la femme canadienne en général des faiblesses de la société bas-canadienne : « Le destin de Julie Bruneau-Papineau (1796-1862) », *Le Bulletin des recherches historiques*, vol. 64, n° 1, 1958, p. 7-31 et n° 2, 1958, p. 37-63. Depuis l'édition critique de sa correspondance par Renée Blanchet, une seule étude d'envergure s'est consacrée à Julie Papineau : Arbach, Marla, *Le personnage de Julie Bruneau dans la correspondance Papineau*, mémoire de maîtrise, Université McGill, 2001. Julie Roy a ensuite fait un important usage de la correspondance dans sa thèse de doctorat : *Stratégies épistolaires et écritures féminines. Les Canadiennes à la conquête des lettres (1639-1839)*, thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, 2003. Voir aussi Randall, Marilyn, « Quand le politique devient privé : rhétorique épistolaire de Julie Papineau », dans Annette Hayward (dir.), *La rhétorique au féminin*, Québec, Nota bene, 2006, p. 207-221.
23. Papineau, Louis-Joseph, *Lettres à Julie*, texte établi et annoté par Georges Aubin et Renée Blanchet, Sillery, Septentrion, 2000, lettre du 31 janvier 1830, p. 188-189.
24. Papineau, Julie, *Une femme patriote* [...], lettre du 18 novembre 1835, p. 93.
25. *Ibid.*
26. Dans son *Roman de Julie Papineau* (Montréal, Québec-Amérique, t.1, 1995; t. 2, 1998), Micheline Lachance a produit une fiction historique au sujet de la vie de Julie Papineau très riche en informations historiques basées sur les documents de l'époque, dont la correspondance. En même temps, elle tord volontiers les faits connus, en envoyant Julie voter, par exemple, et en la faisant s'entretenir de questions politiques avec les figures historiques qu'elle côtoyait, dont M^{re} Lartigue (le cousin de son mari) et L.-H. Lafontaine. L'absence de

- toute mention de tels événements dans la correspondance ne garantit aucunement qu'ils n'ont pas eu lieu, mais ils doivent rester, pour nos besoins, dans le domaine de la fiction.
27. Papineau, Louis-Joseph, *Lettres à Julie*, lettre du 16 novembre 1835, p. 310.
 28. Les journaux suivants ont été dépouillés afin de dépister les mentions des femmes entre les années 1835 et 1837 : *L'Ami du peuple*, *Le Canadien*, *Le Fantasque*, *La Minerve*, *Le Populaire* et *The Vindicator*.
 29. Mary Wollstonecraft publie *The Vindication of the Rights of Women* en 1792 et Harriet Martineau revendique le suffrage féminin dans *La société en Amérique* (1837).
 30. *L'Ami du peuple*, 30 septembre 1837, p. 3.
 31. *Le Populaire*, 23 juin 1837, p. 1-2. Le Parti patriote promouvait le boycott des produits importés et, par conséquent, le port de vêtements confectionnés en « étoffe du pays ».
 32. Pour une version plus détaillée des deux événements, voir Marilyn Randall, « Pantalon, parole et pistolet : la femme à l'heure de la Rébellion de 1837-38 », dans Marc-André Bernier (dir.), *Archive et poétique de l'invention*, Québec, Nota bene, 2003, p. 159-182.
 33. Fauteux, Aegidius, « Hortense Prévost. La chevalière des Deux-Montagnes », *La Patrie*, 1933, p. 35-37; « Madame Saint-Jacques ou Les petits désagréments d'une bureaucrate », *La Patrie*, 1933, p. 36-38.
 34. Rapport de Lord Durham, p. 21.
 35. Parmi les journaux dépouillés, *La Minerve* (Montréal) et *Le Canadien* (Québec), publiés en français, et le *Vindicator*, publié en anglais, se rangent du côté des idéologies patriotes, le deuxième étant plus modéré que le premier. *Le Fantasque* de Napoléon Aubin, journal littéraire et satirique, partage aussi des tendances libérales. *L'Ami du peuple* et *Le Populaire* défendent les intérêts du côté loyal.
 36. Dans *The Vindicator*, journal patriote, on lit sous le titre « The Great Loyal Meeting at Quebec last Monday week », le rapport suivant : « The 'Constitutionalists' estimated the number at the above meeting at from 8,000 to 10,000. The want of foundation for such an estimate will be evident when we consider that the population of Quebec [city] does not contain 8,000 men, even if the 'Constitutionalists' had belonging to their party *all* the adult male population of Quebec. That they have *not* the whole of that population is evident from the late elections... » (« Les "Constitutionnels" ont estimé qu'il y avait entre 8 000 et 10 000 assistants à la susdite réunion. Le manque de preuves pour une telle estimation sera évident si on considère que la population de [la ville de] Québec n'atteint pas 8 000 hommes, même si tous les hommes adultes adhéraient au Parti constitutionnel. Que ce ne soit *pas* le cas est évident depuis les dernières élections... »). (8 août 1837, p. 2)
 37. « Chouan » se disait « chouayen » au Canada à l'époque et le terme comportait des connotations très négatives. Pourtant, il est rarement utilisé dans les textes que nous avons examinés. « La Chouayenne » est le titre d'un récit au sujet de Rosalie Cherrier édité en 2000 par Renée Blanchet. Voir la liste des récits des Rébellions à la fin de cet article.
 38. Rosalie était la fille de Joseph-M. Cherrier, le frère de la mère de Louis-Joseph (qui s'appelait aussi Rosalie Cherrier). Selon le journal loyal *Le Populaire* (2 octobre 1837, p. 2-3), elle aurait été élevée dans la maison de son oncle Joseph Papineau, le père de Louis-Joseph. Nous n'avons pas pu confirmer ce détail.
 39. Aubin, Napoléon, *Le Fantasque*, n° 12, novembre 1837, p. 2. Les italiques se trouvent dans le texte original et signalent à la fois la reprise des termes utilisés par les journaux patriotes pour minimiser les actions des patriotes et l'attitude ironique qu'accorde Aubin à ces euphémismes. C'est ainsi que dans le discours patriote, *braves* désigne les patriotes charivaristes, aussi constitués en innocents *farceurs* ne voulant que *plaisanter*.
 40. Une liste de ces récits figure en appendice. Parmi eux, nous intéressent seulement ceux qui font figurer la femme de façon importante. Les études sur les fictions des Rébellions sont peu nombreuses. Notons celle de Viviane Gauthier, *Imaginer les Rébellions : 1837-38 dans le*

roman historique canadien-anglais et québécois francophone aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, mémoire de maîtrise, UQAM, 2000; Maurice Lemire y consacre un chapitre dans *Les grands thèmes nationalistes dans le roman historique du Canada français*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1970; Georges Aubin étudie le rapport entre femmes réelles et fictives dans « Les femmes patriotes : de la fiction à la réalité », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, n° 1, automne 2003, p. 43-57. Voir aussi Randall, Marilyn, « Plus patriote que ça... Fictions du patriote, 1847-1981 », *Voix et images*, 78, 2001, p. 516-538.

41. Lemire, Maurice, « *Les Ribaud* », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. 1, Montréal, Fidès, 1980, p. 658.
42. Marc Collin explique le poids « traumatique » des Rébellions dans l'imaginaire canadien-français du point de vue psychanalytique. Les Canadiens français auraient été un peuple infantilisé souffrant du reflux non pas de l'échec des Rébellions, mais plutôt de leur victoire à Saint-Denis. « Or l'historiographie des Rébellions – à commencer par l'Histoire de l'insurrection du Canada que Papineau publie en 1839 – est entièrement traversée par le refus d'assumer la culpabilité de la transgression révolutionnaire. » Voir « Les Rébellions de 1837-38 [...] ».
43. Trois exemples notables sont *Le canard de bois* de Louis Caron, *Feux de brindilles* de Ginette Paris et *Le roman de Julie Papineau* de Micheline Lachance (voir bibliographie).
44. Cette thèse rejoint celle de Collin, dans la mesure où féminisation et infantilisation reviennent au même pour le Canada français « prémoderne ».
45. « Semi-bourgeois » fait référence au segment de la population professionnalisée (médecins, avocats, notaires, etc.) vivant dans les espaces ruraux. Hortense Globensky, par exemple, est l'épouse du notaire Guillaume Prévost (Allan Greer, *The Patriots and the People* [...], p. 216). Elle était fille d'un chirurgien militaire d'origine polonaise et son frère avait été candidat loyal aux élections de 1834 (*Dictionnaire biographique du Canada en ligne*).

FEMMES ET INDIGÈNES: OBJETS ET INSTRUMENTS DE MODERNITÉ DANS LE DISCOURS COLONIAL DU PUBLICISTE GASTON VALRAN (1901-1930)

PIERRE SIMONI
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE,
UNIVERSITÉ LAURENTIENNE, SUDBURY (CANADA)

Dans un article devenu célèbre, Ana Davin a montré que les experts en santé en Angleterre, affolés par la baisse démographique relative du pays vers la fin du XIX^e siècle, s'en prirent aux mères dont ils dénonçaient les mauvaises pratiques éducatives et l'ignorance en matière d'hygiène. Partant de l'idée de l'antinomie entre tradition et modernité, leurs accusations revenaient à affirmer la supériorité de « l'autorité de l'État sur l'individu, de l'expert sur l'amateur, de la science sur la tradition, du mâle sur la femme, des classes dominantes sur la classe ouvrière¹ ». Les experts en santé et les réformateurs sociaux anglais n'étaient pas seuls à puiser dans ce réservoir d'idées identifié par Davin. On le retrouve aussi dans le discours de certains publicistes du Parti colonial, tel Gaston Valran dont nous étudierons les écrits. Improvisé expert, possédant une connaissance et donc un pouvoir, il fait des femmes indigènes dont il décrit la condition des objets de son pouvoir symbolique. Mais, simultanément, pour modifier cette condition, Valran fait appel aux femmes françaises qui sont investies d'un pouvoir, celui de servir d'agent de modernisation. Nous verrons aussi que dans le cas de Valran il est trop simple de réduire son discours à l'affirmation de sa supériorité sur les indigènes et sur les femmes. Il fait preuve, comme nous le montrons, d'une affinité pour l'objet qu'il décrit, et souvent dénonce, ce qui complique un schéma qu'on voudrait réduire à l'expression d'un rapport de pouvoir.

Né en 1857 Gaston Valran fut collaborateur pendant les années 1901 à 1930 de *La Dépêche coloniale*, quotidien créé par Eugène Étienne, secrétaire ou ministre des Colonies à plusieurs reprises dans les années d'avant la Première Guerre mondiale. Professeur d'histoire et de géographie, publiciste du Parti colonial, spécialiste en particulier des questions des femmes et des enfants,

Valran fut aussi réformateur social. Il participait aux travaux du Musée social, groupe de réflexion sur la question sociale, et publiait dans ses collections, les *Mémoires et documents*. Rien de plus naturel que ce cumul de fonctions et d'intérêts. D'une part, la colonie attirait les réformateurs en leur offrant un lieu, un « laboratoire », où ils pouvaient réaliser sans entraves leurs projets². D'autre part, partageant une vision du monde portant la marque de l'anthropologie évolutionniste du début du vingtième siècle, les réformateurs adhéraient complètement à la notion selon laquelle il incombait aux Européens d'assurer une « mission civilisatrice » en faveur des peuples indigènes. Or cette anthropologie était essentiellement l'élaboration théorique de l'inégalité que les Européens percevaient sur le plan du développement culturel entre eux et les peuples des colonies. Cette inégalité trouvait son reflet à l'intérieur des pays colonisateurs entre élites et peuple, si bien que le réformateur social et le publiciste colonial partageaient le même combat en faveur de la civilisation, le premier visant les masses, le second les indigènes³. Membre de l'Université, homme d'enquêtes et de statistiques, réformateur social et publiciste colonial, Valran pouvait se présenter comme « expert », assuré de sa supériorité par rapport aux peuples à réformer ou aux indigènes à décrire.



La *Dépêche coloniale illustrée*, 31 décembre 1904 (4^e année, n° 24).

Que la colonisation, notamment française, fût une œuvre civilisatrice était, pour Valran, un acte de foi qui revenait comme un leitmotiv dans ses articles. En 1904, par exemple, il s'était félicité que la France n'ambitionnât pas l'appropriation du sol ni la réduction du vaincu à l'obéissance, mais l'établissement de l'ordre et de la sécurité – point de départ de tout développement économique – et la formation intellectuelle. Elle voulait « élever l'âme [...] hausser la mentalité de l'indigène », bref, l'amener à « une civilisation supérieure ». Ses efforts pour étendre en colonie, notamment en Afrique du Nord, ses structures administratives et sa civilisation étaient des plus « généreux ». Valran concluait qu'à condition qu'elle restât fidèle à cette mission civilisatrice, « la conquête est juste, légitime et définitive⁴ ». Aussi, Valran concevait-il la mission civilisatrice comme une justification de l'expansion coloniale.



Portrait de Gaston Valran, la *Dépêche coloniale illustrée*, 31 décembre 1904 (4^e année, n° 24), p. 310.

Il s'agissait aussi d'une affirmation de la supériorité de la civilisation française, matérielle et morale, sur celles des régions colonisées. La nécessité de réformer l'indigène par cette mission civilisatrice était d'autant plus impérieuse que les pratiques indigènes dépeintes par Valran laissaient entièrement à désirer. Et si, comme nous le verrons, le regard qu'il jette sur les femmes était particulièrement réprobateur, les hommes n'échappaient pas à son examen critique. Moderniste sans complexe, Valran ne montrait aucune complaisance envers les pratiques traditionnelles, autant, il faut le dire, celles des paysans provençaux que celles des indigènes des colonies. Le ton de ses articles qu'on retrouvera par la suite pour les femmes est donné dans la conclusion d'un article sur l'agriculture en Dahomey, l'actuel Bénin. « L'indigène, y affirme Valran, est partout et là plus encore routinier⁵. » Qu'il s'agisse des fellahs du Nil, des paysans et des bergers

algériens ou tunisiens, ou des paysans syriens dans l'après-guerre, Valran dresse le long de ses articles un réquisitoire les accablant d'ignorance, de préjugés, d'irrationalité, de paresse, d'incurie, et de cupidité⁶. Valran condamnait tout particulièrement l'indifférence des indigènes algériens envers les forêts et les arbres, comme le montraient leurs pratiques, semblables à celles des Provençaux, de l'écobuage et du pâturage intensifs⁷, et leur ignorance de l'importance de « l'hygiène de l'arbre planté⁸ ».

L'état arriéré de la société indigène des colonies se manifestait par l'emprise de l'ignorance et de la routine et par « l'imprévoyance des indigènes musulmans ». Reformulant l'opposition entre tradition et modernité en termes d'infantilisme et de maturité, Valran identifia, dans un article de 1912, l'imprévoyance comme « défaut des populations qui demeurent dans un degré de développement inférieur », ajoutant qu'il s'agit d'« un caractère commun avec l'enfance⁹ ». Imprévoyant, parce que enfantin, l'indigène était aussi incapable de penser : « Penser, chez l'indigène pris en masse, abstraction faite d'une élite naturelle, c'est l'effort le plus rare, c'est aussi le plus pénible [...] il a plus de mémoire que de raisonnement, trait commun avec l'enfant, avec tout état primitif de la personnalité¹⁰ ». D'une description de pratiques, Valran glisse à une description des mentalités d'épaisseur presque raciale. Aussi pour expliquer les difficultés que connaissaient les associations indigènes d'assistance, Valran avait-il incriminé dans un article publié en 1909 « l'habitude ou l'instinct, le trait de l'atavisme ou de la race » qui est « l'imprévoyance naturelle à l'oriental, confiant dans la belle et riche nature, ou soumis à l'incompréhensible fatalité¹¹ ». Ainsi, à l'encontre des sociétés de secours mutuel européennes, les associations indigènes n'exigeaient pas de cotisations. Les membres s'en remettaient aux contributions des habitants les plus riches, et éventuellement à l'intervention de l'État. Valran interprétait ce recours à ce qu'il appelait l'État-Providence comme un avatar moderne de la fatalité et un trait de mentalité restée traditionnelle.

Les pratiques traditionnelles à l'origine de la crise démographique des indigènes

Au-delà des activités économiques, les attaques montées par Valran contre la société traditionnelle touchent aussi le domaine de la moralité. Au fond, les traits qu'il pourfendait en décrivant les pratiques agricoles sont les mêmes qu'il dénonce en évoquant les questions relatives au comportement moral et aux femmes : l'ignorance et la routine. Son discours dans ce domaine, tout comme celui sur l'entraide indigène, porte la marque des préoccupations propres à la France métropolitaine, celui-ci reposant sur l'engagement idéologique en faveur de l'initiative privée, celui-là sur la hantise du dépeuplement. Dans les colonies et les possessions françaises, la question du dépeuplement était mise à l'ordre du jour au XIX^e siècle par les ravages démographiques que subissaient alors les

populations indigènes. Les administrateurs coloniaux de la Belle Époque, inquiets du sort des populations de l'Océanie, présentaient leur dépérissement comme le résultat de leurs défauts moraux. Cette population aurait été décimée par des maladies, introduites certes par les Européens, mais rendues particulièrement virulentes par la mauvaise hygiène et par les pratiques sauvages de cette population¹². Valran revient sur la question dans l'après-guerre. Encore plus que les administrateurs, il insiste sur le poids des traditions pour expliquer le comportement sexuel qu'il fallait réformer. Il attribuait le dépérissement de la population de certaines îles à « l'ignorance de l'hygiène au moment de la puberté chez les filles » et notamment à la pratique du « défleurement » des filles à ce moment¹³. Et Valran de mettre en cause tous les traits associés, selon lui, à la société traditionnelle, dont « l'insouciance, le préjugé, la routine ». Ce sont « autant d'éléments du fanatisme inhérent à l'ignorance et à l'erreur enracinés par l'hérédité psychologique. »

Ailleurs, la question de la surmortalité indigène relève moins de pratiques sexuelles que de problèmes liés à la négligence et à l'ignorance et où figurent en première ligne les femmes. Dans un tour d'horizon de la situation sanitaire des colonies qu'il fait en 1906, Valran présente la femme comme victime et complice de cette mortalité¹⁴. Elle est victime parce qu'en pays arabe, « esclave des usages encore plus que des rites musulmans, la femme indigène répugnait à accepter les soins des médecins européens » et fut en conséquence négligée par la médecine pour finir emportée avec ses enfants par des épidémies, telle celle de la petite vérole qui avait sévi à Tunis. Cette répugnance place aussi les femmes sous la dépendance des accoucheuses dont les pratiques, précise Valran, ont fait d'innombrables victimes en Afrique du Nord. Leur ignorance, cependant, rend ces mères des complices coupables de la Mort. « À Madagascar, s'emporte Valran, combien de victimes de la phtisie a-t-on pu compter parmi ces mères ignorantes des plus élémentaires prescriptions de l'hygiène, des plus simples précautions pour protéger leurs enfants contre les variations de températures ! » La situation serait pareille « en Cochinchine où la mortalité infantile est effrayante ! » C'est en Tunisie que la situation était particulièrement dramatique¹⁵. Les mères musulmanes s'y avéraient « tout simplement ignorante[s] ». Elles ne savent pas tenir leur ménage¹⁶, et, avant tout, « sans distinction de conditions sociales, [elles] ne savent point nourrir, élever leurs enfants en entretenant non pas avec leur âme qui s'exhale et s'insinue dans un baiser, mais avec un esprit averti et d'une main experte la flamme de vie si vacillante chez leurs chers petits¹⁷ ». Cette ignorance risque de « mine(r) peu à peu la race ». C'était, ajouta-t-il quatre mois plus tard, une « question de vie ou de mort » pour le musulman qui « risque de disparaître¹⁸ ».

Valran parvient accessoirement à poser trois principes fondamentaux de son programme : l'importance de l'expert, la supériorité de la science et la nécessité de moderniser. En premier lieu, dans l'article de juin 1910 qui fait le

point sur l'introduction de l'état civil en Tunisie, Valran se vante de pouvoir asseoir sur des données chiffrées sa discussion sur la mortalité comparative du Protectorat. « Or c'est un phénomène affirmé par les statistiques, avait-il proclamé quatre mois plus tôt, que les décès sont plus nombreux, proportion gardée, chez les indigènes que chez les Européens¹⁹. » L'usage des statistiques sert aussi à établir l'expertise de l'auteur. En deuxième lieu, en s'attaquant aux défauts de la formation et des pratiques musulmanes, il dénonce « l'ignorance » et « l'empirisme » qui les caractérisent. L'opposition entre l'empirisme et la méthode scientifique, supérieure, qui apparaît ici en termes implicites constitue un thème à répétition. Elle parut explicitement dans un article datant de 1905 où Valran, indûment optimiste, évoquait la pénétration de la médecine européenne en Algérie : « chacun [des indigènes] s'est adressé à la science métropolitaine et moderne pour s'opposer à l'empirisme indigène et archaïque²⁰ ». Valran allait revenir sur la constatation, mais non sur sa foi absolue en la science moderne. En dernier lieu, dans l'article de juin 1910, Valran précise que le salut des musulmans exige un « change [ment] de méthode ». Il faut moderniser, « être de son temps ». Le remède consiste en « l'éducation de la femme » pour en faire « une bonne ménagère moderne ».

Pour la modernisation des indigènes

En Angleterre, d'après Ana Davin, les experts en santé et les travailleurs sociaux avaient milité en faveur de l'inclusion de l'enseignement de l'hygiène et de l'économie domestique à l'école pour assurer la survie des enfants et transmettre à la fois les connaissances et l'idéologie de la domesticité²¹. Valran, qui affirme que « les notions des travaux domestiques, de comptabilité familiale, d'hygiène, qui ne s'acquièrent pas seulement par l'expérience, quelquefois faite de routine, mais par la science qui devient la raison appliquée à nos besoins²² » et préconise en conséquence l'éducation des femmes pour en faire de bonnes ménagères, retrouve les mêmes solutions à un problème formulé de la même manière que les réformateurs anglais.

Dans le contexte colonial, la modernisation des indigènes fait partie de la mission civilisatrice française. C'est de cette manière que Valran présente les efforts éducatifs en faveur des paysans indigènes : « C'est surtout aux indigènes que l'enseignement agricole doit être largement distribué [...] C'est un des plus impérieux devoirs de la civilisation européenne que de réhabiliter le travail parmi les indigènes. Cette politique assurera le bonheur de la population arabe et consolidera l'œuvre de la colonisation française²³. » Grâce à cette politique d'enseignement, Valran pense pouvoir conclure que « l'agriculture ne fait pas, en Algérie, seulement œuvre de colonisation, elle fait également œuvre de civilisation²⁴ ». La population indigène, tunisienne, dit-il plus tard, a « besoin d'un enseignement agricole ». Dans la pensée de Valran, toutefois, la mission civilisatrice s'inscrit, surtout en Tunisie, dans le cadre d'une politique d'association, si

bien que cet enseignement doit servir non seulement à sortir l'indigène de l'enlèvement dans la routine et accroître les rendements, mais encore éveiller ses désirs et ses besoins de consommation pour le rapprocher sur le plan des mentalités de l'Européen. Ou encore, pour la Syrie dans l'après-guerre, la France doit être « éducatrice dans un pays à mandat », ce qui revient à créer des écoles pour « orienter [l'indigène] vers les notions et des habitudes plus modernes » ; elle doit apprendre « à l'indigène à penser en français » et « comme un français [sic]²⁵ ». En pays de mandat, comme dans le protectorat, le but est de créer les conditions d'association ou de coopération ; c'est-à-dire, obtenir par l'enseignement et la modernisation « l'affinité psychique créatrice de l'union morale ».

Valran reprend plusieurs de ces idées lorsqu'il parle de la situation des femmes indigènes. Le relèvement des femmes indigènes revient à la France comme élément constitutif de sa mission civilisatrice. « Les peuples colonisateurs, proclame-t-il, qui revendiquent l'honneur d'ennoblir la conquête économique par la conquête morale s'intéressent à la condition de la femme indigène²⁶. » La jauge de ce relèvement est l'instruction : « Instruire la femme, c'est un des critères qui distinguent les civilisations : c'est par là que diffèrent les Sociétés à régime d'esclavage, de servage, de liberté ; c'est par là que se différencient les peuples occidentaux et les peuples orientaux²⁷ ». Aussi, en œuvrant, comme le fait l'Alliance française, pour l'instruction des femmes, la France agit-elle en fille de 1789 : « Elle remplit une mission sociale largement humaine, toute empreinte des rayons vivifiants qui, aux jours mémorable[s] de 1789, ra-jeunèrent la vieille Europe et renouvelèrent le monde²⁸ ».

L'éducation des femmes revêt toutefois une double urgence. Premièrement, c'est une solution à la question démographique. En Polynésie, celle-ci se posait avec une acuité propre comme nous l'avons vu. Les observateurs du XIX^e siècle avaient érigé la femme, et particulièrement la mère, en salut éventuel de la société polynésienne²⁹. Valran suit leurs pas pour souligner l'importance de la mère et de la famille. C'est ainsi qu'il fait l'éloge du travail des « institutions charitables et prophylactiques » établies par des religieux œuvrant à réformer la population et à protéger et instruire les filles en prévision de leur future fonction de mère³⁰.

Les fillettes reçoivent une éducation ménagère ; préparées aux soins et aux travaux de la case, du potager, de la maisonnée, elles sont destinées à devenir des mères de famille qui donnent à la terre des travailleurs sains, robustes et nombreux, autant de souches capable[s] de provigner.

En Tunisie, précise Valran, la question de l'éducation des femmes indigènes est intégrée dans la politique d'association et ressentie comme « une nécessité³¹ ». C'est le moyen de combattre l'ignorance des mères, de substituer des pratiques plus scientifiques à « la routine et [à] l'empirisme » dans les soins que les femmes reçoivent et donnent³². « Comment atteindre la femme ? », se demande-t-il, pour répondre aussi tôt : « Par [...] l'école lorsqu'elle est jeune fille. »

Deuxièmement, l'éducation de la femme est la clé du progrès de la société indigène. D'une part, cette conception découle logiquement de l'importance assignée à l'éducation comme facteur du relèvement de la condition féminine et du rôle de cette condition comme critère d'appréciation de l'avancement d'une société. Il en résulte, comme l'avait dit Herbert Spencer³³, que « le progrès dans la condition et le rôle de la femme » est la condition du progrès social d'une société. « Élever la femme, dit Valran, c'est élever la société³⁴. »

D'autre part, l'amélioration de la situation de la femme indigène est perçue comme une condition nécessaire pour éliminer un obstacle éventuel, un pôle de résistance, à la modernisation. Par sa manière de dépeindre la femme arabe, Valran reproduit les idées reçues de l'Orient. « Voilée, claustrée, enlisée dans le sillon de sa race jalousement protégée par la religion, la femme arabe et musulmane est pour l'Occident la mystérieuse inconnue³⁵. » Être mystérieux fermé à l'Occident, elle agit doublement contre lui. Elle le fait d'abord par son opposition à l'enseignement européen, car c'est d'elle que « vient le plus souvent la résistance à l'instruction occidentale », dit Valran sans détour en parlant d'un projet, envisagé par l'Alliance française, de voyage scolaire de jeunes Tunisiens vers la France³⁶. Elle le fait aussi en tant que gardienne des traditions au foyer : étrangère aux influences occidentales, sa maison demeure l'ancre imprégné de la culture traditionnelle ; c'est un environnement où s'estompent les effets de l'occidentalisation agissant sur son mari, une interprétation que Charles-Robert Ageron allait reprendre un demi-siècle plus tard³⁷. Si l'homme arabe ne retrouve au foyer « que l'existence consacrée par la tradition, perpétuée par la femme, il sera reconquis par l'idéal des ancêtres et l'idéal de la France un moment entrevu, un moment apprécié s'évanouira aux fumées de l'âtre du gourbi ». Étant donné que, pour Valran, c'est la femme qui établit la culture et la mentalité familiales, l'auteur peut conclure, dans son article prônant l'établissement d'écoles ménagères indigènes, qu'il faut « hausser » la femme indigène à la civilisation française pour que le chef de famille sorte de « l'enlèvement d'une civilisation d'un autre âge ».

Les femmes françaises : agentes de modernisation

Pour venir à bout de cette résistance des femmes indigènes, Valran mise sur la femme française. Le rôle qu'il lui désigne est, en partie, analogue à celui que le colon français devait jouer auprès du paysan tunisien, c'est-à-dire servir d'exemple. « L'indigène voit augmenter le rendement de son champ, le croît de son troupeau quand il imite les méthodes de son voisin le colon ». Grâce au colon, il saura intégrer sa production dans le marché international³⁸. À l'instar des colons, la femme française éclaire les indigènes. Elle et plus largement la civilisation européenne ont fait « compr[endre] leur détresse morale » aux femmes indigènes et les ont incitées à prendre des mesures pour changer la situation. L'indigène mâle qui a aperçu le foyer français a « eu une révélation du génie

[...] que porte en elle la femme occidentale», et notamment de la beauté morale, «de la bonté efficace qui émane de sa personne³⁹ ». Il ne pourrait plus se contenter de la femme indigène, que Valran dépeint⁴⁰ comme ignorante, entièrement dévouée aux soins d'apparat dans sa jeunesse «pour plaire au maître». «Un ornement [...] dont la couronne est ceinte par les grâces du printemps; elle ne connaît plus, avec la maturité qui souvent devance les années, que la résignation: elle fut reine; elle mourra esclave.» Continuant en bon républicain, suivant Jules Ferry qui avait parlé en faveur de l'égalité de l'enseignement des jeunes filles et des hommes⁴¹, Valran affirme que l'indigène, témoin du couple complice et unifié français – de «l'intimité des deux esprits et des deux cœurs [...] la communauté de deux âmes [...] l'amitié conjugale» – que permet seule l'instruction poussée des femmes, exigera l'ouverture d'écoles pour les filles⁴². Devenus épris de la civilisation française, de tels hommes se rendront compte qu'ils ne pourront la conserver que s'ils l'introduisent dans leur foyer par la femme, afin que celle-ci en soit un appui plutôt qu'un obstacle.

Reprenant les vues de l'administration coloniale⁴³, Valran préconise un rôle plus actif pour les femmes françaises que celui de simple exemple. Comme elles avaient accès aux femmes musulmanes, elles seraient, d'après une notion de solidarité féminine, capables d'obtenir leur confiance et même de pénétrer à l'intérieur de la famille musulmane⁴⁴. «La main d'une femme peut seule soulever le voile qui protège la femme musulmane⁴⁵.» Susceptibles d'être «admise[s] dans la société des femmes indigènes⁴⁶», les Françaises pouvaient collaborer avec ces dernières, et notamment dans des associations mutuelles, comme l'Adelphie tunisienne, ou dans des coopératives de vente en France de produits faits par les musulmanes. Cette collaboration était, selon le directeur des Habous, Bechir Sfar, «un moyen puissant et efficace de rapprochement⁴⁷». Valran entretenait en outre l'espoir d'étendre par cette collaboration le modèle de l'association mutuelle aux musulmanes, ce qu'il présente comme «un devoir de large fraternité» et la réalisation de «l'idéal de nos ancêtres en 1789».

L'enseignement de pratiques mutualistes n'est qu'un aspect du «relèvement de la femme musulmane» incombant à la femme française. Les rapports rapprochés éventuels entre femmes françaises et indigènes devaient, selon Valran, permettre aux premières d'agir dans l'assistance médicale et, surtout, dans l'enseignement⁴⁸. Convaincu que la «douceur» des femmes françaises peut avoir raison de la méfiance des musulmanes pour apporter les soins médicaux, comme ce fut le cas lors de l'épidémie de la petite vérole en 1903⁴⁹, Valran estime également que l'on ne peut confier qu'à «l'institutrice [...] la tâche délicate de tenter l'éducation de la femme arabe⁵⁰». Certes, l'enseignement, comme l'assistance médicale, fait partie des tâches traditionnellement confiées aux femmes, conformes à leur nature supposée innée d'abnégation et de dévouement. Ce sont des termes, en outre, qui apparaissent fréquemment dans la description par Valran de la contribution des femmes française à l'effort colonial.

Néanmoins, comme l'indique Julia Clancy-Smith dans son article sur le rôle éducatif de Charlotte Eigenschenck et de Mme Millet, fondatrices et directrices de l'école de jeunes filles à Tunis, celle de la rue du Pacha qui a retenu longtemps l'attention de Valran⁵¹, la fonction éducative place une femme comme Mme Eigenschenck dans le rôle d'intermédiaire active entre colonisateurs et colonisés. Clancy-Smith a pu conclure, à partir de cet exemple, que les femmes peuvent, grâce à l'enseignement, jouer des rôles importants dans les colonies⁵².

Étant donné les buts qui sous-tendent le projet éducatif, c'est-à-dire la lutte contre la mortalité attribuée à l'ignorance des mères et l'effort de modernisation du ménage indigène, Valran, sans surprise, insiste sur la nécessité d'offrir un enseignement concentré sur les arts ménagers. Le titre de son article du 6 septembre 1904, « Écoles ménagères indigènes », définit bien l'idéal de l'enseignement préconisé pour les filles indigènes. Le message est repris dans plusieurs articles, notamment en 1911 où Valran se sert de la nécessité de respecter les contraintes et croyances religieuses pour préciser que l'enseignement des filles de milieux populaires indigènes devait être pratique plutôt que théorique ou livresque et éviter le développement d'un esprit critique, mais orienté vers la préparation de la jeune fille à la gestion du foyer. La proposition de Zaouche, un des chefs des Jeunes Tunisiens, de former les femmes aux métiers, même traditionnels, lui paraît imprudente, excepté dans la mesure où l'exercice d'un tel métier « ne détourne pas la femme de son foyer⁵³ ». Valran affiche une attitude semblable à l'égard des filles issues des couches supérieures de la société indigène. Tout en félicitant les élèves de l'école de Mme Eigenschenck qui avaient réussi aux épreuves du brevet élémentaire en 1910, il prévient les parents contre la tentation de les pousser vers des carrières administratives exigeant la préparation de concours et d'examens. Selon lui, deux possibilités s'offrent à ces filles : l'enseignement des jeunes filles indigènes et la gestion du foyer domestique comme épouse et mère. Dans les deux cas, elles seraient « associées à l'œuvre éducatrice de la France ». En outre, en tant qu'enseignantes, elles prépareraient leurs élèves aux arts ménagers, ayant complété, préconise-t-il, un stage à l'École des mères⁵⁴.

Inutile d'insister sur les parallèles existant entre les discours des réformateurs anglais et de Valran sur le sujet des femmes ou celui des paysans indigènes. Au centre de ces discours paraît la culpabilisation des femmes ou des indigènes pour leur ignorance et leur incapacité, soit d'élever leurs enfants et gérer leur ménage, soit de cultiver et de soigner leurs terres. L'école, secondée dans les articles de Valran par l'exemple donné par les colons, sert de solution pour combler les lacunes, corriger les comportements et diffuser parmi les femmes l'idéal ou l'idéologie de la domesticité, ce que Christelle Taraud appelle le « maternalisme colonial » qu'elle présente comme le « bras armé de la colonisation⁵⁵ ». Quelle que soit l'attitude des réformateurs envers les femmes dont ils critiquaient les comportements, Valran laisse paraître une certaine affinité pour son

objet. Il se peut même que cette disposition soit partagée avec certains réformateurs anglais, dont le souci premier aurait été le bien-être des enfants plutôt que la démographie anglaise.

Un modernisateur orientaliste et islamophile

En fait, le regard réprobateur de Valran sur les pratiques traditionnelles des peuples indigènes coexiste avec une fascination pour la culture orientale, une fascination qui débouche sur l'indigénophilie et l'islamophilie. Il préconise le respect des pratiques religieuses pour les programmes d'enseignement des jeunes filles des milieux populaires et pour les écoles et rappelle qu'il ne faut pas « froisser les susceptibilités de classes et de races⁵⁶ ». On pourrait estimer, certes, qu'il ne s'agit dans ces consignes que d'une tactique conforme aux pratiques administratives de l'époque⁵⁷ pour gagner l'adhésion des peuples colonisés. De même pourrait-on trouver suspecte son affirmation, appuyant la nécessité d'améliorer la condition des femmes, voulant qu'on juge le niveau de développement d'une civilisation au sort réservé aux femmes. Julia Clancy-Smith identifie dans de telles affirmations une forme de « racisme enraciné dans la notion de la supériorité culturelle » occidentale et soutenu par la croyance que « l'Islam était intrinsèquement inférieur à la civilisation occidentale précisément à cause du statut des femmes établi par les lois saintes et la culture de l'Autre⁵⁸ ». Cette suggestion s'appliquerait très bien à un Eugène Bonhoure, contributeur comme Valran à la *Dépêche coloniale*, selon qui la situation des femmes arabes – leur « déplorable destinée » – est à l'origine de l'« infériorité des populations musulmanes car la valeur morale d'une nation [dépend] de la situation morale de la femme⁵⁹ ». Toutefois, non seulement sa description des musulmanes – « la femme arabe n'est guère une femme » –, comportant de termes comme « dénouement [...] abjection [...] malpropreté répugnante [...] ignorance bestiale », se situe-t-elle dans un registre tout autre que celui de Valran, mais encore, pour Bonhoure, rien ne peut changer tant que la société arabe reste musulmane. « L'état misérable de la femme arabe est la conséquence de la situation sociale que lui fait la loi musulmane. Quoi qu'en disent quelques-uns des "Jeunes Tunisiens" ... le Coran a pour ainsi dire exclu la femme de la société. »

De même que la politique de respect des pratiques religieuses préconisée par Valran, loin d'exprimer une tactique, relève, d'après sa formulation, d'une laïcité tolérante⁶⁰ se réclamant de Jules Ferry et d'un attachement réel pour l'Islam, de même Valran refuse de faire porter à la religion islamique la responsabilité du sort fait aux femmes en pays musulman. À plusieurs reprises en effet, il argumente que ce n'était pas l'Islam mais les usages « introduits dans la société musulmane après l'hégire pendant la période d'extension méditerranéenne » qui en portaient la responsabilité⁶¹. Poursuivant son raisonnement dans son article rédigé en août 1907, il aboutit à attribuer la responsabilité aux hommes. Ceux qui s'opposent à l'instruction des femmes ne seraient que des « dupes de

leur égoïsme de mâles jaloux [qui] craignent [...] pour leur autorité mal assurée l'initiative d'une femme éclairée». Ailleurs, il exprime son doute que Mahomet eût « condamné la femme à l'ignorance⁶² ». C'est plutôt « ses commentateurs ou ses faux disciples » qui ont « abaissé le rôle, avili la fonction de la femme », à l'instar, ajoute-t-il, de ce qui s'est passé dans le christianisme. Il faut, avertit-il, ne pas « juger une doctrine par Tartuffe » mais, plutôt, d'après les enseignements du maître. À l'encontre d'un Bonheure, Valran est convaincu que l'Islam est susceptible de modernisation. Et surtout, il exprime sa confiance que l'Islam n'est pas incompatible avec les sciences⁶³. Certes, il estime qu'il faudrait abandonner les traditions scolastiques encore dominantes dans l'enseignement donné à la Grande Mosquée et former les étudiants à des habitudes de la pensée active et à la capacité d'observer. Mais en critiquant la Grande Mosquée, il se défend de s'attaquer au dogme coranique. Il affirme plutôt combattre « la méthode, non par mépris de la tradition, mais par amour du progrès, parce que la lettre tue et que l'esprit vivifie ». Valran perçoit dans la Jeune Tunisie un organisme capable d'effectuer la modernisation de l'islam qu'il appelle de ses vœux, une modernisation par les sciences et, comme nous l'avons vu auparavant, par les femmes.

Il exprime en plusieurs occasions⁶⁴ son appui pour le mouvement Jeune Tunisie et pour une de ses figures clés, Abdeljelil Zaouche, « une des personnalités les plus respectées et les plus autorisées à représenter la société musulmane ». Au moment de l'affaire de Djellaz à l'automne 1911, à l'encontre des autorités françaises qui allaient inculper Zaouche et expulser les dirigeants du mouvement, il affirme que ni Zaouche, ni le mouvement, ni même le fanatisme musulman n'étaient responsables des émeutes provoquées par la proposition d'enregistrer la propriété du cimetière musulman de Djellaz à Tunis. Rien, écrit-il, « ne s'est passé là dans la rue que ce qui se passerait dans toute société de quelque religion qu'elle fût, si l'on touchait même avec la légitimité de la procédure légale au culte des morts ». Le coupable n'est ni « la jeune-Tunisie », car le fait « s'est produit en dehors d'elle », ni « le Coran, mais [...] la psychologie des foules⁶⁵ ».



Jeune femme Berbère de Tunisie, avec des tatouages et des bijoux traditionnels, début du XX^e siècle, par Rudolf Lehnert. Wikimedia Commons. Domaine public.

Valran ne manifestait nullement cette indifférence à la culture indigène que Chokri Ben Fradj affirmait caractéristique des milieux laïques français en Tunisie⁶⁶. Au contraire, dans plusieurs articles, il exprime son admiration pour les objets de la civilisation de l'Afrique du Nord. C'est le cas de la dentellerie⁶⁷, du tissage, de la fabrication de tapis, bref de l'ensemble des arts traditionnels⁶⁸. La ville maghrébine, blanche, dont la fraîcheur des maisons contras-

te avec l'inconfort des constructions modernes, suscite des passages de sa plume presque lyriques, tout comme sa situation hygiénique suscite des réticences⁶⁹. Il n'y a rien de passéiste dans cette fascination pour la civilisation matérielle orientale. D'après Valran, les motifs et les objets de l'artisanat traditionnel étaient recherchés par une clientèle européenne. Il militait par ses articles pour la modernisation de la fabrication artisanale et pour l'organisation des coopératives de vente afin de permettre aux indigènes de faire face à une concurrence industrielle européenne. Frappé non seulement par le pittoresque, mais encore par le confort de la ville arabe, Valran estime l'urbanisme indigène supérieur – au moins pour l'Afrique du Nord – à l'urbanisme européen, parce que mieux adapté au climat. Mais au lieu de la maintenir dans l'état comme un musée, il veut moderniser son infrastructure, surtout en ce qui touche l'hygiène.

Malgré le recours dans ses articles à des concepts psychologiques sommaires à base biologique, Valran se serait défendu d'entretenir le moindre sentiment raciste. Il soutient que les succès scolaires des élèves de l'école de Mme Eigneschenck ne faisaient qu'illustrer l'intelligence des musulmans⁷⁰. Loin de faire l'apologie d'une politique d'assimilation, il affirme soutenir par son appel à la modernisation l'association des peuples de l'Afrique du Nord et de la France. Valran restait plus proche de l'inspiration généreuse sous-tendant l'introduction en 1905 par Clémentel de la politique d'association présentée comme l'opposition à la politique de domination que de celle, très intéressée, défendue par les colons algériens et Eugène Étienne qui avaient vite ravalé l'associé indigène en auxiliaire affecté à « la rude besogne » de l'exploitation agricole⁷¹. Pour Valran, l'enseignement professionnel et scientifique prôné pour les indigènes n'avait rien d'un pis-aller à défaut d'un enseignement plus théorique, mais constituait un moyen de créer des chefs d'exploitations agricoles et d'entreprises indigènes qui serviraient d'associés à l'exploitation des richesses de la colonie, ou au moins du protectorat dans le cas de la Tunisie. En outre, Valran concevait l'association comme un mouvement à deux temps. Elle exigeait un effort des indigènes, mais aussi des Français. Valran leur recommandait fortement d'apprendre l'arabe et s'efforçait de démontrer les intérêts commerciaux et aussi politique et diplomatique de l'apprentissage des langues orientales qui était dans « l'intérêt de la France [...] puissance musulmane⁷² ». Il en vient à rêver d'une fusion entre cette France, qu'il qualifie de puissance musulmane, et les pays musulmans, surtout au niveau des élites. Constatant qu'il « n'existe aucune différence, hormis celle des caractères que nous constatons chez nous-mêmes, entre un lettré oriental et un lettré occidental de culture moderne », il conclut qu'il est possible de créer une communauté d'esprit des élites : « les élites peuvent se rencontrer, s'accorder⁷³ ». Au niveau des masses, cependant, la situation est tout autre. Il s'agissait d'une question de classe et non de race.

Conclusion

Entre le pourfendeur des pratiques traditionnelles indigènes, que nous avons examiné en première partie de cette communication, et l'islamophile, voire l'indigénophile, il n'y pas de véritable contradiction. Quelques idées se retrouvent à travers ses articles qu'il est possible de résumer comme suit. En premier lieu, on peut identifier le danger de disparition : disparition de la civilisation matérielle indigène, certes, mais surtout disparition démographique des indigènes, voire des Arabes. En cela, le discours de Valran se rapproche de celui des réformateurs anglais dans la mesure où leur discours porte l'influence, comme l'affirme Davin, de considérations démographiques. Et en deuxième lieu se présente la modernisation – entendue comme synonyme de pensée scientifique – que Valran envisage à titre de solution. Ce discours vise particulièrement les femmes, aussi bien indigènes que françaises. Elles font partie du problème, mais aussi de la solution. Agentes de colonisation, mais parce qu'également instruments de modernisation, les femmes françaises font œuvre charitable.

Là où résident de véritables tensions et contradictions, c'est entre les positions de Valran et celles de la *Dépêche coloniale*. Sur l'Islam et les mouvements de modernisation en son sein, comme Jeune Tunisie, Valran tient un discours bien éloigné de celui de ses collègues comme Bonhoure. Il n'est guère plus proche d'eux, et notamment d'Eugène Étienne, sur l'interprétation du concept de l'association. Dans ce journal que l'historien de l'Algérie coloniale Charles-Robert Ageron consultait pour se faire une idée des opinions et attitudes du mouvement colonial pur et dur, voire rapace, Valran apporte une voix de modération. Mais c'est une petite voix, qui ose à peine s'affirmer et qui souvent se rétracte. C'est une voix bienveillante, qui affirme que l'œuvre colonialiste, qu'elle présente comme œuvre de modernisation ou de civilisation, démontre la générosité de la France. Souvent en porte-à-faux par rapport à la ligne générale de la *Dépêche coloniale* Valran y reste peut-être pour montrer la diversité des opinions du Parti colonial, peut-être par inertie. Sa présence ou plutôt ses arguments servent aussi de caution morale au Parti colonial.

Bibliographie sommaire

- Accampo, Elinor A., « Gender, social policy, and the formation of the Third Republic: An Introduction », dans Elinor A. Accampo, Rachel G. Fuchs, Mary Lynn Stewart (dir.), *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*, Baltimore et Londres, John Hopkins University Press, 1995, p. 1-27.
- Cabanel, Patrick (dir.), *Une France en Méditerranée. Écoles, langue et culture françaises, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Creaphis, 2006.
- Ageron, Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, tomes I et II, Paris, Éditions Bouchène, 2005, première édition 1968.
- Clancy-Smith, Julia, « L'École Rue du Pacha, Tunis : l'enseignement de la femme arabe et "la Plus Grande France" (1900-1914) », *Clio*, numéro 12/2000, *Le genre de la nation* [En ligne], mis en ligne le 24 mai 2006, URL: <http://clio.revues.org/document186.html>
- Conklin, Alice, *A Mission to Civilize: The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997.
- Daughton, J. P., *An Empire Divided. Religion, Republicanism, and the Making of French Colonialism, 1880-1914*, Oxford, Oxford University Press, 2006
- Davin, Ana, « Imperialism and motherhood », *History Workshop Journal*, n° 5, spring 1978, p. 9-65.
- Horne, Janet R., *A Social Laboratory for Modern France. The Musée social and the Rise of the Welfare State*, Durham et Londres, Duke University Press, 2002.
- Horne, Janet R., « In pursuit of Greater France: Visions of empire among Musée social reformers, 1894-1931 », dans Julian Clancy-Smith and Frances Gouda (dir.), p. 21-42.
- Clancy-Smith, Julia (dir.), *Domesticating the Empire. Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville et Londres, University Press of Virginia, 1998.
- Lauro, Amandine, (dir.), *Colonialisme*, numéro spécial, *Sextant*, n° 25, 2008.
- Mayeur, Françoise « La femme dans la société selon Jules Ferry », dans François Furet (dir.), *Jules Ferry fondateur de la République*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, 1985, p. 79-87.
- Lorcin, Patricia, *Imperial Identities: Stereotyping, Prejudice and Race in Colonial Africa*, Londres, I. B. Tauris, 1995.
- Mann, Michael, « "Torchbearers upon the path of progress" Britain's ideology of a "moral and material progress" in India. An Introductory Essay », dans Harald Fischer-Tiné et Michael Mann (dir.), *Colonialism as Civilizing Mission. Cultural Ideology*, Londres, Anathem Press, 2004, p. 2-19.

Notes

1. Davin, Ana, « Imperialism and motherhood », *History Workshop Journal*, n° 5, spring 1978, p. 13.
2. Conklin, Alice, *A Mission to Civilize: The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Stanford, Stanford University Press, 1997, p. 63. Voir aussi, pour le cas de Lyautey, Horne, Janet R., *A Social Laboratory for Modern France. The Musée social and the Rise of the Welfare State*, Durham and London, Duke University Press, 2002, p. 264.
3. Mann, Michael, « "Torchbearers upon the path of progress": Britain's ideology of a "moral and material Progress" in India. An introductory essay », dans Harald Fischer-Tiné et Michael Mann (dir.), *Colonialism as Civilizing Mission. Cultural Ideology*, Londres, Anathem Press, 2004, p. 8.
4. Valran, Gaston, « Politique franco-indigène », *La Dépêche coloniale*, 18 mai 1904. Sauf indication contraire, les écrits de Valran proviennent de ce journal.
5. Valran, Gaston, « Apprenons à cultiver », 17 mars 1908.
6. Valran, Gaston, « Les "petits Belges" « colonisateurs », 11 janvier 1905; *id.* et F. Nicollet, *Algérie: les colonies françaises au début du XX^e siècle: cinq ans de Progrès (1900-1905)*, Marseille, Barlatier, 1906, p. 238, p. 271; Valran, Gaston, « Un programme agricole indigène en Tunisie », 24 février 1911; *id.*, « Deux rapports sur la Syrie », 3 avril 1924; *id.*, « La France éducatrice en Syrie », 10 mai 1924; *id.*, « En Tunisie », 21 octobre 1908.
7. Valran, Gaston, « Le culte de l'arbre en Tunisie », 29 décembre 1908. Comme le montre Caroline Ford, ce sont des positions répandues chez les colons et le personnel de l'administration forestière algériens de la fin du XIX^e siècle. Ford, Caroline, « Reforestation, landscape, conservation, and the anxieties of empire in French colonial Algeria », *American Historical Review*, vol. 113, n° 2, 2008, p. 349.
8. Valran, Gaston, « L'arbre et l'indigène », 16 décembre 1925.
9. Valran, Gaston, « Les sociétés musulmanes de bienfaisance en Tunisie », 3 octobre 1912.
10. Valran, Gaston, « La France éducatrice en Syrie », 10 mai 1924.
11. Valran, Gaston, « L'État-providence des indigènes », 20 mars 1909.
12. Daughton, J. P., *An Empire Divided. Religion, Republicanism, and the Making of French Colonialism, 1880-1914*, Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 147-148.
13. Valran, Gaston, « Notre politique démographique et sociale en Océanie », 29 mai 1925.
14. Valran, Gaston, « La rentrée scolaire, V », 16 novembre 1906.
15. Valran, Gaston, « "Primum vivere" », 17 février 1910.
16. Valran, Gaston, « La rentrée scolaire, V », 16 novembre 1906, et « Ecoles ménagères indigènes », 6 septembre 1904.
17. Valran, Gaston, « "Primum vivere" », 17 février 1910.
18. Valran, Gaston, « L'état-civil en Tunisie », 29 juin 1910.
19. Valran, Gaston, « "Primum vivere" », 17 février 1910.
20. Valran, Gaston, « L'assistance médicale en Algérie », 23 juin 1905.
21. Davin, Ana, « Imperialism [...] », p. 24-26, 37.
22. Valran, Gaston, « La rentrée scolaire, V », 16 novembre 1906.
23. Valran, Gaston et F. Nicollet, *Algérie [...]*, p. 280.
24. *Ibid.* p. 285.
25. Valran, Gaston, « La France éducatrice en Syrie », 10 mai 1924.
26. Valran, Gaston, « L'éducation de la femme anglaise », 15 août 1905.

27. Valran, Gaston, «Éducatrices de la Femme indigène», 7 août 1907, et *id.*, *Préjugés d'autrefois et carrières d'aujourd'hui*, Toulouse, Privat, Bibliothèque des parents et des maîtres, 1908, p. 329.
28. Valran, Gaston, «L'Alliance française», 14 février 1907.
29. Daughton, J.P., *An Empire Divided* [...], p. 148.
30. Valran, Gaston, «Notre politique démographique et sociale en Océanie», 29 mai 1925.
31. Valran, Gaston, «Éducatrices de la Femme indigène», 7 août 1907.
32. Valran, Gaston, «“Primum vivere”», 17 février 1910.
33. Lorcin, Patricia, *Imperial Identities: Stereotyping, Prejudice and Race in Colonial Africa*, London, I. B. Tauris, 1995, p. 67.
34. Valran, Gaston, «L'éducation de la femme anglaise», 15 août 1905.
35. Valran, Gaston, «Mœurs arabes», 26 novembre 1913.
36. Valran, Gaston, «Hommage à l'Alliance française», 21 août 1913.
37. Valran, Gaston, «Écoles ménagères indigènes», 6 septembre 1904. «Il va de soi que l'enseignement ainsi donné à un seul sexe risquait d'être totalement frappé de stérilité. Comment parler de progrès lorsque l'écolier sortant de l'école plongeait dans un milieu familial façonné par sa mère, lorsqu'un jeune évolué devait épouser une femme-enfant analphabète et superstitieuse [...] en refusant de laisser instruire les filles (on) retarda seulement sa nécessaire évolution et son émancipation.» Ageron, Charles-Robert, *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*, tome II, Paris et Alger, Editions Bouchène, 2005, première édition 1968, p. 960.
38. Valran, Gaston, «En Tunisie. Une politique de collaboration», 26 juin 1920.
39. Valran, Gaston, «Éducatrices de la Femme indigène», 7 août 1907.
40. Par exemple dans Valran, Gaston, *Préjugés d'autrefois* [...], p. 331.
41. Gaillard, Jean-Michel, *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989, p. 186, qui relève aussi l'influence de John Stuart Mill dans l'attitude de Ferry envers la question de l'enseignement des filles. Sur la question de l'idéal du mariage fait d'une «entière communion» entre les époux chez Ferry, voir Mayeur, Françoise «La femme dans la société selon Jules Ferry», dans François Furet (dir.), *Jules Ferry fondateur de la République*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, 1985, p. 85. Pour une interprétation plus critique de la politique républicaine, voir Accampo, Elinor A., «Gender, social policy, and the formation of the Third Republic: An Introduction», dans Elinor A. Accampo, Rachel G. Fuchs, Mary Lynn Stewart (dir.), *Gender and the Politics of Social Reform in France, 1870-1914*, Baltimore et Londres, John Hopkins University Press, 1995, p. 13-14.
42. Valran, Gaston, «Éducatrices de la Femme indigène», 7 août 1907.
43. Taraud, Christelle, «Genre, sexualité et colonisation. La colonisation française au Maghreb», dans Amandine Lauro (dir.), *Colonialisme*, numéro spécial *Sextant*, n° 25, 2008, p. 125.
44. G. Valran (incorrectement attribué à Vabran), «La femme française et la femme musulmane en Tunisie», *Le Musée social. Mémoires et documents*, n° 3, 1913, p. 41.
45. *Ibid.*, p. 45. Voir aussi, Horne, Janet R., «In pursuit of Greater France: Visions of empire among Musée Social reformers, 1894-1931», dans Julian Clancy-Smith et Frances Gouda (dir.), *Domesticating the Empire. Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville et Londres, University Press of Virginia, 1998, p. 38, et Clancy-Smith, Julia, «L'École Rue du Pacha, Tunis : l'enseignement de la femme arabe et “la Plus Grande France” (1900-1914)», *Clio*, numéro 12/2000, *Le genre de la nation* [En ligne], mis en ligne le 24 mai 2006, URL: <http://clio.revues.org/document186.html>. qui citent l'article.
46. Valran, Gaston, «L'éducation en Tunisie», 31 octobre 1908.

47. Valran, Gaston, « La mutualité féminine et la colonisation », *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1905, p. 306. Extrait, Bibliothèque nationale de France. 8 R Pièce 10964
48. Valran, Gaston, « L'éducation en Tunisie », 31 octobre 1908.
49. Valran, Gaston, « Éducatrices », 15 décembre 1903 ; *id.* « La rentrée scolaire, V », 16 novembre 1906.
50. Valran, Gaston, « Congrès de Tunis, II », 9 avril 1903.
51. Valran, Gaston, « Éducatrices » ; *id.*, « L'éducation de la Femme », 3 septembre 1904 ; *id.*, « Écoles ménagères indigènes », 6 septembre 1904 ; *id.*, « Les jeunes Musulmanes en Tunisie », 25 juin 1909. Voir aussi *id.*, « La femme française et la femme musulmane [...] », p. 45.
52. Clancy-Smith, Julia, « L'École Rue du Pacha [...] ». Voir aussi, pour une discussion de la contribution des femmes à la mission civilisatrice, Rogers, Rebecca, *From the Salon to the School Room. Educating Bourgeois Girls in Nineteenth-Century France*, University Park, (Penn.), Penn State University Press, 2005, p. 228-241. L'attitude de Valran sur l'enseignement comme facteur, entre autres, de relèvement des femmes musulmanes permettant le rapprochement des deux peuples fut exprimée par bien d'autres personnes au cours du XX^e siècle, dont Mme Allix qui avait ouvert une école pour musulmanes vers le milieu du siècle. Voir Guiard, Claudine, « La place des Européennes dans la colonisation de l'Algérie (1830-1939). Place impartie, place occupée », dans Amandine Lauro (dir.), *Colonialisme*, numéro spécial, *Sextant*, n° 25, 2008, p. 135 *et seq.*
53. Valran, Gaston, « L'enseignement féminin en Tunisie », 12 janvier 1911.
54. Valran, Gaston, « Que deviendront-elles ? », 22 juin 1910.
55. Taraud, Christelle, « Genre, sexualité et colonisation. [...] », p. 125.
56. Valran, Gaston, « Éducatrices de la Femme indigène », 7 août 1907.
57. Prudhomme, Claude, « Missions catholiques et rivalités culturelles en Méditerranée orientale (1870-1914) », dans Patrick Cabanel (dir.), *Une France en Méditerranée. Écoles, langue et culture françaises, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Créaphis, 2006, p. 45.
58. Clancy Smith, Julia, « The "passionate nomad" reconsidered. A european woman in l'Algérie française (Isabelle Eberhardt, 1877-1904) », dans Chaudhuri, Nupur et Strobel, Margaret (dir.), *Western Women and Imperialism. Complicity and Resistance*, Bloomington, 1991, p. 69.
59. Bonhoure, Eugène, « La femme musulmane », *La Dépêche coloniale*, 21 août 1909.
60. Valran, Gaston, « L'hygiène publique en Tunisie », 12 juillet 1907.
61. Valran, Gaston, « Éducatrices de la Femme indigène », 7 août 1907. Voir aussi « Mœurs arabes », 26 novembre 1913 où, à une explication sociohistorique d'une société organisée pour la guerre, Valran ajoute une explication géographique rappelant Montesquieu pour expliquer la situation des femmes.
62. Valran, Gaston, « Les jeunes Musulmanes en Tunisie », 25 juin 1909.
63. Valran, Gaston, « Une œuvre scolaire en Tunisie, III », 23 avril 1910.
64. Valran, Gaston, « La logique de la Jeune-Tunisie », 28 mai 1910.
65. Valran, Gaston, « Fin d'épreuves », 14 décembre 1911.
66. Ben Fradj, Chokri, « Identité et altérité dans la démarche de la laïcité coloniale : l'exemple de la Tunisie dans la première moitié du XX^e siècle (1901-1955) », dans Patrick Cabanel (dir.), *Une France en Méditerranée. Écoles, langue et culture françaises, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Créaphis, 2006, p. 260
67. Valran, Gaston, « Une industrie indigène en Tunisie », 4 juin 1914.
68. Valran, Gaston, « La rentrée scolaire, V », 16 novembre 1906 ; *id.*, et « L'enseignement professionnel en Tunisie », 20 novembre 1909.

69. Valran, Gaston, « Nos villes arabes : faut-il détruire ? Faut-il conserver ? », 3-4 août 1919 ; *id.*, « L'hygiène publique en Tunisie », 12 juillet 1907.
70. Valran, Gaston, « Que deviendront-elles ? », 22 juin 1910.
71. Ageron, *Les Algériens musulmans*, p. 999. Voir p. 981-1000 pour une discussion des utilisations variables et changeantes des termes et politique d'assimilation et d'association, tantôt conservatrices, tantôt libérales. .
72. Valran, Gaston, « Apprenons les langues orientales », 24 novembre 1910 ; et, même tonalité, *id.*, « La politique musulmane et l'enseignement de l'arabe », 8-9 août 1926. Voir aussi *id.*, « Apprenons l'arabe », le 7 janvier 1908 ; *id.*, « Éducation économique. Comment commercer avec les indigènes ? », 6 août 1921.
73. Valran, Gaston, « La logique du Protectorat », 8 septembre 1908.

LA JOURNALISTE ET FEMME D'INFLUENCE LOUISE WEISS (1893-1983) : PACIFISTE ET FÉMINISTE PAR OPPORTUNISME OU PAR CONVICTION ?

MARIE-EMMANUELLE REYTIER
CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES,
UNIVERSITÉ LAVAL (CANADA)

Louise Weiss s'est illustrée par son action en faveur de la paix et de la construction européenne. Depuis 1999, un des principaux bâtiments du parlement de Strasbourg porte d'ailleurs son nom. Députée européenne élue sur la liste gaulliste en juin 1979, elle occupa ses fonctions pendant près de quatre ans, jusqu'à son décès à l'âge de 90 ans en mai 1983. Son visage souriant, marqué par les années, a été publié dans la presse à maintes reprises et son parcours après 1945 est relativement bien connu¹. Pourtant, on oublie souvent qu'elle a commencé à militer en faveur de la paix en Europe plusieurs décennies avant son élection, sous la Troisième République, à la tête, d'abord, de la revue hebdomadaire *L'Europe Nouvelle*, entre 1918-1920 et 1934, puis de l'association La Femme Nouvelle, entre 1934 et 1938².



Louise Weiss en compagnie d'autres suffragettes en mai 1935. Wikimedia Commons. Domaine public.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle fut une journaliste de talent grâce à son sens du politique et à une bonne connaissance de la nature humaine. Bien que sa famille désapprouvât sa façon de vivre, les relations et l'argent de ses parents lui ouvrirent de nombreuses portes. Son éducation et son intelligence firent le reste. En dépit du machisme ambiant, elle devint incontestablement l'une des journalistes les plus influentes de Paris. Son engagement au service de la paix précéda celui en faveur du vote des femmes, une cause défendue seulement à partir de 1934.

Cette période de la vie de Louise Weiss est peu connue et cela s'explique en partie par l'état des sources. La Seconde Guerre mondiale a détruit la majeure partie de ses archives, notamment sa correspondance, et c'est pourquoi on ne dispose, pour la période antérieure au deuxième conflit mondial, que de son autobiographie et des nombreux articles qu'elle a publiés dans *Le Radical*, *La Revue de Paris*, *Le Petit Parisien*, *L'Information* ainsi que dans *L'Europe Nouvelle*³. En 1999, Célia Bertin lui a consacré une biographie⁴. Cet ouvrage est intéressant pour la période postérieure à 1945, car Bertin a utilisé les papiers de Louise Weiss entreposés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à Paris⁵. Toutefois, pour la période antérieure à 1945, il paraphrase en grande partie son autobiographie intitulée *Mémoires d'une Européenne*⁶. Or ces *Mémoires*, conçues comme un testament intellectuel, sont à utiliser avec un esprit critique, car elles relèvent autant de l'autobiographie que du genre romanesque, auquel Louise Weiss s'essaya à plusieurs reprises tout au long de sa vie⁷. D'autres travaux, souvent hagiographiques, lui ont été consacrés, mais ils laissent largement de côté son engagement féministe entre 1934 et 1938⁸.

Cette contribution a pour objectif d'analyser l'engagement pacifiste et féministe de Louise Weiss dans l'entre-deux-guerres et de répondre aux questions suivantes. Pourquoi, d'abord, a-t-elle rejoint les rangs des suffragettes⁹ françaises pendant 4 ans, entre 1934 et 1938, une période relativement courte et limitée dans le temps? Pourquoi, ensuite, ses activités pacifistes et surtout féministes ont-elles si peu retenu l'attention des historiens qui ont étudié la mobilisation des Françaises en faveur du vote des femmes pendant les années trente?

En suivant une démarche chronologique, il s'agit de présenter le parcours peu conventionnel d'une jeune fille de bonne famille, que son origine sociale destinait à devenir une épouse soumise et une mère de famille dévouée, mais qui dérogea à son milieu en embrassant la carrière de journaliste à la faveur des hasards de la vie et de la Première Guerre mondiale, puis en militant, de 1934 à 1938, pour étendre le droit de vote aux femmes avant de venir en aide aux réfugiés, de l'automne 1938 jusqu'à l'invasion allemande de mai 1940.

Une « demoiselle comme il faut », émancipée par la Première Guerre mondiale

Née le 25 janvier 1893 à Arras dans une famille alsacienne et protestante par son père, originaire d'Europe centrale et juive par sa mère, Louise Weiss fit ses études au lycée Molière à Paris malgré les réticences de son père, convaincu que les femmes n'avaient pas besoin de recevoir une instruction intellectuelle poussée pour devenir de bonnes maîtresses de maison¹⁰. Elle obtint ensuite un certificat de l'Université d'Oxford, où elle avait passé le mois d'août 1911 à parfaire son anglais, et surtout une agrégation de lettres classiques en juillet 1914. L'enseignement ne l'attirait toutefois pas : estimant que l'Université, avec ses « chefs miteux », ses « murs gris », ses « racontars » et ses « traitements de misère », était « incompatible avec sa nature », elle démissionna quelques jours plus tard¹¹.



Femme lisant l'Écho de Paris, c. 1900. Photographie numérisée par Romary. Wikimedia Commons. Domaine public.

À la veille de la Première Guerre mondiale, Louise Weiss était une jeune intellectuelle bien décidée à se réaliser qui n'avait pas encore vraiment trouvé sa voie. Certes, elle pensait déjà au journalisme, mais elle hésitait, surtout à cause des invectives de sa famille qui estimait que cette profession la « déclass[er]ait¹² ». De toute façon, elle aurait été bien incapable d'embrasser immédiatement cette carrière, car la préparation de l'agrégation l'avait tenue éloignée de l'actualité. En août 1914, la déclaration de guerre lui fit prendre conscience brutalement des réalités politiques.

La guerre était « une catastrophe¹³ » qui la frappa de « stupeur¹⁴ » comme de nombreux Français. À cette époque de l'année, en effet, les travaux des champs accaparaient l'attention des populations rurales. Dans la presse, le procès d'Henriette Caillaux¹⁵ reléguait au second plan la crise des Balkans¹⁶. Louise Weiss ne comprenait pas « cet amour du sacrifice que chaque Français confessait [...] en termes forcenés¹⁷ ». Perdre la vie pour la patrie lui était inconcevable. « La guerre! Je découvrais qu'elle n'avait pour moi aucun sens », affirme-t-elle dans ses *Mémoires d'une Européenne*¹⁸.

Son attitude changea le 25 août 1914 quand elle lut sur le mur de la mairie du petit village breton où sa famille était en villégiature que la France était occupée « de la Somme aux Vosges ». Elle comprit soudain que son pays risquait de perdre la guerre, contrairement à ce qu'affirmait la propagande gouvernementale¹⁹. Elle se décida alors à apporter son concours à l'effort de guerre en soignant des blessés évacués vers la Bretagne, mais elle trouvait sa tâche ingrate et aurait souhaité « comprendre la guerre et aider à la victoire autrement qu'en garde-malade et en gestionnaire de clinique²⁰ ».

L'occasion se présenta quelques mois plus tard. Au début de l'année 1915, le sénateur Justin Perchot, propriétaire du *Radical*, proposa à Paul Louis Weiss, un « ancien camarade », de rédiger des articles pour son quotidien, « l'une de ces obscures gazettes qui faisaient alors la pluie et le beau temps parlementaires²¹ ». Paul Louis Weiss, à la direction des mines au ministère des Travaux publics, était outré par l'« incompétence économique du gouvernement » et souhaitait la dénoncer²². Toutefois, peu enclin à prendre la plume, il accepta que sa fille rédigeât les articles à sa place et les publiât sous le pseudonyme Louis Lefranc, « Louis pour Louise, Lefranc pour leur sincérité²³ ».

Ses premiers articles réclamaient un renforcement du blocus de l'Allemagne²⁴. Dès la fin janvier 1915, elle fut autorisée par son père à « remplir les colonnes du *Radical* avec les sujets de [son] choix²⁵ ». Elle s'intéressa alors à divers thèmes comme la neutralité ambivalente de la Suisse²⁶, l'entrée en guerre de l'Italie²⁷ ou encore les ravages de l'alcoolisme dans la population française²⁸. Elle multipliait les recommandations censées permettre à la France de gagner la guerre. Ses articles consacrés aux prisonniers de guerre étaient particulièrement durs à l'égard de l'Allemagne, car le traitement réservé outre-Rhin aux prisonniers français la révoltait²⁹. Elle semblait ignorer la manière peu glorieuse dont la France traitait ses prisonniers allemands. Louise Weiss présentait invariablement les Allemands comme un peuple sans « honneur », que la République française avait pour mission de civiliser en lui apprenant « la liberté, l'égalité et la fraternité », valeurs universelles dont devaient se réclamer à ses yeux toutes les nations civilisées³⁰.

À l'automne 1915, la jeune pigiste se passionna pour la cause du rapprochement tchécoslovaque après avoir rencontré Milan Stéfánik au cours d'un dîner mondain³¹. Le Slovaque lui dressa un tableau désolant du sort des Slaves

en Europe centrale. Sous son influence, elle se mit à honnir l'empire des Habsbourg, alors que sa famille maternelle, liée à la grande bourgeoisie viennoise, l'avait sensibilisée aux différences culturelles entre l'empire du vieux François-Joseph et celui des Hohenzollern. Fin janvier 1916, Milan Stéfanik lui présenta Thomas G. Masaryk et Edvard Benès, qui la convainquirent du bien-fondé de leur combat pour le droit à l'autodétermination des minorités en Europe centrale³². Elle publia des articles sur l'empire des Habsbourg dans *Le Radical*, mais son rayon d'action restait limité, car, si sa famille était aisée, Louise Weiss ne disposait pas de fonds en main propre. En jeune fille pragmatique, elle avait certainement conscience de ce handicap. Elle n'hésita donc pas quand, en 1917, deux publicistes, Hyacinthe Philouze et Guy Rol, lui proposèrent de fonder une revue qu'elle baptisa *L'Europe Nouvelle*. Louise Weiss passait du statut de « secrétaire » de Justin Perchot depuis 1916 au *Radical* à celui de « secrétaire de rédaction » à *L'Europe Nouvelle* : une promotion dans les faits, sinon dans la forme³³.

Le premier numéro parut le 12 janvier 1918³⁴. En dépit des débuts prometteurs de la revue ou plutôt à cause d'eux, les dissensions entre Louise Weiss et ses deux chefs ne tardèrent pas à devenir insurmontables. Dans ses *Mémoires d'une Européenne*, elle explique avoir quitté *Le Radical* afin de promouvoir la paix, la démocratie et l'indépendance des nationalités d'Autriche-Hongrie, tandis que Hyacinthe Philouze et Guy Rol désiraient simplement faire un placement lucratif³⁵. Elle se garde bien d'évoquer sa position subalterne, dont elle devait pourtant souffrir à titre de femme forte et indépendante. Elle finit par démissionner de *L'Europe Nouvelle* en août 1919 et prit le chemin de l'Europe centrale, sans pour autant rompre avec le journalisme³⁶. En effet, à chaque étape, elle envoyait des articles au *Petit Parisien*, un des plus puissants journaux de l'époque par son tirage de 1,5 million d'exemplaires³⁷. Louise Weiss dépeint assez justement une Europe centrale en majorité rurale, pauvre et apolitique, avec la présence visible d'importantes minorités juives, non assimilées et misérables³⁸.

À la tête de *L'Europe Nouvelle*

De retour à Paris, elle apprit beaucoup au contact du rédacteur en chef du *Petit Parisien*, Élie-Joseph Bois, qui l'avait prise sous son aile³⁹. Dès 1920, ses conseils se révélèrent précieux, car Hyacinthe Philouze accepta qu'elle devienne « rédacteur en chef » d'une *Europe Nouvelle* à la dérive. Réussissant à écarter définitivement Philouze, elle prit la direction de la revue à la suite du décès accidentel de Guy Rol. Elle disposait enfin d'un organe de presse pour défendre sa politique européenne⁴⁰. Celle-ci était d'inspiration wilsonienne : *L'Europe Nouvelle* misait sur l'indépendance des minorités d'Europe centrale, l'instauration de la démocratie et la sécurité collective⁴¹.

Il est difficile de connaître l'influence réelle de l'hebdomadaire. Dans ses *Mémoires d'une Européenne*, Louise Weiss se garde bien d'évoquer son tirage, ce

qui semble indiquer qu'il était plutôt modeste comparé aux grandes revues de l'époque. En réalité, *L'Europe Nouvelle* était principalement lue par quelques sympathisants français et par des intellectuels francophones d'Europe centrale et orientale. Ses plaidoyers pour réviser le Traité de Versailles hérissaient la plupart des élus français. Ces derniers ne tenaient pas à décevoir leur électorat convaincu que l'Allemagne devait payer pour les destructions subies et ne plus jamais être en mesure de menacer de nouveau leur patrie⁴².

Comme Louise Weiss souhaitait continuer à voyager, elle se dota d'un « directeur politique » chargé de la remplacer à la tête de *L'Europe Nouvelle* pendant ses absences : son choix se porta sur Philippe Millet, un agrégé qui vivait au *Temps*⁴³. Au cours des mois suivants, la jeune femme retourna à Prague, à Vienne et à Belgrade en continuant à publier les récits de ses rencontres dans *Le Petit Parisien* et dans *L'Europe Nouvelle*⁴⁴. Puis, réussissant à convaincre Élie-Joseph Bois de financer son périple, elle se rendit « par curiosité intellectuelle » en Russie⁴⁵.

Officiellement, Louise Weiss partait estimer les besoins des populations russes pour le compte de la Croix-Rouge française. Une lettre de recommandation de Philippe Berthelot, secrétaire général du Quai d'Orsay, devait lui permettre de recevoir l'aide des autorités françaises en chemin – la France n'avait pas alors de représentant à Moscou – tandis qu'une autre lettre, celle-là d'Edvard Benès, était destinée à lui ouvrir les portes de la mission militaire tchécoslovaque une fois sur place. Officieusement, elle devait renseigner les lecteurs du *Petit Parisien* et de *L'Europe Nouvelle* tout en informant Benès. Philippe Berthelot ne semble pas avoir exigé de comptes rendus de Louise Weiss, qu'il considérait au fond comme une aventurière⁴⁶.

De septembre à novembre 1921, elle séjourna à Moscou et rencontra les principaux dirigeants bolcheviques (en particulier Léon Trotsky, à la tête de l'Armée Rouge, Youri Kamenev, président du soviet de Moscou, Georges Tchitcherine, Commissaire du Peuple aux Affaires étrangères, et Karl Radek, rédacteur en chef de la *Pravda*), tous désireux d'expliquer leur politique à la journaliste dont ils connaissaient l'agenda officieux. Lénine et Staline, estimant avoir mieux à faire, refusèrent de la recevoir⁴⁷.

En lisant ses *Mémoires*, on devine que Louise Weiss fut séduite un temps par le communisme. Toutefois, contrairement à beaucoup d'intellectuels de sa génération, elle ne devint pas communiste⁴⁸. En républicaine convaincue, elle pensait qu'un système politique devait être au service des citoyens, et non le contraire⁴⁹. Pendant l'entre-deux-guerres, ses sympathies politiques restèrent de centre gauche, proches du Parti radical.

Une femme d'influence

Laissant à ses collaborateurs le soin de rédiger les articles de *L'Europe Nouvelle*, Louise Weiss publiait moins. Elle consacrait l'essentiel de son temps à entretenir avec soin son réseau de relations dans le Tout-Paris politique et économique. La majorité des grands de la Troisième République considéraient les femmes comme des procréatrices ou des objets de plaisir et les traitaient comme des créatures inférieures à leur service. La plupart du temps, les femmes d'influence étaient des favorites, à l'exemple de la marquise Marie-Louise de Crussol, la maîtresse d'Édouard Daladier, ou encore de la comtesse Hélène de Portes, auprès de Paul Reynaud. Louise Weiss sut imposer son style dans des cercles où les femmes désireuses d'être traitées à l'égal des hommes n'étaient pas les bienvenues.

Sa vie sentimentale ressemblait étrangement à celle de ses homologues masculins. En effet, elle multiplia les liaisons avec des responsables de la Troisième République. Ses *Mémoires d'une Européenne* abordent le sujet avec une grande discrétion, laissant aux lecteurs le soin d'imaginer le degré d'intimité atteint, car elle était visiblement soucieuse de préserver sa réputation en présentant son comportement comme moralement irréprochable. Ainsi, elle suggère plus qu'elle n'avoue son amitié amoureuse avec Édouard Herriot, appelé à la présidence du Conseil par Gaston Doumergue après la victoire du Cartel des gauches – soutenu par *L'Europe Nouvelle* – en mai 1924⁵⁰. Bien qu'elle ne pût s'habituer à la « gaillardise » du maire de Lyon, elle l'accompagna à maintes reprises dans ses déplacements, notamment en juillet 1924 à Londres où il régla avec les Britanniques les modalités d'entrée en application du plan Dawes – un mémorandum pour le paiement des réparations après l'échec de l'occupation de la Ruhr en 1923⁵¹.



Jeune femme à la lettre, 1929, par Léon Gard. Huile sur toile, 73 x 54 cm. Photographie originale de Thierry Gard. Wikimedia Commons. Domaine public.

À Genève en 1924, elle rencontra Aristide Briand. Séduite par ses idées, elle lui apporta son soutien dans son combat pour réconcilier durablement les Français et les Allemands au sein d'une Europe unie et désarmée⁵². En janvier 1925, elle se rendit à Berlin pour interviewer plusieurs responsables politiques et s'entretint notamment avec Gustav Stresemann⁵³. Comme Aristide Briand et Gustav Stresemann, Louise Weiss était convaincue que la république de Weimar ne devait pas être laissée au ban des nations, une situation ne bénéficiant qu'aux extrémistes⁵⁴. Elle salua la signature du traité de Locarno, à l'automne 1925, et l'entrée de l'Allemagne à la Société des Nations (SDN) l'année suivante⁵⁵. Le 27 août 1928, elle se félicita de la signature du pacte Briand-Kellogg par de nombreux pays européens, y compris l'Allemagne⁵⁶. Ce pacte de renonciation à la guerre, initié par Aristide Briand avec le concours du secrétaire d'État américain Frank Kellogg, lui sembla de bon augure, même si elle se montrait de plus en plus convaincue de l'impuissance de la SDN dont les assemblées interminables ne débouchaient sur rien⁵⁷.

L'Europe Nouvelle salua le plan Young – destiné à prendre la suite du plan Dawes prévu pour cinq ans – adopté par le Reichstag le 11 mars 1930⁵⁸. D'après l'hebdomadaire, ce nouveau mémorandum, plus réaliste que le précédent, consolidait la paix en permettant à l'Allemagne de payer les réparations tout en retrouvant son indépendance financière⁵⁹. *L'Europe Nouvelle* soutint également les discussions sur le désarmement, jugeant toutefois leur progression bien trop lente, et s'enthousiasma pour le plan d'« Union européenne » d'Aristide Briand⁶⁰.

Ces prises de position provoquèrent de vives réactions de la part de *L'Action française*, journal de la ligue du même nom. Louise Weiss devint la bête noire de Léon Daudet – fils d'Alphonse et éditorialiste attitré du journal antisémite de Charles Maurras – qui vilipendait la politique de « chien crevé » d'Aristide Briand et la traitait de « monstre judéo-boche⁶¹ ». Ces insultes répétées ne déplaisaient pas à Louise Weiss : elle avoue dans ses *Mémoires d'une Européenne* que celles-ci « sculptaient [son] personnage et [la] confirmaient dans [son] action⁶² ». Elles témoignaient de l'importance grandissante de *L'Europe Nouvelle* et valaient à la revue une audience inespérée dans des cercles de pensée qui lui étaient hostiles.

La paix par les femmes

Au début des années trente, la crise économique qui déferla sur l'Europe à la suite du krach de la bourse de Wall Street, le 25 octobre 1929, assombrit définitivement le ciel des relations internationales⁶³. En Allemagne, les nationaux-socialistes firent irruption sur la scène politique : leur parti, qui avait recueilli 2,6 % des voix aux élections au Reichstag le 20 mai 1928, obtint 18,3 % des suffrages à celles du 14 septembre 1930, se classant ainsi deuxième après le Parti socialiste et ses 24,5 %⁶⁴.

Consciente du danger, Louise Weiss fonda La Nouvelle École de la Paix, inaugurée le 3 novembre 1930 sous la présidence de Paul Painlevé, ministre de la Guerre de 1925 à 1929, afin d'intensifier l'action de *L'Europe Nouvelle*⁶⁵. Fin septembre 1931, la journaliste accompagna Pierre Laval, président du conseil depuis le 27 janvier 1931, et Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, à Berlin où ils devaient s'entretenir avec le chancelier Heinrich Brüning, entré en fonction le 30 mars 1930. Un soir, au lieu d'assister à une réception donnée à la chancellerie en l'honneur des invités français, elle se rendit au Sport-Palast pour écouter Adolf Hitler haranguer les foules. Elle acquit la conviction qu'il allait prendre le pouvoir prochainement et se rendit à Prague pour en informer Edvard Benès qui ne voulut pas la croire⁶⁶.

L'arrivée d'Adolf Hitler au pouvoir le 30 janvier 1933 ne surprit pas Louise Weiss : la crise avait laminé les « classes moyennes », « armature » des démocraties⁶⁷. De plus, le pays était désorganisé et son président, le maréchal Paul von Hindenburg, un vieillard sénile⁶⁸. Contrairement à d'autres journalistes, par exemple Emil Ludwig qui écrivait à l'époque dans le *Sunday Times* qu'Adolf Hitler et ses sbires se ridiculiserait s'ils arrivaient au pouvoir, Louise Weiss ne se berça pas d'illusions sur la nature du régime que les nazis voulaient instaurer⁶⁹. Le 4 février 1933, elle écrivait qu'« il serait vain de penser que l'expérience Hitler [devait] être de courte durée⁷⁰ ». Elle ajoutait : « Rien n'est plus dangereux que ce genre d'expérience, en quelque endroit qu'elle soit tentée ; une démocratie qui s'abandonne ne retrouvera pas de sitôt les libertés perdues. À bien plus forte raison la démocratie allemande qui n'a jamais eu qu'une existence théorique⁷¹ ».

Découragée par le retrait de l'Allemagne de la SDN en octobre 1933 et la décomposition croissante de la vie parlementaire française, elle quitta, épuisée, la direction de *L'Europe Nouvelle* au début février 1934⁷². La Nouvelle École de la Paix dut fermer ses portes en 1936, juste après la remilitarisation de la Rhénanie⁷³. Les dernières conférences « se déroulèrent dans la peur, la confusion, le tumulte ou l'absentéisme⁷⁴ ». En six ans, ses « écoliers », devenus moins nombreux, s'étaient radicalisés et « huaient les arguments des orateurs », ce qui donnait lieu à des échauffourées⁷⁵. Louise Weiss ne s'avoua pourtant pas vaincue. Elle recentra ses forces sur la défense des droits des femmes, en qui elle mit désormais ses espoirs de paix. Féminisme et pacifisme devinrent pour elle indissociables, car elle se plut à penser que seules les femmes pouvaient mettre un terme aux guerres menées par les hommes⁷⁶.

Le féminisme de Louise Weiss répondait à son idéal républicain : dès la plus tendre enfance, sa famille, des « féodaux républicains⁷⁷ », lui avait inculqué la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » qui, jusque-là, « n'avait jamais libéré, servi ou encouragé que des hommes⁷⁸ ». Adopter la cause des femmes servait aussi son ambition personnelle : depuis son départ de *L'Europe Nouvelle*, elle cherchait à s'investir dans un nouveau combat susceptible de combler sa soif de

reconnaissance et de notoriété. Son énergie restait inemployée, car ses « confrères n'entendaient pas confier à une femme une responsabilité éditoriale, si mince fût-elle⁷⁹ ».

Contactée au printemps 1934 par Marcelle Kraemer-Bach, secrétaire générale adjointe de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes (UFSF)⁸⁰, elle rencontra Cécile Brunschvicg⁸¹, présidente de l'UFSF, chez Germaine Malaterre-Sellier, vice-présidente. Ces femmes espéraient relancer leur mouvement grâce à Louise Weiss qui leur conseilla de se désolidariser du Parti radical pour attirer un public plus large, de susciter la curiosité de la presse par des actions originales et, surtout, d'augmenter leurs subsides⁸². En août 1934, il fut décidé que Louise Weiss dirigerait des campagnes de propagande en faveur de l'UFSF tout en préservant son « autonomie morale et financière⁸³ ». Elle se brouilla cependant quelques semaines plus tard avec Cécile Brunschvicg à propos de l'inauguration, le 6 octobre 1934, d'une boutique féministe qu'elle avait eu l'idée d'ouvrir sur les Champs-Élysées⁸⁴. La journaliste créa alors sa propre association, La Femme Nouvelle : Association pour l'égalité des droits civils entre Français et Françaises, qui multiplia les manifestations et tenta en vain d'exercer des pressions sur le gouvernement pour étendre le suffrage aux femmes⁸⁵. Elle devint rapidement l'une des suffragettes les plus connues de France et, en mai 1936, Léon Blum lui proposa d'entrer dans son gouvernement si elle consentait, en échange, à interrompre sa campagne. Louise Weiss refusa de se plier au chantage : « j'ai lutté, non pour être nommée mais pour être élue », lui répondit-elle⁸⁶.

En dépit de ses efforts, elle se rendit compte au fil des mois que le combat des suffragettes intéressait de moins en moins l'opinion publique, inquiète de la guerre qui semblait inévitable avec l'Allemagne hitlérienne. À la fin de l'année 1937, elle décida de réorienter son combat en fondant un nouveau groupement, l'Union des Françaises décorées de la Légion d'honneur, destiné à mobiliser les Françaises dans la défense du pays par l'organisation de conférences et la distribution de tracts livrant les instructions à suivre pour se protéger des bombardements et des gaz en cas d'attaque ennemie⁸⁷. En 1938, alors que l'Allemagne annexait les Sudètes, l'association rassembla également des milliers d'engagements de volontaires prêtes à apporter leur concours aux militaires en cas de conflit. Ces engagements, transmis à la Préfecture de Paris, restèrent sans réponse sur ordre d'Édouard Daladier. Le ministre de la Guerre, membre du Parti radical, ne souhaitait pas instituer de service militaire féminin, prélude au droit de vote qui, pensait-il avec ses amis socialistes, renforcerait les partis de droite au détriment de ceux de gauche⁸⁸. Même en août 1939, Louise Weiss ne parvint pas à faire enrôler ses volontaires et en conclut : « Nous avions été vaincues par la III^e République, moins patriote que socialiste et radicale-socialiste⁸⁹ ».

Louise Weiss garda un souvenir amer de son engagement féministe: il s'agissait de « l'une des campagnes les plus ingrates de [sa] vie, plus épuisante encore que [son] apostolat pour la Société des Nations⁹⁰ ». Elle se heurta en effet à l'indifférence des masses et à l'hostilité des élites républicaines. Ces dernières refusaient d'accorder le droit de vote aux femmes, car elles estimaient que leur vote aurait scellé probablement la fin du régime – les émeutes du 6 février 1934 demeuraient très présentes dans les esprits. Leurs épouses et leurs maîtresses se braquèrent contre la journaliste parce qu'elles « préféraient les avantages que leurs maris » ou amants tiraient de leur position sociale⁹¹. Dans ses *Mémoires d'une Européenne*, Louise Weiss ne mentionne pas l'envie, voire la jalousie, de ces Françaises, mais celle-ci a certainement motivé la plupart des attaques personnelles dont elle fit les frais: pour ces femmes dépendantes et à l'ombre de la réussite de leurs maris ou amants, l'ancien « rédacteur en chef » de *L'Europe Nouvelle* incarnait la liberté et l'accomplissement professionnel auxquels elles avaient été contraintes de renoncer. Louise Weiss s'épuisa dans un combat qu'elle mena pratiquement seule, car bien peu de femmes étaient véritablement libres de leurs choix: même les « trois plus célèbres aviatrices du moment, Adrienne Bolland, Maryse Bastié et Hélène Boucher », présentes à une retentissante assemblée organisée à Bordeaux le 8 octobre 1934 par La Femme Nouvelle, renoncèrent à soutenir son combat sous la pression de l'industrie aéronautique dont elles dépendaient⁹².

En définitive, après l'expérience traumatisante de la Première Guerre mondiale qui a éveillé la conscience politique de Louise Weiss, plusieurs phases distinctes ont rythmé son engagement pour la paix. La première, de 1920 à 1934, correspond à ses années passées à la tête de *L'Europe Nouvelle*. Guidé par le mot d'ordre « plus jamais ça », le « rédacteur en chef » se fit l'avocate de la coopération interétatique en pensant que la SDN empêcherait une nouvelle guerre sur le sol européen. Au printemps 1934, à la suite de l'échec patent de la SDN, Louise Weiss commença à militer pour le droit de vote des femmes avec le même objectif: préserver à tout prix la paix. Puis, à partir de l'automne 1938, ayant compris que la guerre était inévitable et que son combat féministe n'aboutirait pas, elle s'investit dans l'aide aux réfugiés jusqu'à la fin de la drôle de guerre. Par conséquent, la véritable césure n'eut pas lieu au printemps 1934, mais en janvier 1939, avec la création du Comité des Réfugiés dont elle assumait le secrétariat général. D'une certaine manière, en acceptant cette charge, Louise Weiss reconnaissait que son combat en faveur de la paix était caduc.

Son engagement en faveur du vote des femmes avait certes un caractère opportuniste, mais il reposait aussi sur des convictions profondes: son féminisme était si inhérent à sa personnalité qu'elle estimait devoir le dépasser chaque fois que les circonstances le permettaient. Louise Weiss devint donc une suffragette autant par conviction que par dépit: celui de ne pouvoir agir dans l'arène politique à l'égal des hommes. Son parcours est exceptionnel dans la

mesure où elle était une journaliste respectée avant d'adhérer au mouvement féministe, contrairement à de nombreuses dirigeantes d'association qui avaient épousé la cause des femmes dans les années vingt afin de se faire un nom. En réalité, au milieu des années trente, se voir cataloguer comme suffragette et non plus comme « rédacteur en chef » de *L'Europe Nouvelle* représentait pour Louise Weiss une sorte de déclassement social à l'image de son passage du statut de jeune fille de bonne famille à marier à celui de journaliste pendant la Première Guerre mondiale.

L'engagement de Louise Weiss avant 1945 est tombé dans l'oubli pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle s'impliqua dans deux combats soldés par des échecs : la SDN ne réussit pas à préserver la paix et les femmes françaises n'obtinrent pas le droit de vote pendant les années trente. Au-delà de ces échecs, le silence se fit sur son action parce qu'elle était trop indépendante et son parcours trop inclassable pour prendre la tête d'un mouvement politique : les élites de la Troisième République – y compris les grands noms du féminisme – avaient été formées dans les mêmes moules alors que le « rédacteur en chef » de *L'Europe Nouvelle* était un électron libre. Par ailleurs, son caractère plutôt autoritaire et tranchant ne l'aida pas à constituer un groupe de pression, instrument indispensable pour lui permettre de s'imposer face aux grands noms du féminisme français des années trente.

Lorsqu'en avril 1944, le général de Gaulle accorda enfin le droit de vote aux femmes, Louise Weiss se détourna définitivement du combat féministe pour deux raisons principales : d'une part, elle avait obtenu ce qu'elle souhaitait et, d'autre part, elle avait toujours considéré ce repli sur la cause féministe comme une régression dans la mesure où les femmes devaient démontrer leur valeur en s'engageant dans les mêmes combats que ceux menés par les hommes. Des préoccupations d'amour-propre ont probablement été tout aussi déterminantes : elle n'avait réussi ni à s'imposer comme la chef incontestée du mouvement féministe, ni à récolter les lauriers de son combat. En effet, de Gaulle avait coupé court aux revendications des féministes en accordant le droit de vote aux femmes à un moment où ces dernières avaient d'autres priorités pendant les derniers mois de la guerre⁹³.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Louise Weiss ne parvint pas à se faire une place dans l'arène politique française, car celle-ci se montrait peu accueillante pour les femmes, en particulier si elles n'étaient pas communistes ou catholiques. De surcroît, elle avait fait trop longtemps cavalier seul et le Parti radical, qu'elle souhaita rejoindre « en 1944, immédiatement après la Libération », ne voulut pas d'elle⁹⁴. Suite à ce nouvel échec, les sympathies politiques de Louise Weiss évoluèrent vers la droite et elle adhéra au Rassemblement du Peuple français (RPF) fondé par le général de Gaulle en 1947. Toutefois, en dépit de ses efforts, ses nouveaux amis ne lui permirent pas d'exercer les fonctions qu'elle eut souhaitées afin d'être en mesure d'influencer la politique

étrangère de la France. Le 11 juillet 1952, elle finit par démissionner de la vice-présidence du Conseil national du RPF, au sein duquel le général de Gaulle l'avait nommée en avril 1949⁹⁵.

Pour surmonter sa déception, perceptible dans le ton de ses écrits, l'insoumise s'exila à sa manière en parcourant la planète⁹⁶. Elle assista en témoin à la dislocation de l'empire colonial français et se résolut à l'indépendance de l'Algérie à contrecœur⁹⁷. Ses longs périple donnèrent lieu à des livres, à de nombreux articles, à des interventions et à des documentaires⁹⁸. En juillet 1961, de Gaulle récompensa son action en faveur de la diffusion de la culture française aux quatre coins du monde en l'élevant au grade de Commandeur de la Légion d'honneur⁹⁹. Le nom de Louise Weiss aurait certainement été définitivement oublié si, à la fin des années soixante, elle n'avait de nouveau trouvé un projet qu'elle estimait à sa mesure : la construction d'une « Europe des citoyens » unis par un fond culturel et spirituel commun¹⁰⁰.

Notes

1. Carrère d'Encausse, Othon [sic] de Habsbourg, Hélène, Pflimlin, Pierre et Delors, Jacques (dir.), *Louise Weiss*, Lausanne, Fondation Jean Monnet pour l'Europe/Centre de Recherches européennes, 1989. Montbrial, Thierry de, « L'idéalisme et le réalisme de Louise Weiss », *Revue des deux mondes*, janvier 1992, Paris, p. 87-94. Leclant, Jean, « Louise Weiss : la grand-mère de l'Europe », *Historiens et Géographes*, 340, Paris, 1993, p. 37-40. Bess, Michael, *Realism, Utopia and the Mushroom Cloud. Four Activist Intellectuals and their Strategies for Peace, 1945-1989: Louise Weiss (France), Leo Szilard (USA), E. P. Thompson (England), Danilo Dolci (Italy)*, Chicago/London, 1993, p. 1-39. Fondation Jean Monnet pour l'Europe (dir.), *Louise Weiss, l'Européenne*, Lausanne, Centre de Recherches européennes, 1994. Conte, Arthur, *Grandes Françaises du XX^e siècle*, Paris, Plon, 1995, p. 9-38. Saint-Ouen, François, *Les grandes figures de la construction européenne*, Genève, Centre européen de la culture, 1997. Loetscher, Michel, *Louise Weiss : une Alsacienne au cœur de l'Europe*, Nancy, Place Stanislas, 2009.
2. De janvier 1918 à août 1919, Louise Weiss était officiellement la « secrétaire de direction » de *L'Europe Nouvelle*. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1 : *Une petite fille du siècle, 1893-1919*, Paris, 1968, p. 248. D'après la page de titre de *L'Europe Nouvelle*, elle en fut l'« éditeur » d'avril 1920 à février 1934 et le « rédacteur en chef » d'avril 1920 à février 1926 sous le nom de « L. Weiss », une façon de faire oublier qu'une femme était à la tête de la revue. Elle signa « Louise Weiss » son dernier article, publié le 3 février 1934.
3. *L'Europe Nouvelle. Revue hebdomadaire des questions extérieures, économiques et littéraires* (1.1918 - 23.1940).
4. Bertin, Célia, *Louise Weiss*, Paris, Albin Michel, 1999.
5. Nouvelles acquisitions françaises (NAF), Legs, Cotes 17 794-17 862 et NAF Legs 1983, Don 84-06. D'autres documents (lettres, notices, etc.) se trouvent à la bibliothèque de Strasbourg, à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne et au Musée Louise Weiss à Saverne. Les documentaires réalisés par Louise Weiss après 1945 se trouvent aux Archives du Film, Bois d'Arcy.
6. Les *Mémoires d'une Européenne* sont parues en plusieurs temps. Entre 1968 et 1970, les éditions Payot ont publié les trois premiers tomes intitulés : *Mémoires d'une Européenne*, tome 1 : *1893-1919*, Paris, 1968 ; *Mémoires d'une Européenne*, tome 2 : *1919-1934*, Paris, 1969 ; *Mémoires d'une Européenne*, tome 3 : *1934-1939*, Paris, 1970. Le tome 1, publié en 1968, reprend partiellement le texte des *Souvenirs d'une enfance républicaine* de 1937, publié à nouveau par Gallimard en 1945. La section sur la Première Guerre mondiale et les annexes y ont été ajoutées. Entre 1971 et 1976, les éditions Albin Michel ont publié les trois tomes suivants : *Le Sacrifice du chevalier, 3 septembre 1939 – 9 juin 1940*, Paris, 1971 ; *La Résurrection du chevalier, juin 1940 – août 1944*, Paris, 1974 ; *Tempête sur l'Occident, 1945-1975*, Paris, 1976. Par la suite, Albin Michel a réédité les trois premiers tomes en changeant les titres mais sans modifier le texte de l'édition 1968-1970 : *Une petite fille du siècle, 1893-1919*, Paris, 1978 ; *Combats pour l'Europe, 1919-1934*, Paris, 1979 ; *Combats pour les femmes, 1934-1939*, Paris, 1980.
7. Louise Weiss a publié plusieurs romans : *Délivrance* (Paris, Albin Michel, 1936) ; *La Marseillaise*, 3 tomes (Paris, Gallimard, 1945-47) ; *Sabine Legrand* (Paris, Julliard, 1951) ; *Dernières voluptés* (Paris, Albin Michel, 1979). Ces romans n'ont pas remporté le succès que Louise Weiss escomptait et cela à juste titre, car, même si l'écriture est alerte et de bonne tenue, ils sont assez insipides. Louise Weiss fut une grande journaliste, mais pas une grande écrivaine.
8. Rousseau, Corinne, *L'Europe Nouvelle et les relations franco-allemandes, 1924-1930*, mémoire de maîtrise de l'Université Paris IV, 1990. *Id.*, *La Nouvelle École de la Paix, 1930-1936*, mémoire de DEA de l'Université Paris IV, 1991. Guieu, Jean-Michel, *L'Europe Nouvelle et la conscience européenne dans les années vingt*, mémoire de maîtrise sous la direction de René Girault à l'Université Paris I, 1993. Franza, Michel, *L'Europe Nouvelle, 1920-1934 : étude et réactions d'une revue politique face au mouvement de rénovation internationale et sa double*

- approche de la construction de la paix par la presse et la Société des Nations*, thèse de l'Université de Lille 3, 1994. Meißner, Kristina, *Louise Weiss (1893-1983). Friedensengagement und Friedensverständnis einer französischen Intellektuellen der Zwischenkriegszeit*, Diplomarbeit, Universität de Hambourg, 1999. Kershaw, Angela, « Louise Weiss: Fin de Siècle chez une femme du siècle », in *Romance Studies*, 18 /1 (juin 2000), p. 45-55. Kershaw, Angela, « Women's Writing and the Creation of Political Subjectivities in Inter-War France. Louise Weiss: Novelist, Autobiographer and Journalist », in Angela Kershaw et Angela Kimyongür (dir.), *Women in Europe Between the Wars: Politics, Culture and Society*, Aldershot, Ashgate, 2006, p. 55-72. Walle, Marianne, « Nationalismes et internationalisme dans l'entre-deux-guerres à travers les itinéraires d'Annette Kolb, Marie-Elisabeth Lüders et Louise Weiss », in Jean-Marc Delaunay et Yves Denéchère (dir.), *Femmes et relations internationales au XX^e siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2007, p. 247-254.
9. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 3: 1934-1939, p. 22-23.
 10. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1: *Une petite fille du siècle, 1893-1919*, p. 11-105.
 11. *Ibid.*, p. 106-114, 124-133, 163.
 12. *Ibid.*, p. 158. Mayeur, Françoise, *L'Éducation des filles en France au XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1979, p. 148-180. Smith, Bonnie G., *Ladies of the Leisure Class: the Bourgeoisies of Northern France in the Nineteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 1981, p. 187-217. Rogers, Rebecca, *From the Salon to the Schoolroom: Educating Bourgeois Girls in Nineteenth-Century France*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2005, p. 19-43, 201-225.
 13. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1:[...], p. 166.
 14. *Ibid.*, p. 171.
 15. Le 16 mars 1914, Henriette Caillaux tira sur Gaston Calmette, le directeur du *Figaro*, parce que le quotidien avait entaché la réputation de son époux Joseph Caillaux, ministre des Finances, en publiant des lettres à caractère privé. Elle fut acquittée le 28 juillet 1914 à l'issue d'un procès très médiatique. Voir: Berenson, Edward, *The Trial of Madame Caillaux*, Berkeley, University of California Press, 1992.
 16. Becker, Jean-Jacques, « La population française face à l'entrée en guerre », in *id.* et Stéphane Audoin-Rouzeau (dir.), *Les sociétés européennes et la guerre de 1914-1918*, Paris, Centre d'histoire de la France contemporaine, 1990, p. 35-37.
 17. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1: [...], p. 171. À propos de l'état de l'opinion publique en France en août 1914, voir Becker, Jean-Jacques, *1914: Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1977, p. 269-363.
 18. Weiss, Louise, *ibid.*
 19. *Ibid.*, p. 182. Renouvin, Pierre, *La crise européenne et la Première Guerre mondiale (1904-1918)*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 215-256.
 20. Weiss, Louise, *ibid.*, p. 196.
 21. *Ibid.*, p. 210.
 22. *Ibid.* À propos des difficultés de ravitaillement des armées françaises pendant les premiers mois du conflit voir Thoss, Bruno, « Munitionskrise », dans Gerhard Hirschfeld, Gerd Krumeich, Irina Renz (dir.), *Enzyklopädie Erster Weltkrieg*, Paderborn / München / Wien / Zürich, Schöningh, 2003, p. 727-728. Zilch, Reinhold, « Rohstoffbewirtschaftung », dans Gerhard Hirschfeld, Gerd Krumeich, Irina Renz (dir.), *Enzyklopädie Erster Weltkrieg*, Paderborn / München / Wien / Zürich, Schöningh, 2003, p. 797-800.
 23. Louise Weiss, *ibid.*, p. 210.

24. Lefranc, Louis, « La Guerre économique. La question du charbon », *Le Radical*, 35^e année (jeudi 14 janvier 1915). Lefranc, Louis, « La Guerre économique. La question du charbon – Les mesures à prendre », *Le Radical*, 35^e année (20 janvier 1915).
25. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1 : [...], p. 210.
26. Lefranc, Louis, « Un nouveau monopole du gouvernement suisse », *Le Radical*, 35^e année (2 février 1915). Lefranc, Louis, « La guerre économique. Étude rétrospective », *Le Radical*, 35^e année (8 février 1915). Lefranc, Louis, « La Suisse et les Alliés », *Le Radical*, 35^e année (21 août 1915).
27. Lefranc, Louis, « L'humour de la neutralité », *Le Radical*, 35^e année (19 mai 1915). Lefranc, Louis, « Vœux », *Le Radical*, 35^e année (4 juin 1915).
28. Lefranc, Louis, « L'alcool serait-il plus fort que les Allemands? », *Le Radical*, 35^e année (19 juillet 1915). Lefranc, Louis, « Enrayons d'abord l'alcoolisme féminin », *Le Radical*, 35^e année (30 juillet 1915). Lefranc, Louis, « Le péril n'est pas conjuré », *Le Radical*, 35^e année (12 août 1915). Lefranc, Louis, « Les marchands d'alcool et la lutte contre l'alcoolisme », *Le Radical*, 35^e année (28 août 1915). Lefranc, Louis, « Le privilège des bouilleurs de cru », *Le Radical*, 35^e année (3 octobre 1915). Lefranc, Louis, « Le monopole de l'alcool et le projet du gouvernement », *Le Radical*, 35^e année (21 novembre 1915). Lefranc, Louis, « La lutte contre l'alcoolisme. Les mesures urgentes à prendre », *Le Radical*, 35^e année (24 novembre 1915).
29. Lefranc, Louis, « Les prisonniers de guerre dans nos hôpitaux », *Le Radical*, 35^e année (19 février 1915). Lefranc, Louis, « Les prisonniers de guerre allemands dans nos camps d'internement », *Le Radical*, 35^e année (20 février 1915). Lefranc, Louis, « Avec les sanitaires et les grands blessés », *Le Radical*, 35^e année (5 août 1915). Weiss, Louise, « Camps de prisonniers français – I », in *La Revue de Paris*, 22/10 (15 mai 1915), p. 401-417. Weiss, Louise, « Camps de prisonniers français – II », *La Revue de Paris*, 22/11 (1^{er} juin 1915), p. 621-647.
30. Voir par exemple Lefranc, Louis, « Le journal pour les prisonniers allemands », *Le Radical*, 35^e année (24 mars 1915).
31. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1 : 1893-1919, p. 241-244.
32. *Ibid.*, p. 244-246.
33. *Ibid.*, p. 246-248. En 1917, Louise Weiss ne publiait déjà plus dans *Le Radical* : les articles d'un certain lieutenant-colonel E. Pris occupaient désormais la colonne de gauche de la première page qui lui était réservée jusque-là.
34. *Ibid.*, p. 252-253. *L'Europe Nouvelle* paraissait le samedi. La revue comptait une cinquantaine de pages et publiait régulièrement des documents officiels sur toutes les grandes questions internationales ainsi que des comptes rendus d'ouvrages et d'articles publiés dans la presse étrangère. Elle attachait une grande importance à l'examen des problèmes économiques, un intérêt inspiré des revues anglo-saxonnes et relativement nouveau à l'époque dans la presse française. Pendant les années vingt, Aristide Briand, Édouard Herriot, Marcel Cachin, Philippe Berthelot, Léon Blum, Henri de Jouvenel, Wladimir d'Ormesson, Pierre Drieu La Rochelle et Saint-John Perse contribuèrent à l'hebdomadaire.
35. *Ibid.*, p. 247.
36. *Ibid.*, p. 303.
37. Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral, Fernand Terrou (dir.), *Histoire générale de la presse française*, tome 3 : *De 1871 à 1940*, Paris, Presses universitaires de France, 1972, p. 512-516.
38. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2 : *Combats pour l'Europe, 1919-1934*, p. 13-48.
39. *Ibid.*, p. 49-53.
40. *Ibid.*, p. 56-60.

41. *Ibid.*, p. 61. Boemeke, Manfred, F., « Woodrow Wilson's Image of Germany, the War-Guilt Question, and the Treaty of Versailles », dans *id.*, Gerald D. Feldman et Elisabeth Glaser (dir.), *The Treaty of Versailles: A Reassessment After 75 Years*, Washington, German Historical Institute, 1998, p. 603-614.
42. Miquel, Pierre, *La Paix de Versailles et l'opinion publique française*, Paris, Flammarion, 1972, p. 234-235. Adamthwaite, Anthony, « France, Germany and the Treaty of Versailles: France's Bid for Power in Europe, 1919-1924 », dans Karl Otmar Freiherr von Aretin, Jacques Bariéty et Horst Möller (dir.), *Das deutsche Problem in der neueren Geschichte*, Munich, Oldenbourg, 1997, p. 75-88.
43. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 73-75.
44. *Ibid.*, p. 75-104.
45. *Ibid.*, p. 105-147.
46. *Ibid.*, p. 95-96.
47. *Ibid.*, p. 143-146.
48. C'était par exemple le cas du slaviste Pierre Pascal. *Ibid.*, p. 115-117.
49. *Ibid.*, p. 176-179.
50. Le Cartel des gauches, un rassemblement de socialistes et de radicaux alliés à la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO), obtint la majorité des suffrages lors des élections législatives du 11 mai 1924. Le maire de Lyon, Édouard Herriot (1872-1957), devint président du conseil et ministre des Affaires étrangères. Il inaugura au cours de l'été 1924 une politique plus conciliante à l'égard de l'Allemagne. Bernstein, Serge et Milza, Pierre, *Histoire de la France au XX^e siècle, 1900-1930*, Paris, Perrin, 1990, p. 509-522.
51. Weiss, Louise, « La sécurité par garantie mutuelle vaut plus cher que la Ruhr », *L'Europe Nouvelle*, 7/337 (2 août 1924), p. 974-975. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 205-208, ici p. 208. Jeannesson, Stanislas, *Poincaré, la France et la Ruhr (1922-1924). Histoire d'une occupation*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1998, p. 151-279. À Paris, à partir de la mi-janvier 1924, le banquier américain Charles G. Dawes (1865-1951) présida la commission chargée de trouver une solution au problème des réparations. Sur le plan Dawes, publié le 9 avril 1924 et approuvé par le Reichstag le 29 août suivant, voir Feldman, Gerald D., *The Great Disorder: Politics, Economics, and Society in the German Inflation, 1914-1924*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1993, p. 834-835.
52. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 217-218. Bariéty, Jacques, « Aristide Briand et la sécurité de la France en Europe, 1919-1932 », in Stephen A. Schuker (éd.), *Deutschland und Frankreich. Vom Konflikt zur Aussöhnung. Die Gestaltung der westeuropäischen Sicherheit 1914-1963*, Munich, Oldenbourg, 2000, p. 117-134.
53. Elle publia ces interviews dans *L'Europe Nouvelle* du 14 mars 1925.
54. Soutou, Georges-Henri, « Deutschland, Frankreich und das System von Versailles. Strategien und Winkelzüge der Nachkriegs-Diplomatie », dans Franz Knipping et Ernst Weisenfeld (dir.), *Eine ungewöhnliche Geschichte: Deutschland – Frankreich seit 1870*, Bonn, Europa-Union, 1988, p. 73-84.
55. Weiss, Louise, « Entre le Traité de Versailles et le pacte », *L'Europe Nouvelle*, 8/399 (10 octobre 1925), p. 1339. Weiss, Louise, « L'esprit de Locarno veille », *L'Europe Nouvelle*, 9/414 (23 janvier 1926), p. 98-99. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 252-254, 268-273. Wright, Jonathan R. C., « Stresemann and Locarno », *Contemporary European History*, 4 (1995), p. 109-131. Baechler, Christian, *Gustave Stresemann (1878-1929). De l'impérialisme à la sécurité collective*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1996, p. 583-660, 684-687.
56. Baechler, Christian, *ibid.*, p. 777-778.
57. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 273-275.

58. Nathan, Roger, «La réunion du Comité consultatif», dans *L'Europe Nouvelle*, 14/720 (28 novembre 1931), p. 1583-1585. Knipping, Franz, *Deutschland, Frankreich und das Ende der Locarno Ära, 1928-1931: Studien zur internationalen Politik in der Anfangsphase der Weltwirtschaftskrise*, Munich, Oldenbourg, 1987, p. 162-168, 181-198.
59. Nathan, Roger, «Le plan Young aux Chequers», *L'Europe Nouvelle*, 14/695 (6 juin 1931), p. 763-765. Berghahn, Volker, «Das Volksbegehren gegen den Young-Plan und die Ursprünge des Präsidialregimes, 1928-1930», dans Dirk Stegmann, Bernd-Jürgen Wendt, Peter-Christian Witt (dir.), *Industrielle Gesellschaft und politisches System. Festschrift für Fritz Fischer*, Bonn, Neue Gesellschaft, 1978, p. 431-446. Berghahn, Volker, *Europa im Zeitalter der Weltkriege. Die Entfesselung und Entgrenzung der Gewalt*, Frankfurt/Main, Fischer, 2002, p. 82-95.
60. D'Ormesson, Wladimir, «Le problème du désarmement entre dans l'ère des réalisations effectives», in *L'Europe Nouvelle*, 12/588 (18 mai 1929), p. 626-627. Bariéty, Jacques, «Aristide Briand et la sécurité de la France en Europe, 1919-1932», dans Stephen A. Schuker (dir.), *Deutschland und Frankreich. Vom Konflikt zur Aussöhnung. Die Gestaltung der westeuropäischen Sicherheit 1914-1963*, Munich, 2000, p. 117-134.
61. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 233.
62. *Ibid.*
63. James, Harold, «The Causes of the German Banking Crisis of 1931», *Economic History Review*, 37 (1984), p. 68-87. Plumpe, Gottfried, «Wirtschaftspolitik in der Weltwirtschaftskrise. Realität und Alternativen», *Geschichte und Gesellschaft*, 11 (1985), p. 326-357.
64. Evans, Richard J., *The Coming of the Third Reich*, Londres, Penguin, 2003, p. 231-308.
65. Rattachée à l'Académie de Paris, la Nouvelle École de la Paix dispensa un enseignement à un auditoire de quelques centaines de personnes, dont une majorité d'étudiants. Sa direction se composait de quatre administrateurs (Raphaël Alibert, Madeleine Le Verrier, Maxime Blocq et Louise Weiss), d'un comité de direction chargé de choisir les conférenciers et d'un comité d'honneur rassemblant des personnalités politiques. Rousseau, Corinne, «Louise Weiss, l'Europe et la paix durant l'entre-deux-guerres», dans Fondation Jean Monnet pour l'Europe (dir.), *Louise Weiss, l'Européenne*, p. 195-250, ici p. 224.
66. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 309-316.
67. Weiss, Louise, «Le chancelier Hitler», *L'Europe Nouvelle*, 16/782 (4 février 1933), p. 98-100, ici p. 99.
68. Jones, Larry E., «Hindenburg and the Conservative dilemma in the 1932 president elections», *German Studies Review* 20/2 (1997), p. 235-259.
69. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 316-317.
70. Weiss, Louise, «Le chancelier Hitler», p. 98.
71. *Ibid.*, p. 99.
72. Après le départ de Louise Weiss, *L'Europe Nouvelle*, qui parut jusqu'en mai 1940, perdit son indépendance financière et donc sa liberté politique. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 325-335.
73. La Nouvelle École de la Paix exista juridiquement jusqu'au 20 décembre 1939, mais elle ne dispensa plus d'enseignement. Rousseau, Corinne, «Louise Weiss, l'Europe et la paix durant l'entre-deux-guerres», dans Fondation Jean Monnet pour l'Europe (dir.), *Louise Weiss, l'Européenne*, p. 230.
74. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 2: *Combats pour [...]*, p. 286.
75. *Ibid.*
76. Dans ses *Mémoires d'une Européenne*, Louise Weiss avoue qu'elle se faisait des illusions à l'époque, car son engagement aux côtés des féministes françaises lui apprit par la suite que

- les femmes pouvaient être aussi bellicistes que les hommes. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 3 : [...], p. 18-19.
77. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1 : [...], p. 150.
78. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 3 : [...], p. 22.
79. *Ibid.*, p. 16-17.
80. À propos du mouvement pour le suffrage des femmes en France, voir Klejman, Laurence et Rochefort, Florence, *L'égalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1989, p. 261-301.
81. Cécile Kahn (1877-1946), fille de riches industriels d'Épinal et mariée depuis 1899 avec le philosophe Léon Brunschvicg (1869-1944), présida l'UFSF de 1924 à 1946. Elle adhéra au Parti radical en 1924. Léon Blum la nomma en 1936 sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale, un poste qu'elle occupa jusqu'à la chute du Front populaire, le 22 juin 1937. Pour davantage de précisions, voir le mémoire de DEA de Aubrun, Juliette, *Cécile Brunschvicg, 1877-1946 : itinéraire d'une femme en politique*, Paris, Institut d'études politiques, 1992.
82. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 3 : [...], p. 19-21.
83. *Ibid.*, p. 27.
84. *Ibid.*, p. 33-36. La boutique, qui servait de bureau à La Femme Nouvelle, ferma au début de l'année 1936, *ibid.*, p. 107-108.
85. *Ibid.*, p. 37.
86. *Ibid.*, p. 120.
87. *Ibid.*, p. 203-207.
88. *Ibid.*, p. 215-218.
89. *Ibid.*, p. 225, 266-267.
90. *Ibid.*, p. 27.
91. *Ibid.*, p. 28.
92. *Ibid.*, p. 38-43.
93. Bard, Christine, *Les Filles de Marianne : histoire des féminismes, 1914-1940*, Paris, Fayard, 1995, p. 453. Bataille, Philippe et Gaspard, Françoise, *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, Paris, La Découverte, 1999, p. 19-20. Par la suite, Louise Weiss se démarqua du Mouvement de Libération des Femmes (MLF) à diverses reprises, notamment en 1973 en publiant *Lettre à un embryon* (Paris, Julliard, 1973), un pamphlet contre la légalisation de l'avortement. Bertin, Célia, *Louise Weiss*, p. 469-470.
94. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 3 : [...], p. 267-268.
95. Bertin, Célia, *Louise Weiss*, p. 382-383, 400, 406, 473-474.
96. *Ibid.*, p. 349-452.
97. *Ibid.*, p. 425, 436-437, 439-440. Weiss, Louise, *Mémoires d'une Européenne*, tome 1 : [...], p. 174.
98. Parmi ses publications : Weiss, Louise, *L'or, le camion et la croix. Un voyage du Mexique en Alaska*, Paris, Julliard, 1949 ; Weiss, Louise, *La Syrie*, Paris, Del Duca, 1953 ; Weiss, Louise, *Le Cachemire, les albums des Guides bleus*, Paris, Hachette, 1955. Voir la liste des films de Louise Weiss dans Fondation Jean Monnet pour l'Europe (dir.), *Louise Weiss, l'Européenne*, p. 433-440.
99. Bertin, Célia, *Louise Weiss*, p. 435.
100. *Ibid.*, p. 458-485.

MODALITÉS DU POUVOIR DES FEMMES : LA FABRICATION DE LA SAINTETÉ À LESVOS (GRÈCE)

SÉVERINE REY

HAUTE ÉCOLE CANTONALE VAUDOISE DE SANTÉ (HECVSANTÉ),
LAUSANNE (SUISSE)

Relire l'histoire au féminin permet notamment de mettre en lumière certains personnages jusqu'ici « oubliés », relégués à des rôles secondaires ou vivant dans l'ombre d'un « grand homme¹ ». Mais il s'agit également de mettre au cœur de la perspective la question des rapports de pouvoir et les rôles sociaux qu'ils structurent. Le cas qui m'intéresse ici, la dévotion rendue à des saints « nouvellement apparus » sur l'île de Lesbos en Grèce, dans les années 1960, me permettra de développer une analyse sur plusieurs plans. D'une part, après avoir retracé les faits tels qu'ils sont depuis relatés officiellement, je reviendrai sur le déroulement même des événements et leurs principaux acteurs : loin de constituer un récit homogène et consensuel, la « fabrication » de la sainteté telle que j'ai pu l'analyser révèle des positionnements et des conflits, des stratégies de rhétorique comme de conviction ou de croyance, des prises de parole et des silences... Non mises en évidence dans l'histoire officielle, ce sont surtout des femmes qui ont contribué à l'« apparition » des saints. C'est cet effacement de leur action et les arguments déployés soit pour dévaloriser l'événement, soit pour le canaliser qui retiendront mon attention. Les arguments des uns et des autres s'inscrivent profondément dans une logique attribuant rôles, qualités et places tantôt aux hommes, tantôt aux femmes – autrement dit, « masculin » et « féminin » sont des catégories construites sur la base de rapports de pouvoir et de valeurs (sociales, culturelles); elles fournissent un support à la naturalisation des différences entre les sexes. Dans un deuxième temps, je préciserai les enjeux qui se cachent derrière ces discours : c'est en particulier en précisant le déploiement de la division sexuelle du travail dans cette société que je pourrai mettre en évidence la logique sous-jacente aux activités des différents acteurs. Ce faisant, je préciserai en quoi cette situation révèle les modalités de l'action des femmes et les formes, paradoxales en l'occurrence, de leur pouvoir. Je reviendrai

en conclusion sur ce qu'une telle analyse, en termes de genre, offre comme ouverture dans la reconsidération de certaines oppositions classiques en anthropologie, telles que privé/public ou sacré/profane.

L'apparition de la sainteté à Lesbos

Le monastère Agios Rafail² est un important lieu de pèlerinage pour le monde grec orthodoxe, ce dont témoigne le nombre élevé de personnes qui le visitent, principalement durant l'été. Situé sur les hauteurs du village de Thermi, à Lesbos (une île de la mer Égée, au nord-est de la Grèce, à quelques milles marins de la Turquie), il a été construit durant les années 1960 et commémore trois saints « nouvellement apparus », qualifiés de « néomartyrs³ » : Agios Rafail, Agios Nikólaos et Agia Iríni. Ces derniers ont été vénérés par des pratiques populaires à la suite d'événements mystérieux, et cette révérence fut assez promptement soutenue par l'Église locale, puis nationale, suivie en 1970 par la reconnaissance officielle des saints par le Patriarcat œcuménique de Constantinople. Dans l'Église orthodoxe, la canonisation est une procédure qui avalise, en quelque sorte, une vénération populaire, car celle-ci témoigne de la grâce divine ayant touché tel ou tel individu (les signes de cette grâce étant, notamment, le martyre, l'incorruptibilité du corps ou le fait qu'il embaume, ou encore les récits de miracles). Afin d'éviter tout abus, le Patriarcat œcuménique émet des lettres encycliques spéciales dans lesquelles le Saint-Synode reconnaît les sentiments des fidèles envers un saint⁴.



Lesbos, l'île la plus large du nord-est de la mer Égée, 2004, par Alexander Pappas. Flickr, Licence Creative Commons.

Quels sont les événements qui ont provoqué l'édification du monastère et la canonisation de ces saints? Retracer brièvement les faits de cette histoire est en soi une difficulté puisque, comme je l'ai montré ailleurs⁵, la manière même de la présenter implique d'emblée un positionnement par rapport à ces événements et l'option de certains choix discursifs et stratégiques. C'est pourquoi je me baserai dans un premier temps sur une présentation plutôt consensuelle, en reprenant des caractéristiques retracées par la plupart des protagonistes. À la fin des années 1950, une famille du village de Thermi a voulu construire une petite église dans un de ses champs d'oliviers. L'objectif de ces villageois était de réaliser un vœu fait par leur mère, originaire d'Asie Mineure (l'Anatolie occidentale, en face de laquelle se situe notamment Lesbos), mais ayant dû fuir cette région en 1922 à la suite de conflits entre la Grèce et la Turquie. Cette femme avait promis à la Panagía⁶ de lui construire une chapelle si elle pouvait rester à Lesbos, où elle avait trouvé refuge. La promesse contenait en réalité une double intention : si elle concernait l'installation de cette réfugiée (et de sa fille née juste après la fuite) sur l'île, il s'agissait également d'offrir un vrai lieu de culte à la Panagía, déjà célébrée là où la chapelle devait être construite en 1959. En effet, des personnes des environs venaient régulièrement se recueillir à cet endroit précis et s'adresser à la sainte, le lieu étant connu comme une sorte d'église abandonnée, figurée par un morceau de marbre au pied d'un grand arbre. Traditionnellement, elles se rendaient également à ce même emplacement pour allumer une bougie et rendre un culte chaque mardi de Pâques, sans savoir s'il y avait une raison particulière à une célébration ce jour-là.

L'aménagement des fondations de la chapelle, commencé le 3 juillet 1959, a permis de mettre au jour un squelette humain et, notamment, une brique avec une croix datant de l'époque byzantine. Par la suite, d'autres corps et des ruines ont été découverts, ainsi que, entre autres, un médaillon du XIV^e siècle représentant Jésus-Christ *Pandokrátor* (Tout-Puissant). En parallèle, des événements extraordinaires et mystérieux se sont produits. On raconte par exemple que l'ouvrier qui avait trouvé le squelette et qui l'avait placé dans un sac a voulu déplacer ce dernier; or il a été dans l'impossibilité de le faire : le sac était soudainement devenu très lourd et l'est resté jusqu'au moment où, effrayé, l'homme a fait le signe de la croix. Des personnes de Thermi ou de villages proches ont par ailleurs dit avoir vu plusieurs fois en rêve un individu, habillé soit comme un membre du clergé supérieur, soit en moine, qui s'est présenté à eux en se nommant seulement, au début, puis, plus tard, en donnant plus de précisions. Il leur aurait dit qu'il était le « saint-martyr Rafaíl, [que] les os qui ont été trouvés dans la colline sont les siens, et [qu'il a] été assassiné par les Turcs le 9 avril 1463 ». Pour tenter de convaincre les autorités religieuses de la véracité des rêves et fournir des preuves matérielles à ces récits, des fouilles ont été faites. Les rêves mentionnaient certains des objets ou vestiges qu'elles ont mis

au jour. Enfin, des témoignages de miracles commencèrent à circuler : guérison, recouvrement de la foi, etc.

L'affaire resta informelle pendant environ un an. Les autorités religieuses ne s'y intéressèrent pas jusqu'au jour où le métropolite⁷, voulant mettre de l'ordre dans son diocèse, a décidé de mener une enquête sur ces événements et récits. Au terme de cette dernière, il s'est estimé capable, d'une part, de constater la « concordance » des révélations faites par rêves avec les découvertes des fouilles et, d'autre part, de confirmer la « vérité » de certains miracles survenus à la suite des apparitions, dont la transformation d'anciens athées ou de personnes peu croyantes en fidèles convaincus. Il a dès lors envoyé un rapport au Saint-Synode pour lancer le processus de reconnaissance des saints. La décision de fonder un monastère pour commémorer ceux-ci a officiellement été prise en septembre 1962.

L'histoire retenue ou reconstituée à leur propos est la suivante : Rafail était un archimandrite⁸ rattaché à un monastère qui existait à l'endroit où se dresse aujourd'hui le cloître. Il a été tué par des Ottomans le mardi de Pâques 1463 avec d'autres personnes, dont un diacre, Nikólaos, et une petite fille, Iríni, la fille d'un notable du village. Un certain nombre de villageois se trouvant au monastère pour les célébrations de Pâques ont également été tués⁹. Ce massacre aurait été provoqué par un mouvement d'insurrection populaire contre la récente annexion de l'île, jusqu'alors sous domination génoise, à l'Empire ottoman. Aucun document écrit ne mentionne les saints, mais une médaille trouvée durant les fouilles fournit une trace pouvant attester de l'existence du cloître à cette époque. Il s'agit d'un sceau patriarcal opérant comme passe-droit accordé, à l'époque, par Byzance à de grands monastères. Selon le métropolite, « des trente [monastères] qui existaient [à Lesbos], dix-huit sont connus et *naturellement, il n'est pas exclu* que [ce] monastère [...] fasse partie de ceux qui sont inconnus⁹ ».

Au fil des siècles, la mémoire collective a oublié cet épisode de l'histoire locale. On raconte cependant que les habitants du village de Thermi voyaient parfois un moine se promener dans les environs, portant un encensoir ; il passait et disparaissait dans un éclat de lumière, aidant les gens de temps en temps, par exemple en leur indiquant une direction. Certains disaient que les collines étaient hantées, car des bergers et d'autres personnes racontaient y avoir vu un moine ou entendu des cloches et des chants – c'est pourquoi l'endroit était aussi appelé *Kalógeros* (moine).

Vers une relecture de l'histoire

Au-delà des enjeux de narration et de mémoire, le cas des néomartyrs de Thermi apporte d'intéressants éléments d'analyse en ce qui concerne le système de genre¹⁰. L'histoire généralement admise, telle que résumée plus haut, ne met

cependant pas en évidence un fait : parmi les acteurs initiaux de la fabrication de la sainteté, une grande majorité sont des femmes¹¹. Émues par la mise au jour de la première tombe, elles se sont occupées des ossements du défunt selon le rite de l'exhumation coutumière, une pratique courante en Grèce qui veut qu'entre deux et cinq années après l'inhumation, la dépouille soit déterrée et ses ossements nettoyés et rassemblés dans un ossuaire collectif ou familial. Comme on le verra plus loin, ces tâches incombent en général aux femmes. Dans le cas des saints de Thermi, la découverte de leurs tombes constituait déjà, en soi, un événement surprenant, à l'origine de bien des interrogations. Mais indépendamment de celles-ci, il s'est agi, comme pour tout un chacun, de recueillir les restes des squelettes. Ces femmes, accompagnées de quelques hommes, ont plus tard témoigné des rêves qu'elles faisaient et des informations qu'elles obtenaient par ce biais. Avant de revenir sur cette caractéristique et l'explication qu'on peut en donner en termes de division sexuelle du travail, il est d'abord nécessaire de réfléchir sur les modalités de cet « effacement » des femmes dans la présentation des événements et, plus globalement, sur les réactions que cette histoire a suscitées.

Des « fables de [bonnes] femmes »

L'histoire officielle tait le rôle des femmes, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les différents discours énoncés sur ces événements. En effet, quand on se plonge dans les archives de l'époque (notamment les articles des quotidiens locaux ou du bulletin paroissial et les témoignages consignés), une formule ressort régulièrement : ces rêves, narrations et rumeurs sont des « fables de [bonnes] femmes » (*mithévματα ginaikón*). Tant l'Église, dans une première étape que les sceptiques devant la véracité des récits et à la tournure prise par l'affaire ont recours à cette expression pour discréditer l'événement. En effet, chaque fois que des personnes (généralement des hommes) ont exprimé une attitude critique envers cette histoire, elles ont fait valoir que tout n'était dû qu'à la bigoterie et à l'imagination de quelques femmes. Avant de revenir sur ce qui s'annonce comme une opposition hommes/femmes, raison/crédulité, voyons en détail les différentes prises de position.

Certaines sources mentionnent que ces histoires ne sont que des « fables de [bonnes] femmes » ou des « rêves de femmes ou “de gynécoïdes” » (*ónira ginaikón i « ginaikaríon »*). Si on ne la retrouve pas dans les documents officiels de l'Église, cette dernière expression est attribuée au métropolitain de Mytilène, le chef-lieu de l'île¹², qui a justifié sa méfiance en soulignant la naïveté des femmes : « ayant à l'esprit d'une part l'exaltation et la crédulité des personnes simples et surtout des femmes, et d'autre part les machinations du diable maître du mal se présentant comme ange de lumière, nous nous sommes au début montré plutôt circonspect¹³ ».

Durant mon enquête de terrain, une quarantaine d'années après ces événements, j'ai cherché à documenter le positionnement de l'évêché en posant la question au métropolitain alors en poste à Mytilène. Celui-ci m'a expliqué ce qu'il a qualifié d'« hésitation » de son prédécesseur en ces termes :

Il voulait laisser voir ce que [ce qui se racontait] allait devenir, parce que [...] très souvent, il y a des femmes – c'est particulièrement le cas de femmes –, qui sont des femmes très pieuses, mais elles peuvent dire des choses qui leur viennent de leur imagination : il ne faut pas que nous y croyions d'emblée, il faut autant que possible que nous ayons des preuves, pour que si quelque chose se passe, nous n'ayons pas de problème ensuite. (Métropolitain Mitilinis, 29 mai 2002)

Il se serait donc agi d'une simple prudence : il ne peut y avoir d'adhésion immédiate, il faut des « preuves » – lesquelles accompagnent comme on le verra une transformation et un accaparement par des hommes du discours des femmes. Ce n'est que dans un deuxième temps, une fois les preuves rassemblées, que le discours changera et qu'il ne sera plus question de fables de bonnes femmes. Des propos des deux évêques se dégagent pourtant une représentation associant les femmes à l'exaltation, aux divagations, à la crédulité, voire aux tentations du diable, alors qu'eux-mêmes, que cela soit dû à leur appartenance à la sphère ecclésiastique ou au fait qu'ils sont des hommes¹⁴, attendent des preuves avant de croire, bref, ils réfléchissent.

D'un autre côté, les personnes foncièrement sceptiques face aux événements ont adopté la même position de doutes et de dénigrement, et contrairement aux autorités ecclésiastiques, elles n'en démordront pas. Un des pourfendeurs de l'« apparition » des saints, Pános Anagnóstou, un avocat de Lesvos, précise ainsi son point de vue :

À partir de l'été 1959, des rumeurs ont commencé à circuler à propos de trouvailles tombales [...] à Thermi, accompagnées d'une épidémie de rêves et de visions, *principalement eues par des femmes de la région*, de certains « moines » étranges, qui par la suite se sont eux-mêmes sacrés « saints » ! [...] *Nous qui gardons notre sang-froid*, nous n'avons pas donné beaucoup d'importance à ces *phénomènes d'insanité collective*, vu que de telles situations n'étaient pas nouvelles, particulièrement dans nos contrées¹⁵.

Anagnóstou regrette même que personne n'ait mis plus rapidement un terme à ce phénomène. Là aussi, il assimile rêves, visions et délire collectif aux femmes, face à quoi il oppose le sang-froid (masculin ?). Il se présente par contre comme étant lui-même surpris par l'expression « rêves de femmes ou “de gynécoïdes” » attribuée au métropolitain et du mépris dont elle témoigne : « Je dois déclarer ici, de manière responsable, que d'aucune autre personne [proche] de mes propres conceptions je n'ai jamais entendu une qualification si méprisante des femmes de Thermi et des environs qui, à cette époque, voyaient des apparitions¹⁶ ».

Les femmes n'ont pas toujours été absentes des discours, mais elles y ont été vivement critiquées et leur rôle associé à des stéréotypes. Sceptiques et ecclésiastiques parlent d'« insanité » ou de « dérangement temporaire de l'esprit »,

d'« exaltation », de « crédulité » : autant de marques indiquant une non-maîtrise de soi, une irrationalité ; autant de représentations sociales s'inscrivant tout à fait dans le mode habituel de perception du rôle et de la voix des femmes. Ces prises de position mettent l'accent sur le fait que les femmes ne sont pas maîtresses de leur propre discours¹⁷ : leur prise de parole est considérée comme déplacée, on la dénigre. Ce type de descriptions se retrouve d'ailleurs régulièrement dans la littérature anthropologique sur la Grèce : Michael Herzfeld relève que les femmes sont dépeintes soit comme silencieusement soumises, soit comme dangereusement loquaces¹⁸. Jill Dubisch, comme d'autres anthropologues, note qu'elles sont considérées comme étant « naturellement » plus faibles que les hommes, alors que ceux-ci seraient nobles par « essence »¹⁹. On retrouve là toute une série d'oppositions largement partagées dans le monde, contrastant le masculin et le féminin avec des oppositions binaires telles que sacré/profane, pureté/pollution, religion/magie, bon/mal, public/privé.

Des « récits de gens simples »

Un autre élément est à retenir dans l'analyse : si les femmes sont dans un premier temps critiquées et déconsidérées, quelques-uns des discours évoluent par la suite. Les incroyables ne changent pas d'avis, mais certains sceptiques prennent finalement au sérieux les récits de ces femmes : ce sont des hommes qui interviennent alors, époux, prêtres, théologiens... Leur intervention impliquera toutefois la transformation de l'idée d'une crédulité féminine en une perspective qui met en avant l'humilité d'individus (masculins et féminins) et qui, ce faisant, n'attribue aucune position spécifique ou autonome aux femmes. Dès le moment où l'Église a commencé à prendre l'affaire au sérieux, elle a en effet insisté sur le fait que les femmes n'ont pas été les seules à avoir des rêves. C'est par exemple ce qu'indique le métropolite de Mytilène dans son rapport au Saint-Synode : « Les apparitions durant des rêves, de même que les visions qui se sont passées en plein jour, ont continué chez différentes personnes, principalement des femmes [...], chez des enfants [...], mais aussi chez des hommes²⁰ ». Le déplacement ne se fait donc pas dans un sens plus favorable envers les femmes. Dans la rhétorique de l'Église, une explication émerge : ce ne sont plus des « fables », mais des récits caractérisés par la simplicité de personnes (hommes et femmes) humbles et peu cultivées, plus réceptives, on va le voir, aux messages divins. Un des personnages-clés de la reconnaissance des saints, Fótiós Kóndoglou, commente cette caractéristique en ces termes :

Qui sont les gens qui ont mérité de voir et d'entendre ces mystères terribles ? Est-ce que ce sont des personnes distinguées, renommées et importantes ? Non. La plupart sont des êtres de situation humble, peu ou pas lettrés, sans richesse et même, pour certains, vivant dans une pauvreté noire²¹.

La formule « récits de personnes simples » transforme ainsi le discrédit jeté sur d'éventuelles affabulations de femmes en un miracle de la foi. Elle va de pair

avec l'enquête que réalisera l'évêché et qui soulignera la concordance des témoignages et des preuves. La transformation induit un déchiffrement de type unilatéralement religieux : on passe de l'imagination humaine (féminine) à l'action divine, laquelle a dû être déchiffrée par l'Église qui va mettre en avant les vérifications qu'elle a faites (preuves) et son autorité (connaissance de l'histoire religieuse, décodage des signes). En parallèle, elle constitue une manière de reprendre la maîtrise du phénomène (pratiques et discours, bref sa signification) et permet de souligner la soumission des femmes au pouvoir, tant ecclésiastique que masculin.

Une fois canalisées et interprétées par ces hommes de foi, les fables des femmes deviennent donc des mystères révélés aux plus humbles. C'est alors que le discours du clergé et de ceux qui en sont proches remet les femmes au premier plan, mais en les faisant changer de statut : de fanatiques peut-être inspirées par le diable, elles rappellent désormais les femmes porteuses d'aromates et de myrrhe découvrant la sépulture de Jésus Christ vide au lendemain de sa crucifixion :

Des femmes illettrées méritent de voir les merveilles et les miracles inexprimables de Dieu, à l'instar des Porteuses de myrrhe qui ont mérité de voir Christ ressuscité [...] Ces femmes simples deviennent des hérauts fervents, contrôlant notre incrédulité et notre cœur dur. Elles nous apportent la gaieté de la proclamation de la Résurrection, comme les Porteuses de myrrhe²².

L'analogie est d'autant plus efficace qu'à la découverte de la résurrection du Christ, ces femmes qui en annonçaient la nouvelle n'ont, au début, pas été crues (en particulier par les apôtres de Jésus). L'Évangile selon Luc relate en effet un processus tout à fait similaire à celui de Thermi : « À leur retour du sépulcre, elles annoncèrent toutes ces choses aux onze [apôtres], et à tous les autres. [...] Ils tinrent ces discours pour des rêveries, et ils ne crurent pas ces femmes » (Luc 24,9 et 24,11)²³. Les femmes sont replacées dans le cadre de la Bible et des modèles qu'elle propose. Ce faisant, elles semblent – certes dans des limites strictement définies – avoir un rôle paradoxalement valorisé : elles ne deviennent, aux yeux des hommes, des messagères du divin qu'au terme d'un processus de rejet et de doutes de leur part à eux. D'actives et apparemment autonomes – elles créent collectivement un événement et en énoncent des significations –, elles sont désormais considérées comme passives : elles ne seront plus que le « réceptacle » de la volonté divine (exprimée par rêves). Dès lors, elles sont érigées en modèle du comportement attendu des fidèles.

Aux yeux des hommes, les femmes ne sont pas crédibles *a priori*. Cela témoigne du système dans lequel les rapports sociaux de sexe s'inscrivent : le pouvoir et le jugement (l'ordonnement des choses) sont masculins. La parole féminine est prise en charge, domestiquée, cadrée par les hommes pour devenir digne de signifier quelque chose. Il s'agit d'une forme parmi d'autres de la domination masculine. Si les femmes ne sont pas crédibles, on pourrait cependant

se demander ce qui fait qu'elles parlent quand même. J'ai en effet été témoin d'une activité intense des femmes, avec qui j'ai mené des entretiens, et j'ai lu les récits que certaines ont publié depuis²⁴. Ces importants corpus de paroles me semblaient contredire les attentes, et contraintes, sociales envers elles. Comment vivaient-elles elles-mêmes cette contradiction ? Loin de se plaindre d'être dépossédées du contrôle de leurs paroles, elles ont souvent paru valoriser leur rapport privilégié à la sainteté.

Le « pouvoir » des femmes

D'un côté une majorité de femmes qui témoignent de la sainteté d'ossements découverts et de miracles subséquents, de l'autre des hommes qui critiquent les dires des femmes et les déconsidèrent avant, pour certains, de purement et simplement nier leur rôle. Pour aller plus loin dans l'analyse, il faut interroger le déploiement du système de genre dans cette société²⁵. En effet, il est indispensable de considérer de près ce qu'il implique en termes de positions sociales et de division du travail.

Le bon fonctionnement d'un foyer passe non seulement par le fait de veiller aux exigences matérielles immédiates, mais également par celui de s'accorder avec le monde sacré, en fonction des périodes de jeûne et celles de fête, des moments adéquats au travail et ceux de repos, etc. En raison de la division sexuelle du travail qui leur assigne les tâches de la sphère domestique, les femmes jouent un rôle central pour la bonne marche du foyer et, partant, de la société. Qu'elles aient ou non un travail salarié par ailleurs, ce sont elles qui mettent au monde et élèvent les enfants, préparent les repas, entretiennent la mémoire des défunts, organisent les activités en lien avec les fêtes des saints, sont responsables de la pratique des jeûnes. Elles sont garantes à la fois de l'ordre social et de l'ordre moral ou religieux. Ces femmes sont ainsi continuellement concernées par la matérialité du quotidien et par ses dimensions sacrées. Elles ont particulièrement à veiller sur leur rôle de « gardiennes spirituelles » du foyer. Outre l'organisation sociale, c'est tout le symbolisme religieux qui intervient également dans cette construction. Pour leur rôle, les femmes ont un modèle prégnant, celui de la *Theotókos*, c'est-à-dire la « Mère de Dieu » (« celle qui a porté Dieu ») – un autre nom pour la *Panagia*, vénérée comme grande figure intercédant auprès de Dieu et gardant l'humanité sous sa protection. Au sein de la même vision religieuse, l'image et la position des femmes sont apparemment paradoxales : si le péché est attribué en priorité à Ève, le salut l'est à Marie. Comme l'exprime Juliet du Boulay, cette double conception des femmes (« échues par nature mais rachetées par destinée ») implique que toute femme qui suit cet archétype peut accomplir la même fonction que Marie, « le mariage [étant] un moyen essentiel de passage de cette nature à cette destinée²⁶ ». Les femmes sont considérées comme étant à la fois faibles – vulnérables au péché – et garantes de bon ordre. Leur position oscille entre chute et rédemption,

l'une dont elles héritent et l'autre qu'elles peuvent réaliser. Elles ont ainsi une voie toute tracée.

Leur rapport au religieux doit s'analyser dans cette optique de la division sexuelle du travail. Ce n'est pas simplement une piété plus grande de la part des femmes, voire peut-être, selon certains, une plus grande crédulité, qui les pousse à aller à l'église. Elles doivent, en tant que femmes, assumer un rôle qui implique un ensemble de charges. C'est dans ce cadre qu'il faut prendre en compte les visites qu'elles effectuent dans des églises et des monastères – ce sont principalement les femmes qui accomplissent les pèlerinages – et analyser comment les rôles féminins sont traduits et exprimés, notamment dans les communications faites aux saints²⁷.

La littérature relative aux rapports sociaux de sexe a souvent relevé deux systèmes d'opposition conjoints à la division entre les hommes et les femmes : public/privé et sacré/profane. Comme l'a démontré Christine Delphy, il ne suffit pas d'étudier les domaines du public et du privé de manière distincte, comme s'ils pouvaient être indépendants l'un de l'autre, mais il s'agit bien

[de privilégier] leur caractère dichotomique : leur rapport. Ces domaines qui n'existent pas indépendamment de leur rapport d'opposition, contribuent à constituer des catégories de personnes également dichotomiques, également fondées sur une opposition, comme femmes/hommes, enfants/adultes²⁸.

Autrement dit, si les femmes sont, selon les formules, « responsables de » ou « assignées à » la sphère domestique, c'est bien sur l'entier du système qu'il faut se tourner afin de déterminer la forme prise par la domination masculine et d'expliquer la distinction privé/public sans la prendre pour une opposition qui va de soi (bref, naturalisée).

Quelle est alors la réalité, en Grèce, de ce découpage ? Qu'implique concrètement la division sexuelle du travail, notamment en matière religieuse ? Responsables du bon fonctionnement de leur foyer, les femmes semblent cependant ne pas être strictement confinées à celui-ci, en raison même de leurs charges. En effet, pour le bien-être des leurs, elles se rendent dans les églises ou en pèlerinage :

Puisque ces activités sont considérées comme étant des aspects acceptés et essentiels des devoirs des femmes (pas comme des excuses pour échapper du confinement postulé à la maison [...]), elles constituent une dimension *publique* acquise dans les vies des femmes, à la fois géographiquement et socialement, à travers la mobilité et le contact avec des étrangers dans des secteurs éloignés du foyer²⁹.

Hirschon souligne cette réarticulation de l'opposition privé/public, où le privé ne correspond pas au seul espace domestique. Elle précise pourtant que les femmes ne sortent pas de chez elles de façon désintéressée : elles ont des devoirs à accomplir et ce sont eux qui légitiment leur activité – ce qui implique aussi qu'elles pourraient détourner cette excuse légitime à d'autres fins. En tant que tels, ces occupations et ces lieux qui relèvent du religieux n'appartiennent pas

plus à la sphère privée que des réunions politiques ou des sorties au café du village. Comme le formule Dubisch, les femmes servent en réalité d'*intermédiaires* entre différents domaines,

entre les intérêts particularistes des simples familles et les préoccupations universalistes de l'Église grecque orthodoxe, entre les mondes humain et spirituel, entre les domaines public et privé, l'intérieur et l'extérieur, les forces de la nature et celles de la culture. Elles contrôlent et créent les frontières, ainsi que les ponts entre les domaines que ces frontières délimitent³⁰.

Ainsi, plutôt qu'à une attribution exclusive de sphères publique et privée à chacun des sexes, on se trouve face à des rôles strictement délimités dans un contexte de mobilité tel que souligné par Dubisch et qui redéfinit en partie les frontières entre ces sphères. Les femmes ne sont pas cantonnées au privé. Cependant, hors de celui-ci, il est frappant de constater la continuité de leurs rôles : quand elles sortent de chez elles, sur un plan plutôt quotidien, elles reproduisent les mêmes gestes que dans leur foyer. Ce sont elles qui décoorent les cimetières de fleurs, qui nettoient l'église du quartier, qui préparent le pain pour la messe ; ce sont elles encore qui se soucient des leurs, qui apportent des cadeaux ou de la nourriture dans les monastères... Autrement dit, on retrouve ici une marque concrète de la division sociale du travail entre les sexes.

Une autre dichotomie souvent citée dans les séries d'oppositions entre hommes et femmes est celle entre sacré et profane. À première vue, quand on ne prend en compte que la religion dans ses structures officielles, elle est valide. En effet, le monde ecclésiastique orthodoxe est uniquement masculin dans sa hiérarchie : si les prêtres peuvent se marier, à la différence de chez les catholiques, les femmes n'ont par contre pas accès à la prêtrise. Le contenu de la liturgie est dûment prescrit et essentiellement chanté, en dialogue entre le prêtre et les psalmistes. Qu'ils soient professionnels ou amateurs, ces derniers sont tous des hommes.

Cependant, force est de constater que les femmes sont des piliers essentiels à la religion. En dehors de cette hiérarchie masculine et des rituels officiels pris en charge par des hommes, elles accomplissent la plupart des activités, que ce soit dans les églises (offrandes, dévotions, entretien du lieu) ou ailleurs (dans leur foyer, au cimetière, en pèlerinage). Entre cette réalité pratique et la prégnance de la figure de la *Panagia*, qui n'a pas d'équivalent masculin, la religion semble prendre une tournure féminine qui remet largement en question l'opposition homme-sacré/femme-profane :

En dépit de ce moule « féminin » de la religion dans la vie quotidienne, cependant, la religion en Grèce, comme la parenté, est habituellement dépeinte comme un système masculin, un système par lequel les femmes sont contraintes et dans lequel les femmes agissent, mais un système néanmoins qu'elles ne contribuent pas à limiter ou à créer³¹.

Est-ce que les activités des femmes, parce qu'accomplies par des femmes, sont « domestiques », « périphériques » ou « complémentaires » à un système

structuré par les hommes ? Loin d'être périphériques, elles forment l'essentiel de la part « populaire », ou quotidienne, de la religion. Il importe dès lors de mettre en rapport cette participation avec celle, officielle, de l'institution, avant de s'interroger sur leurs relations et leur autonomie respective. Rééquilibrer, dans l'analyse, les rôles et activités des femmes et les valoriser en les prenant au sérieux n'implique pas pour autant qu'elles ont un réel pouvoir³². Au sein même de l'institution ecclésiastique, il est en tout cas clair que les femmes n'ont aucune position dominante et qu'elles sont gardées à distance des éléments les plus sacrés. Dans le cadre de la domination masculine, en particulier de la tradition religieuse façonnée par des hommes en fonction de valeurs qu'ils (s'auto-)attribuent, elles semblent n'avoir aucun pouvoir et être confinées à certains rôles exclusivement. On a affaire à une forte emprise sur ce qu'elles sont ou doivent être, sur la manière de les définir. Cependant, si le système est contrôlé par des hommes, cela ne signifie pas pour autant que les femmes sont toujours d'accord avec tout ce qu'il enseigne, ni surtout qu'elles se conforment à ce qu'il attend d'elles.

En Grèce, lorsque les femmes se rendent dans des églises, effectuent un pèlerinage ou plus globalement font leurs dévotions, elles approchent le divin en marge de l'institution ecclésiastique à proprement parler et contournent les limitations qui leur sont imposées. Elles s'adressent, par l'entremise des figures saintes qu'elles se sont choisies, à un Dieu omnipotent, source de vie dans ce monde-ci et dans l'au-delà. Elles ont alors la possibilité de chercher des solutions aux problèmes qu'elles ou leurs proches rencontrent et de leur donner un sens, mais aussi, d'une certaine manière, de *contourner* le pouvoir masculin. Est-ce pour autant une forme de pouvoir dont elles disposent ? Le terme même de contournement indique bien qu'il s'agit d'autre chose : elles ne sont pas en position de s'opposer d'égal à égal (d'égaux à égaux) aux hommes. Les femmes à Thermi ont trouvé un moyen d'éviter la hiérarchie ecclésiastique et d'utiliser le système à leurs fins. C'est en particulier par le biais des rêves que ces communications avec les saints ont pu se faire, offrant aux femmes sinon un rôle social, du moins la possibilité de manipuler, d'une certaine manière, le système. Leur marge de manœuvre semble pourtant limitée. En dernière instance, ce sera toujours l'institution qui sanctionnera leurs pratiques et créations en les officialisant ou en les rejetant. Malgré ces limites, la place, l'image et le rôle des femmes ne sont pas insignifiants.

Si les femmes en Grèce sont des intermédiaires désignés entre la sphère du religieux et celle de la famille, cela signifie qu'elles naviguent entre le divin et l'humain et ne sont ainsi pas cantonnées à la sphère profane. Quand elles se rendent dans un monastère ou une église, elles s'approchent du sacré avant de retourner chez elles et d'apporter à leurs proches une part du divin, que ce soit par le réconfort ou par des objets (icônes, livres, fioles d'huile, etc.). Elles sont médiatrices entre leur monde et le divin, entre les proches qu'elles représentent

et Dieu. Elles sont responsables du « bien-être spirituel » de la famille. C'est là que se trouve véritablement la division sexuelle du travail. C'est là aussi qu'elles semblent avoir trouvé le moyen de remplir ce qui s'apparente à une « mission sociale » (ou à un devoir) : bien assumer leur rôle de femme et de mère.

Mais par leurs actions et leur (prétendue) crédulité, les femmes de Thermi ont fait bien plus. Il ne s'agit pas de s'arrêter sur le fait que, comme affabulatrices, elles semblent décrédibilisées. Cet exemple montre qu'en dernière instance, ce sont quand même elles qui ont « révélé » mystère et sainteté (comme les porteuses de myrrhe la résurrection du Christ), tout en restant dans un système de genre précis et contraignant. L'institution, malgré ses précautions rhétoriques, a réellement eu besoin d'elles pour affirmer, après hésitations et évaluation des enjeux, un nouveau miracle de la foi et son propre rôle dans l'histoire locale et nationale.

Bibliographie

- Dubisch, Jill, «Greek women: Sacred or profane», *Journal of Modern Greek Studies*, vol. 1 (1), 1983, p. 185-202.
- Dubisch, Jill, «Gender, kinship, and religion: “Reconstructing” the anthropology of Greece», dans Peter Loizos et Evthymios Papataxiarchis (dir.), *Contested Identities: Gender and Kinship in Modern Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1991, p. 29-46.
- du Boulay, Juliet, «Women – Images of their nature and destiny in rural Greece», dans Jill Dubisch (dir.), *Gender and Power in Rural Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 139-168.
- Herzfeld, Michael, «Silence, submission, and subversion: Toward a poetics of womanhood», dans Peter Loizos et Evthymios Papataxiarchis (dir.), *Contested Identities: Gender and Kinship in Modern Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1991, p. 79-97.
- Hirschon, Renée, «Women, the aged and religious activity: Oppositions and complementarity in an urban locality», *Journal of Modern Greek Studies*, 1 (1), 1983, p. 113-129.
- Loizos, Peter et Evthymios Papataxiarchis (dir.), *Contested Identities: Gender and Kinship in Modern Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1991.
- Papataxiárchis Evthímios et Theódoros Paradéllis (dir.), *Taftótites kai filo sti sínchroni Elláda: anthropologikés prosengísis [Identiés et genre dans la Grèce contemporaine: approches anthropologiques]*, Athènes, Kastanióti / Panepistímio Aigaíou, 1992.
- Rey, Séverine, «Pèlerinage, vœux et miracles: une “affaire de femmes”?», *Archivio Antropologico Mediterraneo*, III-IV (3-4), 2001, p. 173-180.
- Rey, Séverine, *Des saints nés des rêves. Fabrication de la sainteté et commémoration des néomartyrs de Lesvos (Grèce)*, Lausanne, Antipodes, 2008.

Notes

1. Je remercie l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et la Fondation du 450^e de l'Université de Lausanne pour leur soutien. L'essentiel des informations présentées ici ont été rassemblées au cours d'une recherche de terrain en Grèce, principalement entre 1997 et 1999, période durant laquelle j'ai bénéficié d'une bourse du Fonds national suisse de la recherche scientifique, complétée par une aide de la Société académique vaudoise. Pour une présentation détaillée de cette recherche, voir Rey, Séverine, *Des saints nés des rêves. Fabrication de la sainteté et commémoration des néomartyrs de Lesbos (Grèce)*, Lausanne, Antipodes, 2008.
2. En grec, *Agios* signifie « saint » (*Agia* au féminin). Le monastère est consacré principalement à trois saints, Rafaël, Nikólaos et Iríni, mais son nom ne retient que le premier d'entre eux.
3. Titre spécial attribué par l'Église orthodoxe à ceux qui sont morts pour leur foi ou qui ont souffert pour elle en quelque manière que ce soit sous l'Empire ottoman. Le préfixe « néo » sert à les distinguer des martyrs des premiers siècles du christianisme.
4. Le Saint-Synode est l'autorité suprême de l'Église de Grèce, qui rassemble tous les évêques en exercice sous la présidence de l'archevêque. Sur la canonisation, voir Bebis, George, « The Saints of the Orthodox Church » (Greek Orthodox Archdiocese of America, 1990), <http://www.goarch.org/en/ourfaith/articles/article8044.asp>, consulté le 12 mai 2005.
5. Rey, Séverine, *Des saints nés des rêves* [...].
6. *Panagia* signifie la « Toute-Sainte ». Il s'agit de Marie, mère de Jésus-Christ.
7. Métropole (en grec, *mitropolitís*) signifie évêque et métropole (*mitrópoli*) désigne à la fois la cathédrale et l'évêché.
8. Un archimandrite officie soit comme prêtre célibataire de haut rang (responsable d'une paroisse) qui assiste l'évêque, soit comme abbé nommé dans un monastère.
9. Journal *Dimokratís*, 21 juillet 1960. (Je souligne.)
10. J'entends par « genre » non pas simplement le « sexe social » ou la « différence de sexes », mais, comme l'a formulé Christine Delphy, un « système de division hiérarchique de l'humanité en deux moitiés inégales » (Delphy, Christine, *L'ennemi principal. 2: Penser le genre*, Paris, Syllepse, 2001, p. 52). D'une autre manière, Joan Scott a également défini le genre en accentuant son aspect construit et les rapports de pouvoir : « le genre est un champ premier au sein duquel, ou par le moyen duquel le pouvoir est articulé » (Scott, Joan, « Genre: une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, 37-38, 1988, p. 143).
11. Une autre caractéristique à souligner, qu'il n'est pas possible de développer ici, est celle que la plupart des individus ayant fabriqué ces saints sont originaires d'Asie mineure. Leurs parents ou eux-mêmes se sont réfugiés à Lesbos durant la guerre entre la Grèce et la Turquie, entre 1919 et 1922, ou à la suite de l'échange de populations qui s'en est suivi (Traité de Lausanne, 1923).
12. Paraskevaïdis, Stratis G., « *Lesviaká*: Delthíon tis Etairías Lesviakón Meletón, Tóm. E » [*Lesviaká*: Bulletin de la Société d'études de Lesbos, tome V], *Lesviakós Kírix*, 25-28 juillet 1966; Anagnóstou, Pános N., *Pétrina Chrónia: zoi ki agónes* [*Des années de pierre: vie et combats*], Mytilène, 2001.
13. Extrait du rapport du métropolitain au Saint-Synode, dans *Pimín*, 1961, p. 10.
14. Les deux états ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. Au contraire, ils se renforcent mutuellement et représentent chacun une position de pouvoir.
15. Anagnóstou, *Pétrina Chrónia* [...], p. 231-232. (Je souligne.)
16. Anagnóstou, *Pétrina Chrónia* [...], p. 233.
17. Herzfeld, Michael, « Silence, submission, and subversion: Toward a poetics of womanhood », dans Peter Loizos et Evrthymios Papataxiarchis (dir.), *Contested Identities: Gender and Kinship in Modern Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1991, p. 79.
18. *Ibid.*

19. Dubisch, Jill, «Greek women: Sacred or profane», *Journal of Modern Greek Studies*, 1 (1), 1983, pp. 185-202. Voir aussi du Boulay, Juliet, «Women – Images of their nature and destiny in rural Greece», dans Jill Dubisch (dir.), *Gender and Power in Rural Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1986, p. 139-168.
20. *Pimín*, 1961, p. 8. Dans cet extrait, le métropolite citait aussi quelques noms (que j'ai supprimés de la retranscription afin de l'alléger) : ceux de trois femmes, d'un jeune garçon et de cinq hommes, dont deux pour lesquels il indique également leur profession (un gendarme et un prêtre). Cette précision a bien sûr pour effet de renforcer leur témoignage en raison de l'autorité que leur fonction leur prête. Les femmes, de leur côté, ne sont «que» femmes.
21. Kóndoglou, Fótiós, *Simíon méga: ta thávmata ton Agíon tis Thermís Rafail - Nikoláou - Irínis* [Un grand signe: les miracles des saints de Thermi Rafail, Nikólaos et Iríni], Athènes, Astir, 1962, p. 215. Kóndoglou est un homme de lettres, reconnu dans toute la Grèce pour ses activités d'iconographe (manufacture d'icônes, enseignement et production d'études). Il est considéré comme un pionnier du rétablissement du style byzantin (orthodoxe) dans la peinture d'icônes. Le cas qui nous intéresse a bénéficié de sa position d'autorité réputée, dans la mesure où il a notamment recueilli et publié dans cet ouvrage les témoignages de rêves et autres événements extraordinaires.
22. *Ibid.*, p. 216.
23. Version du *Nouveau Testament* traduite par Louis Segond (1910).
24. Voir par exemple Rállí, Vasilíki, *Kariés: o lófos ton Agíon Rafail, Nikoláou, Irínis: éna chronikó tis evréseos ton ierón lípsanon ton Agíon* [Kariés, la colline des saints Rafail, Nikólaos, Irínis: une chronique de la découverte des saintes reliques des saints], Athènes, Akritas, 1998, ou encore Lítra, Aikateríni P., *Minimata tou en ti niso Lésvo neofanéndos Agíou ieromártiros Rafail apokalifhéndá is tin idían* [Messages du saint martyr Rafail nouvellement apparu en l'île de Lesvos révélés à l'auteur], Athènes, 1993 (nouvelle édition).
25. Pour plus de développements sur la question, voir les ouvrages de Loizos, Peter et Evthymíós Papataxiarchís (dir.), *Contested Identities: Gender and Kinship in Modern Greece*, Princeton, Princeton University Press, 1991, et de Papataxiárchis Evthímíós et Theódoros Paradéllis (dir.), *Taftótites kai filo sti sínchroni Elláda: anthropologikés prosengísis* [Identités et genre dans la Grèce contemporaine: approches anthropologiques], Athènes, Kastanióti / Panepistímio Aigaíou, 1992.
26. du Boulay, Juliet, «Women [...]», p. 139.
27. Rey, Séverine, «Pèlerinage, vœux et miracles: une "affaire de femmes"?», *Archivio Antropologico Mediterraneo*, III-IV (3-4), 2001, p. 173-180.
28. Delphy, Christine, *L'ennemi principal* [...], p. 24.
29. Hirschon, Renée, «Women, the aged and religious activity: Oppositions and complementarity in an urban locality», *Journal of Modern Greek Studies*, 1 (1), 1983, p. 114.
30. Dubisch, Jill, «Greek Women [...]», p. 202.
31. Dubisch, Jill, «Gender, kinship, and religion: "Reconstructing" the anthropology of Greece», dans Peter Loizos et Evthymíós Papataxiarchís (dir.), *Contested Identities* [...], p. 42.
32. Par «pouvoir», j'entends la définition wébérienne de «capacité de l'agir effectif» que détient (ou pas) un individu. L'«autorité», qui peut prendre différentes formes (tradition, charisme, droit), se distingue quant à elle du pouvoir en ce qu'elle concerne la reconnaissance et l'acceptation de cette capacité (obéissance).

ÉPILOGUE

Hommage à Micheline Dumont
Texte de l'allocution présentée lors du banquet du colloque
Femmes, culture et pouvoir: Relectures de l'histoire au féminin,
Sherbrooke, 21 mai 2009

JOHANNE DAIGLE
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE,
UNIVERSITÉ LAVAL (CANADA)

Je voudrais tout d'abord féliciter et remercier vivement les organisateurs, Catherine Ferland et Benoît Grenier, qui ont eu le courage de lancer et d'organiser ce colloque sur l'histoire des femmes, ce qui est actuellement, en soi, une perle rare. Qu'il soit placé sous la présidence d'honneur et en hommage à l'historienne Micheline Dumont, dans la ville même où elle a enseigné l'histoire des femmes pendant près de trente ans, s'imposait d'emblée.

Pour moi qui l'ai connue étant étudiante, c'est un honneur et c'est avec grand plaisir que je vous parlerai ce soir de la contribution de Micheline Dumont à l'historiographie de l'histoire des femmes. Ce mandat que les organisateurs m'ont confié sera certes impossible à remplir en 5 minutes! Pour ne pas vous paraître indigeste au cours de ce repas copieux, considérant l'ampleur et l'étendue de ses travaux même les plus percutants, je m'attarderai surtout sur ce que j'en connais. Vous me pardonnerez, je l'espère, de déborder de mon sujet, tant il me paraîtrait incorrect de ne pas témoigner du même souffle de la plus grande estime que nous inspire, je dis bien nous collectivement, cette sgrande historienne et de la profonde affection que l'on ne peut qu'éprouver pour cette grande dame, aussi brillante que généreuse, et qui a profondément marqué mon parcours personnel comme celui de plusieurs autres femmes.

Je dirai tout d'abord quelques mots, trop succincts, sur l'ensemble de ses travaux dans l'optique de la présenter aux personnes qui ne la connaissent pas

et pour mieux la situer dans le champ de l'histoire des femmes. Elle est assurément une visionnaire, une battante et une humaniste. Je regrouperai ensuite sous chacun de ces angles de vue des éléments clefs de ce que je perçois de son immense apport.

Le champ de l'histoire des femmes

Il faut savoir d'entrée de jeu que Micheline Dumont appartient à cette génération de pionnières qui ont découvert que les femmes avaient une histoire, qui ont entrepris de faire cette histoire et qui se sont engagées à la faire entrer dans l'histoire au Québec et au Canada. Avec Nadia Fahmy-Eid, Andrée Lévesque, Denyse Anger, Susan Mann, Alison Prentice..., peut-être une ou deux autres historiennes et quelques sociologues, Micheline Dumont s'est vouée à cette conquête de l'histoire des femmes comme on embrasse une cause, comme un projet militant¹.

Pour faire advenir l'histoire des femmes, une nouveauté, il fallait en démontrer la pertinence et s'imposer à une époque où tout était à faire. L'engouement par contre était extraordinaire: je me souviens de mon premier cours d'histoire des femmes, donné par Jennifer Stoddard² à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en 1977. Il y avait une centaine d'étudiantes et d'étudiants, moins nombreux ceux-ci, tous avides de savoir mais aussi d'en débattre et si peu de ressources (quelques textes épars). La chargée de cours, même avec une assistante et un assistant embauchés en renfort, était quelque peu débordée! On ne peut imaginer le travail colossal auquel se sont livrées ces pionnières sans cette vague de fond qui les portait, à savoir le mouvement des femmes et l'engouement né de la découverte des femmes dans l'histoire, de la conscientisation féministe et de la contestation de l'histoire de l'Homme. À partir d'un énorme travail de terrain, de recherches en questionnements, elles se sont appliquées à déconstruire des paradigmes dominants pour en inventer de nouveaux, plus susceptibles de supporter et d'éclairer l'expérience historique et actuelle des femmes et d'intégrer leur contribution dans l'histoire constituée³.

Les réalisations de Micheline Dumont s'inscrivent dans ce courant fort exigeant. Ses travaux sont rigoureusement documentés, assortis de bibliographies quasi exhaustives, de références précises, de documents d'archives inédits en annexe, etc. Ils s'inscrivent d'emblée, et ce, depuis les tout débuts, dans une histoire internationale, située plus souvent aux carrefours des historiographies française et américaine. Ils appartiennent du même souffle à l'histoire nationale, avec ses caractéristiques originales issues de la présence amérindienne et du statut d'ancienne colonie – française puis anglaise – profondément marquée par ses institutions catholiques. Elle avait par ailleurs pressenti l'importance des réseaux, la nécessité du travail collectif, à l'instar du mouvement des femmes. Les approches mises à profit rencontrent de plus les exigences d'une histoire à

la fois comparatiste et interdisciplinaire, croisant les études de provenances diverses et traquant toutes les sources envisageables.

Micheline Dumont se démarque par son authenticité et par son originalité. Ce qui frappe chez elle, c'est d'abord l'étonnante continuité dans toute sa démarche. Elle signe la première « Histoire de la condition de la femme dans la province de Québec »⁴ en 1968 et publie en 2008 *Le féminisme québécois raconté à Camille*⁵. Cette trajectoire qu'elle poursuit avec une fidélité à vrai dire héroïque s'échelonne sur plus de 40 ans. Elle a même eu la générosité de nous la raconter dans *Découvrir la mémoire des femmes*⁶ publié en 2001. Alors que plusieurs se sont recyclées devant le ressac auquel fait face l'histoire des femmes, à l'instar du mouvement féministe, Micheline Dumont persiste et signe contre vents et marées. Elle est motivée en cela, comme elle nous l'a rappelé dans la présentation d'ouverture de ce colloque, par la perspective féministe qui alimente sa colère, qu'elle a su transformer en un flot ininterrompu d'écrits et d'interventions publiques. Parmi les nombreux sujets abordés, les plus importants sont sans doute l'éducation des filles⁷, le rôle des religieuses⁸, la pensée et le mouvement féministes⁹; des sujets qu'elle imbrique de plus les uns dans les autres¹⁰. Les moyens qu'elle emprunte – pédagogie, didactique, vulgarisation scientifique sous toutes ses formes – pour transmettre ses connaissances et sa passion font de son œuvre immense une œuvre unique et unanimement reconnue dans l'historiographie. Si elle occupe cette place, c'est qu'elle est assurément visionnaire.

Une visionnaire

Il faut relire les premiers écrits publics de Micheline Dumont pour découvrir à quel point elle possédait déjà, avant de se convertir à l'histoire des femmes, une pensée originale, critique et audacieuse. Dans sa thèse de licence déposée à l'Université de Montréal en 1964 et intitulée: « Introduction à une étude de la déportation des Acadiens: le rôle politique des missionnaires auprès des sauvages », elle écrivait: « Nous comptons atteindre [...] un clavier d'explication plus satisfaisant que l'ensemble des études déjà consacrées à cette question »¹¹. Elle y va d'une critique décapante de l'histoire constituée, dénonce l'ethnocentrisme des missionnaires auprès des populations amérindiennes et suggère une interprétation nouvelle qui les présente comme des médiateurs entre les autorités gouvernementales et les Amérindiens. Pas mal! En 1968, dans son « Histoire de la condition de la femme dans la province de Québec » réalisée pour le compte de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird), elle distingue les prémices de la situation de « la » femme au Québec dans la civilisation occidentale (la philosophie grecque, le droit romain, la théologie chrétienne). Elle suggère que sa position par ailleurs spécifique tient à la durée de la colonisation française et à l'isolement géographique; un contexte distinct, par comparaison, de l'histoire américaine.

Elle explique à la fois les différences nationales entre francophones et anglophones et certaines ressemblances à la suite de la Confédération canadienne de 1867. L'incidence de cette histoire sur les femmes est ainsi finement remise en contexte.

Les thèses qu'elle développe dans cette histoire réalisée à partir de presque rien, qui feront rapidement école et qui, bien que mieux documentées, continuent de faire école, concernent le rôle des religieuses fondatrices « [...] qui ont débordé largement l'univers religieux où notre historiographie traditionnelle les a enfermées ». Elle affirme du même souffle : « Éducatrices, infirmières et mystiques tout à la fois, leur action s'avère indispensable à la vie de la colonie ». Pour les XIX^e et XX^e siècles, elle considère que si « La vocation religieuse représente [...] la seule voie de promotion sociale de la femme », le grand nombre de religieuses montre que « les aspirations de la femme étaient considérables » ! Du fait de la situation coloniale, elle affirme l'existence d'un écart entre le droit et l'expérience des femmes (davantage de responsabilité, division du travail moins rigoureuse, etc.). De plus, elle rend public ce fait largement méconnu en 1968 : « [...] il est toujours étonnant d'apprendre qu'au début du régime établi par l'Acte constitutionnel de 1791 les femmes avaient le droit de vote au Québec »¹⁴. Elle remet même en cause le rôle de mère, alors au cœur de l'idéologie nationale prônant « [...] l'attachement à des valeurs culturelles typiquement rurales, voire périmées, ce qui a retardé la prise de conscience de la femme »¹⁵. En 1968, elle ne se disait pas féministe, comme elle nous l'a avoué dans sa conférence d'ouverture de ce colloque. Elle concluait sa démonstration, comme plusieurs l'auraient fait en 2008, en écrivant : « Dans une société désormais transformée, elle [la femme] songe davantage à agir qu'à revendiquer, au fond, elle ne demande que de meilleurs moyens d'action »¹⁶. Ce texte fondateur contient cependant, en germe, l'essentiel des thèses qu'elle s'appliquera à approfondir et à documenter par la suite.

Ses premiers travaux, en proposant des visions totalement inédites, montrent que les femmes sont dans l'histoire, qu'elles ont une histoire et qu'elles font l'histoire. Je crois que ces visions lui sont venues du fait qu'elle se demande constamment, même dans ses premiers écrits, comment il se fait que les choses soient comme elles sont. En plus d'être une visionnaire, c'est une véritable battante.

Une battante

L'originalité de pensée de l'historienne me paraît avoir été bien servie par un trait de personnalité exceptionnel : une remarquable capacité de s'indigner devant l'injustice. Sa colère, jamais loin, lui a permis de pratiquer la critique épistémologique, inspirée de l'approche féministe, comme bien peu d'historiennes. Bien sûr, la personnalité bouillante de Micheline Dumont, lorsqu'indignée par ce qu'elle estime être faux ou injuste, a parfois provoqué quelques

éclats dans le champ académique étroit de l'histoire au Québec, aiguisant ses armes argumentatives en réponse à Fernand Ouellet (sur l'histoire des femmes)¹⁷, à Yolande Cohen (sur le féminisme)¹⁸ ou à Gérard Bouchard (sur l'histoire nationale)¹⁹.

Son audace a permis des interprétations complètement neuves et largement partagées dans l'histoire constituée. Il faut l'avoir vu en action dans le groupe de recherche sur l'éducation des filles, champ complètement en friche en 1982, qui a donné lieu à l'ouvrage : *Les couventines, L'histoire de l'éducation des filles dans les congrégations religieuses enseignantes*, paru en 1986. Lors des réunions du projet qu'elle menait conjointement avec Nadia Fahmy-Eid de l'UQAM et une bonne dizaine d'assistantes de recherche dont j'étais, elle nous écoutait rendre compte de nos trouvailles dans les archives des congrégations religieuses, puis elle lançait sur le champs une tempête d'idées et de pistes d'interprétation prometteuses, parfois aussi à l'emporte-pièce, que s'employait à ramener à l'échelle des réalités Nadia Fahmy-Eid. C'était un groupe extraordinairement stimulant ! C'est là, je crois, que j'ai attrapé cette passion contagieuse qu'elle veut transmettre, comme l'indique le titre de sa conférence inaugurale.

Une humaniste

Micheline Dumont a contribué à la formation de plusieurs historiennes des femmes en partageant généreusement sa propre passion, son savoir, sa vision. Elle est assurément une passeuse, assurant la transmission aux nouvelles générations, comme en témoigne l'ouvrage qu'elle vient de publier sur *Le féminisme québécois* dédié à sa petite fille. Il faut dire à quel point elle est également une femme de parole : elle a prononcé un nombre incalculable de communications, forums et conférences devant des militantes, des fermières, des femmes d'affaire, des ménagères, des étudiantes. Sur des tribunes publiques les plus diverses, souvent, elle harangue ses interlocutrices et ses interlocuteurs pour les sortir de leur torpeur, pour partager son indignation. Généreuse, elle s'est ainsi prêtée à la vulgarisation de l'histoire des femmes dans les médias : radios, documentaires, tribunes télévisés, etc. La transmission a opéré à un point tel qu'il est devenu impossible de ne pas aimer celle que plusieurs femmes « ordinaires », qui l'ont connu par le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*²⁰, encore en librairie après plus de 25 ans, appellent affectueusement « notre Micheline », comme le fait ma mère.

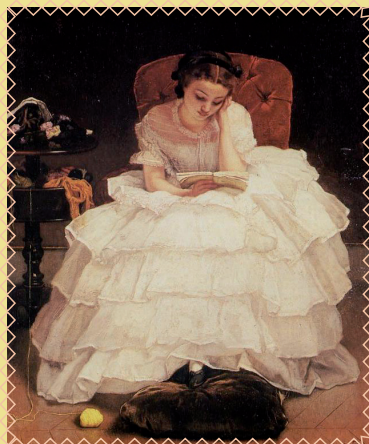
On ne peut plus douter que cette femme de vision, cette battante émérite, cette humaniste invétérée, soit également une femme de cœur et de conviction. Grâce à toi, Micheline Dumont, l'histoire des femmes au Québec est devenue une histoire « respectable », qui a déjà laissé dans l'histoire bien plus que des traces de « talons hauts »²¹ ! Merci.

Notes

1. Je réfère notamment aux articles « Découvrir la mémoire des femmes », dans *Devenirs de femmes*, Cahiers de recherche éthique no 8, Fides, 1981, p. 51-65 (elle reprenait ce titre dans un livre décrivant sa trajectoire en 2001), et « Historienne et sujet de l'histoire », dans *Questions de culture*, no 9, Québec, Institut québécois de recherche de la culture, 1986, p. 21-34.
2. Jennifer Stoddart est l'une des quatre auteures (avec Micheline Dumont, Michèle Jean et Marie Lavigne) du Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Les Quinze, 1982, 521 p. L'ouvrage fut traduit en anglais (par Roger Gannon et Rosalind Gill) sous le titre *Quebec women: a history*, Toronto, Women's Press, 1987, 396 p. Une nouvelle édition, entièrement revue et augmentée, paraissait en 1992 aux éditions Le Jour, Montréal, 646 p.
3. L'article qu'elle publiait avec Nadia Fahmy-Eid, « Temps et mémoire », dans l'introduction du numéro thématique « Temps et mémoire des femmes », *Recherches féministes*, vol. 6, no 1, 1993, p. 1-12, est exemplaire à cet égard.
4. « Histoire de la condition de la femme dans la province de Québec », dans Margaret Wade Labarge, dir., *Tradition culturelle et histoire politique de la femme au Canada (trois essais)*, Études préparées pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, 1968.
5. *Le féminisme québécois raconté à Camille*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2008, 247 p.
6. *Découvrir la mémoire des femmes: une historienne face à l'histoire des femmes*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2001, 159 p.
7. Je renvoie à l'ouvrage magistral qu'elle a codirigé avec Nadia Fahmy-Eid, avec la collaboration de Johanne Daigle et al., *Les couventines. L'histoire de l'éducation des filles dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Éditions du Boréal, 1986, 315 p. Cet ouvrage s'est mérité le « Prix des fondateurs » de l'Association canadienne d'histoire de l'éducation / Canadian History of Education Association, décerné pour la meilleure collection publiée en 1986-1987. Micheline Dumont faisait paraître une brève synthèse en français et en anglais sur la question: *L'instruction des filles au Québec, 1639-1960 / Girls schooling in Quebec, 1639-1960*, Ottawa, Société historique du Canada / Canadian Historical Association, Brochure no 49, 1990, 32 p.
8. « Les communautés religieuses et la condition féminine », *Recherches sociographiques*, vol. XIX, no. 1, 1978, p. 79-102.
9. On doit à Micheline Dumont la première synthèse sur les mouvements féministes au Québec: *Le mouvement des femmes, hier et aujourd'hui*, Ottawa, Institut canadien de recherches sur les femmes / Canadian Research Institute for the advancement of women (ICREF/ CRIAW), 1986, 54 p. Plus récemment, elle publiait, avec Louise Toupin, une monumentale anthologie: *La pensée féministe au Québec. Anthologie, 1900-1985*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2003, 750 p.
10. Son ouvrage: *Les religieuses sont-elles féministes*, Saint-Laurent, Québec, Éditions Bellarmin, 1995, 204 p, en constitue sans doute le meilleur exemple.
11. « Introduction à une étude de la déportation des Acadiens: le rôle politique des missionnaires auprès des sauvages », Thèse, Diplôme d'études supérieures en histoire, Université de Montréal, 1964, p. v.
12. « Histoire de la condition de la femme dans la province de Québec », p. 7.
13. *Idem*, p. 19.
14. *Idem*, p. 16-17.
15. *Idem*, p. 23.
16. *Idem*, p. 41.
17. « L'histoire des femmes », *Histoire sociale / Social History*, vol. 23, no. 45, 1990, p. 117-128.

18. En ce qui concerne l'interprétation des cercles de fermières au Québec, voir par exemple « Du féminin au féminisme : l'exemple québécois reconsidéré », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 6 (automne 1997), p. 4; version en ligne : <http://clio.revues.org/document388.html?format=print> (7 janvier 2009).
19. Elle y fait référence dans la conférence inaugurale du colloque : « Transmettre la passion », en y rappelant que la prise en compte des femmes dans l'histoire est un enjeu politique.
20. Le Collectif Clio. C'est à l'heure actuelle encore la seule synthèse sur l'histoire des femmes au Québec.
21. « [...] rien n'est plus éphémère qu'une place dans le jardin des gloires historiques. Ce talon, dans le parterre de l'histoire officielle, fait une bien petite empreinte : c'est une trace, ma parole, de talon haut! », dans « Historienne et sujet de l'histoire », p. 89.

Femmes, culture et pouvoir



« Portées par le souffle des grands mouvements féministes des années 1970, les études sur les femmes connaissent depuis quelques années une sorte d'écroulement. Ce colloque a réparé ce dommage, par les discussions et les échanges entre chercheurs et intervenants sociaux, d'une manière riche et foisonnante. Histoire, études des femmes et des rapports de genre, psychologie, sciences de la communication, science politique, administration, sociologie, études littéraires, tout ce malstrom a

fait se côtoyer les éléments interdisciplinaires d'une rare fécondité. Venus d'horizons très divers, les spécialistes croisant leurs savoirs ainsi que les intervenants médiatiques ont prouvé que le chemin est encore long pour que les femmes existent réellement dans les champs de la culture et du pouvoir... Pour ma part, venue de contrées sinistrées dans ces domaines, je suis repartie revigorée par un tel colloque : sa qualité m'a fait demander qu'il soit reconduit sur tous les continents... Lisez ces actes, plusieurs communications sont magistrales. »

(Extrait de la préface de Rita El Khayat)



Catherine FERLAND est historienne, conférencière et professeure associée à l'Université de Sherbrooke. Spécialiste de l'histoire culturelle du Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles, ses intérêts de recherche sont axés sur la consommation alimentaire et alcoolique, notamment dans la perspective du genre. Elle a publié plusieurs ouvrages, dont *Bacchus en Canada. Boissons, buveurs et ivresses en Nouvelle-France* (Septentrion, 2010). Elle fait actuellement partie de l'équipe de l'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française.

Benoît GRENIER est historien, professeur agrégé au Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke. Spécialiste de l'histoire du Québec préindustriel, ses travaux portent sur le régime seigneurial, dans ses dimensions sociale, culturelle et économique, de même que sur le pouvoir féminin en Nouvelle-France. Il est l'auteur de *Marie-Catherine Peuvret (1667-1739). Veuve et seigneuresse en Nouvelle-France* (Septentrion, 2005) et de *Seigneurs campagnards de la nouvelle France* (Presses universitaires de Rennes, 2007).

Ils dirigent conjointement un projet sur le pouvoir des femmes à Québec au XVIII^e siècle, subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

COLLECTION
Inter@cultures

Illustration de la couverture : Jeune femme lisant, 1856,
par Alfred Stevens (1823-1906). Huile sur toile.

Visitez les Presses
www.pulaval.com



ISBN 978-2-7637-9245-3



9 782763 792453

Presses de
l'Université Laval

Histoire